REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE
ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE
BEAUX-ARTS

UN NUMÉRO : **1** FR. **50** CENT.

PARIS
H. MENU, LIBRAIRE-ÉDITEUR
7, Quai Malaquais, 7.

Et chez tous les Libraires des deux Provinces.
1876

Juillet 1876. — Première Livraison.

SOMMAIRE DE LA PREMIÈRE LIVRAISON :

Programme	Liste des Collaborateurs	v
Comte Riant	Note sur les Œuvres de Gui de Bazoches	1
René Kerviler	La Champagne à l'Académie Française. — Introduction	8
	I. La Famille d'Ablancourt	14
	II. Jeunesse de Nicolas d'Ablancourt	19
	III. Premiers Travaux. — Retour au protestantisme	29
H. Menu	Les Bibliothèques Imaginaires en Champagne	38
D'Arbois de Jubainville	Etymologies Celtiques. — Nogent	57
	Vendeuvre	59
	Eburo-Briga, Avrolles	61
F. P. de S. F.	La Vierge Champenoise	63
Henri Jadart	Utilité de l'Histoire locale à propos de la monographie d'une petite ville	67
Bulletin bibliographique	Rédigé sur les documents fournis par le ministère de l'Intérieur et des Renseignements particuliers avec notes recueillies par les Collaborateurs	71
Beaux Arts	Les Artistes de la Champagne et de la Brie au Salon de 1876	77
Chronique	Nominations. — Le Vieux Epernay. — Commission pour la publication du catalogue des médailles gauloises. — l'Histoire littéraire de la Congrégation de St-Maur. — Les Mémoires lus au Congrès de la Sorbonne. — Académie des Jeux Floraux de Toulouse. — Fables de Lafontaine. — Ste-Madeleine de Troyes. — L'incendie de la Bibliothèque de Charleville, etc.	85

AUX SOCIÉTÉS SAVANTES DE LA CHAMPAGNE

Le Comité de rédaction de la *Revue de Champagne et de Brie*, prie MM. les Présidents et Secrétaires des Sociétés savantes de la Champagne et de la Brie, d'adresser à l'Imprimerie le Recueil publié sous leurs auspices donnant le résultat de leurs travaux et les procès-verbaux de leurs séances, il en sera fait chaque mois un résumé.

AUX ABONNÉS

Les Abonnements sont payables dans les trois mois de la réception de la première livraison. Passé ce délai nous ferons toucher avec addition de 50 *c.*

REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE
ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE
BEAUX-ARTS

TOME PREMIER

PREMIÈRE ANNÉE. — PREMIER SEMESTRE

PARIS
HENRI MENU, LIBRAIRE-ÉDITEUR, 7, QUAI MALAQUAIS, 7.

1876

LIBRARY
JAN 19 1973
UNIVERSITY OF TORONTO

DC
611
C4LR5
t.1

REVUE

DE CHAMPAGNE ET DE BRIE

Arcis-sur-Aube. — Léon Frémont, imprimeur breveté.

La plupart de nos anciennes provinces possèdent des recueils périodiques consacrés à l'étude de leur passé. La Provence, la Bretagne, l'Alsace, l'Anjou, le Lyonnais, l'Artois, le Velay, l'Aquitaine, la Gascogne, la Bresse, le Maine, le Languedoc ont des Revues et plusieurs de ces recueils comptent déjà un nombre d'années assez respectable pour prouver qu'elles répondent à un besoin local. Les Revues publiées à Paris sont peu nombreuses et trop exclusivement absorbées par les études générales et par les questions d'actualité pour offrir la moindre place à la province. D'ailleurs le genre de travaux qui peuvent convenir aux recueils provinciaux doit avoir nécessairement un certain goût de terroir qui le restreint aux limites des anciennes circonscriptions dont ils portent les noms, et ils offriraient un médiocre attrait aux lecteurs parisiens. Ces revues s'adressent à un public spécial, ami de son clocher, curieux de ses souvenirs locaux, fiers des services de ses pères, désireux de connaître l'histoire détaillée du pays natal où ont vécu, où ont

lutté, où sont morts les siens. Ce public comprend tous les hommes qui ne dédaignent pas la petite ville, la bourgade où il ont vu le jour, qui sont heureux d'y revenir, qui se plaisent dans le village où leur jeunesse s'est écoulée auprès de vieux parents qui leur ont souvent et longuement parlé du passé. Voilà les lecteurs auxquels nous nous adressons et nous croyons qu'ils sont assez nombreux dans la Champagne et dans la Brie pour soutenir l'entreprise que nous tentons; assez dévoués pour accepter le rendez-vous que nous leur offrons; assez amis de leur pays pour nous donner le moyen d'assurer l'existence d'une Revue destinée à fixer les vieux souvenirs de la province, à fouiller ses annales, à étudier ses anciens monastères, à décrire ses monuments, à élucider les questions locales encore si mal connues par la plupart, à faire revivre ses illustrations, à raconter ses légendes, à tenir le public au courant des travaux de ses sociétés académiques et des découvertes qu'elle prodigue à ceux qui se donnent la peine de fouiller son sol.

La Champagne et la Brie ont formé, en tout ou en partie, huit départements dont les chefs-lieux offrent tous une importance historique et archéologique : Troyes, Châlons, Melun, Auxerre, Chaumont, Mézières peuvent fournir cent sujets d'études aux curieux

et nous espérons le prouver facilement. Et à côté de ces villes, nous trouvons Reims dont l'histoire est un peu celle de la vieille France, Sens, Langres, Sedan, Meaux, pour n'en citer que quelques-unes ; puis les premiers monastères du royaume, Clairvaux, Montiérender, Saint-Remy, Mouzon, le Paraclet. Nous ne prétendons pas dresser ici une nomenclature, mais seulement indiquer quelques points saillants, constatant l'importance de nos deux provinces pour l'histoire et pour l'archéologie.

C'est tout ce passé que nous voulons étudier en fondant la *Revue de Champagne et de Brie*. Nous n'avons pas de profession de foi à faire, ou du moins elle se résumera dans cette déclaration : Nous chercherons à vulgariser l'étude des questions locales en évitant d'être monotones ou ennuyeux, — ce qui est tout un, — et nous ne toucherons ni de près, ni de loin à la politique.

Notre plan d'exécution sera simple. Nous nous proposons dans chaque numéro mensuel de publier une étude historique, une étude archéologique, un article de documents inédits ; autant que possible une nouvelle locale ou des souvenirs contemporains ou une biographie. Sous la rubrique : Sociétés savantes, nous donnerons le compte-rendu sommaire des travaux mensuels des compagnies académi-

ques des départements précités en y ajoutant un rapide aperçu historique de chacune d'elles. Enfin une chronique générale se partagera en deux parties : l'une relatant tous les faits intéressants la région au point de vue historique, archéologique et artistique ; l'autre présentant de courtes analyses des livres et brochures concernant les deux provinces.

En demeurant fermement attachés à ce programme, nous espérons atteindre le but que nous nous proposons et que nous résumerons : l'étude du passé des deux provinces, la description de leurs monuments au point de vue actuel, l'appréciation du mouvement intellectuel qui s'y produit. Pour y parvenir nous faisons appel à tous les hommes de bonne volonté qui comprennent sérieusement le travail, aiment l'érudition et poursuivent la solution des problêmes historiques ; à ceux-là nous ouvrons nos portes à deux battants. Mais il nous faut aussi le concours du public intelligent, amateur de l'étude et comprenant l'intérêt que mérite l'effort que nous tentons avec l'intention de ne rien négliger pour nous montrer à la hauteur d'une œuvre dans laquelle il n'entre aucune arrière-pensée de bénéfice matériel.

Nous ne parlerions point avec autant d'assurance si, en terminant, nous ne pouvions déjà citer des noms de collaborateurs qui sont

les plus sûres garanties de la sincérité de nos promesses. C'est en effet s'engager à faire une œuvre sérieuse que l'entreprendre avec le concours de :

MM.

ARBOIS DE JUBAINVILLE (D'), Archiviste de l'Aube ;

ASSIER (A.), à Courbevoie ;

BABEAU, avocat à Troyes ;

BARTHÉLEMY (A. DE), Secrétaire de la Commission de Topographie des Gaules à Paris ;

BARTHÉLEMY (E. DE), Membre du Comité des Travaux historiques à Paris ;

BAYE (LE BARON J. DE), au château de Baye (Marne) ;

BERTRAND (A.), Conservateur du Musée gallo-romain de St-Germain-en-Laye ;

CERF (L'ABBÉ), de l'Académie Nationale de Reims ;

COFFINET (L'ABBÉ), chanoine à Troyes,

COURAJOD (LOUIS), du Musée du Louvre ;

DELABORDE (FR.), de l'Ecole des Chartes;

DEMAISON (LOUIS), archiviste-paléographe ;

FLEURY (EDOUARD), à Vorgues, près Laon ;

GEORGES (L'ABBÉ ÉTIENNE), à Troyes ;

JADART (HENRI), Juge à Rethel (Ardennes);

KERVILER (R.), Ingénieur des ponts-et-chaussées à Saint-Nazaire ;

LA BOULLAYE (E. DE), Conservateur de la bibliothèque de Langres ;

MM.

LACROIX (PAUL), Conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal ;

LA ROQUE (L. DE). à Montpellier ;

LEBRUN-DALBANNE, de l'académie de Troyes;

L'HOTE (ED.), de la Société académique de Laon ;

LONGNON (A.), des Archives Nationales ;

LONGPÉRIER (A. DE), de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;

LUCE (SIMÉON), des Archives Nationales ;

LUCOT (L'ABBÉ), à Châlons-sur-Marne ;

MARCILLY (CH.), à Bar-sur-Aube ;

MENU (HENRI), à Paris ;

MONTAGNAC (ELIZÉE DE), à Paris ;

MONTAIGLON (A. DE), professeur à l'Ecole des Chartes;

MOREL, percepteur à Châlons-sur-Marne ;

NOEL (DOM), de l'abbaye de Solesme ;

PARIS (LOUIS), conservateur de la bibliothèque d'Epernay ;

PARIS (PAULIN), de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;

PIGEOTTE (LÉON), avocat à Troyes ;

PLICOT, Docteur à Fère-Champenoise ;

RICHER, ancien Conseiller d'Etat ;
RUBLE (BARON DE), à Paris ;
SAINT FERJEUX (P. DE), président de la Société archéologique de Langres ;
SOCARD (ALEXIS), à Troyes ;
SOCARD (EMILE), conservateur de la bibliothèque de Troyes;
THÉVENOT (ARSÈNE), à Troyes;
TOURNEUR (L'ABBÉ), vicaire général à Reims.
VÉTAULT, Archiviste du département de la Marne ;
VILLEFOSSE (A. HÉRON DE), du Musée du Louvre.
VINCENT, Docteur à Vouziers (Ardennes) ;

Nous croyons inutile de présenter de plus longues explications. Aussi bien est-ce à l'ouvrage que le lecteur pourra nous juger réellement et nous avons hâte d'y arriver. Nous dirons seulement que nous commençons modestement, mais qu'il dépendra du public de nous permettre de donner à la *Revue* un développement que nous souhaitons de tout notre cœur.

Arcis, le 9 Avril 1876.

POUR LE COMITÉ DE RÉDACTION,

Le Gérant,
LÉON FRÉMONT.

REVUE

DE

CHAMPAGNE ET DE BRIE

NOTE

SUR

LES ŒUVRES DE GUI DE BAZOCHES

L'une des compilations historiques les plus importantes du Moyen-Age, celle d'Albéric de Trois-Fontaines, offre cette particularité, que chacun des textes empruntés par l'auteur à un écrivain antérieur, est soigneusement précédé d'une rubrique indiquant le nom de cet écrivain. Bien que très courtes, ces mentions d'origine ont permis de retrouver exactement la plupart des sources auxquelles a puisé Albéric[1]. Trois ou quatre seulement paraissaient complètement perdues, et, parmi celles-ci, l'une des plus fréquemment citées dans le récit du moine de Trois-Fontaines, l'œuvre d'un certain GUIDO : heureusement, faisant exception, pour ce dernier, au silence qu'il gardait sur les autres, Albéric lui consacrait, à l'année 1203, la notice biographique suivante :

« *Guido, cantor S. Stephani Cathalaunensis, frater Nicholai, viri nobilis de Bazochiis, et abbatis Milonis S. Medardi Suessionensis, scripsit :* librum unum apologeticum ; librum historiarum a mundi principio breviter transcurrendo usque ad tempus suum, *cuius dicta, suis in locis in hoc opere annotavimus* ; de mundi regionibus

1. Voir le mémoire de Willmann, dans Pertz, *Archiv*, X, pp. 174-246.

libellum unum *in eodem volumine contractum* ; *et, prœter hœc* volumen *aliud, satis rhetoricum* epistolarum diversarum : *unde, quia ita scripsit, et in eo anno obiit, hœc de eo diximus, ut sciatur quis fuerit*[1]. »

On savait donc que ce Gui, chanoine-chantre de la cathédrale de Saint-Etienne, à Châlons-sur-Marne, appartenait à la famille de Bazoches (branche de la maison de Châtillon), et qu'il avait laissé au moins deux ouvrages distincts, savoir :

A. — Un recueil de *Lettres.*

B. — Un traité contenant :

1° Une *Apologie* ;

2° Une *Chronique universelle* ;

3° Un *Abrégé géographique.*

Là s'arrêtaient les renseignements que l'histoire littéraire pouvait fournir sur ce personnage, et pourtant l'importance — surtout pour les faits relatifs aux trois premières croisades — des morceaux que lui avait empruntés Albéric, était assez considérable pour faire regretter à Dom Brial[2] et plus tard à Willmann[3] la perte de l'œuvre du chantre de Châlons. Il est probable même que, plus d'une fois, l'on dut chercher, sinon à la reconstituer en entier, du moins à réunir en un seul corps, les fragments sauvés par le moine de Trois-Fontaines, comme le montre, du reste, un travail très-consciencieux de pointage, fait par une main anonyme, sur l'exemplaire imprimé d'Albéric, conservé à la Bibliothèque Mazarine.

Il avait pourtant existé — et jusqu'à une époque relativement récente — des manuscrits comprenant, sinon tous les ouvrages du chantre de Châlons, du moins la Chronique composée par lui.

En 1656, Sanderus, dans sa *Bibliotheca Belgica manuscripta*[4], signalait comme se trouvant dans la bibliothèque de la cathédrale de Tournay (fonds de Villers) un volume de *Mélanges* contenant des *Extracta ex chronico Guidonis de Bazochiis.* Ces *Extracta* n'étaient peut-être, il est vrai, qu'une copie des fragments reproduits par Albéric, copie faite sur quelque manuscrit de ce dernier ; mais en 1770,

1. Alberici *Chromicon,* dans Pertz *Scriptores rerum Germanic.,* XXIII p. 882.

2. *Historiens de la France* XVIII, p. 745.

3. Pertz *Archiv,* X pp. 206-207.

4. I p. 215.

le P. Lelong, dans la *Bibliothèque historique de la France*[1], décrivait ainsi qu'il suit un autre manuscrit contenant peut-être la *Chronique* entière de Gui de Bazoches :

« *Chronicon abbreviatum ab O. C. ad annum 1199 in-4°.* — Cette chronique composée par un bourguignon 2) était entre les mains de Montfaucon, et ainsi se trouve à Saint-Germain-des-Prés. Guy de Bazoches, chantre de Saint-Etienne de Châlons, a fait une chronique qui comprend le même espace de temps ; l'auteur de la chronique imprimée sous le nom d'Albéric, en rapporte un grand nombre de fragments 2. »

On pouvait donc espérer, que, soit sous le nom d'Albéric, soit sans indication d'auteur, il existât encore un manuscrit analogue à celui signalé par le père Lelong, et que ce manuscrit contînt une *Chronique* allant *ab O. C. ad annum* 1199. C'est à cette recherche que, sans négliger de suivre la piste des deux copies de Tournay et de Saint-Germain-des Prés, je m'étais livré, il y a quelques années, dans l'espoir que le texte de Gui de Bazoches pût fournir, pour l'histoire de la troisième croisade, un document original d'une grande valeur. Une remarque très judicieuse de M. Stubbs, dans la *Préface* si remarquable dont il avait fait précéder, en 1864, son édition de l'*Itinerarium Ricardi*, m'avait d'ailleurs encouragé à poursuivre mes investigations. L'on sait qu'à la fin du XVIIe siècle, Gaspard de Barth possédait un manuscrit sur vélin, acheté par lui à Erfurth et contenant la plupart des textes du recueil de Bongars, manuscrit dont il avait relevé les variantes, publiées plus tard (1725) par Ludewig[3]. Or cette copie, qui paraît avoir disparu, assignait à plusieurs des récits de croisade, considérés encore aujourd'hui comme anonymes, des noms d'auteur très-précis : l'*Itinerarium Ricardi* s'y trouvait attribué, sous le titre de *Liber de bellis Palæstinis*, à un *Guido Adduanensis*, dont le surnom bizarre avait toujours embarrassé la critique, quand M. Stubbs[4] vint à conjecturer, avec quelque vraisemblance, que l'appellation *Adduanensis* ne devait être qu'une mauvaise lecture de Barth pour

1. II p. 143 n° 16716.

2. Ce n'est que très-récemment que j'ai pu identifier ce manuscrit avec le cod. lat. XXI 127 de la Marciana de Venise, entré dans cette Bibliothèque en 1821, avec la collection de Morelli ; je n'ai pu d'ailleurs encore l'étudier.

3. *Reliquiæ manuscriptorum* III. Gui y occupe les pages 539-554.

4. *Elien Ricardi*, préf. p. xlv.

Catalaunensis, et que Gui d'Adda n'était autre que Gui de Bazoches. La découverte de la chronique véritable du chantre de Châlons, devait donc être regardée, en raison de la solution de ce nouveau problème, comme doublement désirable.

L'examen des manuscrits aujourd'hui connus d'Albéric, ne me donna point de résultat ; aucun d'eux — et ils sont au nombre de douze — ne renferme autre chose que le texte publié par Leibnitz — tous, d'ailleurs, paraissant provenir soit du *Codex paris.* 4896 *A*, soit de celui des Capucins d'Arras, aujourd'hui au prince de Ligne. Restaient à pointer les chroniques latines anonymes, en mettant de côté toutes celles qui ne satisferaient point à la double condition *de commencer* ab *O. C. pour finir avec le* XIIe *siècle.* Ici je m'égarai longtemps, cherchant en Belgique et en Angleterre, où je supposais qu'avaient dû passer les copies de Tournai et de Saint-Germain-des-Prés, ce que j'avais sous la main. Ce n'est qu'en 1874, qu'en soumettant à un dernier examen les chroniques anonymes de l'ancien fonds latin de la Bibliothèque Nationale, je trouvai non-seulement l'*Histoire*, mais encore l'œuvre entière du chantre de Châlons-sur-Marne, telle que l'avait cataloguée Albéric. Seul manquait, il est vrai, le *Liber epistolarum* ; mais par une heureuse coïncidence, j'obtenais au même instant, grâce au baron Kervyn de Lettenhove, une copie de ce dernier texte, d'après un manuscrit de l'abbaye d'Orval, aujourd'hui conservé à la *Bibliothèque publique* de la ville de Luxembourg. La question se trouvait donc résolue, et l'œuvre complète de Gui de Bazoches rendue à la lumière.

Suivant Albéric, le chantre de Châlons avait réuni *en un seul volume :*

1° Un *Livre Apologétique* ;

2° Un *Liber historiarum*, s'étendant du commencement du monde aux temps voisins de l'auteur († 1203) ;

3° Une *Description abrégée des régions du monde.*

Le manuscrit de Paris (*Ancien fonds latin* 4998 — *Colbert* 433), provenant vraisemblablement de Saint-Médard de Soissons, dont il contient la *Chronique*, et dont le frère de Gui de Bazoches était abbé, offre, du f° 35 r° col. 1 au f° 64 v° col. 2, un ouvrage anonyme, divisé en onze livres d'inégale longueur, et portant pour titre :

Apologia, vel cronosgraphia, (sic), *id est excerpta vel abbreviationes diversarum historiarum, contra maledicos.*

Un examen rapide de ce traité permet de reconnaître qu'il n'est que le résultat de la juxtaposition, faite après coup, et, partant d'une façon un peu forcée, de trois œuvres bien distinctes. La première assez courte, comprend les trois premiers livres : c'est l'*Apologia*, défense personnelle de l'auteur contre des confrères qui critiquaient le genre de vie qu'il menait, la carrière qu'il avait embrassée, et surtout le goût qu'il montrait pour les études solitaires. Les huit derniers livres, apportés pour preuve de l'utilité et de la fécondité de ces mêmes études, contiennent, d'abord, un abrégé de géographie universelle (le *Libellus de regionibus mundi* d'Albéric), occupant le IVe livre tout entier, puis une histoire générale, s'étendant du commencement du monde à la mort de Richard Cœur-de-Lion (1199). Le manuscrit lui-même donne la preuve certaine que cette partie, embrassant les sept derniers livres, constituait à elle seule le *Liber diversarum historiarum;* en effet, tandis que les *incipit* de ces livres sont numérotés de V à XI, les *explicit* ont conservé la numérotation primitive de I à VII[1]. Le traité entier répond donc, à première vue, au *volumen* unique, qui, suivant le moine de Trois-Fontaines, devait contenir les trois premiers articles du catalogue dressé par lui ; de plus, un pointage minutieux des passages précédés du nom de *Guido* dans le texte imprimé d'Albéric, m'a permis de constater que *tous* ces passages se retrouvent *sans exception*, dans la chronique anonyme. Un fait assez curieux, c'est que cette coïncidence avait déjà, au siècle dernier, frappé quelque lecteur érudit, qui deux fois a inscrit en marge un renvoi à Albéric : un peu plus d'attention aurait pu, dès lors, amener cet inconnu, à identifier le texte qu'il avait sous les yeux, avec la chronique perdue de Gui de Bazoches.

Restait le *Liber epistolarum*, ouvrage qui, suivant Albéric, devait être entièrement distinct des trois précédents : dans son voyage en Belgique, 1839-1840, publié en 1843 dans

1. C'est ce que prouve également le manuscrit n° 778 (ancien 1215) du fonds de la Reine Christine au Vatican (in-8° du XIIIe s.). Ce manuscrit, malheureusement mutilé à la fin, contient (ff. 1-72) les 6 premiers livres de la *Chronographia*, qui y figure comme œuvre indépendante et isolée.

le huitième volume des *Archiv* de Pertz[1], M. Waitz avait signalé un manuscrit de ce *Liber* dans la Bibliothèque publique de la ville de Luxembourg : c'est ce manuscrit que j'ai pu faire copier. Il contient un recueil de trente-huit lettres, non datées, adressées à divers personnages, confrères ou parents de l'auteur ; chaque lettre est suivie d'un petit poëme, consacré presque toujours à un sujet religieux : deux des lettres sont copiées en double, sans variantes, ce qui en réduit, en réalité, le nombre à trente-six.

J'aborderai tout à l'heure la question de l'importance historique ou littéraire de ces documents divers ; mais je crois devoir, auparavant, dire un mot d'autres œuvres qui ont été également attribuées à Gui de Bazoches :

En 1824, Petit-Radel[2] consacrant à ce personnage, dans le XVIIe volume de l'*Histoire littéraire de la France*, une notice assez succinte, a cru devoir attribuer au chantre de Châlons, la paternité d'un livre que Sanderus[3] avait signalé, sous le titre de « *Guidonis Tractatus de scribendis epistolis*, » comme se trouvant dans la bibliothèque des Augustins de Tongres. Bien que Petit-Radel n'eut pas été à même de prendre personnellement connaissance de ce manuscrit, déjà perdu de son temps, il n'avait pas craint, en forçant le sens du passage d'Albéric relatif au *Liber epistolarum*, de voir, dans le *Tractatus* de Tongres, le recueil des lettres de Gui de Bazoches. Je n'ai pu, il est vrai, retrouver la trace du codex signalé par Sanderus; mais la bienveillante intervention du ministre de l'instruction publique m'a permis d'étudier à loisir un autre manuscrit, *portant un titre absolument semblable*, et attribué, sans hésitation par Pasini[4] au chantre de Châlons. Or ce manuscrit, qui est conservé à Turin, sous le n° H. III, 9, contient un recueil fort curieux de formules et de modèles épistolaires; mais ce recueil, rédigé évidemment par un auteur et pour des lecteurs italiens, est postérieur à Gui de Bazoches — il y est, en effet, question de Henri, évêque de Bologne (1213-1240). Il faut donc rejeter, et l'attribution de Pasini, et, par suite celle de Petit-Radel; car il n'est guère permis de douter que le manuscrit

1. Pertz *Archiv* VIII p. 3-24. M. Waitz qui n'avait probablement fait que parcourir légèrement le manuscrit, le trouve (p. 596), *ohne allen Bezug auf Geschichte !*

2. Pp. 447-451.

3. *Bibl. Belgica manuscripta* II p. 191.

4. *Catalogus manusc., Athenæi Taurinensis* II p. 169.

de Tongres ne renfermât tout simplement le même texte que celui de Turin, si tant est qu'ils ne constituassent point un seul et même livre, apporté dans cette dernière ville, postérieurement à Sanderus, — hypothèse que je n'ai malheureusement point pu convertir en certitude.

Je passe à une autre assertion qui me semble aussi inexacte que la précédente. Dans son *Dictionnaire topographique de l'Aisne*[1], un homme qui a laissé des travaux estimables, et qui avait même rédigé une *Notice*, aujourd'hui perdue, sur Bazoches et ses seigneurs, M. Melleville, consacrant quelques lignes à notre chroniqueur, en fait — sans paraître d'ailleurs soupçonner l'existence du texte d'Albéric — « l'auteur du premier dictionnaire géographique connu » (sic). Malgré l'aide obligeante de plusieurs érudits soissonnais, il m'a été impossible de découvrir d'où M. Melleville a pu tirer cette indication.

Reste la plus importante de ces attributions douteuses, celle de l'*Itinerarium Ricardi*, (ou plutôt de la partie spéciale de cet *Itinerarium*[2], seule publiée par Bougars), étant donné que l'on admette, et le titre fourni par le mystérieux manuscrit de Barth, et la nouvelle lecture que M. Stubbs propose de ce titre : mais c'est là une question délicate, et sur laquelle il est difficile d'émettre une opinion utile, surtout au moment où la publication imminente par M. Monod d'une chanson de geste parallèle, nous promet sur l'œuvre latine anonyme, une théorie définitive ; quant bien même, d'ailleurs, l'*Itinerarium Ricardi* devrait être rendu à Gui de Bazoches, ce récit de la troisième croisade a été, de la part de M. Stubbs, l'objet d'un travail trop complètement définitif, pour qu'il soit permis de le comprendre, à si court intervalle, dans le plan de la publication nouvelle que me paraissent mériter les œuvres plus certaines du chantre de Châlons, œuvres que j'ai maintenant à passer successivement en revue.

Je dois d'abord avouer que la *Chronographia* de Gui de Bazoches n'a point précisément répondu à l'espoir particulier qu'avait pu faire concevoir, pour l'histoire des Croisades, l'importance des citations d'Albéric — et cela par cette raison bien simple, que, sur ce sujet spécial, le moine

1. Au mot *Bazoches*, tome I p. 53.
2. Manuscrit G de M. Stubbs.

de Trois-Fontaines a presque entièrement dépouillé son devancier. Il n'en est point heureusement de même pour l'œuvre entière contenue dans le manuscrit de Paris, bien que l'intérêt qu'en pourra présenter la publication ne doive, en aucune façon, être considéré, d'avance, comme *purement historique*. L'*Apologie* personnelle de l'auteur contient, au milieu des subtilités et de la phraséologie qu'à cette époque, comportait nécessairement un semblable sujet, des détails curieux sur les mœurs de la société contemporaine : c'est un ouvrage très-analogue à l'*Historia Occidentalis* de Jacques de Vitry, mais ayant, sur cette dernière, l'avantage d'avoir été écrite, près d'un demi-siècle plus tôt. L'*Apologia*, bien que divisée en trois livres, est d'ailleurs assez courte, et ne dépasse point les limites d'un prologue copieux.

Le *Libellus de regionibus mundi*, qui suit l'*Apologia*, est peut-être la partie la plus importante de l'œuvre entière : bien qu'évidemment empruntée à des sources antérieures, elle offre un résumé très-complet des connaissances géographiques de l'école française au XIIe siècle : l'étude attentive qu'elle mérite paraît promettre des résultats utiles.

Les sept livres de la *Chronographia*, constituent un texte d'une étendue considérable : c'est un récit suivi, un travail tout d'une pièce, qui est loin de s'astreindre servilement à l'ordre chronologique : l'histoire classique s'y mêle à l'histoire sainte, et les annales des diverses parties du monde y sont successivement passées en revue. Les trois premiers livres conduisent le lecteur jusqu'à la fin du règne de Constantin : le livre IV, très-long, va de Constantin à Charlemagne. Le livre V est occupé par l'histoire carlovingienne, le livre VI par celle des premiers Capétiens et de la première croisade ; enfin, le livre VII et dernier, embrasse l'histoire de France et d'Angleterre, pendant le XIIe siècle, et raconte, avec détails, la troisième croisade — l'auteur qui a assisté, en personne, aux événements de cette expédition, reproduisant là, in-extenso, deux des lettres qu'il avait adressées, de Syrie, à ses parents de Champagne.

Les trente-six lettres du *Liber epistolarum*, sont évidemment : les premières, des exercices, les dernières, des modèles de style épistolaire, et les sujets traités appar-

tiennent, presque toujours, à la théologie morale ; mais ces épîtres permettent de suivre l'auteur d'un bout à l'autre de sa carrière littéraire, depuis le temps où il étudiait à Paris et à Montpellier, jusqu'à son retour de Terre-Sainte. On y lira avec intérêt la description qu'il fait de Paris, et aussi celle du fief champenois où il aimait à promener ses rêveries : de nombreux détails sur les mœurs du pays qu'habitait Gui de Bazoches, sont épars dans ces compositions, qui, malheureusement, ne quittent jamais le mode oratoire. Les poésies latines qui accompagnent chaque lettre sont loin d'être sans valeur : sauf une seule que Mone a publié dans ses *Lateinische Hymnen des Mittelalters*[1], toutes paraissent inédites.

Comte RIANT.

---

1. *Hymne à S. Jean-Baptiste* (O Præcursor ! dans le tome III p. 42.)

LA CHAMPAGNE A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

I

Nicolas PERROT D'ABLANCOURT

(1606 — 1664)

—

INTRODUCTION.

—

« A Madame de la Haye-Vantelay, ambassadrice de France à Venise. — Puisque vous voulez, Madame, que je vous rende conte de mon loisir, et que avez ajouté au vôtre un fond de patience assez grand, pour écouter tout ce que j'ay à vous dire, je ne feray point de difficulté de vous entretenir d'une chose, qui pour toute autre Dame que vous, seroit un rude supplice. Il s'agit de confronter des fragmens de traductions françoises de différens auteurs, pour sçavoir qui a le mieux rencontré le sens de l'original latin, et qui l'a rendu avec plus de force et de fidélité. Comme vous êtes équitable et que vous possédez ces deux langues dans la perfection, je ne pouvois prendre un meilleur juge ; vous ne devez pas même être suspecte à celui que j'attaque, puisqu'il assure que ceux qui entendent les originaux sont pour lui. Cela ne m'empêchera pas de souscrire à vos jugements avant même que vous les ayez prononcés. Car je ne ressemble pas au Misanthrope de Molière, qui convenoit de tout, pourvû que l'on demeurât d'accord que le sonnet ne valoit rien.

Vous me voyez, Madame, dans un village où j'ay trouvé quelques mauvais livres, comme vous pourriez dire l'*Homme de Cour*, et des *Essais de la flatterie, tirés de la morale de Tacite*[1]. C'est de ces

1. Ces deux ouvrages sont d'Amelot de la Houssaye. — L'*Homme de Cour de Balthazar Gracian*, traduit et commenté par le sieur Amelot de la Houssaye, cy-devant secrétaire de l'Ambassade de France à Venise Paris. J. Boudot, 1684, in-4. Cet ouvrage eut un succès considérable, car nous en possédons la sixième édition, revue et corrigée, datée de 1690, in-12. — *Les Essais tirés de la Morale de Tacite*, sont de 1686. — Amelot de la Houssaye, dans les notes et dans la préface de ce dernier ouvrage critique amèrement les traductions de d'Ablancourt, et l'accuse d'avoir supprimé ou changé quantité de passages de l'original.

deux ouvrages dont je veux vous entretenir pour vous venger de la manière insolente et injurieuse dont leur auteur a traité des traductions qui vous ont fait passer de si douces heures à Constantinople et dans vos autres ambassades. Plus il témoigne d'acharnement contre M. d'Ablancourt, et plus je le trouve téméraire de se mettre sur les rangs avec de si faibles armes, pour combattre une réputation si bien établie, et qui depuis cinquante ans n'a pas souffert la moindre interruption. Quand il serait vray que les loüanges qu'on lui donne seroient excessives, il y auroit toujours de l'inhumanité de commencer à insulter un homme plus de vingt ans après sa mort. C'est se faire un ennemi de gayeté de cœur et attendre à lui donner un démenti et à le défier au combat, qu'il soit mis en terre et réduit en poussière. Voilà cependant le procédé qu'on tient contre lui et voici celui que je veux tenir pour en avoir raison.

Ce nouveau Champion, s'est donc avisé de déclarer la guerre en 1686 à un homme mort en 1664. Il a fallu tout ce long intervale à ce Vermisseau, pour lui inspirer la hardiesse de toucher à un Lion mort qu'il n'eût jamais osé envisager vivant....»

Ainsi parlait en 1686, un anonyme animé d'une généreuse indignation, dans la dédicace d'un petit livre fort curieux et très-rare intitulé : *M. Perrot d'Ablancourt vengé, ou Amelot de la Houssaye convaincu de ne pas parler françois et d'expliquer mal le latin*[1]. Nous ne pouvons mieux ouvrir la carrière que nous allons parcourir, que par la reproduction de ce cri de guerre ; car un auteur qui donne lieu à une pareille polémique plus de vingt ans après sa mort a de justes droits à un rang honorable dans les armées de la république des lettres : c'est là un indice incontestable d'une valeur toute particulière et d'une œuvre qui a laissé des traces sérieuses. Non pas que nous adoptions de prime abord les conclusions de l'anonyme : nous aurons à les discuter consciencieusement dans le cours de cette étude et nous devons avouer, dès le début, qu'elles peuvent être à bon droit suspectes de partialité, émanant d'un neveu du célèbre Traducteur.

Si Frémont d'Ablancourt[2] et moi nous plaidions aux halles, lui répondit Amelot dans une édition postérieure de son Gracian, j'avoüe qu'il y gagneroit sa cause : mais chacun sait que la Dame, à qui il a

1. A Amsterdam, chez Abraham Wolfgangh, demeurant derrière la Bourse. — 1686, petit in-12, 226 p.

2. Jean Jacobé, sieur de Frémont et d'Ablancourt (1625-1693), fils d'un maître des eaux et forêts au bailliage de Vitry en Champagne, et neveu, par sa mère, de Nicolas Perrot qui se chargea de son éducation, était l'auteur du pamphlet. — Voir sur ce personnage la suite de notre étude.

dédié l'apologie de son oncle, a eu de l'indignation de voir son nom à la tête d'un libelle qui n'est qu'un Dictionnaire d'injures et de quolibets d'harangères et de laquais[1].....

Là n'est pas davantage la vérité : les deux camps manifestent l'un contre l'autre des sentiments trop hostiles pour qu'on puisse chercher dans leurs arsenaux des éléments de critique impartiale. *In medio stat virtus*, dit le proverbe, et nous en reconnaîtrons plus d'une fois la justesse. Il n'en est pas moins vrai que l'œuvre de Perrot d'Ablancourt mérite, de tous points, une attention soutenue de la part de la postérité.

Ses contemporains ont été unanimes pour le proclamer un modèle inimitable, seul rival de Vaugelas. Balzac ne tarit point d'éloges à son sujet et nous aurons fréquemment occasion de citer les arrêts du grand épistolier qui professait pour « l'incomparable d'Ablancourt » une admiration sans bornes. Ne prétendait-il pas qu'il était prêt « à parier contre le docte Heinsius et contre le Jésuite Strada, que le françois de son ami vaudroit plus tard beaucoup mieux que le latin de Tacite ! » Sorel, le P. Bouhours, Baillet, n'ont pas été moins prodigues à son égard ; et Godeau lui adressait *sur ses Traductions* une épître pompeuse qui débute par ces vers :

D'Ablancourt, dont l'esprit a des clartés si belles,
Et qui produit toujours des richesses nouvelles,
Que ne te doit la France après ces grands travaux,
Où ta gloire éblouit les yeux de tes rivaux,
Et quel prix assez beau pour payer les merveilles
Dont tu sçais l'enrichir par tes sçavantes veilles[2]?..

Richelet affirme de son côté que Nicolas d'Ablancourt fut « un des plus excellents esprits et des meilleurs écrivains de son siècle[3] ; » Ménage, qui appela le premier ses traductions de *belles infidèles*, avoue qu'il était fort savant, qu'il possèdait bien les langues, et il ajoute :

Il disoit de si bonnes choses et si agréables dans la conversation que M. Pellisson disoit qu'il auroit été à souhaiter qu'il eust toujours eu un greffier à ses côtés pour écrire tout ce qu'il disoit[4]. »

1. L'*Homme de Cour*... 6e édition, note de la page 336.
2. Godeau. *OEuvres morales et chrétiennes*. Epître XXII.
3. Richelet. Préface de son *Dictionnaire*.
4. *Menagiana*, édit. de 1693, in-12, p. 387.

Costar, malgré de nombreux coups d'épingle, est obligé de reconnaître que Perrot écrivait fort élégamment[1]; et Chapelain, l'arbitre de la critique contemporaine, disait de lui, en 1663, dans son mémoire sur les Gens de lettres :

Il est de tous nos Ecrivains en prose celui qui a le stile le plus dégagé, plus ferme, plus résolu, plus naturel. Son génie est sublime, et quoiqu'il soit sans comparaison le meilleur de nos traducteurs, c'est dommage qu'il se soit réduit à un emploi si au-dessous de lui ; car il a de la force de son chef, de l'éloquence, de la doctrine, et n'est pas faible dans le raisonnement. S'il avoit voulu entreprendre une Histoire, il n'y a que son peu de pratique des affaires du monde qui l'eût pu empêcher de la faire très-bonne ; car il a acquis souverainement l'art d'une n'arration, par tant d'Historiens du premier rang qu'il a rendus avec applaudissement dans sa langue ; et il ne seroit nouveau ni dans les harangues ni dans les matières de guerre ; enfin c'est le seul de nos bons ouvriers que je connois, qui pourroit s'acquitter éminemment de cette sorte de travail, s'il avoit de bons mémoires, et qu'il fût plus instruit des intérêts de l'Europe présens et passez ; car encore qu'il ait bonne opinion de lui et avec justice, comme il n'est point vain, et que la raison le ramène, quand elle lui est montrée, il recevroit les avis qu'on lui donneroit[2].

Une pareille unanimité, dont le concert ne fut rompu, vers la fin du XVIIe siècle que par Amelot de la Houssaye, nous offre une présomption très favorable au mérite de Nicolas d'Ablancourt ; aussi Boileau lui-même dont le goût sévère a épargné si peu d'auteurs de son temps, a-t-il rendu pleine justice au traducteur de Tacite, de César et de Lucain : car il le range évidemment au premier rang des écrivains français dans sa IXe satire :

Puisque vous le voulez, je vais changer de style,
Je le déclare donc, Quinault est un Virgile ;
Pradon comme un soleil en nos ans a paru ;
Pelletier écrit mieux qu'Ablancourt ny Patru.

Mais nous n'avons pas l'intention de reproduire ici tous les éloges en prose et en vers qui furent adressés à Nicolas Perrot pendant le XVIIe siècle, et nous aurons occasion d'en citer quelques autres en leur temps, dans le cours de cette notice. Malgré les attaques d'Amelot, sa réputation

1. Rapport à Colbert.

2. *Mélanges de littérature*, tirés des manuscrits de Chapelain. Paris, 1726, in-12, p. 237-259. On sait que Chapelain, poëte médiocre dans les ouvrages de longue haleine était un excellent critique et un fort bon prosateur. Voir notre étude sur sa vie et ses œuvres, publiée dans la *Revue de Bretagne et de Vendée* de mars à décembre 1875.

se conserva presqu'intacte pendant le siècle suivant, ainsi que permettent de le constater les nombreuses rééditions de la plupart de ses ouvrages durant cette période. Les abbés d'Artigny et Desfontaines, Fréron, le marquis d'Argens, Palissot, etc., tous les critiques de cette époque lui ont pardonné l'infidélité intentionnelle de plusieurs passages de ses traductions, en particulier de celles de Tacite, en faveur de l'élégance de son style ; et de nos jours, des maîtres comme MM. Géruzez et Sainte-Beuve, ont constaté qu'il avait pris une large part aux progrès de la langue française et au travail fécond de rénovation complète qui sépare Balzac de Bossuet.

Ce rapide exposé nous a paru nécessaire pour justifier, dès l'abord, le vif intérêt que doit présenter l'étude de la vie et des ouvrages d'un académicien trop abandonné par la critique contemporaine.

I

LA FAMILLE D'ABLANCOURT

du XVe au XVIIe siècle

—

La famille des Perrots, dit l'Avocat Patru qui a consacré une intéressante notice à son ami d'Ablancourt, est ancienne dans le Parlement et alliée de tout de tout ce qu'il y a de plus illustre dans la robe[1]. — Nous rencontrons en effet un Perrot, trisaïeul du futur académicien, parmi les conseillers au Parlement de Paris pendant le règne de François Ier ; et Christophe de Thou, plus tard premier président de la même cour, épousa l'une de ses sœurs.

Il serait très-difficile aujourd'hui de reconstituer l'arbre généalogique complet de cette famille, dont les nombreux rameaux ont fleuri non-seulement en France, mais à l'étranger ; car il faut compter parmi eux, les Perrots de Genève dont parle le chroniqueur Pierre de l'Estoile dans son Histoire Journal des règnes de Henri IV et de Louis XIII[2] ; les Perrots d'Angleterre, dont l'un, mylord Perrot,

1. Œuvres de Patru. Edit. 1714, in-4, p. 584.

2. « Ce jour (28 Septembre 1607), M. Perrot, fils du ministre Perrot de Genève, lequel, à ce que j'ai pu descouvrir par son discours, affecte fort la réunion et la réformation de l'Eglise, m'a dit que son père, grand zélateur de la réconciliation des deux, mais qui est contraint de dissimuler

pour parler comme au XVIIe siècle, fut en faveur à la cour de la reine Elisabeth[1] ; les Perrots de la Malmaison qui produisirent un prévôt des marchands de la ville de Paris ; sans oublier ce François Perrot qui, après avoir accompagné à Constantinople Gabriel d'Aramont, ambassadeur de France vers Soliman[2], se fixa en Italie, publia une réfutation de la bulle du pape Sixte V contre le roi de Navarre[3], se lia intimement avec Fra Paolo qui l'appelait le bon Perrotto, et traduisit en Italien la *Vérité de la Religion chrétienne*[4] de Duplessis Mormay, ce qui tendrait à prouver que, comme la plupart des membres de sa famille, il avait embrassé le protestantisme.

D'après ce que nous avons pu retrouver d'anciennes indications généalogiques, les Perrot étaient originaires de Franche-Comté. C'est du moins ce qui résulte d'une correspondance fort curieuse engagée entre le célèbre Henri Dupuy et le non moins savant Philippe Chifflet, de Besançon, vers 1632, correspondance conservée au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale dans les portefeuilles de Dupuy[5]. Ce dernier ayant remarqué dans *l'Histoire séquanoise* de Gollut la mention d'un Guy Perrot comme secrétaire de Marie de Bourgogne au XVe siècle, demanda des renseignements authentiques à son ami sur ce Perrot et sur le chancelier Hugon ou Hugonet son compatriote et contemporain. Chifflet lui répondit de Bruxelles le 8 avril 1632 :

pour le lieu où il est, a fait un livre *de extremis in Ecclesiâ vitandis* ; lequel il ne veult faire imprimer, mais qu'il tirera estant là, s'il peult, de ses mains pour le faire voir ici au jour... » (Hist. journal de Henri IV. Collection Michaud XV, 456). — Et plus loin : « Le dimanche 9 de ce mois (janvier 1611) M. Perrot d'Argansson, fils de feu M. Perrot, ministre de Genève, habile docte et pacifique et intime ami de feu mon père, me communique dans mon étude la copie d'un traité rare et excellent, ainsi qu'il disoit, et n'en doute point, qu'il avoit trouvé entre les papiers de feu son père, etc... » *Ibid.* 652.

1. Dictionnaire critique de Bayle.

2. Voir l'Histoire de Thou. liv. 82.

3. Cela est intitulé : *Aviso piacevole dato alla bella Italia*, 1586, in-4. — Les Italiens le traitaient ordinairement de « vrai israëlite à cause de sa candeur et de sa débonnaireté. » (Colomiès, *Biblioth. choisie* 29-31.) Voy. aussi La Monnoye et ses remarques sur les Auteurs déguisés de Baillet, p. 521.

4. Imprimée à Saumur en 1612. — Louis des Masures dans ses poëmes latins, Hubert Languet dans ses lettres à Philippe Sidney et M. de Lignes dans sa vie de Duplessis, parlent de lui avec éloge. (Colomiès copié par Moréri.)

5. Voir aussi sur les Perrot, la vie de Pierre Pithou, par Grosley.

J'ay reçu la vostre du dernier de mars, sur laquelle je vous serviray très-volontiers, moyennant un peu de temps pour escrire à deux ou trois de mes amys de Besançon et de Dôle. Cependant je vous diray que je connois très-bien la noble famille des Perrots, seigneurs d'Annoire, parce qu'ils sont alliés à ma femme Jeanne-Baptiste de Monboühan, fille de Jules de Monboühan .. le père duquel estoit cousin d'une demoyselle Morlot de Fontenoy-en-Voge, femme d'un sieur Perrot, seigneur d'Annoire, le petit-fils duquel est présentement à Bréda, capitaine de deux cens hommes de pied Bourguignons... J'ay feuilleté l'estat de l'hostel de Mlle Marie, dressé immédiatement après la mort du duc Charles, son père, l'an que l'on comptoit encore 1476, où j'ay bien trouvé Guy de Rochefort entre les conseillers et chambellans ; mais entre les secrétaires qui y sont en grand nombre je n'y ay point treuvé Guy Perrot. Il ne faut pas croire légèrement le sieur Gollut car il est sujet à caution et, en fait, a peu d'estime en notre pays[1]...

Et deux mois plus tard, après avoir reçu plusieurs lettres de ses correspondants Francs-Comtois, unanimes pour déclarer que « feu M. Gollut en ses mémoires a dit une infinité de choses que l'on ne sçait où il les a prises : *Multa dicit, sod inhil probat*[2]... » Chifflet répondait définitivement à Dupuy le 3 juin :

Je n'ay jamais pu vérifier ce que dit Gollut de Guy Perrot, secrétaire de Madame Marie. Il n'y en a rien dans tout ce que j'ay tantôt feuilleté. J'ai bien treuvé Guillaume Perrot, huissier ordinaire du Parlement (de Dôle) selon Gollut, page 148 : Ce que je vérifie par les patentes de Maximilien, que j'ay, données à Bruxelles le 12 febvrier 1508, et par autres patentes plus anciennes de l'archiduc Philippe données à Bruxelles, le dernier jour de septembre 1500, dans lesquelles tous ceux du Parlement de Dôle sont nommez. Et entre les quatre huissiers ordinaires, Guillaume Perrot y est nommé le second. Ce n'est pas chose dont on puisse tirer grand lustre : Néantmoins si vous le voulez je vous envoyeray copie des dittes lettres[3]...

Dupuy se tint pour satisfait et ne continua pas plus loin ses recherches : aussi ferons-nous comme lui et nous bornerons-nous à remonter au trisaïeul de notre Nicolas-Emile Perrot, qui, fils ou petit-fils de l'huissier au Parlement de Dôle, selon toutes les probabilités, étudia la jurisprudence avec passion, professa brillamment le droit à Padoue pendant plusieurs années, puis revint en France en 1532 pour

1. Bibl. nat. mss. fonds Duguy, nº 511, fº 75.
2. Lettre de Jean Béguin de Dôle le 2 Mai 1632. — Bibl. nat. fonds Dupuy. 511. 77.
3. Ibid. fº

publier, l'année suivante, un savant commentaire sur la lo de Gallus, dédié à Philippe de Cossé, évêque de Coutances[1]. François Ier le nomma conseiller au Parlement de Paris et c'est de lui que date la dynastie parlementaire des Perrot, car il mourut laissant trois fils conseillers, dont les deux aînés parvinrent à la Grand'Chambre : Cyprien, qui fut père de Jean, président aux enquêtes, père lui-même d'un autre Cyprien, président à la Chambre des comptes ; Nicolas, chef de la branche des Perrot de la Salle et d'Ablancourt ; et Denys, qui ne laissa pas de postérité et fut tué pendant les massacres de la Saint-Barthélemy[2]. Un autre fils, Charles, échappé au massacre, se retira à Genève où il remplit longtemps la seconde place dans le consistoire. Ami intime de Nicolas Pithou et de toute sa famille, il entretint longtemps avec ces illustres, une correspondance où l'on ne se traitait que de frères et de sœurs[3].

Nicolas Perrot, grand'père du futur académicien, était chancelier du duc d'Alençon : grand personnage, dit Tallemant des Réaux, dont l'anagramme était exactement *portera conseil*, et qui eût été chancelier de France si son maître eût survécu à Henri III[4]. Il mourut conseiller de la Grand' Chambre vers la fin du XVIe siècle, père de deux fils Paul et Cyprien dont la carrière fut très-différente. Leur mère, « qui se sentoit des nouvelles opinions, » dit Patru, envoya le plus jeune, Paul, qu'on appelait Paul Perrot de la Salle, faire ou plutôt achever ses études à l'Université d'Oxfort ; et cette éducation le conduisit à abjurer les doctrines ca-

1. *Æmili Perroti, Parisiensis jurisconsulti, ad Galli formulam et ei annexam Scævolæ interpretationem, glossa.* — Lyon, Gryphe. 1533, in-4. Le recueil des lettres de P. Burel, de Toulouse, données au public par Henri Estienne en renferme plusieurs à Emile Perrot.

2. Denis Perrot (1640-1672) fut massacré dans une maison de la rue des Tournelles, où il demeurait avec sa mère. « *Eamdem fortunam subiit Dionysius Perrotus, Æmilii senatoris parisiensis, non minus integritate quam juris scientia clari, filius.* » (Hist. de Thou, au 52e livre) — « Il estoit un des plus entiers et droits hommes de son temps : il avoit un tel goût pour les bonnes lettres, qu'il ne s'en pouvoit jamais retirer, quoiqu'il fût d'une santé délicate. » (Mém. du règne de Charles IX, I. 304).

3. « *Magna mihi cum Carolo Perrotto familiaritas et amicitia est... Æmilii Perrotti paterni quondam amici, viri clarissimi, peritissimi, probique filius, familiæ nostræ amicus vetus, ita me amat, ut vix alius magis...* » (*Nic. Pithœus, in epist. dedic. ad thesaurum é monumentis D. Bernardi*).

4. Tallemant des Réaux, *Historiettes* IV. 49.

tholiques pour embrasser avec ses condisciples la religion prétendue réformée. Lorsqu'il revint en France, son frère aîné Cyprien, conseiller au Parlement de Paris, se trouvait à Châlons-sur-Marne, avec tous ses collègues de la cour souveraine qui avait été transférée dans cette ville. Paul vint l'y retrouver, et pendant son séjour en Champagne, s'étant épris de Mlle Anne des Forges, « belle fille et d'une des plus nobles maisons de la province[1] » il l'épousa. De ce mariage naquit à Châlons[2], le 5 avril 1606, *Nicolas Perrot d'Ablancourt.*

Paul Perrot de la Salle était un original, « naturellement fainéant, prétend des Réaux, mais non pas à écrire, car en vers et en prose il a fait plusieurs méchans ouvrages, et il disoit toujours : — Ma surdité (il en estoit incommodé...) m'a empesché de faire quelque chose[3]. » Nous n'avons retrouvé la trace d'aucun de ces ouvrages, quoique les notes du Dictionnaire de Bayle assurent avec Patru que M. de la Salle eût composé près de cent mille vers ; et qu'au rapport de Tallemant, notre académicien, se trouvant un jour en Hollande, « un libraire luy dit : — Monsieur ne vous plairoit-il point acheter un gentil poëte françois. — Il trouva que c'estoit son père... » On prétend aussi qu'il eut une part de collaborateur très-active à la fameuse satire du *Catholicon d'Espagne.*

Quoiqu'il en soit, n'ayant qu'un seul fils accompagné de deux filles, Paul Perrot, en possession de goûts littéraires assez développés, et se rappelant les exercices de l'Université d'Oxford, prit un soin tout particulier de l'éducation du jeune Nicolas, qui avait donné, dès sa plus tendre enfance, des marques d'un esprit vif et ouvert, et qui profita dans une large mesure des attentions paternelles. Après les premières leçons reçues dans le sein même de la famille, on l'envoya étudier au collége de Sedan, l'un des plus célèbres qu'eussent alors en France les réformés, et là, il eût pour maître ce fameux Roussel aux aventures extraordinaires, qui devint ambassadeur de plusieurs princes et mourut en cette qualité à Constantinople. Les progrès de

1. Œuvres diverses de Patru, p. 584. C'est ce mariage qui apporta à Perrot la seigneurie d'Ablancourt, près de Vitry-le-François.

2. Et non pas à Vitry-le-François, comme l'indiquent à tort les premières éditions du *Menagiana.*

3. Voyez aussi l'abbé Raynal (*anecdotes littéraires*).

Nicolas furent très-rapides à son école, car à treize ans, il avait terminé tous ses cours d'humanités. Richelet prétend même, dans ses *Vies des auteurs François*[1], qu'il avait dès ce jeune âge achevé sa philosophie, mais il enchérit à plaisir sur les indications de Patru qui connaissait exactement toutes les particularités de la carrière de son ami[2], nous nous en tiendrons donc à l'affirmation du célèbre avocat qui nous permet de constater chez le jeune d'Ablancourt une remarquable aptitude aux travaux de l'esprit. Nous allons le suivre maintenant sur un plus vaste théâtre.

II

JEUNESSE DE NICOLAS D'ABLANCOURT[3].

En 1619, Paul Perrot de la Salle, jugeant l'éducation lointaine de son fils suffisamment avancée, le rappela près de lui à Châlons, où il habitait une partie de l'année, passant l'autre à sa terre d'Ablancourt, voisine de Vitry-le-Français; et, pendant trois ans, il le garda sous sa tutelle « avec un habile homme, dit Patru, non-seulement pour repasser toutes ses estudes, mais aussi pour lui donner quelque teinture de philosophie.[4] » Ce ne fut qu'après ce complément d'instruction qu'il se décida enfin à le mener dans la capitale, où durant cinq ou six mois, il lui fit suivre les cours des professeurs de droit les plus renommés. Ces études, méthodiquement dirigées, du jeune Nicolas d'Ablancourt furent couronnées d'un plein succès. En 1624, à

1. Édition de Hollande, 1699, p. [illegible].

2. L'annotateur du Dictionnaire de Bayle remarque en effet qu'il y avait au collége de Sedan six classes : qu'on ne pouvait passer de l'une à l'autre qu'après des examens annuels, et que le cours de philosophie durait deux ans.

3. Nous ne devons pas oublier de signaler, avant d'aller plus loin, une étude sur Nicolas Perrot d'Ablancourt publiée en 1853 par M. Ed. de Barthélemy dans son recueil intitulé : *Etudes biographiques sur les hommes célèbres nés dans le département de la Marne.* Châlons, Bonier-Lambert, 1853, in-12. — On a aussi, la même année, du même auteur : *Etudes biographiques* sur Claude d'Epense, David Blondel et Perrot d'Ablancourt. Châlons, Martin, 1853, in-8. Ce sont de fort bonnes esquisses, débuts littéraires d'un biographe dont il n'y a plus à faire l'éloge.

4. Œuvres de Patru, p. 585.

dix-huit ans, il était reçu avocat au Parlement de Paris, et se faisait régulièrement inscrire au barreau de la cour souveraine ; mais nous n'insisterons pas sur les qualités nécessaires à un avocat au commencement du XVIIe siècle pour faire un brillant chemin dans la carrière de la parole, car nous ne tarderons pas à voir le futur académicien l'abandonner pour toujours après s'y être à peine engagé.

Ce fut à cette époque qu'il perdit son père, mort jeune encore de la terrible maladie de la gravelle, au milieu de cruelles souffrances, peu de temps après le mariage de sa fille aînée avec Jean Jacobé, écuyer, seigneur de Luxemont, maître des Eaux et forests au baillage de Vitry. Nicolas, qui eut en partage la terre d'Ablancourt, se trouva donc, dès son entrée dans la vie active, abandonné à ses propres forces et presque isolé au milieu du monde parisien. Il trouva immédiatement asile et protection éclairée chez son oncle Cyprien, le conseiller à la Grand'Chambre du Parlement, à qui son esprit vif avait inspiré beaucoup de sympathie, et qui l'aima bientôt, dit Patru « avec une extrême passion et jusques à souhaiter qu'il fust son fils[1]. »

Le premier soin de Cyprien Perrot fut d'entreprendre la conversion de son neveu au catholicisme. C'était un magistrat très indépendant que ce conseiller à la Grand'Chambre ; caractère intègre, énergique et « qui ne craignoit rien. Sa famille, dit Tallemant, l'enferma le jour qu'on jugea la mareschale d'Ancre, car il n'eust pas manqué de l'absoudre. Ce fut luy qui sauva Theophile... » Il n'épargna aucune démarche pour amener le jeune Nicolas à reconnaître son erreur. Il le pressait fort sur sa religion, rapporte Patru, « et comme il étoit homme de grand esprit et de grande réputation, que M. d'Ablancourt révéroit d'ailleurs comme son père, enfin il gagna sur lui qu'il entreroit en conférence. La conférence réussit, M. d'Ablancourt fit son abjuration et donna à son oncle et à toute sa famille la plus grande joie que jamais elle receut[2]. »

Ceci se passait en 1626. Nicolas avait vingt ans et sa résolution était d'autant plus généreuse qu'elle lui fit manquer un mariage d'inclination dont l'occasion ne se représenta plus pendant le reste de sa carrière. Il s'agissait, dit encore Patru, qui doit être notre guide inséparable

1. Patru. Œuvres, p. 585.
2. Tallemant, *Historiettes*, IV, 49.

pendant cette première période de notre étude, « d'une demoiselle de Champagne, jeune, belle, riche et sa parente[1]. M. d'Ablancourt désiroit ce mariage avec passion : le père de la fille qui étoit avocat à Châlons ne le souhaitoit pas moins. Car encore qu'il eût pu trouver ailleurs plus de bien, il tenoit pourtant à honneur d'entrer dans une si grande alliance ; mais l'ayeul qui avoit d'autres desseins s'y opposoit : et cette opposition estoit d'autant plus fâcheuse qu'une partie du bien de la fille dépendoit de lui. Tandis qu'on travailloit à lever ce grand obstacle, M. d'Ablancourt ayant changé de religion, ce changement rompit le mariage et la fille fut depuis mariée dans la maison de Beauveau[2]. »

D'Ablancourt se consola en suivant très mollement le barreau de la Cour, et en fréquentant très assiduement le salon de sa jolie cousine par alliance, Madeleine Combaut, mariée en 1625 au fils aîné de Cyprien, Jean Perrot de Fercourt, alors conseiller aux enquêtes, et depuis président de l'une des Chambres. C'est pourquoi Tallemant des Réaux n'appelle jamais sa femme que la présidente, même lorsqu'il s'agit de faits remontant à cette époque. Suivons le chroniqueur au milieu de la brillante compagnie qui s'assemblait chez elle. Nous y rencontrons tout d'abord un original au premier chef, Charles Combault, frère de Madeleine, qui « s'estant mis à suivre le barreau pour quelques années pour y faire admirer son éloquence, se faisoit porter la robe par un page, s'appela le baron d'Auteuil, fit une belle généalogie bien imprimée, prit l'espée... » puis quitta le barreau pour épouser, en 1626, Louise de Lameth, de la maison de Bournonville ; — Marie Perrot, sœur de Jean, mariée en 1614 à Jacques de Fromentin, sieur des Estangs, conseiller au Grand Conseil : agréable personne qui chantait à ravir ; — Philippe de Ligny, conseiller en Parlement depuis 1624, prétentieux personnage, allié des

1. Patru (Œuvres de), p. 585.

2. Colomiès, d'après ce que lui avait rapporté le célèbre médecin de La Rochelle, Elie Bouhereau, nous apprend que c'était une Perrot qui devint Madame de Saint-Dié (*Bibl. choisie*, p. 240.) — Il doit y avoir ici quelque confusion, car Patru nous apprend qu'elle se maria dans la maison de Beauveau, et nous savons d'un autre côté par les indications de Moreri, que ce fut une petite fille de Cyprien, Elisabeth Perrot, qui épousa Benigne Le Rogois, Sr de Bretonvilliers et de Saint-Dié, président de la Chambre des Comptes.

3. Patru, Œuvres, p. 585.

Séguier[1], fort riche, « encore garçon et un peu féru de la Présidente ; » — le greffier du Parlement Guiet, passionné pour le théâtre et qui faisait représenter chez lui les pièces nouvelles ; — Nau de Montgazon[2], vieux célibataire, parent des Perrot et jadis avocat, qui s'était fait le mentor du jeune d'Ablancourt et que Patru nous dépeint comme « un homme bien fait, plein d'esprit[3], d'une conversation aimable, qui voyoit toute la belle jeunesse et tout le beau monde. Le père d'Ablancourt qui destinoit ce cher fils au barreau lui deffendoit toujours de voir ce cousin de Montgazon : — Il est agréable, lui disoit-il, mais ce n'est qu'un fainéant et il te fera tout semblable à luy. — La prophétie ne fut pas tout à fait vraye, car jamais homme n'a employé plus utilement son temps que M. d'Ablancourt, mais il est certain que ce fut principalement ce directeur qui lui inspira l'aversion du Palais[4]... »

Or, le jeune Nicolas, d'après le rapport de tous les chroniqueurs de l'époque, était alors un fort joyeux compagnon. « Il avoit le plus beau feu du monde, dit Tallemant. On lui avoit donné je ne sçay quel dogue à cause qu'il logeoit vers le Luxembourg : le chien aboyoit toute la nuict. Il le rendit en disant : — J'aime bien mieux estre volé deux fois l'année que de ne dormir point toutes les nuicts... — Il dansoit naturellement en grotesque, sans avoir jamais appris à danser[5] ; il contrefaisoit si bien Gauthier-Garguille[6] que ce célèbre acteur ne dédaignoit pas quelquefois de disputer

1. Son frère Jean, maître des requêtes, avait épousé Charlotte Séguier, seconde sœur du président Pierre Séguier, garde des sceaux (1633), puis chancelier de France (1635). — Voir notre Histoire du *chancelier Pierre Séguier*. Paris Didier 1874, in-8 et 1876, in-18.

2. Patru écrit de Montgaron et Tallemant des Réaux de Montgazon.

3. Ce Montgazon, rapporte Tallemant des Réaux jouait une fois contre un homme « qui avoit les mains fort noires, et qui fist par mégarde tomber des jettons. — Mais aussy, lui dit-il, Monsieur, de quoi vous avisez-vous de jouer avec des gants ? — Je n'en ay point, dit l'autre. — Ah ! ma foi, reprit-il, je croyois que vous en eussiez... » Tallemant IV. 45.)

4. Patru. Œuvres, p. 586.

5. Ce détail est confirmé par Patru. « M. d'Ablancourt, dit-il, faisoit en sa jeunesse tout ce qu'il vouloit de son corps. Jamais homme ne dansa mieux en grotesque quoyque d'ailleurs il ne sçust ni n'eust appris en sa vie un seul pas de danse ; mais il avoit l'oreille bonne et fort juste... » (Patru, p. 593).

6. Célèbre acteur de ce temps. Voir M. Victor Fournel : *Les contemporains de Molière*, à la suite de l'histoire des théâtres de l'hôtel de Bourgogne et du Marais, introduction des tomes I et III.

contre luy à qui joueroit le mieux. Tous les soirs, il divertissoit son oncle Perrot en contrefaisant tout le voisinage ; il contrefaisoit son oncle mesme et jouoit le baron d'Auteuil plus que personne : — N'ay-je pas, disoit-il, fait imprimer une généalogie ? Mon âge et l'âge de ma sœur n'y est-il pas ? — Cela faisoit enrager la Présidente[1]... »

Patru enchérit encore sur Tallemant et trace de son ami le plus piquant portrait du monde : nous aurions mauvaise grâce à ne pas emprunter le texte même du célèbre avocat, car c'est peut-être ce qu'il a écrit de plus naturel, de plus alerte et de plus agréable :

En sa jeunesse, dit-il, il estoit autant enjoué qu'on le peut estre. Ce n'estoit que vivacité, ce n'estoit qu'esprit : et tout cela avec ce certain tour qui ne se prend que dans le beau monde, et que depuis il verdit en Hollande, ou plustost dans la solitude. Mais sa gayeté lui dura jusques à la mort. Le fauxbourg Saint-Germain luy avoit donné la cognoissance de tous ces seigneurs qui composoient la cour de M. le Prince et qu'on appeloit en ce temps-là *les petits maistres*. Mais M. de Coligny et M. de La Moussaye le chérissoient infiniment. Plus tard, quand les uns ou les autres passoient à Vitry ou à Chalons, ou en quelque lieu qui ne fust pas bien loin de luy, il falloit l'avoir, et un repas n'eust pas esté bon si M. d'Ablancourt n'en eust esté. A la table, dans une conversation, on ne pouvoit le tarir. Il parloit toujours, mais il n'ennuyoit jamais : c'estoient toujours choses nouvelles, toujours choses agréables. Il sembloit qu'il eust estudié tout ce qu'il disoit, tant ses railleries estoient justes ; mais ses railleries repoussoient sans jamais faschez personne.

Il estoit naturellement prompt et ardent... et toutes ses saillies servoient à entretenir le bonhomme Perrot, qui, nonobstant son grand âge, estoit de fort bonne humeur. M d'Ablancourt donnoit presque tous les soirs quelque nouveau divertissement à ce cher oncle. Il ne se passoit rien de plaisant ou de ridicule, soit dans la famille, soit dans le quartier, dont il ne fist une comédie, où presque toujours il faisoit deux ou trois personnages. Il voyoit en ce temps-là les comédiens, beuvoit et mangeoit assez souvent avec eux, comme font d'ordinaire les jeunes gens qui sont dans les plaisirs. Mais quand il prenoit un masque et un habit de Gauthier Garguille, hors qu'ils n'estoient pas tout-à-fait de mesme taille, on eust eu peine à les distinguer : et quelquefois mesme après le repas, dans la belle humeur et en habit des théâtres ils faisoient assaut de pantalonnades l'un contre l'autre.

... Enfin, jamais homme ne l'a connu qu'il ne l'ait aimé : car outre que sa conversation estoit charmante, il y avoit un je ne sçay quel air

1. Tallemant des Réaux, IV, 48, 52.

sur son visage et dans toutes ses actions, qui marquoit sa bonté et sa candeur .. Du reste, il estoit à peu près de la riche taille et très-bien proportionné. Il avoit le visage assez plein et fort avancé, les machoires un peu grosses, le front large et élevé, le teint un peu olivastre, les yeux gris et enfoncez, mais très-vifs. Il disoit lui-mesme en se regardant quelquefois au miroir, qu'il ne ressembloit pas mal a Luther. Ses cheveux estoient chastains clair... Sa voie estoit forte : il parloit très-haut[1], et avoit pris cette accoustumance auprès de son père qui estoit sourd et qui par cette raison passa toute sa vie en repos sans autre occupation que ses livres[2]...

Ajoutez à cela « qu'il estoit à son entrée dans le monde, fort propre et curieux mesme en habits, » et vous aurez une très-complète représentation du jeune et brillant cousin de la Présidente.

Madeleine Combant, de son côté, ne demandait qu'à rire. Elle était alors « fort jolie, fort esveillée et fort jeune. » C'est une des femmes du monde « qui a le plus de mignon, écrivait des Réaux en 1657. Je dis qui a, parce qu'encore aujourd'huy, après avoir eu dix-huit enfants, si je ne me trompe, slle est encore jolie ; et quoyque petite elle n'est point devenue trop grosse. Elle a toujours esté un peu coquette[3]... et elle ne manque pas d'esprit. D'Ablancourt, cousin-germain de son mary, y mena Patru avec lequel il avoit fait amitié ; ils y estoient tous les jours[4]. »

C'est en effet de cette époque que date l'étroite amitié qui lia jusqu'à la fin de leur vie d'Ablancourt et Patru.

Ils s'aimèrent, dit celui-ci, aussitôt qu'ils se connurent. Ils estoient à peu près du mesme âge, et quoy qu'ils ne fussent pas tout à fait de mesme humeur, ils avoient pourtant tous deux un mesme amour pour les lettres et pour la vertu. Ils ont toujours vécu en frères, sans que jamais il y ait eu entre eux la moindre aigreur, ni le moindre refroidissement[5].

Fils d'un procureur parisien et né en 1604, par conséquent de deux ans plus âgé que son ami, Olivier Patru venait de faire un voyage en Italie pour se perfectionner dans l'étude du droit, et sa visite en Piémont à Honoré d'Urfe, dont sa mère lui avait fait lire les romans dès son enfance pour le former un beau langage, lui avait donné le

1. Les italiens disait de lui : *Stentoraggia sempre*. (Tallemant IV. 50).
2. Patru œuvres. 594-596.
3. Mais sans avoir jamais donné prise à la médisance.
4. Tallemant, IV. 43.
5. Patru. Œuvres, p. 586.

moyen de se préparer des succès près du sexe faible, amoureux de l'*Astrée*. Bien fait de sa personne, beau cavalier, beau parleur et d'élégantes manières, il recherchait volontiers les bonnes fortunes, si l'on en croit les *Historiettes* de Tallemant : et d'Ablancourt l'aidait quelquefois dans ses prouesses à la conquête des faibles cœurs. « Ils avoient pourtant tous deux, nous dit-il lui-même, un mesme amour pour les lettres et pour la vertu. » Pour les lettres, incontestablement : quant à la vertu, il faudrait tout d'abord s'entendre sur la signification précise de ce mot élastique : car de vingt à vingt-cinq ans, les deux amis, ou du moins Patru, connurent de très près ce qu'on appelle, en langage de boulevard, la jeunesse orageuse. Il est vrai qu'ils ne tardèrent pas à calmer les ardeurs de leur tempérament passionné.

Maintenant que nous connaissons les principaux habitués du salon de la Présidente, assistons avec des Réaux à leurs divertissements : les familles de magistrats n'étaient pas alors aussi graves et aussi compassées qu'on se plaît à les représenter bien souvent, majestueusement assises sur des chaises curules. On y savait rire, et du vrai rire gaulois.

Donc, suivant le récit de l'intarissable chroniqueur, un Carnaval qu'on devait jouer les *Bergeries*[1] de Racan dans une société du quartier Saint-André, chez le greffier du Parlement Guiet, il prit fantaisie à Nau de Montgazon, « vieux garçon qui avoit veu tout le beau monde à Paris, de proposer de jouer une farce après cette pastorale : on ne fit que rire de cette pensée. Le lendemain, la Présidente qui estoit en couches, escrit un billet à Patru qu'il vinst viste, et elle luy dit quand il fut arrivé : — C'est tout de bon aujourd'huy. Montgazon a desjà fait le plan : ceux qui jouent les *Bergeries* sont ravis de nostre proposition. — Le dessein fut fait par les acteurs qu'on avoit et pour se moquer des amants de la fille de Guiet. La présidente, quoy que, se conservant avecq grand soing, elle fut d'ordinaire fort longtemps en couches, se leva pourtant au bout de trois semaines... On lui donna le personnage de la fille à marier ; son père se nommoit Sire Anselme, c'estoit d'Ablancourt, et la fille de compagnie de la Présidente

1. Cette pastorale de Racan eut une vogue extraordinaire. Imprimée en 1625 pour la première fois, elle avait paru à la scène en 1618 et son succès se maintint pendant de longues années.

faisoit sa mère ; Madame des Estangs, sœur du président, faisoit la servante. Gros-Guillaume[1], c'estoit un gentilhomme de Brie nommé Meneton : Patru estoit le premier amoureux ; Ligny faisoit un escolier nouvellement revenu d'Orléans, et quoyque, comme j'ay dit, ce ne fust qu'un impertinent, il ne laissa pas de faire fort bien, car en faisant l'impertinent il faisoit son personnage...; il gronda quelque temps de ce que Patru avoit le premier rôle ; mais Montgazon qui estoit un diseur de véritez, luy dit qu'il se mocquoit, et qu'il falloit que chascun fist ce à quoy il estoit propre... On avoit mis un homme du voisinage nommé Lefebvre pour faire le quatriesme amoureux. Le Président Perrot (qui n'estoit encore que conseiller) faisoit le troisiesme qui estoit un capitaine...

La scène s'ouvrit par Madame des Etangs en chantant et en filant, deux choses qu'elle faisoit admirablement bien ; d'ailleurs elle estoit née à la Comédie, et surtout pour le personnage de servante. Ce début fut si gay et si agrèable, qu'un Italien nommé Andréossi, qui avoit résolu de s'en aller après que la pastorale seroit finie, luy qui avoit veu tous les bons farceurs de delà les monts, y demeura jusqu'à quatre heures du matin, encore qu'il n'eust point soupé. D'Ablancourt, au jugement de tous, *passa de bien loin Gautier Garguille*, dont il avoit imité l'habit. Il chanta aussy une chanson comme luy. En un endroit de la pièce, Meneton surpassa aussy Gros-Guillaume, car ils paroissoient l'un et l'autre aussy naturels que ces deux excellens acteurs et avoient bien plus d'esprit. Il furent fort plaisans dans l'entretien qu'ils eurent sur le Grand Caire, où Sire Anselme, avoit, disoit-il, esté consul de la nation françoise. — Ah vrayment ! disoit Agathe (la présidente s'appeloit ainsy), nous ne disnerons pas de longtemps, voylà mon papa sur son Grand Caire. — Patru et elle se dirent de fort plaisantes choses. Elle luy reprocha sa petite vie, car elle n'ignoroit pas l'histoire de Mme Levesque[2], et luy ne l'espargnoit pas, car il la cognoissoit fort bien : il sçavoit qu'elle eust bien voulu qu'il eust esté de ses adorateurs, et luy ne vouloit point avoir affaire à une fine mouche qui ne prétendoit que badiner. La demoiselle (qui faisoit la mère d'Agathe) faisoit si bien que quand elle se mettoit en colère, les veines du cou luy enfloient gros comme le doigt, et elle estoit ravie de pouvoir gronder sa maîtresse et luy dire ses véritez impunément...

En une scène sur la fin, Sire Anselme, qui vouloit honnir sa ser-

1. Robert Guérin, dit la Fleur, ou plus souvent Gros-Guillaume, était à cette époque l'un des comiques les plus populaires de l'hôtel de Bourgogne. Voyez M. V. Fournel. Introduction aux *Contemporains de Molière*. Paris, Didot, 1863-1875, 3 vol. in-8.

2. Voir Tallemant des Réaux à l'*Historiette* de Patru.

vante qu'il avoit surprise en flagrant délict, consultoit avec son valet. Il dit un million de folies[1], et quasy rien de ce qu'on avoit prémédité. Et la deuxiesme fois, il dist toutes choses nouvelles. *Il a l'esprit admirablement vif.* Aux nopces de sa fille il se mit à danser la *Pavane*, et on dit qu'il n'y a jamais rien eu de si plaisant. Feu Monsieur le Comte, qui en ouït parler, voulut voir cette farce, car elle fut jouée deux fois ; l'autre fois ce fut chez la mère de la Présidente : mais on luy fit dire que s'il y venoit, on ne joueroit point. Patru dit qu'il n'a jamais tant ry qu'aux répétitions[2]...

Après de pareils succès, comment d'Ablancourt ne se fit-il pas auteur dramatique ? C'est là un problème que nous ne nous chargerons pas de résoudre ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'avec l'aide de Nau de Montgazon il se dégoûta bientôt complètement du Palais. Ce mentor, qui mourut longtemps plus tard abbé d'Hermières, lui répétait continuellement que tous les gens de robe étaient ridicules, et il disait de Patru : C'est dommage qu'il soit advocat !

D'Ablancourt se laissa persuader, et cultiva les plaideurs avec tant de négligence, qu'il estoit aisé de voir, dit Patru, le peu d'inclination qu'il avoit pour la robe. Son oncle donc qui ne connoissoit que trop cette répugnance, le voulut jetter dans l'Eglise, dans l'espérance d'en faire un jour un très grand prédicateur : mais M. d'Ablancourt ne put se résoudre à la profession ecclésiastique, et passa cinq ou six années dans les divertissemens des personnes de son âge[3].

Beau joueur, il dépensait gaiement les revenus assez modestes de son patrimoine ; « il sçavoit et jouoit fort bien toutes sortes de jeux, et jusqu'à l'âge de 25 ou 26 ans, le jeu fut son divertissement le plus ordinaire. » Inutile de demander s'il fréquentait assiduement le fameux cabaret de la *Pomme de Pin* où se réunissait alors la jeunesse dorée en compagnie de la bohême du théâtre et de la littérature. Il égayait toute l'assistance par ses bons mots ou ses piquantes réparties ; et pour donner une idée « de sa facilité et de son humeur enjouée, » Patru et Tallemant racontent deux historiettes assez plaisantes qui doivent être authentiques, puisque les deux chroniqueurs n'eurent sans doute pas connaissance de leurs mémoires respectifs. Le récit de Patru est de beaucoup le plus original :

D'Ablancourt, dit-il, avoit amené avec lui à Paris un laquais nommé Bassan. Ce garçon avoit été nourri chez son père, et comme

1. Dont plusieurs fort gaillardes, qu'il faut lire dans Tallemant.
2. Tallemant *Historiettes* IV. (45-48).
3. Patru, p. 586.

ils étoient à peu près de mesme âge, le valet vivoit fort familièrement avec son maistre, qui quelquefois mesme estoit obligé de chastier ses insolences : mais du reste il avoit des naïvetés non pareilles, et faisoit toutes ses sottises de tout son sens. M. d'Ablancourt jouoit un jour à trois dés à la Pomme de Pin et perdoit. Bassan qui voyoit ce qui se passoit, le tire par le manteau et luy dit à l'oreille. — Morbleu ! vous perdez tout nostre argent et puis tantost vous me viendrez battre ! — Il n'y eut perte qui tint, il fallut rire et Bassan fut l'entretien et tout le divertissement du souper. Bien plus, le valet s'estoit mis en fantaisie de marier son maistre. M. d'Ablancourt qui voulut s'en divertir le laissoit faire. Il falloit que les amans s'entrevissent. On prend jour : la mère et la fille se rendent chez une femme du voisinage ; M. d'Ablancourt manque à l'assignation. Bassan boude et pendant cinq ou six jours ne le veut point voir. Sa colère enfin passe, il prend une nouvelle assignation avec la mère et la fille. Il en donne avis à son maistre, et en lui donnant cet advis : — Ne pensez pas, dit-il, faire comme dernièrement, car je n'ai eu que des reproches de vous[1].

C'était toutes ces folies qui réjouissaient si fort le bonhomme Perrot et lui faisaient adorer ce coquin de neveu à qui il était enchanté de donner chez lui assez souvent la table et le gîte. Pour nous résumer un un mot, d'Ablancourt, de compagnie avec son ami Patru, passa une assez folle jeunesse, et l'on ne s'imagine guère ordinairement ces deux personnages qu'on se représente volontiers graves et austères, courant les rues et les cabarets de Paris ou faisant les délices des ruelles et des comédies de société.

Un jour la présidente, voyant son fils aisné[2] folastrer, dit à d'Ablancourt : — Tiens, il sera fou comme toy. — Dites comme son oncle d'Auteuil, ma cousine, répondit-il, c'est un Perrot anté sur Combauts...

Tels furent les gais débuts d'un académicien qui devait s'illustrer en traduisant Tacite et Xénophon.

1. Patru, œuvres, p. 593.

2. Cyprien Perrot, qui devint conseiller au Parlement en 1653 et mourut en 1693.

3. Tallemant IV, 53.

III

PREMIERS TRAVAUX.

— RETOUR AU PROTESTANTISME

(1630-1637).

—

Cependant, au milieu de toutes ces distractions mondaines, le jeune Nicolas ne négligeait pas tout à fait les lettres, et c'est sans doute à cette époque qu'il faut attribuer le *Discours de M. d'Ablancourt à M. Patru après une conversation qu'ils avoient eue sur l'immortalité de l'âme*, discours qui ne fut imprimé pour la première fois que dans le volume des *Œuvres diverses* du célèbre avocat après la mort de son ami. Le préambule nous semble indiquer nettement qu'il fut composé pendant la jeunesse catholique de Nicolas Perrot que nous ne tarderons malheureusement pas à voir retourner au protestantisme.

Mon cher, écrivait-il, il y a quelques jours qu'en soupant chez toy nous discutâmes assez longtemps de l'immortalité de l'âme, et parmi la bonne chère que tu nous fis à l'ami X... et à moy, nous discourûmes bien amplement d'une matière qui a autrefois exercé les plus grands esprits du monde. C'estoit à la vérité un propos de table bien sérieux, et je pense que les philosophes anciens ne s'entretenoient pas d'autre sorte en leurs repas. Il faut avouer qu'il n'y eût jamais de plus honnêtes et de plus innocentes débauches que les nostres. S'il y a quelque chose à raprendre, ce n'est pas la dissolution[1], et ceux qui entendront parler de nos festins nous reprocheront plustost une trop grande retenue que la licence ordinaire à ceux de nostre âge. Mais je ne veux pas m'arrester davantage sur les louanges de nostre conversation : je réserve cela à une autre fois, et je n'ay point d'autre dessein dans ce discours que de te montrer le tort que tu me fis en faisant un mauvais jugement de moy sur cette dispute que nous eusmes il y a quelque temps.

Je disois, s'il t'en souvient, que c'estoit la religion et non pas la raison naturelle qui nous apprenoit l'immortalité de l'âme. Et là-dessus je vis bien que tu me prenois pour un homme qui n'avoit pas les sentiments bien catholiques : de sorte qu'encore *que je sçache combien je suis innocent pour ce regard*, ce n'est pas toutefois assez pour ma satisfaction. Je m'imagine que je suis obligé de te détromper et qu'il iroit de ma conscience si je te laissois vivre en cette erreur...

1. Ce mot n'est guère employé aujourd'hui dans ce sens. C'est ici le substantif de l'adjectif dissolu.

Dans ces quelques lignes, la date du discours est, eu égard aux circonstances qui vont bientôt suivre, aussi précisément indiquée que le sujet de la thèse soutenue ; et du reste, il fallait être jeune pour soutenir avec tant d'ardeur une proposition assez paradoxale, car d'Ablancourt consacre de fort longues pages à démontrer, à grand renfort d'érudition, « que la parfaite connoissance de nos âmes est au-dessus de la force ordinaire de nos esprits et qu'il n'y a point de raisons qui puissent prouver qu'elles sont immortelles. » Nous accorderons très-volontiers le premier point à l'auteur, mais beaucoup moins le second. Selon lui, les plus excellents philosophes de l'Antiquité, Aristote lui-même, « qui a sceu tout ce qu'on peut sçavoir naturellement, » ont été aveuglés en cette matière ; « et parce qu'ils n'avoient pas cette vertu chrestienne qui nous relève au-dessus de nous-mêmes, lorsqu'ils ont parlé de nos âmes, ou bien ils ont estimé qu'elles mouroient avec le corps, ou bien si quelques-uns ont pensé qu'elles étoient immortelles, ça esté sur de fausses conjectures et sur des fondemens ridicules qu'ils ont establi leur créance et leur opinion... » En un mot si la lumière de l'Evangile n'eût pas éclairé le monde, on en serait encore à douter si l'âme est immortelle : Et d'Ablancourt ne s'aperçoit pas qu'il donne ici un argument aux matérialistes et qu'il s'enlace dans un cercle vicieux; car comment parviendra-t-il à prouver que la religion, qu'il proclame, ait été divinement révélée, s'il faut commencer par avoir la foi pour y croire? Et cependant il n'y a que la foi, dit-il, qui soit le propre de bien des chrétiens.

Mais laissons cette dissertation de jeunesse qui ne présente pour nous que l'intérêt du style, beaucoup supérieur par sa pureté à celui de l'époque, et l'intérêt de l'originalité en justifiant cette observation de Patru : « Que lorsque son ami disputoit de quelque point de doctrine ou d'autre chose, c'estoit toujours avec chaleur ; » il a soin fort heureusement d'ajouter que cela durait peu et n'allait jamais à l'emportement. Aussi bien, le discours de Nicolas resta fort longtemps enfoui dans les portefeuilles de Patru, et ne fut point connu des contemporains. Il est bon d'ajouter au surplus, que le célèbre avocat passait de son temps pour sceptique et qu'il lui répugnait d'admettre que dans les matières religieuses la raison dût fléchir devant la foi, ce

qui ne l'empêcha point de mourir dans la plus parfaite soumission aux doctrines catholiques.

Quoiqu'il en soit, ce fut le Père Du Bosc, cordelier normand qui obtint, en 1632, les prémices publiques de la prose de Nicolas d'Ablancourt. Ayant appris que Faret, l'élève de Coëffetau, travaillait à un livre de l'*Honnête Homme*, le bon cordelier, « dont les ouvrages pleins de lumière et de sçavoir » ne sont pas si célèbres que veut bien l'assurer Patru, et qui était déjà connu dans le monde littéraire par une traduction des sermons espagnols de Christophe d'Avendagno (1629)[1], avait entrepris de publier un ouvrage parallèle intitulé l'*Honnête femme*[2]. Il demanda une préface à d'Ablancourt qui s'exécuta de la meilleure grâce du monde en tête du troisième livre, où l'auteur montre ce que doit être « la vraie science » chez le beau sexe. S'attachant à combattre « les critiques inconsidérés qui se meslent de censurer les livres sans en estre capables, » le jeune Nicolas fit un éloge pompeux, dans ces quelques pages, du livre assez médiocre de son ami et termina d'une façon originale cette espèce de panégyrique en disant « que les dames, après avoir gousté ce livre prendront plaisir à celui de M. de Sales ; et ce sera icy, ajoute-t-il, l'introduction de l'introduction à la vie dévote... » Cela est bien voisin du style précieux et cependant la préface de l'*Honnête Femme*, assure Patru, « est un des chefs-d'œuvre de nostre langue et fut d'autant plus admirée que M. d'Ablancourt n'estoit pas encore connu de la plupart des esprits du siècle. » Nous avouons humblement ne pas professer pour elle un plus grand enthousiasme que pour la précédente dissertation : il nous suffit d'en avoir indiqué le caractère, sans chercher à l'étudier d'une façon plus intime.

Nous n'insisterons pas davantage sur le mérite intrinsèque de la traduction des sermons du père Narni dont la paternité n'est pas absolument certaine et dont Patru ne parle pas, ce qui n'apporte guère de présomption en faveur

1. Voy. Colomiès. *Biblioth. choisie*. La *biographie universelle* ne consacre que quelques lignes très-incomplètes à ce personnage qui eut au XVIIe siècle quelque réputation à cause de ses écrits contre les Jansénistes. Voir la Bibliothèque du Richelet par l'abbé Leclerc.

2. L'*Honneste femme* de Du Bosc, eut presque autant de succès que l'*Honneste Homme* de Faret. Nous connaissons de ce livre une quatrième édition en 1658. Paris, Le Gras et Robin.

de d'Ablancourt. Colomiès, Bayle et le Père Niceron assurent cependant que le jeune Nicolas, ayant traduit plusieurs sermons de ce prédicateur italien, à l'époque où son oncle Cyprien le poussait à embrasser l'état ecclésiastique, les donna au Père du Bosc qui venait de quitter son couvent « avec quelques autres moines de divers ordres par permission du pape[1], » et qui se trouvait dans le besoin. D'Ablancourt n'ayant pas d'argent à lui offrir, lui aurait remis cette traduction pour en disposer comme de son bien et en tirer ce qu'il pourrait des libraires : il lui aurait même permis d'y mettre son nom afin qu'il pût avoir l'honneur du livre avec le profit[2] : mais l'abbé d'Olivet prétend au contraire que le futur académicien n'avait traduit que quelques passages remarquables des sermons de Narni, à l'époque de sa conversion ; et qu'après son retour au protestantisme, il les aurait donnés, n'en ayant plus que faire, au Père Du Bosc resté son ami, qui aurait eu l'idée, à la suite de cette communication, de traduire le reste de l'ouvrage[3]. Ce qu'il y a de certain, c'est que le volume parut en 1635 sous ce titre : *Prédications faites dans le Palais apostolique, composées par le R. P. Jérôme Mantini de Narni, vicaire général des Pères Capucins et traduites en françois par M. Du Bosc, bachelier en théologie.* Il n'y est point question de l'ami de Patru et l'on n'aperçoit pas de variations bien nettement accusées dans les diverses parties de la traduction. Nous laisserons donc pendante la solution définitive et complète de ce problème bibliographique qui n'a pas surexcité outre mesure l'attention des érudits, car il n'en est point fait mention dans les Dictionnaires de pseudonymes. Et quand il serait prouvé que le livre entier fût de la main de Nicolas Perrot[4], cela n'ajouterait pas un rayon bien lumineux à sa gloire.

Avant d'aborder les travaux plus sérieux et incontestés de notre champenois, nous devons placer ici les détails d'un événement qui exerça une influence considérable sur

1. Colomiès. *Bibl. choisie*, p. 239. Les Sermons italiens sont de 1633.
2. Niceron, *Mém. pour servir à l'histoire des hommes illustres*, *VI*. 330.
3. D'Olivet, notes à l'*Histoire de l'Académie*, par Pellisson.
4. Les *Supercheries littéraires dévoilées* de Quérard, ne parlent point du P. Du Bosc. Mais on trouve une longue dissertation sur cette question dans la curieuse et trop peu connue bibliothèque du Richelet, placée par l'abbé Leclerc en tête de l'édition du dictionnaire de 1727. Il conclut à ce que D'Ablancourt n'est pour rien dans cette traduction.

sa carrière. Malgré sa conversion publique au catholicisme, d'Ablancourt jetait quelquefois un regard de regret sur les doctrines qui avaient bercé son enfance et dont les impressions ne s'étaient jamais bien effacées de son esprit. Peu après la publication de la préface de l'*Honnête Femme* ses velléités de retour à ses anciens corréligionnaires devinrent plus pressantes, et sa manière de vivre changea tout-à-coup, d'accord avec les scrupules de sa conscience. Il abandonna les sociétés mondaines, et pour ne rien faire à la légère, il se mit à étudier avec ardeur la philosophie et la théologie, travaillant douze et quinze heures par jour sans parler à personne de son dessein. Mais en pareille matière, il faut agir avec la plus extrême prudence et d'Ablancourt prit beaucoup trop conseil de ses sympathies personnelles en choisissant pour maître exclusif un Ecossais luthérien, nommé Stuart, très-savant homme du reste, assure Patru, mais qui devait infailliblement faire pencher la balance de son côté. Ces études laborieuses durèrent trois années consécutives : hélas! le vieux Cyprien Perrot n'était plus là pour guider son neveu dans la voie où il l'avait fait entrer : et ce fut sans doute la mort de ce vénérable magistrat qui, privant d'Ablancourt d'avis sages et paternels, le laissa se livrer ainsi sans défense à la discrétion de l'ennemi.

Son cousin Jean, devenu président aux enquêtes, le voyant séquestré du monde et cloué sur ses livres, s'imagina qu'il avait enfin réfléchi sur les conseils que Cyprien Perrot lui avait autrefois donnés, et qu'il allait se préparer à l'état ecclésiastique. En bon parent il songea donc à lui faire obtenir une partie des bénéfices que possédait M. Le Clerc, conseiller de la Grand'Chambre et frère de la présidente, qui était vieux et commençait à décliner.

Il y alloit de cinq ou six mille livres de rente, dit Patru, et l'affaire estoit bien avancée, quand M. d'Ablancourt retourna à ses anciennes erreurs qu'il avoit si solennellement abjurées. Ainsi on peut dire que pour la religion il a perdu deux fois sa fortune[1].

On doit regretter vivement cette défection de Nicolas Perrot : mais on ne peut nier que prise avec un pareil désintéressement une décision de cette importance ne laisse la critique complètement désarmée.

D'Ablancourt ne voulut cependant pas, sachant bien que sa détermination « seroit généralement condamnée de tout

1. Patru. Œuvres. p. 587.

le monde, » brûler ses vaisseaux sur le lieu même où il les avait construits. Il quitta secrètement la capitale et partit pour la Champagne où il fit sa seconde abjuration dans le temple du village d'Helme, près de Vitry-le-François et de sa terre d'Ablancourt.

Mon cher, écrivait-il à Patru, quelques jours après cet événement, que diras-tu de m'estre fait de la religion sans te le communiquer ? Tu peux bien croire qu'en toute autre chose, je me fusse comporté autrement ; mais tu sçais bien que les autels ont un privilége particulier : et que l'amitié quoy qu'elle mette tout en commun, se réserve cela de propre. D'ailleurs cela n'eust servy qu'à te mettre en peine et moi aussi. J'ai dû, ce me semble, y bien penser, puisqu'il y alloit tant du mien ; et cela estant, à quoy bon t'aller rompre la teste d'une chose où je ne t'eusse pas voulu croire ? D'ailleurs, eût-il esté raisonnable, je t'en fais juge, de le dire à quelqu'un, le voulant céler à Madame Perrot, à qui j'ai de si grandes obligations. Mais je sçais bien que tu ne t'en fascheras point, et que tu me laisseras toujours ma liberté, et à te dire ce que je voudrai et à le faire. Cependant si tu es curieux de sçavoir de quel mouvement j'ai esté porté ici, et comme je m'y suis gouverné, tu le pourras apprendre de Madame Perrot, à qui j'en escris tout ce qu'une lettre m'a pu permettre d'en dire : et une lettre encore à une dame à qui j'ai esté obligé de lever beaucoup de scrupules sur cette matière, qui lui pouvoient entrer dans l'esprit[1]. C'est pourquoi elle est un peu longue, mais il me semble que l'affaire le méritoit bien. Car, quoy qu'à considérer les choses moralement et hors de la religion, ce soit icy une action de franchise et d'un cour ennemi de toute sorte de dissimulation et de feintise, je sçay bien pourtant que plusieurs s'en formaliseront. Mais je n'y puis que faire, et il faut qu'ils avouent qu'il n'y a toutefois que moi que cela touche, et qui en puisse recevoir de l'incommodité. Aussi ne crois-je pas devoir perdre pour cela ceux qui sont véritablement mes amis : pour le moins je n'y vois point de raison. Mais en tout cas, quand tout le monde me quitteroit, je sçais bien que tu ne me quitteras point ; aussi serai-je toute la vie, ton cher ami.

J'ai versé des larmes en écrivant ces derniers mots ; je croy que tu en verseras en les lisant. Fais mes baisemains et mes excuses à tous mes amis et entreprends ma défense avec la mesme éloquence que tu fis dernièrement celle de ces pauvres gens qu'on vouloit rendre criminels pour avoir fait une action de piété... [2]

Une pareille lettre n'a pas besoin de commentaires, et l'expression touchante de ses dernières lignes communique une singulière sympathie pour l'égaré.

Jamais il ne fut une plus belle âme, disait Patru en terminant sa

1. Il est regrettable que cette lettre n'ait pas été conservée.
2. Patru, Œuvres, 610-611.

notice sur son ami ; mais cette belle âme, le ciel a permis qu'elle soit tombée. Les secrets de la Providence sont impénétrables. Je ne puis pourtant me persuader qu'elle ait abandonné un homme si digne de miséricorde. J'aime mieux croire que dans ces instants où il n'avoit plus rien de libre que la pensée, le saint Esprit l'a éclairé : et qu'ainsi, bien qu'il soit mort dans l'erreur aux yeux des hommes, néantmoins il est mort bon catholique devant Dieu...

Décidément, les deux amis étaient dignes l'un de l'autre, et voilà qui fait pardonner bien des folies de jeunesse.

Presque aussitôt après son abjuration, d'Ablancourt partit pour la Hollande, afin de laisser passer les premiers bruits de ce nouveau changement. Il resta près d'une année à Leyde, où il étudia l'hébreu, et où il fit connaissance avec Saumaise qui le prit en vive amitié. On raconte que ce savant le fit changer de régime, car il ne buvait alors que de l'eau. Saumaise, dit le *Menagiana* dans le langage pittoresque et réaliste qui lui est habituel, lui conseilla de boire désormais « du vin un peu fort pour avoir le ventre libre. » Nous laissons à Ménage la responsabilité du conseil au moins singulier dont, paraît-il, d'Ablancourt trouva toujours bon de suivre le précepte ; et nous préférons à ces commérages auxquels était beaucoup trop enclin le docte abbé, les conversations épistolaires de Nicolas Perrot avec son ami Patru qui nous a conservé plusieurs des lettres qu'il lui adressa de Leyde à cette époque. Nous y choisirons quelques passages caractéristiques, celui-ci entre autres, qui semble indiquer chez l'exilé volontaire quelque disposition au découragement après un excès de travail, et en revanche un très juste sentiment de sa valeur, de ses aptitudes et de ses forces :

Mon cher. , l'oisiveté est la chose du monde la plus insupportable ; et je l'éprouve bien depuis tantost six semaines que je me repose pour délasser mon esprit de la langue hébraïque qui l'avoit accablé. Car n'ayant pas l'esprit assez vif pour composer, et d'autre costé ne pouvant lire quoy que ce soit sans que cela ne m'étouffe et ne fasse comme les médecines qui renfoncent d'ordinaire le malade comme il revient en dessus, je passe mon temps comme le bourgeois d'une petite ville qui n'est ni marchand, ni officier, ni homme de lettres ; c'est-à-dire à rêver au coin de mon feu et à prendre l'air de temps en temps faute de meilleure occupation. Car quoy que j'aye quelque entretien, il n'y en a guères de si bon qui ne lasse quand on n'en a point d'autre. Cependant cet inconvénient a esté cause que je ne t'ai escrit que de petites lettres depuis ce temps-là : car je suis tari en un instant, et quand mon esprit veut former quelque chose, il

demeure court. Cette faculté de brouiller les images lui manque, et il lui arrive comme à ces ombres chez le poëte :

Ter conatus ibi collo dare brachia circùm,
Ter frustra compensa manus effugit imago[1]...

Mais le caractère de Nicolas d'Ablancourt offrait assez de ressort pour ne pas se laisser abattre bien longtemps par la destinée : il ne tarda pas à reprendre sa vivacité d'esprit :

Mon cher, quoy qu'il n'y ait que trois jours que je t'ai écrit, néanmoins puisque l'occasion se présente de faire tenir une lettre à La Haye par ami, je n'ai pas voulu retarder jusques au Dimanche ; aussi bien ne t'écris-je jamais rien de ce païs, qui me puisse obliger d'attendre la dernière heure du messager, pour t'en donner de plus fraisches nouvelles. C'est toujours la mesme chose et assez souvent que je croye, les mesmes paroles. Mais qu'importe ? C'est pour les autres que je réserve la cérémonie, à toy je te découvre mon cœur tout nüement... Je suis bien aise que tu ayes reconnu que je ne me trompe pas dans le choix de mes amis ; et que si j'en ai peu, pour le moins ils sont excellents. Ce sont des perles et des diamans, et de ces autres choses de grand prix dont les moindres en valent un million d'autres : et je pense que ma comparaison n'est pas mauvaise et qu'on pourroit pousser plus avant ce rapport. Si on trouve peu de diamans parangons et de perles bien rondes, on trouve assurément encore moins d'amis parfaits et bien purs. Quelque autre, pour faire la pointe diroit et bien ronds : car nous disons cela de ceux qui sont francs et avec qui on peut traiter amitié sans crainte, *mais c'est de toy que j'ai appris à ne point rechercher ces petites enjolivures dont tout le monde fait tant de cas*, et où mon esprit se portoit assurément et encore avec quelque avantage et quelque apparence de réussir. Je remercierai Dieu toute ma vie de m'avoir mis entre les mains de deux hommes aussi capables de former une jeunesse mal faite, mais assez docile comme la mienne ; aussi capables, dis-je, de cela que personne du monde à mon avis ; je veux dire toy et Montgazon. Et ne pense pas que je le cèle : j'en entretenois encore l'autre jour M. de Saumaise qui, dans la familiarité et la douceur où nous vivons ensemble me conte des choses assez particulières de sa vie. J'aurois bien encore besoin de ces précepteurs : et je m'attends que tu repasses un peu un jour sur ton ouvrage, pour rafraischir des choses que le temps aura effacées. Je ne scai si je ne t'aurai point de mesme servi à quelque chose, et si je n'ai point eu quelque vertu qui te manquast et que nostre familiarité et conversation eust faist passer jusqu'à toi. Il est bien vrai qu'à présent je suis assez glorieux pour te le dire : j'en ai quelques-unes que tu n'as pas, et peut-estre qu'un jour en nous voyant souvent, tu y prendras goust insensiblement. Je

1. Patru, Œuvres, 608.

ne parle que de la vertu. Pour le moins, si ta réputation ne t'a changé, je t'ai vu autrefois autant de docilité qu'à moy, si ce n'est à souffrir parler d'éloquence ceux qui n'en sçavent pas bien la nature, car tu te mettois aux champs aussitost. De la sorte que je vas, j'écrirois jusqu'à demain, je le sens bien, et je ferois un petit chapitre des Essais de Montaigne. J'entens pour le peu de suite et de contexture du discours. Adieu mon cher[1]...

Nous avons lu beaucoup de lettres écrites en l'année de grâce 1635, date de la fondation officielle de l'Académie française, mais nous déclarons sans hésitation que nous en en avons lues fort peu d'un style aussi souple, aussi naturel, aussi sympathique : il n'y a là ni enflure, ni affectation, les deux défauts les plus invétérés de cette époque, et l'on a vu que d'Ablancourt en devait l'absence aux conseils de son ami Patru. Nous ne connaissons guère que les lettres de Chapelain qui puissent rivaliser avec les siennes : mais celles-ci se rapprochent encore davantage de la simplicité franche et dégagée qui sied si bien au style épistolaire.

De Hollande, Nicolas se rendit en Angleterre, où il fut très bien accueilli par lord Perrot, vieillard sans enfants, qui eut la pensée d'en faire son héritier : « Mais M. d'Ablancourt, dit Patru, n'estoit pas assez attaché à ses intérests, pour cultiver ces semences de bonne volonté et moins encore pour quitter son pays sur cette espérance. » Il revint à Paris vers l'année 1636, et nous allons entrer avec lui dans sa carrière littéraire proprement dite qu'il aborda presque aussitôt très résolument.

René KERVILER.

A Suivre

---

1. Patru, Œuvres, 610.

LES BIBLIOTHÈQUES IMAGINAIRES

EN

CHAMPAGNE

L'invention de la satyre bibliographique est toute française. C'est à Rabelais qu'il faut rapporter la création de ce genre de sarcasmes et d'inépuisables moqueries dont il avait sans doute conçu l'idée à Rome, en lisant les placards affichés sous les bustes antiques de Pasquin et de Marforio. Ennemi des pédants hypocrites, gallican déterminé, Rabelais depuis trois siècles ridiculisait les copieux écrits des moines, auteurs de *Sommes*, et ceux des scholiastes, *mangeurs* de commentaires, sans que le célèbre catalogue des livres de l'abbaye de Saint-Victor eut été l'objet d'études historiques et littéraires. Le déchiffrement de ces titres de livres volontairement estropiés, tronqués ou fictifs, était réservé au bibliophile Jacob, qui dans ce mélange de fantaisie bouffonne et d'érudition railleuse, est parvenu, Œdipe de la bibliographie française, a rétablir et restituer presque toujours heureusement les titres exacts et les noms d'auteurs. Bien peu d'ouvrages ont conservé devant son examen leur estampille grotesque, et, même dans le cas contraire, son travail abonde en inductions si plausibles sur les masques anonymes, qu'on ne pourra jamais se dispenser d'y recourir pour étudier, pour comprendre Rabelais. Nous lui empruntons les rapprochements établis entre les titres du catalogue de Saint-Victor, et les ouvrages d'auteurs champenois où se rattachant à la Champagne.

Le numéro 20. — *Crézion de Contemplation.*

Parait indiquer les Contemplations de J. Gerson, imprimées et réimprimées en Allemagne et en France de 1475 à 1520.

22. — L'Aiguillon du Vin.

Jeu de mots sur l'*Aguillon d'amour divine*, trad. de Saint-Bonaventure par Gerson, imprimé à Paris en 1474. *In-4°* goth.

33. — La Crocquignolle des Curez.

Moquerie allusive au *Doctrinal de la Foy catholique, auquel est contenu le Manipule des Curez*, composé par Guy de Roy, archevêque de Sens et de Reims ; ce traité doctrinal eut plus de vingt éditions latines et françaises de 1472 à 1530.

37. — Les Lunettes des Romipètes.

Titre satirique des pèlerins de Rome. Il parait avoir été inspiré par un ouvrage du maître d'hôtel d'Anne de Bretagne, reine de France et comtesse de Vertus, intitulé : Les Lunettes des princes, avecques aulcunes balades de plusieurs matières composées par feu Jehan Meschinot, seigneur de Mortiers. *Nantes*, 1491. In-4, gothique.

115. — La Martingalle des Fianteurs.

Satire de la signature du médecin Martin Akakia. *Martinus Gallus Akakia Catalaunensis.* — Le fianteur paraît venir du mot *fient*, dernier mot d'un tetrastichon dédié à Clément Marot par Akakia.

119. — Gerson, de Auferibilitate Papæ ab Ecclesia.

Titre d'un traité célèbre dans lequel Gerson cherche à démontrer que la suppression du Pape peut-être de droit et de nécessité, et qu'elle n'altère pas le principe des dogmes catholiques.

132. — Le Vietdazouer des Abbez.

Allusion grivoise au livre publié par un évêque de Troyes sous le titre de Viat de Salut, où est comprises l'exposition des dix Commandements, du Pater et de l'Ave Maria, instruction pour soy confesser, auec des oraisons et plusieurs autres dévotes chansons, par Guillaume Parvi. *Paris*, 1538. In-8 goth.

Rabelais joue à la fois sur le titre du livre *Viat* et sur le nom de l'auteur *Parvi*, pour former le mot *Vietdazouer*, qui signifie au propre *visage d'ane*, de l'italien *viso di asino*, et au figuré l'attribution naturelle de la puissance asinaire.

On retrouve une allusion directe à la prétendue vigueur des prélats dans la *Bibliothèque de Madame de Montpensier, mise en lumière par l'avis de Cornac, avec le consentement de Beaulieu son escuyer*. In-8 publié vers 1596. Un champenois, dont le relachement des mœurs égalait l'exaltation politique, y est visé dans — « Les couches avant terme de la fille du président de Neuilly, mises en rimes spirituelles par M. Rose, évêque de Senlis. »

Les prètendues intrigues galantes des nobles sont encore dévoilées, à la même époque, dans l'*Inventaire des livres trouvés en la bibliothèque de Maistre Guillaume* (Marchand, fou du roi Henri IV). Nous y relevons à l'adresse des seigneurs champenois une Méditation sur le verset du cantique qui commence *Nigra sum sed fermosa*, faite par Madame d'Esory, (Gabrielle de Gondy), dédiée à M. de Roclaure.

— Les sept livres de la chasteté, faits par La Varenne, dédiez à Mme de Retz.

— Le livre des Rois, enrichi de belles peintures pour l'honneur de la monarchie, par le duc de Guise.

— Trois livres enseignant de conserver sa virginité devant et après l'enfantement, par Mme de Guise, dédiés à Mme de Vitry.

Fils et neveu des victimes de Blois, le jeune duc après avoir assassiné de sa main le maréchal ligueur de Saint-Paul, avait vendu sa soumission à Henri IV dont la plus célèbre maîtresse fournit au catalogueur.

— Les gestes et faits de la duchesse de Beaufort.

Une satyre du même genre parut en 1615 comme un Extrait de l'*Inventaire qui s'est trouvé dans les coffres de M. le chevalier de Guise, par mademoiselle d'Antraige et mis en lumière par M. de de Bassompierre, avec un brief catalogue de toutes les choses passées par plusieurs seigneurs et dames de la cour, le tout recherché et escript de la main dudict défunt, et présenté aux amateurs de la vertu.* In-8.

Inspiré par la haine du maréchal d'Ancre, de ses compagnons italiens et de ses créatures françaises, le pamphlet renferme des allusions assez libres aux mœurs de la cour naissante. Les épigrammes diffamatoires y abondent et la faiblesse des vues politiques du chancelier Nicolas Brulart, seigneur de Sillery, est indiquée par

— Les moyens de bastir superbement et solidement avec la cire, sans crainte d'autre chaleur au soleil que celuy de justice ne luit point sur nostre horizon, par le chancelier de Sillery, dédié aux ouratiers *(courtiers)* de la chancellerie.

Les relations entre Henri de la Tour d'Auvergne, souverain de Sedan et duc de Bouillon, avec les princes allemands motivent l'indication d'un livre sur

— La vie du feu connestable Saint-Paul, dédiée au vieux mareschal de Bouillon, prétendu vice-connestable de France, composée dans la Bastille par le comte de la Roche, escript en parchemin rouge.

On retrouve encore une trace de ces créations d'ouvrages et d'auteurs dans les *Fantaisies* du champenois Delauriers, acteur plus connu sous le nom de Bruscambille, lorsqu'il s'écrie : « Je vous diray succintement en dix-huict cent mille paroles ou environ ainsi que dict Scipion l'altéré au quinzième livre. » L'auteur du faux testament du P. Garasse, imprimé en 1626, in-8 de 15 pages, s'est inspiré du même esprit satirique en faisant donner à l'irascible jésuite « ses prologes facétieux, et ses comédies aux imprimeurs de Troyes, et à tous les imprimeurs qui donnent des almanachs et calendriers. »

Le Noble de Troyes, ancien procureur au Parlement de Metz, chassé de la compagnie, journaliste-pamphlétaire, condamné pour crime de faux et complicité d'adultère, essaya dans la *Pierre de Touche politique*, un catalogue de livres imaginaires. Imprimé en 1690, à Châlons-sur-Marne, chez Bouchard, ces dialogues mensuels attaquaient Guillaums III, prince d'Orange, accusé selon l'usage de tous les crimes politiques et de droit commun. La *Bibliothèque du roi Guillemot* enregistre ces calomnies ; mais les titres, dictés par la haine et la vénalité, sont lourds et dépourvus du trait critique, indispensable dans le pamphlet.

— Nouvelle interprétation du troisième commandement du Décalogue (Père et Mère honoreras). 2 vol. in-fol.

— Panneau des Evêques. *Hollande*, 1 vol.

— La Capilotade ou la Religion au jus d'Orange. 1 vol.

— De l'Inutilité de la Patenotre.

— Cavesson des mylords. 1 vol.

— La Souricière des Communes. 4 vol.

— Histoire de la convocation Guillemine, baptizée du nom de Parlement. 1 vol.

— Le Suc d'Orange (composé par un officier de Somelerie). Ce livre raconte l'histoire de diverses morts arrivées inopinément.

— Catéchisme de Cronwell, par Jurieu. 1 v. in-12.

— Obsèques, Convoy, Enterrement et Oraison funèbre de l'épiscopat, par Hamilton. Edimbourg. 1 vol.

— Nouvelle traduction anglaise du Traité des bienfaits de Sénèque. *Londres*. Se vend rue Judas, à l'enseigne du serpent réchauffé. 1 vol.

— Traité de l'Empire de la Mer. 2 vol. in-fol.

— Le Nouveau crime d'Etat.

— Inventaire de la toilette et bagage de la nouvelle reine d'Espagne, le tout proprement plié, ajusté et serré dans un chausson pour la commodité du voyage, et recommandé en toute assurance au roy Guillemot.

— Explication de deux quatrains des centuries de Nostradamus. Par le prophète Jurieu.

— Intrigue amoureue de la dernière Conspiration d'Angleterre.

Pendant le XVIIIe siècle, l'ironie bibliographique champenoise paraît se localiser à Reims, où les placards sont clandestinement glissés sous les portes et colportés en ville par des garçons coiffeurs qui en multiplient les copies. Le premier en date prend surtout à partie le

chapitre de l'église métropolitaine, et ce n'est qu'après avoir frondé les ridicules, — d'ailleurs bien anodins — des membres de ce corps, qu'il s'égaye ainsi sur diverses notabilités locales.

AVIS AUX CURIEUX

Bibliothèque Choisie.

Dissertation phisique, avec un recueil d'expériences sur la grandeur des hommes, dans laquelle on démontre, contre l'ordre apparent des choses naturelles, que ce n'est qu'à force de se baisser qu'on peut devenir grand. Par Henri, évêque de Cydon.

On a du même auteur un excellent traité des chemins couverts.

Secret du vinaigre des quatre voleurs, avec la façon de s'en servir pour se préserver de la peste. Par M. Garnot, petit archidiacre.

Le Tailleur ecclésiastique, ou l'art d'habiller d'une manière distinguée les abbés de condition, tant avec bigarrures que sans bigarrures. Par M. De Vinay, prévot, abbé de Beaulieu.

On y a joint trois discours qui ont remporté le prix à l'Académie, l'un, sur la solidité de l'esprit, et les deux autres sur la modestie et la discrétion.

La Toilette ecclésiastique, ouvrage instructif, dans lequel après avoir examiné quelle est la forme la plus avantageuse pour les perruques ecclésiastiques; on donne des éclaircissements sur la façon de mettre et d'oter une calotte avec grâce et méthode. Nouvelle édition, augmentée d'un recueil de breloques absolument nécessaires à tous ceux qui veulent se distinguer dans l'état ecclésiastique. Par M. Pommyer, doyen.

Histoire naturelle du cochon, de sa vie, ses mœurs, son utilité, et de la façon de l'engraisser et de l'apprêter dans la plus grande perfection, avec un calcul exact par lequel il est démontré que cet animal passe les trois quarts de sa vie dans le sommeil, et une recherche sur les causes phisiques de cette espèce de léthargie. *A. Rotterdam.* 1740. Par M. Clignet, grand-chantre.

Le parfait domestique, à l'usage des personnes de condition de l'un et de l'autre sexe. Par M. Jacquemart, trésorier.

Lettre d'un phisicien à un professeur de théologie, dans laquelle on examine si la phisique a donné autant d'âmes à Dieu que la théologie lui en a fait perdre. Par M. Bergeat, vidame.

Le jeune restaurant, où la manière de le rendre utile à sa santé. Par le même.

Le vray moyen de tirer parti de tout ; ouvrage utile à tout le monde, et particulièrement aux commerçans. Par M. Vuilliot, écolatre.

Le marchand d'opium ou recette contre l'insomnie, dans laquelle on a eu soin de ne faire entrer que des drogues faciles à trouver, pour la commodité de ceux qui sont attaqués de cette maladie. Par M. Bourguin, chanoine.

Les écarts de l'esprit humain, et combien il est avantageux de n'en point avoir. Par M. G. Favart.

Observations sur l'Homme-machine de M. De La Mettrie, dans lesquelles après avoir mis en parallèle le jeu des machines et les actions des hommes, on conclue que les hommes sont moins que machines. Par M. Robin de la Barre.

Lettre sur les conversions pour prouver quelles sont quelquefois une marque de la faiblesse d'esprit ; mais plus souvent l'essor d'un génie supérieur, et que l'on ne peut apprécier le mérite de ceux qui opèrent ces bonnes œuvres que par la force d'esprit du nouveau converti. Par M. Frizon, sous-diacre.

L'Héraclite moderne. Par M. Desforges.

De l'importance du secret dans les affaires, et de la manière de se conduire pour les terminer avantageusement. Par M. Milta.

Recherches sur la monnaie de singes, et les moyens d'en accomoder ses créanciers. Par M. De La Valette.

Réflexions sur la malédiction prononcée contre les enfants de Noé pour s'être mocqué de leur père, pendant son ivresse. Par M. Bunault de Frémont.

L'art de parler toujours de la religion sans la connaître et de s'en servir sans en avoir. Par M. Frémyn de Fontenille.

Traitté des différentes maladies des yeux, ou l'on établit quelles n'ont presque point d'autres principes que les mauvaises qualités de l'humeur et qu'il est important d'en corriger l'acreté par des remèdes adoucissants. Par M. Ligier.

L'art de traitter les batiments suivant les loix de l'équilibre. Par M. Haustome.

L'extinction du bon sens est-elle nécessairement attachée au bonnet de Docteur ? Question résolue par la simple exposition des raisonnements de ceux qui en sont décorés ; ouvrage nécessairement bavard, mais dont le lecteur sera pourtant satisfait. Par M. Charuel, officier métropolitain.

Caprice de la nature, ou histoire d'un animal singulier tout à la fois sanglier, ours, homme et bouc ; morceau curieux d'histoire naturelle avec figures. Par M. Hénin d'Olizy.

Le tarif des livres et le secret de les conserver. Ouvrage très-utile à tous ceux qui les achètent à la toise. Par M. Escouvette, grand-maistre du Collège.

L'Heureuse imbécilité. Par M. Ligier, chapelain chez le Roi.

Les délices du cabinet. Par M. De La Salle.

Observations d'un muet, sur la connaissance des langues. Par M. Carbon, prieur de Belval.

Apothéose de Cartouche. Par M. Camus l'aîné.

Détail des affaires domestiques ; de l'ordre et de l'attention qu'il y faut apporter pour les traitter avec noblesse, économie et propreté. Par M. Gascard.

L'art de pécher en eau trouble, ou le secret de troubler l'eau sans quelle paraisse sensiblement agitée. Par M. Lepape de Kervilly.

Considérations philosophiques sur le hazard de la naissance, et sur l'espèce d'infamie attachée en France à son illégitimité. Par M. Zenard, théologal.

Les avantages de la méchanceté, et les agréments quelle fait éprouver à ceux qui s'y livrent de sang froid. Par M. A. Clignet.

Abus des privilèges du clergé de France. Par M. de Lattaignant.

Histoire des criminels exécutés à Reims depuis 1725 jusqu'à la présente année 1758. Un vol. in-fol. — Le supplément sous presse. — Par M. Bergeat.

Lettre d'un pieux ecclésiastique à Madame F. sur le détachement des biens de ce monde. Par M. Dessaulx.

Essai sur les plaisirs de la table, avec une courte disser-

tation sur le proverbe : *in vino veritas*, par laquelle on prouve que la vérité n'est pas dans le vin. Par M. Camus, le jeune.

Expériences sur la matière fulminante, qui prouvent que l'explosion du tonnerre n'est occasionnée que par la rencontre des nuages qui lui font obstacle et que l'explosion doit être d'autant plus forte que son feu est plus pur et le nuage plus chargé. Par M. Clocquet.

Des attentions qu'il faut apporter dans le commerce des hommes pour vivre en paix avec chacun d'eux, par M. Bourgongne.

Traité sur l'incertitude du jugement des hommes, et le peu de cas que l'on doit faire de leur estime. Par M. Chambort, grand-pénitencier.

Dissertation phisique sur la malignité des vapeurs de la rivière de Marne ; on rapporte plusieurs exemples des impressions qu'elles font singulièrement sur le cerveau, et l'on propose des remèdes pour ceux qui en sont attaqués. Par M. D'Aubigny.

La souche batarde, ou le père sans père, anecdote historique et galante. Par le même.

Du petit nombre des auteurs et de la quantité des écrivains. Par M. Batteux.

De l'origine des vents et de leur utilité, avec un traitté de la construction des moulins à vent, et des recherches sur toutes les espèces d'ânes ; on y disculpe les ânes rouges de la méchanceté qu'on leur attribue, et l'on détermine quels sont ceux auxquels un meunier intelligent doit donner la préférence. Par M. Dirval, conseiller au Parlement.

De la bonhomie et de ce que l'on doit penser de ceux qui la confondent avec la bonté. Par M. Pernet.

L'art de jouir, par M. Rémont.

La jouissance sans art. Par M. Favart d'Herbigny.

Traitté de la décoration des chapelles. Par M. Polonceau.

Mémoire sur le grand Polichinel qui a paru avec applaudissement à la Foire, dans lequel on trouvera le développement du mécanisme de ressort qui le font mouvoir et parler. Par M. Ninin.

Des qualités qui constituent l'homme de bonne société. Par M. Pommier, le jeune.

Construction d'un nouvel hygromètre, plus simple que les précédens et l'étymologie du proverbe : Raisonner comme un hygromètre. Par M. Charuel de Boulogne.

Les illusions de l'amour-propre. Par M. De Tronjoly.

De la réalité des spectres, et de la peur qu'on doit en avoir. Par M. Meusnier.

Le correcteur, ou traitté des instruments nécessaires à la correction de la jeunesse et de la manière de s'en servir. Par M. Ottin.

Dissertation très-étendue sur les bornes de l'esprit humain. Par M. Bricquet.

Découverte d'un apothicaire sur le siège local de l'esprit : On verra combien étaient éloignés de le trouver ceux qui le cherchaient dans la tête. Par M. De Framond.

Histoire de Diogène le cynique, fidèlement traduite du grec d'après les meilleurs originaux. Par M. Lefils.

Histoire de ma commère Tatillonne et du prince Trotte-Menu, conte philosophique. Par M. Beaumont.

Le directoire, ou l'almanach peu consulté. Par M. Bourin.

Confirmation du système de Jean-Jacques Rousseau sur l'état des hommes non civilisés, ou histoire véritable et remarquable d'un enfant trouvé dans les bois. Par M. Hermant.

Le prudent nautonnier où le secret de bien conduire sa barque. Par M. de Gérard de Vachères.

Examen critique de l'*Ami des Femmes*, et apologie de l'*Ami des Hommes*. Par M. Benoit.

Révélation du secret de la patisserie de Rethel, et son excellence sur toutes les patisseries du royaume. Par M. Méon.

Le catéchisme des catholiques modernes, à l'usage de ceux qui veulent faire leur salut en ce monde. Par M. Rondeau.

De la traite des Nègres, ouvrage politique dans lequel on établit que les peuples sont nés pour l'esclavage et qu'ils sont déplacés dans tout autre état. Par M. Noizet.

Eclipse de Mlle W. Par M. l'abbé A, où l'enlèvement d'une Sabine moderne, ouvrage de peinture d'après nature. Par M. Amariton.

Imprimé à Reims avec les initiales R.... R. D. T. que l'on lut : *Reims, rue du Tambour*, où l'imprimeur Regnault Florentain exerçait son art, et distribué en ville au mois de Septembre, le libelle fut condamné au feu le 21 Octobre 1758. L'opinion générale attribua la pièce à l'abbé Bergeat, dont on connaissait le caractère satirique, et cette créance donna lieu à la publication d'un supplément rédigé sous ce titre :

AVIS AU PUBLIC

Messieurs et Dames,

Vous êtes avertis qu'il y a dans cette ville un personnage qui a trouvé le secret très-utile d'une poudre pour les yeux composée des plantes les plus communes, et préparée avec la pharmacie la plus raffinée, par laquelle il sera trés-facile d'en faire accroire aux sots. L'autheur de ce merveilleux secret qui la fait publier au prone et afficher publiquement donne l'histoire de cette fameuse découverte avec la manière de s'en servir utilement dans un petit volume in-folio intitulé : La véritable façon de jeter de la poudre aux yeux, ou nouvelle méthode de tromper tout à la fois ses confrères, le public, ses parents et la religion. 1758.

Il demeure chez M. Bergeat, rue de l'Echauderie, à Reims.

Un second supplément à la Bibliothèque avait pour titre :

Dissertation théologique dans laquelle on examine si suivant les loix de la Religion un fils peut procurer un droit pécunier à son père et commettre un nouveau crime en voulant se disculper d'un autre qu'il a commis. Par M. Bergeat, vidame.

Instruit par l'arrêt du baillage de Reims et par des avis particuliers de la publication du libelle, ainsi que de sa paternité supposée, l'archevêque, M. de Rohan, alors à Strasbourg, écrivait le 26 Octobre aux Sénéchaux du chapitre métropolitain.

« Je suis pénétré, Messieurs, de la plus vive douleur d'apprendre que l'imprudence de quelques-uns de vos confrères ait semé la zizanie parmi vous et ait allumé une division presque universelle dans un corps dont la charité devrait unir tous les membres Ce n'est qu'avec le plus grand regret que je me vois dans la nécessité d'éteindre ce feu incessant et d'arrester par mon autorité les progrès de cet incendie. J'écrirais à ce sujet à M. de Cidon et je prendrais avec lui les mesures que je crois nécessaires pour assoupir ce scandale qui ne pourroit éclater qu'à votre honte et celle de la religion. Ne doutez pas de mon zèle, ni de la considération avec laquelle je suis parfaitement Messieurs,

« L'archevêque de Reims »

Blessé par la lettre du prélat et dans l'impossibilité de fournir une preuve de la culpabilité du vidame, le chapitre répondait quelques jours plus tard.

« Monseigneur,

« Nous avons fait part hier au chapitre de la lettre de Votre Altesse en date du 26 de ce mois, et nous avons tous remarqué, avec la douleur la plus vive et la plus amère, qu'on a surpris votre religion sur tout ce qui s'est passé à l'occasion du libelle.

« Connaissant Monseigneur, les vertus de votre cœur, nous avons jugé que les imputations faites à vostre sénat ne partaient pas de cette belle âme qui vous a toujours caractérisé. Votre lettre du 27 à M. De Cidon nous y a confirmé ; cependant s'il étoit besoin de justification pour le chapitre de Reims les preuves en résulteroient des sages mesures qu'un zèle actif et prudent lui a dicté. Aussitôt que l'horrible libel a été répandu et trop multiplié dans la ville, nous avons consulté votre conseil et le notre ; la compagnie a été assemblée plusieurs fois *in vine juramente.* M. de Cidon et MM. vos autres grands vicaires si sont trouvés. Nous avons toujours agis de concert et nous assurons Votre Altesse que jamais le Chapitre n'a été plus uni et plus unanime dans ses délibérations pour chercher les justes moyens d'en découvrir l'infâme auteur et demander justice contre les noires calomnies qui attaquent également le chef et les membres d'un corps respectable à tous égards. Ce n'est donc pas l'imprudence de nos confrères qui a semé la zizanie et la division, c'est le cri général et l'indignation publique qui ont excité, encore plus que notre zèle, le ministère de la justice et l'authorité des magistrats contre les pertubateurs du repos publicq et de l'harmonie de l'Etat. Le présidial, à qui le Chapitre a dénoncé ce libel, a rendu sur le champ un jugement qui lui fait honneur : il a reçu l'approbation générale. Nous avons informé M. le Procureur-Général de nos démarches, nous lui avons demandé sa protection et celle du Parlement dans une affaire pareille qui doit aussi l'intéresser dans deux de ses membres, étant traités indignement dans ce malheureux libel.

« Vous scavés Monseigneur que le monstre infernal n'a pas épargnés vos frères, qu'il a déchiré vos enfants, à qui pourroient ils mieux porter leurs plaintes qu'à leur père et à leur archevêque qui doit à son Sénat justice et protection. Nous vous avons demandés, avec les juges royaux un official et un promoteur *ad hoc :* nous vous sommes tous obligé d'avoir envoyé aussitôt vos provisions.

« S'il avoit été possible d'étouffer le monstre dans sa naissance et d'arrester un incendie qui iroit à détourner le feu sacré au grand scandale de la religion, nous l'eussions fait avec le même esprit de charité qui nous anime.

« Nostre chapitre n'est donc ny l'auteur ny la cause du scandale et personne ne dira qu'il puisse jamais tourner à sa honte.

« Ouy Monseigneur, nous partageons vos droits et vostre gloire, nos intérêts sont les votres, nous en appelons au cœur de Votre Altesse. Il est trop rempli de droiture et d'équité pour ne pas rendre justice à nos sentiments. Au surplus nous devons nous en rapporter au zèle et aux lumières des sages magistrats saisis de cette affaire : notre employ est de prier le Tout-Puissant de punir les méchants et de faire triompher la justice et la vérité.

« Nous sommes Monseigneur, etc. »

L'instruction judiciaire ne put aboutir, et, malgré les dénégations intéressées de l'abbé Bergeat qui défendait son vidamé, ses confrères et les notables vilipendés dans le pamphlet ne cessèrent de l'en croire l'auteur ; le typographe Regnaud Florentain ne fut point autrement inquiété.

L'impunité acquise encourageait à distribuer le 28 Décembre 1766, dans les rues de Reims et à glisser sous les portes un placard imprimé à deux colonnes, nouveau catalogue de

1766.

Livres Nouveaux.

— La triple Union ou l'Amitié paternelle, Roman véritable, ayant pour Epigraphe, *rara Concordia Fratrum*, par M. Coquebert.

— Le Magistrat prématuré, Ouvrage de Littérature, annoncé dans les Feuilles périodiques, par M. Depouilly.

— Les deux Ménages assortis, ou les deux bonnes Femmes, Paradoxe reduit en Axiome, par MM. Lescamousier et Marlot.

— L'heureuse Paternité, Ouvrage en 4 Tomes, le 5e sous presse, par M. Sutaine-Maillefer.

— L'heureuse Découverte des deux Frères, Histoire qui a valu la Pomme aux deux Sœurs, par M. Carbon.

— L'Homme heureux autant qu'on peut l'être étant Epoux, Ouvrage en deux parties, par MM. Jacquesson et Andrieux qui n'eut point eu de Continuateurs.

— L'Homme au-dessus de sa Charge qu'il honore, par M. Maillefer, subdelegué.

— La Charge qui relève le Titulaire, Parodie, par M. Jouvant, avocat du Roi.

— L'Art de jouir de sa Fortune, par M. Langlois.

— Le Hibou heureux, Conte véritable, par M. Cambray, fils, la Tourterelle gémissante, Poëme par son Epouse. — Se trouve du même format de petit in-douze, brochés ensemble.

— La Fée Urgelle, ou le Secret des Dames, Conte mis en Drame, et exécuté par Mme d'Agny.

Traité du vrai Mérite avec un Epitre Dédicatoire à Mlle de la Croix, orné de bordures, Vignettes et Culs-de-Lampe, par un Anonime.

— L'Homme de génie manqué, classé parmi les gens d'esprit, par M. Desemeuse.

— Le Médecin malgré lui, Pièce du théâtre Provincial, par M. Josnet, docteur de la Faculté.

— Instruction d'une Mère à sa Fille sur la Fidélité conjugale, par Mme d'Aubigny.

— Mémoire d'une honnête Femme, par Mme Mopinot Parchape.

— Les Consolations du Veuvage à l'usage de Mme Delorins, Parodie d'Isabelle et Gertrude. Opéra par M. Dubouset, abbé gascon et chanoine.

Cette brochure a été mise à l'Index par un grand Vicaire.

— La Transfiguration, mistère rendue palpable aux yeux par MM. Périer de Savigny et Recicourt l'Anobli.

— Le Financier déchû, Parodie de Turcaret, Pièce Bouffone, ou Parade du Théâtre de Nicolet, par le sieur Remy Bourgogne, ex-receveur des Tailles de Ganat en Bourbonois.

— Le Roturier annobli, Parodie du Bourgeois Gentil-Homme, par MM. Sutaine et Compagnie.

— Le Négotiant du Bonton, Ouvrage Filosofique, par le sieur Gérard Sutaine, aprouvé des Frères Desjardins, et dédié aux sieurs De La Motte Bourgogne, Bourgogne le Doux, et à tous les Bourgogne et Champagne de la Province.

— Recherche sur l'Origine du Soufflet, où on discute la raison pour laquelle les Soufflets à cinq Feuilles rendent plus de vent que d'effets, par le sieur Remy Bourgogne, Capitaine de Bourgeoisie.

— La Femme Filosophe à l'inçu de son Mari, Roman mis au jour, par Mme Aubriet, revu et corrigé par Mme Allart.

— L'heureux Animal, suivi d'une Démonstration de la Béatitude des Végétaux, par M. Dorigny, Cap. de Bourgeoisie, dédié au Chapitre de la Cathédrale.

— Le Triumvirat Spirituel par les deux Frères Dorigny et le Poivre, Conseillers en la Cour des Monoyes.

— Le Moyen de parvenir en 3 Tomes, mis au jour par feu Mopinot, dit le Lapin, le 2e par un homme ex-patrié, le 3e par M. Lepagnol ex-moustaire.

— L'Homme Inutile à l'Etat, l'être isolé où le Célibataire végétant, par MM. Maillefer, Renard et Thierion, dit d'Avançon, par Fabriquet.

Brochure relié en veau, doré sur tranche.

— Le Retour de l'Enfant Prodigue, Estampe dessinée en grandeur naturelle, est enluminée, par M. Maillefer, de Lyon.

— Le Petit-Maistre en Province, Mignature fort mince, par M. Béguin de Savigny.

— La Machine animée où Ouvrage très-peu Métafisique, par M. Lepagnol de Bezane.

— Balance économique par laquelle on peut juger si un Chanoine peut l'emporter en masse sur un Capitaine de Milice, Ouvrage à la portée de tout le Monde, par M. Favart dit d'Herbigny.

— Dissertation où on examine si les charmes de la Beauté peuvent contribuer à la Félicité de la Vie, par Mme Calou, dédié à sa sœur puinée.

— Problême à examiner : Si le Titre d'Avocat relève plus un Manant, que la place d'Echevin n'honore l'Avocat. Les sieurs Jacob et Blavier ont demandé un siècle pour le résoudre.

— L'Histoire du Conseil de Ville, déposée au Cartulaire, par un Tanneur, un Marchand de fer, un ex-Orfèvre, et deux ex-Vilageois inscrits en la Matricule.

— Histoire des infiniment petits accrus on ne sçait comment, par M. Jobart, Enseigne d'Arquebuse, et marchand de vin.

— Le Filosofe égoïste où le Rival de soi-même, avec l'Epigraphe *noscere se ipsum*, dédié à tous les beaux Fils, par le sieur Favart Flère-Marée.

— Le Vigneron Voyageur, où les Pélérinages de Baccus très-petite Brochure, par les sieurs Ruinart, Malot, Tronson, dédié à tous les Courtiers Comissionaires et marchands Toneliers de la Ville.

— Le Champenois dépaysé, Roman dans lequel on prouve que les Voyages d'Outre-Mer forment les jeunes gens, par M. Sot-Binet.

— Réduction d'un nombre entier aux plus-petit Termes de Fraction, Opération, Mathématique, trouvée dans les papiers de feu M. De La Salle, Autheur, rédigée par M. Hédoin le Doux.

— Progression des parties décimales changées en nombre entier, Théorême numérique, démontré par l'Algèbre du signe — au signe +, par M. Le Compte, Directeur des Aydes.

— L'Art de tirer Party de la Justice en mariant sa Fille à un Robin avant de publier son Billan, par Bonnefin Marchand, Fabriquant.

— Dissertation par laquelle on examine si les Fermiers généraux peuvent retirer un grand profit du chanvre travaillé en corde. Ouvrage Patriotique, par M. Coleau, Employé à Valence, et dédié à MM. Laidvit (*et non pas Levi, Famille Illuste du Languedoc qui occupe les premiers Grades dans le Militaire*) et Consors.

Cet ouvr. a été couronné en l'Hôtel des Fermes par 60 Académiciens.

Condamné au feu par arrêt du bailliage et siège présidial de Reims et brulé le 31 Décembre 1766, ce catalogue eut moins de succès scandaleux que le précédent, et sans un exemplaire sauvé par hasard, avec la sentence de condamnation, il n'aurait pas laissé de trace dans la bibliographie locale.

Vers la même époque un rémois, l'avocat Linguet augmenta par la hardiesse de ses paradoxes politiques et religieux, le nombre des créateurs de bibliothèques satiriques. Turgot, alors intendant du Languedoc (1761-1774) dans les titres d'ouvrages fictifs peints sur une porte secrète de son cabinet de travail, donnait une place d'honneur à notre compatriote en lui attribuant :

— *S. N. H. Linguet in tit. Digest. de Verb. signific. Notæ succisivæ.* Tome 1 et 2.

— *Hobb. Leviathan, novo Comment. illustratorum à S. N. H. Linguet*[1]. Tome 1 et 2.

1. Hobbe désigne le pouvoir populaire par *Leviathan* dont il voudrait que le prince écrase la tête ; manière de voir de Linguet.

— *Délices du gouvernement turc, dédiées au Kislar-Aga, par S. N. H. Linguet*[1]. Tome 1 et 2.

— *S. N. H, Linguet de Suppliciorum ingeniosâ diversitate Diatriba.*

— *Draconis leges notis perpet. illustratæ à S. N. H. Linguet*[2].

— *Morale fondée sur la force, par S. N. H. Linguet.* Tome 1 et 2.

— *Dangers du Pain, par S. N. H. Linguet*[3].

— *Dict. portatif des Métaphores et des Comparaisons, par S. N. H. Linguet.* Tome 1, 2 et 3.

— *Dialogue entre les 3 gueules de Cerbère, jeu d'esprit de S. N. H. Linguet.*

— *Cacomonade expérimentale de S. N. H. Linguet*[4]. *Tome 1 et 2.*

Linguet fut encore le héros du N° 38 du catalogue des Nouveautés du Palais Royal, ou Livres Nouveaux des Charlatans, des roués, etc., de la France, accompagnés de notes impartiales. Par M. C. C. D. C.

Fouettons en plaisantant ces grands hommes du jour.

De l'Imprimerie de la Vérité. Et se trouve au Palais Royal, chez madame l'Ironie. 1789.

In-huit de 16 pages.

Le Boute-Feu, ou manière de savoir répandre la discorde dans la Société, dédié aux femmes. Par Simon-Nicolas Linguet. Cinq vol. in-4°.

Il est impossible de mieux écrire sur un pareil sujet ; et ce sera sans vouloir flatter ce fameux politique, que je dirai qu'il a parfaitement réussi. A la chaleur de son style, à la hardiesse de ses assertions, à la force de sa logique, on reconnait tout de suite l'empreinte de son génie.

Théorie de l'injure, dédié à l'Ordre des Avocats, par Simon-Nicolas Linguet. Quatre vol. grand in-12.

Il est inépuisable cet écrivain ! Après avoir donné à la Nation grand nombre d'ouvrages, il a voulu lui-être encore utile par celui ci, qui est frappé au coin de la malignité de son génie.

1. Kislan-Aga est chef des Eunuques noirs du Sérail.
2. Allusion au mot dragon et à la rudesse de Linguet.
3. Linguet ayant habité la Belgique et l'Angleterre préconisait la suppression du pain.
4. Allusion au livre de la Cacomonade.

L'Exil du Parlement de Paris, tragédie en quatre actes, représentée pour la première fois, sur le théâtre de la ville de Troies en Champagne. Par MM. de Brienne et de Lamoignon.

Cette tragédie est pleine de feu : il y a des endroits fort pathétiques. On y remarque différents discours de membres de ce Parlement, qui ont arraché des larmes à tous les spectateurs.

Vie galante et mœurs licencieuces d'Antoine Séguier, brûleur général des écrits philosophiques de la France. Par Nicolas-Simon Linguet.

Si la vérité et l'impartialité sont les deux lois qu'un bon historien doit suivre, cette histoire plaira à coup sûr aux personnes curieuses du vrai. Ce n'est qu'après des faits récents et avérés que l'auteur s'est permis d'écrire. Son principal but, dit-il, dans sa préface, est d'ouvrir les yeux du public.

Ce catalogue d'ouvrages imaginaires est le dernier du XVIIIe siècle où nous ayons rencontré des rapports anecdotique avec la Champagne, et la trace de Linguet dont la célébrité relative se manifestait par des portraits en pieds, reproductions en cire, exposées dans les foires, au milieu des *Salons de figures*. Un demi-siècle, plus tard, le bibliophile R. Chalon, numismate, publie à Mons l'inventaire d'une collection d'ouvrages imaginaires sous le titre de : Catalogue d'une très-riche mais peu nombreuse collection de livres provenant de la bibliothèque de feu M. le comte J. N. A. de Fortsas, dont la vente se fera à Binche, le 10 Août 1840, à onze heures du matin, en l'étude et par le ministère de Me Mourlon, notaire, rue de l'Eglise, 9.

La Champagne était représentée chez le Comte belge par les numéros suivants :

8. — Honnestes voluptez des plaisirs de la table démonstrées péremptoirement, par maistre Bartholomé Brusile, escuïer, auocat au Présidial d'Angers. *Troye*, chez J. Oudot, 1639, *in*-12 de 149 p., avec rel. mar. Brun, aux armes de Roquelaure, d. s. tr.

19. — Histoire de la Sainte-Ampoule conservée en la métropole de Rheims, etc., par Dom Camusel. *Rheims*, imp. de Dufour, libraire-juré. MDCCLI, *in*-8°, 122 p., mar. citron, d. s. tr.

Le journal de Verdun parle de cet ouvrage comme ayant été *totalement anéanti*.

48. — Mes campagnes aux Pays-Bas, avec la liste, jour par jour, des forteresses que j'ai enlevé à l'arme blanche. Imprimé par moi seul, pour moi seul, à un seul exemplaire, et pour cause. *A. B.* de l'impr. du P. Ch. de ***. S. A. In-8 de 202 p. rel. en chagrin vert, avec ferm. à clef d'argent doré.

Catalogue plus que curieux des bonnes fortunes du prince de Ligne. Le maréchal de Richelieu lui avait sans doute donné l'idée de ce singulier inventaire.

172. — Mémoires de l'abbé D. M. R. D. F. A. L. (de Mouzon, résident de France à Liège). *A Reims*, chez Macé, imprim.-juré. 1645, *in* 12 en 2 part. de 115 et 210 p. fig. rel. anc. de mar. rouge, aux armes de Colbert.

Ce volume est orné des portraits de Mouson, de La Ruelle et de Warfusée, gravés par Jean Valdor, d'un fini admirable.

M. W. m'ayant dit que M. Polain, à Liège, possédait un exemplaire des Mémoires de de Mouson, je suis allé de suite (janvier 1832) vérifier par moi-même l'existence de ce second exemplaire. Je puis certifier que M. Polain n'a de ces mémoires que la première partie, de 115 pages. Je conserve donc mon exemplaire UNIQUE.

Ce catalogue fantaisiste eut un tel succès, que les ordres d'achats abondèrent. M. Van-Veyer, ministre de Belgique à Londres, donna carte blanche pour enchérir sous le N° 8. L'archiviste de la province de Liège, M. Polain, commissionna de 6 à 7 fr. pour le même numéro. Techener offrit 15 à 20 fr. et de 12 à 20 fr. pour le numéro 19. Le baron de Reiffenberg, conservateur de la Bibliothèque royale de Bruxelles, se fit autoriser par le ministre Gerlache pour enchérir jusqu'à cent francs sur les Mémoires de l'abbé de Mouson*.

Une lettre adressée au libraire de Mons, Hoyois, par l'archiviste de la province de Liège (3 Août 1840) ferait croire (si elle n'était pas une suite de la plaisanterie Chalon) à l'existence *réelle* du N° 172. On y lit : « Je n'ai réellement envie que d'un seul numéro, le N° 172 (Mémoires de l'abbé Mouson) dont je possède un exemplaire très-défectueux. C'est un livre qui doit entrer dans ma bibliothèque et figurer parmi le très-petit nombre de mes curiosités. Vous m'obligerez fort en le haussant en mon nom et en l'achetant *au meilleur marché possible*. Je veux bien vous dire mais entre nous bibliophile seulement que je suis *assez fou* pour

* Documents sur le catalogue de la Bibliothèque du comte de Fortsas. *Mons* Heyois, imp. *In*-8°.

en donner une cinquantaine de francs ; voire même, au besoin, quelques francs de plus. Veuillez en prendre note ; mais l'estimer à la vente le plus bas possible. »

Enfin le numéro 48, imprimé à Bel-Œil, sur les presses particulières de l'ancien seigneur de Dormans, mort-feld-maréchal à Vienne, attirèrent l'attention de la princesse de Ligne qui voulait à tout prix acquérir l'histoire des galanteries de son *polisson de grand-père*, mystificateur posthume.

H. Menu.

ETYMOLOGIES CELTIQUES

I

NOGENT

Un certain nombre de localités en France portent ce nom ; il y en a plusieurs en Champagne.

Sa forme la plus ancienne est *Novientum* : on la trouve dans deux diplômes du roi Clovis III, 692, qui ont été publiés d'après les originaux, par M. J. Tardif, dans ses *Monuments historiques*, p. 24 et 25. Il n'y a pas à révoquer en doute la régularité de cette orthographe : le mot *Novientum* est écrit trois fois dans le premier diplôme, l. 3, 15, 26, et une fois dans le second, l. 26. Le *g* chuintant, qui, dans l'orthographe la plus connue, s'intercale entre l'*i* et l'*e*, fait sa première apparition en 696 dans un diplôme de Childebert III (Tardif, *ibid*, p. 38, où on lit *Novigintum*. La prononciation actuelle « Nogent, » avec substitution de *g* chuintant à *i* suivi d'une voyelle, nous offre l'exemple d'un phénomène identique à celui qui s'est produit quand le latin *pipione* a donné le français « pigeon » ou lorsque le français « abréger » est né d'*abbreviare*. Dans « singe, » de *simio*, dans « vendange, » de *vindemia*, le même changement s'est produit après la tonique.

Novientum, forme latinisée du gaulois *Novienton*, est dérivé de l'adjectif gaulois *novio-s* « nouveau. »

Une ville d'Espagne chez les Artabres est appelée *Novion* par Ptolémée (l. II, c. 5, édition Wilberg, p. 121 ; c. 6, § 22, édition Nobbe, t. I, p. 86). Les Artabres étaient de race celtique comme nous l'apprend Pomponius Méla (l. III, c. 1.) Ainsi *Novion*, aujourd'hui Noya en Gallice, est une ville d'origine celtique dont le nom veut dire « la Neuve. »

Les Gaulois ont employé souvent deux composés dont le premier terme est l'adjectif *novio-s* : ce sont *Novio-dunum* et *Novio-magus*, qui veulent dire l'un château neuf, l'autre ville neuve.

Il y avait en Gaule plusieurs *Noviodunum :* Tels sont *Noviodunum Aulercorum*, aujourd'hui : Jublyains : *Noviodunum* aujourd'hui : Nyon, tous deux mentionnés dans la table de Peutinger. César avait déjà parlé de *Noviodunum Suessionum*, de *Noviodunum Biturigum*, de *Noviodunum Aeduorum*. Les Gaulois avaient bâti en Pannonie un *Noviodunum*, qui paraît être Dernovo en Carniole sur les confins de la Croatie. Ils avaient bâti dans la Mérie inférieure un autre *Noviodunum* que l'on a reconnu dans le moderne Isakscha, ville de la Dobructscha en Turquie, près de l'embouchure du Danube. Il y avait en Gaule au moins huit *Novio-magus*, situés : 1° chez les Bataves, c'est Nimègue ; 2° chez les *Bituriges Vivisci*, non loin de Bordeaux ; 3° chez les *Remi* ; 4° chez les *Treveri*, c'est Neumagen ; 5° chez les *Veromandui*, c'est Noyon ; 6° chez les *Lexovii*, c'est Lisieux ; 7° chez les Nemetes c'est Spire ; 8° près de Toul ; et Ptolémée nous parle d'une ville de même nom qui était la capitale des *Regni*, dans la Grande-Bretagne. Tous ces noms de lieux sont autant de témoins de la grande étendue de la nomination celtique avant la conquête romaine. *Novios* est devenu en breton armoricain *novid* au IXe siècle, puis *nevez*, *neve*, en gallois *newydd*, en irlandais *nùe*, *nua*. Ces mots ne sont plus compris que dans trois petits pays aux extrémités nord-ouest de l'Europe.

Ainsi, l'histoire de l'adjectif *novios*, qui ne peut être séparé de celle de *Novientum*, son dérivé, est un des éléments de l'histoire de la grandeur et de la décadence de la race celtique en Europe.

II

VENDEUVRE

—

Il y a en France plusieurs villages de ce nom. Nous citerons seulement ici Vendeuvre-sur-Barse (Aube).

Ce nom est écrit : *Vindovera* dans la légende d'une monnaie mérovingienne (A. de Barthélemy, *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 6e série, t. I, p. 464), *Vendoara* dans deux lettres du pape Jean VIII, 879, (D. Bouquet, VIII, 186, 187). Il est dérivé de l'adjectif gaulois *vindo-s*, « blanc, beau, heureux, » en vieil irlandais *find*, *finn* ; en gallois *gwyn* (masculin), *gwen* (féminin) ; en bas-breton *gwenn*. *Find* ou *Finn*, employé substantivement, est le nom d'un héros célèbre dans la littérature légendaire d'Irlande. Finn, mac Cumaill (fils de Cumal), mort l'an 273 de J.-C., fut père d'Ossian.

Dans les noms de lieux celtiques, l'adjectif *vindos* joue un rôle important. Il a fourni un grand nombre de dérivés.

La lettre fondamentale du suffixe, dans ces dérivés, est :

i dans *Vindia*, nom d'une ville de Galatie (Asie Mineure), mentionnée par Ptolémée, (l. V, c. 4, § 7) ; ce nom est écrit *Vinda* dans l'*Itinéraire d'Antonin ;*

c dans *Vindocinum*, aujourd'hui « Vendôme » (Grégoire de Tours, IX, 20, et monnaie mérovingienne) ;

r dans *Vinderios*, nom d'une rivière d'Irlande (Ptolémée, l. II, c. 2, § 8) ;

l dans *Vindeleia*, nom d'une ville de l'Espagne septentrionale, au pays des Autrigons, peuple celtique (*Itinéraire d'Antonin*) ; *Vindalum* ou *Vindalium*, ville des Allobroges sur le Rhône, mentionnée par Strabon, Tite-Live et Orose, et qui paraît avoir donné son nom à un affluent du Rhône appelé *Vindelicus* par Florus ; *Vindelici*, nom d'un grand peuple celtique établi au nord des Alpes (Bavière et Wur-

temberg) ; *Vindilis*, nom d'une île de l'Océan Atlantique sur les côtes de la Gaule, aujourd'hui Belle-île (*Itinéraire d'Antonin* et *Cartulaire de Redon*) ; *Vindellum*, Vendel (Ile-et-Vilaine), qui a possédé un atelier monétaire mérovingien ;

m dans *Vindemus*, ville de Grande-Bretagne (Itinéraire) ;

n dans *Vindana*, port de la Gaule sur l'Océan (Ptolémée, l. II, c. 8, § 1) ; *Vindonissa*, aujourd'hui Vindisch, en Suisse, déjà nommé par Tacite (*Histoires*, IV, 61) ;

v dans *Vindausca*, Venasque (Vaucluse), concile de Châlon-sur-Saône, 650, pour *Vindovesca* : comparez *Virovesca*, en Espagne, chez les Autrigons, non loin de *Vindeleia* (Ptolémée, II, 6, 53) ; et dans *Vindovera*, Vendeuvre : comparez *Argentovaria*, ville des *Rauraci*, en Gaule (*Itinéraire*), et *Durnovaria*, dans la Grande-Bretagne (*Itinéraire*).

Enfin *Vindos* est le premier terme de plusieurs composés : *Vindo-bona*, Vienne en Autriche (*Itinéraire*), *Vindomagus*, en Gaule chez les Volces Arcecomices (Ptolémée), *Vindo cladia*, *Vindo-mora*, en Grande-Bretagne (*Itinéraire*).

Ainsi, le nom de Vendeuvre est dérivé d'un adjectif gaulois fort usité d'où viennent nombre de termes géographiques en Gaule, en Espagne, en Grande-Bretagne, en Allemagne, un même qui appartient à la géographie romaine de l'Asie Mineure. Du sens de cet adjectif dans les langues néo-celtiques on est en droit de conclure que Vendeuvre est synonyme des composés français Blancheville, Belleville ou Bonneville. La traduction « Belleville » serait justifiée par le nom de Belle-Ile que porte aujourd'hui l'île *Vindilis* de l'*Itinéraire d'Antonin*.

III

EBURO-BRIGA, AVROLLES?

—

La seconde partie de ce nom composé est bien connue. Il y a dans les langues indo-européennes une racine *Bhargh* qui veut dire « augmenter, élever, » qui se prend soit dans un sens moral, soit dans un sens matériel ; ainsi les mots sanscrits *brhant*, « gros, grand, haut, » *brahman*, « élévation de l'âme, prière, piété, homme pieux, prêtre, Dieu, » viennent de cette racine. Elle a donné à l'allemand moderne les substantifs *berg*, « montagne, » et *burg*, « château ; » au vieux slave le substantif *bregu* « montagne » (Fick, *Etymologisches Woerterbuch*, 3e édition, t. III, p. 307) ; elle a donné au gallois moderne l'adjectif *bry* (*brig*) « haut » ; *briga* paraît donc signifier « élévation, hauteur. »

On trouve ce mot comme second terme dans nombre de noms de lieux celtiques. Voici quelques exemples :

En France *Litano-briga* sur la voie romaine de Beauvais à Soissons *(Itinéraire d'Antonin)*, en Bavière *Artobriga*, ville de Vindélicie, sur le Danube, mentionnée par Ptolémée ; en Espagne : *Amallo-briga*, *Arco-briga*, *Augusto-briga*, *Caeto-briga*, *Conem-briga*, *Deo-briga*, *Desso-briga*, *Iera-briga*, *Laco briga*, *Lango-briga*, *Monto-briga*, *Nemeto-briga*, *Nerto-briga*. (*Itinéraire*). *Are-brigium*, en Italie, près d'Aoste (*Itinéraire*), paraît un dérivé d'*Are briga*. Mais le mot gaulois *briga* n'a pas fourni seulement des noms de lieu composés.

L'*Itinéraire d'Antonin* nous donne le nom d'une localité appelée *Brige* en Angleterre ; puis les dérivés : *Brigeco*, *Brigantium*, Espagne ; *Brigantio*, « Briançon, » en France ; *Brigantia*, « Bregenz, » sur les bords du lac de Constance, dans le Vorarlberg, empire d'Autriche ; *Bregetio*, « Szony, » en Hongrie.

Ptolémée (l. II, c. 3, § 16), et Tacite (*Ann.* 12, 32 ; *Hist.* 3, 45, *Agricola*, 17), parlent d'un peuple de Grande-Bretagne

qui s'appelait *Brigantes*. Ce mot paraît dérivé de la même racine ; mais cette racine y est prise dans le sens moral que nous trouvons dans le substantif irlandais *brig*, « valeur, » dans le nom de femme irlandais *Brig*, traduit par « vertueuse, » dans le nom de la déesse que les payens irlandais appelaient *Brigit* = *brigantis*), et dans le nom de la sainte homonyme de cette déesse (*Grammatica celtica*, 2e édition, p. 21, 86, 98, 140, 141). Le nom des *Brigantes* serait à peu près synonyme du français « brave. » Mais dans un lieu de nom comme *Eburo briga* le sens physique doit être préféré.

La première partie du composé *Eburo-briga* est moins facile à expliquer que la seconde. On a proposé de la rapprocher de mots néo-celtiques qui veulent dire l'un « *boue*, » l'autre « *if*. » (*Grammatica celtica*, 2e édition, p. 88). Cette hypothèse ne me paraît pas admissible, et je crois qu'*eburo* est un mot gaulois que les dialectes néo-celtiques n'ont pas conservé. Je le suppose identique au gothique *abr s*, « fort, » d'un thème indo-européen *abhra*, dont le sanscrit *ambhrna*, « violent, redoutable, » et le grec *obrimos*, « vigoureux, » sont dérivés. (Fick, *Vergleichendes Woerterbuch*, 3e édition, t. III, p. 19 ; *Curtius*, *Griechische Etymologie*, 4e édition, p. 451). *Eburo-briga* voudrait donc dire « hauteur fortifiée ; *Eburo-dunum* (*Embrun*), « château-fort ; » *Eburo magus* entre Carcassonne et Toulouse (Table de Peutinger) « lieu fort. » Les *Eburones*, *Eburo vices*, peuples de la Gaule, sont « les forts » (*Vices* : comparez *Elkesoo-vix*, *Branno-vices*, *Ordo-vices Lemo-vices* : paraît signifier « les gens » comme le sanscrit *viç*, *viças*) ; *Ebura* en Lusitanie, *Eburum* en Germanie veulent dire « la forteresse, » *Eboracum* en Grande-Bretagne, la propriété d'*Eburos*, c'est-à-dire « du fort ; » *Eboro-dunum* en Germanie, suivant Ptolémée, est une variante d'*Eburo-dunum* « château-fort. » On peut en dire autant d'*Ebro dunum* en Suisse, aujourd'hui Yverdun (d'Anville, *Notice de la Gaule*, p. 284-286). L'explication que nous donnons d'*Eboracum* par un nom d'homme est justifié par les inscriptions : dans celles de Pannonie et du Norique (*Corpus inscriptionum*, t. III, p. 529, 619, 753, n° 4167, 5033, 6010), on rencontre trois personnages du nom d'*Eburus*.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

LA VIERGE CHAMPENOISE

Jeanne d'Arc est née, à la frontière de la France et du duché de Bar, au village de Domremi, situé sur la rive gauche de la Meuse. D'après le procès de Jeanne d'Arc, Domremi faisait alors partie de la prévôté d'Andelot et du bailliage de Chaumont : « Verum est quod dicta rea fuit et est oriunda in villa de Grus [1], patre jacobo d'Arc, matre Isabella ejus uxore, mutrita *balliviatu de Chaumont en Bassigny et prepositura de Monteclerc et d'Andelo* [2]. »

Dans les lettres d'anoblissement de la famille de Jeanne d'Arc, données par Charles VII au mois de mai 1429, on voit également que Domremi était dans le bailliage de Chaumont : « Karolus dei gratia, francorum rex, ad perpetuam rei memoriam, magnificaturi divinæ celsitudinis, uberrimas, nutidasque gratias, celebri ministerio Puellæ Johannæ d'Arc, de Dompremey, claræ et dilectæ nostræ, *de bailliviu Calvimontis.* »

Les lettres patentes de Charles VII, données à Château-Thierry, le 31 juillet 1429, et par lesquelles il affranchit de toute espèce d'impôts les habitants de Greux et de Domremi, énoncent aussi que Domremi était dans le bailliage de Chaumont : « Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, au bailly de Chaumont, trésoriers commissaires etc. salut et dilection, scavoir faisons que, en faveur et à la requête de nostre bien aimée Jehanne la Pucelle, etc. Nous avons octroyé et octroyons de grace especiale, par ces présentes, aux manans et habitans, ville et villaige de Greux et Domremi, *au dit bailliage de Chaumont en Bassigny*, dont la dite Jehanne *est natifve*, qu'ils soyent d'ores en avant, quictes et exempts de toutes tailles, aides, subsides et subvencions mises et à mettre au dit bailliage. »

Dans les lettres patentes délivrées, au mois d'octobre 1550, par Henri II à la requête de Robert le Fournier, baron de Tournebu et de Lucas Du Chemin, seigneur du Féron, on

1. Domremi dépendait de la paroisse de Greux.

2. Montéclair était une forteresse située sur une montagne qui domine Andelot, et dans laquelle siégeait le prévôt d'Andelot.

lit encore : « Nous avons reçu l'humble supplication de nos chers et bien amés... issus et descendans de la lignée de la Pucelle d'Arc, de Dompremy près Vaucouleurs, *au bailliage de Chaumont*[1]. »

La *chronique de la Pucelle*, l'un des plus anciens ouvrages qui aient rapport à Jeanne d'Arc, dit que Domremi faisait partie *de l'eslection de Langres*. Odon Javernault, dans son histoire de Langres, écrite au XVIe siècle, dit également que Domremi était dans l'élection de Langres.

Comme Langres, Chaumont, Andelot faisaient partie de la Champagne et de la France, Domremi, qui se trouvait dans la prévôté d'Andelot, le bailliage de Chaumont et l'élection de Langres, faisait donc aussi partie de la Champagne et de la France, et Jeanne d'Arc, née à Domremi, était donc champenoise et française. Cette conséquence est naturelle, forcée et on ne peut la nier sans nier l'évidence, sans affirmer que les mots de la langue française n'ont aucune valeur, aucune signification.

Eh bien ! on a dit, et l'on répète encore chaque jour, que Jeanne d'Arc était Lorraine et, par conséquent, *n'était pas française*. Une pareille assertion n'est-elle pas incompréhensible ?

Jeanne d'Arc n'était pas française ? elle, la plus noble, la plus éclatante, la plus merveilleuse personnification du dévouement à la France. Comment le cœur de tout français ne se soulève-t-il pas d'indignation à une pareille assertion? Lors qu'elle appelait Charles VII *mon roi, mon gentil seigneur*, Jeanne mentait donc si elle n'était pas française et si son souverain, son seigneur était le duc de Bar. Ce serait une étrangère qui aurait fait ce que Jeanne d'Arc a fait? Par quel motif aurait-elle été guidée, quel intérêt aurait-elle eu à se dévouer pour la France ? Qui plus qu'elle a montré sa haine de l'étranger, son amour, son dévouement pour la France, son désir ardent d'en chasser l'ennemi. Dire que Jeanne d'Arc n'était pas française, n'est-ce pas faire une insulte à sa mémoire, et c'est cependant ce qu'on fait lorsqu'on dit qu'elle était Lorraine.

Et, sur quoi s'appuie-t on pour chercher à justifier une pareille prétention ? Sur de petites arguties dignes d'un

1. Chronique et procès de la Pucelle, par Buchon, page 378.

procureur, sur un ruisseau qui aurait été à droite ou à gauche de la maison où est née Jeanne d'Arc, sur le changement du cours de ce ruisseau ; Sur quoi encore prétend-t-on se fonder ? Sur des voyages de Jeanne d'Arc, sur des démarches qu'elle aurait faites, et je ne sais sur quelles choses du même genre.

Mais, quand on entasserait à l'infini de pareils arguments, que pourraient-ils faire pour détruire les titres d'une authenticité incontestable, que je viens de citer, énonçant, de la manière la plus formelle, la plus positive, la moins irrévocable, que Jeanne d'Arc est née dans la prévôté d'Andelot, le bailliage de Chaumont et l'élection de Langres ; où peut-on trouver là quelque chose de Lorrain, d'étranger à la France ?

A défaut de ces preuves indiscutables, le bon sens ne suffisait-il pas pour qu'on puisse dire : Jeanne d'Arc était française, ne pouvait-être que francaise. Et, l'on aurait pu dire comme un célèbre diplomate : Je ne le sais pas, mais je l'affirme.

L'un des membres de la famille de Jeanne d'Arc : Charles Dulys, avocat général à la cour des aides de Paris, auteur de l'ouvrage intitulé : *Traité sommaire tant du nom et des armes, que de la naissance et parenté de la Pucelle d'Orléans et de ses frères justifié par plusieurs patentes et arrêts, enquêtes et informations, contrats et autres titres qui sont, la plupart, par devers les aînés de chacune des familles descendues des frères de la dite Pucelle ; fait en octobre* 1612 *et revu en* 1628, proteste, dans cet ouvrage, contre la qualité de Lorraine donnée à Jeanne d'Arc.

« Jeanne d'Arc, dit-il, vulgairement appelé la Pucelle d'Orléans, naquit au village ou hameau de Domp-Remi, paroisse de Greux, *en France*, où elle fut baptisée, situé sur la rivière de Meuse, frontière de Champagne, *au ressort de la prévôté d'Andelot bailliage de Chaumont, élection de Langres* et diocèse de Toul. Mais d'autant qu'on dit communément Toul en Lorraine, aucun ont écrit qu'elle était Lorraine, dont ils se trompent, pour ce qu'il est notoire que le dit diocèse de Toul à son étendue et ressort, partie sur la France, partie sur l'Empire et partie sur la Lorraine, comme les autres évêchés proches, Metz et Verdun. Cette Pucelle donc, non-seulement née et baptisée à Domp-Remi, paroisse de Greux, *en France*, du diocèse de Toul, en ce qui

est de France, a été appelée Pucelle de France ; mais encore est originaire de France par ses ancêtres, provenus du village de Sefonds près Montirendel, en Champagne, ou naquit Jacques d'Arc son père[1]. ».

Après cette protestation de Charles Dulys, se fondant sur les traditions de sa famille, protestons aussi comme champenois et comme français, en nous appuyant sur les titres incontestables que j'ai cités. Je ne comprends pas je l'avoue, que, en présence de ces titres, on ait pensé à discuter et à réfuter toutes les petites allégations que l'on a cherché à rassembler pour faire de Jeanne d'Arc une Lorraine et lui ôter la qualité de française[2].

Mais j'ai cru qu'il était convenable de commencer la Revue de la Champagne par la revendication de la Vierge champenoise, la plus illustre des femmes que la Champagne a vu naître, et dont le souvenir doit nous être plus précieux encore après les épreuves que nous avons subies.

On élève, chaque jour, des statues à des personnages méritant souvent bien peu cet honneur ; et on ne voit, dans aucune ville de la province de Champagne, une statue de Jeanne d'Arc. Afin de réparer cet oubli, on a proposé, il y a quelques années, d'élever une statue de la Vierge champenoise dans la ville de Langres, siège de l'élection dans laquelle elle est née, et la seule ville qui, avec Bourges, n'ait pas été occupée par les Anglais et soit toujours restée fidèle au roi et à la France. Faisons des vœux pour que ce projet soit mis à exécution, et, sur le socle de cette statue, on mettra pour inscription :

A
JEANNE D'ARC
LA VIERGE CHAMPENOISE
NÉE AU VILLAGE DE DOMREMI
DANS LA PRÉVOTÉ D'ANDELOT
LE BAILLIAGE DE CHAUMONT
L'ÉLECTION DE LANGRES.

T. P. de S. F.

1. Ceffonds, près de Montierender (Haute-Marne).

2. Parmi ces ouvrages dans lesquels on a d'abord combattu les prétentions des Lorrains, nous citerons *Jeanne d'Arc et Domremi*, par M. Athanase Renard.

UTILITÉ DE L'HISTOIRE LOCALE

A PROPOS DE LA MONOGRAPHIE D'UNE PETITE VILLE

Annales du Prieuré, de la Ville et de l'Hospice de Donchery, par M. l'abbé Lagneau, curé de la Paroisse. — Un vol. in-8, 175 pages. — Sedan, Imprimerie Jules Laroche, 1874.

—

La ville de Donchery ne compte plus, dans la Géographie des Ardennes, parmi les chefs-lieux des arrondissements ou des cantons. Elle a cependant de vieux titres de noblesse : *nequaquam minima es in principibus*. Villa Royale sous les Mérovingiens, devenue sous Charles-le-Gros un des plus florissants prieurés de l'abbaye de Saint-Médard de Soissons ; place de guerre sur cette frontière de Meuse, où se vida tant de fois la querelle de France et d'Allemagne ; capitale d'une prévôté du Rethélois ; l'une des trois bonnes villes du Bailliage de Reims, Donchery tient son rang dans l'histoire de la contrée et dans l'histoire de la France.

Il faut savoir gré à M. l'abbé Lagneau, mort récemment curé de Donchery, d'avoir publié un recueil de précieux documents, qui forment, par leur résumé chronologique, les *Annales du Prieuré, de la Ville et de l'hospice de Donchery*. Ce modeste auteur est sobre de réflexions propres, parce qu'il laisse la philosophie de l'histoire ressortir d'elle-même des faits rangés par ordre de date. Il recommande sa compilation à ses compatriotes, afin de les intéresser aux faits qui se sont passés dans les lieux où ils vivent : il désire qu'elle soit utile aux érudits non moins qu'à la jeunesse des écoles.

Pourquoi, en effet, les enfants de l'école primaire, aussi bien que les élèves des collèges, n'étudieraient-ils pas l'histoire locale, la plus vivante interprète de nos traditions, en même temps que la meilleure initiatrice à l'étude de l'histoire générale ? On proposait, dans les derniers congrès de géographie, de commencer l'étude de cette science par la topographie du terroir de la commune et de la poursuivre peu-à-peu du canton au département, à la France entière et de l'étendre ensuite à l'Europe et au monde. Ne pourrait-on, à certains points de vue, développer ainsi progressivement l'horizon de l'histoire, et trouver, sur place, maintes analogies qui rattacheraient l'histoire de France à l'histoire de la moindre bourgade ? Des monuments ou des inscriptions, des ruines encore debout, des légendes restées vivaces suffisent

parfois à retracer les évènements mémorables et à les graver dans la mémoire. Dans la monographie d'une petite ville, on peut de la sorte apprendre et surtout comprendre beaucoup de problèmes historiques, sociaux ou religieux. L'enseignement, qui ressort du récit, a pour ainsi dire l'évidence palpable, la clarté et surtout la vérité qui s'impose. Les Annales de Donchery vont nous servir d'exemple.

Au point de vue historique, le passé de cette petite ville offre les plus curieux renseignements. Villa royale, comme Douzy et Attigny, elle vit naître aux confins de l'Austrasie la puissante famille Carolingienne ; le partage du royaume de Lothaire eut là un point de démarcation. L'influence germanique réussit à se maintenir sur cette rive de la Meuse ; en 1005, un prince de Lorraine, Frédéric, comte de Castrice est l'avoué de Donchery ; c'est l'empereur d'Allemagne, Saint-Henri, qui concède au bourg l'établissement d'un marché. Heureusement pour l'influence Franque, en 887, Charles-le-Gros avait donné sa Villa aux moines de Saint-Médard de Soissons, pour leur servir de refuge contre les incursions Normandes. Un prieuré, issu de cette puissante Abbaye, s'établit dans le domaine royal, et, dès le Xe siècle, une bourgade se groupa à son ombre. Pour la défense de son temporel, le Prieur de Saint-Onézime dut choisir un avoué parmi les puissants barons de la province et partager avec ce dangereux auxiliaire une part de sa seigneurie. Après bien des vicissitudes, l'avouerie devint au XIIIe siècle l'apanage des Comtes de Rethel, qui implantèrent la domination française sur toutes ces terres riveraines de la Meuse. Cette action progressive, pour l'agrandissement de la France, nous explique le sens de l'étymologie, donnée par de vieux auteurs, au mot *Registestis, quasi regni testis*[1], Rethel, borne du Roi ; plus le Rethélois s'élargissait, plus la puissance royale s'étendait.

Dans la guerre de cent ans, dans les luttes entre François Ier et Charles-Quint, dans la Ligue et dans la Fronde, alors que la Royauté luttait contre les aventureux petits princes de Sedan, Donchery fut la citadelle, le point d'attaque et de défense de l'armée royale. Les familles de Clèves, de Gonzague et de Mazarin, héritières des avoués, ont successivement possédé Donchery ; maints princes et rois ont guerroyé sous ses murs. C'est dans une maison de la grand'rue qu'Henri IV, vainqueur du duc de Bouillon (1606), écrivit, raconte-t-on, à Gabrielle d'Estrées : « Je suis plus heureux que César, j'ai vaincu avant d'avoir vu, » La bataille de la Marfée (1641) et toutes les péripéties des néfastes guerres de la Fronde mirent encore en relief la petite forteresse. Elle cessa enfin d'être place frontière et fut demantelée, quand Louis XIV réunit Sedan à la France. L'histoire militaire de Donchery était éteinte depuis deux siècles, quand la guerre fatale de 1870 rendit encore les rives de la Meuse témoins du combat entre la France et l'Allemagne, lamentable épisode après tant de siècles de glorieux efforts.

1. Etienne Durand. Coutume de Vitry. in-fol. 1722, p. 3.

Si l'on suit, dans le cours des âges, la vie intérieure d'une ville, en même temps qu'on s'explique son développement, on aperçoit mieux les conditions sociales au milieu desquelles il s'est opéré. Au temps féodal, les populations, ont aimé à se grouper autour du défenseur de la communauté; l'Abbé semblait être le plus propice de tous les seigneurs : il fait bon vivre sous la crosse, disait-on. Petite bourgade à ses débuts, Donchery devint une cité au XIVe siècle. De même que l'Avoué ravit au Prieur la puissance temporelle, les bourgeois purent aussi à la longue s'enrichir et s'émanciper au détriment de l'un et de l'autre. Les redevances étaient déjà bien tombées au-dessous de leurs fiscalités primitives, quand le Prieuré fut mis en commende au XVIe siècle. Depuis lors les liens se relâchèrent de plus en plus et toujours au profit des fermiers. Toutefois un interminable procès, au sujet de la reconstruction ou des réparations du pont sur la Meuse, tint en rivalité, de 1332 à 1789, la Ville et le Prieuré. Le dernier prieur, M. de la Fare, évêque de Nancy, plaidait encore, à la veille de la révolution, pour imposer cette lourde charge aux habitants.

Malgré ce différend onéreux pour les Bourgeois, malgré les sièges et toutes les misères des guerres, Donchery s'était peuplé d'établissements publics, en tête desquels se distinguaient les œuvres de bienfaisance : la maladrerie, l'hôpital, la renfermerie, le bureau de charité nous initient par leurs comptes à tout ce qu'il y avait de généreux et de prévoyant dans les mœurs de nos pères. L'organisation intérieure de la Cité eut son législateur, en 1668, dans le duc de Mazarin, l'époux si malheureux d'Hortense Mancini, nièce du Cardinal, personnage bien diversement jugé, mais qui apparait davantage, à mesure qu'on approfondit l'histoire de la contrée, l'un des plus bienfaisants grands seigneurs de son siècle. Il fut la providence de toutes les bonnes œuvres dans son duché de Rethélois. Après avoir réorganisé à Donchery la vie municipale et la police, il pourvut aux écoles par un don de trois mille livres. Les sœurs de l'enfant Jésus, de Reims, furent chargées des filles; deux écoles se partagèrent les garçons. La ville, la fabrique, l'hôpital, et les parents des élèves par le droit de marage, dûrent subvenir à l'entretien des maîtres. En outre, l'un des vicaires, en vertu de fondations, était régent de latinité pour les enfants qui s'adonnaient aux Humanités. Grâce à cet ensemble d'institutions, Donchery conserva, malgré le voisinage de Sedan, une vie municipale active et une bourgeoisie éclairée, pépinière de militaires et de savants, dont le géographe Jean la Grive est un des plus célèbres enfants.

Il faut joindre, à ces aspects historiques et sociaux, le côté religieux pour embrasser l'ensemble de la vie intérieure d'une cité, car le culte tenait une grande place dans la vie de nos pères. Le prieuré de Donchery avait perdu toute sa splendeur et son autorité en perdant au XVIe siècle son prieur résidant. Le vicaire perpétuel était devenu le curé et dès lors, malgré la fondation d'un couvent de Carmes, la

direction religieuse était devenue séculière. La paroisse s'était installée dans la belle église des religieux ; la Fabrique veilla à son embellissement et en même temps dirigea tout ce qui concernait le culte des morts, les fondations pieuses et les aumônes. En voyant ainsi, durant des siècles, notre religion si activement à l'œuvre pour la moralisation des familles, et l'éducation des enfants, on sent mieux la nécessité de son action dans notre société actuelle, qui doit profiter de la sagesse et de l'expérience des ancêtres.

Telles sont les utiles leçons, les bons souvenirs et les enseignements que suggère un retour curieux sur le passé d'une petite ville. Il semble que la science historique, l'économie politique et sociale ont à en bénéficier également ; mais les trésors de l'érudition n'appartiennent pas aux seuls savants : c'est pour eux un devoir de vulgariser les notions de l'histoire de chaque pays, de répandre les chroniques et les biographies dans les bibliothèques ou les écoles. Les élèments de cette vulgarisation existent ; il suffirait de réimprimer, en les améliorant, les histoires déjà écrites. Pour ne citer que le département des Ardennes, la Biographie en a été publiée par M. l'abbé Bouillot, et la Géographie par M. Jean Hubert ; les Annales de *Sedan*, *Givet*, *Rocroi*, *Montcornet*, *Château-Porcien*, *Rethel*, *Vouziers*, *Attigny*, *Grandpré* et *Charleville* forment déjà un nombre respectable de volumes, dont l'ensemble résume l'Histoire de la contrée. Ces volumes, il faut les propager et les multiplier ; les récits qu'ils contiennent contribueront en effet à former des hommes sages et laborieux, en ravivant chez eux l'affection au clocher, en perpétuant ce patriotisme de la localité, qu'Augustin Thierry appelait « l'un des plus doux sentiments du cœur humain. »

HENRI JADART

Rethel, 20 Mai 1876.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

— Abbrégé de la propriété des bains de Plommières (Plombières), extrait des trois livres latins de J. Lebon, Hétropolitain, Médecin du Roy et de monsieur le cardinal de Guise. *A Paris*, 1576. In-12.

Réimpression donnée en 1869 par M. Louis Jouve : elle n'avait pas encore été mise dans le commerce. J. Lebon est né à Autreville, près Chaumont-en-Bassigny.

— Almanach administratif, historique et statistique de l'Yonne. *Auxerre*, 1876. In-16 de 287 p.

— Almanach de la Champagne et de la Brie. 25e année, 1876. *Arcis-sur-Aube*. In-12. 50 c.

Cet almanach se distingue entre toutes les publications du même genre par des articles historiques très-curieux. On y trouve un résumé succinct des séances du Congrès archéologique de France tenues à Châlons-sur-Marne du 23 au 28 Août 1875.

— Anciens (Les) établissements de Chalons. L'Hotel de la Haute-Mère Dieu. Par Ch. Remy. *Châlons-sur-Marne*. In-12 de 24 p. et gravures.

Extrait de l'Annuaire de la Marne pour 1875.

— Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry. Année 1874. In-8 de VII. 403 p. et 10 pl.

— Annales de la Société horticole, vigneronne et forestière de Troyes. 4e trimestre. *Troyes*. 1876. In-8.

— Annuaire. Almanach du département de la Marne, pour 1876. *Châlons-sur-Marne*, 1876. In-12. 2 fr. 50

— Annuaire historique du département de l'Yonne. Recueil de documents authentiques destinés à former la statistique départementale. 40e année. *Auxerre*. 1876. In-8 de 462 p. et 4 pl. 2 fr. 25

— Annuaire Matot Braine, contenant 50,000 adresses des départements de la Marne, de l'Aisne, des Ardennes. 1876. Seconde année. Fort vol. in-12 de 1,000 p. 8 fr.

— Annuaire de l'Aube pour 1876. *Troyes*, *Dufour-Bouquot* in-8.

La deuxième partie, consacrée aux Renseignements statistiques, historiques et administratifs, contient :

1° L'Instruction primaire dans les campagnes avant 1789, d'après des documents tirés des Archives communales et départementales de

Nous prions MM. les abonnés de faire connaître au siége de la Revue les publications dont ils auraient connaissance.

l'Aube, par M. Albert Babeau. Membre résidant de la Société Académique de l'Aube.

2° La Madone des Prés, au territoire de St-André, par l'abbé Etienne Georges, de Troyes, Membre de plusieurs Sociétés savantes, avec une planche lith.

3° Notice descriptive et historique sur le théâtre de Troyes, par Arsène Thévenot, Membre associé de la Société Académique de l'Aube, avec une planche lith.

4° Les accroissements du Musée de Peinture de Troyes, par M. Le Brun-Dalbanne, Conservateur du Musée de Peinture.

5° Notice sur le temps vrai et le temps moyen, par le Docteur Alexandre Delaine, Membre associé de la Société Académique de l'Aube.

6° Compte-rendu présenté par M. Julien Gréau, Président de la Société-des-Amis-des-Arts, le 25 juin 1875, avant le tirage de la Loterie de la Société.

7° Notes sur Dominique et Gentil, par M. Albert Babeau, avec 2 pl. lit.

8° Concours régional de Troyes (du 15 au 24 mai 1875). par M. Jules Benoit.

9° Vingt-deuxième Distribution des Récompenses fondée, par M. Jaillant-Deschainets, en faveur des ouvriers de la ville de Troyes, le 21 novembre 1875, par Emile Socard, Membre résidant de la Société Académique de l'Aube.

10° Liste des dons faits au Musée de Troyes, avec les noms des Donateurs pendant l'année 1875, par M. Jules Ray, Conservateur du Musée de Troyes.

11° Programme des Prix mis au Concours par la Société Académique de l'Aube.

12° Prix moyen des grains de la Saint-Martin 1875.

— Annuaire spécial de l'industrie et du commerce du département des Ardennes pour 1876. 3e année. Publié par Hubert Colin. *Charleville*. In-8 de XIV, 193 p. 1 fr. 50

— Auteur (L') de l'Imitation de Jésus-Christ, par l'abbé Ducis. *Annecy*, 1876. In-8 de 24 p.

— Bon (Le) Curé, ou la vie, les œuvres et la mort du pieux curé de Barby (Ardennes), l'abbé C. J. Godard, décédé le 28 février 1875 ; suivies d'une notice hist. sur Barby, près Rethel, par Ch. Brody, curé de Nanteuil-sur-Aisne. *Reims*, 1876. In-12 de 47 p. 1 fr.

— Bossuet, doyen de Gassicourt-les-Mantes, au diocèse de Chartres, 1660-1703, par Benoit. *Chartres*. In-8 de 15 p.

— Bulletin de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne. 1873-74. *Meaux*. In-8 de CXX, 362, pages.

— Bulletin de la Société d'Horticulture de l'Aube. *Troyes*. 1876. In-8.

— Calendrier des hommes célèbres de Troyes, par Finot. *Troyes*. 1876. Placard in-4 av. portraits gravés sur bois.

On trouve au verso du calendrier des notices biographiques sur Ch. Delaunay de l'Institut et sur le baron Thénard.

— Cardinal (Le) de Bérulle et le Cardinal de Richelieu, 1625-1629, par l'abbé Houssaye, 1875. In-8 de 604 p. avec portrait, 7 fr. 50

Troisième série des Etudes biographiques sur le fondateur de l'Oratoire.

— Carreaux émaillés du XIVe siècle provenant du Musée de Saint-Germain-en-Laye, par A. de Barthélemy. *Paris*, 1876. Gr. in-8 de 5 p. et pl. (Entr. du Musée archéologique).

— Casino. Programme. Journal hebdomadaire paraissant depuis le 1er janvier 1876. *Reims*, Matot, éditeur. Prix du N° dix centimes.

— Catalogue de livres français, ornés de gravures et reliés en partie par Capé, composant la bibliothèque de M. Edouart Forest (de Reims) dont la vente aura lieu le 24 avril 1876 et les deux jours suivants, hôtel des commissaires-priseurs, rue Drouot. *Paris*, in-8 de VIII, 113 pages.

— Catalogue des statues, tableaux et objets d'arts composant le nouveau salon ouvert à l'Hotel-de-Ville de Châlons-sur-Marne, le 9 avril 1876. In-8 de 19 p.

Avertissement signé Ch. G. (Gillet).

— Champagne (La) encore inconnue. Documents curieux et inédits publiés par A. Assier. I. Nos bons aïeux. *Paris*, 1876. In-8 de 144 p.

— Chapiteaux de Saint-Basle de Verzy (Marne), par E. de Barthélemy, in-8°, Paris, H. Menu, 1876.

M. de Barthélemy a racheté les chapiteaux provenant de la crypte de l'abbaye de Saint-Basle de Verzy, près Reims. Il les publie avec d'excellents dessins de cet intéressant monument qu'il démontre dater de la fin du Xe siècle.

— David Blondel, sa naissance, son acte de baptême, sa famille, ses portraits, par Henri Menu. *Paris*, 1875. Petit in-8 de 21 p. avec tableau généalogique. 2 fr.

— Diderot et la Société du baron d'Holbach. Etude sur le XVIIIe siècle. 1713-1789, par Avezac-Lavigne. *Paris*. In-8 de 272 pages. 7 fr. 50

— Dieu et la France, ou Jeanne d'Arc, par Mlle A. Leclerc. *Limoges*. In-8 de 119 p.

— Diocèse (Le) de Langres. Histoire et statistique, par l'abbé Roussel. Tome II. *Langres*, 1876. Gr. in-8 à 2 col. 629 p. 12 fr.

— Documents relatifs à l'histoire de Nogent-le-Roi, par Couvreux. *Paris*, 1876. In-12.

— Drames de Village. La fille du Chaufournier. La vengeance est à Dieu. Sylvestre Flahot, par Alphonse Baudoin. *Paris*, 1876. In-12

L'auteur vérificateur à Bar-sur-Aube est né à Fontette.

— Elégies, par Jardin. *Troyes*, 1776. In-18.

— Eloge de Royer-Collard. Discours prononcé à l'ouverture de la conférence des Avocats, le samedi 18 décembre 1875, par Gustave Mennesson. *Paris*, 1876. In-8 de 71 pages.

— Entre deux roses. Poësies par Paul Nancey, avocat à Troyes. *Paris*, 1876. In-18.

— Etude sur Jeanne d'Arc et les principaux systèmes qui contestent son inspiration surnaturelle et son orthodoxie, par le comte de Bourbon-Lignères. In-8 de v, 337 p. 5 fr.

— Félix Bourquelot de Provins, disciple d'Augustin Thierry et professeur à l'Ecole des Chartes, par H. Bordier, 1876. In-8 de 23 p.

Extr. de la *Revue de l'Ecole des Chartes*.

— Histoire de Colbert et de son administration, par P. Clément, précédée d'une préface par A. Geoffroy. 2e édition. *Paris*. 2 vol. in-12 de xx, 1,080 pages.

— Histoire du comté de Tonnerre, par A. Challe. *Auxerre*. In-8 de 268 p.

Extr. du *Bull. de la Soc. hist. de l'Yonne*.

— Histoire des bibliothèques, des établissements religieux des pays qui forment le département de l'Yonne, par Max. Quantin. *Auxerre*. In-8 de 76 p.

Extr. du *Bull. de la Soc. hist.*

— Industrie (De l') chevaline dans le département de la Marne. Son état actuel et son avenir, par A. Collard. *Vitry-le-François*, 1876. In-8 de 31 p.

— Inscription (L') de l'église de Suizy-le-Franc en Champagne, et le crime de Courcémont (Marne), le 9 septembre 1754, par (L. Courajod) *Paris*, 1875. In-12 de 16 p. 1 fr.

— Institut des écoles chrétiennes, ou le Vénérable De la Salle : ses ouvrages et ses disciples, par l'abbé Gex. *Annecy*. In-32 de 156 p.

— Jeanne d'Arc, par H. Wallon, ministre de l'Instruction publique. Edition illustrée de 14 chromo, et de 200 grav. d'après les Monuments de l'art, depuis le XVe siècle jusqu'à nos jours. In-4 de VII, 551 pages, br. 25 fr. Relié. 33 fr.

Ce volume renferme les détails les plus intéressants au sujet du passage de Jeanne en Champagne et sur l'origine Champenoise de la Pucelle. En éditant ce livre plein de curieux dessins sur notre province, notamment des miniatures représentant « ceux de Troyes » et « ceux de Châlons » allant au devant du roi, d'après des manuscrits contemporains, conservés à la Bibliothèque Nationale, l'éditeur feu M. Firmin Didot, a résumé ce que l'art avait produit de plus intéressant sur la vie si courte et si dramatique de notre héroïne nationale.

— Jeanne d'Arc, opéra en quatre actes et six tableaux. Paroles et musique d'A. Mermet. *Clichy*. 1876. Gr. in-18 de x, 59 p.

Représenté pour la première fois à l'Académie Nationale de musique, le 3 avril 1876.

— Jeanne d'Arc, ou le siège d'Orléans, drame historique en trois actes, pour demoiselles, par l'abbé Soullier, curé de Troche (Corrèze). *Limoges*, 1876. In-8 de 63 p.

— Juvénal (Jean) des Ursins, historien de Charles VI, évêque de Beauvais et de Laon, archevêque duc de Reims. Etude sur la vie et ses œuvres, par l'abbé Péchenard, prof. d'hist. au collège de Charleville. Thèse pour le doctorat ès-lettres. *Reims*, 1876. In-8 de 476 pages.

— Lettres historiques sur Couilly, chatellenie de Crécy, élection de Meaux en Brie. 853-1789, par Berthault. *Meaux*. In-8 de XL, 136 pages.

— Limites de la France et l'étendue de la domination anglaise à l'époque de la mission de Jeanne d'Arc, par A. Longnon. (Extrait de la *Revue des questions historiques*. *Paris*, Palmé lib. édit.) In-8 de 107 p. Tiré à 50 exemplaires.

Ne se vend pas.

— Limites de la province Lingonaise du côté du Barrois, par L. Maxe-Verly. (Extrait de la *Revue Archéologique*. In-8 de 7 p.)

Critique d'un travail de M. Pistollet de St-Ferjeux.

— Mémoires de J. Rogier, prévot de l'échevinage de Reims. Régne du Roi Jean. Publ. p. Ed. de Barthélemy. In-8 de 22 p.

Seconde partie. — Règne du Roi Charles VII. In-8 de 31 p.

— Mémoires d'Oudard Cocquault, bourgeois de *Reims*, 1649-1668. Publ. avec introd. notes, etc., par Ch. Loriquet. *Reims*. 1875, 2 vol. in-8 papier vergé, br. 17 fr.

Edités pour la première fois, ces intéressants mémoires sur la Fronde, intéressent particulièrement le pays rémois et l'histoire des départements des Ardennes et de l'Aisne, où l'auteur entretenait de nombreuses relations. Indépendamment des faits spéciaux sur l'histoire des communes, on y trouve d'intéressants détails sur l'arquebuse de Soissons et de Chateau-Thierry, sur les évènements de la Fronde et sur la misère du pays de Laon, Soissons, les incursions ennemies aux environs de l'Aisne, Attigny, Rethel, etc.

— Noblesse (La) du baillage de Troyes aux Etats Généraux de 1789, par Th. Boutiot. *Troyes*. In-8 de 42 p.

— Notes sur Nogent (Haute-Marne). Examen critique de quelques opinions émises sur l'histoire de cette ville, par A. Dagnin. *Paris*. 1876. In-8 de 24 pages. 1 fr. 50

Critique substantielle du travail publié par M. Couvreux, cet opuscule indique des documents nouveaux utiles à consulter pour l'histoire de Nogent (Haute-Marne). Il rectifie les assertions erronées, la chronologie fautive des fonctionnaires publics et promet la publication d'une histoire de Nogent sur des données entièrement neuves.

— Notice biographique sur le docteur Roberotte-Labesse, ancien maire de Rethel, par l'abbé Beaudelot. *Rethel*, 1876. In-8 de 23 p.

— Notice sur les dauphins du Viennois. Histoire de Boson et de ses successeurs, par A. de Terrebasse. *Vienne*. In-8 de XII, 312 p.

On rencontre dans cet ouvrage posthume quelques détails sur Humbert, dauphin, archevêque de Reims, sous la prélature duquel on commença la cathédrale actuelle.

— Notice sur le vénérable Delasalle, fondateur de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes et sur le monument érigé en son honneur sur la place St-Séver, à Rouen. *Rouen*. 1876. In-8 de 16 p.

— Œuvres pastorales de Mgr Darboy, comprenant ses mandements et ses allocutions depuis son élèvation au siège de Nancy jusqu'à sa mort. *Paris*, 1876. 2 vol. in-8 de XVI, 1,020 p.

— Officier (Un) royaliste au service de la République, d'après les lettres du général de Dommartin. 1786-1799, par Alfred de Besancenet. *Paris*, 1876. In-8 de 220 p.

— Opinion de M. de Boulogne, évêque de Troyes, touchant la captivité volontaire de St-Vincent de Paul sur les galères de Marseille, par M. l'abbé Lalore. *Troyes*. In-8 de 24 p.

Extrait de l'*Annuaire de l'Aube* pour 1875.

— Origines de la France contemporaine. L'ancien régime, par Taine. In-8 de VIII, 559 p. 7 fr. 50

— Petit almanach des Ardennes. 5e année. *Charleville*, 1876. In-32 de 96 p.

— Poësies d'Eustache Deschamps (1350-1420), par T. Boutiot. *Troyes*. In-8 de 10 p. (Extrait de l'*Annuaire de l'Aube*).

— Qu'est-ce que le Sénat et que devront être les Sénateurs ardennais. Lettres aux électeurs sénatoriaux, par B. Lhermite. *Rethel*, 1876. In-8 de 23 p.

— Rapport au conseil municipal de Troyes sur les travaux de la commission d'organisation générale du Concours régional des Expositions et des fêtes des 15 au 24 mai 1875, par Ch. Baltet. *Troyes*, 1876 In-8.

— Recherches historiques sur le Protestantisme dans le Melunais. 1560-1789, par Leroy. *Meaux*, 1876. In-32 de 64 p.

— Recherches sur les centenaires nés ou morts dans le département de la Marne, par A. Lhote, employé à la bibliothèque de Châlons-sur-Marne. In-12 de 20 p.

Extrait de l'*Annuaire de la Marne* pour 1875, tiré à 125 exempl.

— Républicain (Le) de l'Est. Almanach de Joinville (Haute-Marne), 1876. In-8 de 54 p.

— Sanglier (Le) des Ardennes, comédie en un acte par Am. Achard. *Châtillon-sur-Seine*, s. d. In-18 de 55 p.

Représenté au théâtre du Gymnase, à Paris, le 14 juillet 1875.

— Les Saulx-Tavanes, étude sur l'ancienne société française, par L. Pingaud, professeur à la faculté des lettres de Besançon, un vol. in-8°, Paris, Didot, mai 1876.

Remarquable et curieuse étude sur l'une des plus illustres maisons nobles de France dont le nom est si étroitement mêlé à l'histoire de Champagne. Voir le chapitre consacré à Mgr de St-Tavane, évêque de Châlons de 1721 à 1734, puis archevêque de Rouen, cardinal et grand aumônier. — Plus une querelle, en vers, entre Crébillon et la Société académique de Châlons au sujet de ce prélat, d'après un manuscrit inédit de la bibliothèque de cette ville.

— Souvenirs d'un vieux Sedanais. Sedan sous la première révolution, par Ch. Pilard. Deuxième période. De l'arrestation de Louis XVI à Varennes et de l'arrivée à Sedan du général La Fayette. *Sedan*, 1876. In-8 de 36 p

— Table des travaux publiés dans les Mémoires de la Société d'Agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. 1807-1873, dressée par M. A. Nicaise, *vice-secrétaire archiviste* de la Société. *Châlons-sur-Marne*, 1876. In-8 de 134 p.

— Tapisseries (Les) de Notre-Dame de Reims. Description précédée de l'histoire de la Tapisserie dans cette ville, d'après des documents inédits, par Ch. Loriquet, conservateur de la bibliothèque. *Paris*. H. Menu, 1876. In-12 de IX. 224 pages. 4 fr.

Ecrit sur les documents originaux, principalement avec les minutes de marchés passés devant notaire, ce livre abonde en détails curieux sur la fabrication de la tapisserie à Reims et dans les Ardennes. Il fournit d'intéressants renseignements sur les cartons dessinés par les artistes troyens pour les tapissiers champenois et donne de précieux détails sur les procédés techniques employés du XIIIe au XVIIIe siècle dans la fabrication des tapisseries.

— Translation dans la chapelle de St-Yvon, du corps de l'abbé Delasalle, le 16 juillet 1734. Réimpression par Ed. Pelay, président de la Société Rouenaise des Bibliophiles. Portrait et autographe. In-8 de IV, 39 pages. Ne se vend pas.

— Troisième (La) invasion. Texte p. E. Véron. Eaux-fortes de A. Lançon. Première partie : De la déclaration de guerre à la capitulation de Sedan. *Paris*. Delagrave. In-fol. de VIII, 215 p. 5 cartes et 78 eaux-fortes.

— Vérité (La), journal politique, littéraire, agricole et commercial, paraissant les mardi, jeudi et samedi. Janvier 1876. *Epernay*. L. Dumay, rédacteur, Bonnedame. impr.

— Vie de Saint-Rigobert, archevêque de Reims, par l'abbé Poquet. *Reims*, 1876. In-8 de VIII, 175 p. frontispice, 3 fr.

— Vieux (Le) Reims. Vieilles maisons de la ville de Reims, sculptures, statues, etc., conservées dans les rues. Etymologies du nom des rues, avec une idée du vieux Reims en 1328, par l'abbé Cerf. *Reims*, 1876. In-8 de 168 p.

LES

ARTISTES DE LA CHAMPAGNE ET DE LA BRIE

AU SALON DE 1876.

Aisne.

Genaille (François-Félix-Barthélemy), né à Monceaux-les-Loups, peintre, élève de H. Scheffer.

875. Portrait de Mme V...

Pille (Charles-Henri), né à Essommes, élève de M. Barrias.

1,650. Entrevue du matin.

1,651. Intempérance et sobriété.

Legrain (Emile-Désiré-Louis), né à Aizy, sculpteur, élève de M. Vigneron.

3,413. Le Christ en croix. Ivoire.

Bligny (Albert), né à Chateau-Thierry, peintre, élève de M. Bonnat.

200. Ses Conquêtes.

Henriet (Frédéric), né à Chateau-Thierry, peintre.

1,018. Dans les prés. Juin.

1,019. Vallée de la Marne, à Mézy (Aisne).

2,551. Vue de Chateau-Thierry, le soir. Aquarelle.

2,552. Hameau de Romeny, près La Ferté-sous-Jouarre. Effet d'Automne.

Ardennes.

Herst (Auguste-Clément-Joseph), né à Rocroy.

2557. Soleil levant et soleil couchant. Aquarelles.

Letorzay (Mme Virginie, née Taine), élève de MM. Duchesne et Sabathier.

2687. Les trois mendiantes d'Orsay. Dessin à la plume.

Titeux (Eugène), né à Aiglemont.

2978. Portrait de Mme E. P.

2979. Portrait de Mme L. de B. Miniatures.

Blanc-Garin (Ernest), né à Givet, peintre, élève de MM. Cabanel et Portaëls.

194. Judith.

Dervaux (Adolphe), né à Charleville, peintre, élève de Gleyre.

631. Portrait de M. E. R.

Dupray (Louis-Henri), né à Sedan, peintre, élève de MM. Pils et Cogniet.

729. Régiment de marche dépassant les convois pour se porter en avant (1870).

730. Poste de la place du marché, à Saint-Denis (Seine).

Herst (Auguste-Clément-Joseph), né à Rocroy, peintre.

1033. Marée basse.

1034. Printemps.

Matout (Louis), né à Charleville, peintre.

1423. Vénus Pandémos.

Mollet (Ernest), né à Vouziers, peintre, élève de MM. J. Cœdès et J. Lefèvre.

1479. Portrait de Mme ***.

Claude (Auguste-Alfred), né à Vouziers, sculpteur, élève de M. Salmson.

3148. Médaillon portrait de M. F. B. Bronze.

Croisy (Aristide), né à Fagnon (Ardennes), sculpteur, élève de Toussaint, de Gumery, et de A. Dumont.

3179. Buste de M. Toupet des Vignes, sénateur. Bronze.

3180. Paul Malatesta et Françoise de Rimini. Groupe en plâtre.

Deloye (Gustave), né à Sedan, sculpteur, élève de Dantan, Jouffroy et Lemaire.

3208. Buste de M. Littré. Terre cuite.

Féart (Adrien), né à Sedan, sculpteur, élève de Dantan.

3272. Médaillon portrait de M. Maron.

3273. Médaillon portrait de M. Bretagne, vice-président de la Société protectrice des animaux. Bronze.

Lassaux (Jean-Marie-Philéas), né à Ecordal, sculpteur.

3392. Médaillon portrait de Washington. Bronze.

Desperthes (Pierre-Joseph-Edouard), né à Houldicourt, architecte, élève de M. Brunette.

3723. Projet de monument à ériger à Châtillon-sur-Marne, à Urbain II, pape.

Le modèle en relief du monument fut exposé à la sculpture. Les figures sont de M. Roubaud jeune, et la partie architecturale de M. Wendling.

Aube.

Dubois (Paul), né à Nogent-sur-Seine, peintre, élève de Toussaint.

696. Portraits de mes enfants.

697. Portrait de Mme ***.

Dusaussay (Jules), né à Troyes.

744. Temps orageux.

Labbé (Emile-Charles), né à Mussy-sur-Seine, peintre.

1138. Braconniers à l'affût dans la forêt de Fontainebleau.

Monginot (Charles), né à Brienne-le-Château, peintre, élève de M. Couture.

1485. En traîneau.

1486. Convives inattendus.

MOREAU (Adrien), né à Troyes, peintre, élève de Pils.

1499. Repos à la ferme.

1500. Kermesse au moyen-âge.

AVIAT (Jules), né à Brienne-le-Château, peintre, élève de MM. Hébert et Bonnat.

2123. Portrait de M. E. B...

DUBOIS (Paul), né à Nogent-sur-Seine, sculpteur, élève de Toussaint.

3232. Le Courage militaire.

3233. La Charité.

Modèles des statues destinées au tombeau du général La Moricière, à Nantes. Plâtre.

FRANCESCHI (Jules), né à Bar-sur-Aube, sculpteur, élève de Rude.

3284. Buste de Mme ***. Marbre.

3285. Buste de Mlle M. V... Marbre.

JANSON (Louis-CHARLES), né à Arcis-sur-Aube, sculpteur, élève de Ramey et Dumont.

3373. Buste de M. Nisard, de l'Académie française. Terre cuite.

3374. Buste de Mozart. Plâtre.

AVIAT (Jules), né à Brienne-le-Château, peintre, élève de MM. Hébert et Bonnat.

55. Portrait de Mme N. M. A...

BEAUVAIS (Armand), né à Bar-sur-Aube, peintre, élève de MM. Desjobert et Gérôme.

115. Glaneuses dans les chaumes, en Berry.

116. Bords de l'Aven, à marée basse, Bretagne.

DUBOIS (Arsène), né à Crésantignes, peintre.

693. Effet de nuit.

LAPOTER (Mme Antonine, née Chéreau), née aux Riceys, élève de Mme de Mirbel.

2636. Portrait de Mme Anaïs Ségalas.

2637. Portrait d'une jeune fille. Miniatures.

BACQUET (PAUL), né à Villemaur, sculpteur, élève de Farochon et Dumont.

3055. Jeune Gaulois marchant au supplice. Plâtre.

BOUCHER (Alfred), né à Nogent-sur-Seine, sculpteur, élève de MM. Dumont et Ramis.

3098. Buste de Mlle G... Plâtre.

SALVATELLI (Constant-François), né à Plancy, sculpteur, élève de MM. Lormier et Titus-Albités.

3689. *Lutetia.* Camée sur coquille.

MENUEL (Claude-Célestin-Edouard), né à Vendeuvre, architecte, élève de M. Questel.

3756. Casino de Bagnères de Luchon (Haute-Garonne). Premier prix au concours.

DUFOUR (Ambroise-Clément), né à Troyes, graveur, élève de Farochon et Gérome.

3841. Persan en prière. Eau-forte.

Haute-Marne.

Gillet (François), né à Joinville, peintre, élève de Jolivet.

2480. *Ecce homo*, d'après Andrea del Sarto. Lave émaillée.

Guïot (Hector), né à Langres, peintre.

2526. Escalier et galerie du transept-nord de l'église Saint-Jean-Baptiste, à Chaumont, XVIe siècle. Gouache.

Mermet (Mme Césarine), née à Langres.

Papillon de France (Est). Aquarelle.

Pelletier (Laurent-Joseph), né à Eclaron, peintre.

1607. Bords d'un ruisseau à Longuyon, près Metz.

Richet (Eugène), né à Langres, peintre.

1735. Un braconnier.

1736. Un mendiant.

Thirion (Victor), né à Langres, peintre, élève de Gleyre et Bouguereau.

1939. L'Ane complaisant.

1940. Jeune pécheuse de crevettes.

Hudelet (Henri-Paul), né à Langres, sculpteur, élève de A. Dumont.

3364. Joueur de dés. Statue, plâtre.

Rougeron (Christophe), né à Récourt, sculpteur, élève de Cavalier et A. Millet.

3586. Médaillon portrait de Mlle Cécile ***. Plâtre.

Selmersheim (Paul), né à Langres, architecte, élève de M. Millet.

3761. Eglise Saint-Urbain, à Troyes, détails pour la restauration du chœur.

Pour les Archives et les Publications de la Commission des Monuments historiques.

Thiery-Laborde (François), né à Vignory, architecte, élève de Danjoy et Domey.

3762. Eglise, quatre dessins.

3763. Une source, deux dessins.

Marne.

Guillot (Gabriel-Paul), né à Reims, peintre, élève de MM. Muller et Cabanel.

982. Portrait de Mlle ***.

983. Caïn.

Jubreaux (Joseph), né à Reims, peintre.

1117. Fleurs et fruits.

Juglar (Victor-Henri), né à Châlons-sur-Marne, peintre, élève de M. Couture.

1118. Entre amis.

1119. Une première affaire.

Laperrelle-Poisson (Mme Alix de), née à Châlons-sur-Marne.

1185. Portraits de MM. Maurice et Marc de la Perrelle.

Michel (Jules), né à Epernay, élève de MM. Pils et Millet.

2757. Le Canal à Dizy (Marne). Aquarelle.

Seillière (Frédéric), né à Reims, élève de M. Carlier.

2949. Le petit marchand de poissons. Aquarelle.

Mulotin (Edmond), né à Reims, sculpteur, élève de MM. Devaux et Ciappori-Puche.

3504. Buste de M. Picart. Plâtre.

3505. Buste de M. Franck, de l'Institut. Terre cuite.

Lavidière (Alfred), né à Loisy-sur-Marne.

1217. Portrait de M. D..., peintre.

André (Emile), né à Reims, sculpteur, élève de M. Mulotin.

3044. Buste de Mlle Alphene. Terre cuite.

Germain (Jean-Baptiste), né à Fismes, sculpteur, élève de Gumery et de A. Dumont.

3310. Didon et Enée. Groupe en bronze.

Aubryet (Maurice), né à Pierry, peintre, élève de MM. Leroux et J. Lefebvre.

4. Paysage.

Boulangé (Louis-Jean-Baptiste), né à Verzy, peintre, élève de MM. Paris et Delacroix.

242. La prairie à Vitry-la-Ville (Marne).

Gruchy (Gabriel), né à Epernay, peintre, élève de MM. Pils et Lehmann.

960. Portrait de M. ***.

Wendling (Henri-Félix), né à Reims, sculpteur, élève de Farochon et de Carpeaux.

3649. Médaillon portrait de F.-E. Guérin-Menneville. Bronze.

Gérard (Charles-Louis), né à Launat, graveur, élève de Viala.

3667. Le Lion de Florence. Camée sur onyx.

3668. Jupiter. Camée sur pierre dure.

Lancelot (Dieudonné-Auguste), né à Sézanne, graveur, élève d'Arnaud.

3889. Entrée du cimetière de Pencran (Finistère). Eau-forte.

Varin (Eugène-Napoléon), né à Epernay, graveur.

3998. Les disciples d'Emmaüs, gravure au burin, d'après Rembrandt.

3999. Tobie, gravure au burin, d'après Rembrandt.

Varin (Pierre-Adolphe), né à Châlons-sur-Marne, graveur, élève de Monvoisin et de Rouargue aîné.

4000. Caracas. — Buenos-Ayres, statues allégoriques. Gravure au burin.

Wendling (Henri-Félix).

Fronton de la façade postérieure de l'Hôtel-de-Ville de Reims. *Les Génies du Commerce et de l'Industrie s'appuient sur les armes de la Ville.* Sculpture.

Seine-et-Marne.

Chapu (Henri-Michel-Antoine), né au Mée, sculpteur, élève de Pradier, Duret et Cogniet.

3132. Buste de M. M... Bronze.

3133. Buste d'Alexandre Dumas père. Marbre.

Hue (Charles-Désiré), né à Meaux, peintre, élève de MM. Robert-Fleury et Caraud.

1055. Les premiers jeux.

1056. Attendez-moi sous l'Orme.

Latouche (Louis), né à La Ferté-sous-Jouarre, peintre.

1203. La mer, à Cayeux (Somme). Marée haute.

Luniot (Edmond), né à Barbizon, élève de M. Rousseau.

1367. Le soir à la Barbizonnière.

Ginot (Franck), né à Crécy, peintre, élève de MM. Servin, Bouché et Véron.

Dehaussy (Mme Adèle), née à Meaux, peintre, élève de M. J. Dehaussy.

588. L'entamera-t-elle ?

589. Portrait de Mme C.

Du Sautoy (Jacques-Léon), né à Meaux, élève de Drolling.

745. La Lettre.

746. Tête de femme.

Housseaux (Alfred), né à Provins, peintre.

1048. Ancien bras de la Seine, le matin.

Bergeret (Denis-Pierre), né à Villeparisis, peintre, élève d'Isabey.

145. Figues.

146. Asperges, patés, crevettes, etc.

Berthault (Claude-Alexandre-Lucien), né à Coulommiers, peintre, élève de M. Cabanel.

153. Portrait de M. B...

Bouché (Alexandre), né à Luzancy, peintre, élève de MM. Corot et Remy.

230. La pluie.

231. La charrue.

Mauger (Georges), né à Quincy-Ségy, élève de MM. Sieffert et Lequien.

2,738. Homme taillant sa plume, d'après Brauwer, porcelaine.

Adam-Salomon (Antony-Samuel), né à La Ferté-sous-Jouarre, sculpteur, élève de Vercelli.

3,031. Buste de la princesse B... Platre.

3,032. Buste du Comte de L. Platre.

Briois (Georges-Jules), né à Provins, sculpteur, élève de M. Gauthier.

3,106. Giotte, enfant.

3,107. Soldat blessé. Statuette en bronze.

Rosier (Amédée), né à Meaux, peintre, élève de MM. Cognet et Durand-Brager.

1,770. La lagune, effet de nuit.

1,771. Canal San-Marco, au crépuscule.

Decan (Mlle Christine), née à Meaux, élève de Mme Leleux.

2,331. Triomphe de Flore, d'après Callet : éventail, gouache.

Fabre (Mlle Caroline-Juliette), née à Rozoy-en-Brie, élève de M Berges et de Mme Trébuchet.

2,416. Atala, porcelaine.

Sachot (Octave), né à Montigny, sculpteur, élève de Petit.

3,593. Médaillon portrait de Mme ***. Terre cuite.

Massard (Léopold), né à Crouy-sur-Ourcq, graveur.

3,917. Christ en croix, gravé au burin d'après Bonnat.

3,918. Portrait de M. Bonnat, Eau-forte.

Yonne.

Flogny (Eugène-Victor De), né à Flogny, peintre, élève de M. E. Delacroix.

803. *Mabrouka*, mulatresse de Tébessa, province de Constantine.

Grolleron (Paul), né à Seignelay, peintre, élève de M. Bonnat.

955, La potiche cassée.

956. N'éveillons pas le chat qui dort.

Hugot (Charles-Edouard), né à Coulanges-la-Vineuse, élève de M. Couture.

1,059. Fleurs, lilas, cerises.

Patrois (Isidore), né à Noyers, peintre.

1,598. Dans le jardin.

1,599. Le juge intime.

Tisserand (Mlle Louise-Marie-Lucie), née à Sens, élève de Mme Decool et de l'école nationale de dessin.

2,977. *Séléné*, d'après M. Machard. Faïence.

Michaut (Eugène), né à Sens, sculpteur, élève de Guérin.

3,480. Bacchus. Bas-relief en argent.

Peynot (Emile-Edmond), né à Villeneuve-sur-Yonne, élève de M. Jouffroy.

354. Portrait de Mme E. C. Platre.

Brissot de Warville (Félix-Saturnin), né à Sens, élève de M. Coigniet.

286. Rentrée à la bergerie.

287. Après l'orage.

Challard (Auguste-Achille), né à Sens, peintre.

Portrait de M. ***.

Delpy (Camille-Hippolyte), né à Joigny, peintre, élève de MM. Corot et Daubigny.

615. Vendange nivernaise. Effet de matin.

616. Un coin de la rue des Martyrs (Paris). Effet de neige.

Froment (Eugène), né à Sens, graveur, élève de M. Tauxier.

3,849. Passage de la Ligne, gravure sur bois d'après Grégory

CHRONIQUE

Dans sa séance du 11 juin 1876, la société académique de Saint-Quentin à décerné à M. Edouard de Barthélemy, membre des travaux historiques de Paris, la grande médaille d'or, pour l'histoire des comtes de Soissons.

* * *

Un de nos collaborateurs, M. A. Longnon, élu membre de la Société nationale des Antiquaires de France, le 7 Juin dernier, a été nommé officier d'Académie par un arrêté ministériel.

* * *

Le vieux Epernay disparait tous les jours. Rue Flodoard, les vestiges de la vieille construction qui a, dit-on, servi de demeure à Louise de Savoie, en 1532, et qui depuis de longues années est occupée par un boucher, vont disparaître pour faire place à une élégante maison. Les précieux débris seront recueillis avec soin et réédifiés au frais de la ville d'Epernay ; ils serviront à orner une de ses places ou le jardin de l'Hotel-de-Ville.

On ne possède aucun renseignement sur l'origine de ce monument; mais tous les artistes accordent à ces débris Renaissance une grande valeur. Ce sont, du reste, avec le portail de l'église, les seules richesses d'architecture ancienne de la ville d'Epernay. Elles ont été dessinées et lithographiées par M. Saint-Ange Poterlet.

* * *

Dans la séance du 15 janvier dernier, l'Académie des sciences morales et politiques a décerné le prix de 3,000 fr. à l'éloge de Léon Faucher, député de la Marne en 1847-48-49, ministre démissionnaire au coup d'Etat du 2 Décembre 1851. Le prix a été décerné à M. G. Michel, attaché à la Préfecture de la Seine.

* * *

Une commission pour la publication du Catalogue des médailles gauloises conservées à la Bibliothèque Nationale vient d'être créée par le Ministère. Nous remarquons parmi ses membres un de nos compatriotes, M. Anatole de Barthélemy, connu par ses nombreux ouvrages sur l'histoire numismatique.

M. Ulysse Robert, employé au département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale, s'occupe de donner une nouvelle édition augmentée de l'*Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*, par dom Tassin. Il a déjà réuni les matériaux de plus de 150 notices nouvelles. Il serait obligé aux personnes qui voudraient bien lui transmettre les renseignements qu'elles posséderaient, surtout sur les travaux des bénédictins omis par Tassin et sur les noms et prénoms de leurs auteurs. Nous espérons que les érudits de Champagne, patrie des Mabillon et des Ruinart, ne resteront pas indifférent à cet appel.

* * *

Nous remarquons parmi les mémoires lu au dernier Congrès de la Sorbonne, les suivants :

Usage du Silex à l'époque mérovingienne, par M. J. de Baye.

Note sur une sépulture Gauloise découverte à Vaux-le-Pénil, près de Melun, par G. Leroy, archiviste à Melun.

Découverte à Somme-Bionne : Gaulois inhumé dans son char et objets étrusques, par M. Morel, percepteur à Châlons.

Médailles anépigraphes de la Gaule-Belgique, par A. de Vertus de la Société académique de Château-Thierry.

L'instruction primaire dans l'Yonne, par M. Brodier, chef de division à la préfecture.

La famille des Goulas, seigneur de la Motte-en-Brie, par M. Comtant, de Melun.

Étude démographique sur le mouvement de la population dans les communes de Charly et de Saulchery, pendant 50 ans, observé pour le XVII et le XIX siècle, par M. le docteur Corlieu, à Château-Thierry.

Le procès criminel de Pierrre Barrière, dit la Barre, jugé à Melun comme régicide au mois d'avril 1593, par M. Lhuillier, de la Société académique de Seine-et-Marne.

Étude sur l'officialité de Sens, par M. Salmon, de la Société académique de l'Yonne.

* * *

L'Académie des Jeux Floraux, à Toulouse, vient de décerner le prix de la Violette réservée à M. Richardot, de Reims, pour son poëme *Les Cuirassiers de Reischoffen* qui obtint un si légitime succès dans les salons rémois pendant l'hiver de 1870.

* * *

Une traduction des Fables de Lafontaine en vers provençaux, par Marius Bourelly, vient de paraître. Elle forme deux volumes in-8, vec portrait.

L'église paroissiale de Sainte-Madeleine à Troyes, contemporaine de Notre-Dame de Châlons-sur-Marne et de Saint-Remi de Reims, se distingue, parmi les monuments historiques du département de l'Aube, comme un des plus beaux spécimens de la période romane de transition. Aussi, pour empêcher la ruine de plus en plus menaçante de ce remarquable édifice, s'efforce-t-on de le consolider par des restaurations intelligentes. Déjà, depuis l'année 1870, sous l'habile direction de MM. Bailly et Perrin, architectes de la ville, la restauration complète de la nef principale et des piliers des nefs collatérales a été exécutée conformément au style qui a présidé à la construction primitive.

Une des conséquences de ces travaux de consolidation a été la suppression de la flèche ; d'ailleurs cette mesure radicale était devenue nécessaire par suite du mauvais état des points d'appui ; les combles de l'église, construits à des époques très-différentes, ont exigé des raccords plus ou moins adroitement effectués ; on sait que ces sortes de travaux sont toujours préjudiciables à la solidité des édifices. De plus, les arcs-doubleaux, qui supportent l'ensemble des charpentes, datent de l'époque primitive de ce monument romano-byzantin ; et, en ce moment, ils paraissent lézardés par suite des longues injures du temps.

Ces considérations de force majeure ont fait décider la suppression de la flèche ; mais, si cette mesure a sa raison d'être, elle n'en produit pas moins un vide regrettable ; car la flèche recouverte d'ardoises et se terminant en pyramide aigüe complétait par son élégante silhouette l'aspect pittoresque de cette partie de l'édifice religieux. Il ne reste plus que la tonne assemblée avec la charpente des combles et qui indique encore que la flèche octogonale se dressait au-dessus de la voûte du transsept. Les conditions essentielles d'équilibre et de solidité n'étaient pas remplies avec toute la perfection désirable, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur. Les principales pièces de charpente assez bien choisies cependant étaient reliées entre elles par des traverses de manière à faire face aux orages et à offrir une résistance égale à tous les points de l'horizon.

On présume que la flèche a été construite vers le commencement du quinzième siècle ; cette date est d'autant plus vraisemblable que les principes de sa charpenterie sont d'une époque plus reculée que celle des combles du sanctuaire bâtis au seizième siècle. Les enrayures étaient trop écartées les unes des autres ; elles divisaient en plusieurs étages la flèche ou aiguille dans sa hauteur qui mesurait environ vingt mètres. La base avait un mètre dix centimètres de côté. Dans le rez-de-chaussée, une contre-fiche, partant du pied du poinçon, allait s'assembler à chacun des arêtiers.

La flèche se composait de huit arêtiers en chêne et d'un poinçon à huit pans également en chêne ; les arêtiers étaient d'une seule pièce,

ainsi que l'aiguille dont la hauteur, comme on l'a dit ci-dessus, était divisée en un certain nombre d'étages par des enrayures qui rendaient toutes les pièces solidaires entre elles ; le tout reposait sur une forte enrayure qui appartenait à la tonne. Aucune espèce d'ornement n'avait été apportée à la confection de ce clocher en charpenterie, si ce n'est la croix qui en surmontait l'aiguille pyramidale. Cette croix en fer forgé n'avait que de très-petites dimensions ; elle se divisait en quatre branches ; elle était fixée avec des clous à la pointe de l'aiguille ; un simple manchon en tôle enveloppait la tête de ce poinçon.

L'examen attentif de cette croix révèle qu'à une certaine époque elle a subi quelque réparation ; la branche horizontale a été remplacée par une branche plus forte que la branche verticale. Des ornements en plomb repoussé ont dû y être ajoutés à une date relativement récente, probablement dans le cours du siècle dernier ; ces ornements placés à l'extrêmité terminale de chaque branche représentent des feuilles dont la forme se rapproche de celle des feuilles d'acanthe.

En somme, la flèche de l'église paroissiale de Sainte-Madeleine, à Troyes, sans être une œuvre architectonique bien remarquable, ajoutait, sous le rapport de la perspective, quelque chose de plus original et de plus mouvementé au vieux monument troyen. Stéph. Labour.

* * *

Un terrible incendie a dévasté, le 5 mai, deux établissements de Charleville.

Le collége et la bibliothèque n'existent plus et ne présentent qu'un monceau de décombres.

A quatre heures du matin, le tocsin du beffroi municipal faisait entendre ses appels lugubres et réveillait la population en sursaut.

Bientôt une grande partie de la population, transportée en hâte sur la place du Sépulcre, se trouva en présence d'un spectacle effrayant.

Tous les vastes bâtiments du collége et de la bibliothèque étaient embrasés. Les flammes se précipitaient par toutes les ouvertures, léchaient toutes les toitures, se communiquaient avec une rapidité effrayante d'un bout à l'autre de l'immense quadrilatère qui composait le vieil et vaste édifice et ne présentait plus à l'œil épouvanté qu'un immense brasier.

Le feu, instantanément, avait gagné les deux ailes en retour des bâtiments du collége, s'était arrêté, d'une part, au donjon de la chapelle, et, de l'autre, poursuivant sa marche fatale, avait embrasé bientôt la troisième aile, puis subitement avait gagné le vaste bâtiment de notre remarquable bibliothèque.

Quelques dignes citoyens, à la tête desquels nous sommes heureux

de citer M. Henry, le maire d'hier ; M. Pelgé, le maire d'aujourd'hui ; MM. Jurion-Salmon, Letellier libraire, Ch. Gailly, Colson, et après eux tant d'autres dont les noms nous échappent, se précipitèrent dans les escaliers, gagnèrent la grande salle de la bibliothèque, brisèrent les fenêtres et commencèrent à organiser le sauvetage de nos richesses littéraires, des précieux manuscrits et de la multitude des ouvrages rares qui faisaient de notre bibliothèque une des plus importantes de la province.

Le zèle et l'ardeur de ceux de nos concitoyens enfermés dans les salles de la bibliothèque étaient si grands, ils se préoccupaient si peu du danger menaçant au-dessus de leurs têtes, qu'un horrible malheur faillit avoir lieu. De la place, on s'aperçut à un certain moment que le feu avait gagné le plafond, les flammes passaient à travers les poutres de sapin, des monceaux de flammèches tombaient sur le plancher. Encore quelques instants et le plafond allait s'effondrer sur les courageux sauveteurs. Plusieurs personnes se précipitèrent dans les escaliers, et parmi elles M. Gustave Gailly, notre député, qui donna l'ordre d'évacuer immédiatement toutes les salles.

Nos concitoyens ne pouvaient se résoudre à abandonner aux flammes les richesses accumulées au prix de tant d'efforts, de recherches, de sacrifices. Il fallut l'énergique insistance de M. Gailly, du capitaine de gendarmerie, du commissaire de police pour les y contraindre, et, parmi ces derniers, noirs de fumée, couverts de sueur, sortirent MM. Henry Pelgé, Jurion-Salmon, Letellier, Dertelle, Chéruy, Clairdent, Rivet, Surer, Versa, Colson et beaucoup d'autres dont nous serions heureux de citer les noms. Un grand nombre d'ouvrages et de riches collections furent malheureusement livrés aux flammes, maîtresses absolues de l'immense édifice, et, plus malheureusement encore, une partie de la collection des ouvrages modernes, qu'on avait eu tant de peine à sauver et qu'on avait accumulée dans la cour intérieure du collége fut perdue. Le feu était si violent, que des tourbillons de flammes s'abattaient dans cette cour, aveuglaient les travailleurs et bientôt atteignirent les ouvrages amoncelés, y mirent le feu et les réduisirent en cendres.

La bibliothèque se composait d'environ 24,000 ouvrages parmi lesquels de précieux manuscrits. D'après les premières constatations, on craint que trois à quatre mille de ces ouvrages n'aient été dévorés par les flammes. C'est une perte très-sérieuse.

Combien aussi de ceux précipités par les fenêtres, dans les cours, sur la place, tombés dans la boue, maniés avec une précipitation fort compréhensible, qui seront détériorés, lacérés, dépareillés.

Une collection de coquillages, de cristallisations, de spécimens variés d'archéologie, a été également gaspillée et donnera beaucoup de mal pour être recomposée.

Le catalogue, heureusement, a été sauvé, nous affirme-t-on, par un intelligent libraire M. G. Letellier. Avec lui, on pourra, à force de

temps, de peines et de travail, recomposer notre bibliothèque, et savoir quelles sont les pertes à déplorer.

*
* *

Nous sommes heureux d'insérer cette lettre qui nous fournit des détails précis sur l'incendie de Charleville et nous promet une collaboration qui nous est précieuse :

Charleville, le 3 Juin 1876.

« Monsieur,

« Bien que votre Prospectus de la *Revue de Champagne et de Brie* ne me comprenne pas au nombre de vos collaborateurs, je n'en suis pas moins disposé à vous seconder dans la mesure de nos moyens. Mon nom, du reste, aurait été que fort insignifiant dans une liste aussi nombreuse et aussi brillante.

« Vous me demandez quelques renseignements au sujet de l'incendie de la Bibliothèque de Charleville ; voici ce que je puis vous dire.

« Tous les bâtiments du Collége et de la Bibliothèque ont été détruits. Ce qu'on a pu sauver de la Bibliothèque l'a été grâce au zèle et au dévouement des habitants. Pour le moment, il y a impossibilité matérielle de faire un inventaire exact de ce qui reste et, par conséquent, de ce qui a été perdu. Les livres sont empilés en tas dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, et le local est beaucoup trop exigu pour qu'on puisse y opérer un récollement quelconque. Ce récollement ne pourra être fait avec exactitude que lors de l'installation des livres dans un local approprié.

« Environ 23,000 volumes existaient dans la Bibliothèque au moment de l'incendie ; 2,000 ont disparu, mais ce chifire ne représente pas le chiffre réel des pertes subies. Des collections fort importantes, des ouvrages composés d'un nombre de volumes plus ou moins considérable vont se trouver dépareillés, c'est-à-dire perdus, sans espoir de les recompléter.

« Quant aux manuscrits, j'ai retrouvé à peu de chose près, les 392 volumes dont se composait ce fonds de la Bibliothèque ; quelques-uns ont souffert, et cela se conçoit puisque le tout a été jeté par les fenêtres.

« Voilà, Monsieur, tout ce que je puis vous dire, quant à présent, des conséquences pour la Bibliothèque de l'incendie du 5 mai. Nos pertes sont considérables, mais ce qui a droit d'étonner, c'est qu'en moins de trois quarts d'heure on soit parvenu à préserver du feu plus de 20,000 volumes. L'incendie, qui a éclaté vers trois heures et demie du matin, s'est propagé dans tous les bâtiments avec une rapidité foudroyante.

« Agréez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués, « Jean Hubert. »

LA CHAMPAGNE A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

I

Nicolas PERROT D'ABLANCOURT*

—

IV

PREMIÈRES TRADUCTIONS. — MINUTIUS FÉLIX ET CICÉRON. — L'ACADÉMIE FRANÇAISE. (1636-1638).

A son retour dans la capitale, Nicolas Perrot, qui trouva bon accueil, malgré son abjuration, dans la famille de son cousin le Président, demeura d'abord cinq ou six semaines chez Patru ; puis il prit un logement particulier près du Luxembourg et fit venir chez lui les deux fils de sa sœur Jacobé, pour se charger de leur éducation. Nous verrons bientôt comment l'aîné, fort connu plus tard sous le nom de Frémont d'Ablancourt, sut mettre à profit les intelligentes leçons de son oncle, dont il devint l'auxiliaire assidu. C'est lui qui composa cet ardente réplique à La Houssaye, dont nous avons cité le préambule en tête de cette notice.

D'Ablancourt menait alors, nous apprend Patru, une vie fort agréable ; et quoiqu'il donnât la plus grande partie de son loisir à ses livres, « il ne laissoit pas de voir les compagnies. Il voyoit les Dames et tout ce qu'il y avoit à Paris d'hommes illustres pour les lettres. Il ne se passoit guères de journées qu'il n'allast chez Messieurs Dupuy, à ce célèbre réduit où tous les curieux et tous les sçavans abordoient. Il a gardé cette coustume toute sa vie ; et quand il estoit à Paris, il falloit qu'il fust bien pressé d'affaires, s'il

* Voir la 1re livraison, Tome Ier de la *Revue de Champagne et de Brie*.

ne faisoit pour le moins un petit tour à la bibliothèque de M. de Thou. Charenton lui donna la connoissance de M. Conrart ; et cette connoissance passa à une amitié telle qu'on la peut imaginer entre deux personnes pleines d'esprit et de vertu[1]. »

Valentin Conrart, quoique fort jeune, était à cette époque en compagnie de Balzac et de Chapelain, l'un des arbitres du goût dans la république des lettres. Sa science de la langue française était reconnue incomparable, et les plus érudits s'inclinaient devant ses décisions[2], auxquelles la création de l'Académie, dont il fut le père putatif et le premier secrétaire perpétuel, venait de donner une autorité toute particulière. Dès les premières conversations au retour du temple[3], il reconnut la haute valeur littéraire de ce nouvel ami qui devint bientôt son commensal et son hôte ; et sans plus tarder il l'engagea vivement à entreprendre quelque traduction qui pût mettre en relief ses qualités de prosateur élégant et correct. Ces conseils, religieusement écoutés, furent le point de départ véritable de la carrière de Nicolas d'Ablancourt.

Mais à quel auteur l'ancien avocat allait-il s'attaquer ? Pour débuter promptement, pour ne point fatiguer le lecteur par une œuvre de longue haleine et pour le séduire par l'attrait de la nouveauté, il n'était pas prudent de commencer par les volumineux classiques. Se laissant guider par le cours de leurs idées religieuses, les deux sectateurs de Charenton songèrent à faire connaître au public l'un des plus célèbres apologistes du IIIe siècle, l'Africain Minutius Félix que Saint-Jérôme et Lactance placent au rang des premiers orateurs de leur époque. Converti à la foi, Félix devint un ardent défenseur du Christianisme et composa un dialogue intitulé *Octavius*, œuvre remarquable à la fois par son élégance et par son érudition, dans laquelle il introduisit un chrétien et un païen disputant ensemble sur les

1. Patru, Œuvres, p. 388.

2. Nous avons dernièrement remarqué à la Bibliothèque Nationale, à la fin de la lettre du sieur du Rivage (La Mesnardière) sur le poëme de la Pucelle de Chapelain, quatre feuilles toutes couvertes de critiques grammaticales autographes envoyées par Conrart à Chapelain sur sa réponse à ce libelle. Elles sont caractéristiques. Nous renvoyons sur Conrart au volume que nous préparons en collaboration avec M. Ed. de Barthélemy et qui ne tardera pas à paraître.

3. Conrart était protestant et disciple ardent de Charenton.

dogmes et sur la morale. Longtemps regardé comme le huitième livre d'Arnobe *adversus gentes*, cet opuscule n'avait repris qu'en 1560 le nom de son véritable auteur, et ses nombreuses éditions attestent la faveur dont il a joui depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours; mais, au commencement du XVIIe siècle, il n'en existait encore aucune traduction française. Perrot l'entreprit pour son coup d'essai, et la dédia par reconnaissance à Conrart, auquel il adressa, sous le nom de *Philandre*, une courte et originale épître :

A Philandre. — Mon cher Philandre, je te dédie ce livre, mais c'estoit à toy à le dédier. Car puisque je te l'avois desjà donné, pourquoi te le donner encore, si ce n'est pour faire vanité de mes présens et apprendre mes libéralitez à tout le monde? Mais j'ay voulu te rendre ta gloire et faire voir au public que c'est toy qui luy donne cet ouvrage; car quelle apparence de faire des largesses d'un bien qui ne m'appartient plus! Apprens aussi qu'en te rendant l'honneur qui t'est dû, je te charge de toutes mes fautes. Si c'est moy qui les ay faites, ce n'est pas moy qui les publie; or tu sçais qu'un péché couvert est à moitié pardonné, et que c'est celuy qui fait le scandale qui est coupable. Pour te punir, je ne feray point icy ton panégirique, comme c'est la coustume. Tes louanges sont dans la bouche de tous ceux qui ont le bonheur de te connoistre; et que t'importe que ceux-là sçachent les vertus de Philandre, qui ne sçavent pas qui est Philandre?

Ce début promettait un style alerte et dégagé, accompagnant une vivacité d'esprit qui paraissait peu compatible avec la pesante monotonie habituelle aux traducteurs. Dès la préface de ce premier ouvrage, d'Ablancourt déclara en effet très-franchement abandonner la méthode de ses devanciers; et nous pensons qu'il convient de consigner ici cette profession de foi, car elle donne immédiatement la note dominante de toute l'œuvre du futur académicien. Ayant exposé « qu'après la traduction de l'*Apologétique* de Tertullien[1], on devoit celle de l'*Octavius* au public, parce que ce sont les deux plus excellentes pièces de leur temps, faites par de célèbres orateurs qui nous ont laissé les plus beaux monuments du christianisme..., » Nicolas Perrot indique en peu de mots le sujet de l'ouvrage latin, puis il ajoute :

1. L'*Apologétique* de Tertullien venait d'être traduite par Louis Giry (Paris, 1636, in-8), ce qui lui avait valu l'élection académique, ou plutôt sa réintégration dans la société Conrart qu'il avait quittée peu avant la fondation de l'Académie en 1634.

Je ne parleray point aussy des fautes que les copistes ont fait couler dans cette excellente pièce ; le nombre en est si grand qu'il en faudroit faire un volume. D'ailleurs c'est à ceux qui le font imprimer en latin à le remarquer ; et presque partout *on voit le sens, ce qui suffit à un traducteur*. Car de vouloir rendre tous les mots dans une œuvre d'éloquence, ce seroit tenter une chose impossible. Pour moy, où je n'ay pu discerner le chemin que Minutius avoit pris ny me contenter de celuy que j'avois trouvé, j'ay esté tant que j'ay pu à son but, et à ce que demandoit le raisonnement, pour ne lui faire rien dire qui fust indigne de sa réputation, ny m'égarer en le pensant suivre. Je ne l'ay fait pourtant en pas un endroit d'importance ; et du reste, je croy que *deux ouvrages sont plus semblables quand ils sont tous deux éloquens, que quand l'un est éloquent et que l'autre ne l'est point*. Ce n'est pas que je veuille dire que celuy-ci soit éloquent ; mais seulement que j'ay tousjours eu pour but la force du raisonnement et la beauté du discours. Ce seroit une superstition judaïque de s'attacher aux mots et de quitter le dessein pour lequel on les employe. *D'ailleurs ce ne sont pas les paroles d'un Dieu pour avoir tant de peur de les perdre* ; et après tout, ce n'est rendre un auteur qu'à demy que de luy retrancher son éloquence ; *comme il a esté agréable en sa langue, il faut qu'il le soit encore en la nostre ;* et d'autant que les beautés et les grâces sont différentes, nous ne devons point craindre de luy donner celles de nostre pays, puisque nous luy ravissons les siennes. *Autrement nous ferons une méchante copye d'un admirable original ;* et, après avoir bien travaillé sur un ouvrage, nous trouverons que nous n'en avons que la carcasse, et que la beauté est disparue. Je ne veux produire pour preuve de cecy, que ce grand nombre de mauvaises traductions qui sont au monde. Je demande à ceux qui les ont leües, si l'on reconnoist là-dedans ces grands hommes que l'on révère depuis tant de siècles ; et si c'est Démosthènes et Cicéron que nous voyons dans les traductions qu'on en a faites... Mais cecy veut un champ plus ample qu'une préface. C'est assez de dire pour notre sujet qu'il n'y avoit point d'apparence de ne faire qu'une pièce languissante du chef-d'œuvre de l'éloquence des Pères, qui a pu persuader un philosophe et lui faire quitter la religion de ces ancêtres.

Voilà bien une véritable déclaration de guerre, et l'affirmation catégorique d'un système qui, poussé à ses dernières limites comme il le fut plus tard par d'Ablancourt pour la traduction de Lucien, peut conduire à d'étranges illusions. Mais le nouvel ami de Conrart ne l'appliqua d'abord qu'avec précaution ; et ce fut sans doute la cause de son succès : car bien que la même année 1637 ait vu paraître une autre traduction de l'*Octavius*, par messire Guillaume Du Mas, sieur de la Ganterie, chanoine et doyen de l'Eglise cathédrale d'Alet, (ce qui tendrait à faire suppo-

ser que le besoin d'une version en français de cet ouvrage se faisait généralement sentir), nous ne sachions pas que le livre de l'abbé Du Mas ait eu plusieurs éditions. Celui de Nicolas Perrot, au contraire, fut très-souvent réimprimé, dans le cours du XVIIe siècle, et la traduction moderne publiée à Lyon par M. Ant. Péricaud en 1843, n'a pas réussi à éclipser complètement ce succès. Il y a dans le style du futur académicien une cadence et une grâce qu'on n'était pas habitué à rencontrer chez les prosateurs à cette époque, et qui séduit encore de nos jours. Voici, par exemple, un petit tableau achevé du jeu fort connu des ricochets. Les deux interlocuteurs se promènent au bord de la mer :

Octavius nous entretenoit de la navigation avec tant de plaisir que nous ne nous lassions ny de nous promener, ni de l'entendre. Il est vray que pour ne nous point trop esloigner, nous retournions sur nos pas, lorsqu'estant arrivez à l'endroit où l'on retire à sec les vaisseaux, nous vismes de petits garçons qui s'exerçoient à l'envy à jetter des pierres sur l'eau. Le jeu est qu'on amasse de petits cailloux sur le rivage, et l'on choisit les plus plats et les plus arrondis qu'on peut trouver ; puis on se baisse jusqu'en terre et on les pousse de toute sa force : si bien qu'ils ne font que friser le dessus de l'eau, ou rouler tout doucement, ou sauteler à petits bonds sur les vagues ; et c'est là le secret du jeu ; car qui peut pousser le plus loin et faire le plus de bonds, c'est celuy qui est victorieux. Comme nous prenions plaisir, Octavius et moy à voir joüer ces enfans, Cécilius sans s'amuser à ce divertissement, ny rire de l'ardeur de cette petite jeunesse, demeuroit tout pensif et mélancholique, et montroit bien qu'il avoit quelque chose dans l'esprit qui luy donnoit de l'inquiétude. — Quoy donc, lui dis-je, où est cette gaieté accoustumée, et cette humeur si charmante, mesme dans les affaires les plus sérieuses ?...

Nous ne mettrons pas le latin en regard de ce passage pour étudier la correspondance exacte de la traduction ; mais les curieux d'histoire littéraire qui ont eu occasion de rencontrer les innombrables versions de Jean Baudoin, ou celle du Guzman d'Alfarache si souvent réimprimée à cette époque, n'hésiteront pas à convenir avec nous que ce style seul introduisait une révolution complète dans l'art de traduire. Aussi comprendront-ils que Godeau ait pu, dans l'une de ses épîtres, adresser à son ami ces vers élogieux que nous ne citerons pas comme un modèle de haute versification, mais comme un témoignage de l'admiration des contemporains.

Je sais que tu pouvois par tes propres tableaux,
Sans aller copier ces grands originaux,

Te mettre au premier rang de ces peintres célèbres
Pour qui l'oubli des temps n'aura point de ténèbres
Mais endure, Ablancourt, ce mot de liberté :
De tes inventions la rare nouveauté
Ne pouvoit égaler ces savantes images
Dont la riche copie annoblit tes ouvrages ;
Où ton esprit, ta foi, ton art et ton savoir
Avecque tant d'éclat leurs merveilles font voir,
Que leur donner cet air et les rendre si belles
C'est autant exceller qu'en faire de nouvelles.
Le travail de traduire est fâcheux, est ingrat
Pour un esprit fécond, subtil et délicat
Qui ne peut s'obliger sans une gêne extrême
De chercher en autrui ce qu'il trouve en soi-même,
D'éteindre son ardeur, d'arrêter ses transports,
Et de ne pas user de ses propres trésors
Pour rendre la pensée ou débrouiller le style
Et le raisonnement d'un auteur difficile.
Chaque langue a sa grâce et ses naïvetés
Dont une autre ne peut égaler les beautés ;
Ce qui dans la latine est charmant à l'oreille
Dans la nostre n'a pas la cadence pareille,
Et pour faire en ce genre un ouvrage fameux,
Tournant en une, il faut les savoir toutes deux.
Sans se rendre servile il faut être fidèle,
Changer l'air étranger en beauté naturelle ;
Pour être régulier se dispenser des lois,
Et pour suivre l'auteur, le laisser quelquefois.
Faire en ses versions ces richesses reluire,
C'est plutôt, Ablancourt, inventer que traduire,
Et c'est ce que tu fais avec tant de bonheur,
Que ton travail te gagne un immortel honneur[1]...

Tel fut du moins l'avis du public ; et Conrart, heureux du succès de son corréligionnaire, s'empressa de le proposer à ses confrères de l'Académie dont le nombre de quarante n'était pas encore complété, pour remplir la place du conseiller d'Etat Paul Hay du Chastelet qui venait de mourir[2]. Perrot d'Ablancourt, élu en même temps que son compatriote, le poëte latin Nicolas Bourbon qui remplaçait Bardin noyé en essayant de sauver le jeune d'Humières son élève, peut donc figurer, quoique quarante-et-unième, parmi les fondateurs de l'Académie française. La compa-

1. Godeau. *Poésies chrétiennes et morales.* Epître XXII.
2. Voir notre étude sur cet académicien. *Revue de Bretagne et de Vendée* 2e semestre 1873.

gnie ne compta, pour la première fois, quarante membres que plusieurs années après son élection.

Ceci se passait le 23 septembre 1637. Perrot n'avait par conséquent encore que trente-et-un ans : ce qui prouve une fois de plus, comme nous avons déjà eu occasion de le faire remarquer à propos de nos études sur l'abbé de Cérisy, sur Jacques Esprit, et sur d'autres très jeunes académiciens[1], que l'illustre compagnie ne représentait pas le moins du monde, à l'origine, une assemblée de barbes grises. La jeunesse y formait la majorité ; et Conrart, le fondateur, le père nourricier de l'Académie, n'avait lui-même alors que trente-quatre ans.

On ne prononçait pas encore de discours de réception qui furent introduits seulement trois ans plus tard, lorsque Patru, en 1640, eût récité un compliment très applaudi, avant de prendre place auprès de son ancien collègue au barreau. Nous n'avons donc aucun renseignement sur la réception académique de Perrot d'Ablancourt qui comptait déjà pour amis un grand nombre de ses nouveaux confrères. Mais nous savons qu'il ne perdit pas de temps pour leur prouver qu'ils n'auraient pas à se repentir de leur choix. De nouvelles traductions vinrent presque immédiatement le justifier.

Les mêmes qualités que les précédentes se retrouvent en effet à un degré beaucoup plus éminent dans la traduction des quatre harangues de Cicéron, *pro Lege Manilia, pro Quintio, pro Ligario, et pro Marcello*, que Perrot d'Ablancourt publia en 1638 dans le recueil célèbre connu sous le nom des « *Huict oraisons de Cicéron.* » Ce volume était anonyme ; mais on ne tarda pas à connaître les noms des quatre collaborateurs, parmi lesquels deux seulement, Perrot et Louis Giry, qui avait pris pour sa part la quatrième Catillinaire, appartenaient à l'Académie francaise ; mais les deux autres devaient les suivre bientôt chez Conrart, car c'étaient l'avocat Patru qui avait traduit l'oraison pour Archias, et Pierre Du Ryer qui avait choisi les harangues pour Dejotarius et pour la paix.

Dans ce nouvel ouvrage, *Patres conscripti* avait été remplacé par Messieurs, et tout le reste était à l'avenant. Ecole

1. Voir notre histoire du *chancelier Séguier* et de son groupe académique.

romantique à proprement parler, dont l'un des disciples, l'abbé Regnier Des Marais, secrétaire perpétuel de l'Académie, devait, à la fin du siècle, formuler nettement les préceptes en tête du premier Livre de l'*Iliade* traduit en vers français. Il y enseigne sans détour que, pourvu qu'on rende bien le sens et l'esprit d'un auteur, il n'est pas nécessaire de substituer scrupuleusement mot pour mot. On n'exige tout au plus cette exactitude rigoureuse que dans les matières de doctrine et de science qui demandent une grande précision dans les termes ; mais pour les orateurs et les poëtes, il est permis de prendre une plus grande liberté ; il suffit de bien entrer dans les mœurs et dans les caractères qu'ils ont voulu représenter, en essayant de « *donner à leurs expressions le ton qu'ils y auroient donné s'ils avoient travaillé dans la langue du traducteur.* » Il est vrai que cette licence, ajoute l'abbé Desmarais, loin de rendre la traduction plus aisée la rend beaucoup plus laborieuse, car il faut trouver des expressions et des tours équivalents à ceux de l'original, ayant le même sel et la même finesse. Ce n'est réellement plus traduire, c'est composer. Le succès couronna la méthode.

On sait quel éloge Pellisson fait du recueil des huit oraisons, et comment il raconte que ce fut l'un des premiers livres qui lui aient inspiré du goût pour la langue française.

J'étois fraichement sorti du collège, dit-il : on me présentoit je ne sais combien de romans et de pièces nouvelles, dont tout jeune et tout enfant que j'étois, je ne laissois pas de me moquer, revenant toujours à mon Cicéron et à mon Térence que je trouvois bien plus raisonnables. Enfin il me tomba presque en même temps quatre livres en les mains, qui furent les *huict oraisons de Cicéron*, le *Coup d'Etat* de M. Sirmond[1], le quatrième livre des *Lettres* de M. de Balzac que l'on venoit d'imprimer et les *Mémoires de la Reine Marguerite*. Dès lors je commençai non-seulement à ne plus mépriser la langue françoise, mais encore à l'aimer passionnément, à l'étudier avec quelque soin, et à croire, comme je fais encore aujourd'hui, qu'avec du génie, du temps et du travail, on pouvoit la rendre capable de toutes choses[2].

1. Voir sur cet ouvrage et sur son auteur, notre étude intitulée : *la Presse politique sous Richelieu et l'académicien Jean de Sirmond.* — *Correspondant*, livraisons des 10 et 25 avril 1876, et Paris, Baur, 1876, in-8.

2. Pellisson. *Histoire de l'Académie*. Edition Livet, I, 225-226.

L'autorité de Perrot d'Ablancourt en matière de style, devint bientôt telle, que lorsque l'Académie reconnut le 15 septembre 1639 la nécessité d'établir deux bureaux de plus pour la rédaction du dictionnaire, on décida que les séances hebdomadaires de ces commissions se tiendraient tous les mercredis, l'une chez le chancelier Séguier, l'autre chez notre compatriote. On savait qu'il travaillait à une traduction de Tacite, et l'on augurait grand bien de son nouvel ouvrage.

Mais avant d'aborder ce chapitre capital de la carrière littéraire de Perrot d'Ablancourt, nous citerons une lettre inédite que lui adressait Chapelain le 15 mai 1640[1], avant la publication du Tacite, et qui montre en quelle estime ce grand maître de la critique contemporaine tenait le nouvel académicien. Il considérait le départ de Nicolas Perrot pour la campagne comme un événement désastreux pour la république des lettres et pour ses propres affaires :

Vous estes bien fascheux, lui écrivait-il, d'abandonner ainsy, je ne dis pas seulement l'*Académie dont vous estes un si ferme pilier*, mais encore vos amis particuliers dans le fort de leurs affaires. Il faut avoir de l'affection de reste pour vous pardonner ces duretés-là. Je vous les pardonne cependant, pourveu que devant que de partir, vous voyés ces trois Messieurs de Cumont, de la Nanne et de Cavoye[2] de la bonne sorte ; je veux dire que vous leur faciés croire ce que vous croyés de moy particulièrement sur la probité et intégrité. *Celuy qui a rendu Cicéron éloquent en nostre langue*, et luy a faict gaigner toutes les causes qu'il a voulu, me fera sans doute gaigner la mienne s'il employe cette mesme langue éloquente en ma faveur. Faites-le donc avec d'autant plus d'efficace que vous avés la justice et la vérité de vostre costé ; et par cet office puissant adoucissés moy l'amertume que vous m'avés laissée en l'âme par cette si pronte résolution de partir de Paris. Je vous envoye le nombre de placets que vous m'avés demandé tant pour vos conseillers que pour ceux que vous vous faites fort de faire solliciter par M. le Président Perot. Mais en cas que vous l'engagiés à me rendre cet office charitable, tesmoignés luy, s'il vous plaist, que mon ressentiment en sera d'autant plus grand que je l'ay moins mérité de luy : et l'assurés qu'il aura en moy à l'avenir un serviteur bien zélé et bien fidelle s'il

1. Bibl. nat. fonds fr. nouv. acq. n° 1885, etc. Cette correspondance inédite de Chapelain vient de la bibliothèque de Sainte-Beuve qui la légua en 1869 à la Bibl. nat. — M. Tamizey de Larroque en prépare la publication pour la collection des Doct. inéd. sur l'Hist. de France.

2. Conseillers au Parlement, où Chapelain avait alors un procès à soutenir.

se donne cette peine. Obtenés de sa bonté que ce soit avec chaleur et comme d'une chose qu'il affectionne ; car vous scavés ce que c'est des ordinaires recommandations. Il suffira que ce soit la semaine qui vient et sans s'incommoder. Je vous baise les mains de tout mon cœur et vous embrasse de la pensée en vous disant adieu. — Mercredy à midy XV may. M. VI^cXL (15 mai 1640[1]).

Pour que Chapelain pût adresser pareille lettre à Nicolas Perrot, il fallait qu'il fût absolument sûr de son caractère obligeant et dévoué pour ses amis.

René KERVILER.

A Suivre.

---

1. Bibl. nat. *loc cit* n° 1886, f° 373.

L'EXPOSITION DE REIMS

Les Expositions diverses qui, simultanément, ont été offertes aux nombreux visiteurs attirés à Reims pendant les mois de mai et de juin, ont dans une très-large mesure donné satisfaction aux Arts.

L'Exposition rétrospective a étalé aux regards des richesses étonnantes, des merveilles inattendues. Elle seule est un monde, monde complet commençant avec l'apparition de l'homme sur la terre, le montrant dans ses luttes, ses travaux, ses œuvres, et faisant comprendre ce que peut le génie humain dans ses conceptions et dans leur réalisation.

Depuis les âges préhistoriques, les âges de pierre ou de bronze jusqu'aux époques de civilisation, depuis les objets grossiers et primitifs taillés dans le tronc d'un arbre ou dans un bloc de pierre, jusqu'aux objets précieux, aux meubles sculptés, aux draperies brodées, aux dentelles, aux armes étincelantes, aux vases ciselés, aux tableaux d'une naïveté première et aux pages immortelles des plus grands peintres, on peut étudier dans le palais archiépiscopal, le digne Louvre de ce musée, l'histoire de notre humanité dans ses différentes phases, l'être intelligent dans ses œuvres. Des ossements en poussière, des ruines de civilisations disparues, les images de la mort, celles de la vie, de l'activité, du luxe, de la puissance apparaissent tour à tour et font naître mille idées philosophiques. Notre siècle ne figurera-t-il pas plus tard, par quelques débris sauvés du naufrage des ans comme ceux que nous contemplons, dans une exposition rétrospective, alors que nous-mêmes serons à l'état de ces squelettes dont nous apercevons quelques rares et informes restes dans des cercueils de plomb ou de pierre à côté des objets qui leur ont survécus.

Si du Palais archiépiscopal on se transporte dans les bâtiments neufs de l'Hôtel-de-Ville, on est en présence d'une manifestation de l'art dans un autre genre. Là sont rassemblés les tableaux d'une école nouvelle, auxquels on ne peut promettre un avenir, mais dont quelques-uns seront peut-être déposés comme des épaves par l'océan des siècles sur les rives de cette terre qui a nom la postérité. L'exposition de peinture contient-elle beaucoup d'œuvres destinées à nous survivre ; nous n'osons nous prononcer sur ce point, nous pourrions porter un jugement téméraire, l'esprit de l'homme étant, on le sait, enclin à l'erreur.

Les galeries de l'exposition industrielle avaient naturellement une place réservée aux produits du négoce artistique si toutefois ces deux

mots peuvent être mis l'un à côté de l'autre, aussi nous trouvons-nous-là en présence d'une troisième incarnation de l'art. Chaque époque a son caractère et bien que des critiques autorisés se soient écriés que notre époque n'en possédait aucun, nous croyons pouvoir admettre que l'art est aujourd'hui en grande partie industriel. C'est son caractère. Est-ce critiquer notre temps que de le dire, laissons à d'autres le soin de répondre et jetons un coup d'œil sur les spécimens de cet art dont le mérite n'est pas contestable.

Des statues, pour l'ornement des églises, des vitraux peints, des porcelaines, des bustes en petit nombre, composent la partie artistique dans les galeries de l'industrie. M. Champigneul a exposé un Christ au tombeau, des groupes de saints et d'anges, le Christ descendu de la croix et reposant sur les genoux de sa mère, (statues de grandeur naturelle) et des vitraux peints aux tons riches et bien soutenus. M. Marquant-Vogel, dans ses vitraux consacrés à reproduire quelques actes de la vie du cardinal Gousset, a eu des difficultés de plus d'une sorte à surmonter. Le ton noir des robes ou tuniques de différents personnages est presqu'une rareté dans les verrières. Leur uniformité les fait généralement redouter. Le fouillis des couleurs dans lesquelles la lumière se joue est favorable aux fantaisies de l'artiste, qui jouit d'une liberté plus grande, et procure à l'œil une illusion plus complète. — M. Marquant-Vogel a cependant, forcé par la nécessité, mis en premier plan et dessiné à grands traits des personnages ainsi vêtus et l'œil n'en est pas fatigué.

La vie du cardinal Gousset est la page principale de cet artiste, mais il ne faut pas oublier, cependant, son saint Louis aux draperies moins uniformes, aux tons plus éclairés, et son saint Remy, destinés à l'église de Songy. Ces différentes compositions font honneur à l'auteur et témoignent chez lui d'un respect très grand des vieilles traditions, trop souvent oubliées aujourd'hui, des peintres d'autrefois. MM. Haussaire et Durieux ont également orné les galeries de l'Exposition de vitraux remarquables et de chemins de croix sculptés qui trouveront très-certainement place prochainement dans une église. Citons encore M. Bertozzi, sculpteur, figuriste, MM. Morel et Bailly dont quelques porcelaines, bronzes, émaux et bijoux peuvent être classés parmi les objets de prix et nous aurons à peu près passé en revue les spécimens de l'art appliqué à l'industrie, exposés dans les galeries des Promenades.

La grande cité rémoise, qui a donné une si magnifique hospitalité aux exposants de la vieille province de Champagne a tenu à faire admirer tout ce que l'industrie a inventé de machines qu'elle utilise pour la fabrication de ses produits. La laine et le vin rivalisent sans se combattre, et c'est un beau spectacle que celui de cette émulation pour atteindre le meilleur résultat. Volants, engrenages, poulies, courroies, tout cela tourne, roule, grince dans ces vastes galeries où les métiers à tisser, les machines à carder, les ourdissoirs, les balei-

noirs, les épeutisseuses, les assoreuses, etc., etc., vivent en bonne harmonie avec les machines destinées à la fabrication des vins de champagne, les machines à rincer, à doser, à boucher, etc.

Mais quittons ces lieux pleins de bruit et de mouvement, véritable image de l'industrie active, du travail opiniâtre et intelligent pour aller dans des régions plus tranquilles chercher des émotions plus douces.

Cette année, l'Hôtel-de-Ville a inauguré ses vastes salons nouveaux par l'Exposition des Amis des Arts qui, depuis longtemps, se tenait dans l'unique salon du Cirque, transformé pour la circonstance. Si l'exposition a gagné en sérieux, nous ne craignons pas d'être démenti en disant qu'elle a perdu en pittoresque. L'impression première est froide en entrant dans les salles de l'Hôtel-de-Ville, le jour y laisse à désirer. C'est grand et peu rempli ; c'est sévère, mais peu animé. Le cirque avec sa lumière égale venant d'assez haut pour être vive sans être éclatante, avec son massif de fleurs et son divan au milieu, avait cet air gai qui convient à une exposition d'œuvres modernes : on embrassait tout d'un coup d'œil circulaire et cela n'était pas sans charmes. Cependant nous ne voulons point critiquer la nouvelle organisation, on s'y fera ; elle a du reste des surprises agréables. Il faut chercher de salle en salle les œuvres que l'on veut admirer, on a ainsi le plaisir de la découverte. Quelques améliorations nécessaires mais faciles à apporter à l'organisation première achèveront de donner à ces exhibitions annuelles l'attrait qu'elles doivent toujours posséder.

La grande peinture religieuse qui se prête si admirablement aux élans de l'imagination semble à peu près abandonnée. Nous constatons, depuis plusieurs années déjà, cette tendance à disparaître, par la faiblesse de plus en plus évidente des œuvres exposées à Paris. Les Salons de 1868, 1869 et 1870 accusaient cette dégénérescence. Il y avait bien encore des tableaux religieux, il y en avait plusieurs de très-bons, mais on sentait que le souffle inspirateur était faible et que les doigts qui traçaient sur la toile les images vénérées étaient plus à leur aise en dessinant des œuvres profanes. Hyppolite Flandrin, Cornu, ont, avec quelques autres, jeté des rayons d'un éclat incomparable au milieu des ténèbres qui paraissent vouloir, si l'on n'y prend garde, envahir le temple de l'art religieux. Cette pureté d'ange qui s'étendait comme un voile sur les tableaux des maîtres, ce mysticisme religieux dont étaient empreintes ces figures transparentes disparaissent avec l'inspiration créatrice qui, peu à peu, se meurt dans des flots de couleurs jetées çà et là à profusion et sans ordre, dans les détails sans nombre des boudoirs de Laïs à la mode et des toilettes bizarres mais non originales des dames du Bois, dont les robes traînent sans grâce ou tombent, en cascades invraisemblables, sur des tapis sans souplesse et sans moëlleux. Ce genre fort à la mode à Paris cette année n'a pas encore complètement envahi la province, mais il y viendra ; l'art étant essentiellement décentralisateur.

En attendant, la grande peinture va rejoindre les dieux du Paganisme et si, par hasard, un peintre imbu encore de mythologisme exhibe quelques-uns de ces derniers, il a soin de leur donner une allure qui n'a rien d'olympien, afin de le mettre au niveau des dieux de salle à manger ou de chambre à coucher, fort prisés actuellement. Reims a eu la bonne fortune d'avoir deux Lazerges : Le *chemin du Calvaire* et le *Christ à la colonne*, exposés à Paris il y a plusieurs années, *un saint Joseph*, par Mme de Clairval et... c'est tout, en fait de peinture religieuse, si toutefois l'on consent à classer dans cette catégorie le dernier de ces tableaux.

Nous avons, par exemple, un grand nombre de paysages, de portraits, d'intérieurs, de tableaux de genre. Mais la peinture historique a disparu ou du moins tend à disparaître comme la peinture religieuse. Nous n'avons ni la transfiguration de Raphaël, ni les batailles d'Horace Vernet, ni le christ du Guide, ni les pages tourmentées de Delaroche, ni les Murillo, ni les Delacroix.

Dans la petite peinture, l'habileté de main est appréciable ; il y a un progrès constant depuis plusieurs années et la touche légère et délicate des peintres prouve que nos artistes ont le doigté de l'instrument, c'est-à-dire du pinceau. Ils en jouent bien, leur faire est adroit, — ont-ils à un même degré le don du clair obscur, l'habitude de l'estompe, le trait pur et délié quoique ferme et large du dessin ; savent-ils mettre un corps dans les draperies et jeter habilement la lumière sur les points importants ; ce serait une question à discuter, mais nous n'avons point la prétention de faire un cours ; nous jugeons en profane et faisons simplement et modestement part de nos impressions à des lecteurs plus compétents que nous, sans doute, en ces matières ; « la peinture vit de sacrifices, » disait Ingres, nous pourrions ajouter : la critique aussi, quoique ce soit d'une autre manière.

Les Corot, les Daubigny, les Français, les Protais, les Cabat, les Brascassat, les Boulanger, les Barye, les Couder, les Paul Flandrin, les Fromentin, les Hugard, les Isabey, les Meissonnier fils, les Millet, les Saintin, les Kuwasseg, les Ziem, les Carpeaux, les Clesinger, les vivants et les morts enfin se coudoient dans les galeries. Nous les avons cités pour mémoire, parce que leurs œuvres et leurs noms font honneur à une exposition, mais nous n'avons pas à les étudier, leurs tableaux étant connus depuis longtemps et ayant figuré déjà à Paris et ailleurs. Les peintres en renom n'ont malheureusement pas pour les expositions de province les égards qu'elles sont en droit d'en attendre. Ils leur envoient la plupart du temps leurs tableaux embarrassants, espérant trouver à s'en défaire à un prix raisonnable, mais ils ne *travaillent* pas pour elles. Quelques-uns même n'exposent en province que leurs pages les moins soignées. Ils vivent sur leur réputation et trouvent encore acquéreurs à des conditions avantageuses. Si les jury provinciaux voulaient se montrer sévères, et n'accepter que

des œuvres choisies ou inédites, les peintres parisiens n'exposeraient plus. C'est, on le voit, un cercle vicieux. Attendons que le temps et le succès de plus en plus grand qu'obtiennent les exhibitions de tableaux dans les départements, aplanissent les difficultés et établissent entre les artistes de Paris et les villes de province une entente qui garantisse les intérêts et respecte la dignité des uns et des autres.

La Marne et les départements voisins, les Ardennes, l'Aisne, l'Aube, la Meuse, Seine-et-Marne, la Lorraine, la Belgique, Paris et nombre de départements, sont représentés à l'exposition. Reims, en artistes nés ou demeurant dans cette ville, a fourni MM. Boucton, dont nous voyons : un *Café turc*, une *Ruelle à Constantinople*, — Chevalier fils, un *projet d'Eglise* (architecture), — Collinet, *Portrait de l'abbé Yvelin* et deux très-belles têtes d'étude, — Daux, le *Matin* et le *Printemps*, deux toiles qui rappellent les procédés de Bin et de Cabanel, dont l'artiste est élève, — Detouche (Laurent-Didier), les *billets doux 1700 et 1750*, le *Juif, marchand de bijoux*, — Habran, élève de M. Brunette, une *eau forte*, — Maréchal, un *Soldat*, dessin, — Masson Ouriet, deux terres cuites (bustes d'enfants), — Messieux, un *portrait au crayon*, — Mulotin de Merat, un buste de femme, — Mlle Clotilde Parmentier, la *Vierge aux cerises*, d'après Van der Wœrf (porcelaine), — M. E. Parmentier, un paysage : *le chemin des Pins* (Aisne), une nature morte et une aquarelle, le Parnasse, d'après Raphaël, — Pouig (Marcel) : *Marchande de fleurs au XVIIIe siècle*. — Rigon, trois vues des environs de Reims, dont une de Germaine, — René de Saint-Marceaux, la *jeunesse du Dante* (statuette marbrée), réduction de la statue originale appartenant au musée du Luxembourg, — Mme Souliac, une tapisserie, — M. Taillemas (Emile), un *Moulin sur la Vesle*, — Vandeling (Henri), *Fête de la Vendange*, — Vaudoit, *Tailleur de pierres de Givet*, — Wéry, le commerce (plat cuivre repoussé et ciselé), Mars et Vénus (plat fer repoussé et ciselé) et un petit plat en cuivre repoussé, — Vaudenplas, une statuette en terre cuite.

Epernay nous a donné MM. Deschards (Gustave), le *premier miroir*. — Vitry-le-Français : M. Alfred Leseurre, *paysage, intérieur*, portraits et fruits. — Châlons-sur-Marne : M. Navelet, l'arrestation de Louis XVI à Varennes, bataille de Beaune-la-Rollande et Jeanne d'Arc à Reims et à Rouen (deux dessins à la plume), — Hermant (René), le buste de M. Lieberman. — Verzy : Boulangé (Benjamin), *Chevaux attendant le départ*, — Boulangé (Louis), *sous bois*, le *Pré Saint-Germain*. — Troyes : M. Paul Nancey, deux fusains, à la manière d'Allongé, les bords de la Seine et un vieux matelot, — M. Vaysse, la *plage à Arcachon*. — Bar-sur-Aube : M. Beauvais (Armand), une *matinée de printemps en Normandie*. — Maraye (Aube) : M. Mure, demeurant à Reims, *Portrait de Béranger* (dessin). — Charleville : M. Melot (Paulin), une aquarelle, *vue de Vouziers*, — Noël, le *vieux moulin de Naux*, dans les

Ardennes, si riches en paysages. — Vouziers : Mme Oswald (Marie), un *Chien en contemplation*, — Mlle V. Allart, une *Fileuse*, des *Fleurs*. — Rimogne (Ardennes) : M. Damas, deux natures mortes. — Château-Thierry : M. Albin Bligny, *Nouvelles de l'armée*, un *Connaisseur*. — M. Henriot (Frédéric), une *Rue de Mézy-sur-Marne*, *Curé de village* et deux aquarelles. — Saint-Quentin : Mme Hachet-Souplet, des *Fleurs*, — Soissons : M. Hennecart (Désiré), un *Paysage* au fusain. — Meaux : M. Rozier, le *matin dans les lagunes*, — M. Huc (Charles), la *Fête de la marraine*, une *Indiscrète amie*. — La Haute-Marne : Mme Angèle May d'Aulrive, de Fayl-Billot, deux porcelaines, le *Paradis perdu*, l'*Atelier de Michel Ange*. — Chaumont-Porcien : M. Horreaux (Ovide), la *Vesle à Reims*. — Verdun : Mlle Guérin, *Départ et Retour d'un guerrier grec*. — Metz : M. Hadamard (Auguste), la *Leçon de lecture*, *Sentinelle perdue*, — M. Jacott, deux dessins, une tête d'étude et huit litographies. C'est tout et c'est peu ; il est à désirer que le nombre des exposants de la région s'accroisse d'année en année.

Comme on peut le voir par cette nomenclature, il y a des spécimens de presque tous les genres dans les œuvres de nos exposants : quelques jolis paysages aux horizons profonds, à la verdure fraîche, aux arbres bien détachés ; des intérieurs, genre dans lequel nos peintres français font de réels progrès et atteignent le fini de Toulemouche et la délicatesse de Desgoffe, des portraits qui, sans avoir la vigueur des Carolus Durand, ont cependant un air vivant et de bon aloi, des fusains qui dénotent d'excellentes études du dessin. Des aquarelles et de fort belles porcelaines, des émaux, des cuivres repoussés et ciselés complètent cette collection intéressante à plus d'un titre.

La statuette de la Jeunesse du Dante, de M. de Saint-Marceaux, est une réduction délicate et gracieuse de la statue du Luxembourg. Le Dante pensif porte déjà sur ses traits l'empreinte du Génie, la folie fera plus tard de ces traits tourmentés le masque resté célèbre.

Nous avons à parler encore d'un projet de monument à élever à Châtillon-sur-Marne, au pape Urbain II, pape français, par M. Pierre-Joseph de Perthes, élève de M. Brunette. Ce projet qui figure à l'exposition de Paris est reproduit à celle de Reims. L'idée est élevée, la conception heureuse. Le pape Urbain II, qui assembla le concile de Clermont en Auvergne et prêcha la première croisade, aura à Châtillon-sur-Marne, son pays natal, un monument digne de sa grande figure.

Entrons à présent dans le palais que Mgr Langénieux, archevêque de Reims, a mis si gracieusement à la disposition des organisateurs de la magnifique exposition rétrospective dont le souvenir ne s'effacera pas.

BRUNET DE BOYER.

A suivre.

CAUSERIES DU BOUQUINEUR CHAMPENOIS

Beatus ille qui procul negotiis !
HORACE.

La Revue de Champagne et de Brie manquerait à son programme, si, indifférente au goût du jour pour les vieilleries et les antiquailles, elle négligeait d'enseigner à ses lecteurs ce qu'on apprend dans les vieux livres, de leur exhiber les découvertes nouvelles des bibliophiles, et de tirer de l'oubli pour les préserver de la destruction les documents ignorés.

Le goût des vieux livres n'est pas toujours la marque d'un homme glorieux et futile ; il est, surtout pour le curieux et pour l'érudit, l'utile auxiliaire de leurs études et de leurs travaux. Il y a le collectionneur qui favorisé de la fortune, amasse des livres et des curiosités *ad ostentationem*, tout fier qu'il est de son trésor, il n'en sait pas apprécier la valeur, il en ignore le mérite, il craint que le grand jour ne ternisse ses richesses, aussi il les tient soigneusement enfermées dans des cabinets où l'œil d'un travailleur n'a jamais pu pénétrer. Celui-là, nous l'abandonnons au crayon de Cham ou à la plume d'Henry Monnier. Pour nous, le collectionneur méritant, le bouquineur sérieux est le chercheur infatigable, poursuivant un but utile, toujours désireux de s'instruire, de découvrir quelque chose de neuf, de rappeler au jour ces pièces rares qui, sans lui, eussent été perdues à jamais, d'approfondir une matière ou d'éclairer un point historique ; c'est avec celui-ci que *la Revue de Champagne et de Brie* se propose de mettre ses lecteurs en rapport.

C'est surtout pour l'histoire des provinces que les vieux livres présentent de l'intérêt, c'est par eux qu'on peut connaître les débuts de l'imprimerie dans une ville, et qu'on peut en suivre les progrès ; les livres liturgiques nous renseignent utilement sur les anciens usages ou sur les fêtes d'autrefois ; les coutumes, sur la condition, le régime des biens et des personnes ; enfin les mémoires judiciaires, les pamphlets, les pancartes de toute sorte et ces innombrables

pièces volantes qui se présentent à nous sous tant de formes éclairent bien des points d'histoire locale, nous font assister aux faits et gestes de nos ancêtres, à leurs démêlés, nous révèlent les causes des querelles intestines qui ont agité les communes et nous apprennent des particularités ignorées, de la vie des illustrations du pays.

Nous voulons que les Causeries du bouquineur champenois soient l'œuvre de tout le monde, que chacun fouille ses cartons, qu'il visite ses vieux papiers, qu'il consulte ses livres, qu'il porte son attention sur les gravures qui les ornent, sur les *ex-libris* dont ils sont chargés, sur la marque des libraires et des imprimeurs, qu'il considère les reliures, qu'il sonde les couvertures, qu'il tienne registre de ses observations et qu'il nous en fasse part, et la *Revue* en fera profiter ses lecteurs. Chacun apportera ainsi sa pierre à l'édifice que nous voulons élever et de cette manière nous aurons amassé peu à peu des matériaux utiles et intéressants pour la bibliographie champenoise et pour l'histoire du pays. Les papiers de famille, les parchemins, les vieux registres, doivent toujours être lus et examinés avec beaucoup de soin, avant d'être mis au panier ; en voici une nouvelle preuve à ajouter à bien d'autres.

Tout récemment je démontais un vieux livre condamné à être brûlé, tant à cause de son mauvais état que parce qu'incomplet il n'offrait aucun intérêt. La couverture en parchemin avait seule résisté aux injures du temps ; sur cette couverture était collé à l'intérieur un papier sur lequel on apercevait à l'envers l'empreinte de caractères d'imprimerie, à la première vue, je reconnus que ce devait être une ancienne affiche ; l'empreinte d'un écusson fleurdelisé, et les mots en caractères majuscules : *De par le Roy* qui se lisaient facilement à rebours, indiquaient que ce placard devait être un acte de l'Autorité : avec beaucoup de soins et de patience, je suis parvenu à décoller ce placard ; la marge de droite a disparu en entier, le texte heureusement n'a pas été atteint par le couteau, la pièce est entière, la signature seule ne peut plus se lire ; voici ce qu'on lit au-dessous de l'écusson royal :

DE PAR LE ROY

HERCULE DE ROHAN, PRINCE DE SOUBISE ET DE MAUBUISSON.

Duc de Rohan, Pair de France, Comte de la Voulte, Tournon, Albon et Saint Heran, Marquis d'Annonay, l'Hers, Préaux et

Sainte-Marie, Baron de Serières, Herman, Neuvic et Donzevac, Capitaine Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes du Roy, Lieutenant Général en ses armées, Gouverneur et Lieutenant Général pour Sa Majesté des Provinces de Champagne et Brie.

Ayant esté informé que plusieurs Particuliers, Habitans des Bourgs et Villages de la Province de Champagne, à l'instar des Compagnies d'Arquebusiers, établies et autorisées par Lettres Patentes du Roy, s'attroupent en armes pour tirer des prix, sans aucun aveu ni permission, les jours de feste et de dimanche, et sous ce prétexte font plusieurs excès et désordres qui peuvent avoir des suites contraires au bon ordre et au bien du service, à quoy estant nécessaire de pourvoir ;

Nous, conformément à la nouvelle ordonnance de Sa Majesté du quatorze juillet dernier, Défendons très expressément et sous les mêmes peines portées par la dite ordonnance à toutes sortes de personnes, de quelque rang et qualité qu'elles soient d'autoriser de pareilles entreprises, soit en fournissant les prix qui en sont le prétexte, soit en donnant des permissions qui ne leur appartiennent pas. Et défendons aussi sous les mêmes peines à tous les sujets du Roy dans la dite Province dépendans et soumis à Notre Gouvernement, qui n'ont point droit de porter des armes, de s'attrouper pour tirer des prix comme les susdites Compagnies d'Arquebusiers, ni sous quelqu'autre prétexte que ce puissent estre. Mandons à tous Gouverneurs, Maires et Eschevins de faire lire et publier la présente Ordonnance, aux prônes dans toutes les Paroisses de leur dépendance, de la faire afficher aux portes des églises et places publiques, afin que personne n'en prétende cause d'ignorance, et de tenir exactement la main à l'exécution d'icelle, en foy de quoy Nous l'avons signé de notre main, fait apposer le sceau ordinaire de nos armes et contre-signer par le Secrétaire de nos Commandements. A Paris ce dix-septième aout mil sept cens seize.

Cette pièce est une ordonnance du gouverneur des provinces de Champagne et de Brie, portant défense de porter des armes. L'ordonnance du 14 juillet 1716 qui a motivé celle du gouverneur de la Province dont nous venons de rapporter le texte est mentionnée dans *le Code de la Police* par *M. D.* Conseiller du Roi, Lieutenant Général de la police de la Ville de..... en Champagne[1].

1. Les initiales M. D. signifient, *M. Duchesne*, qui était Lieutenant de police de la ville de Vitry. *Le Code de la Police* a été publié à Paris, chez Prault, père, in-12, la seconde édition en 2 volumes, est de 1758. Ce livre utile à consulter pour la connaissance des règlements de police suivis en Champagne dans l'ancien régime, est dédié à M. de Tourny, Conseiller d'Etat. Duchesne a signé l'épitre dédicatoire ; il est encore l'auteur d'un ouvrage estimé intitulé : *Analyse historique des Principes du droit francois*. Paris, Prault, 1757, in-12, qui peut être utilement rapproché du petit ouvrage de Grosley sur l'histoire de notre ancien droit.

Cette ordonnance reconnait implicitement les prérogatives qu'avaient les Compagnies d'Arquebusiers de porter des armes et de s'assembler pour tirer des prix.

—

Il y a peu de personnages historiques dont les actes et la vie aient donné lieu à autant de commentaires différents et aient été en but à plus de pamphlets virulents que le cardinal, Charles de Lorraine, Archevêque de Reims. Tout récemment on a réimprimé avec un luxe inusité, le pamphlet le plus violent qui ait été écrit contre le Grand Cardinal, et dont le seul exemplaire connu de l'édition originale appartient à la bibliothèque de la ville de Paris. C'est *le Tigre de* 1560. Mais s'il s'est trouvé des gens qui ont déversé l'opprobre sur la vie du Cardinal de Lorraine ; après son décès, il s'en est trouvé aussi pour le louer. Je puis signaler dans cette catégorie, et indiquer aux chercheurs de pièces rares, une brochure de quinze ans moins vieille que le *Tigre de France.*

Cette pièce dont nous ne connaissons pas d'autre exemplaire que le nôtre est une traduction française de l'éloge latin du Cardinal de Lorraine par Papirius Masson qui se trouve pages 440 à 449 du tome premier des éloges laissés par cet écrivain, imprimés pour la première fois : *Parisiis, apud Sebastianum Huré, viâ jacobœâ, ad insigne Cordis boni.* 1638.

Pour réparer autant qu'il dépend de nous l'outrage fait à la mémoire du grand cardinal par la réimpression du *Tigre de* 1560, et pour lui rendre l'hommage que lui doivent les Champenois, nous nous proposons de réimprimer prochainement notre intéressant opuscule à la louange du Cardinal de Lorraine, nous nous bornerons aujourd'hui à en donner le titre et une description exacte.

Voici d'abord la copie figurée du titre que nous reproduisons aussi exactement que possible, afin d'en faciliter la recherche :

EPITAPHE
DE CHARLES CARDINAL DE LORRAINE:

Fait François du latin de Papirius Masson.

Par Nicolas le Vergeur Champanois.

—

A PARIS.

Chez Iean Richer Libraire, rue S. Iean de Latran, à l'enfeigne de l'Arbre Verdoyant.

1575.

Au verso du titre on lit quatre vers latins de Papirius Masson sur la mort du grand archevêque,

Puis :

La Version Françoise.

Charles Euesque de Reims, du Sénat Romain, *gloire,*
L'honneur de son pays, aussi la sauuegarde,
Cy gist. Aprez, dira, qui verra sa mémoire :
La mort deuoit mourir qui par destin le darde.

Et au dessous de ce quatrain, celui suivant :

AVX CENDRES DE CH. CAR.
DE LORRAINE.

Nature te voiant combattant aueq'elle,
N'est merueille si t'a enclos en ces tenebres :
Toutes fois la lumière et la gloire immortelle
De tes faits, t'y rendront et tous les tiens celebres.

CH. G.

Nous remarquons sur le titre que nous avons transcrit l'expression *Champanois* que nous n'avons vu employée nulle part; ce mot qui est la traduction littérale du latin *Campanensis*, se trouve répété en tête de la première page: c'est donc avec intention et non par erreur qu'il paraît avoir été employé.

Cette pièce de format petit in-8°, est imprimée avec un certain luxe, sur le second et le troisième feuillet, on voit deux jolies têtes de page et deux lettres ornées, enfin un élégant fleuron sur le verso du dernier feuillet.

Les feuillets sont numérotés seulement au recto de 2 à 10.

Notre opuscule est dédié par l'auteur à son *très-honoré oncle, Monsieur de Besançon, Conseiller du Roy en sa cour de Parlement à Paris.*

La dédicace est datée de Paris, le 4 février 1575.

C'est pour « rendre raison de ses estudes le plus souvent qu'il lui serait possible, » qu'il dédie à son oncle « qu'il « honore et tient comme père, ce sien petit fruit de sa tra- « duction françoise. »

Si l'éloge latin du cardinal de Lorraine par Papirius Masson n'a été imprimé pour la première fois qu'en 1638, Notre traduction française aurait été publiée avant le texte latin.

Duverdier, tome 5, p. 137, cite une édition de notre opuscule, antérieure à celle de Paris et qui aurait été imprimée à Lyon. Comme nous l'avons dit, la dédicace est datée de Paris, le 4 février 1575, ce petit ouvrage est le début d'un étudiant.

Appelé par ses ennemis *le Tigre de la France*, comparé par ses adversaires mêmes[1] à Démosthènes et à Cicéron, le cardinal de Lorraine a été à la fois en butte aux injures les plus grossières et aux éloges les plus outrés.

François Olivier, « personnage de grande vertu » appelait le Cardinal, *un prodige de nature et d'esprit* et Marlot le proclame *le plus disert et éloquent du royaume.*

Si Charles de Lorraine a trouvé de violents détracteurs, les panégyristes ne lui ont pas manqué, et disons-le, à

1. Un jour, à Reims, après une conférence avec l'archevesque, de Bèze s'écria devant la foule des curieux : « Si j'avois telle elocquence que M. le « Cardinal de Lorraine, j'espérerois convertir la moitié des personnes de la « France à la religion dont je fay profession, » (Henry, *La Réforme et la Ligue en Champagne*).

l'honneur de notre pays, les Champenois ont toujours défendu sa mémoire, et célébré ses libéralités et sa sollicitude pour les sciences, les belles-lettres, les arts et l'industrie.

C'est que, comme le dit *Nicolas le Vergeur* la Champagne surtout devait le regretter ; « Ceux de Troie le pleureront « plus que tous les autres, ceux de Chalons, ceux de Reims « et tous les habitans de la petite rivuière de Vesle..... et à « bon droit le pleureront : car ce païs la ne pourra pas si « tost trouuer un tel Pasteur que luy. » (*Nicolas le Vergeur*, f. 9, V°).

Un autre Champenois dont le nom est plus connu que celui de Nicolas le Vergeur, le P. Emond Auger[1], de la Compagnie de Jésus, dans une lettre adressée au P. Guillaume Creyton, son ami, a retracé fidèlement les derniers moments du membre le plus illustre de la maison de Lorraine, qu'il avait assisté à son lit de mort.

Marlot, que j'ai déjà cité, voit en lui « un prince né pour « la défense de l'Eglise, l'oracle de son siècle, le bouclier « des rois et de l'état, le restaurateur des lettres et l'ennemi juré des hérétiques. »

De nos jours, M. Henri Paris, de l'Académie de Reims et Guillemin, alors Professeur au lycée de cette ville, dans des études pleines d'intérêt, ont retracé la vie politique du Cardinal, l'influence qu'il a exercée sur les affaires publiques et religieuses de son temps, et ont rappelé sa munificence et son ardeur à doter la Champagne des institutions les plus utiles.

L'Opuscule de Nicolas le Vergeur, s'il présente un médiocre intérêt au point de vue historique, mérite de fixer l'at-

1. Emond Auger est né à Allemant, près de Sézanne, alors diocèse de Troyes, il était encore fort jeune quand il quitta son pays pour se rendre à Rome ; il fut admis comme garçon de cuisine dans l'Institut des Jésuites qui venait d'être fondé. Saint Ignace remarqua ses brillantes qualités, le tira de cette intime position et lui conféra bientôt les ordres sacrés. Le P. Auger mourut à Côme en 1591 ; il a laissé plusieurs ouvrages de controverse religieuse, tous fort rares aujourd'hui.

L'édition originale de la lettre du P. Auger est aussi excessivement rare, nous ne l'avons jamais eue entre les mains ; mais cette lettre a été réimprimée dans le 2e volume des *Mémoires d'histoire, de critique et de littérature* de l'abbé d'Artigny. Dans ce recueil, elle est précédée de documents historiques sur la mort du Cardinal.

Voici le titre exacte de l'édition originale :

BREF DISCOVRS *sur la mort de feu M. le Cardinal de Lorraine*, extrait d'une lettre escrite d'Avignon, par M. Emond Auger de la Compagnie de Jésus. *Orléans*, 1575, petit in-8°.

tention comme monument de la langue française au XVIe siècle ; il y aurait bien des remarques à faire sur certaines tournures de phrases et sur certaines expressions.

Je ne sais rien sur *Nicolas le Vergeur*, il était Champenois, ainsi qu'il le dit : il n'était encore qu'étudiant en 1575, et il habitait Paris. Nicolas le Vergeur appartenait sans doute à la famille Le Vergeur de Saint-Souplet, dont plusieurs membres ont au seizième siècle pris une part considérable aux affaires publiques dans la ville de Reims. (Voir *les Archives législatives de Reims* publiées par Varin).

Notre jeune étudiant pouvait bien être fils de Nicolas le Vergeur, écuyer, sieur de Courtagnon et de Marguerite de Besançon, fille d'un conseiller au Parlement de Paris, qui s'étaient mariés vers 1560, et alors il aurait eu à peine quatorze ans lorsqu'il écrivait notre opuscule.

D'après un Nobiliaire de Champagne publié par *la Revue des Ardennes*, (Tome VI) les *Le Vergeur* portaient d'azur à la fasce d'argent, chargé de trois mouchetures d'hermine, accompagné de trois étoiles d'or, couronné de même.

Enfin Jean Richer, qui a édité notre opuscule était un libraire fort instruit, on lui doit la publication des premiers volumes du *Mercure François*. Il fut un des libraires imprimeurs qui suivirent Henri IV à Tours ; sa marque était un arbre verdoyant avec une devise grecque dont le sens est : *Qui sait se contenter, est riche.*

D'après M. Didot, Jean Richer, était libraire en 1573 et en 1622, il imprimait avec Pierre Chevalier, *la Saincte Bible*, in-folio, ornée de très-belles gravures. Cet bible connue sous le nom de *Bible de Richer* est recherchée des bibliophiles.

Je vous ai fait part de ce que j'ai trouvé sous la couverture d'un vieux livre ; je vous ai longuement entretenus d'un homme qui a des titres à la considération des Champenois ; je vous ai révélé l'existence d'une pièce composée à sa louange peu de temps après sa mort et intéressant à un double titre comme pièce historique et comme monument de notre langue à la fin du XVIe siècle.

Maintenant, chers lecteurs, je vous cède la plume, vous conviant à nous communiquer à votre tour le butin que vous aurez rapporté de vos excursions au pays des bou-

quins. En finissant cette causerie déjà bien longue, permettez-moi de vous indiquer, entre mille, deux questions sur lesquelles vous pourrez porter vos investigations et votre attention.

Suivant une tradition assez répandue à Châlons, un descendant de l'historien de la Champagne, un Baugier, aurait été au siècle dernier, victime d'une erreur judiciaire ; condamné d'abord, puis reconnu innocent, il aurait été réhabilité et rendu à sa famille et à la liberté avec une certaine solennité.

Existe-t-il une relation manuscrite ou imprimée de ce procès et de cette réhabilitation ? Pour quel fait Baugier avait-il été condamné ? En quelle année ? Comment son innocence a-t-elle été reconnue? etc., etc.

Il me semble qu'il n'est pas indifférent de savoir ce qu'il y a de vrai dans cette tradition ; mais si les recueils d'arrêts et les gros in-folios vous effraient, si la matière vous paraît trop ingrate, cette autre question aura peut-être quelqu'attrait pour vous.

Les curieux recherchent volontiers les livres imprimés par Balzac, l'illustre romancier ; on sait que, dans les dernières années de la Restauration, Honoré de Balzac, dont les premières productions littéraires avaient eu peu de succès, exerça la profession d'imprimeur ; ses ateliers étaient situés à Paris, rue des Marais Saint-Germain, nº 17.

En 1827, H. Balzac a imprimé un petit volume, élégant, coquet, soigné, léché, intitulé : *La Chasse au Tir, poëme en cinq chants, orné de cinq gravures.* C'est un petit in-8º de 134 pages ; les cinq gravures sur cuivre dont il est orné sont l'œuvre de l'auteur du poëme ; il le dit dans ces quatre derniers vers de sa préface :

Cherchant tous les moyens de plaire,
J'ai pris le crayon, le burin,
Et pour orner chaque exemplaire,
Moi-même j'ai creusé l'airain.

C'est vraisemblablement aussi son portrait que l'auteur nous représente sous le costume du *Chasseur au Marais.*

....Il est des plus commodes,
Le dessin n'en est pas dans le journal des Modes.

Quel est l'auteur de ce petit poëme édité avec un luxe rare, et un bon goût remarquable, et sur lequel le *Dictionnaire des Anonymes* est muet ? Jamais auteur n'a été mieux

compris par son imprimeur, jamais lecteur n'a été alléché avec plus d'art ; la couverture du volume nous représente un gracieux encadrement Louis XV ; Balzac, pour l'impression de ce petit poëme, a mis en œuvre, avec beaucoup d'habileté, chacun des plus beaux types de son imprimerie.

Les trophées de Chasse, les panoplies, les vignettes, les fleurons, les culs de lampe du goût le plus pur sont répandus avec profusion dans les blancs.

Le poëme par lui-même n'est pas une œuvre poétique bien remarquable, c'est un poëme didactique élégamment versifié et souvent original. Ce petit volume, quand même il n'aurait pas été imprimé par Balzac, mériterait encore d'être recherché par les bibliophiles. Les gravures sont finement faites, elles dénotent un habile dessinateur.

Comment donc se fait-il que l'auteur soit demeuré inconnu et ait été négligé par les bibliographes ? Nous demandons à nos lecteurs de faire appel à leurs souvenirs et à leurs connaissances, et de nous aider par quelques indications à résoudre le problême que nous posons.

BRIFAUT.

P. S. Quelques personnes veulent que Balzac n'ait jamais été imprimeur, mais seulement fondeur en caractères. Le petit poëme de la *Chasse au Tir* porte sur le haut, au-dessus de l'encadrement du titre, en lettres gothiques :

« *Imprimé par H. Balzac.* »

Cette mention est répétée sur le verso du faux titre.

Le titre du volume est gravé ; il indique que l'ouvrage se vendait chez Victor Thiercelin et Urbain Canel.

De plus, j'ai en ce moment sous les yeux trois autres ouvrages sortis des presses de *H. Balzac, rue des Marais S. G. n°* 17, dont voici les titres :

Thèse pour la Licence, soutenue au mois d'août 1827, devant la faculté de droit de Paris, par Eugène-Antoine Autran, né à Marseille, petit in-4°.

Proverbes Romantiques par A. Romieu. Paris, Ladvocat, 1827, in-8°.

Henriette Sontag, Histoire contemporaine, traduite de l'Allemand. Paris, Lhuillier, 1828, 2 vol. in-12.

Peut-on dire encore que Balzac n'a jamais été imprimeur ?

B.

PÉTITION DE LEFÈVRE - GINEAU

ARDENNAIS

Retiré dans sa propriété d'Etrepigny, Lefèvre écrivait en 1819

Au Ministre de l'Intérieur.

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'exposer à V. E. que depuis la loi du budget de 1817, qui défend de cumuler un traitement et une pension, je remplis sans traitement et sans aucune indemnité la place de professeur de physique expérimentale au collége royal de France.

En 1815 j'étais professeur et en même temps inspecteur général de l'Université. Cette dernière place me fut ôtée en Août 1815, et S. M., par une ordonnance, m'accorda mon traitement pour retraite.

En 1817, je fus tenu d'opter entre le traitement de professeur et la pension. J'optai pour cette dernière qui est plus forte que le traitement. Je suis donc depuis plus de deux ans porté pour mémoire sur les états de traitement du collége. Mais, Monseigneur, la reprise de mes fonctions n'en a pas souffert et n'en souffrira pas.

En outre du travail de mon cours, j'ai encore celui d'administrateur, dont je remplis les fonctions gratuites depuis dix-neuf ans, et sans aucun frais d'administration.

Quelque soit mon désintéressement, je sens néanmoins que j'éprouve une injustice, ce que j'exprime sans crainte d'être démenti par Votre Excellence. Est-il juste, en effet, de priver quelqu'un ou des fruits légitimes de ses travaux passés ou de ceux d'un travail actuel ?

J'espérais dans le budget de cette année ; mais il ne me paraît pas devoir m'être plus favorable que les précédents. Permettez-moi donc, Monseigneur, de vous adresser ma réclamation. Je ne demande pas à Votre Excellence de me faire payer le traitement attaché à ma chaire, la loi s'y oppose. Je désire seulement que, voulant bien prendre en considération les divers travaux dont je suis chargé, elle veuille bien aussi m'accorder quelque indemnité.

Les fonds accordés pour le collége de France ne sont pas accordés en totalité. Mon traitement de 5,000 francs reste en entier. Il faudrait bien payer un professeur si je n'occupais pas la place. Je prie Votre Excellence de prendre intérêt à ma demande. Le travail de l'administration est gratuit et l'a toujours été. Peut-être serait-il possible

de m'accorder l'indemnité comme frais d'administration. Je ne demande pas non plus une indemnité égale à mon traitement. J'aurais assez pour mes besoins si je recevais environ la moitié. Je prie Votre Excellence de pardonner ma réclamation.

J'ai vu dans le budget de cette année que les fonds destinés au collége royal ont été augmentés. Dans l'année 1818 la place de professeur d'histoire est restée vacante, jusqu'au moment où Votre Excellence nous a donné M. Daunou. C'est encore 5,000 francs pour la même année. Je réclame de vous, Monseigneur, l'indemnité pour 1818. Au surplus, Monseigneur, soit que Votre Excellence puisse accéder à ma prière, soit qu'elle ne le puisse pas, je ne remplirais pas moins avec zèle et la place de professenr et celle d'administrateur, également honorables.

Je prie Votre Excellence d'agréer le sentiment et l'expression de mon profond respect.

L'administrateur du collége royal de France,
de l'Académie des Sciences,

L. Lefèvre-Gineau.

Remise à F. Grille, chef de division au ministère qui en conserva le texte dans ses *Miettes*, la pétition fut inutilement présentée à tous les ministres de l'intérieur et Lefèvre-Gineau passé à l'opposition gouvernementale reçut à la longue sa destitution.

DEUX LETTRES INÉDITES DE GROSLEY

Nous commençons la publication de dix-huit lettres de Grosley, recueillies par M. Truelle de Saint-Evron, qui se propose d'en faire don à la Société académique de l'Aube avec quantité d'autres adressées à notre spirituel compatriote. Ecrites à d'Alembert, les deux lettres ci-dessous reproduisent bien l'esprit fin et observateur de Grosley. L'aventure de Crébillon y est délicieusement racontée et l'on retrouve dans la seconde l'émotion contenue du magistrat devant l'exagération du supplice d'un paysan de la Blaise, accompagnée d'un plaisant récit sur un acteur de circonstance chargé du rôle de Judas.

I

Voici, Monsieur, le détail que je vous ai promis sur Crébillon père.

En 1757, j'allai passer les vacances, au château de Courtivron, chez votre confrère de ce nom, dans le Boâge de la montagne de Bourgogne, au-dessus de Chanceaux et au voisinage de la terre de Blaisy. Cette terre appartenait à Mr Jolly de Blaisy, ainsi que d'autre terres qui, à sa mort, sans enfants, ont passé à Mrs Jolly de Fleuri de Paris. Ce château, fort par sa situation, et ancienn^t^ fortifié, commande le débouché d'une gorge que les Bourguignons appellent *Combe*.

Il avait été le théâtre de la scene de l'omelette au lard que des Barreaux surpris d'un violent orage, avait jeté par la fenêtre, en disant aux gens allarmés de le voir oser du lard un samedi : *Voilà bien du tapage pour une omelette au lard.*

Mr de Blaisy, ancien conseiller au parlement de Dijon, fils et petit-fils des conseillers et Présid^ts^ au même parl^t^ était vieux et paralysé ; il me raconta que son ayeul avait pris, pour secrétaire, un jeune égrillard de son voisinage, fils d'un commis au greffe du Parl^t^ ; dans le même tems la Présid^te^, sa f^e^, avait donné azile, chez elle, à une jeune personne fort jolie, sans biens, et qui avait l'honneur de lui appartenir. La maison était montée, au ton d'économie, du sérieux et de sévérité qui, alors, caractérisait la haute robe, sous

cette époque, les domestiques étaient comme incorporés aux maisons dont les intérêts, l'honneur, les droits et les prétentions leur étaient comme personnels.

Un matin, le vieux cocher du Président entre dans son cabinet, et, après avoir exactement fermé la porte, il lui dit : Mr je serais indigne de l'honneur de vous servir, si je ne vous donnais avis que le petit Jolyot, votre secretaire, fait furieusement les yeux doux à la jeune demoiselle de Mme et que la jeune Delle paraît mordre à la grappe ; vous êtes un sot, Me Jacques, répondit gravement le Président, sachez que quelqu'étourdi que soit le petit Jolyot, il est pénétré du respect qu'il doit à ma maison, et que la jeune Delle est élevée par Mme la Préside avec des attentions et dans des principes qui excluent tout ce que vous vous imaginez sottement. A la bonne heure, dit Me Jacques et il se retira. Quelque tems après, nouvel avis de sa part au Présidt, qu'il avait vu le petit secretaire et la jeune delle se caressant et s'embrassant de tout leur cœur. Cet avis fut encore plus mal reçu que le premier, et Me Jacques menacé d'être chassé de sa maison, s'il annonçait encore de pareilles visions.

On vint passer au château de Blaisy les fêtes de Pâques ; dans le cabinet isolé du château, à la pointe de la plate forme qui pend sur la Combe, Me Jacques, à la pointe du jour, trouva, sur un lit de repos, le petit Jolyot et la jeune delle jouissant du fruit de leurs amours, sur les quels on n'avait pas voulu le croire.

Pour se venger de cette incrédulité, il enveloppa le couple amoureux dans le tapis qui recouvrait le lit de repos, le charge sur son épaule, entre avec fracas dans l'appt où le président était couché avec la préside et ouvrant les rideaux du pied du lit, il y jette sa charge, en disant d'un air vainqueur, « vous me croirez une autre fois, développez et voyez. »

Il serait plus aisé d'imaginer que de peindre la scène qui se passa entre les quatre personnages qui se rencontraient d'une manière aussi peu opinée. Le mariage fut conclu entre le petit secrétaire et la jeune delle et Crébillon le père en naquit.

Cela m'a été raconté dans le cabinet où la scène s'était passée, sur le lit et sur le tapis qui *pars magno fûere.*

J'ai raconté tout ce *Catus* à Crébillon fils qui me dit avoir ouï dire à son père quelque chose qui n'était pas cela mais qui y ressemblait assez.

Vous connaissez, monsieur, la vénération, l'attachement et les sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur.

Troyes, 1 avril 1780.

GROSLEY.

II

A la suite, Monsieur, d'une incommodité qui m'a tenu au coin de mon feu, pendant tout l'hiver, je viens de courir une partie de la Champagne et de la Bourgogne, dans cette course, dont ma santé à beaucoup à se louer, arrivant à Chaumont le 25 juillet, j'y trouvai toute la ville en rumeur, par l'exécution d'un laboureur de la vallée de Blayse qui ayant coupé la gorge à sa femme avec un mauvais couteau, sous lequel elle avait très douloureusement expiré, était condamné à être rompu vif, retourné ensuite sur la croix, pour y avoir les reins cassés et ensuite jeté vivant au feu.

Par une précaution inusitée, la Tournelle avait exigé du greffier un procès-verbal particulier de l'exécution, dans tous ses points, aux quels en conséquence il n'a pas été omis un iota.

Le malheureux avait sans doute ouvert à la Tournelle les sentiments Judaïques, dont il a fait trofée, lors de son exécution, il comparait son forfait à l'obéissance d'Abraham, sacrifiant Isaac, ou il se prètendait fondé comme lui en revelation. Il ne voyait en J.-C. qu'un prophète, ce qu'il établissait par l'écriture dont les passages sacrés pour lui étaient très familiers ; il ne voulut rien entendre sur la divinité de ce prophète et rejetta sans retour la croix qui lui fut présentée, sur ce que le curé qui l'assistait, lui dit que le St Sacrement était exposé, à son intention, dans la paroisse devant laquelle il allait passer. « J'en suis bien aise, s'écria-t-il, je vais, en passant, « lui bien dire son fait. » il entonna, en route, le miserere, en chanta 3 versets d'une voix très forte, et ne cessa que sur les vives remontrances du curé qu'il craignait qu'il n'en vint à prêcher d'après sa façon de penser.

Il ouït sans sourciller les 3 lectures de son arrest, disant très froidement qu'au lieu d'une victime, Dieu en voulait deux, il essuya tous les détails de son supplice, sans jetter le moindre cri, il ne lui en échappa qu'un paramento machinal, lorsqu'encore vivant, il fut jetté sur le bûcher non allumé.

Tout ce que put tirer de lui le curé (de qui je tiens ce détail) fût des excuses à Dieu, s'il se trompait sur le compte de J.-C. Il avait servi à Paris chez des Juifs, il y avait épousé sa fe pour intérêt, il avait fait mauvais ménage avec elle. L'avoir égorgé était tout son crime aux yeux de la Tournelle, il avait été sans doute aggravé par son délire sur J.-C. et sur ses révélations, ce qui ne devait pas aggraver son supplice, autrement il faudrait brûler vif à petit feu le père Eternel des petites maisons,

J'ai fait à Chaumont de vains efforts pour savoir par les mains de quel rapporteur il avait passé, cela pouvait donner des lumières sur l'aggravation du supplice et sur l'inquiétude sur sa pleine et entière exécution.

Je vais, en matière de petite pièce, vous rapporter ce que j'ai ouï dans la même ville, raconter à un vieil avocat jésuite dans sa jeunesse.

Lorsqu'il regentait à Pont-à-Mousson, le rhétoricien faisait répéter, pour la fin de l'année, une tragédie de la Passion en vers français. L'écolier chargé du rôle de Judas, forcé par sa famille d'abandonner un rôle qui lui paraissait déshonorant, n'y avait renoncé que le matin de la journée destinée à la représentation, tous les écoliers refusent de le suppléer pour la raison commune à leur camarade, il ne resta d'expédient que d'en charger un paysan fermier du collége, à qui on donna un écu et qui n'avait qu'à dire *Ave Rabbi* lorsqu'on le lui soufflerait.

Le paysan parut en scène avec J.-C. qui lui exposait tout ce qu'il avait fait pour lui, lui reprochant dans les termes les plus tendres et avec l'expression la plus patétique la perfidie qu'il méditait ; le paysan vivement touché se mit à pleurer et dit à J.-C., je n'ai jamais pensé à vous trahir, ce sont ces B..... de Jésuites qui m'ont donné un écu pour montrer mon visage ici, et jetant l'écu sur le téâtre, il s'enfuit à toutes jambes.

Vous savez sans doute que notre vieux prêtre pour qui je vous ai intéressé, a obtenu la justice la plus pleine et la plus éclatante. Il en a l'obligation principale à M. le Prince de Beauvau qui pourra vous en apprendre le détail, et dans le souvenir du quel je vous prie de m'entretenir, même à l'égard du manteau de reforme dont il veut bien me procurer l'emplette, et dont j'aurai besoin cet hyver pour rempazer ma vieille humanité.

Nosti Manum atq animum.

LE MORCEAU DE LA VRAIE CROIX

DE TONNERRE[1].

Nous avons trouvé en feuilletant un volume de la Collection dite de Champagne, à la Bibliothèque de la rue Richelieu, un certificat qui nous a paru curieux a reproduire ici, il est sur parchemin.

« J'ay soubz signé F. Michel de Ste-Agathe atteste que ce que j'ay escript icy est véritable : scavoir est que, l'an mil six cents 9, le segneur comte de Tonnerre ayant dessein de déplacer son chasteau de Tonnerre dans un lieu plus avantajeux, trouva dans la démolition du mur de la chapelle une façon de petit coffre de briques, et, dedans ledict coffre, un autre qui estoit de bois dans lequel il y avoit un morceau de bois entouré de deux escriteaux dont un estoit escript en hébreu et l'autre en grec, et comme ceux à qui ledit seigneur s'addressoit ne pouvoient déchiffrer les caractères de ces escriteaux, on luy donna advis de s'addresser au R. P. Goulu, appelé Dom Jean de St-François, prieur du monastère royal des Feuillans de la rue S. Honoré de Paris ; ce que faisant ledit s^r^ il apprit du R. Dom Jean de St-François que cet escript contenait ces paroles : « du bois de la « croix de nostre Rédempteur Jésus qu'Hélène Impératrice a donné « au s^r^ de Tonnerre estant en guerre a la prise de Hiérusalem « lequel l'a faict enfermer en ce lieu de peur qu'elle ne fut perdue. » Cette explication estant entendue dudict s^r^ avec joye, il pria le R. P. Goulu de vouloir prendre la peine de faire accomoder ce bois en figure de petites croix dont il destina l'une pour sa maison, les autres pour ses plus proches et le reste pour ce monastère : c'est dont est faicte la première des trois croix qui sont représentées dans le cartulaire des Reliques de céans et dont je rends tesmoignage comme l'ayant veu ; en foy de quoy jay signé le présent mémoire ce 18 octobre mil six cents soixante et quattre.

Frère Michel de St-Agathe.

Pour copie conforme : E. de B.

1. Chartes de Langres (Collect. de Champ. vol 152).

DES SIGNALÉS PERSONNAGES

EN SCIENCE, DOCTRINE & DES PRINCIPALES FAMILLES DE LA VILLE DE LANGRES ET DES ENVIRONS

Le Père Jacques Vignier, jésuite, né à Bar-sur-Seine, recteur de la Compagnie successivement à Chaumont, à Langres et à Dijon, consacra sa vie a réunir des documents pour composer la *Décade historique du diocèse de Langres*, laquelle forme quatre volumes manuscrits, d'une écriture très-fine, conservée à la Bibliothèque nationale. Il publia lui-même en latin, à Langres, en 1665, le « Chronicon lingonense ex probationibus decadis historiæ contextum, » contenant le précis fidèle et rapide de l'histoire de ce diocèse depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1650. M. Jolibois en a donné une édition en français en 1843, et a eu l'excellente pensée d'y joindre la table détaillée de la Décade, telle que l'avait dressée le P. Vignier. Trois livres sont consacrés à l'histoire de la ville, un à l'archidiaconé de Bassigny, trois aux archidiaconés de Dijon et de Tonnerre, trois autres aux archidiaconés de Laçois et du Barrois, comtés de Bar-sur-Seine et de Bar-sur-Aube.

Le chapitre XXII du troisième livre de l'histoire de Langres, dont nous avons transcrit le titre en tête de cet article, nous a paru particulièrement intéressant à faire connaître aux curieux champenois. E.

« Les hommes illustres de Langres, dit le P. Vignier, se peuvent raporter à trois sortes et faire trois classes selon trois excellences qui recommandent un homme : la sainteté, la science et la dignité.

« Pour le regard de ceux qui ont éclaté extraordinairement en vertu et en piété, nous en avons parlé dans les rencontres et en traiterons séparément et plus au long dans une quatrième partie qui sera des saints et des vénérables personnages du diocèse.

« Ce qui est des grands en dignité qui ont été relevés en noblesse, en charge, en biens, on en peut faire deux bandes, et mettre en la première les illustres de l'antiquité, dont ne nous est resté que quelques épitaphes et éloges imparfaits que nous avons raportés et étendus au mieux que nous avons pu sur la fin de notre premier livre :

nous n'en dirons rien icy. En la seconde peuvent entrer tous nos évêques et ceux qui ont été tirés de ce diocèse pour avoir des prélatures autre part, duquel nous avons encore parlé suffisamment. On peut raporter à la même ceux qui ont été élevés aux charges considérables de l'Estat ou des Cours souveraines; mais il sera meilleur de ne point les séparer du gros de leur famille dont ils auront été l'honneur que d'en traiter à part.

« Reste la troisième classe, de ceux qui ont été excellents en esprit, en doctrine, ou en quelques arts, de ceux qu'on appelle libéraux, desquels je fais estat de dire dans le premier article de ce chapitre ce que j'en ay peu apprendre sans préjudice de plus grande et plus heureuse recherche. »

Article 1er. — Des Langrois signalés en science, ou en quelque art libéral.

Le P. Vignier dit très ingénuement la pénible surprise qu'il a éprouvé en ne rencontrant dans le diocèse aucun nom exceptionnellement saillant.

« J'ay souvent, comme les autres, souhaité rencontrer quelqu'un depuis tant de siècles qui méritât le nom d'autheur célèbre, laquelle curiosité n'étant point satisfaite s'est tournée en étonnement que, parmi tant de grands prélats et autres gens d'Eglise, il ne s'en soit trouvé qui ayt écrit en style au moins médiocrement raisonnable ce qui s'est passé de son tems, ou traiter d'autres matières hors ce que nous en allons marquer. »

Le P. Vignier enregistre Stace Papinien, comme Langrois d'après l'opinion de Raimond Marlian, mais il se hâte d'ajouter qu'il devait être beaucoup plus vraisemblablement Languedocien. Il est moins sceptique pour les origines langroises de l'historien Labiénus, de Lucius Ampelius, admiré par Sidoine Apollinaire, de Rutilius, auteur d'un itinéraire dressé au Ve siècle de notre ère, quoiqu'il n'hésite pas à écrire tout aussitôt et reconnaissant la légèreté des preuves à invoquer : « Ne nous parons point comme la corneille d'Esope des plumes d'autruy ; ne nous glorifions que de ce qui nous appartient. » Or la première illustration authentique comme écrivain langrois est le bienheureux Néon, notaire ecclésiastique, dit le P. Vignier, auteur de la vie et du martyre des saints frères jumeaux Spiolippe, Eliolippe et Méliolippe et de leur ayeule Ste Léonille, et « fut luy même participant de leur bonheur. Turbon, homme de considération publia ces actes et en fut récompensé du martyre ès années 180 et 181. »

Citons ensuite : Vuarnacharius ou Garnier qui rédigea au net les actes des saints jumeaux et les dédia à Ceranus, évêque de Paris en 620 : A la fin de ce récit il constate qu'il avait également composé la vie et le martyre de saint Didier, évêque de Langres.

Isaac, évêque de Langres, écrivit beaucoup de lettres et de traités dont deux seulement étaient connus du temps du P. Vignier : l'un est un Traité sur le canon de la messe ; l'autre un recueil d'anciens canons appelé dans l'église de Langres *la Règle.*

Le P. Vignier énumère les diverses biographies des saints du pays langrois en émettant de vifs regrets sur l'impossibilité de retrouver leurs auteurs. — Vie de S. Gengoul, « œuvre qui n'est pas fort excellente ; » datant probablement du temps de Charlemagne. — Légende de S. Valier, vers la fin du VIIe siècle, d'après un mémorial plus ancien, « à laquelle il manque beaucoup de choses pour être une pièce parfaite, » — Miracles de S. Urbain, évêque de Langres, écrit vers la fin du Xe siècle. — Vies de S. Valentin, S. Jean, abbé de Monthier, Jean, abbé de Saint-Seine, sainte Germanie, de Bar-sur-Aube. — Légendes de S. Florent de Trichâteau, de sainte Bologne, au XIe siècle. — Légende de S. Vinard, patron de Celles, « plaisant composé qui a fait une chimère de deux saints fort différents sur l'équivoque d'un mot » (XIIIe siècle) : c'est tout simplement la vie de S. Gengoul, appliquée au patron de ce petit village du Bassigny. Le P. Vignier, après avoir démontré cette falsification, ajoute : « Ceux qui redressèrent sous feu M. Zamet le bréviaire langrois, n'ayant point trouvé la légende de S. Vinard dans les vieux bréviaires en parchemin, escrits à la main, lui en composèrent une de trois leçons par abrégé du neuf qui se voyent dans le livre d'église du village de Celles. De quoy j'ay deu avertir ceux qui travailleront un jour à la réformation du mesme Bréviaire dans lequel le docteur Cenrey avait remarqué 400 fautes sans cette béveue qui n'est pas des moindres. »

Au XIe siècle, le P. Vignier constate : « qu'éclata en doctrine, en éloquence, en courage et en vertu comme en noblesse et en authorité » Renard Hugue, évêques de Langres, issu des comtes de Bar-sur-Seine, qui traduisit en prose latine la vie de S. Mammès du grec de Métaphraste, et la fit mettre en vers latin par Valfrid Strabo : il avait rapporté

ce manuscrit d'Orient avec le bras du saint martyr qu'on voit dans la cathédrale de Langres : Vignier lui attribue également le Traité de l'eucharistie contre l'hérésie de Berengarius et les actes de S. Victor, martyr. — Gébuin, archidiacre sous l'évêque Renard, et depuis archevêque de Lyon, a laissé une prose rimée en latin. Notre auteur cite avec un légitime orgueil saint Bernard comme originaire de son diocèse.

Au milieu du XIIIe siècle on a le traité des trois translations des ossements de S. Mammès par un chanoine de Langres demeuré inconnu : il a été publié dans la Bibliothèque de Fleury et l'original était conservé du temps du P. Vignier dans le grand lectionnaire en parchemin de la cathédrale.

De la même période datent les offices de divers saints dressés évidemment par des religieux du pays, mais demeurés anonymes : les offices entr'autres des martyrs anglais Félix et Augebert.

La *Roue de fortune*, ou chronique de Grancey est attribuée à Gérard de Hautgué, grand archidiacre de Langres, et à Jean de Vevres, chancelier de la même église, au milieu du XIVe siècle. C'est un roman généalogique que le P. Vignier, sans accepter ces auteurs positivement, pense avoir été composé à l'occasion de quelque mariage entre les maisons de Grancey et de Noyers. Un fragment « présenté ridiculement » en a été imprimé à Dijon en 1653.

Il n'y a à emprunter au XVe siècle que les évêques par leurs travaux ecclésiastiques. Le P. Vignier constate avec satisfaction qu'une des premières belles impressions qui parurent, et d'un caractére romain, fut d'un langrois nommé Le Fevre, lequel je ne fais point difficulté de ranger au nombre des illustres lettrés de ce temps-là. Je n'ay veu qu'un ouvrage sorty de sa presse, l'an 1482, dont le titre est : « Psalterii expositio per Johannem de Turre Cremata cardinalem, impressa per egregium magistrum Johannem Fabri lingonensem anno domini millesimo CCCC.LXXX.II., sans indication du lieu d'impression. »

L'un des premiers qui se distingua au XVIe siècle comme écrivain à Langres fut le vénérable Claude Félix, chanoine et grand-vicaire de l'évêque Boudet qui commença, à sa prière, en 1530, l'histoire de ses prédécesseurs, dont le titre

est : « De pontificibus urbi Lingonicæ ; et primo de antiquitate et laude civitatis. » Ce travail n'a point été imprimé.

Pierre Lavigne, de l'ordre des Frères Prêcheurs, bachelier en théologie, composa une épître latine, imprimée longtemps après sa mort pour servir de préface au livre des « Illustrations de la Gaule » par Jean le Maire.

Jean Thomassin, principal et premier régent du collège de Langres, publia un panégyrique latin en l'honneur de la ville en 1531 avec quelques épigrammes (1530-1540).

Guillaume Flameng, chanoine de Langres, composa la *Chronique des évêques*, abrégé de l'œuvre de Félix ; *la Vie de S. Bernard*, en sept livres, imprimée à Troyes ; *la Vie de S. Asselin.*

A la même époque « fleurissaient en science deux ou trois Roussats, l'un desquel nommé Richard, docteur en médecine et en théologie, puis chanoine, fit imprimer à Lion en 1550 un livre de *l'Estat et mutation des tems*, où, par autorité de l'Ecriture et par raisons astronomiques il tâcha de démontrer que la fin du monde estoit prochaine. Jacques Delestre, langrois, père, comme je crois, ou frère de François Delestre, principal du collège après Thomassin, lui fit sur cet ouvrage un épigramme qui montra que luymesme n'estoit pas un ignorant. Il commence par ces mots : — Vindicis ira Dei » — et finit par ce distique :

Qui Sophiam et medicas artes et sidera novit,
Et quem jure putes Palladis esse genus.

Le même Roussat publia à Paris en 1552 un autre livre astrologique intitulé : *Des éléments et principes astronomiques.* — Et encore un troisième : *Traité d'astrologie judiciaire.* — Enfin un *Traité des élections pour faire et ne pas faire quoique ce soit*, le tout fondé sur la connaissance des astres.

Claude Demongeot, chanoine de Langres, a écrit un journal des événements dont il avait été témoin, — non imprimé.

Gaulterot publia *l'Anastase de Langres*, dans lequel il s'efforce de ressusciter et de rendre immortelle sa patrie. Il y mentionne le poëte Berthauld comme langrois.

Le chanoine Courtet, de Langres, a fait imprimer un poëme héroïque de 6 à 700 vers en l'honneur de la Madeleine, commençant ainsi :

Idalios fluctus et naufraga vela juventes,
Mox obluctavi stridentibus aura procellis
Mens reserare jubet.....

Il publia successivement une églogue funèbre sous le nom d'Amynthus de Lycon et de Thyrsis, intitulée : « N. Borbonii canonici lingonensis in academia Parisiensi regii professoris, poetarumque principis sub Amyntæ persona defletur obitus, » finissant par cet épitaphe :

Frustra Borbonio tu mulium fabricamus ei...
Dignus qui faceret condidit ipsi tibi...

Puis encore une autre sur le *Trépas d'Antoine Goussclin, langrois*, professeur en l'université de Caen. Et vers 1638, un poëme héroïque, les *Trois fléaux*, peste, famine et guerre, qu'il dédia à Gabriel Delecey, chanoine et archidiacre à Langres. Quelques autres poësies également de Courtet ont été imprimées mais sans porter son nom : *Remerciement à M. Guillaume Méat*, « le coryphée des médecins de son siècle, » qui l'avait guéri ; imitation en latin du Ruisseau de M. de Lingendes. Il a laissé encore diverses poësies latines, non imprimées, adressées à des amis, et quelques satyres, pareillement en latin.

Le P. Etienne Heudelot, jésuite, a publié : *Gymnades Miscella, seu de litteris symbolicis*, en quatre livres formant 2 volumes in-folio, conservés en manuscrit dans la bibliothèque du collège de Langres : l'auteur est mort en 1629.

Pierre Clément, chanoine régulier et prieur de S. Gemmes, publia en 1647 l'*Histoire du martyr des trois frères gémeaux* ; un peu plus tard « *les saintes curiosités.* » Il mourut en 1663, laissant d'assez nombreux manuscrits.

Clément Macheret, chapelain et maître de l'hopital St Mammès, mort en 1660, recueillit beaucoup de documents historiques sur Langres : il dressa la liste des doyens de la cathédrale, imprimée dans le *Gallia christiana.* Il composa aussi un « Traité des hommes illustres tirés de la même esglise pour être faits évêques ailleurs, cardinaux, et abbés des grands abbayes, commençant ainsi : « Sacra lingonum vitis, adeo plantata, terramque implens ac aperiens montes umbra sua, quæ extendit palmites suos usque ad mare. »

Noël Facenet et Michel Facenet, ses neveux, grands-archidiacres de Langres, l'un après l'autre, de 1610 à 1622,

jouirent d'une grande réputation de savoir : on n'a cependant aucun travail d'eux.

Enfin Antoine Piétrequin, grand-archidiacre après les précédents, publia à Paris en 1624, l'*Unité des religions.* C'est lui qui fit faire la statue d'argent de la Vierge, placée en face de celle de S. Mammès dans la cathédrale de Langres.

Article II. — De quelques anciennes familles de Langres.

Le sieur Guillaume Charpy, advocat à Langres, et depuis lieutenant particulier à Bar-sur-Seine, home scavant et curieux, mourant environ l'an 1609, laissa un livre escrit de sa main des principales maisons de Langres, de Chaumont et d'autres villes du voisinage, qui estoient venues à sa connaissance. On dit que ce livre avait esté composé, ou du moins commencé par défunt Simon Charpy, son oncle, docteur en droit, et continué, depuis par ledict Guillaume. Ce livre estoit encore en l'an 1660 en possession du sieur esleu Andrieu. Je raporteray en cet article l'origine de celles qui sont langroises d'origine, ou qui d'ancienneté y sont habituées, laissant à traiter ailleurs des autres. Il n'a point justifié par preuves ce qu'il a avancé. Je n'en suis point garant, sinon où je l'authorise par le peu que j'y ay ajouté. Il a pourtant esté plusieurs fois en justice et a esté reconnu véritable et l'autheur n'avait rien écrit là-dessus que bien informé. »

Ces notes sont très précises en effet, et précieuses pour les familles du pays Langrois. Nous croyons rendre un vrai service en les publiant pour la première fois.

Acier.

Pierre d'Acier, natif de Sézanne, portant de gueules à l'épée d'argent, la pointe en haut, couronnée d'une branche de laurier d'or, habitué à Langres vers l'an 1500. Il y laissa pour fils Guillaume Dacier qui, de Guillemette Cornille, eût trois fils : Etienne, avocat, à Bar-sur-Aube ; Jean, célèbre médecin, à Troyes ; et Edme, élu à Langres, épousa Marguerite de Sancey, d'où naquirent : Mathieu, élu, marié à Anne Le Gros, et eût Bonne Dacier, femme de Jean Simonnet, lieutenant en l'Election, et Claire Dacier, femme d'André Durant, receveur du taillon ; — Edme II, marié à Gillette Plusbel, fille d'un conseiller, et eût Anselme ; —

François, eût trois filles, mariées à N. Coutte, lieutenant particulier à Sens ; à Pierre Maipois, avocat à Dijon, à Claude Remond, fils du lieutenant général de Châtillon ; — et 3 filles.

Andrieu. — D'azur à la face d'argent, accompagné d'une rose et de deux étoiles de mesme en chef, et au faisceau de flèches d'or empennées de gueules en points.

Jean Andrieu, natif d'Amiens, sieur de Cudot, établi capitaine du château de Voulaines par le duc de Bourgogne vers 1470, tué en le défendant. Son fils, Jean eût de Jeanne Jacquinot de Lignerolles, Thévenin, lequel laissa de Madeleine d'Arc-en-Barrois : Humbert, curé d'Arc ; — Nicolas, capitaine d'Arc ; — Michel, marié à Marguerite Viesser d'où Claude Andrieu qui eut postérité de Jeanne Fagotin. Leurs armes se voient dans une chapelle d'Arc et au grand chandelier de cuivre de l'Eglise qu'ils firent faire avec le grand crucifix doré. L'aîné des fils dudit Claude fut Nicolas, marié à Edmonde Regnier d'où Antoine et d'autres ; — Gaucher, de Marie Remond, laisse Edme et Gérard ; — Jean III, avocat à Langres, de Charlotte Roussat, fille de Valérien, conseiller et de Françoise Delecey, eût : Valérien Andrieu, conseiller au présidial dès 1627, savant en sa profession, en histoire et divers arts libéraux, lequel de Françoise de Serrey a fils : Jean qui eût l'office de son père en 1663, marié à dame Jeanne Blondel, fille de Jean et de Philippe Girault ; — Simon, chanoine. — Michel, élu, épousa Bénigne de Sancey et en eût Claude, élu, mort sans enfants en 1663 ; Jean; Nicole, femme de Thévenin Joffrin, puis de Françoise Le Gros ; Marie, d'Etienne Humbelot ; Guillemette, de Jean Gaigne, conseiller au Parlement de Dijon.

Aulbepierre. — D'azur à 3 cailloux d'argent ; *Alias* : de gueules au chevron d'or, accompagné de 3 roses d'argent, ou encore 2 roses en chef et une fleur de lys d'or en pointe.

Raimbaut d'Aulbepierre, originaire peut-estre du village d'Aulbepierre à 6 ou 7 lieues de Langres, près la rivière d'Aulbe, procureur ou lieutenant de ville, comme nous avons dit cy-dessus, en 1480, eût de Marguerite de Reicourt plusieurs enfants, entr'autres : Jacques, père de Jean, eslu à Sens, de Nicole, de Françoise ; — Thiebaut, qui de Jeanne Le Goux ne laissa que Bonne, femme de Guillau-

me Thierry ; — Catherine, femme de Mongin de Barthélemy ; — Symonne mariée à Nicolas Boucher, fils de Nicolas, lieutenant à la garde des clefs ; — Bonne, femme de Simon de Sancey. Cette Bonne fut plus tard femme de Guillaume Thierry, en 1532, dont il y a tiltre ; et une autre plus ancienne, tante de Raimbaut aura peut-estre esté mariée à Simon de Sancey. Ledit Raimbaut gist à Saint-Didier.

L'Aumosne. — Fascée d'argent et de sable au chevron de..... chargé de cinq roses ou quintefeuilles.

Claude de L'Aumosne, vivant en 1520, eût d'Isabeau Martin, deux fils et deux filles : Charlotte, femme de Jean Baslenot ; — Claudine ; — Pierre ; — Nicolas qui eût de Didière Sauvage, Mammès, père de Marguerite et de Claire, et peut-être de quelques autres fils, duquel, ou de Pierre, seront sortis MM. de L'Aumosne, seigneur de Raucourt à 2 lieues 1/2 de Chaumont.

A Suivre.

ETYMOLOGIES CELTIQUES

IV

ARCIS-SUR-AUBE.

La forme la plus ancienne de ce nom de lieu est *Artiaca* (*Itinéraire d'Antonin*). *Artiaca* paraît être un adjectif signifiant propriété d'*Artus*: *Artiaca* pour *villa artiaca*.

Artus est un nom propre qu'on trouve dans une inscription de la Pannonie[1]. On peut l'expliquer par le gallois *arth* « ours, » au pluriel *eirth*, ce qui suppose en gaulois un nominatif singulier *artos* et un nominatif pluriel *arti*. *Artus*, forme latinisée du gaulois *Artos*, voudrait dire « l'ours. » En recourant à l'irlandais on trouvera un autre sens : *art*, dans cette langue, veut dire « pierre, » (peut le latin *petra* avec suppression du *p* initial suivant la règle ordinaire, et métathèse de l'*r* : *art* pour *atr* = [*p*]*atr*)[2] ; mais *art*, en irlandais, signifie aussi « noble » et « dieu[3]. » La conclusion est que le sens du nom propre *Artus* est incertain.

Le suffixe *iacum*, placé à la suite de ce nom dans le terme géographique *Artiaca*, est dans l'onomastique celto-latine l'équivalent du suffixe latin *iana*, *ianae*, *ianum*.

Ainsi le celto-latin *Barbariacum*, aujourd'hui Barberey (Aube), a le même sens que le latin *Barbariana*[4]. Au celto-

1. *Corpus inscriptionum latinarum* de l'Académie de Berlin, t. III, 1re partie, p. 548, no 4376.

2. Supplément au dictionnaire d'O'Reilly, p. 576.

3. *Grammatica celtica*, 2e édition, p. 68, 770.

4. Espagne, *Itinéraire d'Antonin*, édition Parthey et Pinder, 450.

latin *Floriacum* « Fleury, » comparez le latin *Floriana*[1], à :

Crispiacum, Crespy (Aube) = *Crispiana*[2] ;

Malliacum, Mailly (Aube) = *Malliana*[3] ;

Mariniacum, Marigny (Aube) = *Marinianæ*[4] ;

Mauriacum, près de Troyes, = *Maurianæ*[5] ;

Quintiacum, Quincey (Aube) = *Quintianæ*[6] ;

— — = *Quintianum*[7] ;

Mogontiacum, Mayence, = *Mogontianæ*[8] ;

Sentiacum (?), Sancey, aujourd'hui Saint-Julien (Aube) = *Sentianum*[9] ;

Rosciacum (?), Roucy (Ardennes) = *Roscianum*[10] ;

Le suffixe *iacum* semble être une variante celto-latine, d'un suffixe plus ancien *acon*, qui est le vrai suffixe celtique. Un certain nombre de noms de lieux de la Gaule formés à l'aide de ce suffixe sont évidemment dérivés de noms d'hommes. Tels sont *Catulacum* ou *Catullacum*, ancien nom de Saint Denys, écrit *Cadolaco* dans une charte des Archives nationales, en 777[11]. Ce nom est dérivé de *Catulus* ou *Catullus*, et on connaît la variante *Catulliacum*[12].

Paternacum, Pernay (Indre-et-Loir), dans Grégoire de Tours, dérive de Paternus, comme *Paterniacum*, aujourd'hui Pagney (Meurthe), Pagny (Meuse) ; *Carendenacum*, Carennac (Lot), cité par M. Quicherat, *Traité de la formation française des noms de lieux*, p. 41, est une forme relativement récente de *Carantonacum*, dérivé de *Carantonus*, nom gaulois, mentionné par Ausone ; la forme de ce nom, dans le nord de la France, est Charentenay (Haute-Saône et Yonne) ; et Charentigny (Aisne) suppose la forme celto-latine *Carantoniacum*.

1. Pannonie, *ibid.* 263.
2. Pannonie, *ibid.* 267.
3. Afrique, *ibid.* 38.
4. Pannonie, *ibid.* 130.
5. Pannonie, *ibid.* 592.
6. Rhétie, *ibid.* 249.
7. Italie, *ibid.* 499.
8. Espagne, *ibid.* 263.
9. Italie, *ibid.* 112.
10. Italie, *ibid.* 114.
11. Tardif, *Monuments historiques*, n° 78.
12. Grégoire de Tours.

Brennacum, nom d'un palais des rois mérovingiens, est dérivé de *Brennus*, comme Bregnac (Dordogne) et plusieurs Brignac qui supposent un primitif *Brenniacum* ; en regard de Tournay, *Turnacum*, dérivé de *Turnus*[1], on peut mettre plusieurs localités du nom de Tourny ou Turny = *Turniacum*.

L'usage celto-latin de terminer les noms de lieux en *iacum* au lieu de *acum* semble venir de ce que la plupart des noms de famille latins se terminaient en *ius* ; il s'en suivait que les noms de lieux, formés de la plupart des noms latins à l'aide du suffixe gaulois *-aco-n*, se terminaient en *iacum* ; ainsi *Aurelius* donnait *Aureliacum* ; *Cassius*, *Cassiacum* ; *Flavius*, *Flaviacum*. Par imitation on fit de *Latinus*, *Latiniacum* « Lagny ; » de *Lucanus*, *Lucaniacum* « Loigny. » Cependant l'intercalation de l'*i* est peut-être d'origine celtique, la *Grammatica celtica*, de Zeuss, en cite un exemple gallois[2].

Ce qu'il y a de certain, c'est que la présence du suffixe *iacum* dans la toponomastique d'une partie notable de l'empire romain, est due à l'influence celtique.

Nous le trouvons en Galatie : une localité du nom de *Orsologiacum*, *Rosolociacum* ou *Rosolodiacum* est mentionnée dans ce pays par l'Itinéraire d'Antonin. *Bedriacum*[3], dans l'Italie du Nord, entre Mantoue et Crémone, est célèbre pour avoir été 69 ans après J.-C. le théâtre de la bataille où les troupes d'Othon furent vaincues par celles de Vitellius. La ville de *Lambriacum*, près des côtes nord-ouest de l'Espagne, est nommée par Pomponius Méla. *Vagniacae*, dans la Grande-Bretagne figure dans l'Itinéraire d'Antonin comme *Lauriacum*[4] aujourd'hui Lorch, en Autriche.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

1. *Grammatica celtica*, 2e édition, p. 806.
2. 2e édition, p. 807.
3. Le nom propre *Bedarus* se trouve dans une inscription du Musée de Vienne en Autriche, *Corp. inscript.* t. III, p. 176, no 917.
2. *Laurus* est un nom propre qui se trouve dans une inscription de Salone, *Corpus inscript*, t. III, p. 348. no 2552 c f. p. 917, *Grammatica celtica*, 2e édition, p. 32.

L'ABBAYE ROYALE DE SAINT-PIERRE

DE LAGNY*.

VIIe Siècle.

Le monastère de Lagny doit son origine à saint Fursy, prince irlandais qui quitta ses biens et sa patrie pour passer en France, en 643, avec ses frères saint Foillan et saint Vetan, et s'y sanctifier dans la solitude. Il fut très bien vu du roi Clovis II, et se lia d'amitié avec saint Babolen, abbé de Saint-Pierre-des-Fossés qui lui avait conseillé de l'établir à Champ, proche Gournay.

Archambault, seigneur distingué plus encore par sa piété, que par sa charge de maire du palais, ayant appris quelle était la sainteté de vie de Fursy lui députa trois de ses officiers, pour l'engager de venir s'établir dans son voisinage. Le saint choisit le lieu appelé Latiniac et depuis Lagny, lieu désert et rempli de bois, mais que les miracles du solitaire rendirent bientôt peuplé, en sorte qu'en peu d'années on y vit une ville qui ne fut pas des moins considérables de la Brie. Elle est située aux bords de la rivière de Marne sur le penchant d'une colline, à 6 lieues de Paris, dans le même diocèse.

Fursy eut bientôt un grand nombre de disciples, auxquels il donna la règle de Saint Benoît, et l'odeur de la vie sainte de ces saints anachorêtes se répandit au loin. Archambault voulut attirer Fursy plus près de sa personne et lui fit savoir qu'il désirait avoir un monastère dans la ville de Péronne :

* La ville de Lagny, située en Brie, possédait une abbaye bénédictine qui fut relevée au Xe siècle par les comtes de Champagne. Son histoire a été écrite par un savant religieux de l'ordre, dom Changy. Nous publions son travail, inséré dans le tome XVIII, manuscrit de la collection de Champagne à la Bibliothèque nationale, en y joignant un extrait rédigé par Dom Germain, compagnon de Mabillon, auteur de l'histoire de l'abbaye de Soissons. Les deux documents ont une réelle valeur historique. B. A.

« Je le désire d'autant plus, disait-il, que j'ai un pressentiment que ce sera là le lieu de notre repos éternel à l'un et à l'autre. » Le saint, sur les instances du maire du palais, se rendit à Péronne et y éleva deux églises, l'une sur le mont des Cignes, c'est celle où sont maintenant les chanoines qu'on prétend avoir succédé aux moines ; l'autre fut bâtie sur une montagne, au-dessus du palais du Maire, c'est l'église du mont Saint-Quentin. Fursy mit dans cette dernière quelques religieux qu'il avait amenés de Lagny ; Saint Vetan, déjà abbé de Fosse, en Hainaut, y en amena d'autres, et en fut institué premier abbé par saint Eloi qui fit la dédicace de cette Eglise.

La reine Bathilde, ayant conçu le dessein de se retirer de la cour, se décida, sur les conseils de Fursy, de se faire religieuse à l'abbaye de Chelles, qu'elle avait elle-même fondée ; après qu'il l'eut confirmée dans la vocation, il reprit le chemin de Péronne, mais il mourut sur la route, à Mézières, bourgade de Ponthieu, le 16 janvier 650 ; son corps fut porté à Péronne, dans l'église qui porte son nom.

L'abbaye de Lagny n'a d'autres reliques du saint que sa chasuble, son étole et son manipule.

Entre les disciples que saint Fursy laissa dans son monastère de Lagny, les plus distingués furent saint Emmien ou Emilien, saint Eloque, saint Mombole, saint Mayeur, saint Ansilion, tous Irlandais et des parents ou des amis de saint Fursy. Les trois premiers furent successivement abbés de Lagny. Eloque, voyant ses religieux peu exacts à remplir leurs devoirs, se retira dans un désert du diocèse de Noyon, où saint Eloi l'ordonna prêtre et le chargea du ministère évangélique ; il bâtit une petite chapelle où il fut enterré. Sa première sépulture ayant été détruite par les Danois, le corps du saint, avec l'agrément de Rodoal, évêque de Laon, fut transporté en l'abbaye de Saint-Michel en Thiérarche. Philibert, comte de Péronne, obtint un an après de le faire conduire dans le diocèse de Namur, dans l'église du monastère Valciodorensi ; cependant les religieuses de Juvigny prétendent avoir une partie considérable de son corps.

Mombole ou Monbalen se démit aussi bientôt du gouvernement de l'abbaye de Lagny. Ne voyant point d'espérance d'y faire faire aux religieux de grands progrès dans la vertu, il se retira, avec quelques religieux d'élite à Gon-

drin-sur-Oise, au diocèse de Noyon ; saint Eloi, l'ayant appris, lui conféra la prêtrise et lui donna un pouvoir général de prêcher dans toute l'étendue de la juridiction. Il mourut dans le lieu de la retraite, le 19 novembre, vers l'an 660. Son corps, sous Louis-Auguste, fut transporté dans l'église de Chauny, et depuis dans l'abbaye des chanoines réguliers de la fontaine Saint-Eloi, proche Chauny.

S. Mauger ou Maldegaire, autrement Madegisile, alors prieur de Lagny, était sur le point d'en être abbé ; mais, craignant de ne point faire tout le bien qu'il espérait, il se retira de Lagny pour aller à l'abbaye de Saint-Riquier, d'où il sortit néanmoins quelques années après pour vivre en anachorète. Saint Wolgan abdiqua dans le même temps l'archevêché de Cantorbéry, et vint se joindre à lui, ils moururent toux deux à Montrelet, en Picardie. Les religieux de Saint-Riquier firent présent à ceux de Lagny du corps de saint Mauger en 1218.

Saint Ansilion fut chargé de la conduite du monastère de Lagny ; il était le plus ancien de la communauté. Le relâchement et la division s'étant introduit parmi ses frères, on ne voit plus d'élections d'abbés et on ne sait aucun événement qui concerne cette abbaye jusqu'à l'irruption des Normands en France vers l'an 910, que ces barbares sous la conduite de Rollon leur chef, saccagèrent tous les environs de Paris, prirent la ville de Lagny et ruinèrent entièrement l'abbaye, après avoir tué un grand nombre de religieux, ainsi qu'un grand nombre d'habitants. Quelques-uns de ces moines se réfugièrent en l'abbaye des Fossés ; mais les moines des Fossés furent bientôt obligés de fuir eux-mêmes la fureur des Normands, et de se retirer avec le corps de saint Maur dans le monastère de Seslieu, au diocèse de Lyon.

La reine Adélaïde fit rebâtir la maison de Saint-Maur, et les religieux y revinrent en 923. L'abbaye de Lagny demeura près d'un siècle dans l'oubli. Ce ne fut qu'en 988 qu'Herbert ou Héribert, comte de Vermandois, de Troyes et de Meaux, entreprit de la réparer. Hugues Capet, qui avait signalé le commencement de son règne par sa valeur, voulut aussi l'illustrer par sa piété et son zèle pour le rétablissement de la discipline des monastères ; il aida beaucoup le comte par ses libéralités et de son autorité

pour réunir au domaine de l'Abbaye les biens usurpés ; il y ajouta les terres de Droiselles, Duccy et Ongnel. Les lieux religieux étant réédifiés, Herbert demanda des religieux à saint Mayeul, occcupé pour lors à réformer le monastère des Fosses. Mayeul lui envoya deux de ses religieux et lui en donna d'autres qu'il tira de Cluny. La dédicace de l'Eglise se fit par Sevin, archevêque de Sens. Herbert y fit graver ses armes et permit à l'abbaye de les prendre pour les siennes. Il la choisit aussi pour sa sépulture ; y ayant été inhumé en 993, son tombeau fut trouvé en 1686, sous les ruines de l'ancienne nef et transporté dans le nouveau chœur, vis-à-vis de celui du comte Thibaut. On lit sur sa tombe cette épitaphe :

EXEMPLAR MORUM, PROCERUM LUX, NORMA BONORUM,
SOLAMEN MISERIS, EXICIUM SCELERIS.
GLORIA VIRTUTIS, LAUS FAMÆ, FORMA SALUTIS,
QUO NIL, DUM VIGUIT, CLARIUS ORBE FUIT.
INSIGNIS LATE COMES HERBERTUS BONITATE
HOC JACET IN TUMULO SUB LAPIDUM CUMULO
CUI FEBRIS SENSUM, MORS VIRES, MENS PIA CENSUM
..... MUNERE QUISQUE DEDIT
..... MENTEM SENSUMQUE NITENTEM
VIRIBUS INDOMUIT SUBDERE QUOS VOLUIT[1].

Les religieux envoyés par saint Mayeul étant arrivés à Lagny, on leur donna pour abbé un moine de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés nommé Herbert ou Hebert, juif d'origine, mais chrétien dès l'enfance ; il avait été condisciple du roi Robert et de Fulbert, évêque de Chartres ; il sut en même temps et nourrir la piété de ses frères et les

1. Cette inscription comprenait encore au moins deux vers, ainsi que le prouve la lecture qu'en publia Mabillon (*Ann. Ben.*, t. IV, p. 80). La copie de Mabillon et celle de dom Germain, bien qu'offrant de légères différences, ne permettent pas de reconstituer l'inscription dans son entier. Indiquons cependant la manière dont le père de la diplomatique a lu les vers 7 à 12 de l'épitaphe d'Herbert :

Cui feb. sensum.....
Dum dignum credit munere quisque dedit
.....
Viribus edomuit, subdere quos libuit ;
Censu pupillos pavit, vestivit egenos.
Affectu mater.....

Au troisième vers, Mabillon avait lu *formæ* au lieu de *famæ*. (*Note du Comité de rédaction*).

appliquer à l'étude des belles-lettres. Entre les sujets qu'il forma, le plus fameux fut Gérard, qui fut fait abbé de Crespy en Vallois, et ensuite de Saint-Vandrille en Normandie ; il réforma cette abbaye et y fut tué par un moine d'un coup de hache.

Les Normands continuant leurs incursions, les religieux de Saint-Père de Chartres se réfugièrent à Lagny ; Hebert les reçut avec bonté. Le comte Etienne, qui chérissait cet abbé, lui obtint du roi Robert une charte de confirmation de tous les biens de son abbaye, le roi Robert fit présent à ce monastère d'une épine de la couronne de Notre Seigneur et de la pointe d'un des clous de la croix qu'il apporta lui-même à Lagny, et qui y fut reçu en grande pompe. Cette procession fut renouvellée encore tous les ans, tant qu'on a possédé ces reliques, qui furent brûlées par les calvinistes avec un grand nombre d'autres.

Henri, seigneur de Croissy, conjointement avec son épouse Sophie, donne à Lagny la terre de Croissy, dont les seigneurs se sont toujours reconnus feudataires de cette abbaye, en lui rendant foi et hommage et en lui payant un cent annuel. Les familles qui ont possédé ce marquisat sont celles de Montmorency, de Longueval, de Lehon, de la Rivière des Ursins, d'Estouteville, de Beaujeu. C'est aujourd'hui celle de Colbert de Torsy.

L'abbaye fit alors deux grandes pertes en la personne du comte Etienne son insigne bienfaiteur et protecteur, et en celle de son abbé Hébert, qui mourut le 19 des calendes de décembre de l'an 1033, année remarquable par une cruelle famine qui désola France, le septier de blé valant jusqu'à quinze sols, prix exhorbitant en ce temps-là. L'abbé Hebert tâcha d'adoucir la misère publique par ses aumônes et par ses exhortations aux pauvres malades ; il gagna des premiers la maladie qui l'enleva en peu de jours.

A Hebert succéda Roger, moine de Saint-Denis en France, estimé de Imbert, évêque de Paris, qui, en sa considération, céda à l'abbaye de Lagny les églises de Saint-Germain de Gouvernes et de Saint-Remi de Montevrin. Le roi Henri Ier fut présent à ces actes de concession et y souscrivit en apposant cette marque † au lieu de son nom. Cet abbé Roger mourut à Paris, dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, le 13 des calendes de Février.

Gibuin, abbé.

Il eut pour successeur Gibuin, peut-être même pour prédécesseur, car les actes de ce temps ne sont point datés.

Rodulphe, abbé.

Les commencements de Rodulphe ne sont pas plus connus, on sait seulement qu'il était abbé de Lagny en 1050, s'étant trouvé au concile de Paris, assemblé par l'évêque Imbert contre Béranger, en présence du roi Henri Ier ; le même assista encore à une assemblée de plusieurs prélats, seigneurs et abbés pour la vérification des reliques de saint Denis Ier, évêque de Paris ; un faux bruit s'étant répandu alors que ce corps avait été volé et transporté à Ratisbonne, on fit l'ouverture de la châsse en présence du Roi et les reliques furent exposées à la vénération des peuples pendant quinze jours. A cette cérémonie se trouvèrent Guy, archevêque de Reims, Robert, de Cantorbéry, Imbert, de Paris, Elinand, de Laon, Beaudoin, de Noyon, Vaultier, de Meaux, Froeland, de Sens.

A Suivre.

L'ARCHEVÊQUE DE REIMS

ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-QUENTIN

(1332).

Dans la premiére moitié du XIVe siècle, un assassinat ayant été commis dans la ville de Saint-Quentin, l'archevêque de Reims voulut avoir connaissance du meurtre ; les maire et jurés ayant émis la même prétention, il s'ensuivit un procès en Parlement (1332) ; l'archevêque fit défaut, et le corps de ville voulut tirer de ce défaut tels avantages que de droit. On revint alors devant le Parlement et un accord se fit enfin : il est attesté par une homologation, qui existe en original dans les Archives de la ville de Saint-Quentin, liasse 30, dossier A, piéce n° 46. Mais ce document n'est pas en bon état, plusieurs parties sont détruites ; néanmoins en voici le texte, tel qu'il peut encore être lu :

Ph..... universis presentes litteras inspecturis salutem. Notum facimus quod a..... partium infrescriptarum concordatum..... quadam cedula eidem aure tradita continetur, cujus tenor talis est : Come li maires et jurez de la ville de St-Quentin..... baillif de Vermandois de ce que à la requeste de l'archeuesque de Rains il auoit osté de leur prison Thomassin Barré dit Salemon, lequel tenoient prisonnier pour la souppeçon de la mort Perrot Buiron de Reins, lequel ledict Thomassin auoit occis si come on dit. Et pour ce eust esté prins par les dict maire et jurez à la requeste des amis dudict mort. Si requeroient les dict maire et jurez au dit baillif que il leur rendisist ledit prisonnier, laquelle chose il devoit faire par raison comme li dit Thomassins fut bourgois de la dite ville. Et supposé que il ne le fust, si auoit il esté prins en la dite ville, comme dit est, et y estoient en saisine de avoir la cognoissance et la punicion de telz faits et de semblables. A laquelle requeste se opposa le procureur dudit arceuesques en disant que li dict arceuesques estoit en saisine et possession d'avoir la cognoissance de ses couchans et leuans, especiaument des fais fais en sa jurisdiction. Et pour ce que li dict arceuesques ne doit pledier de ses causes fors que en Parlement, ses dict procureur requist ou dit baillif que la dite cause et les dites parties il enuoiast au Parlement. Laquelle chose li dict baillif fit et donna jour aus dites parties sur

ladite opposition aud. jour de la baillie de Vermandois du Parlement, qui fut l'an trente et deux. Auquel Parlement li procureur de la dite ville comparut et fu li dict arceuesques defaillans et sur ce fu donné deffaut contre luy aus dis maires et jurez. Et pour veoir jugier le proufit d'iceluy deffaut eussent jour les dites parties à cest present Parlement aus jours de la Baillie de Vermandois. Auquel Parlement lesdites parties comparurent et requist li procureur des dicts maires et jurez que il eust tel profit du dit deffaut que li dit arceuesque fut decheus en son opposition et que li dicts maires et jurez fussent receuz en leur dit saisine, et leur fut restablicts li dicts prisonniers, et aueques ce fust li dit arceuesques condempnés en es despens et fraiz des dicts maires et jurez ou tel profit come la Cour regarderoit. Accordé est entre les dites parties que li dict arceuesques est decheu du tout de sa dite opposition et que les dicts maires et jurés soient tenus en leur dite saisine ; et quant aus dicts despens, les dites parties ont accordé que il en soit en..... et promisirent les dites parties à tenir et accomplir ce que par le dict Maistre Jacques sera ordene. In..... nostrum fecimus apponi sigillum Datum Parisius in Parlemento nostro prima die decembris anno Domini millesimo trecentesimo...

Malheureusement, parmi les quelques mots disparus que nous ne pouvons reconstituer, figure la date précise. Toutefois, étant donnée l'année 1332 citée dans le corps même de ce titre, nous pouvons sans grand danger d'erreur, penser que l'accord a été fait vers 1340[1].

Georges LECOCQ.

1. Cet accord ne peut être que de l'année 1332. En effet, l'assassinat de Pierre Buiron (les actes du Parlement désignent ordinairement par le nom familier *Perrart* le personnage que l'accord publié par M. Lecocq nommé *Perrot*) eut lieu le 21 mai 1332 et, le 15 juillet suivant, le roi donnait au bailli de Vermandois l'ordre d'arrêter Jean de Senlis, prévôt de l'archevêque de Reims, et Gérard de Sommarne, accusés du meurtre. Mais ces deux individus étaient innocents du crime qu'on leur imputait et pour lequel Jeanson Tenrecuir, de Reims, « autrement appelé Seigneur de Raison, » prisonnier au Châtelet de Paris, fut jugé à mort, par arrêt du Parlement, le 9 avril 1333, tandis qu'un de ses complices, Renier Bergier, appariteur de l'archevêque de Reims, était condamné par la cour archiépiscopale à la prison perpétuelle ; aussi Jean de Senlis et Gérard de Sommarne intentèrent-ils un procès aux parents de Pierre Buiron qui les avaient fait emprisonner. Tous les détails qui précèdent sont empruntés à de curieuses pièces extraites des registres du Parlement et que Varin a publiées dès 1843, dans les *Archives administratives de la ville de Reims*, t. II, p. 650 et ss. (*Note du Comité de rédaction*).

L'ABBAYE DE L'AMOUR-DIEU

DE L'ORDRE DE CITEAUX

(1232-1802)

PRÈS TROISY (MARNE).

Non loin de Troissy[1], à un kilomètre vers le couchant, sur le bord de la route de Paris à Strasbourg, se trouvait en 1232 un hospice ou Maison-Dieu. Elle appartenait à un cadet de la famille de Châtillon, Hugues, comte de Saint-Pol, qui s'intitulait seigneur de Troissy et Marigny[2]. Ce noble baron avait parmi ses vassaux un chevalier nommé Philippe de Mécringes[3], célèbre par sa piété et qui désirait s'illustrer par la fondation d'une maison religieuse. Afin de réaliser son dessein, Philippe ne crut pouvoir mieux faire que d'obtenir de son suzerain la cession de la Maison-Dieu de Troissy, dite *l'Amour-Dieu* : il s'en ouvrit donc au

1. Troissy est un village du canton actuel de Dormans (Marne), à une lieue à l'Est de cette ville. Autrefois la terre avait le titre de baronnie et avait dès l'origine formé l'apanage d'un cadet de la maison de Châtillon : celui-ci en avait transmis le nom à la branche dont il était devenu le chef à son tour. L'église de Troissy est un des monuments de l'arrondissement d'Epernay ; la date de 1575 qui se lit au-dessus d'une porte du collatéral du nord indique assez qu'elle a été construite en pleine Renaissance. On remarque encore à Troissy la vieille tour et la double porte ogivale de son ancien château. Duchesne fait souvent mention de cette paroisse dans son *Histoire de la Maison de Châtillon* : citons surtout les pages 421 et 458, à cause de procès qui furent alors célèbres.

2. Marigny ou Marigny-en-Orxois est aujourd'hui une commune du canton de Château-Thierry (Aisne), mais dont le territoire est séparé du canton par celui de Lucy-le-Bocage qui dépend du canton de Charly. Il y avait autrefois un château avec une chapelle castrale : le village est bâti sur le bord d'une colline, à l'extrémité de la petite vallée qui descend dans celle de Gandelu.

3. A l'époque qui nous occupe, Mécringes était une petite paroisse du diocèse de Troyes, au doyenné de Sézanne, sous le vocable de saint Fiacre. La cure à la collation de l'évêque valait environ 40 livres deux siècles plus tard, soit un peu plus de mille francs de notre monnaie actuelle. On y voit encore les restes d'une antique chapelle de la Maison-Dieu que Jean

comte de Saint-Pol qui lui octroya généreusement l'entière possession de l'immeuble désiré, afin d'y établir telle Religion que bon lui semblerait. On nous a conservé cette charte de donation : sa brièveté nous permet d'en donner une version complète :

A tous ceux qui les présentes verront, Hugues de Châtillon, comte de Saint-Paul, salut dans le Seigneur. Que tous sachent que, moi, je donne et accorde à mon fidèle le chevalier Philippe de Mécringes tout ce que je possède en la Maison-Dieu de Troissy, pour en disposer selon son bon plaisir et y établir telle Religion qu'il voudra. Et pour que la présente donation demeure ferme et stable à tout jamais, j'ai muni de mon sceau ces lettres. Fait en l'an du Seigneur 1232.

Mais le comte Hugues ne borna pas là sa bienveillance et il obtint de son parent et ami, Jacques de Bazoches, soixante-et-unième évêque de Soissons la confirmation de ses précédentes dispositions. Il n'en pouvait être autrement du reste, car les priviléges de l'ordre de Citeaux étaient fort menacés dans toute la province de Reims et en particulier dans l'évêché de Soissons : Manrique nous a conservé dans ses *Annales* (année 1233, ch. VI, § 8), le récit des tribulations de tout genre que les Cisterciens eurent alors à supporter, à tel point que Grégoire IX dut déléguer l'évêque de Meaux pour faire rendre justice au bon droit. Aussi Hugues de Châtillon, autant par nécessité que par penchant dût-il invoquer l'appui de l'évêque de Soissons en faveur de la naissante fondation. Jacques de Bazoches le montra enclin à favoriser le nouveau monastère, tout en ayant soin de bien formuler ses droits et ceux de son Eglise : on va le voir du reste d'après la teneur de la charte de confirmation que nous traduisons entièrement sur l'original.

de Montmirail y aurait fondée en 1208 : peut-être la réunion de cet établissement à celui de Troissy a-t-il aidé Philippe à fonder l'abbaye de l'Amour-Dieu; quoiqu'il en soit Mécringes est fort ancien, on le voi figurer dès 1172 sur le rôle des fiefs relevant de Sézanne, dans le *Livre des vassaux de Champagne*. Philippe de Mécringes est cité dans une charte de 1229 comme tenant de Gillebert le Gay un domaine, près Montmirail qui fit retour par échange à Thibaut IV, comte de Champagne. Au siècle dernier, lors de la division de la France en départements, Mécringes fut incorporé au canton de Montmirail (Marne), dont il forme une commune : sa superficie et sa population le mettent à l'un des derniers rangs. Il est situé sur la rive gauche du Petit-Morin : dans ses environs, on trouve un banc de coquillages de toutes dimensions avec de grosses grèves rouges.

Jacques, par la grâce de Dieu évêque de Soissons, à tous ceux qui les présentes verront, salut dans le Seigneur. Qu'il soit notoire à tous que nous avons accordé à notre illustre seigneur et ami, Hugues, comte de Saint-Paul le pouvoir de fonder un nouveau monastère de filles de l'ordre de Citeaux dans notre diocèse, pourvu que les abbesses du lieu nous rendent et soient tenues de rendre à nous, à notre église et à nos successeurs l'obéissance et la révérence accoutumées, et qu'elles soient en toute chose, comme l'église d'Argènsolles[1], soumises, suivant le droit diocésain, à nous, à notre église et à nos successeurs. Donné à Septmonts[2], l'an du Seigneur 1232, au mois d'août.

Peu à peu l'abbaye prit de l'accroissement, mais malheureusement sa liberté n'était plus entière ; Philippe le comprit, et voyant que sa fondation n'aurait guère de chances de durée qu'autant qu'elle serait unie à une puissante Congrégation capable de la protéger et de la défendre, il songea à la placer sous l'égide tutélaire du Saint-Siége. Dans ce but il obtint, en 1237, de Grégoire IX, une lettre pour prier le chapitre-général de Citeaux d'incorporer à l'Ordre l'humble monastère de l'Amour-Dieu. On devine aisément qu'une si haute prière équivalait à un commandement, aussi le Pape fut-il obéi. Voici la teneur de cet important document :

1. L'abbaye d'Argensolles, de l'Ordre de Citeaux était située sur le territoire de Moslins, au milieu des belles forêts qui avoisinent Grauves, dans le canton d'Avize (Marne). On a retrouvé en 1854, en pratiquant des fouilles à Argensolles, une statue de 2 m. 35 de longueur, avec une inscription qui indiquait que c'était la véritable représentation de Blanche, reine de Navarre, comtesse de Brie et de Champagne, fondatrice en 1222 dudit monastère. Cette maison a été détruite en 1792 et il n'en reste que quelques vestiges. La dernière abbesse fut Mme de Lameck : vingt-cinq religieuses de chœur, sans compter les sœurs converses, formait alors la Communauté. Le revenu de cette abbaye était évalué à six mille livres.

2. Septmonts est aujourd'hui un petit village du canton de Soissons (Aisne), sur la rive droite de la Crise. A l'époque qui nous occupe, il possédait un magnifique château, où les évêques de Soissons venaient se délasser des fatigues de l'épiscopat. Jacques de Bazoches venait de le reconstruire avec une magnificence non pareille, et saint Louis y était venu au retour du sacre avec toute sa cour. M. Pêcheur nous en donne une belle description d'après l'histoire manuscrite de Cabaret, dans ses *Annales du Diocèse de Soissons*, tom III, p. 268 et suivantes. Ce manoir tombait en ruines en 1733 et l'évêque de Fitz-James le fit détruire : il en restait encore quelque chose au temps où le chanoine Houllier (1783) écrivait son Pouillé. On a conservé une partie des murailles d'enceinte surmontées d'une galerie couverte avec machicoulis, ainsi que la tour dite *de Saint-Prince* qui est à cinq étages et à plus de 45 mètres de hauteur.

Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à nos chers fils l'abbé et le chapitre-général de Cîteaux, salut et bénédiction apostolique. Le mérite de votre vie et vos bons exemples ont cet avantage que de nombreux chrétiens méprisant les joies séculières souhaitent avec empressement d'être conduits à la fontaine de la vie éternelle, dont la possession devient pour nous une joyeuse fête. Aussi est-ce pour vous une convenance, et même un devoir, d'accueillir avec une charité toute spéciale les personnes qui, sous l'habit de votre Religion, désirant servir le Seigneur. Nous prions donc votre assemblée, en l'exhortant particulièrement et le lui faisant savoir par ces lettres apostoliques, d'incorporer à l'ordre nos chères filles dans le Christ, l'abbesse et les religieuses du monastère de l'Amour-Dieu, au diocèse de Soissons, qui pour le désir de la vie éternelle ont rejeté les vanités de cette vie périssable et ont revêtu l'habit de Cîteaux, à la gloire de notre Rédempteur. Elles sont honnêtement dotées, comme elles l'assurent, et veulent embrasser la clôture afin de pouvoir vaquer librement au service du Seigneur. Nous vous prions donc pour l'honneur de Dieu et le nôtre de les associer à votre ordre, de façon qu'accomplissant nos désirs et remplissant leurs vues d'ailleurs si sages, il vous soit un jour accordé d'être agrégé à la Société des élus. Donné à Terni [1], le 9 janvier (1237), de notre pontificat la dixième année.

Malgré une si haute intervention, Jacques de Bazoches [2] ne paraît pas avoir abdiqué les prétentions : aussi faut-il ajouter que son chapitre le suivait sur ce terrain glissant. Manrique nous a du reste déjà appris que le clergé soissonnais était de toute la province de Reims le plus acharné contre les immunités de l'Ordre de Cîteaux. Il ne fallut rien moins alors que la volonté formelle de la reine Blanche de Castille [3] pour faire rendre justice aux religieux de l'Amour-

1. Terni (*Interamna*) est une ville d'Ombrie, province voisine de Rome. Grégoire IX s'y était retiré parce qu'il ne se trouvait plus en sûreté dans sa Capitale, dont les habitants l'avaient chassé pour faire leur cour à l'Empereur Frédéric II, ennemi mortel du Souverain Pontife.

2. Jacques de Bazoches, était chanoine et trésorier de la cathédrale de Soissons, lorsqu'il fut élu, en 1219, évêque de cette Eglise. Il fut sacré à Reims le 9 février 1202 par l'archevêque Guillaume de Joinville avec des autres prélats, les évêques de Thérouanne et de Cambrai, et mourut après un pontificat de vingt-et-un ans. Son administration fut des plus actives, mais il paraît n'avoir pas été animé d'une grande bienveillance envers l'Ordre de Cîteaux, bien que cependant il ait témoigné de sa générosité pour quelques-unes de ses maisons dans le diocèse. Il montra un grand zèle en faveur des chanoines réguliers qui de son temps prirent de l'accroissement dans tout le Soissonnais : on cite surtout Longpont et Valsery comme ayant éprouvé les effets de sa bienveillance.

3. La charte de l'évêque Jacques de Bazoches et celle du chapitre sont des rares pièces où il soit fait mention de l'intervention de Blanche

Dieu. Cette habile princesse sut déguiser sa volonté sous forme d'une requête courtoise à laquelle le prélat et les chanoines n'osèrent résister. Nous possédons les deux instruments de paix qui furent signés à cette époque (1240) par l'évêque et le chapitre, nous donnerons seulement le premier, car l'autre n'en est que la répétition en des termes à peu près identiques.

Jacques, par la grâce de Dieu, évêque de Soissons, à tous qui ces présentes lettres verront salut dans le Seigneur. Nous voulons qu'il soit notoire à tous que pour le regard de la divine bonté et à la demande de l'illustrissime dame Blanche, reine de France, comme à celle de beaucoup de personnes de considération, nous avons accordé et irrévocablement statué ce qui suit : Le monastère bâti à Troissy en la maison dite l'Amour-Dieu est et sera à perpétuité une abbaye de filles de l'Ordre de Cîteaux ; les abbesses du lieu nous prêteront serment, à nous, à nos successeurs et à l'Eglise de Soissons et nous rendront l'obéissance en la forme établie par les statuts de Cîteaux. Donné à Soissons le 13 juin 1240.

Le chapitre de Soissons donna un acte semblable et n'y ajouta que la réserve des droits curiaux, car la paroisse était à la collation de l'évêque. Dès lors une paix profonde règna dans l'abbaye, ce qui lui permit de se développer en toute sécurité, tellement que cent ans après sa fondation on y comptait jusques à cinquante religieuses de chœur. Aussi faut-il ajouter que les familles de Châtillon, de Dormans et aux seigneurs d'Etoges[1] la protégeaient d'une

de Castille, mère de Saint-Louis, dans les affaires de Champagne. La princesse du nom de Blanche, qui a laissé le nom le plus populaire en Champagne, et surtout à Château-Thierry, est Blanche d'Artois, reine de Navarre, comtesse de Champagne et de Brie. On lui doit la restauration de l'antique église d'abord cathédrale, puis abbatiale, et enfin paroissiale, mais membre de Val-Secret, de Notre-Dame du Château à Château-Thierry. Connue dans le pays sous le nom de *reine Blanche* on la confond souvent avec Blanche de Castille, mère de Saint Louis ou avec Blanche de Navarre, femme de Thibaut II. Blanche d'Artois était femme de Henri III, comte de Champagne : à la mort de son mari elle devint régente de ses états et tutrice de sa fille Jeanne (Pècheur, *Annales du Diocèse de Soissons*, tom. III, p. 353).

1. Châtillon et Dormans sont aujourd'hui deux petites villes, chef-lieu de canton du département de la Marne. La première est située sur la rive droite de cette rivière, mais à quelque distance, tandis que Dormans est sur la rive gauche, un peu plus bas. — Etoges est une petite commune du canton de Montmort (Marne). Son église, qui date du XIIe siècle, est remarquable, c'est une des plus belles du pays. Son château, place dans une vallée et dominé par des collines boisées, est vaste, entouré de fossés pleins d'eau possède une galerie de peintures historiques. La seigneurie

manière spéciale. Malheureusement les choses d'ici-bas sont sujettes aux vicissitudes, et l'Amour-Dieu, comme toutes les autres établissements du voisinage, n'en fut pas exempte : les épreuves lui vinrent du dehors. D'abord, au siècle suivant, l'abbaye fut affreusement pillée par les Anglais durant la terrible guerre de Cent-Ans, mais elle se releva cependant de ce désastre. Plus tard, à l'époque du siége d'Epernay, Charles-Quint passa par l'Amour-Dieu et sa visite fut le signal d'un nouveau désastre, qui ne fit que s'aggraver quelques années après, durant les guerres de la Ligue ; le monastère fut incendié et les religieuses chassées de leur demeure. Les biens de la maison restèrent à l'abandon et peu à peu devinrent la proie des étrangers : elle était tellement ruinée qu'en 1623, on y pouvait entretenir à peine cinq religieuses. Nos discordes civiles, au temps de la Fronde, ne firent qu'augmenter une aussi triste situation, à tel point que l'abbesse, pour éviter de plus grands malheurs, dut se retirer avec ses sœurs à Château-Thierry. Cet exil forcé dura quatre ans, mais quand en 1652, les religieuses de l'Amour-Dieu rentrèrent chez elles, il fallut songer à rebâtir pour ainsi dire la maison et à recouvrer les biens usurpés : les temps étaient difficiles et l'abbaye ne revit jamais les jours de son antique splendeur. Dieu cependant lui avait envoyé comme consolation une grande abbesse, Marie Pineau, qui, si elle eut vécu plus longtemps, aurait rendu au monastère sa prospérité d'autrefois : elle ne fit que passer sur le siége abbatial et mourut en odeur de sainteté, laissant après elle le souvenir d'une sage administration et la renommée de grandes vertus. L'Amour-Dieu continua cent ans encore de vivre en paix, mais sa situation précaire engagea en 1763 l'évêque de Soissons à transférer l'abbaye à Montmirail dans les bâtiments du prieuré bénédictin du Mont-Dieu ; et l'on réserva sur les revenus des religieuses qui quittaient Troissy une somme de six cents livres dont la moitié fut attribuée à la dotation du vicaire de la paroisse et le reste constitua un fonds à distribuer annuellement aux pauvres du lieu. Il n'y avait plus alors que douze religieuses de chœur[1].

appartient au XIIIe siècle, à la maison de Conflans, l'une des plus anciennes du pays et qui était en possession de la dignité de *maréchal héréditaire de Champagne*.

1. Houllier, *Etat ecclésiast. et civil du diocèse de Soissons*, page 396, art. Troissy.

Nous allons donner, d'après le *Gallia christiana*, la liste des abbesses qui ont tenu la crosse de l'Amour-Dieu, en la complétant jusqu'à l'époque de la Révolution.

I. Elisabeth.
II. Agnès.
III. Alix, 1331.
IV. Marguerite d'Aubenchcuil, 1456.
V. Quentine.
VI. Jeanne Ire.
VII. Huberte, décédée le 16 décembre 1519
VIII. Edmée des Marins.
IX. Nicole.

De ces neufs supérieures, l'histoire n'a conservé aucun détail, les archives de l'Amour-Dieu étant devenues la proie des flammes lorsque le monastère fut incendié, comme nous l'avons dit[1]. Du reste, les noms que nous citons ne représentent pas l'ensemble des abbesses qui ont gouverné la maison depuis sa fondation jusqu'au milieu du XVIe siècle. Nous aurons désormais des renseignements plus suivis.

X. Jeanne II du Raulet, morte en 1538.

XI. Désirée Coutant, originaire de Troissy même. C'est la première abbesse non élue, mais nommée par brevet royal en vertu du récent Concordat de Léon X. De son temps eut lieu la prise d'Epernay et Charles-Quint passa par l'Amour-Dieu pour aller faire le siége de Château-Thierry, ce qui amena presque la ruine du monastère. Désirée mourut en 1572.

XII. Françoise de la Personne : sous son gouvernement les ligueurs mirent le feu au monastère, qui, malgré les soins de l'abbesse, ne put être rétabli. Elle résigna la crosse entre les mains de sa nièce en 1606, la croyant plus capable de réparer un tel désastre et mourut peu après.

XIII. Madeleine de la Personne, nièce de la précédente, garda l'abbaye quinze ans entiers, mais ne paraît pas avoir réussi à la relever de ses ruines : en 1621 elle se démit de ses fonctions pour devenir prieure de l'hospice de Saint-Denys en France.

1. On conserve, cependant encore aujourd'hui aux Archives départementales de la Marne, outre plusieurs cartons de pièces d'archives, un petit cartulaire de l'Amour-Dieu rédigé au XVe siècle et qui aurait sans doute permis à Dom Noël de compléter la liste des plus anciennes abbesses de ce monastère. (*Note du Comité de rédaction*).

XIV. Catherine Le Roy de Rissé, abbesse du Lys[1], près Melun (autrefois du diocèse de Sens, aujourd'hui de Meaux), fut nommée à l'Amour-Dieu, mais elle résigna après un abbatial de deux ans et se retira chez les Cordelières du faubourg Saint-Marceau, à Paris, que gouvernait Marguerite de Villemontée.

XV. Hélène Philippe, parisienne, fut d'abord religieuse à Poissy, puis devint prieure de l'hospice de Corbeil et fut ensuite nommée à l'abbaye de l'Amour-Dieu : elle obtint les bulles le 19 octobre 1623. La maison entretenait alors avec peine cinq religieuses, mais Hélène sut obtenir du Parlement de Paris un inventaire des biens de l'abbaye, qui se trouvait conservé depuis 1547 aux archives de cette Cour : à l'aide de cet important document, elle recouvra des biens usurpés et sauva sa communauté de la ruine. Hélène mourut le 9 mai 1648, laissant l'Amour-Dieu à sa nièce qu'elle avait amenée de Corbeil avec elle et qu'elle s'était donnée pour coadjutrice.

XVI. Marie Pineau, nièce de la précédente et aussi religieuse à Corbeil, suivit sa tante à l'Amour-Dieu, où elle fit profession. Louis XIII la nomma coadjutrice de la vieille abbesse, à qui elle succéda en 1648. Pendant la Fronde, elle dût se retirer à Château-Thierry avec la communauté pour échapper aux courses des partis qui désolaient le pays et elle mourut dans cette ville en odeur de sainteté le 14 juin 1652.

XVII. Henriette-Marie de Mazoyer, fille de Louis, seigneur de Villeserin, qui avait été attaché à la maison d'Anne d'Autriche, fut pourvue de l'abbaye de l'Amour-Dieu : elle avait fait profession dans l'Ordre de Saint-François. Comme elle avait reçu ses bulles, on la compte au nombre des abbesses, bien qu'elle n'ait jamais pris possession.

XVIII. Françoise II de Mazoyer, cousine-germaine d'Henriette, naquit à Verneuil en Brie (Seine-et-Marne), d'un père qui avait la charge de maître-d'hôtel de la reine. Elle fit d'abord profession chez les chanoinesses régulières de la Ferté-Gaucher, mais le roi lui donna bientôt la crosse de l'Amour-Dieu, bien qu'elle n'eut que vingt-deux ans. Françoise rétablit l'observance régulière, introduisit la clôture en 1652, rebâtit son monastère et en augmenta les revenus. Elle mourut pleine de jours et de mérites le 2 janvier 1686.

1. Rappelons en passant que la maison du Lys, de l'Ordre de Cîteaux, avait été fondée par Blanche de Castille et qu'elle l'avait dotée avec une munificence royale. On y conservait sous l'autel le cœur de la reine Blanche, qui avait été enterrée à Maubuisson, le cilice de Saint Louis et quelques autres reliques du saint monarque, don du roi Philippe-le-Bel. La reine Blanche avait, nous l'avons vu, pris les intérêts de l'Amour-Dieu à l'époque de sa fondation, aussi il n'y a rien d'étonnant que les deux abbayes, déjà sœurs par la profession d'une même règle, aient resserré les nœuds de leur confraternité par une même et profonde reconnaissance envers la grande reine à qui elles doivent leur existence.

XIX. Françoise III Adam, née à Paris, était professe dès l'année 1641. Elle commença la construction du dortoir en 1688, mais ne put l'achever étant morte le 16 juillet 1692.

XX. Marguerite II de la Viefville-Panan, issue d'une noble famille, avait fait ses vœux à l'Abbaye-au-Bois, à Paris. On l'en tira pour la faire monter sur le siége abbatial de l'Amour-Dieu le 15 août 1692. Elle tint la crosse en des temps fort difficiles et se consacra à l'éducation de sa nièce Marie-Anne, qui fit profession à Argensolles et devint ensuite abbesse de Gomerfontaine, au diocèse de Rouen, de 1705 à 1751. Marguerite augmenta les domaines de son monastère et mourut le 25 février 1599, âgée de 60 ans.

XXI. Marie-Louise de Bragelongne, née à Paris de parents illustres. Jacques de Bragelongne et de Marie de Saint-Mesmin, fit profession à l'Amour-Dieu en 1677, y devint prieure et fut nommée abbesse par brevet royal du 19 avril 1699 : les bulles de provision leur furent expédiées le 25 juin suivant, mais elle mourut le 27 décembre de la même année avant de les avoir reçues ni pris possession de son abbaye.

XXII. Louise de Rilhac de Saint-Paul, d'une noble famille du Bas-Limousin, fit profession en l'abbaye de Saint-Antoine, à Paris, vers 1658 entre les mains de Madeleine II Molé, abbesse du lieu, puis obtint la crosse de l'Amour-Dieu le 14 février 1700. Elle rendit à ce monastère son antique splendeur et mourut le 12 mars 1719, âgée de 77 ans, dont 61 de profession religieuse et 19 de gouvernement abbatial.

XXIII. Geneviève Le Ver de Villers lui succéda. Elle avait fait profession à l'abbaye du Trésor, au diocèse de Rouen entre les mains d'Anne de Roncheroles et devint, le 24 avril 1707, abbesse de Willencourt, monastère transféré depuis une quarantaine d'années à Abbeville, au diocèse d'Amiens ; elle fut bénite par l'Ordinaire l'année suivante et dix ans plus tard, le 13 avril 1719, le régent lui donna la crosse de l'Amour-Dieu qu'elle garda jusqu'en 1762, époque de sa mort. Alors les religieuses présentèrent une requête à M. Fitz-James, évêque de Soissons, pour demander que leur maison, appauvrie par les guerres et les charges dont elle était grevée, fut transférée dans la ville de Montmirail, en un prieuré de bénédictines, qui était à la veille d'être supprimé : les habitants de Troissy, appuyés par les seigneurs de la paroisse s'opposèrent fortement à cette translation. Le maréchal d'Estrées, parente de madame Le Tellier, nouvellement nommée abbesse, soutint les religieuses et le 24 décembre 1763, l'évêque de Soissons donna son consentement définitif à la translation de l'Amour-Dieu, mais à d'assez dures conditions, comme nous l'avons dit plus haut.

XXIV. Madame Le Tellier, obtint l'abbaye en 1762 : grâce à ses actives démarches, les religieuses purent enfin opérer la transla-

tion leur maison à Montmirail. l'abbé Boitel, (*Histoire de Montmirail*, p. 177), prétend qu'elle était déjà prieure des bénédictines de Montmirail avant l'union de cette maison à l'abbaye de l'Amour-Dieu, et il rapporte qu'à sa demande le duc de Bouillon accorda aux religieuses les vingt cordes de bois vif qu'elles avaient droit de prendre dans sa forêt de Vassy.

XXV. Madame de Landres lui succéda en 1769 ; elle tenait encore la crosse lorsque vint la Révolution. L'abbaye avait alors cinq mille livres de rentes.

L'abbé Boitel parle, il est vrai, debiens que nos religieuses possédaient à Brugny et à Comblizy, (Marne, cantons d'Avize et de Dormans), mais il ne spécifie rien en détail. Nous savons qu'à Troissy les religieuses de l'Amour-Dieu jouissaient du tiers des dîmes ; mais les charges qui leur avaient été imposées en 1763 avaient réduit à bien peu de chose ces ressources. Du reste, la reconstruction de la maison à Montmirail avait absorbé la plus grande et la meilleure partie de leur revenu, et elle était à peine terminée quand on les en chassa impitoyablement ; un nommé Henri Dubois acquit le monastère le 23 janvier 1793. Boitel, (p. 212 de son *Histoire de Montmirail*), a rapporté la noble conduite de nos Bernardines devant l'agent du district révolutionnaire de Sézanne en 1791. Elles refusèrent courageusement de prêter le serment à la Constitution civile du clergé, et pour ce motif on les expulsa brutalement de leur maison sous prétexte de briser leurs fers : une pauvre sœur converse, nommée sœur Marthe, ne voulant pas quitter sa cellule, y mourut de douleur. Leur chapelain, Verne, avait donné le honteux signal de la défection et il ne sut ni ne voulut défendre les pauvres religieuses qui avaient été confiées à sa garde.

Dom Albert Noel
M. B. de l'Abbaye de Solesmes.

A Suivre.

NÉCROLOGIES

Le diocèse de Langres, nous pourrions dire la France, vient de faire une grande perte.

M. Alexandre-Joseph Vouriot, vicaire général et doyen du Chapitre de la cathédrale de Langres, a rendu son âme à Dieu.

Il était né à Saint-Urbain, près de l'abbaye de ce nom, il y a 77 ans. Les souvenirs de ce monastère, fondé au XIIIe siècle, étaient encore vivants, malgré et peut-être surtout à cause de la tempête révolutionnaire, et ces souvenirs devaient avoir une particulière influence sur sa vie.

Elevé au séminaire de St-Sulpice, cette grande école de science et d'autorité, M. Vouriot rentra dans son diocèse et fut nommé curé de Mussey et d'Eclaron. Mais bientot Mgr Matthieu, plus tard cardinal et archevêque de Besançon, ayant été appelé à occuper le siège de Langres, il se souvint de celui qu'il avait eu pour condisciple à Saint-Sulpice et l'associa à son administration sous le titre de secrétaire-général.

Cette carrière administrative qu'il avait commencée en 1833, il la continua en 1837 avec le titre de vicaire-général, qui fut pour lui pendant près de 40 ans un fardeau autant qu'un honneur ; mais s'il devait succomber sous le fardeau, il devait garder l'honneur et s'en faire une auréole qui ne devait jamais pâlir.

Les nouvelles lois sur l'administration temporelle des paroisses, lois qui avaient changé tout cet état de choses consacré par les siècles et le droit canonique lui-même, n'avaient reçu jusque-là qu'une application plus ou moins incomplète, par fois un peu arbitraire, et il s'agissait de tout ordonner selon une législation qui avait pour objet des intérêts sacrés. Il fallait un homme pour comprendre une telle situation, en deviner les délicatesses, en écarter les embarras et faire passer dans la pratique les lois et réglements nouveau. Cet homme, le diocèse de Langres le trouva dans le vénérable M. Vouriot. Ses démarches, ses fatigues, ce sont là des faits publics ; mais ce qu'on ignore peut-être, c'est que sa science administrative, connue au loin, était au loin aussi justement appréciée, et qu'il lui arrivait de bien des points des consultations sur les affaires les plus importantes de l'administration fabricienne. Plus d'une cause a été gagnée par le dévouement qu'il a mis à la défendre, et quand naguère on reconnaissait les droits de l'Eglise dans l'exercice de la charité envers les ignorants et les pauvres, on ne faisait que consacrer

les principes qu'il avait défendus, admettre les conclusions qu'il avait su en tirer avec une logique invincible. Des travaux auxquels il s'est livré, tout ne sera pas perdu ; le *Manuel des Conseils de fabrique*, devenu un livre élémentaire et répandu aujourd'hui dans une multitude de diocèses, le livre sur *la Propriété des biens ecclésiastiques*, rendront témoignage de la science du jurisconsulte autant que du dévouement du prêtre à l'Eglise, et son nom ne vivra pas seulement dans le diocèse de Langres, où il sera toujours honoré, il passera ailleurs à une postérité lointaine.

La vie privée de M. Vouriot était celle d'un prêtre aussi régulier que studieux, aussi modeste que capable, c'était la vie sacerdotale dans ce qu'elle a de plus correcte et de plus sérieux, avec l'étude pour occupation, la douceur pour tempérament, la modestie pour voile, le dévouement pour ressort d'action et pour mérite de tous les jours. Il fallait presque le contraindre à se révéler, pour soupçonner l'étendue de ses connaissances sur les matières les plus ardues de la jurisprudence, tant sa vertu mettait de soin à cacher les trésors qu'il avait acquis ; mais il suffisait d'entrer en relation avec lui pour bénéficier de l'inaltérable mansuétude qu'il savait toujours garder, comme il suffisait de faire appel à son dévouement pour trouver l'appui et le secours que réclamaient les circonstances.

J. Carnandet.

* * *

M. Casimir Périer, sénateur inamovible, est décédé le 6 juillet. Nous empruntons au *Dictionnaire des contemporains* la biographie de ce champenois :

« Périer (Auguste-Casimir-Victor-Laurent), homme politique français, né à Paris, le 20 août 1811, est le fils aîné du célèbre ministre mort en 1832. Entré à vingt ans dans la carrière diplomatique, il fut successivement secrétaire d'ambassade à Londres, à Bruxelles et à La Haye, chargé d'affaires à Naples et à Saint-Pétersbourg et ministre plénipotentiaire en Hanovre. Elu député en 1846, par le premier arrondissement de Paris, il se démit de ses fonctions diplomatiques et siégea à la Chambre jusqu'à la révolution de Février, à la suite de laquelle il se retira dans ses propriétés de l'Aube. En 1849, les électeurs de ce département l'envoyèrent, le second sur cinq, à l'Assemblée législative. Il s'associa par ses votes à la politique de la majorité, fut membre de la commission de permanence, vota la révision de la Constitution et soutint la politique de l'Elysée jusqu'à la formation du ministère qui précéda le coup d'Etat, contre lequel il protesta. Conduit le 2 décembre au Mont-Valérien, il n'y fut retenu que quelques jours, et rentra dès lors dans la vie privée. Il a dirigé pendant quelques années de grands travaux agricoles. Il a fait, de 1845 à 1851, partie du Conseil général de l'Aube, dont il a été réélu membre en 1861. Aux élections législatives de 1869, il échoua avec 15,192 voix, contre 20,871 données à M. Argence. M. Casimir Périer

a été nommé, en 1867, membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques en remplacement du duc de Broglie qui changeait de section. Il avait été promu, le 27 avril 1846 grand officier de la Légion d'honneur.

« Il a publié comme économiste et publiciste : *le Traité avec l'Angleterre* (1860, in-8); *les Finances de l'Empire* (1861, in-8); *le Budget de 1863* (1862, in-8); *la Réforme financière* (1862, in-8); *les Finances et la Politique* (1363, in-8); *les Sociétés de coopération* (1864, in-8); *L'article 75 de la Constitution de l'an VIII sous le régime de la Constitution de 1852* (1867, in-8), etc. »

Pendant la guerre, M. Casimir Périer, resté à Pont-sur-Seine, fut arrêté par les Prussiens, conduit à Troyes, puis à Reims. Gardé comme otage, il ne fut remis en liberté qu'après l'armistice.

Aux élections du 8 février 1871, M. Casimir Périer fut élu par l'Aube, les Bouches-du-Rhône et l'Isère. Il opta pour l'Aube et siégea à l'Assemblée au centre gauche. Le 11 octobre 1871, M. Thiers lui confia le ministère de l'intérieur après la mort de M. Lambrecht.

A la suite du vote sur la proposition Duchâtel et Humbert, le 4 février 1872, l'Assemblée ayant rejeté le retour à Paris proposé par lui, M. Casimir Périer quitta le ministère de l'intérieur.

Le 19 mai 1873, il fut de nouveau chargé par M. Thiers du portefeuille de l'intérieur. Il ne le garda que quelques jours, car cinq jours après, le 24 mai, fut discutée l'interpellation des Trois-Cents.

M. Casimir Périer a été l'un des présidents du centre gauche. Il avait été élu sénateur par l'Assemblée, le dix-septième au second tour de scrutin.

Il avait pour beau-frère M. le duc d'Audiffret-Pasquier, pour gendre M. de Ségur, ancien député de Seine-et-Marne. Son fils aîné est député de l'Aube ; le jeune est officier dans l'armée.

* * *

M. Eugène-Gustave Varnier est décédé prématurément à Avize (Marne), le 4 Août courant, dans sa quarante-et-unième année.

Ancien adjoint au maire, M. Varnier avait su depuis longtemps conquérir l'estime de tous. Collectionneur infatigable, il avait réuni une intéressante série d'objets gallo-romains et d'antiquités diverses trouvées dans les environs d'Avize et de Vertus. Il possédait la plupart des ouvrages relatifs à l'histoire de la Champagne et quelques curiosités typographiques. Son portefeuille renfermait un beau choix d'estampes sur les départements de la Marne et de l'Aube, objets de ses prédilections d'amateur. Enfin ses faïences et les diverses curiosités de son cabinet dénotait en M. Varnier un goût artiste, chez lui, très-pur et très-développé. Il était membre de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

— Abrégé de la vie du frère Barthélemy, premier supérieur général des Frères des Ecoles chrétiennes après le vénérable De La Salle, d'après la notice publiée à la suite de la vie du Vénérable, par Blain, chanoine de la cathédrale de Rouen. *Paris*, 1876. In-12 de XII, 204 pages.

— Catalogue de la bibliothèque de Troyes, par Emile Socard, conservateur. Histoire. Tomes 1-2. In-8 br.

Nous publierons prochainement une étude bibliographique sur ce catalogue qui intéresse au plus haut point l'histoire de la Champagne, particulièrement celle de la partie dite, nous ne savons pourquoi « Champagne méridionale. »

— Femmes (Les) de Versailles. — Les dernières années de Louis XV, 1768-1774, par Imbert de Saint-Amand. *Paris*, Dentu, 1876. In-18 de VI, 130 p. 3 fr. 50

Détails sur Mme Dubarry.

— Inauguration solennelle du monument élevé à Rouen, le 2 juin 1875, au vénérable J.-B. De Lasalle, par l'abbé J. Loth : Discours de l'abbé Besson, prononcé dans la même cérémonie. *Rouen*, 1876. In-8 de 66 p.

— Lettres d'Elisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon, à sa sœur Charlotte de Nassau, duchesse de la Trémoille, 1595-1628, publiées par P. Marchegay. *La Roche-sur-Yon*, 1876. In-8 de VIII, 137 p.

Tiré à 16 exemplaires.

— Evêque (Un) de Vannes, à l'Académie française. — Jean-François-Paul Lefèbvre de Cammartin, abbé de Bouzai, évêque de Vannes, puis de Blois, de l'Académie française et de celle des inscriptions. Etude historique et biographique sur sa carrière administrative et sur sa famille, d'après des documents inédits, par R. Kerviler. *Vannes*, 1876. In-8 de VIII-99 pages.

Le titre nous dispense d'analyser cet excellent travail biographique sur l'évêque de Blois, suivi dans les phases de sa carrière aux Etats de Bretagne, à l'Académie, dans l'épiscopat. Né à Châlons-sur-Marne le 16 décembre 1668, Jean-François-Paul mourut à Blois le 30 août 1733. Sa biographie est intéressante à lire : il est à regretter que l'auteur en ait fait tirer un si petit nombre pour le commerce (quatre seulement) qu'elle passera nécessairement inaperçue en Champagne.

Barbier (Le R. P. J.-B. C.) de la Société des Pères de Saint-Edmond de Pontigny. Notice biographique par le P. Massé. *Pontigny et Paris*, 1876. In-18 de 216 p. et portrait.

— Carte du canton de Thiéblemont, dressée par A. Beaufort, instituteur à Normée, gravée par Erhard. *Paris*, lith. Mourocq.

— Chronique des évêques de Meaux, suivie de l'état de l'ancien diocèse et du diocèse actuel, par Aug. Allou, évêque de Meaux. 1876. In-8 de 408 p.

— Creuttes, Crouttes, Boves (Aisne) et silex. Communications faites à la Société académique de Laon en 1873-74 et 1875, par Ed. Fleury. *Laon*, 1876. In-8 de 36 p. 1 fr. 50

— Département de la Marne. Atlas cantonal dressé par le service des Ponts-et-Chaussées et des Chemins vicinaux, sous la direction de M. Delabarre Duparcq, ingénieur en chef. Canton de Châlons-sur-Marne. — Canton de Sézanne. *Paris*, lith. Monrocq.

— Edmond Richer. Etude historique et critique sur la rénovation du gallicanisme au commencement du XVIIe siècle, par l'abbé E. Puyol. Tome 1er, 1559-1612. *Paris*, 1876. In-8 de 512 p.

— Episode (Un) de la chute des Carlovingiens. Laon-Reims, 988-992, par Ed. Fleury. *Laon*, 1876. In-8 de 127 p.

— Liste des dons faits à la Bibliothèque publique de la ville de Troyes, avec les noms des donateurs. Douzième et treizième années. *Troyes*, 1876. In-8 de 26 pages.

Très-intéressante nomenclature biennale des richesses littéraires offertes a la ville de Troyes. Il serait à souhaiter que l'usage de cette publication se vulgarisât dans les autres villes de Champagne.

— Loi (La) et l'instruction gratuite, laïque et obligatoire, par Maurice Pujos, juge au tribunal d'Epernay. 1876. In-8 de XII, 204 pages.

— Maurice-le-Parisien. Nouvelle pour la jeunesse, par l'auteur de Juliette-la-Noiraude. *Paris*, Sandoz, 1876. In-12. 1 fr. 50

Sans être d'une grande originalité, ce petit livre est d'une lecture attrayante. Maurice est un enfant trouvé élevé par les sœurs de l'hospice de Reims qui, placé chez un fermier des environs, parvient à conquérir une situation indépendante et la fortune.

— Ordo divini officii recitandi et missæ celebrandæ ad usum insignis ecclesiæ Catalaunensis, pro anno bissextili 1876. *Catalauni*. In-12 de X, 168 pages.

— Ordo divini officii recitandi sacrique faciendi intra diocesim Lingonensem, pro anno 1876. *Lingoni*. In-12 de 124 p. 1 fr.

— Ordo divini officii recitandi missæ que celebrandæ ad usum diocesis Trecensis, per annum 1876. In-12 de 120 p.

— Ordre à suivre pour l'office divin en l'année 1876, à l'usage des fidèles du diocèse de Langres. In-18 de 60 p. 25 c.

— Poésies (Les) de Maurice Jehan du Mazel, gentilhomme champenois, (par Maurice Pujos, juge au tribunal d'Epernay). *Epernay*, imp. Doublat, 1875. In-8 de 87 pages.

Imprimé à 150 exemplaires pour les seuls amis de l'auteur. On rencontre dans ces délassements poétiques quelques vers marqués au bon coin ; mais le pastiche des millésimes empruntés au XVIIIe siècle ne se soutient guères : célébrer le Code de commerce en vers est très contemporain.

— Saulx-Tavanne (Les). Etude sur l'ancienne société française : lettres et documents inédits, par L. Pingaud, professeur à la Faculté des lettres de Besançon. *Paris*, 1876. In-8 de XII, 373 p. 6 fr.

Originaire de la Bourgogne, la famille de Saulx-Tavannes a confondu, pendant plus de deux siècles, ses fastes généalogiques avec l'histoire de cette province. Ses membres se trouvent mêlés, comme lieutenants royaux, aux événements de la ligue bourguignonne, ainsi qu'aux séditions ou faits d'armes des habitants d'Auxerre, Châlons-sur-Saône, Dijon, Noyers, etc. Chefs du parti de la Cour sous Henri IV, révoltés pendant la Fronde, amis de Bussy-Rabutin et grand propriétaires, les De Saulx Tavannes occupent en Bourgogne pendant le XVIIe siècle une situation locale très-considérable. Ils se rattachent à l'histoire ecclésiastique de la Champagne par Nicolas de Saulx Tavannes, nommé évêque de Châlons-sur-Marne en 1721. Sa nomination au siége des Noailles donna lieu à la publication d'épitres laudatives en vers critiquées par Crébillon, alors secrétaire de l'Intendant de Champagne. « Il fut, dit son biographe, le prélat instruit et humble, d'une humeur douce qui semblait en harmonie avec sa santé délicate. » Nommé archevêque de Rouen en 1733, Nicolas de Saulx était encore abbé commendataire de Signy (Ardennes) et de Montbenoit en Franche-Comté. L'affranchissement des serfs de cette abbaye, un des rares domaines français où le servage existât encore en 1744, fera plus, selon M. Pingaud, pour honorer la mémoire du prélat que sa double carrière épiscopale.

— Vénérable (Le) De La Salle. Notice biographique. Etat de la cause de béatification. Prodiges obtenus par la confiance en l'intercession de ce grand serviteur de Dieu. *Paris*, 1876. In-12 de VIII, 100 p.

— Vie de la révérende mère Joseph, supérieure générale des sœurs de la Providence de Langres, par l'abbé Marchal, aumônier. *Langres*, 1876. Gr. in-18 de X, 316 pages.

— Villa (La) des sources, par un enfant de Provins. *Paris*, imp. Duval, 1876. Un feuillet in-4 à 2 col.

— Abbaye royale de Saint-Pierre de Chaumes-en-Brie, ancien diocèse de Sens, doyenné de Melun, ordre de Saint-Benoît de l'ancienne observance du XIIe siècle au XVIIIe siècle ; par And. Cramail. *Paris*, Claye, 1876. In-4 de 45 p. et pl.

— Agenda de la Côte-d'Or, de Saône-et-Loire et de la Haute-Marne, ou Memento journalier, augmenté de la liste des commerçants et industriels de Dijon et du tableau des communes de la Côte-d'Or. 31e année. *Dijon*, imp. Darantière. In-4 de 130 p. 1 fr. 25

— Agenda de Saône-et-Loire, de la Côte-d'Or et de la Haute-Marne. *Chalon*, 1876. In-4 de 126 p. 1 fr. 25

— Biographie complète des 534 députés ; par trois journalistes. *Paris*, Dentu, 1876. In-18 de 787 p. 3 fr. 50

— Catalogus sociorum et officiarum provinciæ Campaniæ Societatis Jesu, ineunte anno 1876. *Amiens*, imp. Lambert. In-8 de 72 p.

— Guide du voyageur dans Reims, par l'abbé Cerf. Suivi des documents officiels relatifs aux différentes expositions, aux courses, aux concours, aux fêtes, etc., avec l'indication des heures des chemins de fer, des omnibus, et les noms des hôtels. *Reims*, imp. Gény. 1876. In-8 de 48 p.

On trouve dans ce petit travail un résumé excellent de l'histoire locale. La partie consacrée à la vie matérielle du voyageur, trop négligée dans les ouvrages du même genre, est ici très-complète et doit, après quelques modifications, assurer la perennité de ce guide local.

— Guide officiel du concours régional de la ville de Reims. *Reims*, imp. Maurice, 1876. In-12 de 117 p.

— Philologie nouvelle ou révélations des vrais principes du langage. Par Alph. Guyot, à Gyé-sur-Seine. *Bar-sur-Seine*, 1876. In-8 de 32 p.

— Rapport de M. H. Paris, à l'Académie nationale de Reims, sur la première question : Histoire des archevêques de Reims, Jacques et Jean Juvénal des Ursins. *Reims*, imp. Gény. 1876. In-8 de 20 p.

— Reims. Poësie, par Arthur Mauroy. Dite pour la première fois sur le théâtre de Reims, le 4 juin 1876, par Henri Duchesnois. *Reims*, s. d. In-8 de 13 p. 50 c.

— Theologia dogmatica et moralis. Tractatus de Deo uno, divinisque ejus attributis, ad usum Seminarii Catalaunensis ; auctore D. Ludovico Habert. *Catalaunis*, apud T. Martin. 1876. In-8 de 207 p.

La théologie du docteur Habert fut condamnée au XVIIIe siècle par l'atorité religieuse.

— Bazeilles, tableau de ses derniers jours et de sa fin désastreuse, par un témoin, M. l'abbé Eugène Leflou. 1 vol. in-12. 1 fr. 50

— Vérien-la-Boussole, sa vie et son temps, où un siècle de l'histoire de Saint-Julien-du-Sault, par Jean-Emmanuel Crédé. *Joigny*, imprimerie de Tissier, 1875. Broch. in-8 de 124 p.

— Eglise de Corroy, près Fère-Champenoise. Eau forte, par Gastebois, de Sézanne. Pl. in-4 en largeur. 1 fr. 25

— Concours régional de 1875. Exposition industrielle. Ville de Reims, 1876. Gr. in-8 de 42 p.

— Exposition rétrospective. Catalogue des objets d'art et de curiosité, tableaux, dessins, tapisseries, etc., exposés dans les salles et salons du Palais archiépiscopal le 24 Avril 1876. *Reims*, Dufour et Keller, 1876. In-8 de 178 pages. 1 fr. 50

Ce catalogue de 2530 objets d'arts, tableaux, tapisseries, antiquités gallo-romaine et du Moyen-Age est très-défectueux. Ce que la commission de classement semble implicitement reconnaître dans le quasi avertissement placé en tête du catalogue. Plusieurs objets faux s'étaient glissés dans ces milliers de pièces. Ils feront l'objet d'un article de M. Champfleury, conservateur des collections de Sèvres.

— Jean de Brienne, roi de Jérusalem et empereur de Constantinople. par Elias de Montcarmel. *Limoges*, 1876. In-8 de 168 p.

— Vie de Saint Bernard, abbé de Clairvaux. *Limoges*, 1876. In-12 de 124 p.

— Ville de Reims. Grand concours international de sociétés chorales, de musiques d'harmonie et de fanfares, ouvert les 4 et 5 jum 1876. Programme officiel. *Reims*. In-4 de 8 p.

— Champagne (La) souterraine, matériaux et documents, ou résultat de vingt années de fouilles archéologiques dans la Marne. Par Morel, percepteur à Châlons, 1876. In-8 avec atlas in-fol. oblong. La livraison 10 fr.

Deux livraisons sont en vente. L'ouvrage aura dix ou douze livraisons.

Imprimé à Châlons, dans la maison Martin, la première qui ait maintenu la vieille réputation de l'art typographique champenois, illustré de nombreux dessins exécutés d'après nature, par Emile Gastebois, de Sézanne. Ce travail fournit sur l'histoire des sépultures, de la crémation et de l'ameublement gallo-romain des indications entièrement neuves. Les premières livraisons sont consacrées aux sépultures découvertes à Marson et à Somme-Bionne. Les autres livraisons de cette œuvre magistrale embrasseront les sépultures découvertes à Pleurs, Bergères-lez-Vertus, Le Mesnil, Bussy-le-Château, Courtisols, Lépine, Prosne, Ognes, Connantre, Corroy, Vatry, Wargemoulin, Châlons, Poix, Le Meix-Thiercelin, Corbeil, Gourgançon, Arcis, Linthes, Saint-Chéron, Conflans-sur-Seine, Reims, Brébant, Somme-Vesle, Saint-Loup, etc.

— Chaînes et ceintures gauloises. Par M. Joseph de Baye. *Paris*, 1876. Gr. in-8 de 7 pages, avec quatre figures dont une hors texte.

M. Joseph de Baye s'est proposé dans cet opuscule, luxueusement imprimé, l'étude des chaînes antiques trouvées dans les sépultures gallo-romaines. Classées systématiquement dans la série des ceintures ces chaînes, d'après les études de l'auteur, ont souvent variées de destination et d'usage et plusieurs d'entre elles doivent être regardées comme support de l'épée gauloise. Toutes les citations sont appuyées sur les dessins des chaînes trouvées à Coizard, Somme-Suippe et Flagny.

— M. Carnandet vient de publier à Saint-Dizier deux curieuses brochures :

Les Thermolampes ou poëles qui échauffent et éclairent avec économie, inventé par Ph. Lebon, ingénieur des ponts-et-chaussées. *Paris*, août 1801. In-8 de 16 pages.

Plaquette très-rare composée par le champenois, inventeur du gaz.

Etude sur les manuscrits de l'église Saint-Jean-Baptiste, à Chaumont. In-8.

— Artistes (Les) français à l'étranger. Par L. Dussieux. Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1859. Troisième édition. *Paris*, 1876. Fort vol. in-8 br.

Fruit de recherches nombreuses, quelquefois superficielles, ce travail fournit une nomenclature assez complète des artistes français passés à l'étranger, où des objets d'arts exécutés en France, mais déplacés au profit des collections souveraines et des Musées voisins. On rencontre dans ce volume les noms de F. Coudray, sculpteur, de Villacerf ; Wilbault, peintre, de Château-Porcien ; Guyard, de Chaumont ; J. Michelin, de Langres ; François Desportes ; Sullivan ; Daussoigne ; Boudan, de Chaumont, graveur ; les Mignards ; J. Carrey ; Nanteuil ; J. Boulanger ; J. de Reims, sculpteur ; Jacques de Reims ; Ph. Thomassin ; Wibert ; Baudesson ; Blondeau ; Jacquier ; l'émailleur Ferrand ; Belmond ; Lebé ; Radigues ; Bouchardon ; Ledoux et d'autres dont les œuvres en architecture, gravure, peinture, sculpture encore existantes conservent à l'étranger le souvenir de la fécondité artiste du sol champenois.

— Pavage (Le) de l'église d'Orbais (Marne), par L. Courajod. *Paris*, 1876, in-8° de 27 pages et vingt-sept figures, dont 2 planches tirées hors texte.

CHRONIQUE

Société Académique de l'Aube. — Séance du 19 Mai 1876. Sont présents : MM. Laperouse, Bacquiers, Albert Babeau, Nancey, Jules Ray, Emile Socard, Vauthier, Des Guerrois, Buxtorf, Petit, d'Antessanty, Carteron, Fontaine, Drouot, Dosseur, Huot, Charles Baltet, Deheurle, de Villemereuil, Coffinet, Truelle, d'Arbois de Jubainville et Le Brun-Dalbanne.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, le dépouillement de la correspondance amène la lecture d'une lettre de M. le ministre de l'agriculture qui prie la Société de déléguer un de ses membres au concours régional de Reims.

M. Truelle St-Evron, membre correspondant, écrit au président pour lui rendre compte du congrès des sociétés savantes auquel il a été délégué par la Société. Il lui fait connaître les travaux et les succès des académies de province, ainsi que les prix atteints dans de récentes ventes publiques par des exemplaires d'ouvrages écrits par des auteurs champenois. M. Truelle annonce en outre qu'il a recueilli 18 lettres de Grosley et un assez grand nombre de lettres qui lui ont été adressées ; qu'il se propose de rédiger une notice sur cette correspondance et de l'adresser à la Société avec les autographes qu'il a réunis.

M. Braquehay, de Troyes, sculpteur à Bordeaux, est désigné comme délégué de la Société académique de l'Aube au concours agricole international de Bordeaux.

Il a été donné à la Société pour son Musée :

1° Par M. Chantriot, négociant à Troyes, rue Juvénal-des-Ursins : un *pot*, en terre rouge, du XIVe siècle, découvert en 1844 ; dans une sépulture de la chapelle Notre-Dame de la cathédrale de Troyes. — Ce vase cinéraire est d'autant plus intéressant qu'il est muni de son couvercle. Jusqu'à présent aucun similaire n'a été trouvé dans les fouilles de la cathédrale.

2° Par M. Michel Nisse, rue Saint-Loup : un *liard*, en billon, à l'effigie du roi Louis XIII et daté de 1637.

3° Par le Ministre des Beaux-Arts : un *tableau* attribué à Vasari, représentant *la Cène*.

Nomination de M. Briard, major en retraite à Troyes, comme membre résidant dans la section des sciences en remplacement de M. Gay, démissionnaire.

M. Victor Deheurle, membre-résidant, présente un rapport sur une brochure de M. Boucher de Perthes et sur différents travaux d'économie politique envoyés par M. Ménier.

M. de Villemereuil, membre-résidant, analyse un ouvrage de M. Valserre sur la culture de la truffe.

M. Nancey, membre résidant, chargé d'analyser les traductions en vers de l'*Œdipe à Colonne*, de Sophocle et du *Plutus*, d'Aristophane, offertes à la Société par M. Bernot, fait connaître, dans une brillante étude littéraire, la biographie des deux célèbres auteurs grecs et la nature du talent qui distingue leurs œuvres.

M. Albert Babeau, membre-résidant, donne lecture d'un travail sur les *Fêtes de la Paix, données par la ville de Troyes, sous Louis XIV*. Ce travail très-intéressant renferme sur les arts, sur les coutumes, sur les usages et même sur les institutions de cette époque, des indications inédites tirées des archives de la ville et du département, et des manuscrits de la bibliothèque publique de Troyes.

M. Dosseur, membre-résidant, donne lecture d'un compte-rendu du récent comice agricole de Troyes.

SÉANCE DU 19 JUIN 1876

Sont présents : MM. Laperouse, Bacquias, Albert Babeau, Nancey, Emile Socard, Vauthier, Briard, Buxtorf, d'Antessanty, Petit, Fontaine, Drouot, Ch. Baltet, Pron, Gréau, membres résidants, et l'abbé Etienne Georges, membre associé.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, M. le président annonce la mort de M. le comte de Launay, membre résidant.

M. le préfet de l'Aube, conformément aux instructions de M. le ministre de l'agriculture, demande à la société de lui indiquer les personnes qui pourraient faire partie d'une commission centrale d'études et de vigilance contre l'invasion du phylloxera dans le département de l'Aube.

Il est donné à la société pour son musée :

Par M. Baroche, instituteur à Dosche, une *bague*, trouvée à Villy-en-Trode, à cinq ou six mètres de profondeur.

M. Albert Babeau, membre résidant, rappelle les travaux auxquels s'est livrée la commission de statistique communale depuis l'an dernier.

M. le docteur Vauthier, membre résidant, donne lecture d'un rapport sur la *Trépanation antéhistorique*, par M. Joseph de Baye. Il fait remarquer que cette opération, qui présente des dangers réels avec les instruments perfectionnés dont la science se sert aujourd'hui, devait exiger autrefois une singulière dextérité de la part de ceux qui se servaient d'instruments en silex ; mais il croit qu'aux époques

lointaines dont parle M. de Baye, elle était plus souvent employée, après la mort, dans un but superstitieux, que dans un but thérapeuthique.

M. Emile Socard, membre résidant, présente à la société un travail de M. l'abbé Chauvet, curé de Vailly, sur la *Seigneurie de Gyé-sur-Seine*, dont il fait ressortir le mérite historique. Cette notice, qui contient des documents inédits tirés des archives de la commune de Gyé, et qui élucide certains points d'histoire restés jusqu'ici dans l'ombre, lui paraît digne d'être renvoyé au comité de publication.

M. l'abbé Etienne Georges, membre associé, lit un rapport sur le travail de M. Gérost, de Villenauxe, concernant *quelques Cloches* du diocèse de Troyes. Il en fait valoir l'intérêt, en émettant toutefois le vœu que M. Gérost ne se borne pas à décrire les cloches, mais qu'il fasse connaître en même temps les tours et les flèches qui les abritent, et qui présentent, au point de vue de la charpente ou de la construction, des renseignements remplis du plus haut intérêt.

M. Charles Baltet, membre résidant, fait connaître à la Société les beaux succès remportés par le département de l'Aube au concours régional de Reims. De nombreuses médailles ont été obtenues par deux de nos collègues, par M. Drouot, et surtout par M. Gustave Huot, dans les sections des espèces bovine et ovine. M. Huot a remporté en outre, le prix d'ensemble. M. Lescuyer, membre correspondant a obtenu une médaille pour son exposition d'ornithologie.

M. Jacobé d'Arembécourt, propriétaire à Montmorency, est élu membre associé.

* * *

M. Péchenard, auteur d'une Etude biographique sur Juvénal des Ursins et sa famille, vient d'obtenir le grade de docteur ès-lettres.

* * *

Les traités relatifs à la construction et à l'exploitation du chemin de fer de Wassy à Doulevant ont été remis à M. Bourlon de Sarty signés par les membres du Conseil d'administration des chemins de fer de l'Est.

C'est un pas décisif pour cette question qui intéresse à un si haut point les habitants de la vallée de la Blaise.

* * *

M. Ritzenger, ancien co-rédacteur de l'*Indépendant* rémois avec M. G. Isambert, puis rédacteur en chef, est décédé à Paris le 12 juin dernier.

* * *

En fouillant un terrain de la rue des Minimes, à Epernay (Marne), les ouvriers ont mis au jour des ossements humains. Cette partie de terrain servit de cimetière à la paroisse Saint-Remy jusqu'à la Révolution. Les anciennes vues de la ville ont conservé l'aspect général de l'église et, contrairement aux assertions d'un journal local, les documents manuscrits témoignent encore de l'existence de la paroisse. Il est même certain que des fouilles entreprises sur la place Flodoard, [illegible]

M. A. Maillard, cultivateur à Velye (Marne), a découvert au lieu dit la Bailloterie, près du Mont-Aimé deux sépultures antiques. Les squelettes, dirigés vers l'est, avaient près d'eux une lance et une épée ainsi que différents anneaux en bronze creux.

* * *

Des fouilles faites à Hautvillers (Marne) dans la propriété de M. Chandon de Briailles, sous l'ancien oratoire de Saint-Nivard, ont amené la découverte de divers objets, parmi lesquels on cite un chandelier en bronze, des clefs du XIVe siècle et plusieurs monnaies.

* * *

Le prolongement du boulevard Saint-Germain jusqu'à la Seine va prochainement amener la démolition de la maison sise à l'angle de la rue Saint-Benoît et Taranne où Diderot habita pendant vingt ans. La demeure du jurisconsulte champenois Berryer, père du célèbre orateur, située au n° 25 de la rue Taranne, doit également disparaître.

* * *

Les Chroniques du Languedoc publient dans leur troisième volume un mémoire inédit sur l'industrie et les mœurs de Toulouse en 1754. Rédigé par l'inspecteur des manufactures de Fontanes, père du grand-maître de l'Université, ce travail renferme des notes sur les tissus employés en Languedoc. Nous détachons celles qui ont rapport aux productions industrielles de Sedan et de Reims :

Manufacture de Sedan.

« J'ay à reprocher aux draps de Sedan un soupçon de graisse sensible dans quelques pièces. C'est un vice dans quelle étoffe que ce soit, mais surtout à celles qu'on teint ordinairement en noir ; la couleur et le drap souffrent considérablement dans l'usé par ce défaut : la graisse, qui se manifeste toujours davantage, retient la poussière et les graines d'insectes qui voltigent dans l'air où nous nageons, et qui non-seulement changent bientôt le noir en minime, mais engendrent les mites qui dévorent les étoffes de laine, que la graisse est peut-être encore propre à faire éclorre. J'ay veu aussi quelques-uns de ces draps mal dégorger de sa couleur ou du guéde, et sujets par la a brouiller ou déteindre sur le linge. »

Reims et Amiens.

« Les petites draperies de Reims et d'Amiens sont à peu près les mêmes qu'autrefois, si j'en dois juger par le peu que j'en ay veu ; et, comme la consommation s'en soutient, je ne croy pas qu'il y ait rien a reformer dans ces fabriques, d'autant mieux qu'il en vient assez fréquemment du nouveau en façonné, que nous devons à l'imagination, qui n'agit qu'autant qu'elle est libre. »

* * *

Notre compatriote M. Paulin Paris, a présenté à l'Académie des Inscriptions les deux premiers ouvrages publiés par la Société des anciens textes français

Le premier est un recueil de chansons populaires du XVe siècle, accompagné de notes et de commentaires, par M. Gaston Paris, élu récemment membre de l'Institut.

Le second est un album contenant la reproduction matérielle des cinq premiers textes écrits en français aux IXe et Xe siècle. Un commentaire de M. Gaston Paris sera joint à cet album.

*
* *

La précieuse épitaphe d'Ursicina, trouvée à Binson (Marne), par M. le docteur Paul Durand, gravée, publiée et commentée par M. Le Blant dans son recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule, sous le nº 336, vient d'être offerte au Musée chrétien du Louvre par son propriétaire. En voici le texte :

(Monogramme du Christ).

URSICINA VIVAT IN DEO
[illegible]
XXV [illegible]
[illegible]

*
* *

Par une donation dont on ne peut trop louer la munificence, un ancien magistrat, M. Robequin, a légué au ministère de l'Instruction publique des biens dont la valeur est d'environ 300,000 fr.

Le revenu de cette somme devra être employé chaque année en prix destinés aux élèves jugés, après concours, les plus méritants parmi ceux qui fréquentent treize écoles publiques des cantons d'Anglure, d'Esternay (Marne) et de Villenauxe (Aube).

Le testateur a, de plus, fondé une bourse dans l'Etablissement des jeunes aveugles de Paris pour un jeune aveugle appartenant à l'un des treize mêmes villages.

*
* *

L'artère ferrée longitudinale du nord au midi de la Meuse est terminée ; la ville et le bassin de Sedan sont en communication directe avec les vallées de la Meuse. Les travaux de la dernière section, comprise entre Stenay et Sedan, ont été examinés et contrôlés par la commission nommée par M. le ministre des travaux publics. Cette section comprend sept gares, qui sont : Pont-Maugis, Rémilly, Autrecourt-Villers, Mouzon, Létanne-Beaumont, Pouilly, Stenay.

La nouvelle ligne se raccorde sur celle des Ardennes entre Sedan et Pont-Maugis. La distance entre ces deux localités se franchit en quelques minutes.

Le train officiel, parti le 11 juillet de la gare de Sedan, à sept heures du matin, se composait de deux beaux wagons-salons de la compagnie de Lille à Valenciennes. L'un était exclusivement réservé pour la commission ; l'autre était occupé, avec trois voitures de première classe, par les ingénieurs du service des ponts et chaussées

et des mines des deux départements, par d'autres invités, parmi lesquels les représentants de la presse locale. Le conseil d'administration avait délégué, pour le représenter auprès de la commission de l'Etat, M. Erasme Cambier, ingénieur en chef des études et de la construction.

Le train s'est arrêté à chaque gare ; et pendant que la commission vérifiait les travaux, les invités ont pu contempler de magnifiques panoramas : les montagnes, les plaines, les vallées, les champs, les forêts qui sont là remplis de souvenirs historiques ; partout une végétation luxuriante ; partout l'activité de l'homme mettant à son service les forces de la nature. Sur tous les points, les populations étaient rassemblées autour des gares, saluant avec enthousiasme le passage de la vapeur qui va ouvrir à leurs produits des débouchés faciles.

La réception des travaux est une œuvre considérable ; il s'agit de s'assurer du bon état de la voie, qui intéresse la sécurité des voyageurs et la régularité du service public. L'accomplissement de cette mission a duré près de cinq heures. La commission s'est réunie dans la gare de Stenay pour rédiger et signer le rapport au ministre des travaux publics, auquel il appartient de fixer l'ouverture de l'exploitation.

La première section, de Lérouville à Verdun, est exploitée depuis 1874, et la deuxième, de Verdun à Stenay, depuis 1875.

Le nouveau chemin de fer, d'une longueur de 143 kilomètres, a un intérêt militaire de premier ordre, en ce qu'il rapproche d'abord du centre et du midi de la France les places de guerre qui se trouvent dans son périmètre, et qu'ensuite il relie entre elles un grand nombre de places fortes de la frontière de la Meuse d'une manière d'autant plus favorable à la défense qu'il est placé en arrière du chemin de fer de Mézières à Forbach qui, déjà longe cette frontière, et qu'il le suppléerait s'il venait à être détruit.

Parmi les invités au voyage, on remarquait M. Philippoteaux, député de l'arrondissement de Sedan ; M. Charles Philippoteaux, propriétaire et géologue distingué ; M. Cardot, maire de la ville de Stenay ; M. Frécot, l'ingénieur en chef, directeur des études et travaux du canal de l'Est, et les ingénieurs en chef de la canalisation de la Meuse dans les deux départements.

Après le déjeûner, M. Cambier a accompagné dans un train spécial, jusqu'à Lérouville, les inspecteurs généraux et les ingénieurs en chef des pont et chaussées, membres de la commission, se rendant les uns à Nancy et les autres à Paris. Un train spécial parti de Nancy, a ramené, à trois heures, à Sedan, les invités de la région du Nord. Chacun a emporté les meilleurs souvenir de cette excursion, favorisée par le temps.

* * *

Dernièrement, un ouvrier nommé Albert, en extrayant des pierres dans les carrières de M. Méchin, dans les bois de Toulon (Marne), a trouvé un polissoir de l'époque de la pierre polie. Cet antique souvenir d'une époque reculée porte d'un côté plusieurs encoches avec deux petites cuvettes. Le côté opposé ne présente qu'une seule et unique cuvette occupant à peu près toute l'étendue de la surface.

Ce polissoir est conservé dans le musée du château de Baye, M. Méchin ayant consenti à le céder à M. Joseph de Baye.

A une distance assez rapprochée, il a été trouvé plusieurs haches qui ont dû être vraisemblablement polies, aiguisées sur le polissoir découvert. On aurait ainsi des types de haches de fabrication champenoise.

Le sol du territoire de Toulon contient de nombreuses traces des tribus de la pierre polie. M. Bonnet, maire de Toulon, avait recueilli deux haches et deux pointes de lance. L'une de ces dernières est en [illegible] M. [illegible]

* * *

Nous lisons ceci, dit la *Feuille de Provins* du 15 juillet, dans un journal du département, qui s'occupe souvent de Provins, qu'il ne paraît connaître que très-imparfaitement : « L'art ne perdrait pas « grand chose à la démolition de l'église Sainte-Croix. Les monu- « ments du xve siècle sont fort communs en France, et d'ailleurs « Sainte-Croix ne possède aucun caractère particulier qui soit digne de « l'attention des amateurs. Aussi nous opinons pour la DÉMOLITION. »

C'est bientôt dit : Espérons que l'auteur de cette appréciation cavalière sur un des monuments les plus curieux de Provins ne sera pas consulté et n'opinera que... du bonnet.

Tous les auteurs au contraire qui ont écrit et qui écrivent encore sur Provins : Rivot, Ythier, Pasques, Opoix, Allou, Michelin, Bourquelot, Dusommerard, Bernard, Aufauvre, Lefèvre, Lebœuf, etc., etc., sont d'accord pour trouver que cette église, par suite des diverses transformations que le temps et les événements lui ont fait subir est précisément une des plus curieuses, parmi celles qui peuvent attirer l'attention des *amateurs*.

Son petit portail et ses parties les plus remarquables ont été reproduits par la gravure, la lithographie et la photographie.

Et Félix Bourquelot, qui s'y connaissait, en a donné dans son *Histoire de Provins*, une description qui démontre très clairement que Sainte-Croix n'appartient pas exclusivement au xve siècle.

Ajoutons que notre collègue, M. Emile Lefèvre, conservateur des monuments historiques de la ville de Provins, dans son intéressant travail sur les rues de notre ville, n'a pas consacré moins de vingt-cinq pages à l'histoire et à la description minutieuse et savante de l'église de Sainte-Croix, de son architecture, de ses sculptures, de ses [illegible] de ses peintures, de ses [illegible] etc., etc.

Et on ose parler de détruire tout cela ! Pour l'honneur de notre ville, espérons que ce n'est pas dans un cerveau Provinois qu'a germée cette lamentable idée.

Et répétons ce que dit si bien M. Emile Lefèvre en parlant des mutilations qu'à subie trop souvent cette église :

« Cet acte de vandalisme n'est plus de notre époque. On respecte « aujourd'hui les monuments quelque soit leur style. »

* * *

Un de nos compatriotes, M. Boucher, de l'Aube, vient d'obtenir le second grand prix de Rome, dans le concours de sculpture.

* * *

M. Reseur, de Reims, vient d'obtenir le second premier prix aux concours de l'Ecole de droit.

* * *

On vient d'installer dans le Musée de Châlons-sur-Marne les peintures et aquarelles offertes en souvenir de M Louis Barbat, par sa veuve.

Les tableaux à l'huile représentent l'ancienne église Saint-Eloi, supprimée à la Révolution. La porte Saint-Jean actuelle, vue de l'extérieur et la porte Saint-Jacques moderne dont les pilastres ont été démolis récemment.

Sept aquarelles remarquables retracent l'aspect pittoresque de l'ancienne porte murée à l'extrémité du rempart, proche la place des Ursulines, trois vues de la porte Saint-Jean ancienne et moderne : les couvents des Récollets, des dames de Vinetz et une vue extérieure de l'église Saint-Loup dont la réédification du portail est prochaine.

Nous ne saurions mieux terminer la Chronique de notre seconde livraison qu'en adressant nos remerciements à la presse, et à celle de Champagne en particulier. Le *Courrier du Nord-Est* (15 juin), le *Journal de la Marne* (23 juin), le *Vigneron champenois* et le *Progrès de la Marne* (28 juin), la *Revue des questions historiques* et la *Chronique charentaise* (1er juillet), après avoir constaté l'opportunité de notre publication, ont bien voulu encourager nos efforts. Qu'ils reçoivent ici l'expression publique de notre gratitude pour leurs encouragements et pour leurs bons conseils.

Le Secrétaire Gérant,
Léon Frémont.

LA CHAMPAGNE A L'ACADEMIE FRANÇAISE

I

Nicolas PERROT D'ABLANCOURT*

—

V

LA TRADUCTION DE TACITE. (1640-1644).

—

Le premier volume de la traduction des *Annales* de Tacite parut en 1640, dédié au cardinal de Richelieu par une épître dont l'exorde et la péroraison nous offrent des documents précieux. L'exorde nous confirme dans cette conviction que Richelieu, en établissant l'Académie française, avait voulu constituer un corps de gens de lettres uniquement dévoués à sa politique, occupés à chanter ses louanges et ses hauts faits ; on aurait pu les appeler les Académiciens ordinaires de son Eminence ; et l'on remarquera que d'Ablancourt ne dit pas l'Académie, mais *Votre académie*. Quant à la péroraison, elle nous démontrera que Patru ne lisait pas complètement les œuvres de son ami ; car il prétend quelque part que d'Ablancourt n'a jamais pu composer deux vers de suite, et la dédicace se termine par un curieux sixain en l'honneur du Cardinal[1]. Voici du reste, ce morceau de haute prose, qui a le mérite d'être plus court que la plupart de ses contemporains :

A Monseigneur l'Eminentissime Cardinal duc de Richelieu. — Monseigneur, bien que ce ne soit pas une honte de devoir à une personne à qui toute la France est redevable, Vostre Eminence me permettra bien que pour m'acquitter des obligations que je luy ay et

* Voir les 1re, 2e livraisons, Tome Ier de la *Revue de Champagne et de Brie*.

1. Nous aurons occasion de citer plus tard d'autres vers de Nicolas Perrot.

satisfaire en quelque sorte à l'honneur qu'elle m'a fait de me donner place dans son Académie, je luy présente ce livre et la paye du bien d'autruy puisque je ne trouve pas chez moy de quoy la payer. Tacite est si grand et si admirable qu'encore que je luy aye osté une partie de ses grâces et presque toute sa force, il ne laisse pas en l'état qu'il est de conserver de la majesté et de la grandeur : Et comme les cendres des héros sont révérées, ses reliques partout où nous les trouvons nous doivent estre vénérables. Il est depuis quinze cens ans l'oracle de la politique : on l'a traduit en toute langue : il est en estime chez tous les peuples ; on a fait des sentences de toutes ses lignes, des mystères de toutes ses paroles ; et si l'on avoit assemblé tous les livres qui ont esté faits pour l'admirer ou pour l'esclaircir, il s'en pourroit faire une grande bibliothèque. C'est luy qui a engendré toute la politique d'Espagne et d'Italie ; c'est dans ses doctes escrits qu'on s'est instruit en l'art de régner. C'est luy que les princes de la maison d'Autriche consultent encore tous les jours dans la nécessité de leurs affaires. Mais, Monseigneur, j'aurois mauvaise grâce de faire l'éloge de mon auteur et de me taire de vos loüanges. C'est Vostre Eminence qui a sceu mettre en évidence ces grandes maximes, et qui laissant à nos ennemis les moins généreuses, a réuny sous l'empire de Louis-le-Juste, la magnanimité de François Ier et la politique de Louis Onziesme, sans avoir les défauts de l'un ny de l'autre. Casal, Nancy, la Rochelle sont les preuves esternelles de ces véritez ; cent autres villes de l'Alsace, du Languedoc et de la Lorraine, Arras, Pignerol, Perpignan qui sont les rempars de la France et l'ornement de vostre Histoire, tant de provinces réunies ou défendues, tant d'autres conquises ou estonnées : la Flandre, l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie qui tremblent dans l'attente de vos conseils et de vos desseins ; toute la Maison d'Autriche esbranlée dans tous ses Estats, ses provinces désolées, ses villes désertes, ses peuples vaincus ou affamez, aprendront à la postérité ce qu'ont peu vostre esprit et vostre courage. Mais, Monseigneur, je n'ay pas entrepris de faire vostre Panégyrique dans une lettre. Comment pourrois-je renfermer dans un si petit espace tant de royaumes, de nations, de citez ? C'est un champ trop vaste que vostre gloire.

Je ne dispute point ce prix
Avec tant de rares esprits
Qui t'ont choisi pour but de leurs sçavantes veilles ;
Et de tes actions contemplant la hauteur,
De peur d'en profaner les augustes merveilles
Je veux dans le silence en estre adorateur;

De vostre éminence, le très-humble, très-obéissant et très-fidelle serviteur, Perrot d'Ablancourt.

Nous ne défendrons pas le lyrisme des six vers de nostre académicien ; mais on voudra bien nous accorder en re-

vanche que Richelieu n'était pas habitué à s'entendre louer dans une prose aussi nombreuse et aussi bien cadencée. Les contemporains n'ont pas ménagé leur admiration pour les préfaces de Nicolas Perrot : On les cite partout comme des modèles de style noble et élégant. Il est certain que de pareilles harangues étaient très-rares en l'an de grâce 1640, et l'on conçoit sans peine quelle faveur elles ne tardèrent pas à rencontrer près de ceux qui commençaient à se fatiguer de la pompe déclamatoire de Balzac et du maniérisme précieux de Voiture.

Après l'épître dédicatoire, on rencontre une préface intéressante, dans laquelle l'auteur affirme une seconde fois sa méthode de traducteur, et envoie sans plus de façon tous ses prédécesseurs aux gémonies. Le succès l'avait de plus en plus engagé dans son système, et voici bien la théorie du genre enseignée *ex professo :*

.... Il ne faut donc pas s'étonner, dit-il, si Tacite est difficile à traduire, puisqu'il est mesme difficile à entendre. D'ailleurs il a accoustumé de mesler dans une mesme période, quelquefois dans une mesme expression, diverses pensées qui ne tiennent point l'une à l'autre, et dont il faut perdre une partie, comme dans les ouvrages qu'on polit, pour pouvoir exprimer le reste sans choquer la délicatesse de notre langue et la justesse du raisonnement. *Car on n'a pas le mesme respect pour mon françois que pour son latin*, et l'on ne me pardonneroit pas des choses, qu'on admire souvent chez luy, et s'il faut dire ainsy, qu'on révère. Partout ailleurs je l'ay suivy pas à pas, et plustost en esclave qu'en compagnon, quoy que peut estre je me puisse donner plus de liberté, *puisque je ne traduis pas un passage, mais un livre*, de qui toutes les parties doivent estre unies ensemble et comme fondues en un mesme corps. D'ailleurs la diversité qui se trouve dans les langues est si grande, tant pour la construction et la forme des périodes que pour les figures et les autres ornements, qu'il faut à tous coups changer d'air et de visage, *si l'on ne veut faire un corps monstrueux tel que celuy des traductions ordinaires, qui sont ou mortes ou languissantes, ou confuses ou embrouillées, sans aucun ordre ni agréement*. Il faut donc prendre garde qu'on ne fasse perdre la grâce à son auteur par trop de scrupule, et que de peur de lui manquer de foy en quelque chose, on ne luy soit infidèle en tout, principalement quand on fait un *ouvrage qui doit tenir lieu de l'original*, et qu'on ne travaille pas pour faire entendre aux jeunes gens le grec et le latin. Car on sçait que les expressions hardies ne sont point exactes par ce que la justesse est ennemie de la grandeur, comme il se voit dans la peinture et dans l'escriture ; mais la hardiesse du trait en supplée le défaut et elles sont

trouvées plus belles de la sorte que si elles estoient plus régulières. D'ailleurs il est difficile d'estre bien exact en la traduction d'un autéur qui ne l'est point ; souvent on est contraint d'ajouter quelque chose à sa pensée pour l'éclaircir. *Quelquefois il faut retrancher une partie pour donner jour à tout le reste.* Cependant cela fait que les meilleures traductions paroissent les moins fidelles : et un critique de nostre temps a remarqué deux mille fautes dans le Plutarque d'Amyot[1], et un autre presque autant dans la traduction d'Erasme, peut estre pour ne pas sçavoir que la diversité des langues et des stiles oblige à des traits tout différens, parceque l'éloquence est une chose si délicate qu'il ne faut quelquefois qu'une syllabe pour la corrompre. Car, du reste, il n'y a point d'apparence que deux si grands hommes se soient abusez en tant de lieux, quoy qu'il ne soit pas estrange qu'on se puisse abuser en quelque endroit. *Mais tout le monde n'est pas capable de juger d'une traduction*, quoy que tout le monde s'en attribue la connaissance ; et icy comme ailleurs la maxime d'Aristote devroit servir la règle *qu'il faut croire chacun en son art.*

Nous voilà donc bien avertis. Nous sommes en présence d'une véritable œuvre d'art au jugement de laquelle les pédants ou les érudits sévères ne doivent pas être appelés. C'est le drapeau levé de toute une école qui devint très-florissante au milieu du XVIIe siècle, qui reçut les applaudissements du puriste Vaugelas, et qui eut le mérite de rendre véritablement populaires les chefs-d'œuvre de l'antiquité grecque et de l'antiquité latine. Comme l'a fort bien remarqué M. Gérusez à propos de la traduction de *la Pharsale* par Brébeuf, le précepte d'Horace *nec verbum verbo curabis reddere* est toujours présent à l'esprit de ces artistes raffinés, car ils savent que la lutte corps à corps, pas à pas, mot à mot, aboutit sûrement à la défaite. Tantôt ils se laissent vaincre de propos délibéré, tantôt ils se dérobent. Mais ailleurs, ils essayeront de prendre la revanche de ces chûtes délibérées et de ces fuites volontaires. Ne pouvant espérer l'égalité continue, ils procèdent par voie de compensation et d'équivalence. Mais surtout ils ne consentent jamais à ne pas parler la bonne langue qu'ils aiment si pieusement et qu'ils connaissent si bien[2].

Horace n'avait pas été seul à conseiller cette méthode parmi les anciens. Perrot d'Ablancourt ayant remarqué dans Aulu Gelle deux passages très-caractéristiques au sujet des

1. C'était l'académicien Claude Bachet de Meziriac, commentateur et mathématicien, l'un des premiers érudits de son temps.

2. Cf. Gérusez. Histoire de la littérature française I. 230.

versions du grec en latin, les reproduisit sous forme d'avertissement en tête de tous ses volumes du Tacite et les fit suivre de ces quelques lignes qui peuvent être regardées, eu égard à leur répétition, comme sa profession de foi la plus complète :

Nous aprenons par ces deux exemples, premièrement que *le plus grand tort qu'on puisse faire à une copie, c'est de luy montrer son original*, veu qu'elle perd toute sa grâce devant luy et que la nature mesme a peine à faire deux choses qui se ressemblent. C'est pourquoy un grand peintre d'Italie ne vouloit jamais tirer un portrait au naturel, parce qu'il disoit que par là il s'exposoit à la censure de tout le monde, qui dans les autres tableaux respectoit sa main et son ouvrage. Nous voyons aussi par la comparaison de Virgile et de ces anciens comiques, comme le moyen d'arriver à la gloire de son original n'est pas de le suivre pas à pas, mais de chercher les beautés de la langue comme il a fait celles de la sienne ; en un mot ne pas tant regarder à ce qu'il dit qu'à ce qu'il faut dire, et considérer plus son but que ses paroles. C'est pourquoy Cicéron qui estoit un grand maistre d'éloquence, ayant à traduire les oraisons d'Eschine et de Demosthènes, dit qu'il l'a fait *non ut interpres sed ut orator*, sçachant bien qu'il n'y pouvoit réussir autrement. Et véritablement les endroits où je languis davantage dans ma traduction sont les plus fidelles, si c'est fidélité que de retrancher la plus belle partie de son auteur, qui est sa force et son éloquence, pour garder la propriété de chaque terme *qui n'est que la science d'un grammairien*. Mais sans me mettre en peine de justifier davantage ma façon d'escrire par l'exemple des anciens, et laissant aux oreilles délicates à en juger, je diray que j'ay trouvé à propos de faire quelques remarques sur les endroits où j'ay pris le plus de liberté, afin de mettre à couvert par là tous les autres ; et en quelques lieux j'ay pris la peine d'examiner jusques aux moindres paroles pour faire voir que tous mes péchés ne sont pas des péchés d'ignorance. Cela servira de quelque lumière à ceux qui se plaisent à conférer le françois avec le latin, quoiqu'à mon advis ce ne soit pas une occupation fort agréable, et qu'on y rencontre assez souvent ce que dit Aulu Gelle que ce qui paraissoit assez beau et délicat dans la copie devient froid et languissant quand il est conféré avec l'original.

Telle fut la déclaration de principes, qui devait bientôt mériter à son auteur le nom de Hardy d'Ablancourt, que lui donna Ménage dans la *Requête des Dictionnaires*, en attendant qu'il appelât ses traductions les *belles infidèles*[1].

1. Même le Hardy d'Ablancourt
Dans Tacite se trouve court,

dit la *requête des Dictionnaires*. Et on lit dans le *Menagiana* : « Lorsque la version de Tacite parut, bien des gens se plaignirent de ce qu'elle

Au moins devons-nous remarquer qu'elle fut saluée par les contemporains comme l'aurore d'une ère toute nouvelle. Baillet assure que Perrot doit passer pour un chef de secte parmi les traducteurs : et quel chef, qui enrole sous sa bannière les Balzac, les Godeau et les Vaugelas ! Balzac prétendait que le français de d'Ablancourt serait prisé beaucoup plus haut par la postérité que le latin de Tacite[1] ; Vaugelas recommençait toutes ses traductions pour approcher de ce modèle inimitable[2] ; et Godeau declarait qu'il n'était pas possible d'atteindre à un plus haut degré de perfection :

La brièveté de Tacite, dit-il vers la fin du Livre Ier de son *Histoire de l'Eglise*, demande un homme attentif et plus que médiocrement habile pour n'estre pas souvent arresté par des façons de parler très obscures et plus tost grecques que latines. Mais la traduction du sieur d'Ablancourt en a osté toutes les épines, et la liberté que les critiques scrupuleux lui reprochent, sert à y porter la lumière avec la beauté[3].

Ce furent les envieux des succès de notre académicien qui s'avisèrent de critiquer sa méthode, car des savants dont on ne peut suspecter l'érudition toute spéciale lui rendirent publiquement hommage. Sorbière lui-même écrivait au sujet de son premier livre de Tacite :

n'étoit pas fidèle. Pour moy je lui donnai le nom de la *belle infidèle*, qui étoit le mesme que j'avois donné étant jeune à une de mes maistresses. (*Menagiana*, édit. 1693, p. 385). D'Ablancourt le laissait dire (Ménage), rapporte Tallemant des Réaux, et disoit : « Nous sommes bons amys, mais je ne prétends pas l'empescher de babiller. Nous faisons comme l'Empereur et le Turc qui laissent un certain pays entre eux deux, où il est permis de faire des courses sans rompre la paix. » (Tallemant, *Historiettes*, IV, 190).

1. Lettres de Balzac à Chapelain. Paris, Courbé, 1659, in-12 p. 186. — 17e du livre IV. (30 août 1639). Voici le passage textuel : « Nous parlerons donc une autre fois de la vie d'Agricola. Mais cependant pour passer d'une partie de Tacite à Tacite tout entier, M. d'Ablancourt sçaura, s'il vous plaist, que j'ai une haute opinion de son françois, que je suis prêt de parier, contre le docteur Heinsius et le jésuite Strada, qu'il vaudra beaucoup mieux que le latin dont ils ont tant affecté l'imitation. Si j'avois un voisin de sa force, que nous remüerions ensemble de belles matières ! que nous ferions de savantes promenades, que nostre critique s'emploieroit utilement ! Mais il ne faut pas qu'un pauvre solitaire conçoive de si hautes pensées... »

2. V. la préface de la traduction de *Quinte Curce*, par Vaugelas.

3. Godeau. *Hist. de l'Eglise*. Brusselle, chez Foppens 1697. 6 vol. in-12. I, 378-379.

Je ne puis rien dire de sa fidélité, n'aiant pas eu le loisir de le conférer avec l'original ; mais je sçay que l'auteur est homme de sçavoir, d'esprit, de jugement et qui entend mieux nostre langue qu'aucun de ceux qui se meslent aujourd'hui de traduire. Au demeurant, j'ay mieux entendu en françois qu'en latin, ce qui est autant digne de louanges en M. d'Ablancourt que blasmable en Tacite, qui semble avoir affecté je ne sçay quel stile brusque, auquel il laisse la moitié de la pensée à deviner. Et peut-estre que ce défaut au lieu de luy nuire, a servi à sa réputation[1]... »

Aussi bien que Sorbière, Borremans a vanté la traduction de Tacite, et nous fatiguerions le lecteur si nous voulions faire ici le relevé complet de tous ceux qui ont été séduits au XVIIe siècle par le style élégant et pur de Nicolas Perrot, depuis le bibliographe Sorel[2], jusqu'au Père Bouhours[3] et à Richelet[4].

Ménage et ses séïdes ouvrirent le premier feu contre d'Ablancourt. On trouva qu'il traitait ses auteurs en maître plutôt qu'en traducteur esclave et attaché à leur suite ; on s'empara des aveux qu'il avait franchement indiqués dans ses préfaces et on lui reprocha vivement la liberté qu'il s'était donnée de quitter et de reprendre ses originaux, selon son bon plaisir, sans s'assujettir à leurs mots et à leurs manières ; on l'accusa de leur avoir fait subir des changements, des retranchements et même des additions à sa mode ; enfin on prétendit qu'il les avait fait parler en notre langue un peu autrement qu'ils ne pensaient en la leur. Le satirique Furetière se fit l'écho de ces reproches dans sa *Nouvelle Allégorique des derniers troubles arrivez au Royaume d'Eloquence*, lorsqu'il représenta d'Ablancourt armé en guerre contre Galimathias, général des ennemis du beau langage.

L'arrière-garde, dit Furetière, ne consistoit qu'en deux bataillons : celui de la droite étoit composé de romans commandés par les capitaines Urfé[5], Gomberville[6] et La Calprenède[7], qui possédoient

1. *Sorberiana*, p. 257.
2. Bibliothèque françoise.
3. Entretiens d'Ariste et d'Eugène.
4. Préface du Dictionnaire.
5. Auteur de l'*Astrée*.
6. V. sur ce romancier, auteur du fameux *Polexandre*, notre étude publiée en 1876 dans le *Contemporain* et chez A. Claudin, 1876, in-8°.
7. Auteur de *Cassandre*, de *Cléopâtre*, etc.

presque tout le pays de romanie. A la gauche combattoient les *traductions*, en grand nombre et divisées en plusieurs corps, dont le premier marchait sous d'Ablancourt, *capitaine magnifique, qui leur avoit donné des habits neufs faits à la mode, qu'il avoit taillez et rognez à sa fantaisie*. Quelques autres obéissoient aux capitaines Giry[1], Vaugelas[2], et Charpentier[3], dont la sévérité avoit rendu les troupes moins licencieuses, de sorte que sans céder aux autres en dignité, elles les surpassoient en justesse. Les derniers marchoient sous les capitaines Vigenère et Baudoin[4] qui pour les avoir voulu trop grossir à la haste, avoient esté obligez d'y enrôler plusieurs drilles dont les habits estoient deschirez en beaucoup d'endroits[5].

Ainsi le principal et pour ainsi dire l'unique reproche que la critique la plus scrupuleuse ait fait à Perrot d'Ablancourt est d'avoir traité les œuvres de ses originaux en pays conquis, pour se les approprier et les transformer à sa guise. L'abbé de Marolles et Amelot de la Houssaye furent ses principaux accusateurs. Mais le premier, remarque Frémont, eut l'esprit de ne rien imprimer de ses attaques, quoiqu'il fut très porté à user et même à abuser de l'encre d'imprimerie ; il poussa même l'impartialité jusqu'à avouer plusieurs fois devant de nombreuses réunions « que pas un françois n'avoit jamais traduit avec plus de feu et d'esprit que M. d'Ablancourt, et que s'il luy arrivoit quelquefois de s'esloigner des paroles de son auteur, il demeuroit toujours attaché au sens[6]. » La Houssaye, au contraire, imprima ses attaques, mais il attendit la mort de Perrot d'Ablancourt, et ce fut en 1685, dans ses *Essais de la morale de Tacite*[7] qu'il se posa en adversaire acharné de notre académicien.

A la tête de ces Essais, on trouve au lieu de préface une

1. Traducteur de Tertullien, de Saint Augustin, etc. (de l'Acad. fr.)
2. Traducteur de Quinte Curce (de l'Acad. fr.)
3. Traducteur de Xénophon, Vie de Socrate, etc. (de l'Acad. fr.)
4. Ces deux traducteurs dont le dernier fut académicien ont accumulé traductions sur traductions.
5. Furetière. *Nouvelle allégorique des derniers troubles arrivez au royaume d'éloquence*. Paris, G. de Luyne. 1658. 2e édit. p. 85-87.
6. Perrot d'Ablancourt vengé, p. II.
7. *La morale de Tacite*. Premier essai : de la flatterie. Par le S. Amelot de la Houssaye. Paris 1685, in-12. C'est la réunion de cinquante-deux passages de l'historien latin, dont les notes et commentaires sont composés d'autres passages du même auteur. Tacite, disait le critique Le Clerc dans la *Bibliothèque universelle*, est le grand auteur de M. de La Houssaie, et celui sur lequel il travaille avec autant d'attachement que les théologiens sur la Bible. (Novembre 1686, p. 537).

longue critique des divers auteurs contemporains qui ont traduit ou commenté Tacite, avec les jugements qu'on a faits de son style et de sa morale. Tous ces interprètes et ces commentateurs sont en général appréciés trés librement, mais il n'en est pas de plus maltraité que d'Ablancourt qui n'a, dit-on, « pour partisans que ceux qui n'ont jamais lu les originaux grecs et latins. » On ose préférer à sa traduction celle du marquis de Bréval et l'on dit que « l'un a traduit en homme d'Etat et l'autre en grammairien, que l'un a plus de *lime* et l'autre plus de *sang*... » Enfin Amelot déclare que Tacite paraît « aussi fade dans le françois de Perrot que succulent dans le latin. » et qu'il conviendra seulement que d'Ablancourt « a osté les épines de Tacite, si l'on veut convenir qu'il en a osté les roses avec les épines... » Pour justifier ses allégations, il citait un grand nombre de passages où le sens de l'auteur latin était, disait-il méconnaissable, d'Ablancourt l'ayant expliqué d'une manière très équivoque.

A voir cet air de confiance joint aux longues études que M. de la Houssaie a faites de Tacite, on serait en effet tenté de croire, dit Le Clerc dans sa *Bibliothèque universelle*, que M. d'Ablancourt a mal compris l'historien latin ; mais il ne faut accepter sa diatribe qu'avec beaucoup de précaution. Nous n'avons pas la prétention d'entrer ici dans le détail de la longue querelle soulevée par Amelot, ni de rechercher si Frémont a eu raison de soutenir que ce critique atrabilaire s'était servi d'un texte de Tacite fort défectueux, accommodant l'auteur latin à son usage, changeant les cas des noms et les temps des verbes, transposant des mots, retranchant des corps de phrases, joignant souvent des demi-périodes sans s'embarrasser des périodes entières qui existent entre elles... tout cela pour mieux trouver son adversaire en défaut en opposant à sa version un texte qui ne pouvait être celui sur lequel il avait traduit. Il faudrait reconnaître encore si La Houssaie n'a pas altéré et tronqué plusieurs passages de la traduction même de Perrot, suivant le besoin qu'il en avait pour faire valoir la sienne, ou pour appuyer de mauvaises chicanes. Qu'il nous suffise de dire que Frémont indigné mit à jour plusieurs supercheries de ce genre d'une façon tellement catégorique qu'il était impossible de répliquer par de bonnes

raisons[1]. Voilà où mènent toujours les pamphlets. Amelot ne trouva pas de plus sûr moyen de sortir de cette impasse que de publier, à son tour, une traduction nouvelle et complète de Tacite. Il n'y avait pas, en effet, de meilleur parti à prendre ; mais il ne s'y décida pas sans adresser de nombreuses invectives à Frémont dans sa préface, et à Perrot dans son Discours critique préliminaire.

C'est de ce dernier qu'il faut dire, s'écriait-il, dans une longue revue des interprètes de Tacite, ce que Patercule disoit des auteurs célèbres qui vivoient de son temps, que vû l'admiration que l'on a pour ses traductions, il est non-seulement difficile d'en juger autrement que les autres, mais encore dangereux d'en faire la censure[2].

Amelot brava ce danger et crut qu'il importait au « service du public de détruire la prévention » que l'on avait en faveur de son adversaire ; cet intérêt prétendait-il, « devant lui être infiniment plus cher que celui d'un particulier qui jouït à faux titre d'une gloire qui ne lui appartient pas[3]... » Il persévéra jusqu'à la fin dans son acharnement contre Nicolas Perrot, et ses *Mémoires historiques* qui n'ont pas été achevés portent cet arrêt significatif :

D'Ablancourt n'a point entendu les auteurs grecs et latins qu'il a traduits ; je persiste dans le jugement que j'en ai fait dans mes commentaires sur Tacite. Les abbés Furetière, Ménage et Baillet et le médecin Gui Patin sont et seront mes répondans[4].

Ce qu'il y a de certain, c'est que d'Ablancourt, suivant le programme qu'il avait lui-même exposé, s'est permis de retrancher dans le texte de Tacite certains détails qui servent à l'éclaircissement de l'histoire, en supprimant, par exemple, la plupart des noms propres ou prénoms des

1. Tel est ce passage dans lequel les mots supprimés par La Houssaie dans le texte de Tacite sont rétablis en italique : « Tribunos et centuriones læta sæpius, quam comperta nuntiare ; *libertorum servilia ingenia* ; amicis inesse adulationem ; *si concio vocetur, illic quoque quæ pauci incipiant, reliquos obstrepere ;* pænitus nocendos mentes, cum secreti et incustoditi inter militares cibos, spem aut metum proferrent... » (Ann. 2). Voilà une étrange manière de citer des documents. — Lourd et diffus, Amelot a donné souvent, à la place de traductions, de véritables paraphrases.

2. Tacite, avec des notes politiques et historiques par Amelot de la Houssaie. La Haye, 1692. I. clviij.

3. *Ibid.*

4. Mémoires historiques, politiques, critiques et littéraires, par Amelot de la Houssaie. Amst., 1737. I. 35.

Romains : il lui arrive même de retrancher les surnoms ou les noms de la maison et de la famille, et de les remplacer par de simples qualificatifs, comme deux sénateurs, un officier, etc... Cela est certainement répréhensible, mais devons-nous lui faire un crime impardonnable d'avoir traduit les dates du calendrier latin exprimées en nones, ides et calendes, par celle de la supputation chronologique actuelle ?... Quant aux suppressions de passages entiers qui auraient altéré profondément le sens de plusieurs passages de l'historien romain, nous avouons n'avoir pas suffisamment conféré les deux textes pour nous prononcer d'une façon absolue à cet égard, mais le suffrage d'érudits tels que Vaugelas et Richelet n'est-il pas préférable aux mesquines et jalouses critiques d'Amelot ? De nos jours on demande aux traducteurs une précision absolue et l'on ne paraît pas disposé à leur pardonner le moindre écart du texte original ; cela tient sans doute à ce que l'éducation littéraire étant en général beaucoup moins développée qu'elle ne l'était au XVIIe siècle, on veut, à l'occasion, pouvoir recourir au texte français, pour l'éclaircissement d'un fait historique, avec autant de sécurité qu'au texte latin : mais franchement, la meilleure version en langue étrangère, lorsqu'il s'agit d'élucider une question délicate, apportera-t-elle jamais un argument aussi décisif que le texte original ? Tous ceux qui s'occupaient d'histoire au XVIIe siècle étaient de force à recourir sans hésitation à Tacite lui-même ; et ce qui importait dans une traduction destinée à faire connaître et à faire goûter à la masse du public, particulièrement aux gens du monde, les œuvres des auteurs anciens, c'était la clarté, l'élégance et la précision du style, unies à une fidélité suffisante au sens de l'écrivain traduit. On peut affirmer que d'Ablancourt, en ce qui concerne Tacite et Xénophon a résolu victorieusement le problème ; et les innombrables réimpressions de son œuvre jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, prouvent qu'elle fut dignement appréciée de ses contemporains et par les générations qui les suivirent directement. Qu'on mette en regard le nombre des éditions du *Paradis perdu* traduit presque mot pour mot par Chateaubriant, et l'on aura la mesure de la valeur des deux méthodes près de la plupart des lecteurs. D'Ablancourt ne prétendit jamais composer

des *versions de collége :* il voulut rendre familiers aux gens du monde les grands écrivains de la Grèce et de Rome : il y a réussi et nous devons l'en féliciter sans réserve.

Au surplus, il nous sera facile de prendre ici même quelques points de comparaison, et nous avons l'espoir qu'une simple citation n'effraiera point nos lecteurs. Ouvrons Tacite à la première page. Voici son début laconique et précis, emprunté à l'édition elzévirienne de 1649 :

Urbem Roman a principio reges habuere. Libertatem et consulatum L. Brutus instituit. Dictaturæ ad tempus sumebantur : neque Decemviralis potestas ultrà biennium, neque tribunorum militum consulare jus diù valuit. Non Cinnæ, non Sullæ longa dominatio : et Pompeii Crassique potestas cito in Cæsarem, Lepidi atque Antonii arma in Augustum cessere, qui cuncta discordiis civilibus fessa, nomine Principis sub imperium accepit. Sed veteris populi Romani prospera vel adversa claris scriptoribus memorata sunt, temporibus que Augusti dicendis non deficere decora ingenia, donec gliscente adulatione detererentur. Tiberii, Cajique et Claudii, ac Nenoris res, florentibus ipsis, ob metum falsæ, post quàm occiderant, recentibus odiis compositæ sunt. Inde consilium mihi pauca de Augusto et extrema tradere : Mox Tiberii principatum et cætera, sine irâ et studio quorum caussas procul habeo.

Mettons en regard la traduction de l'académicien Jean Baudouin publiée chez Richer, en 1619, et celle que Perrot d'Ablancourt donna vingt ans après, presqu'au même moment où Achille Harlay de Chanvallon, marquis de Bréval s'attaquait aussi à Tacite[1] :

BAUDOIN.	D'ABLANCOURT.
La ville de Rome ayant esté premièrement gouvernée par des Rois, L. Brutus y establit depuis le Consulat et la Liberté. Outre que les Dictatures avoient leur temps limité, la puissance des dix-hommes ne passa point deux années ; et mesme l'autorité consulaire des tribuns militaires ne fut pas de longue durée. La domination de Cinna s'anéantit en-	Rome fut au commencement gouvernée par des rois, et depuis par des consuls ; mais dans les périls suprêmes on créoit un dictateur, dont la puissance ne duroit pas plus longtemps que le danger. Depuis cet établissement jusqu'à l'Empire d'Auguste, il y a eu quelques changemens de peu de durée. On a veu les Tribuns des soldats, en la place des Con-

1. La traduction du marquis de Bréval parut chez Pierre-le-Petit en un volume in-folio en 1644, et fut réimprimée en 1659. Plus exacte et plus fidèle que celle de Perrot, mais beaucoup moins élégante elle n'eut qu'un succès d'estime. Elle eût été parfaite, dit Amelot de la Houssaie, si le stile avait été à la hauteur de l'exactitude. On ne lit pas ce qui est aride et sec.

core bientost, et celle de Sylla pareillement. Il en advint autant à Pompée et à Crassus, le pouvoir desquels céda tout incontinent à celuy de César, et les forces de Lépidus à celles d'Auguste lequel sous le nom de Prince soubmit à son obéyssance tout l'Estat fatigué de guerres civiles.

Il s'est treuvé d'excellents historiens qui ont raconté les prospéritez et les adversitez de l'ancienne République Romaine, mesme l'on n'a pas manqué de beaux esprits pour escrire de temps en temps les choses advenues sous l'Empire d'Auguste, jusqu'à ce que la flatterie s'augmentant peu à peu les en a destournez. Les faicts de Tibère, de Caïus, de Claudius et de Néron ont esté par crainte escrits faulsement lors du règne de ces Princes, et depuis leur mort aussi pour la haine qu'on leur avoit portée durant leur vie. C'est pourquoy j'ay advisé de dire en peu de mots quelle a esté la fin d'Auguste, et quel l'Empire de Tibère : puis de poursuivre le reste, sans flatterie et sans passion, comme estant grandement esloigné des occasions de ce faire.

suls, et les Décemvirs l'espace de deux ans avec l'authorité souveraine. Cinna et Scylla ont esté maistres de la république. César l'emporta sur Crassus et sur Pompée, Auguste triompha de Lépidus et d'Antoine ; mais après ces longues contestations, tout le monde estant las des guerres civiles, il usurpa la domination sous le nom de Prince du Sénat. Plusieurs illustres écrivains ont raporté les mémorables aventures de l'ancien peuple romain ; le règne mesme d'Auguste, n'a pas manqué d'excellens esprits qui en ont escrit les divers évènemens, tandis qu'on la pû faire sans une lâche complaisance. Mais on peut dire véritablement de Tibère, de Caligula, de Claudius et de Néron, que la flaterie et la crainte ont composé leur histoire durant leur vie, et le dépit et la haine après leur mort. J'ay donc entrepris d'écrire le règne de ces quatre princes, avec la fin de celuy d'Auguste, sans estre porté d'amour ni de haine, puisque je n'ay aucun sujet de les aimer ny de les haïr.

Nous nous dispenserons de donner à la suite de ces morceaux la version qui nous semblerait pouvoir concilier toutes les exigences de la critique ; ceci suffit pour que chacun puisse apprécier en connaissance de cause les deux procédés[1]. Il est incontestable que des deux traducteurs, Baudoin

1. Nous donnerons cependant en note, pour que la comparaison soit plus complète, la traduction du même passage par Amelot de la Houssaie. Nous mettrons comme lui en italique les mots et phrases qu'il a jugé à propos d'ajouter au texte de Tacite :

« Rome, dans son commencement eut des Rois, *et après le bannissement des Tarquins*, Lucius *Junius* Brutus, introduisit le Consulat et la Liberté. La Dictature ne se donnoit que pour un temps et la puissance des Décemvirs ne dura pas plus de deux ans. L'autorité consulaire des tribuns militaires ne fut pas longtemps en vigueur. La domination de Cinna, ni celle de Silla ne furent pas longues, et César ne tarda guère à ruiner Crassus et Pompée, *ses collègues* ; ni Auguste à vaincre Lépidus et *Marc* Antoine, *ses rivaux*. Et comme les guerres civiles avoient épuisé toutes les forces de la République, Auguste en prit le gouvernement, sous le nom

est le plus rigoureusement exact. Mais que son style est lourd et sans grâce ! D'Ablancourt a supprimé Brutus et la liberté ; il a cru devoir ajouter les périls extrêmes et quelques autres incidentes ; il a réuni ensemble le *prospera vel adversa*... En dépit de ces imperfections de détail on ne peut facilement s'imaginer que ces deux versions aient été écrites à vingt ans de distance ? A notre humble avis, il y a un siècle de progrès entre Baudoin et d'Ablancourt ; et là est tout le secret de la vogue immense et soutenue des *belles infidèles*. On croirait lire quelque ouvrage d'un historien français : mérite inappréciable et beaucoup trop oublié. Tallemant des Réaux porte à ce sujet sur notre académicien un jugement littéraire beaucoup plus juste que ceux qui lui sont habituels : « Je ne parleray point icy, dit-il, de ses traductions ny des libertez qu'il s'y donne. Il faut bien qu'il ayt raison, puisqu'on lit ses traductions comme des originaux[1]. »

Que Nicolas Perrot n'eût pas commis quelques bévues, cela serait vraiment trop extraordinaire ; et les curieux pourront en voir quelques unes impitoyablement relevées,

modeste de Prince *du sénat*. — Tout ce qui est arrivé de bonheur ou de malheur à l'ancienne République a été raconté par de célèbres écrivains : Et Auguste même n'a pas manqué de beaux esprits pour écrire son histoire, avant que la nécessité de flatter qui croissoit *de jour en jour* les eût abatardis. Lorsque Tibère, Caligula, Claudius et Néron regnoient, la crainte *de les offenser* fesoit écrire des mensonges ; mais dès qu'ils furent morts, la haine toute récente fit composer des *invectives*. — C'est pourquoi je veux donner ici la fin du règne d'Auguste, et puis l'histoire de Tibère et des trois empereurs suivans : le tout sans passion et sans intérest, toutes les raisons de les aimer, ou de les haïr, étant éloignées de moi, *qui ne les ai jamais connus*. »

Toutes ces additions non-seulement de mots, mais d'idées sont-elles bien nécessaires ?... Et quelle absence de souplesse dans le style ! Toute balance faite nous n'hésitons pas à préférer d'Ablancourt.

1. Tallemant. *Historiettes*. IV. 50. — Faut-il ajouter que c'est aussi le sentiment de Patru ? « On pourroit ici parler, dit-il, de sa manière de traduire qui n'a pas plu à tout le monde, *quoy qu'elle ait esté admirée de tous les illustres de nostre siècle*. Il est vray que quelquefois il prend quelque liberté... Néanmoins il ne les prend qu'aux endroits où il faut les prendre. Mais sans le deffendre ici, dans *ces préfaces admirables qu'il a faites à la pluspart de ses livres*, il se deffend assez lui-mesme, et fait bien voir qu'il s'est proposé la vraye idée d'un bon traducteur qui doit rendre le sens de l'original sans lui rien oster, ny de ses grâces. C'est ce que M. d'Ablancourt a si heureusement pratiqué, et ses expressions vives et hardies sont si esloignées de toutes servitudes, qu'en lisant ses traductions, *on pense lire des originaux et non pas des traductions*. » (Patru. Œuvres, p. 591-592).

dans les notes de la traduction que le professeur de rhétorique à l'Université de Paris, Guérin, publia en 1742[1], sans réussir à détrôner son prédécesseur[2] : mais, remarque avec raison l'un des collaborateurs de l'abbé Desfontaines à propos de ce même Guérin, est-ce absolument la faute du traducteur s'il ne peut toujours rendre avec exactitude un pareil original ? L'interprête le plus intelligent échoue devant un texte inintelligible tel qu'est trop souvent celui de Tacite. Combien de doutes et d'incertitudes n'a-t-il pas fait naître à de savants commentateurs ! Combien de pensées dans son livre qui pour être trop fines sont incompréhensibles, et combien d'autres impénétrables à force d'être laconiques[3] ! Si l'on ajoute à cette obscurité de son style, les altérations de son texte à travers les âges, on conviendra que Tacite est l'un des auteurs de l'antiquité les plus difficiles à bien entendre, et l'on ne gardera pas rancune à d'Ablancourt des quelques fautes inévitables qu'il lui est arrivé de commettre.

René KERVILLER.

A Suivre.

---

1. Ce qu'il y a de curieux c'est que Guérin traite Amelot aussi dédaigneusement que d'Ablancourt. Lui-même prêta le flanc à plus d'une critique. Ne s'avisa-t-il pas de traduire *non imbecillum tantum et imparem laboribus sexum*, par : « le beau sexe n'était pas seulement *imbécille* et incapable de travail ! » — Peu galant ce professeur de rhétorique.

2. Les frères Barbou imprimaient encore en 1760, le Tacite de d'Ablancourt, latin et français, en 3 volumes in-12 et français seul en 2 volumes in-12.

3. Desfontaines. *Observations sur les Ecrits modernes. XXI*, p. 159 (année 1742).

SERVICE FUNÈBRE

CÉLÉBRÉ EN JUIN 1610, A LA CATHÉDRALE DE TROYES, POUR FEU TRÈS - CHRESTIEN, TRÈS - PUISSANT ET TRÈS-MAGNANIME PRINCE HENRY QUATRIESME, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE

D'après les Registres capitulaires conservés aux archives de l'Aube.

Quoique longtemps au pouvoir de la Ligue, la ville de Troyes se hâta de reconnaître Henri IV pour son roi, lorsqu'elle eût appris son abjuration. Ce monarque, toutefois, ne parut dans son enceinte que le 30 mai 1595, époque à laquelle beaucoup n'osaient croire à sa conversion. Mais la sagesse de son gouvernement lui concilia une telle affection dans la Champagne que la nouvelle de sa mort y causa une véritable consternation, comme le prouve la pièce suivante :

Sensuit l'ordre tenu en la cérémonie des prières publiques faictes pour feu très-chrestien, très-puissant et très-magnanime prince Henry quatriesme, quand il vivoit, par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre, en trois services consécutifz célébrez en l'église cathédrale Monsr Sainct-Pierre de Troyes, commencez pour les vigiles le lundy XIIIIe jour de juin à trois heures après midy et finiz le jeudy à la messe XVIIe dudit mois MVIc dix, suivant les lettres du Roy à présent régnant addressantes à Monsr l'Evesque de Troyes cy-après insérées.

Premièrement.

En la dicte Eglise St Pierre a esté par les srs Nicolas Hennequin et Jean Barat, deux des coners en l'eschevinage députtez pour pourvoir et donner l'ordre à tout ce qui est nécessaire de faire pour l'honneur des dits services et cérémonie qui y doibt estre gardée) faict tendre au chœur d'icelle église en noir de quatre parements de drap

en large sur deux desquelz y avoit deux voyes de velours avec plusieurs armoiries des armes de France et de Navarre.

Et au milieu du dit chœur sur les tumbes des évesques Nicolas et Pierre d'Arceys estoit dressée une chapelle ardente ou y avoit cent vingt cinq cierges de chascun pesant...

Aux quatre boutz de laquelle y avoit quatre grands cierges et soubz icelle chapelle estoit une contenance couverte d'un poesle de veloux noir croizé de satin blanc proche duquel estoient deux benoistiers d'argent avec asperges de costé et d'aultre qui servirent à donner de l'eaue beniste par Messieurs de la Justice du costé droict et par Messieurs les Maire et Eschevins et leur suitte du costé senestre, entrans audict chœur et furent les dits cierges fourniz par les dits sieurs Maire et Eschevins et au devant du grand autel estoit le gros luminaire de la dite église fourny par Monsieur l'Evesque de Troyes.

En la nef de la dite église l'on avoit aussi tendu de deux parementz de drap à double pour circuir au long d'icelle jusques au dehors les principales portes d'icelle église avec une voye de veloux sur le dit drap parsemé d'armoiries de part et d'aultre.

Y avoit aussi le long de la dite nef de part et d'aultre les gros cierges et luminaire des confrairies des estatz et mestiers de la dite ville allumez pendant les services avec un grand chandelier aultrement appellé la *Couronne* qui est devant le Jubé ou y avoit nombre de cierges comme aussi y avoit en chascun pillier d'icelle église un cierge en chandeliers de bois attachez exprès en chascun d'iceux pilliers. Le tout aussi faict et fourny aux frais desdits Maire et eschevins.

Le dit jour de Lundy XIIIIe du dit mois à l'heure de midy de l'ordonnance de Monsr le Bailly du dit Troyes ou son lieutenant, toutes les boutiques de la ville ont esté fermées et on a sonné par toutes les églises d'icelle sans pour ce payer ni salarier les dits sonneurs, estant de beaucoup plus obligez à la mémoire du dit feu Roy.

Pour assister aus dits services furent semondy et conviez de la part du dit Sr Evesque ou ses vicaires par l'advis de Messieurs du chapître de la dite église et se trouvèrent avec les dits sieurs du chapitre Messieurs du chapitre St Etienne, les religieux des abbayes Sainct-Loup et St Martin, du prieuré nostre Dame en l'Isle, la Saincte Trinité des fausbourgs, curés des églises parochiales, de la dite ville et les frères prescheurs et mineurs avec leurs croix et furent (comme dict est) commencez les dits services le XIIIIe de juin sur les trois heures après-midy scavoir les vigiles chantées à trois leçons, officiant le sieur doyen de ladite église pour l'absence dudit sieur Evesque et pour chappiers deux chanoines dicelle église qui invitoient les autres chanoines d'icelle et chanoines de l'église St Estienne pour chanter et dire les respons, antiennes et leçons, si elles ne se chantoient en musique. Et le mardy quinziesme sur les neuf heures fut célébrée la messe pendant laquelle avec les dits deux chappiers le sieur chan-

tre de ladite église de Troyes porta aussi chappe gouvernant le chœur, ayant son baston en main, lequel ordre pour les vigilles et messes fut gardé ès deux jours suivans.

Pour assister ausquelz services tous les corps de la Justice se seroient assemblez en la maison de Mons. Me Jehan Angenoust, président et lieutenant général au Baillage et siége présidial pour de là se rendre aux heures indicts et passer par l'hostel de ville ou estoit tendu en noir le long d'icelle pour y joindre le corps d'icelle ville les bourgeois, cappitaines et autres notables personnages semondéz pour ledit convoy funèbre et aller chacun en leur rang et ordre en la dite église et ainsi qu'ilz sont cy après nommez.

Marchoient les corps de la Justice à la main dextre de la rue et le corps de ville à la senestre de l'autre costé, se joignant et costoyant l'un l'aultre et ayant chascun des dits corps leurs huissiers et sergentz devant eux et encores vingt-quatre hommes appellez clercs de confrairies qui bordoient les deux costez de la dite, rue revestuz de leurs tunicques de diverses couleurs tenans chascun une clochette en la main pour timbrer et sonner leurs appeaux, ayant l'un d'eux faict trois criz, l'un au-devant de l'hostel de la dicte ville, l'aultre devant le coing des Estuves aux hommes et l'aultre au-devant de la principale porte de la dicte église, en faisant à chacun d'iceux une pose et sonné leurs appeaux auroit l'un d'eux dict et haultement cryé : *Entre vous, bonnes gens qui m'oyez, priez Dieu et repriez pour le remède de l'âme de bonne mémoire très-hault, très-puissant, très-magnanime et très-invincible prince Henri quatriesme, quand il vivoit par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre, deceddé le XIIIIe may dernier passé en nre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ à ce qu'il plaise luy donner repos et gloire en son paradis. Amen.*

Les dits corps de la Justice et de l'Eschevinage — composez des chefz et membres cy après déclarez à la dextre marchoient comme dict est Messieurs les Président et lieutenant général, les lieutenans criminel et particulier, tous trois ensemble.

Suivoient Messieurs les consers présidiaux, deux à deux, les deux advocats et procureur du Roy, le substitut du dit sr procureur du Roy et le Greffier du baillage et au-devant du dit corps estoient leurs quartre huissiers audienciers avec tous les sergens extraordinaires. Après marchoit Mons. le Prévost de Troyes assisté de son lieutenant en ladite prévosté et au-devant d'eux les trente sergentz ordinaires avec leurs Baguettes, le dit sr Prévost estoit suivy de Messieurs les conseillers et Greffier de la dite prévosté. Suivoient avec quelque peu de distance Messieurs les advocats, procureurs et notaires de ladite ville, tous les dessus dits revestuz de longues robbes et habit décent.

Et quant à Messieurs les présidents et esleuz en l'élection du dit Troyes, lieutenant des Traites foraines, Me des eaues et foretz, grenetiers et controlleurs sur les difficultez qui se seroient meues pour

l'ordre qu'ilz auroient en empeschement formé par les cons^ers^ en prevosté qui marchent devant eux se seroient retirez de la compagnie et faict corps à part pour aller aus dits services.

Et de l'aultre costé de la dite rue à main senestre à l'endroit des dits sieurs Président et Lieutenant général et aultres principaux Magistrats et officiers de la Justice

Marchoient Messieurs les Maire et Eschevins, deux à deux, suivis des Conseillers et officiers de l'eschevinage ayant leurs sergentz et trompette avec leurs robbes de couleur devant eux.

Après eux marchoient Messieurs les Juge et Consulz en leur habit décent, revestuz de leurs robbes cytadines et de leurs bonnetz, assistez de leur procureur scindic et greffier, ayans devant eux leurs huissiers et sergentz ordinaires qui estoient suiviz d'un bon nombre des plus notables bourgeois et marchans de la dite ville.

Ensuitte et avec quelque peu de distance affin de veoir la distinction des corps de justice marchoient les prévost, garde, contre-garde, ouvriers et monnoyers de la monnoye assistez de leurs officiers, greffier et sergentz.

Après les dessus dictz marchoit immédiatement avec quelque distance et séparation du dit corps de la Monnoye le sieur de Villechétif, sergent maïeur de la dite ville seul portant un habit de dœuil décent et convenable à telle charge, tenant un baston de trois piedz ou environ couvert de crespe, suivy de deux sergentz du quartier de Belfroy, portant par bas leurs hallebardes couvertes de crespe noir.

Puis après marchoit le Sr Féloix, enseigne colonnelle, tenant aussi un baston couvert de crespe de mesme longueur que celuy dudit sergent majeur suivy de deux quesses couvertes d'estamine que l'on battoit en doeuil.

Item marchoient les huit cappitaines en chef dudit quartier de Beffroi quatre à quatre habillez en dœuil avec l'espée, plus marchoient aussi les cappitaines en chef du quartier de Croncelz au mesme ordre de quatre à quatre, ayans le premier rang deux sergentz dudit quartier garniz de leurs hallebardes aussi couvertes d'estamine, marchans devant eux ; plus suivoit le second rang des dits cappitaines en chef ayans devant eux deux tambours ou quesses couvertes comme dict est battues en dœuil.

Après marchoit l'enseigne colonnelle couverte de crespe noir portée par un vieil sergent de compagnie, trainant le bout par bas assisté de deux aultres sergentz dudit quartier portans leurs hallebardes couvertes de crespe noir.

Suivoient au mesme ordre les huit cappitaines en chef du quartier de Comporté, assistez de deux de leurs sergentz et de leurs tambours couvertz ainsi que dict est.

De mesme ceux de St Jacques assistez de leurs sergentz et tambours.

Puis après marchoient les huit lieutenans de chacun quartier, quatre à quatre, en mesme ordre que les cappitaines susdits.

Finalement marchoient les cappitaines, enseignes des dits quartiers en mesme rang et ordre, tous habillez de noir et ayant l'espée seulement.

Et a costé du dit sergent majeur d'aultre part de la rue marchoient les lieutenant et deux enseignes de la compagnie des harquebouziers, assistez de leurs sergentz portans la hallebarde couverte de crespe et de deux tambours aussi couvertz de crespe.

Toute l'assemblée cy-dessus desdits corps de la Justice, du corps de ville, cappitaines et notables bourgeois, marchans selon l'ordre cy-dessus pour aller en la dite église auroient estans en icelle passé le long de la nef, tenans les dits sieurs de la justice la main dextre et ledit corps de ville la senestre et jecté chacun en leur rang et costé de l'eaue béniste sur et auprès de la dite contenance estant soubz la dite chapelle ardente et ce faict auroient les sieurs président et lieutenant général, les lieutenans criminel et particulier monté aux haultes chaires au bout d'en bas de la main dextre et au mesme instant le dit sieur Maire avec les deux plus anciens eschevins aux aultres chaires d'en hault de l'aultre part et les dits sieurs conseers présidiaux se seroient placez sur les bancs qui estoient disposez du costé mesme de la dextre, proche le grand autel, au devant la chaire de mon dit sieur l'Evesque, s'estant Monsr le prévost, Messieurs les lieutenant et conseillers en la prévosté, advocatz, procureurs, et notaires, aussi placez partye au jubé et autres partyes ès chapelles d'icelle église et quand au reste des dits sieurs eschevins, conseillers et officiers de l'eschevinage, juge et consuls, sergent majeur, enseigne, colonnelle, cappitaines, lieutenans et enseignes de la dite ville auroient prins leurs places sur des bancs qui estoient aussi posez à la main senestre, au devant et vis-à-vis de ceux des dits sieurs conseillers présidiaux.

Et le lendemain mardy XV du dit mois se seroit toute la dite compagnie et corps susdictz trouvez et assisté à la messe ayans marché au mesme rang, habit, qualité et ordre.

La dite première messe dicte et célébrée par le dit sieur doyen en la dicte église avec les diacres et soubdiacres, l'offertoire fut faicte et furent les premiers Messieurs les ecclésiastiques, après fut présenté le pain et vin pour et au nom de la dite ville porté et offert par M. Aubry, receveur des deniers communs, Hiérémie le Clerc, greffier, Jehan Camusat recepveur de la Maladrerie des deux Eaux et Guillaume Morise, voyeur d'icelle ville, quatre des principaux officiers de la dite ville, ayant chacun d'eux une serviette à offrir attachée à deux espingles devant eux, portans en une banquetière deux pains de la main senestre et un pot de vin de la dextre, estanz menés et conduitz par quatre sergentz de la dite ville avec leurs robbes mi-partyes, — le trompette avec sa cazaque de veloux et sa dite trompette couverte de

crespe, portant Mangenet, sergent royal et de l'Eschevinage un gros cierge ardent devant les dits quatre offrans, lequel offertoire fut continué les jours de mercredy et jeudy ainsi que dict est.

Après lequel offertoire de pain et vin présenté ainsi que dict est furent présentées deux plateines l'une à la dextre par Monsieur le Doyen et l'aultre à la senestre par l'un des dits diacres, à celle de la dextre se présentèrent Messieurs les président et lieutenant général, lieutenant criminel et particulier, les conseillers présidiaux et aultres magistrats et officiers du Roy, juges de la prévosté, advocatz et procureurs et à celle de la senestre se présentèrent aussi en même temps et instant les dits sieurs Maire, Eschevins, conseillers de ville, officiers d'icelle, juge et consulz, monnoyers, sergent-majeur, enseigne colonnelle, cappitaines, lieutenans et enseignes de la dite ville et aultres qui vouloient aller au dit offertoire.

Après chacun desquelz services dictz s'en retournèrent tous les dits corps au mesme ordre et rang ayans devant eux les dits vingt-quatre clercs de confrairies sonnant leurs dites clochettes jusque en l'hostel et maison de ville où tous iceux corps se séparèrent.

Le jeudy troisiesme et dernier jour desdits services fut faicte l'oraison funèbre devant la messe en la nef de la dite église par vénérable et discrette personne M. Denis Latrecey, docteur en théologie, chanoine en l'église de Troyes contre l'ordre ancien qui est que la dicte oraison funèbre se doibt faire pendant la messe après l'offrande et au chœur de la dite église ainsi qu'il s'est toujours pratiqué.

Le mesme jour à l'heure d'une heure après midi a esté distribué en aumosne aux pauvres en l'hostel de la dicte ville aux frais de la dicte ville, mil pains blancs, chacun pain du poix de quinze à seize onces.

Signé : Le Clerc.

S'ensuit la teneur des lettres du Roy.

DE PAR LE ROY,

Notre amé et féal, Dieu ayant voulu tant affliger nous et notre Royaume que de nous oster le feu Roy nostre très-honoré seigneur et père, privant ses subjetz du plus digne monarque et nous du meilleur père qui fut oncques, nous ne voulons manquer de rendre à sa mémoire tous les honneurs et debvoirs qui nous sont possibles, comme nous y sommes obligez et à plus encor que nous ne scaurions faire. C'est pour quoy d'aultant que le service de son effigie et aultres solennitez accoustumées doibvent finir le quinzième de ce mois et qu'il convient immédiattement après, que les prières générales se facent partout notre dit royaulme, pour le salut de son âme, nous voulons et vous mandons que au mesme temps, si vous scavez assez tost nostre

volonté, sinon incontinent que vous aurez receu la présente, vous donniez ordre qu'en toutes les églises de votre diocèse, après avoir convié tous les corps des officiers et principaux des lieux, l'on ayt à faire les dites prières et un service par trois jours consécutifz avec les solemnitez qui se doibvent pratiquer en telles occasions, ce que nous asseurons que vous ferez exécuter avec d'aultant plus de soing et de diligence que c'est le premier commandement que vous recevez de nous et le dernier debvoir que vous pouvez rendre à un sí grand prince et si bien mérité de ses subjetz. Voyez donc de ne faire faulte. Donné à Paris le quatriesme jour de juin mil six-cent-dix. Signé *Louis* et plus bas *Potier* et à la suscription *à notre aimé et féal l'Evesque de Troyes ou son grand vicaire*[1].

ALEX. ASSIER.

1. *Archives de l'Aube*, G. 1293. Registre. Délibérations, capitulairés, 1601-1611, folio 446-450. Ce registre a été écrit par l'historien Nicolas Camusat, alors greffier du Chapitre.

L'ABBAYE ROYALE DE SAINT-PIERRE

DE LAGNY*.

Foires de Lagny.

Thibaut II dit le Saint, comte de Champagne et de Brie, combla de bienfaits Rodulphe et son monastère ; outre les terres et les monastères qu'il lui donna, il établit dans la ville de Lagny deux foires franches, l'une à la fête de Saint-Pierre, de trois jours, l'autre à la fête des Saints Innocents de dix jours. Ces foires produisaient communément à l'abbaye quatorze à quinze mille livres par an. Elles furent confirmées par les Papes, les rois de France et par des arrêts du Parlement. Elles étaient réputées foires de champ. On s'y rendait des principales villes du royaume, comme à celles de Troyes et de Reims. Certaines villes y avaient leur quartier ; il y avait cinq halles : les halles d'Ypres, de Douai, de Châlons, de Lyon et de Malines. Celles d'Ypres étaient les plus vastes, parce que les marchands étaient associés à dix-sept villes de Flandre. Il y avait des taxes au profit de l'abbaye sur les différentes sortes de marchandises en gros et en détail, et sur le terrain qu'on occupait. La draperie seule payait 2,510 livres, la rue Vacheresse, 420 livres. Chaque corps et chaque rue donnait une somme en commun ; pour un millier de harengs vendus, on payait deux deniers et l'acheteur autant ; on levait, outre cela, les droits accoutumés du minage, pontenage, étalage, afforage et autres. Deux sortes d'officiers avaient inspection sur les foires, les uns se nommaient maîtres ou gardes conservateurs, les autres étaient appelés cambistes, changeurs ou

* La ville de Lagny, située en Brie, possédait une abbaye bénédictine qui fut relevée au xe siècle par les comtes de Champagne. Son histoire a été écrite par un savant religieux de l'ordre, dom Changy. Nous publions son travail, inséré dans le tome XVIII, manuscrit de la collection de Champagne à la Bibliothèque nationale, en y joignant un extrait rédigé par Dom Germain, compagnon de Mabillon, auteur de l'histoire de l'abbaye de Soissons. Les deux documents ont une réelle valeur historique. B. A.

banquiers. Ces derniers étaient ordinairement au nombre de six, ils payaient tous les ans à l'abbaye 7 livres 2 au jour de saint Jean-Baptiste, et juraient pour eux et pour leurs associés qu'ils observeraient fidèlement tout ce qui était porté dans leur commission, dont on leur délivrait quatre copies munies du sceau du monastère. C'était le chantre qui les expédiait au nom de la communauté et il lui en revenait six livres.

Pendant le cours des foires, l'abbé avait une juridiction entière dans toute la ville de Lagny. Son bailli était juge sans appel de tous les différents, et même des cas criminels. Les marchands de Reims avaient le privilége de ne répondre que par-devant l'Abbé ou son conseil ; mais l'abbé ne pouvait obliger les délateurs à convaincre les accusés par un duel qu'ils n'y consentissent d'eux-mêmes.

Le comte Thibaut II mourut à Troyes en 1066, et y fut inhumé. L'abbé Rodulphe, par reconnaissance demanda que le corps de ce prince reposât dans son monastère. Il en obtint la plus grande partie qu'il fit transporter à Lagny en 1073. On croit que ce sont les ossements que l'on trouva enfermés dans une boîte d'argent sous la tombe de Thibault IV, lorsqu'on la changea de place, il y a quelques années.

La fin de l'abbé Rodulphe est aussi inconnue que son commencement.

Galon, abbé.

On lui suppose pour successeur, suivant un ancien nécrologe, un nommé Galon, qui fut invité, en 1082, par saint Anselme, abbé du Bec, d'assister à la translation qu'il fit des reliques de sainte Honorine de Paris à Conflans.

Arnoul, abbé.

A Galon succéda, on ne sait en quelle année, Arnoul, de la maison des comtes de Champagne, homme dont le génie n'était pas inférieur à la naissance. Il était prieur, et même selon quelques auteurs, abbé de Sainte-Colombe de Sens, lorsqu'on le chargea de l'administration de l'abbaye de Lagny. Ce fut cet abbé qui leva le corps de saint Florentin, martyrisé avec saint Hilaire et saint Aphrodise à Pandoue, en Bourgogne : il l'enleva furtivement et l'apporta à Lagny, où se trouva une affluence extraordinaire de peuple et le clergé de Paris, ce qui se fit le 7e mai 1094.

Il fit une nouvelle vie de saint Furly à laquelle il est accusé d'avoir ajouté, pour l'orner, quelques traits de sa façon. En 1096 il engagea les religieux de Sainte-Colombe de lui remettre le corps de son frère, saint Thibault, qu'il avait été chercher lui-même, vingt ans auparavant, en Italie. Ce saint était mort vers l'an 1065. A Vicence (son corps) avait été déposé dans une abbaye de la République de Venise. Arnoul, en le rapportant en France, avait passé par Provins, patrie du saint, où on lui bâtit une église; mais il ne voulut pas l'y laisser et l'emporta à Sainte-Colombe et le mit dans une chapelle située entre cette abbaye et la ville de Sens. C'est là où il alla le prendre pour l'apporter à Lagny; on lui bâtit peu après une petite église, qui est aujourd'hui la Prieure de Saint-Thibault, où il s'est fait un grand nombre de miracles.

Arnoul sollicita et obtint du pape Urbain II une bulle d'exemption qui rendait son monastère immédiat et indépendant de la juridiction de l'évêque de Paris. Guillaume de Montfort, qui occupait alors le siége de Paris, accorda aux religieux de Lagny le droit d'élire leur abbé moyennant que le monastère payât tous les ans une once d'or au Palais de Latran, ce qui le fit inscrire dans le livre des taxes de Rome. Dans le voyage qu'il y fit, Gauthier dit le Vieux, évêque de Meaux, donna à Arnoul le patronage de la cure d'Ongnes, et en fit signer l'acte par le comte Etienne et la comtesse Adélaïde, son épouse, par leurs fils et leurs principaux officiers.

Le principal bienfaiteur de l'abbé Arnoul fut son oncle Thibault III, comte palatin de Troyes et de Brie, qui fut enterré dans l'église de Lagny; mais on n'en connaît ni le lieu, ni l'année. Ce fut ce comte qui déchargea l'abbaye de l'entretien des religieux de saint Thibault, en leur assignant, pour leurs subsistances, la terre de Saint-Germain-des-Noyers et celle de Faux ou Fageaux, qui était le premier nom du territoire de Saint-Thibault.

Geoffroy, abbé.

L'abbé Arnoul mourut en 1106, et l'on apprend par un ancien cartulaire de Saint-Martin-des-Champs qu'il fut remplacé par un nommé Geoffroy qu'il ne faut pas confondre avec un autre du même nom, natif de Lagny, qui vivait

dans le même temps; ce dernier était un poëte qui a achevé un roman que Chrestien de Troyes avait commencé; il est intitulé : *La Charette* ou *Lancelot*. L'abbé Geoffroy avait la protection du comte Etienne, deuxième fils de Thibault III, et ce comte ne s'intéressait pas moins que son père au bien et à l'honneur de l'abbaye. Cet abbé fit l'acquisition de la terre de Varennes qui lui fut donnée par Droyon d'Osoir. Innocent II, venant en France, expédia pendant son séjour à Provins, deux bulles favorables à l'abbaye de Lagny : par la première, il permettait que les religieux desservissent toutes les cures et chapelles de leurs dépendances et prissent pour leur usage la moitié des oblations; la deuxième était contre certaines maisons religieuses qui, ayant acquis dans la censive de l'abbaye des héritages, et les ayant revendus la même année, prétendaient ne devoir aucun droit. Le pape déclare que la deuxième vente ne doit point préjudicier aux coutumes établies; il confirme tous les biens de l'abbaye menaçant de séparer de l'Eglise et des Sacrements quiconque oserait en contester la possession légitime.

Si Thibault IV, comte de Champagne et de Brie, se plut à doter diverses églises et abbayes; on peut dire qu'il combla celle de Lagny de biens et de revenus. Il établit les abbés et religieux seigneurs de la ville qui, depuis plusieurs siècles, a le titre de comte. Chopin, dans son livre de la police rapporte que les abbés de Lagny avaient autrefois une très-grande juridiction tant civile qu'ecclésiastique, avec titres de comtes, de ducs et même de princes.

B. H.

A Suivre.

LES ARCHIVES DES ACTES DE L'ÉTAT-CIVIL

DE

CHALONS-SUR-MARNE

Les Archives des Actes de l'Etat civil de Châlons-sur-Marne offrent, par leur intégrité et leur ancienneté, un véritable intérêt à un grand nombre de familles de Champagne. La fréquence des incendies, qui, depuis quelques années, ont détruit des documents de ce genre, justifie notre intention de suivre l'exemple qui nous est donné de divers côtés et de faire paraître, dans la *Revue de Champagne et de Brie* des extraits de ces archives. Au XVIIIe siècle, Châlons possédait encore treize paroisses, dont les registres forment une longue suite de manuscrits précieux. Nous commençons par la paroisse Notre-Dame, où nous trouvons les documents les plus anciens et les plus complets.

Nous extrayons tous les noms concernant les familles nobles ou bourgeoises et notables.

Paroisse Notre-Dame de Châlons-sur-Marne.

1er REGISTRE COMMENÇANT AN 2 MAI 1580.

1. Le 2 mai 1580 a esté baptisée Margueritte, fille de Jehan Poinsenet et de Loyse, sa femme.
2. Le 27 may 1580 a e. b. Claude, fils de Noble home Geoffroy Mathé et damoyselle Perrette sa f. Parrains : N. h. Claude Chevalier et N. h. Claude de l'hospital. Marraine : Damoyselle Margueritte Godeffer.
3. Le 18 juin 1580 a e. b. Michiel f. de Michiel Jourdain et de Loyse sa f. P. sire Michiel Chatillon. M. Claude Hannequin.
4. Le 26 juin 1580 a e. b. Charlotte f. de N. Pierre des Forges et de Damoyselle Marie sa f. P. N. h. Françoys d'Espense. M. Mad. Charlotte Hannequin et Damoyselle Claude de l'Hospital.
5. Le 15 juillet 1580 a e. b. Jacquette f. de sire Pierre Horguelin et Marie Chastillon sa f. P. N. h. Jacques Langault. M. Claude Aubertin.

6. Le 20 juillet 1580 a e. b. Marguerıtte f. de Nicolas Morel et Perrette sa f. P. N. h. Claude Linage. M. Marie Deu.
7. Le 6 aoust 1580 b. Pierre f. de Pierre de Bar et Nicole sa f. P. Jacques de Berlize.
8. Le 19 aoust 1580 b. Anne f. de N. h. Jacques Lalement et Marie sa f. P. N. h. Jehan Lalement.
9. Le 12 octobre 1580 b. Claude fille de N. Michel Havetel et Damoyselle Perrette sa f. P. Pierre Deu et Jehan Domanget. M. Damoyselles Claude Louiz et Claude Godefer.
10. Le 30 décembre 1580 b. Loys f. de sire Pierre Ytem et Catherine sa f. P. Loys Deu et Pierre Deu. M. Anne Gruyer.
11. Le 30 janvier 1581 b. Pierre f. de Claude Morel et Loyse sa f. P. Pierre Molinet, Pierre Morel, M. Marie Linage, Nicole Aubetin.
12. Le 18 février 1581 b. Anne f. de Gilles du Bois et Caherine sa f.
13. Le 21 juin 1581 b. Jehan f. de Michel Chastillon et Claude sa f.
14. Le 24 juillet 1581 b. Marie f. de N. h. Charles Gorlier et damoyselle Marie sa f. P. Jacques Gorlier. M. Claude du Moulinet et Catherine Gorlier.
15. Le 22 septembre 1581 b. Marguerite f. de Anthoine de Saint-Martin et Jehanne sa f. P. sire Michiel-Lestache.
16. Le 24 octobre 1581 b. Françoyse f. de N. h. Nicolas Hennequin et Loyse sa f. P. N. h. Pierre Braux. M. Charlotte le Becque.
17. Le 1er novembre 1581 b. Andrien f. de N. h. M? Geoffroy Mathez et damoyselle Perrette Paris sa f. P. N. h. Jacques Langost. M. damoyselle Claude Aubertin.
18. Le 15 novembre 1581 b. Magdalaine f. de N. h. Jehan Lalement et Jacquette sa f.
19. Le 24 décembre 1581 b. Nicollas f. de Pierre de la Valle et Barbe sa f.
20. Le 29 décembre 1581 b Pierre f. de N. h. Claude Françoys et Damoyselle Anne sa f. P. Pierre Braux, Charles de Vienne. M. Damoyselle Jacquette Cuissotte.
21. Le 4 janvier 1582 b. Anthoine f. de Antoine du Boys et Jehanne sa f. P. Pierre d'Aoust. M. Perrette Loste.
22. Le 2 février 1582 b. Marie f. de N. h. Pierre Francoys et Loyse sa f.
23. Le 4 février 1582 b. Jacques f. de N. h. Jacques du Bois et Philberte sa f. P. Jacques Langault.
24. Le 11 février 1582 b. Loyse f. de N. Nicolas Rousele et Marie sa f. P. N. h. Nicolas Horguelin. M. Loyse Havetel.
25. Le 14 mars 1582 b. Claude f. de Jehan Morel et Claudine sa f.
26. Le 26 mars 1582 b. Pierre f. de Michiel Jourdain et Loyse sa f. P. sire Pierre Horguelin. M. Marie Chastillon.

27. Le 3 apvril 1582 b. Margueritte f. de Jacques de Berlize et Marguèritte sa f. P. N. h. Mre Nicolas Horguelin et Claude Aubertin. M. Jacquette Rousselle.

28. Le 6 apvril 1582 b. Quentin f. de Claude Morel et Loyse sa f. P. Claude de Bar. M. Agnès de Bar.

29. Le 12 may 1582 b. Jehan f. de N. h. Pierre du Molinet et Damoyselle Marie sa f. P. N. h. Jehan de Morillon et Nicollas Cuissotte. M. Damoyselle Perrette Cuissotte.

30. Le 7 juin 1582 b. Cosme f. de N. h. Pierre Braux s. de Florent et Damoyselle Jacquette Cuissotte s. f. P. Monsieur l'Évêque de Chaalons.

31. Le 8 aoust 1582 b. Catherine f. de M. Pierre Ytam et Catherine sa f. P. N. h. Jacques Lallement. M. Marie Domballe.

32. Le 5 janvier 1583 b. Hugues f. de N. h. Geoffroy Mathé et Damoyselle Perrette Paris sa f.

33. Le 26 février 1583 b. Jacquette f. de N. h. Guillaume le Goix et Damoyselle Perrette sa f. P. N. h. Pierre Braux. M. Jacquette Cuissotte.

34. Le 12 mars 1583 b. Charlotte f. de N. h. Pierre de Forges et Damoyselle Marie sa f. P. N. h. Philbert Godet.

35. Le 23 avril 1583 b. Jacquette f. de Pierre Françoys et de Loyse sa f. P. Pierre Deu et Jehan Mauclerc. M. Jacquette Clément et Marie Mauclerc.

36. Le 27 apvril 1583 b. Jacques f. de Claude Morel et Loyse sa f. P. sire Jacques Morel. M. Marie Gourlier.

37. Le 22 may 1583 b. Renée f. de Claude Morel et Perrette sa f. P. sire Jacques de Berlize.

38. Le 14 juillet 1583 b. Anne f. de sire Jacques Lalement et Marie Domballe s. f. P. sire Domballe. M. Anne Lallement.

39. Le 17 juillet 1583 b. Marie f. de Francoys Colet et Marye sa f. P. Jacques Lalement et Pierre Deu.

40. Le 24 juillet 1583 b. Hugue f. de Pierre Oury et Nicole sa f. P. Hugue Lalement Ecuyer et Nicolas de Bury. M. Jacquette Cuissotte et Perrette le Clerc.

41. Le 20 aoust 1583 b. Anthoinette f. de Michiel Havetel et Perrette sa f.

42. Le 2 septembre 1583 b. Jehan f. de Michiel Lestache et Hélène sa f. P. Jehan de Pinteville, Guillaume de Bar. M. Anthoinette de Rameru.

43. Le 22 octobre 1583 b. Charlotte f. de Pierre Braux, gnal de France et Damoyselle Jacquette Cuissotte sa f. P. Loys Hennequin, gnal Nicolas Cuissotte Escuyer. M. Mad. Charlotte Hennequin et Damoiselle Marye Cuissotte.

44. Le 1er novembre 1583 b. Michiel f. de Nicolas Collet et Anne sa f. P. sire Michiel Dompmartin. Jacques Lalement. M. Marie Hannequin. Marie Domballe.

45. Le 8 novembre 1583 b. Nicolle f. de Nicolas de la Nau et Claude sa f. P. sire Jehan Lalement. M. Marie Lestache.

46. Le 8 novembre 1583 b. Jacques f. de Jehan de Febure et Perrette sa f. P. sire Jacques Lalement et Loys Lalement. M. Jacquette Rousselle, Marie Domballe.

47. Le 2 janvier 1584 b. Pierre f. de Pierre Ytem et Catherine sa f. P. N. h. Jacques Chenu (?) et Claude Domballe. M. Marie Dommartin.

48. Le 21 apvril 1584 b. Perrette f. de M. l'Esleu du Moulinet et de Damoyselle Marie Linage. P. Jacques Gourlier. M. La femme de l'Advocat du Roy et Claude Aubertin.

Il y a une lacune depuis cedit jour 21 avril 1584 jusqu'au 1er janvier 1595.

49. Le 25 février 1595 b. Anne f. de Regnault Seneuze.

50. Le 12 janvier 1595 b. Jehan f. de Charles Ytam et de Jacquette Lalement sa f. ses P. Jacques Ytam et Jehan Lalment, ses M. Marie Lallement et Perrette Deu.

51. Le 13 juillet 1595 b. Thiery f. de Charles Loste Escuyer sieur de Sodé et Damoyselle Claude du Sorty sa f. P. le sieur de Lopital et le sieur Jacques de Sorty.

52. Le 28 octobre 1595 b. Pierre f. de Philbert Godet et Damoyselle Bonadventure Loste. P. Pierre d'Aoust. M. Magdeleine Aublin.

53. Le 19 janvier 1596 b. Elizabeth f. de Jean Lallement et de Elizabeth Jobert. P. Charles Ytam.

54. Le 7 febvrier 1596 b. Martin f. de Pierre Linage et de Damoyselle Marie Deu sa f. P. M. Martin Nau, trésorier des finances du Roy.

55. Le 16 febvrier 1596 b. Perrette f. de Jeoffroy Mathé, advocat pour le roy et de Damoyselle Perrette de Paris. P. Jean de Morillon.

56. Le 18 mars 1596 b. Perrette f. de Paul de Virly et de Claude sa f. M. Perrette Colbert.

57. Le dernier mars 1596 b. Guillosme de Bar. f. de Pierre de Bar, Grand Prévost pour le roy et de Damoiselle Katherine Lalmant. P. Guillosme de Bar. M. Jacqueline le Goix.

58. Le 3 apvril 1596 b. Pierre f. de Pierre de Saint-Martin et de Jeanne Liétard sa f.

59. Le 27 juillet 1596 b. Marie f. de Ambroise Dubois et de Jeanne Chastillon. M. Bonadventure Ytam.

60. Le 15 aoust 1596 b. Jacquette f. de Nicolas Deu et de Barbe Horguelin. P. Loiz Deu. M. Andriette Horguelin.

61. Le 25 octobre 1596 b. Claude f. de Jean de France et de Jeanne Frizon sa f.

62. Le 11 novembre 1596 b. Pierre f. de Nicolas Oury et de Crystine Le Febure.

63. Le 15 novembre 1596 b. Philippe f. du sieur Guy du Courtil Sgr de Faremont et de Damoyselle Magdeleine Morisson sa f. P. le sieur Philippe de Thomassin, gouverneur de la ville de Chaalons. M. Damoyselle Jeanne du Courty.

64. Le 12 décembre 1596 b. Claude f. de Charles Loste Escuyer sieur de Sodé et de Damoyselle Claude du Courty. P. M. Guillosme Loste et Loup Loste.

65. Le 22 décembre 1596 b. Loyse f. de Joffroy Gorlier s. des Ormes et la Grandcourt et de Damoyselle Jeanne Jobert, les pareins le sieur de Saint-Quantin et Madamoiselle sa fille.

66. Le 26 janvier 1597 b. Marguerite f. de Claude Ytam et de Loyse sa f.

67. Le 21 febvrier 1597 b. Charles f. de Ytam et de Jacquette Lallemant.

68. Le 10 mars 1597 b. Jeanne f. de Claude Moine et de Marie Chastillon sa f. P. Nicolas Moine. M. Jeanne le Goix.

69. Le 15 mars 1597 b. Nicole f. de Jacques Gargan et de Damoyselle Anne Cornu. P. Guillosme de Bar et Robert de Noirfontaine. M. Jeanne Horguelin et Perrette fille dudit de Bar.

70. Le 22 mars 1597 b. Jeanne f. de Michel Chastillon et de Loyse de la Planche. P. Michel Chastillon et Jean de la Planche.

71. Le 25 mars 1597 b. Jean f. de Jehan Ytam et de Damoyselle Claude du Molinet sa f. P. Thiéry s. de Dancourt et Pierre Linage. M. Loyse du Molinet.

72. Le 15 apvril 1597 b. un fils de Nicolas Morel et de Claude Chastillon sa f.

73. Le 29 apvril 1597 b. Marie f. de Pierre Clozier et de Philippe le Duc sa f. P. Claude de Bar.

74. Le 23 may 1597 b. Marie f. de Pierre de Saint-Martin et de Jeanne Lietard sa f.

75. Le 18 octobre 1597 b. Pierre f. de Claude Chastillon et de Claude sa f. P. Ambroise Dubois. M. Jeanne Chastillon.

76. Le 10 novembre 1597 b. Guillemette f. de Pierre Oury et de Perrette Piton sa f. P. Charles Loste s. de Sodé. M. Jacqueline le Goix.

77. Le 11 novembre 1597 b. Jacques f. de Ambroise Dubois et de Jeanne Chastillon.

78. Le 1er décembre 1597 b. Claude f. de Pierre Deia et de Claude Fatret (?) sa f. P. Claude Domballe.

79. Le 18 janvier 1598 b. Pierre f. de Pierre Gargan et de Marie Lalment sa f. P. Charles Ytam. M. Francoise le Goix et Perrette Lalment.

80. Le 11 mars 1598 b. Loiz de Noble home Jean Lalment et de Damoiselle Marie Domballe sa f. P. Martin Nau, Conseiller et Trésorier du roy.

81. Le 16 mars 1598 b. Francois f. de Paul de Virly et de Claude Garnier.

82. Le 24 may 1598 b. Perrette f. de Pierre de Bar et de Catherine Lalmant.

83. Le 18 juin 1598 b. Margueritte f. de Jacques Deu et de Marie Tutelle (?) P. Loys Deu. M. Marguerite Ytam.

84. Le 13 aoust 1598 b. Perrette f. de Charles Loste s. de Sodé et de Damoyselle Claude du Courty sa f. P. Francois du Grez sieur de Mont..... et Loys Godet s. de Tillois. M. Marie Menesson et Jacquette Aublin.

85. Le 16 septembre 1598 b. Jacques f. de Jean Godet s. de Faremont et de Damoyselle Magdeleine le Feburc.

86. Le 29 septembre 1598 b. Michel f. de Ambroise Roussel et de Loyse Hafetel. P. Michel Havetel.

87. Le dernier Octobre 1598 b. Loyse f. de Charles Ytam et de Jacquette Lalment sa f.

88. Le 22 novembre 1598 b. Marguerite f. de Nicolas Deu et de Barbe Horguelin sa f.

89. Le 2 décembre 1598 b. Loyse f. de M. Jean Ytam et de Damoyselle Claude du Molinet. P. Pierre Ytam sieur de Florent et Pierre du Molinet. M. Damoyselles Loyse Braux et Loyse du Molinet.

90. Le 20 décembre 1598 b. Jean f. de Pierre Clozier et de Philippe le Duc. P. Pierre le Duc, Jean Robert. M. Perrette et Marie le Duc.

91. Le 13 febvrier 1599 b. Pierre f. de Claude Chastillon et de Jeanne Pupin sa f. P. Pierre de Bar. Grand Prevost de Brye et de Champagne. M. Katherine Lalment.

92. Le 27 febvrier 1599 b. un fils de Charles Lalment et de Marie Lietard.

93. Le 11 mars 1599 b. René f. de Geoffroy Gorlier s. de la Grandcour et des Ormes et de Jeanne Jobert. P. René Godet et Jerosme de Jobert sieur d'Omay. M. Damoyselle Marguerite du Courtil et Claude Gorelier.

94. Le 13 mars 1599 b. Claude f. de Jacques Gorelier et de Pierrette Roussel. P. Claude Morel. M. Marie des Champs.

95. Le 16 mars 1599 b. Nicolas f. de Michel Chastillon le jeusne et de Loyse de la Planche.

96. Le 15 apvril 1599 b. Perrette f. de Pierre de Saint-Martin et de Jeanne Lietard.

97. Le 4 may 1599 b. Pierre f. de M. Germain Gratien et de Françoise le Goix sa f. P. Pierre Braux s. de Merry et Jacques Truc. M. Perrette de Morillon et Françoise, fille dudit sieur Truc.

98. Le 26 may 1599 b. Anne f. de Jacques Chastillon et de Anne Lestache.

99. Le 4 novembre 1599 b. Jeanne f. de Nicolas de Lestre et de Perrette Gérard. P. Jean Champagne.

100. Le 26 décembre 1599 b. Jacquette f. de Charles Ytam et de Jacquette Lalment.

101. Le 1er may 1600 b. François f. de Loys du Bois et de Jeanne Chastillon. P. François Haftel. M. Jacquette Chastillon,

102. Le 6 may 1600 b. Charles f. de Claude Moine et de Marie Chastillon. P. Charles le Charron, trésorier général en Champagne et Brie, et Claude de Vaulhardi aussy trésorier. M. Jacquette Chastillon.

103. Le 5 juin 1600 b. Marguerite f. de Pierre de St-Martin et de Jeanne Liétard.

104. Le 9 juillet 1600 b. Loys f. de Philbert Godet et de Loyse Langault. P. Claude Rosnay. M. Marie Rosnay et Marie Langault.

105. Le 11 octobre 1600 b. Elisabeth f. de Jean Lallement et de Elisabeth Joibert.

106. Le 21 octobre 1600 b. Jacques f. de N. h. Jacques Gourlier et de Lallement.

107. Le 29 novembre 1600. Hélène f. de Jacques de Chastillon et de Nicolle Saguet.

108. Le 2 décembre 1600 Hiérosme f. de N. h. Jacques Truc et de Hélène François. P. N. h. Hiérosme Truc et Claude François. M. Jehanne le Goix et Nicolle François.

Il y a une lacune du 24 décembre 1600 au 5 janvier 1620.

Cte David de Riocour.

(1). Nous attachons un grand prix à ces extraits si soigneusement et si patiemment faits par M. le comte David de Riocour ; ils donneront le véritable Armorial de la ville de Châlons. Il ne faut pas oublier l'importance qu'a acquis le travail analogue fait pour les familles nobles de Paris par M. le comte de Chastellux et pour les artistes par MM. Piot et Herluison. Ces volumes sont aujourd'hui la seule trace existante pour ces précieux renseignements, grâce à l'incendie de l'Hôtel-de-Ville en mai 1871. Nous n'avons heureusement pas les mêmes craintes pour la bonne ville de Châlons, mais un sinistre peut arriver et l'on ne saurait trop mettre à couvert les titres de la filiation de famille. (Note de la Rédaction).

UNE FAMILLE CHAMPENOISE

DE 1477 A 1727.

Dans un petit village de Champagne, des héritiers peu soucieux de garder les vieux bouquins amassés par un grand oncle, faisaient vendre à la criée les livres amis du vieillard, devenus pour les jeunes des meubles incommodes. Epiciers et marchands de tabac entouraient le crieur, calculant l'épaisseur du papier et sa force de résistance. Un chasseur passant là par hasard remarqua, sur le plateau de la balance, une liasse de parchemins que deux bonnes femmes se disputaient. L'enchère l'adjugea à la plus jeune. Le chasseur curieux s'approcha d'elle :

— Que comptez-vous faire de ces parchemins ? lui demanda-t-il.

— Couvrir mes pots de miel, répondit-elle, c'est plus solide que le papier et cela garantit mieux contre les fourmis.

— Me permettez-vous de regarder ?

La jeune femme tendit le paquet, et la première chose que vit le chasseur, ce fut au bas d'une page cette signature : Stuart de Lenos.

Un autographe d'un Stuart, couvrant un pot de confiture, parut au chasseur une profanation ; il offrit à la jeune femme dix francs de bénéfice, et le marché conclu, il emporta les parchemins.

La lettre de ce descendant de roi exilé en France était adressée à Nicolas Bugnot, prieur de Cirey au diocèse de Langres.

Puis venait une longue généalogie, dont la première page contenait les lignes suivantes que nous reproduisons textuellement :

Généalogie de messieurs Bugnot, descendants de Nicolas Bugnot, gouverneur du château d'Arzilly en Bourgogne, l'an 1477. Le commencement de cette généalogie a été extrait des heures en grec du

feu noble et scientifique personne Robert Bugnot, ambassadeur en Turquie pour le cardinal de Lorraine, surnommé la Grande Escarcelle, par Jérôme Bugnot, son petit neveu, conseiller du Roi, lieutenant civil et élu à l'élection de Vitry en 1589 : Signé à l'original BUGNOT avec paraphe.

Cette généalogie a été continuée par Pierre Bugnot, fils de Pierre Bugnot, conseiller d'honneur au baillage et siége présidial de Vitry et de demoiselle Marie Forby, en sorte qu'on peut remonter jusqu'à Nicolas Bugnot, qui vint en Lorraine en 1477, avec Charles Le Hardy duc de Bourgogne et qui est le seul des trois frères qui suivirent le dit-duc proche de Nancy, qui ait eu postérité.

Fait l'an 1727 : BUGNOT.

Cette généalogie d'une famille qu'on nous dit aujourd'hui éteinte, contient des détails qui sont la peinture fidèle du temps. Nous en écarterons les longueurs inutiles pour y chercher le sentiment guerrier et religieux d'une époque que la transformation de nos idées, bien plus encore que les années, place aujourd'hui si loin de nous.

En 1477, trois frères du nom de Bugnot suivaient le duc de Bourgogne. L'aîné, nommé Melchisédec, était son secrétaire intime, les deux autres, César et Nicolas, ses hommes d'armes. Le duc est tué devant Nancy, et les trois frères sont prisonniers de René II. Ce que devint Melchisédec, on l'ignore. Pour César, il s'enfuit à Paris, prit du service dans les armées de Charles VIII et fut tué à la bataille de Fornoue, le 6 juillet 1495.

Nicolas, plus heureux, devint gouverneur des châteaux de Joinville, puis d'Arzilly, et ce fut là qu'il mourut en 1502, laissant deux fils, Charles et Jean.

On est alors dans une période guerrière ; les fils sont élevés au récit des batailles ; tout enfants ils jouent avec la lourde épée de leur père ; à 15 ans ils endossent une armure. Charles et Jean s'enrôlent à la suite de Gaston de Foix et vont guerroyer en Italie. Le 11 avril 1512, Charles est tué à Ravenne sans s'être marié ; Jean continue à se battre, mais plus heureux que son frère il prend le temps de se marier et meurt dans son gouvernement d'Arzilly, laissant trois fils : Robert, Guillaume et Jean.

Les grands coups d'épée de ces rudes champions qui furent François Ier et Charles-Quint ont cessé, et le calme se fait en Europe, quand ces trois jeunes gens arrivent à l'âge d'homme. Les idées sont moins à la guerre ; les princes de

Lorraine acquièrent un prestige qui groupe autour d'eux les ambitions.

« Robert, fils aîné de Jean, dit la généalogie, fut au service du cardinal de Lorraine nommé le Grand-Escarcelle, devint ambassadeur en Turquie près du Grand-Seigneur, puis ensuite à Rome près de sa sainteté et vint mourir à Joinville en 1590 n'étant point marié. »

Les gentilhommes qui 50 ans plutôt ne rêvaient que batailles, cherchent à se rapprocher de la cour, et acceptent volontiers les riches bénéfices. Les caractères s'amollissent, et on sait que François II n'est plus François Ier.

Guillaume Bugnot meurt abbé de Pline en 1598 et Jean quitte l'épée pour devenir secrétaire de Madame Antoinette de Bourbon, douairière de Guise, et Prévot à Joinville. Il avait épousé à Orléans demoiselle Marie Cardice dont il laissait trois fils. L'aîné, Claude enrôlé à la suite de messire Claude de Lorraine se faisait tuer dans les tranchées de la Rochelle, en 1573 ; Jean, le second maître particulier des Eaux-et-Forêts à Wassy, marié à Mademoiselle Dehan, mourait le 26 novembre 1587, sans avoir eu d'enfants ; le dernier Hugues, enrôlé comme son frère, suivait le duc d'Aumale, et s'éprenant des charmes de demoiselle Nicolle Rollet, fille de l'intendant du duc, laissait de son mariage avec elle une nombreuse postérité.

« Dame Rollet, dit le manuscrit est décédée le 16 octobre 1611 et son mari Hugues Bugnot, le 18 mai 1612, tous deux à Eclaron, inhumés dans la paroisse du dit lieu, là ou il y a une tombe de marbre noir. »

L'attachement de la famille Bugnot pour les princes de Lorraine, devait les jeter dans la Ligue. Avec les guerres de religion, la jeunesse a retrouvé le goût des batailles. Les quatre fils de Hugues, portent les armes, mais avec des destinées bien différentes. L'aîné nommé Jérôme, se marie très-jeune à Françoise Dorigny, fille du seigneur de Longchamp, et devient par élection lieutenant civil. C'est un personnage important qu'on enterre dans l'église Notre-Dame de Vitry.

Son frère Claude, fougeux ligueur, est de la suite du duc de Guise ; il tient ferme à la droite pendant la bataille d'Ivry. Henri IV vainqueur de Paris ne peut lui faire oublier sa vieille haine. Il quitte la France, et va porter en Russie sa

rancune. Mais l'oisiveté lui pèse et par une inconséquence qu'il ne s'explique sans doute pas, il se met au service du luthérien Gustave-Adolphe et devient grand-major dans son armée. Puis enfin, fatigué d'aventures, il est pris du mal du pays ; d'ailleurs Henri IV est mort et le ligueur est vengé ; il vient vieillir et mourir à Eclaron.

César, le troisième frère, moins aventurieux, après la ligue vit dans la retraite à Saint-Dizier.

Mais Charles le dernier a l'humeur belliqueuse de Claude : « Il se met, dit le manuscrit, au service du roi contre le Savoyard. » On le trouve ensuite en Hongrie combattant les infidèles. Mais comme ses frères, l'amour du pays lui tient au cœur et le raméne à Saint-Dizier où il épouse Elisabeth Grenet de Cousance et où il mourut le 24 mai 1637.

De ces quatre frères, deux seulement, Jérôme et Charles font souche, et jettent, d'après le manuscrit *de nombreux rameaux*. Pour plus de clarté l'auteur suit les deux branches l'une après l'autre. Bientôt vont commencer les longues guerres de Louis XIV et nous verrons presque tous ces nombreux enfants ou prêtres ou soldats.

Jérôme qui avait épousé Françoise Dorigny, laisse six garçons. L'aîné, nommé Jérôme comme son père, se maria à Louise Ytasse et devient lieutenant civil à Châlons. Le second César, meurt tout enfant ; puis vient Jean reçu en la charge de lieutenant civil à Vitry le 8 mars 1640 ; puis Jacques tué très-jeune dans la guerre du Palatinat.

Nicolas, le quatrième, religieux à l'abbaye de Hautefontaine et prieur de Cirey, rendit des services à l'abbé, Mgr Ludovic Stuart de Sens, ainsi que l'établit l'autographe suivant :

Nous Ludovic Stuart, seigneur d'Aubigny, abbé commandataire de l'abbaye de Notre-Dame de Haute-Fontaine de l'ordre de Citeaux, recognoissons que Nicolas Bugnot, prieur de Ciray a été notre serviteur et à nos gages l'espace de huit à neuf ans, pendant le quel temps il nous a rendu bon, loyal et fidèle et agréable service, et par ces présentes le quittons de tout le temps passé, jusque à huy tant du bien et affaires qu'il a géré et manié pour nous. Fait à Paris, le sixième novembre 1655.

LUDOVIC STUART DE LENGOS.

Nicolas fut inhumé à Cirey en 1683.

Pour Claude, le plus jeune et le plus aventureux, il s'en va, à pied en pélerin *aux lieux où mourut le Sauveur ;* il

arrive au couvent des Bernardins de Jérusalem, le 27 juillet 1642. Mais dans cette course hardie au milieu des peuples du Levant, il disparait tout à coup, massacré sans doute par les Arabes.

Dans cette première branche des Bugnot, deux seuls rameaux portent des rejetons ; Jérôme l'aîné qui n'a qu'un fils, et Jean le troisième qui en compte six. Mais avec Ignace, fils unique de Jérôme, s'éteint sa descendance.

Ignace, d'abord seigneur de Beaucamps ; vend en 1700 sa seigneurie à M. Vincent, subdélégué à Vitry pour le prix de 24,000 livres. Nous copions ici le manuscrit :

Il y avait dans le château une chapelle érigée par les Seigneurs du lieu en patronage laïc, sous l'invocation de Notre-Dame ; Le dit Ignace Bugnot avait rétabli la dite chapelle le 4 mars 1683 et dotée de 100 livres de rente annuelle pour les rétributions et subsistance du chapelain, à charge par le dit, de dire une messe basse le dimanche et feste chômées dans le diocèse de Châlons, la dite donation passée devant Chauffot et Guyot, notaires, le jour du 4 mars 1683, et le dit Ignace Bugnot avait nommé à la dite chapelle Louis Bugnot, prêtre, son cousin, qui décéda depuis à Vitry en 1727.

Ignace avait 52 ans, lorsque le mépris des choses de la terre lui fit vendre sa seigneurie pour se retirer dans un couvent. Devenus prieur de Cirey à la mort de son oncle Nicolas, il se démet de cet honneur en 1719 et fait don de sa charge à Claude Thiébaut, curé d'Avrainville ; il meurt le 22 février 1729.

Nous avons sous les yeux son long testament ; un siècle et demi a passé depuis la mort de ce saint homme qui fondait des œuvres pies à *perpétuité*. Le temps et les révolutions ont-ils respecté cette volonté qui croyait pouvoir commander à l'avenir ? faiblesse de l'homme qui, en quittant le monde, s'y rattache encore et croit pouvoir vivre par le souvenir jusqu'à la consommation des siècles ?

Qu'il nous soit permis de donner ici quelques articles de cet acte qui porte la date du 7 février 1729 :

Je fais légataire universel de mes biens l'hôpital de Saint-Maur de Châlons, après toutefois qu'il aura été payé à chacun de mes héritiers qui seront vivants au jour de ma mort, la somme de 500 livres une fois payée à charge que le dit hôpital se chargera d'un obit tous les ans au jour de mon décès, à perpétuité et ce pour le repos de mon âme et de celle de mes parents,

Comme aussi le dit hôpital se chargera tous les ans à perpétuité de payer :

Premièrement 100 livres au chapelain de la chapelle que j'ai fondée et tous les ans et à perpétuité ;

2° La somme de 250 livres tous les ans à perpétuité pour faire étudier un de mes parents les plus pauvres et ce jusqu'à l'âge de 25 ans, lequel mes parents ci-après désignés nommeront, et lorsqu'il aura atteint l'âge de 25 ans en nommeront un autre, ou si il quitte plustot les études ils en nommeront un autre, et ce à perpétuité...

Arrêtons cette citation où se trouve tant de fois répété ce mot *à perpétuité*, et revenons au fils de Jean Bugnot, oncle d'Ignace.

Jean avait épousé en 1676, Nicole Clauzier qui mourait six mois après. En 1679, il épousait en secondes noces Louise de Causa, fille de Cyrus de Causa, seigneur de Véreuil, après quatorze ans de mariage, il mourait laissant huit enfants mineurs.

Jérôme l'aîné, devenait comme son père lieutenant civil à Vitry, épousait Marie Fauconnier, et mourait le 13 août 1696, laissant un fils du nom de Pierre Robert, marié le 23 janvier 1695, à Elisabeth de Gruy. Ils eurent un fils, Nicolas dont le manuscrit cite seulement le nom.

Jean, second fils de Jean et de Louise de Cousa servit dans la campagne de Flandre, épousa Thérèse de Nul et mourut à Saint-Venant en Flandre, le 20 novembre 1693, sans laisser d'enfants, il était seigneur de Moncets.

De Besancenet.

EXPOSITION RÉTROSPECTIVE DE REIMS

—

TEMPS PRÉHISTORIQUEE. — ÉPOQUE GAULOISE.

La belle exposition rétrospective que la ville de Reims avait ouverte à l'occasion du Concours régional de 1876 est close. Le grand et légitime succès qui l'a couronnée, nous tenons à le constater, à été obtenu, sans qu'on ait eu recours à aucune publicité, à aucun moyen pour solliciter et faciliter la présence de visiteurs étrangers. C'est un succès absolument régional qu'on ne saurait trop mettre en évidence comme exemple à suivre par les Municipalités et les Sociétés savantes, et parce qu'il fait grand honneur à la Champagne, honneur, qui d'une façon plus générale, rejaillit sur la Province qui vient d'affirmer avec tant d'éclat le goût qu'elle professe pour les choses du passé et la connaissance éclairée qu'elle possède de celles de l'antiquité. La faveur spéciale dont a été l'objet la partie de l'Exposition qui rappelait les plus anciens temps de notre existence nationale, constitue un vrai triomphe pour l'archéologie ; il est vrai de dire que, depuis une dizaine d'années, aucun pays en France n'a, plus que les contrées de la Marne, mis au jour des antiquités intéressant notre histoire primitive.

L'organisation si bien réussie de l'Exposition rétrospective de Reims était due aux soins d'une Commission qui avait pour Président M. A. Dauphinot, pour Vice-Président M. Duquenelle, et pour Secrétaires MM. H. Dautreville, Th. Petit-Jean, Robillard et dont Mgr l'Archevêque avait bien voulu accepter la Présidence d'honneur avec M. le Maire de la ville. L'éminent Prélat avait de plus mis très-libéralement, pour l'installation, à la disposition de la Commission, tous les salons d'apparat du Palais archiépiscopal, ainsi que la chapelle et la crypte. C'est devant un pareil empressement à concourir au succès de l'Exposition, et pouvons-nous ajouter, au progrès de la science, qu'un journal de Paris a été assez mal inspiré pour faire remonter jusqu'à la personne de

l'Archevêque la responsabilité d'une abstention qui n'avait été que le fait d'un malentendu entre organisateurs, ainsi que s'est empressé de le reconnaître le collectionneur lui-même.

Le but de cette Exposition, dit le catalogue, était de faire connaître les objets d'art et de curiosité recueillis à Reims et dans les départements voisins, datant des temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Un cadre aussi vaste n'est pas de notre compétence.

En visitant l'Exposition, en compagnie de M. le Conservateur du Musée de Saint-Germain, nous voulions surtout étudier les antiquités qui rentrent dans la spécialité de cet Etablissement et principalement la partie Gauloise sur laquelle nous nous étendrons de préférence.

La Chapelle du Palais avait été consacrée à cette exhibition, dans laquelle, et c'est une réponse péremptoire aux insinuations malveillantes auxquelles nous avons fait allusion, était représenté l'Age de la pierre. S'il ne tenait pas une place plus importante, surtout au point de vue local, cela dépend uniquement de ce que l'époque paléolithique, sauf la station de Cœuvres (Aisne), offre peu ou point de gisements en Champagne, et, pour l'époque néolithique infiniment plus riche, de ce que des raisons, que nous ne nous expliquons pas, avaient engagé l'heureux explorateur des grottes de la Marne à rester à l'écart d'une exposition qui mettait en relief les récoltes archéologiques de son pays.

Deux vitrines de M. A. Wattelet, de Soissons, renfermaient, avec des spécimens de la faune quaternaire, les objets en pierre recueillis à Cœuvres. Quoique répartis selon une classification sur laquelle nous avons toujours fait des réserves, ils ne représentaient que des instruments peu caractérisés, grossiers peut-être à cause de la nature de la roche, parmi lesquels on distinguait cependant une pointe avec retailles de 0,10 cent., et une belle hache du type de Saint-Acheul de 0,15 cent.

Une autre vitrine contenait quantité d'éclats grossiers trouvés à Luthernay, près Reims, par le docteur Eugène Robert, et décorés des noms de pierres de fronde, assomoirs, casse-tête, etc. Ces déterminations sont regrettables en ce qu'elles tendent à dérouter le public ignorant et ne sont rien moins que des arguments en faveur de l'âge de la pierre.

Notons de M. F. Barbe, à Trigny, près Reims, plusieurs grandes haches en silex, type du Danemark, les unes prépa-

rées pour le polissage, les autres entièrement polies. De M. Gilquin, de la Ferté-sous-Jouarre, un beau nucleus, duquel de grandes lames ont été détachées, trouvé dans sa localité.

Dans les expositions de l'âge de la pierre, celle de M. Auguste Nicaise, président de la Société académique de Châlons-sur-Marne occupait la première place. C'était un tableau très complet et très instructif de l'industrie de la pierre dans sa généralité ; les nombreux spécimens proviennent des stations classiques de la France et même de l'Etranger, des moulages d'os gravés et sculptés complètent l'ensemble. Comme provenances Champenoises, nous avons remarqué des lames en silex, des haches polies, à base arrondie ou coupée à angles aigus, des emmanchures diverses, des grattoirs, des percuteurs, des perles en calcaire, des pointes en os, de Villemaur (Aube), de la Planche, des puits funéraires de Tour-sur-Marne, de la vallée du Petit-Morin, etc.

La collection de l'âge de la pierre polie de M. de Saint-Marceaux, à la Roche, offrait une magnifique hache en diorite de 0,30 à 35 cent., longue et effilée comme les haches de la Bretagne d'où elle sortait peut-être. Elle était accompagnée d'autres instruments de même forme en silex laiteux, blanchâtre, de grandes lames de 0,20 à 0,25 de longueur, de pointes de flèches à ailerons ou à pédoncule, etc.

M. Morel, percepteur à Châlons, commençait par l'époque de la pierre polie les séries de sa belle collection d'antiquités de la Marne ; Connantre, le camp de Châlons, Courtesols, Vatry lui avaient fourni nombre de haches et de pointes de flèches. Une sépulture reconstituée de Tours-sur-Marne montrait, avec le squelette du mort, les objets enfouis avec lui, notamment un petit vase d'assez jolie forme en terre grisâtre, et une perle en bronze qui marquait la transition de la pierre au métal.

Si en somme, malgré les détails que nous venons de donner, l'âge de la pierre n'offrait pas à l'Exposition rétrospective un grand attrait par la pénurie relative de spécimens d'intérêt local, que dire de l'âge du bronze ? Son effacement était certes de nature à autoriser, au moins pour les contrées du Nord-Est, l'opinion qui s'accrédite de plus en plus sur le peu d'importance et de durée que cet âge a dû avoir en Gaule, sans méconnaître toutefois qu'une période de civilisation, caractérisée par l'emploi presqu'exclusif de ce métal, et d'une durée très inégale, peut être admise pour d'autres pays.

La sépulture de Courtavant (Aube), appartient-elle à l'âge du bronze pur? Sans doute les haches à ailerons, les coins à douille, le couteau, la faucille, la belle lame d'épée, ont l'aspect de certaines des antiquités que les partisans de ces divisions préhistoriques regardent comme caractéristiques de cet âge, mais le poignard et d'autres objets qui figuraient dans la vitrine dite du bronze nous paraissent bien moins probants.

En tout cas, cette vitrine présentait une singulière confusion et nous demanderons à son propriétaire, M. Morel, si c'est aussi pour indiquer la transition du bronze au fer qu'on y voyait l'épée gauloise en fer avec poignée en bronze formant une croix de Saint-André, dans laquelle il reconnaît un corps humain avec la tête de Teutatès entre les deux bras au sommet, ainsi que la petite épée en fer de Marson, décorée d'un écusson en bronze sur lequel on distingue l'effigie de trois têtes coupées.

Laissons l'âge du bronze, dont M. Morel ne se préoccupe peut-être pas plus que nous, et abordons avec ses autres exhibitions, qui ont tant contribué au succès de l'Exposition, non pas l'âge du fer, dénomination qui bien plus que son aînée à l'inconvénient de fausser sans aucune utilité l'esprit de l'histoire, mais l'époque Gauloise, si admirablement représentée dans les cimetières de la Marne. Quoi de plus saisissant, en effet, que de voir sortir des entrailles du sol, renaître en quelque sorte à la vie toute une civilisation nationale, pleine d'imprévu et d'originalité que les textes, dans leurs mentions des *Remi*, des *Suessionnes*, des *Catalauni*, nous avaient à peine laissé soupçonner.

Toutes les personnes qui s'étudient à reconstituer avec l'aide de l'archéologie la haute antiquité de notre pays, ont visité le Musée de Saint-Germain et connaissent par conséquent l'intéressant mobilier funéraire qui garnissait les tombes gauloises de l'Aube, de la Marne et de l'Aisne. Céramique: poteries noires des plus variées. Objets de parure: armilles, torques, fibules, en bronze, en fer et parfois en or ou en jayet, verroteries, bagues. Instruments: couteaux, forces en fer, etc. Armes: glaives, lances, pointes de flèches ou de javelots, umbos et garnitures de boucliers, débris de chars et de harnachements de chevaux. Tout un ensemble qu'il nous est impossible de détailler et de décrire.

Ces épaves funéraires très curieuses se répétaient nécessairement dans la chapelle, quoique exposés par divers collectionneurs, tels d'abord que M. Morel, puis M. Counhaye de Suippes, la Société des sciences de Vitry-le-François, et tant d'autres qu'il nous faut citer en bloc, ne devant nous attacher qu'aux vitrines d'un caractère exceptionnel.

Celle par exemple où étaient renfermés, avec le crâne d'une femme exhumé du cimetière de Marson, ses bijoux : deux boucles d'oreilles en or dont le travail a toute l'apparence du faire *Etrusque*, un collier, les bracelets, des fibules réunies par une chaînette, le tout en bronze.

A côté, du cimetière de Wargemoulin, une boucle d'oreille en bronze d'un travail identique à celles en or. Une plaque discoïde en bronze et or, d'un style qui rappelle également l'art cisalpin, large bouton orné de cercles concentriques, entre lesquels sont sertis une cinquantaine de perles de corail. Une petite branche de ce polypier, sorte d'amulette encore en usage en Italie, confirmait en plus les relations des Gaulois de la Champagne avec les peuples de la Méditerranée. Plusieurs torques, dont un creux, doré et ciselé, des grains de verroterie et d'ambre, des perles de verre bleu lapis, des bracelets en bronze et en jayet, et une longue chaîne de suspension en bronze complétaient, avec une amulette trilobée et percée en os humain, cette riche vitrine. Notre hésitation est encore si grande au sujet des rondelles dites craniennes que nous laissons la responsabilité de cette dernière détermination au Catalogue.

Dans une autre vitrine, la sépulture d'un guerrier avait été rétablie telle que les fouilles l'avaient fait reconnaître dans le cimetière de Marson. Squelette entier inhumé avec ses armes, l'épée en fer, la lance (le fer et le talon), le bouclier dont l'umbo et les fiches qui le fixaient au bois étaient restés intacts, un long couteau et une paire de grandes forces, sorte de ciseaux, en fer. Quelques fragments de bois laissaient supposer que le corps avait été déposé dans une bierre, et un vase en terre contenant des os de mouton que l'usage du repas funéraire faisait partie des dernières cérémonies, à moins que le vase renfermât simplement le viatique réservé au défunt pour le grand voyage.

Il convient de féliciter M. Morel de ces reconstitutions de

sépultures qui donnent à une fouille une physionomie d'un intérêt particulier ; aussi celle de Somme-Bionne a-t-elle eu le privilége d'attirer constamment l'attention des visiteurs. Le crâne seul du guerrier inhumé dans cette tombe avait été conservé, quoique les autres ossements eussent été trouvés en place, mais avec lui le mobilier habituel, l'épée en fer, cette fois reposant dans un fourreau en bronze terminé par une bouterolle ouvragée, le couteau, les lances et de longues tiges en fer supposées être des javelots. Pour la distribution des autres pièces, nous nous reporterons à la planche n° 1 du bel album *La Champagne souterraine* ; ce dessin de la fidélité duquel l'auteur est garant, suppléant à l'exiguité de la vitrine, indique que c'est dans une fosse creusée de chaque côté du corps du défunt qu'ont été rencontrés les arcs en fer, longs et étroits, qu'on remarquait dans cette vitrine ; arcs destinés à cercler les jantes des deux roues d'un char, enfouies ainsi jusqu'à leur moyeu dont on a également retrouvé les ferrures. En dehors de la tombe, à l'extremité et dans son axe, une étroite tranchée prenait la direction du timon du véhicule et a donné quelques ferrures qui devaient lui appartenir. Cette tranchée aboutissait à une petite fosse transversale dans laquelle on a recueilli deux mors de chevaux, dits mors brisés, en fer avec grands anneaux en bronze ; des disques en bronze repercés, sorte de phalères qui, avec des boutons, des fiches, des anneaux dépendaient sans doute du harnachement.

Il résulte de la constatation de ces faits la révélation d'un rite funéraire extrêmement curieux chez les *Rèmes ;* le chef de guerre était inhumé dans un appareil militaire, couché sur son char de combat. On connaît aujourd'hui une trentaine de sépultures qui ont fourni des débris de char.

A mi-corps du squelette, quelques anneaux en bronze font supposer un ceinturon en cuir sur lequel ils étaient appliqués, et qui se terminait par une sorte d'agraffe en métal dont le travail nous a paru avoir un caractère étranger. Aux pieds étaient placés un grand vase en terre rouge d'un beau galbe, ainsi qu'une *œnochoë* en bronze fort remarquable, à bec proéminent, de style évidemment étrusque ; auprès d'elle se trouvait un étroit bandeau en or travaillé qui, dit-on s'était détaché de la panse de ce vase. Nous hésiterions à mentionner un dernier objet dont la provenance a soulevé des doutes, si d'autres découvertes ne rendaient cette trouvaille vraisem-

blable ; une poterie peinte italo-grecque, coupe à deux anses représentant un discobole, accompagnait le vase en terre et l'œnochoë en bronze.

Les détails dans lesquels nous venons d'entrer nous permettront d'être plus bref pour la sépulture de Somme-Tourbe dont les intéressantes reliques ont été exposées dans une grande vitrine, par M. Fourdignier, percepteur à Suippes, qui a fait la fouille avec beaucoup de soins et a consigné ses observations dans un rapport que nous avons eu sous les yeux.

La sépulture était double ; les restes d'un squelette avec une épée en fer furent d'abord rencontrés à peu de profondeur du sol, mais à un niveau inférieur gisait un second squelette bien mieux conservé, au milieu du plus riche mobilier funéraire qui ait été encore mis au jour. En voici l'inventaire : grand vase en terre rougeâtre à panse renflée et à embouchure en retraite, quelques fragments de poteries noires qui contenaient des os ; *Œnochoë* en bronze avec ornement en palmette à la naissance de l'anse, forme étrusque quoiqu'un peu moins pure que celle de Somme-Bionne. Au bras gauche du défunt, un bracelet ouvert en or ; au côté gauche, une épée dans son fourreau garni d'une bouterolle à jour. Fers de lance, tiges de javelots, couteau de fer, fibule à boudin en bronze, clous et boutons gravés et repercés, ornés de corail.

Le personnage avait été également inhumé étendu sur son char de guerre, à en juger par les cercles des jantes trouvées dans deux fosses latérales qui donnaient peu d'écartement aux roues dont le diamètre devait être environ de un mètre à un mètre 10. L'essieu en bois d'orme, d'après un fragment, était garni aux extrémités de bandes de bronze pour faciliter la rotation, et pour empêcher le désemboîtement des roues, de larges disques en bronze d'un beau travail et munis d'une clavette en fer.

Nous ne pouvons détailler les diverses pièces en fer et en bronze, entre'autres des grandes phalères repercées, des chaînes, etc., qui, réparties vers le bout de la tombe, appartenaient soit au véhicule, soit au harnachement des chevaux.

Des ornements d'un genre tout particulier doivent cependant faire exception. Deux croix en bronze de cinq cent. au moins, suspendues à des chaînettes dont les branches découpées et gravées avec beaucoup de goût sont enrichies de perles de corail. C'est la première trouvaille de cette nature,

est-ce un produit de l'industrie Gauloise ? — On peut en douter.

Le casque du guerrier était placé sur ses genoux ; malheureusement la pression des terres a aplati la feuille de bronze très mince dont il est fabriqué ; son timbre est conique, dépourvu de visière et de couvre-nuque, assez semblable au casque de Berru, du Musée de Saint-Germain. Le bandeau est orné de quatre rondelles à cercles concentriques avec point central en corail. Deux boutons latéraux servaient à attacher les jugulaires probablement en cuir.

M. Fourdignier croit avoir reconnu des traces de dorure sur plusieurs pièces de métal, il nous eut fallu les avoir en main pour confirmer ce fait. Cette sépulture de Somme-Tourbe par laquelle nous terminerons notre revue de l'époque gauloise à l'Exposition rétrospective de Reims, sauf la céramique dont nous ne dirons que quelques mots, constitue une fort belle découverte, et nous ne formons qu'un vœu, celui de lui voir prendre place dans les galeries du Musée des Antiquités nationales.

Nous avons cru devoir faire ressortir le caractère exotique de certains objets trouvés dans les sépultures gauloises de la Marne, d'autres antiquités que ne peut pas revendiquer l'art indigène, se sont rencontrées dans des contrées plus au sud et à l'est ; ce sont autant de jalons qui nous conduisent vers l'Italie, cette terre qui, pendant tant de siècles a été le but des invasions gauloises. Que le récit d'un grand historien latin ne mentionne pas avec toute la précision désirable les peuples qui ont pris part à ces guerres, c'est possible, mais il nous semble que l'archéologie, en établissant la constance des rapports entre les Gaulois cisalpins et transalpins vient plutôt confirmer qu'infirmer la narration de Tite-Live.

C'est encore à notre savant confrère de Châlons que nous devons revenir pour la céramique Gauloise. Une de ses étagères supportait cent seize vases, parmi lesquels, sauf un ou deux spécimens sans importance, nous n'avons pas remarqué de formes que ne possédât la collection si complète de Saint-Germain. Nous ne pourrions entrer dans une description de ces poteries sans refaire le chapitre que nous leur avons consacré dans notre *Etude sur la céramique de ce Musée*. L'originalité de ces vases de la Champagne frappe à première vue et décèle un art supérieur à la fabrication Gallo-romaine de la

même contrée, où l'industrie de la terre cuite a persisté sans discontinuité. Leurs caractères sont assez accentués pour que dans notre travail nous les ayons présentés comme les prototypes de la céramique Gauloise, en ce sens seulement que toutes les formes qui les reproduisaient où s'en rapprochaient pouvaient être regardées comme antérieures à la conquête, mais sans prétendre que ces types se soient généralisés à aucune époque et que l'industrie locale de quelques peuples de la Champagne ait été, à un moment donné, le critérium de la civilisation de toute la Gaule.

La collection de M. Morel présentait un fait que nous croyons sans précédents jusqu'ici dans les sépultures gauloises de la Marne : Une urne cinéraire en terre noire lustrée, ornée de dessins géométriques ton sur ton, contenant les ossements brûlés d'une femme ; ce vase a été trouvé au milieu des cimetières de Saint-Remy-sur-Bussy. Inutile d'ajouter que cette collection, la plus remarquable après celle de Saint-Germain, comptait quantité de fort beaux échantillons, entr'autres une terrine avec couverte rouge, cas exceptionnel dans cette céramique d'aspect général noir ou noirâtre.

Notre visite à Reims ayant eu pour but, comme nous l'avons dit, l'examen de la partie Gauloise de l'Exposition rétrospective, nous ne pousserons pas plus loin ce compte-rendu déjà trop long, mais nous ne terminerons pas non plus sans constater que l'époque Gallo-romaine et même l'époque Franque étaient aussi complètement représentées : Numismatique, bronzes, objets d'art ou d'usage courant, céramique, verrerie, monuments épigraphiques, sculptures, l'Antiquité enfin, grâce aux collections de M. Morel, de M. Duquesnelle de Reims, du Musée de la ville, de M. Habert de Troyes, de M. Blavat et de tant d'autres amateurs dont nous eussions aimé à citer les noms, se produisait, — sous toutes ses manifestations — dans cette Exposition qui restera, nous le disons encore, un titre d'honneur pour la ville de Reims.

H. - A. Mazard,
Chargé à titre officieux de la Bibliothèque
du musée de Saint-Germain.

LETTRE

DU GÉNÉRAL DE DAMPIERRE A DANTON

RAPPORT DE FOUCHÉ EN MISSION DANS L'AUBE

Nous recevons communication de M. Truelle-Saint-Evron de deux autographes fort curieux. Il est à remarquer dans le premier que le général de Dampierre néglige sa particule tandis qu'il gratifie le tribun Danton d'un apostrophe qui n'est nullement dans son nom. Le second est le rapport adressé par Fouché à la Convention nationale après avoir rempli une mission dans le département de l'Aube :

A Monsieur D'Anton, député de Paris à la Convention Nationale, à Paris.

à Levrain 26 8bre l'an Ier de la Republique.

Mon cher d'Anton je t'écris dans un intervalle de coups de fusils, car nous en tirons à tous les moments du jour, cela est assez amusant, par ce que j'espère que nous allons aller en avant vigoureusement ; j'ai vu prendre par les braves belge et nos hussards deux villages, ils viennent dans ce moment ci de vouloir en rattaquer un ; mais ils ont été vigoureusement repoussés, j'attends le reste de l'avant garde et la grande armée pour pousser en avant, Courage, mon cher republicain, plus tu vas en avant et plus je suis content de ta phisionomie tu scay combien je te suis sincèrement attaché et comme nous nous sommes convenus pour les vrais principes ; courage, mon ami, sois Atlas et affranchit l'univers.

Tu scay les injustices qu'on m'a fait en me faisant passer Mrs Duval et Dubouquet sur le corps, ce dernier est difficile à digérer. Fais moi faire d'abord lieutenant général et ensuite, si vous êtes véritablement déterminé à faire une guerre vive à l'Espagne envoyez moi à l'armée de Servan avec ce nouveau grade, pour y commander son avant-

garde. Bien entendu que ce ne sera qu'après que nous aurons vaincu ici, et rendu les Belges libres et républicains.

Voici mes conditions, et je te prie mon ami, même de garder cette lettre afin que tu fasse les conditions suivantes, voici les troupes légères que je voudrais avoir avec moi.

Le 11me Rgt de chasseurs, ci devant Normandie, intrépide régiment ou j'ai servi et qui a la plus grande confiance en moi.

Le 5me de dragons.

Le 6me de hussards ou tel regiment de hussards, qu'on voudra, car ils sont tous également bons.

Des Bataillons d'infanterie légère qui se trouveront dans le midy, mais au moins 2 Bataillons des 12 premiers formés.

Je répond qu'avec ce peu de troupes de choix, des troupes reglées, des bataillons de volontaires sages et de la cavalerie nous pourrons facilement faire de grandes conquêtes en Espagne.

Mon opinion serait de transporter les troupes par mer et de commencer par faire le siége de Barçelone pour se donner une excellente place et un excellent fort. Cela ne serait pas long, il nous faudrait pour ingénieur général M. Lafitte, excellent officier, et pour un des commandants de l'artillerie Mr Barrois excellent homme a qui sont dus les succès de Valmy, il est facheux qu'il ne soit pas lieutenant colonel c'est une calamité publique.

Adieu mon bon ami, sers ton ami et surtout notre chère patrie.

Le Ml de Cp
DAMPIERRE.

P. S. Je te prie de ne faire de démarche pour me faire passer à l'armée d'Espagne que dans le cas ou l'attaque serait bien certainement résolue.

Compliments à Courtois.

Rapport adressé par Fouché à la Convention nationale.

Troyes 10 juillet 1793 l'an 2 de la republique.

FOUCHÉ REPRÉSENTANT DU PEUPLE PRÈS LES DEPTS DU CENTRE
A LA CONVENTION NATIONALE.

Citoyens mes collégues.

Ma mission est remplie dans le dept de l'Aube, il est levé tout entier pour le soutien de la republique, et de la constitution que vous venez de presenter au peuple français.

Si j'avais des armes, je trouverais facilement dans la ville de Troyes, trois mille braves defenseurs, dont les bras terribles sont prêts à exterminer les brigands de la Vendée et les rebelles du Calvados, mais tel est l'etat de penurie ou nous sommes à cet egard, que j'ay eû de la peine à avoir un bataillon.

L'esprit des citoyens est tellement prononcé ici pour la cause de la liberté et de l'égalité qu'il y aurait du danger à professer des principes qui leur fûssent contraires.

L'horreur pour les rois et pour tous ceux qui veulent de la fortune et du pouvoir est à son comble. C'est en vain que le roitelet Busot et le journaliste Gorsas cherchent à egarer les esprits, à exciter les passions contre la convention nationale ; les insensés ! ils ne se gueriront de leurs erreurs, comme les *Lafayette* et les *Dumouriez* qu'au moment ou couverts du mépris public et epouvantés par la justice populaire ils chercheront dans une fuite precepitée à derober leurs têtes criminelles au glaive de la loi.

FOUCHÉ.

LISTE

DES

DOCTEURS-MÉDECINS DE CHAMPAGNE & DE BRIE

REÇUS DEVANT LA FACULTÉ DE PARIS DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1875.

ACHART (Léon). Né le 24 août 1851, à Mesmont (Ardennes). *Thèse* De l'épilepsie considérée surtout au point de vue du diagnostic. Soutenue le 29 juillet 1875.

CARION (Marie-Félix). Né le 7 août 1847, à Girondelle (Ardennes). *Thèse :* Contribution à l'étude symptomatique et diagnostique de l'hémorragie cérébelleuse. Soutenue le 22 mars 1875.

CHIRAY (Joseph-Marie-Henri-Marcel). Né le 13 janvier 1847, à Vitry-le-François (Marne). *Thèse :* Des causes anatomiques de la cataracte spontanée. Soutenue le 10 août 1875.

CHOPINET (Gustave). Né le 26 avril 1847, à Bazoches-lez-Bray (Seine-et-Marne). *Thèse :* Etude sur l'hydrocèle et son traitement par le procédé de Defer. Soutenue le 23 juillet 1875.

DEDOME (Auguste-Paul-Louis). Né le 2 septembre 1852, à Orges (Haute-Marne). *Thèse :* Etude sur la névrite optique. Soutenue le 9 juin 1875.

FERREAU (Emile-Henri). Né le 28 juin 1846, à Fère-Champenoise (Marne). *Thèse :* Du traitement de l'anévrisme faux consécutif. Soutenue le 28 mai 1875.

GUILLAUME (Charles-François-Emile). Né le 18 juin 1849, à Joinville (Haute-Marne). *Thèse :* Etudes cliniques sur quelques tumeurs malignes du maxillaire supérieur et principalement sur le cancer de cet os. Soutenue le 5 août 1875.

HAUEUR (Gustave-Adolphe). Né le 28 décembre 1848, à Reims. *Thèse :* De la maladie charbonneuse. Soutenue le 13 mars 1875.

HIARD (Georges-Jules). Né le 5 septembre 1852, à Epernay (Marne). *Thèse :* Essai sur l'anévrisme artériosoveineux par un coup de feu. Soutenue le 21 avril 1875.

JACQUELIN (Abel-François). Né le 26 octobre 1847, à Vassy (Haute-Marne). *Thèse :* Etude sur l'éphitélioma des maxillaires. Soutenue le 13 août 1875.

Japiot (Louis-Emile). Né le 14 décembre 1849, à Cusey (Haute-Marne). *Thèse* : De la luxation métacarpo-phalangienne du pouce en arrière. Soutenue le 24 juillet 1875.

Lefèvre (Gustave-Arthur). Né le 26 mars 1850, à Château-Thierry. *Thèse :* Du traitement des pleurésies avec épanchement séro-fibrineux. Soutenue le 20 juillet 1875.

Lorey (Louis-Marie-Auguste). Né le 15 août 1845, à Bouilly (Aube). *Thèse :* Des vomissements supplémentaires des règles et pathogénie des hémorragies. Soutenue le 21 janvier 1875.

Mathieu (Edouard-François-Gabriel). Né le 22 février 1843, à Ancy-le-Franc (Yonne). *Thèse* : Sur les polybes muqueux des arrières-narines. Soutenue le 23 avril 1875.

Méry (François-Camille). Né le 3 juillet 1840, à Cerisiers (Yonne). *Thèse :* De la dyssenterie des pays chauds et de son traitement par le sulfate de soude. Soutenue le 19 juillet 1875.

Milliot (Louis-Gustave). Né le 25 avril 1849, à Donnement (Aube). *Thèse* : Complications des tumeurs fibreuses de l'uterus. Soutenue le 28 janvier 1875.

Moreau (Louis-Félix-René-Léon). Né le 15 juillet 1848, à Saint-Julien-du-Sault (Yonne). *Thèse :* Recherches cliniques sur l'empoisonnement par le plomb. Soutenue le 10 décembre 1875.

Moret (Jules-Louis). Né le 11 août 1849, à Reims. *Thèse :* Des manifestations du mal de Naples chez les femmes. Soutenue le 5 juillet 1875.

Surugues (Léon-Edouard). Né le 8 avril 1849, à Saint-Fargeau (Yonne). *Thèse :* De la mémingite compliquant la pneumonie. Soutenue le 6 août 1875.

Tresfort (Jean-Marie-Edmond). Né le 14 novembre 1848, à Châteauvilain (Haute-Marne). *Thèse* : De l'épistaxis dans ses rapports avec le rhumatisme. Soutenue le 2 décembre 1875.

Vérette (Marcel-Omer). Né le 4 août 1848, à Château-Thierry. *Thèse* : De l'hysérie aiguë. Soutenue le 7 août 1875.

Zambianchi (Rémus-Alcibiade). Né le 6 mars 1846, à Aix-en-Othe (Aube). *Thèse :* Contribution à l'étude de l'hypertrophie de la prostate. Soutenue le 30 juillet 1875.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

— Ancienne chronique et généalogie de la seigneurie de Noyers, offerte en 1561, à Léonor d'Orléans, duc de Longueville, par Gaspard Marin. Publiée pour la première fois, d'après le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, par Ernest Petit. *Auxerre*, 1876. In-8 de IX, 37 pages.

Extrait de l'Annuaire de l'Aube : tiré à 80 exemplaires.

— Apparitions (Les) libératrices. Panégyrique de Jeanne d'Arc, prononcé dans la cathédrale d'Orléans, le 8 mai 1876, par l'abbé d'Hubst. *Orléans*, 1876. In-8 de 40 pages.

— Art (L') étrusque en Champagne. Par J. De Baye. *Tours*. In-8 de 24 pages. *Figures*.

— Assignats de Reims et de Sézanne. (*Fac-simile* des billets de 10, 15, 25 et 50 sous de la Caisse patriotique, 1791). Par Em. Gastebois. Planche in-4.

— Atlas militaire divisé en 18 parties, par régions de corps d'armée ; par Victor Decombes, 6e région, chef-lieu Châlons-sur-Marne, comprenant les départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de Meurthe et Moselle, de la Meuse et des Vosges. *Paris*, Didot, 1876. In-8 de 20 pages et deux cartes. 75 c.

— Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Tables analytiques. 1re série 2e partie. 1857-1867. Par M. Demay (partie historique) et M. Berthelot (partie scientifique). *Auxerre*, 1876. In-8 à 2 col. de 156 pages.

— Charte de Saint-Bernard, et actes où il figure. Publiés par M. Robert. *Nogent-le-Rotrou*, 1876. In-8 de 7 pages.

La charte, qui parait inédite est relative à un accord passé entre le chevalier Raoul et l'abbaye de Toussaints-en-l'Ile, au sujet des dimes de Meix-Thiercelin. Les deux actes sont relatifs à la donation de l'église de Lhuître, à l'abbaye de Toussaints.

— Chateau (Le) et les seigneurs de Chalancey. Par T. P. de S. F. (T. Pistollet de St-Ferjeux). *Paris*, 1876. In-4 de 34 pages,

— Chatellenie (La) suzeraine d'Oissery, son terrier, ses coutumes, son histoire, d'après les archives de la commune, du département et autres sources historiques. Par F. Labour, juge au tribunal de la Seine. *Lagny*, 1876, In-8 de 166 pages avec figures.

— Commission centrale de météorologie de l'Yonne. Note sur les orages de 1874 observés dans le département. Par J. David. *Auxerre*, 1876. In-8 de 13 pages avec carte.

— Dépouilles (Des) religieuses enlevées à Constantinople au XIIIe siècle par les Latins et des documents historiques nés de leur transport en Occident. Par le Comte Riant. *Nogent-le-Rotrou*, 1876. In-8 de 220 pages.

Extrait des *Mémoires de la Société Nationale des Antiquaires de France.*

— Dévouement (vers). Par A. Mauroy. *Reims*, 1876. In-8 de 6 pages.

— Etude sur des fruits locaux. Par Ch. Baltet, horticulteur à Troyes. *Paris*. In-8 de 8 pages.

Extrait du Journal de la Société d'Agriculture de France.

— Fleurs des champs, ou les saintes bergères de France. Par Mme G. d'Avor. Suivi de Jeanne d'Arc. Par J. Delanox. *Limoges*, 1876. In-8 de 192 pages.

— Grottes (Les) à sculptures de la vallée du Petit-Morin (Marne). Par J. De Baye. *Tours*. In-8 de 15 pages.

— Histoire de l'abbaye de Notre-Dame de Vermand. Par G. Lecocq. *Saint-Quentin*. In-8 de 103 pages. 3 fr.

Nous ne citons cette monographie dont le sujet échappe à la Revue que pour relever cette mention à la page 101.

« Il existe un fort beau portrait de Henri Hachette des Portes, évêque de Glandèves et abbé de Vermand, « peint par F. Mauperin, gravé par J. B. Bradel, citoyen de Saint-Malo. » M. de Chauvenet (à Saint-Quentin), possède la planche de cette gravure. »

Henri Hachette, né à Reims, mourut dans les Etats Romains en 1797. La charité publique fit les frais de ses obsèques.

— Histoire numismatique du règne de François Ier, roi de France. Par F. de Saulcy. *Paris*, 1876. Beau volume in-4 de 260 pages orné de bois gravés. 20 fr.

Cette œuvre d'un maître dans la science numismatique intéresse particulièrement l'histoire monétaire de la Champagne. Pendant le règne de François premier, 1515-1547 en « forge monnoye » à Challons, à Sainte-Menehould et à Troyes : certaines lettres conventionnelles indiquent le lieu d'émission. Les ateliers de Châlons et de Sainte-Menehould n'ont pas fournis à M. de Saulcy une preuve de leur existence matérielle ; plus heureux pour l'atelier troyen, il connait et décrit ses nombreuses productions monétaires en y joignant une liste des maîtres, prévots, tailleurs de coins, etc., etc. Les pièces justificatives et les reproductions de pièces rares abondent dans ce travail, riche en faits nouveaux, en documents inédits, mais dépourvu de tables systématique et onomastique.

— Incendies (Les), moyens de les prévenir et de les combattre. Organisation du corps des sapeurs-pompiers. Par A. de Tassigny. *Reims*. In-8 de 37 pages. 75 c.

— Mémoires de la Société d'Agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. Année 1874-1875. *Châlons-sur-Marne*, 1876. Beau volume in-8 de 290 pages, br. 10 fr.

En outre des procès-verbaux, compte-rendu et discours annuels ce volume renferme des travaux intéressants à consulter pour l'histoire de la numismatique gauloise et de la civilisation gallo-romaine dans le département de la Marne. Un rapport de M. Auguste Nicaise sur les puits funéraires trouvés à Tour-sur-Marne ouvre la série des travaux de la Société. Ces puits dont la structure et la disposition des os rappellent les puits observés par M. l'abbé Baudry, au Bernard (Sarthe) remontent, comme ces derniers, à l'époque de la pierre polie et présentent, d'après les deux planches qui accompagnent l'excellente description donnée par M. Nicaise, une similitude très-remarquable. Les découvertes de puits funéraires ne doivent pas être rares en Champagne et nous sommes convaincu que la plupart d'entre elles ont été inobservées où regardées par les cultivateurs comme des excavations purement accidentelles, ainsi que les grottes à silex, dont les curieux produits, servaient encore, de nos jours, à l'empierrement des chemins vicinaux.

Un autre investigateur du sol champenois, M. Morel, décrit un char gaulois et divers objets étrusques découverts à Somme-Bionne. Nous avons signalé ce travail dans la *Revue*, avec l'étude numismatique de M. Max-Verly sur les monnaies de Bovioles.

La description d'un fragment du suaire de sainte Hélène, conservé dans l'église Saint-Jean de Châlons, a fourni à M. Lucot un sujet exceptionnellement curieux pour les annales de l'art et de l'abbaye d'Hautvillers. Nourri de faits, rédigé sur les documents originaux, ce travail substantiel termine et conduit jusqu'à nos jours l'historique des vicissitudes du reliquaire de sainte Hélène, maintenant conservé à Paris, dans le trésor de l'église Saint-Leu.

— Monseigneur Cortet, évêque de Troyes. *Paris*. In-12 de 26 pages, 50 c.

— Notes sur Dominique et Gentil. Par A. Babeau. *Troyes*, 1876. In-8 de 15 pages. 2 fr.

Travail orné de deux portraits présumés être ceux des sculpteurs Dominique et Gentil.

— Notice descriptive, avec carte annexée, du chemin de fer de Lérouville à Sedan. Par un touriste des Ardennes et de la Meuse. *Paris*. In-8 de 32 pages.

— Notice historique sur le prieuré de Saint-Marcoul de Corbeny, dépendant de l'abbaye Saint-Remy de Reims. Par E. de Barthélémy. *Paris*, 1876. In-8 de 106 pages, avec deux planches. 2 fr 50

— Panégyrique du vénérable père Barré, fondateur des sœurs de l'Instruction charitable de St Enfant-Jésus dite de Saint-Maur. Par Monseigneur Vautrey. *Sceaux*. In-8 de 14 pages.

— Plan du Concours régional de Reims, et des expositions industrielles, horticoles et viticoles. Publié par Matot-Braine. 1876. Pl. in-fol. en larg.

Les départements des Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne, Meurthe et Moselle, Meuse et Vosges formaient la circonscription territoriale du Concours.

— Prière que l'on récite devant le tombeau de saint Remi, apôtre français, archevêque et patron de la ville de Reims. *Nouvelle édition*, précédé d'un abrégé de sa vie avec les différentes translations, processions et expositions de son corps. *Reims*. In-12 de 34 pages.

— Protestation (Une) contre l'inobservation des lois. Par P. Biston. *Paris*, 1876. In-8 de 12 pages.

Imprimée à petit nombre, cette brochure rappelle les faits dont l'auteur fut la victime, à Châlons-sur-Marne, pendant la période électorale de 1869, et demande justice.

— Quelques mots sur l'avenir du canal de Suez. Par Ancel. *Châlons-sur-Marne*, 1876. In-8 de 16 pages.

— Rapport sur des fouilles faites dans le cimetière franc d'Oyes (Marne). *Nogent-le-Rotrou*. In-8 de 9 pages avec une planche.

Extrait des Mémoires de la Société Nationale des Antiquaires de France.

— Recherches sur la vie et l'œuvre du graveur troyen Philippe Thomassin. Par E. Bruwaert, attaché au ministère des affaires étrangères. *Troyes*, 1876. In-8 de 135 pages.

Extrait des *Mém. de la Soc. académique de l'Aube*.

— Souvenirs de l'exposition artistique et historique de la ville de Meaux. Avril et Mai 1876. *Meaux*, imp. Caro. In-16 de 48 pages.

— Tombe de Michel Joly, abbé de Notre-Dame de Châlons, XVe siècle.

Tombe de Robert, abbé de Saint-Memmie. XIIIe siècle.

Caillet lith. Barbat, lith. à Châlons. Pl. in-8.

— Un bas-relief de Mino Da Fiesole. Par Louis Courajod. *Paris*, 1876. Gr. in-8 de 20 pages. 4 fr.

Avec la reproduction par Gastebois, de Sézanne, d'une madone conservée dans la collection Gavet, à Paris.

— Une pléiade. Notes biographiques sur quelques Arcois. Par le docteur A. Poulain. *Chaumont*, 1876. In-8 de 13 pages.

— Vénérable (Le) Jean-Baptiste De La Salle, fondateur des Ecoles chrétiennes. *Lille*, 1876. In-8 de 226 pages avec figures.

— Vie du vénérable Jean-Baptiste De La Salle, fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes. Par un membre de cet Institut. — 2e édition. *Rouen*, 1876. 2 vol. in-8 et tirage en 2 vol. in-12 broché.

CHRONIQUE

Dans les décrets récemment rendus par M. le Président de la République, portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'Honneur, on remarque :

M. Garnier, général de division, né à La Chaussée (Marne) élevé au rang de grand officier.

Chevaliers : MM. Regnault (François-Gilbert-Emile), ancien préfet de la Marne ; Cambon (Pierre-Paul), préfet de l'Aube ; Tirman (Louis), successivement conseiller de préfecture de Seine-et-Marne et des Ardennes, ancien préfet de ce département ; Colardeau, maire de Givet et A. Joseph, fabricant de boulons à Château-Regnault (Ardennes), maire de 1849 à 1871 ; un des plus grands industriels de ce département.

* * *

La distribution des récompenses accordées aux exposants au salon de 1876, s'est effectuée le 12 Août dernier sous la présidence du ministre de l'Instruction publique. M. Boucher (de l'Aube), sculpteur, élève de M. Dumont, a obtenu la grande médaille d'émulation.

Le prix de 600 fr. fondé par le docteur Huguier, de Sézanne (Marne), en faveur des études d'Anatomie, a été obtenu par M. Perruchot, élève de M. Gérome.

* * *

Des fouilles exécutées dans la crypte de la chapelle du Palais de l'Institut national (ancien collège des Quatre-Nations), ont amené la découverte d'ossements. On sait que plusieurs professeurs du collège furent inhumés dans cette crypte, entre autres le savant astronome La Caille de Rumigny, mort le 21 mars 1762.

* * *

M. Chamfleury, conservateur des collections du Musée national de Sèvres a publié dans la *Gazette des Beaux-Arts* du 1er Août dernier, un article sur la céramique. Rédigé au point de vue du rapprochement des types observés aux expositions rétrospectives d'Orléans, de Quimper et de Reims, cet article signale une pièce fausse, indiquée dans le Catalogue de l'exposition rémoise, sous le N° 1,740, curieux grés émaillé en faïence de Sinceny, à médaillons, décor bleu, portant d'un coté le portrait de Mirabeau et de l'autre celui de Louis XI, destructeurs de la féodalité, avec cette devise « *Dédié à Louis Didier, par Lepage, 1780.* »

Ce *grès* de Sinceny, *émaillé en faïence*, dit M. Chamfleury, me semblait déjà troublant ; mais l'association en 1780 de Mirabeau et de Louis XI, « destructeurs de la féodalité, » ne me paraissait guères répondre aux sentiments avant-coureurs de la Révolution. La pièce que j'ai vue, est, en effet, de celles que les industriels, pleins d'imagination, fabriquent pour répondre aux désirs des amateurs qui veulent des pièces *rares*.

Aujourd'hui que l'Exposition rétrospective de Reims a réussi on, peut dire la vérité : les vitrines étaient remplies de pièces fausses. Les ivoires anciens de fabrication contemporaine s'y faisaient particulièrement remarquer. Mais, de tous les objets faux, celui qui blessait le plus désagréablement les yeux des connaisseurs était le numéro 864. Ce reliquaire émaillé, attribué au XIVe siècle, n'avait que quelques années de date quand il est entré dans la collection, fort remarquable du reste, où il est à présent. Le marchand, auteur de sa fabrication, a du éprouver un certain mouvement d'orgueil quand il a vu que la place d'honneur, au milieu de la vitrine renfermant le précieux Trésor de la Cathédrale, était réservée au produit de sa mystification. Messieurs les amateurs rémois respectons, s'il vous plaît, le Trésor de la Cathédrale.

*
* *

Un groupe d'habitants de Meaux, a remis le 13 Août, à M. Paul Jozon, ancien député, une réduction en bronze du *soldat de Marathon* de Cortot, sortant des ateliers Barbedienne.

On lit sur le socle de cette œuvre d'art : *1871-1876. A M. Paul Joson, ses concitoyens reconnaissants.*

Une lettre écrite sur parchemin accompagnait la remise du bronze.

*
* *

On vient de découvrir à Saint-Martin-sur-le-Pré (Marne), une station préhistorique. Les fouilles ont été dirigées par M. A. Nicaise, président de la Société Académique de Châlons, qui doit faire des observations recueillies sur le terrain et des silex trouvés l'objet d'une publication spéciale.

*
* *

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné le 11 Août une mention honorable à M. Auguste Longnon, pour ses recherches sur les limites de la France à l'époque de Jeanne d'Arc.

*
* *

On annonce en Angleterre, la publication prochaine de documents inédits relatifs à l'exil des catholiques romains, sous le règne d'Elisabeth. Déjà les Jésuites sont à l'œuvre pour ce qui regarde leurs archives et les Oratoriens de Londres ont reçu la mission de choisir et de publier les pièces conservées dans les archives diocésaines, en

tant quelles se rapportent à l'histoire des missionnaires séculiers du XVIe siècle.

Ces mémoires et documents touchent spécialement la France en plus d'un point. Une des pièces les plus importantes à publier prochainement sera le *Diarium*, ou *Journal de Douay*, qui rend compte de l'établissement du séminaire anglais, dans cette ville, par le cardinal Allen, et qui donne le relevé des sujets qui y ont été formés. Cet établissement fut un des principaux asiles des aspirants au sacerdoce pour l'Angleterre. Il dut pour un temps se transférer à Reims, sous la garde plus directe de la France, pour échapper à l'influence de la reine Elisabeth. Mais, après la mort de cette princesse, il put reprendre possession de son collége de Tous-les-Saints, qu'il conserva jusqu'à la Révolution française. Le collège des Bénédictins est maintenant encore un reste des fondations anglaises.

Le texte latin du *Diarium* sera précédé d'une introduction historique (en anglais) et suivi d'un dictionnaire des noms mentionnés. On n'y trouvera pas seulement des théologiens et des controversistes. Les Howard, les Pètre, les Gérard, les Blount, les Stourton, les Stonor, les Tempest, les Tichbourne, les Walmsley et les autres grandes familles y trouvent leur place, les uns comme donnant une dangereuse hospitalité aux prêtres poursuivis, les autres comme bienfaiteurs du collège, un grand nombre comme ses élèves ou à d'autres titres.

Les lettres des martyrs et les actes de leurs souffrances formeront un autre volume.

La série sera publiée au moyen de souscriptions.

Cependant, un certain nombre d'exemplaires sera, moyennant un prix plus élevé, à la disposition des amateurs qui n'auront pas souscrit.

Le prix du premier volume n'ira pas au-delà d'une guinée (26 fr. 45) pour les souscripteurs.

Il serait à désirer que les souscripteurs pour le premier volume fissent connaître leurs intentions par rapport aux autres volumes de la série.

Les souscripteurs sont priés d'envoyer le plus tôt possible leurs noms à M. David Nutt, 270, Strand, Londres, W. C., ou au Rév. P. Thomas G. Law, à l'Oratoire, Londres, S. W.

Rappelons, à propos du souvenir tardif donné à Londres, aux séminaires de Douai et de Reims, qu'un travail sur ce dernier collège était soumis, dès 1868, à l'Académie Nationale de Reims qui, par l'organe de son rapporteur, engageait les écrivains locaux, a diriger leurs études vers cet intéressant sujet historique.

*
* *

Le 10 Août, un membre du Conseil municipal de Paris, M. Delattre, a demandé le vote d'un prix de 3,000 francs qui serait décerné le 14 juillet 1877, à la meilleure biographie des trois premiers maires de Paris, Bailly, Pétion et Pache.

Ce dernier dont la carrière politique est assez effacée fut l'un des premiers acquéreurs des biens nationaux en Champagne. C'est dans son domaine de Thym-le-Moutier, ancien prieuré ardennais, qu'il mourut le 18 Novembre 1823, âgé de soixante-dix-sept ans.

L'examen de la question biographique a été renvoyé à la cinquième commission du Conseil municipal.

*
* *

Les travaux exécutés sur le mamelon dominant Chaumont-en-Porcien (Ardennes), pour l'édification d'une chapelle, érigée aux frais de M. Fressencourt, ont amené quelques trouvailles d'objets antiques. On cite parmi ces derniers un médaillon camée en corne de cerf, sur lequel se trouve un lion. Quelques restes des tombeaux des seigneurs de Rozoy-sur-Serre et des fragments d'inscriptions ont été recueillis dans une propriété voisine. La première pierre du nouvel oratoire qui remplace des constructions très-anciennes a été posée le 16 juin dernier.

*
* *

Cornet (Dugommier), ancien chef de division à la préfecture de la Marne, né à Châlons-sur-Marne, le 28 Frimaire an III (18 décembre 1794) est décédé dans sa ville natale le 3 Août dernier.

On lui doit l'établissement de la première lithographie qui ait fonctionnée dans le département. Impliqué dans certaines conspirations il mit sa presse au service de ses coreligionnaires politiques et publia sur les hommes de la Restauration des caricatures et des placards anonymes devenus fort rares. Entré dans les buraaux de la préfecture, M. Cornet employa ses relations et ses loisirs à grouper des notes sur la topographie et la géographie locale. Il est auteur de la plupart des rapports faits pendant les trente dernières années au Conseil municipal, d'un dictionnaire des rues de Châlons, et du dictionnaire des villes, communes, hameaux, écarts, etc., du département de la Marne, brochures in-12.

*
* *

Dans la séance de l'Assemblée Nationale du 12 Août, M. le député Desseaux, a demandé le rétablissement au chapitre des monuments historiques, d'une somme de 25,000 francs, pour la restauration de la tour dite de Jeanne d'Arc, à Rouen. M. le ministre a répondu que cette tour n'étant pas classée dans les monuments historiques, l'Etat se trouvait désaisi de la question, bien que propriétaire de l'immeuble ; mais il a pris l'engagement d'examiner la réclamation et de répondre à la session prochaine. L'amendement a été retiré.

*
* *

On vient de terminer au Ministère de l'Intérieur l'état récapitulatif des inventaires sommaires des archives départementales, communales et hospitalières antérieures à 1790.

Quatre-vingt départements ont entrepris ces inventaires. Six, parmi lesquels on compte celui de la Haute-Marne, n'ont encore rien fait. Ceux des Ardennes, de l'Aube et de la Marne demeurent stationnaires. Le département de Seine-et-Marne a déjà publié trois volumes ; enfin les villes de Sens, de Bar-sur-Seine, Rocroi, etc., possèdent des inventaires de leurs archives.

*
* *

Un journal américain, le *Wine and Fruit Reporter*, contient une intéressante statistique des vins de Champagne exportés à New-York pendant le premier semestre de 1876. Le chiffre total s'élève à 50 mille 394 caisses de 12 bouteilles, soit 604,728 bouteilles, Boston, la Nouvelle-Orléans, San-Francisco sont, après New-York, les principaux marchés où nos grandes maisons de Reims, d'Epernay expédient le plus grand nombre de leurs produits.

On évalue plus de 1 million de bouteilles les envois annuels des fabricants français à destination de l'Amérique du Nord, et chaque année ce commerce prend une extension plus considérable. La France n'absorbe que 3 millions de bouteilles en moyenne sur une production qui atteint dans les bonnes années près de 16 millions de litres.

*
* *

En démolissant les tourelles de la porte Lucas, à Epernay (Marne); les ouvriers ont retrouvé la plaque commémorative, en ardoise, de sa construction. L'inscription gravée est surmontée des armes de la ville.

Le 7e 8bre
L'an de grâce
1769
Louis XV le bien aimé
régnant.
M. Gaspard Louis Rouillé d'Orfeuil
Intendant de Champagne,
Cette esplanade fut construite par
François Prévôt sur le dessin d'Armt
Bernardin Lefèvre, Ingénieur des Ponts
et Chaussées.
La première pierre fut posée par Mr
François Chertemps, Maire de cette
ville, accompagné de MM. Nicolas
Coulon, Jean Bste Dereims, échevin.
Charles Alexdre Nos de Grimberg
écuyer, Nas Lefèvre, Pierre Le Philipponat et Jean Fois Hachette, conseillers, Jean Bste Nas Fissier, sindic et
Remi Claude Antoine Cazin, secrétaire,
L'appareilleur fut Benoit Noaille
Fecit J. B. Verneuil.

Sur la tablette en ardoise déposée à la Bibliothèque de la ville, on a trouvé un écu de 6 livres et 4 autres pièces de menue monnaie du règne de Louis XV.

Les vues des portes Lucas et de Châlons ont été gravées par Adolphe Varin, né à Epernay.

*
* *

Nous extrayons d'une lettre qui nous est adressée par M. Ad. Varin, graveur à Crouttes (Aisne), le passage suivant :

« En feuilletant la chronique de votre *Revue de Champagne et de Brie*, page 165, je lis qu'en faisant des fouilles rue des Minimes, à Epernay (Marne), on a trouvé des ossements humains; je puis vous donner d'autres renseignements au sujet de ce cimetière qui, sans doute, était contre l'église Saint-Remy, du côté nord; car l'église devait être orientée comme celle de Saint-Martin, d'Epernay, et toutes les églises gothiques. Il devait être circonscrit par la rue du Collége et celle des Minimes à l'est.

« J'ai habité, étant jeune, de 1830 à 1834, avec mon père, professeur de dessin, rue du Collége, un ancien bâtiment qui avait servi de collége; il était situé presque en face la rue de l'Hospice, à Epernay, il y avait, derrière cette construction dans le goût de Louis XIII, un grand jardin dont j'avais la moitié à ma disposition pour planter des fleurs; en bêchant à un pied de profondeur, j'ai trouvé bien des fois des crânes et des os, que les élèves de mon père, plus ferrés que moi en anatomie, venaient m'aider à reconnaître; c'était des fémurs, des tibias, des côtes et vertèbres, dans une terre noire et grasse dans laquelle mon jardinage venait fort bien ; le soir, une quantité de vers se mouvaient sur le sol.

« Un ancien habitant, M. Lasson, receveur, m'a dit que ce jardin était l'emplacement du cimetière qui était bordé par la courbe que fait la rue des Minimes. A cet endroit de la courbe était et est encore une petite maison habitée par M. Galis, de 1830 à 1840; la cour, sur le derrière, était séparée par un simple mur du jardin du vieux collége, et si cette cour était fouillée, on verrait qu'elle était la suite du cimetière ; le mur séparatif n'a été construit qu'en 1830 ou 1831. Il y avait encore, il y a dix ans, sur ls pignon crépi de la maison de M. Galis, la date de 1765.

« Le jardin du vieux collége existe encore, mais il a été transformé : le vieux pavillon a été démoli ; un large escalier à rampes, en vieux chêne, formées par de lourds balustres Louis XIII, menait au seul étage dont les différentes pièces étaient hautes de plafonds ; il y avait des fenêtres dites à guillotines ; puis une grande lucarne éclairait le grenier, dont le toit très-élevé et recouvert d'ardoises abritait de lourdes charpentes qu'un boulet de 1814 ou 1815 avait écornées.

« Sur l'emplacement de ce pavillon et sur celui d'une maison voisine (séparée par une petite ruelle), on a construit une manufacture de

casquettes. De tout ce passé de 1833, il ne reste qu'un grand orme au fond du jardin à droite, près du haut mur garni d'un vieux lierre. Cet orme avait deux mètres de haut quand je le quittai à 12 ans. Il y a 43 ans de cela.

« Etant à Epernay en septembre 1873, je suivis la démolition d'une petite maison faisant une des trois faces de la place Flodoard ; j'ai trouvé dans les décombres de la cave une pierre sculptée d'ornements du XIe au XIIe siècle, ce devait être une partie de corniche de l'ancienne église ; j'ai conservé ce jalon pour le Musée futur d'Epernay. Sur une gravure de Claude Chastillon, on voit bien cette église Saint-Remy, mais les maisons à l'entour masquent le cimetière, et étant d'un très-petit format, cette gravure ne pouvait pas tout représenter. »

* *
*

Dans un petit vallon crayeux, entre Arcis-sur-Aube et Méry-sur-Seine, semble se cacher un humble village qui compte une laborieuse population d'environ deux cents âmes. Le touriste y trouve de quoi admirer ; il y a là, en effet, des traces de voies romaines et une église remarquable autant par la charpente de sa voûte ogivale que par les sculptures de sa chaire en bois du seizième siècle. En outre, ce village a vu naître Laurent de Premierfait, un des écrivains qui ont le plus contribué aux progrès de la langue française par des traductions où l'élégance est unie à l'exactitude. Or, la Bibliothèque royale de Munich possède, sous le numéro 58 de la réserve, un exemplaire manuscrit contre les *noblet malheureux* de Boccace avec la traduction faite par Laurent de Premierfait. Ce rare exemplaire est orné de peintures, de la plus grande beauté; l'une d'elles, qui occupe toute une page in-folio, est de le main Jean Fouquet, ce peintre de premier ordre trop peu connu en France, et dont les œuvres, par une fatalité déplorable, se trouvent, pour le plus grand nombre, ailleurs que dans la patrie de l'auteur.

*
* *

Les études topographiques pour le tracé des lignes d'Amiens à Dijon et de la Ferté-Gaucher à Sézanne sont commencées. Toutes les opérations partant de Sézanne, Château-Thierry et La Ferté convergent à un point commun, sis près d'Esternay.

*
* *

M. Mitantier, propriétaire à Meaux, a fait don à la bibliothèque de Provins, d'un ouvrage en cinq volumes in-8°, qui a pour titre : *Grammaire des langues indo-européennes*, par François Bopp, traduite par Michel Bréal.

M. Laroque a donné un dernier tournois d'argent de Saint-Louis, trouvé dans le cimetière de la ville basse.

Le Secrétaire Gérant,
Léon Frémont.

LE JOURNALISME A TROYES

En consultant les auteurs qui ont traité de l'origine du journalisme en France, je trouve que le journal — dans la véritable acception de ce mot — remonte à l'année 1631, lorsque Théophraste Renaudot créa une feuille hebdomadaire sous le nom de *Gazette*. Le premier numéro de cette gazette parut le 31 mai 1631. Je ne parle pas du *Mercure François*, qui parut de 1605 à 1645 : ce n'était pas un journal, mais une compilation historique, imitée de l'*English Mercury*. La feuille de Renaudot, protégée par Richelieu, eut bientôt une grande vogue. Nourrie à bonne source des nouvelles politiques, elle faisait les délices d'une foule de gens qui se tenaient ainsi au courant de tout ce qui se passait d'intéressant en Europe. Aussi, malgré mille attaques, mille entraves, la *Gazette* prospéra, et Théophraste Renaudot continua de la rédiger jusqu'à sa mort, qui arriva en 1653. — La *Gazette* passa alors aux mains de son fils, Isaac Renaudot, et à la mort de celui-ci, en 1679, dans celles d'Eusèbe Renaudot, mort en 1729. A partir de cette époque, elle continua sous le même nom et avec une fortune égale jusqu'à nos jours.

Tout le monde connaît aujourd'hui la *Gazette de France* : c'est le journal le plus ancien.

Eh bien ! Troyes peut revendiquer la gloire d'avoir imprimé une *Gazette* plus ancienne que celle des Renaudot. A la vérité, je ne l'ai jamais tenue, mais son existence m'est révélée par le n° 15,956 du *Catalogue La Vallière*, où je lis cette indication : *La Gazette française pour le temps présent.* Troyes, 1626, in-12. — Je sais encore qu'elle était rédigée en vers ; mais par qui? Je l'ignore. Le nom de l'imprimeur troyen n'est pas non plus désigné. Seulement, d'après la date, ce doit être ou Claude Briden, ou Yves Girardon. Ainsi, cinq ans avant Théophraste Renaudot, Troyes avait une *Gazette*, et une gazette en vers, lorsque chaque ville de province, Paris même, attendait encore la sienne.

Encore une particularité curieuse qui a échappé à Brunet, le bibliophile par excellence, et même à M. Corrard de Breban,

le savant auteur des *Recherches sur l'Imprimerie à Troyes*; c'est que la Gazette de Renaudot a été imprimée à Troyes, chez Edme Prévost, imprimeur et marchand-libraire, en la rue du Temple, au grand Prévôt, avec permission et privilége du Roi, format in-4°. J'ai vu, en effet, sous ce titre, une série non interrompue de journaux, paraissant chaque semaine, depuis le 6 juillet 1686[1] jusqu'au 28 décembre 1709. Elle prouve que Troyes, à cette époque, était un grand centre et avait une importance considérable*.

A partir de 1709, il faut parcourir une grande partie du siècle, sans trouver trace d'un journal à Troyes. On y entretenait la vie politique, peu active à cette époque, avec la lecture de la *Gazette de France* que l'on faisait venir de Paris. Plus de vie propre à ce point de vue ni dans la ville, ni même dans la province de Champagne, lorsque le 6 janvier 1772, il arriva de Reims le n° 1er d'un journal tout à fait local sous le titre de : *Affiches-annonces, et avis divers de Reims et généralité de Champagne.* Le rédacteur était M. Havé, avocat au Parlement de cette ville. Chaque numéro était une demi-feuille in-8° et paraissait tous les lundis ; il arrivait à Troyes le mardi. Ce n'était pas à la vérité un journal politique ; il ne traitait guère que des intérêts locaux et de quelques questions historiques et littéraires. Néanmoins c'était un acheminement vers un autre mode de publication qui ne devait s'épancher sur les masses et les intéresser au gouvernement qu'après la révolution de 1789, et même après l'Empire.

Tant que la ville de Troyes n'eut pas son journal particulier, les *Affiches de Reims* qui, le 1er janvier 1781, prennent le titre de *Journal de Champagne*, renfermaient des articles qui intéressent nos localités. Il semble même qu'en avançant, ce journal s'occupe davantage de ce qui nous concerne. Car le 19 juillet 1790, il s'appelle *Journal de Champagne, comprenant les départements de la Marne, de la Haute-Marne, de*

1. La convention passée entre l'abbé Eusèbe Renaudot et Edme Prévost ne fut cependant signée que le 12 juillet, et la permission d'imprimer donnée le 15 juillet suivant. Ce détail est constaté par la supplique d'Edme Prévost au lieutenant-général du bailliage et siége présidial de Troyes. (Archives de l'Aube.)

* Le fait de la réimpression de la Gazette n'est pas spécial à Troyes. Sans sortir des limites de la Champagne nous citerons Reims et Châlons où l'on réimprima l'œuvre des Renaudot jusqu'au milieu de XVIIIe siècle. On peut voir dans les bibliothèques publiques de ces deux villes un exemplaire de la réimpression locale. (*Note du Comité de Rédaction*).

l'Aube et des Ardennes. Il nous intéresse ainsi jusqu'au 10 floréal an IX, époque à laquelle, supprimant le nom de notre département, il nous devint presque complètement étranger.

Troyes n'attendit pas ce moment pour avoir un organe local de ses intérêts. En effet, le 1er janvier 1782, parut à Troyes un journal intitulé : *Annonces, affiches et avis divers de la ville de Troyes, capitale de la Champagne.* Le fondateur et le principal rédacteur fut Edouard-Thomas Simon, littérateur distingué, natif de Troyes, qui fut depuis membre du Tribunat. Les *Annonces*, imprimées d'abord chez Garnier le jeune et ensuite chez Sainton, paraissaient tous les mercredis de chaque semaine. On connaît aussi cette publication sous le nom de *Journal de Troyes et de la Champagne méridionale.* Comme les *Affiches de Reims*, le *Journal de Troyes* était plus littéraire que politique. On y traitait cependant des questions de toutes sortes sur les arts, les sciences, les lettres, l'administration. Il cessa de paraître le 15 novembre 1795 ; du moins nous n'en avons plus trouvé trace depuis cette époque.

Bientôt après, le 1er thermidor an IV (19 juillet 1796), parurent les *Annales troyennes ou Décadaire du département de l'Aube*, par une Société d'amis des lettres et des mœurs. — Troyes, imprimerie de Mallet et Gobelet, format in-12. Quoiqu'il fût, comme le précédent, plus littéraire que politique, ce journal donnait cependant quelques nouvelles de l'intérieur et de l'extérieur. Ses principaux rédacteurs ou collaborateurs étaient Regnault-Beaucaron, le bibliothécaire Herluison, le comte Beugnot, dont les articles sont signés D. D., etc. Trente-sept numéros en forment la collection. Le dernier est daté du 30 messidor, 5e année républicaine, époque à laquelle les citoyens imprimeurs Mallet et Gobelet annoncent, dans un *Avis* final, que leur société est dissoute. Quoiqu'on lise à la fin de cet avis que Mallet « reste seul éditeur des *Annales troyennes*, et que c'est à lui à qui il faut s'adresser pour s'abonner ; » il est certain que ce journal ne parut plus. Chaque numéro contient douze pages de texte.

Le premier journal politique, proprement dit, fondé et imprimé à Troyes, date de l'an V ; il a pour titre : *Journal politique et littéraire du département de l'Aube*, format in-8o. Je sais qu'il a existé, mais je ne l'ai jamais vu. Je ne fais donc que l'indiquer pour éveiller l'attention des curieux sous les yeux desquels quelques numéros pourraient tomber.

Je passe sans transition au *Patriote français Cadet*, journal hebdomadaire, imprimé chez André en 1790. Encore un journal que je n'ai pas vu; je ne le connais que par la mention qui en est faite dans une pièce des archives de la ville de Troyes. Il n'en a paru que six numéros; le dernier a été saisi à cause de sa violence. Comme l'indique son titre de *Cadet*, il était l'écho du grand *Patriote* de Paris, organe des opinions les plus exaltées; il était même plus féroce que son aîné.

Pendant la période de la Terreur, il n'y eut d'autre journal à Troyes que celui de Sainton, qui s'appelait le *Journal de Troyes*, du moins je n'en ai jamais vu d'autres, malgré toutes les recherches que j'ai faites. A la gloire de notre ville, le gros de la population était opposé aux excès révolutionnaires, et l'essai d'un nouveau *Patriote*, montagnard cette fois, ne fut pas tenté. C'était par la voie des affiches et des placards que les émissaires de la Convention faisaient connaître leurs volontés et non par l'intermédiaire d'un journal hebdomadaire.

J'ai déjà dit que, pendant la période révolutionnaire, Troyes se contenta du *Journal* de Sainton, dont les articles les plus divers émaillaient les colonnes. La littérature et les questions d'art et de science s'y trouvaient trop à l'étroit pour qu'on ne désirât pas un organe plus large et surtout plus spécial. Mais on attendait que la tempête de la Terreur fût passée, que les idées devenues plus calmes accueillissent bienveillamment des sœurs qui venaient leur parler une langue oubliée depuis près de dix ans. Depuis le 30 messidor an V (18 juillet 1797), Troyes n'avait plus même aucun journal ni politique, ni littéraire, lorsque deux hommes d'initiative, MM. Desponts, père, professeur à l'École centrale du département de l'Aube — l'ancien collége des Oratoriens — et Mallet, imprimeur à Troyes, se réunirent pour créer une feuille à laquelle ils donnèrent le nom de *Journal de l'Ecole centrale et de la Société d'agriculture du département de l'Aube.*

Ce fut le 29 brumaire an VII (19 novembre 1798) que parut le premier numéro de ce journal plus littéraire qu'administratif. Il donnait tous les nonidi de chaque décade, 8 pages in-8° de matières, non compris la couverture destinée à l'article *Hypothèque* et autres annonces. Il en parut 67 numéros, plus un supplément aux deux derniers. Tous les membres de la première Société d'agriculture de l'Aube y envoyaient des articles où les questions les plus intéressantes étaient traitées de main de maître. On était heureux, après en avoir été privé si

longtemps, de redonner à son esprit cette nourriture solide de la science accommodée et servie par des hommes de mérite et d'intelligence, tels que les professeurs alors attachés à l'Ecole centrale. Jalouse de prêter son concours à la nouvelle feuille, l'administration du département de l'Aube, dans une délibération spéciale « arrête qu'elle souscrit au journal proposé par « les citoyens Desponts et Mallet pour 160 exemplaires qui « seront distribués. » M. Desponts s'était adjoint, comme rédacteur principal, M. l'abbé Bouillerot, curé de Romilly-sur-Seine. La fortune du *Journal de l'Ecole centrale* ne fut pas de longue durée : il finit au 29 fructidor an VIII (16 septembre 1800). On y trouve des discours prononcés dans des solennités publiques, des dissertations et des mémoires qui présentent un grand intérêt.

Avec le *Journal de l'Ecole centrale*, je remarque pour la première fois l'empreinte du timbre sur les feuilles périodiques, non exclusivement consacrées aux sciences et aux arts. Il ne pouvait en être autrement, puisque la loi organique proprement dite, qui règle l'impôt du timbre et ses applications particulières, date du 13 brumaire an VII, six jours avant la création du journal en question. Mais il paraît que cet impôt est, de sa nature, progressif, sinon dans l'acception que lui donne la démocratie moderne, du moins en ce sens qu'il grossit toujours. En effet, son apparition, le 13 brumaire, n'avait pas arrêté les créateurs du *Journal de l'Ecole centrale ;* seulement je lis à la page 8e du n° 22, un *Avis* ainsi conçu : « La couverture, *vu l'augmentation du timbre*, cesse d'être imprimée et consacrée aux annonces. » On croit que dès cette époque, le gouvernement cherchait à se créer des ressources par l'impôt du timbre que l'on surélevait de temps en temps et même à des intervalles très-rapprochés.

Le *Journal de l'Ecole centrale* venait à peine de cesser de vivre, que onze jours après, on vit surgir une nouvelle feuille, abordable cette fois au monde des affaires et créée par des hommes pratiques. C'était le *Journal du département de l'Aube*. Il donna son premier numéro le 5 vendémiaire an IX (27 septembre 1800). Imprimé chez Gobelet, il paraissait deux fois chaque décade, c'est-à-dire six fois par mois : c'était déjà un acheminement vers une périodicité plus fréquente ; son format grand in-4° et son titre étaient les mêmes que ceux du *Journal de Troyes*, qui, depuis le 4 nivôse an III (3 janvier 1795), s'était aussi appelé *Journal du département de l'Aube*. — Son

existence paraît avoir été de sept ans, c'est-à-dire jusqu'à la fin de 1807. Je dis *paraît*, car il est très-rare d'en rencontrer quelques numéros épars, et aucune collection, que je sache, n'en existe.

L'année 1808 s'ouvrit avec un nouveau journal, plus commercial que le précédent et aussi plus étendu : c'était le *Journal d'indications et d'annonces du département de l'Aube*, imprimé chez André-Lefebvre. Chaque numéro contenait huit pages de texte, format in-8°. Le rédacteur principal ou plutôt l'éditeur, était M. Guyot fils, notaire à Troyes. Il paraissait deux fois par semaine régulièrement, le dimanche et le mercredi. Seulement, lorsque l'abondance des matières l'exigeait, il paraissait encore le vendredi par extraordinaire. Il varia souvent de format ; ainsi, après avoir été pendant deux ans in-8°, le 5 janvier 1810, il prit le format in-4° et parut les 5, 10, 15, 20, 25 et 30 de chaque mois — A partir du 15 janvier 1811, le journal fut supprimé par décret impérial : on sait que Napoléon Ier n'aimait pas les journaux ; aussi les hommes de son gouvernement, saisissaient-ils toutes les occasions de leur chercher noise. Pourtant celui-ci n'était guère séditieux, et l'on se demande la raison d'une mesure aussi rigoureuse. Il paraît qu'il n'était pas bien coupable, car il reparut quelques jours après. — Le 5 décembre 1811, nous le voyons reprendre le format in-8°, avec le titre d'*Annonces, Affiches et Avis divers pour le département de l'Aube*. Le nombre de pages n'est plus fixe ; il varie de 2 à 29 ; sa périodicité est la même que sous le format in-4° ; André-Lefebvre et Bouquot fils en sont les imprimeurs.

En voyant ces variations de format passant de l'in-8° à l'in-4° et revenant enfin à l'in-8°, on se demande quelles raisons avaient pu les motiver ? On comprend le premier changement appuyé sur une des lois de la nature, qui veut que tout être grandisse et prenne une plus grande extension. Ainsi on aurait compris encore que de l'in-4° le journal passât à l'in-folio. Mais revenir à l'in-8°, à son point de départ : voilà qui devient une énigme. Voici ce que j'ai lu à la fin du numéro du 30 novembre 1811 : « En exécution des ordres donnés « par M. le baron de Pommereul, directeur général de l'impri- « merie et de la librairie, le *Journal d'indication et d'annonces* « de ce département portera à l'avenir, et à partir du 5 dé- « cembre, le titre d'*Affiches, Annonces et Avis divers.* »

Pour se conformer à son nouveau titre qui en faisait une

feuille exclusivement consacrée aux annonces, il n'était plus besoin, en effet, d'un grand format. Aussi à partir de cette époque, on ne trouve plus les faits divers, les variétés que renfermait la publication précédente. — Jusqu'à quelle époque subsista-t-il ? Je crois qu'il finit avec l'Empire ; toutefois, le dernier numéro que j'ai vu était du 30 novembre 1813.

Après la restauration des Bourbons, il n'était guère possible que le parti napoléonien deux fois vaincu en 1814 et en 1815, ne cherchât à relever la tête et ne lançât dans le public quelque ballon d'essai destiné à réagir contre l'état de choses actuel. Déjà un journal bonapartiste, intitulé le *Nain jaune*, avait essayé de soulever l'opinion en faveur de l'exilé de l'île d'Elbe ; mais prompte justice en avait été faite, et les auteurs avaient été punis de la déportation. Troyes fut à son tour le théâtre d'une conspiration de ce genre ; mais le *Nain* avait changé de couleurs ; il s'appelait le *Nain tricolore;* il espérait, à l'aide des trois couleurs sous lesquelles il se présentait, gagner à sa cause les mécontents et les dépossédés toujours nombreux à l'avènement d'un nouveau pouvoir

EMILE SOCARD.

A Suivre.

UNE INSCRIPTION

DE LA CATHÉDRALE DE BAYEUX

Dans le chœur de la cathédrale de Bayeux, sur l'une des dalles formant le pavage de la galerie de circulation qui entoure le sanctuaire, on peut lire l'épitaphe suivante :

HIC JACET
D JOANNES PETITE
PRESBITER MELODVNENSIS
HVIVS ECCLESIÆ CANONICVS
VICARIVS GENERALIS
OFFICIALIS BAIOCENSIS
OBIIT
DIE NONA APRILIS AN
D 1694. AETATIS 76

Cette inscription nous apprend que Jean Petite, prêtre de *Melun*, après être devenu chanoine, vicaire général et official de l'église de Bayeux, mourut dans cette ville, le 9 avril 1694, à l'âge de 76 ans.

Jean Petite nous appartient donc comme enfant de Melun, mais il a des titres plus sérieux encore à notre estime. Archéologue, géographe, historien, il mérite une place dans la liste des hommes distingués de la Brie. Il naquit à Melun, le 15 mai 1619[1].

En 1670, il fut le premier à appeler l'attention sur un monument devenu très-célèbre et connu aujourd'hui sous le nom de *marbre de Thorigny*. Ce monument contient des textes qui doivent être classés parmi les plus intéressants de ceux que le sol de la Gaule nous a conservés pour l'étude de l'administration romaine dans les provinces. L'abbé Petite en copia les inscriptions, déjà en assez mauvais état, et les communiqua, au moins en partie, à Ducange qui en fit connaître un fragment dans son glossaire (édition de 1678) au mot *Secta*. Après avoir cité quelques mots de cette copie, Ducange ajoute : « Integrum

1. Un chercheur infatigable, fort au courant de tout ce qui concerne l'histoire de la Brie, M. Th. Lhuillier, secrétaire général de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne, possède d'intéressantes notes sur ce personnage. Espérons qu'il les publiera quelque jour !

« hocce rarumque antiquitatis monumentum dabit propediem
« vir clarissimus Bajocensis canonicus in historia Bajocensi. »

Ainsi notre compatriote avait l'intention de publier intégralement sa copie et d'y joindre sans doute un commentaire. Cette copie, si elle était parvenue jusqu'à nous, serait infiniment précieuse. Relevée en 1670 par un homme instruit, habitant le pays même où se trouvait la pierre, ayant par conséquent tout le loisir nécessaire pour rectifier et compléter ses lectures, elle aurait évidemment une plus grande valeur que celles qui furent fournies de seconde main à Spon, Maffei et Bimard de la Bastie. De plus, prise à une époque où la face antérieure de la pierre n'avait pas encore subi tous les outrages auxquels elle fut exposée depuis, elle serait plus complète que celles de l'abbé Lebœuf, de Boileau de Maulaville et de Lambert.

Ce travail sur le marbre de Thorigny se trouvait sans doute dans un recueil manuscrit de notes et d'observations concernant les *Antiquités du diocèse de Bayeux*, conservé avant la Révolution dans la bibliothèque du chapitre. C'est l'opinion de M. Lambert, dont les recherches, dans ce sens, ont demeurées sans résultat. Heureusement la perspicacité de M. Léon Renier et les patients travaux du général Creuly, en rétablissant le texte complet de l'inscription, nous permettront bientôt de ne plus regretter cette perte.

L'abbé Petite est également l'auteur de la première carte du diocèse de Bayeux qui fut publiée en 1675.

A. H. DE V.

LE GÉNÉRAL LOCHET

NÉ A CHALONS-SUR-MARNE.

On lit dans l'*Histoire de ma vie,* par Georges Sand, dans la lettre XLVIII, de Maurice Dupin Alsleden, (canton de Saint-Gall), 3 frimaire, an VIII. — (24 novembre 1799).

... Ce bon général (Brunet, né à Reims), chez qui j'ai connu plusieurs personnes aimables dont j'ai gagné aussi l'amitié. Il y en a deux entre autres dont tu as pu voir les noms dans les journaux aux articles de nos succès d'Helvétie. L'un est le citoyen Godinot, commandant la 25e légère, et l'autre le citoyen Lochet, commandant la 94e demi-brigade de ligne.

C'est ce dernier qui rallia les troupes et leur fit faire face à l'ennemi : lorsque le pont fut rompu au passage de la Linth. C'est un homme de cinq pieds dix pouces, un véritable hercule, aimant infiniment à rire et à faire ce que nous appelons ici des *farces*. Quelques mots d'éloges sincères que je n'ai pu m'empêcher de lui adresser à bout portant sur son action héroïque, me firent remarquer de lui à la table du général. Il me dit, avec un grand sérieux, en portant la main à son front comme font les soldats pour saluer : « Mon caporal*, vous y étiez-donc? — Oui, mon commandant. » Et depuis ce temps, il ne m'appelle plus que son caporal. A table, il prend solennellement la parole pour porter la santé du caporal. Il s'arrête dans les rues lorsque je passe, et m'ôte son chapeau jusqu'à terre. C'est à crever de rire, et le nom de caporal m'en est resté; le général Brunet, lui-même, ne m'appelle plus que *mon caporal*.

L'autre jour, il prit aux Autrichiens une lubie de passer le Rhin pendant que nous étions à dîner. On vint l'annoncer au général, et vite la générale de battre, les trompettes de sonner à cheval, les chiens d'aboyer, les habitants de fermer leurs portes, les femmes et les enfants de crier. C'était une confusion du diable. Sans perdre de temps, je selle mon cheval et reviens près du général qui m'ordonne de courir à toute bride au poste attaqué et de dire au commandant Lochet, qui le défendait, de culbuter les Autrichiens dans le Rhin, pendant qu'il lui dépêcherait du renfort Je détale, il y avait environ deux lieues, j'entendais dans les montagnes la canonnade, la pétarade. Mon cheval allait comme le vent. Je crois que j'aurais traversé l'enfer pour arriver. J'arrive hors d'haleine. Le commandant Lochet, qui

* Maurice Dupin n'était encore qu'brigadier, mais le petit-fils du maréchal de Saxe avait été accueilli en ami dans les états-majors.

m'aperçoit, vient à moi, et m'ôtant son chapeau avec son sérieux accoutumé, me dit : « Mon caporal, qu'y a-t-il pour votre service? — Mon commandant, je viens vous dire de culbuter les Autrichiens dans le Rhin. — Mon caporal, c'est fait. Faites-moi l'honneur d'accepter un verre de vin. — Bien volontiers, mon commandant. » Et en buvant, il m'a dit que l'ennemi avait débarqué, mais qu'il l'avait forcé de se rembarquer après lui avoir fait des prisonniers et tué plusieurs hommes.....

Le profil que Maurice Dupin trace du citoyen Lochet est bien conforme au souvenir que les Châlonnais ont conservé de ce brillant général. Il n'y manque que le côté galant. Voici à ce propos une anecdote qui nous a été racontée par un témoin oculaire, camarade d'enfance du général Lochet. Dans une réunion donnée à Châlons, on jouait gros jeu, et une dame, que le discret narrateur n'a pas voulu nous nommer, perdait avec acharnement. Le général Lochet, sensible à ses attraits, se tenait debout en face d'elle et faisait passer successivement d'un gousset à l'autre de son gilet, tous les napoléons qu'il avait en poche, mais non sans s'être servi de chacun d'eux comme il eût fait d'un lorgnon. La fin de cette plaisanterie fut que les napoléons du général acquittèrent la dette de la belle joueuse.

Né à Châlons-sur-Marne le 24 février 1767, Lochet fut tué à Eylau. Son portrait est conservé au musée de sa ville natale.

Un Compilateur..

L'ABBAYE ROYALE DE SAINT-PIERRE

DE LAGNY.

Raoul, abbé.

Après le mort de l'abbé Geoffroy, arrivée en 1124, Thibault IV pria saint Norbert de lui donner un successeur. Saint Norbert lui désigna Raoul ou Radulphe, moine de Saint-Vic-aux-Bois. Louis le Gros ayant déclaré la guerre au comte Thibault ligué avec le roi d'Angleterre pour soutenir Amaury de Montfort qui avait entrepris de venger Etienne de Garlande, destitué de la charge de grand-maître de France, l'abbé Raoul qui craignait pour son abbaye qui était sous la protection du comte de Champagne, pria saint Bernard de s'entremettre pour réconcilier ces princes, ce qu'il fit heureusement. Voir une lettre de saint Bernard au pape Innocent II, dans laquelle on voit l'estime que faisait ce saint de l'abbé Raoul, qu'il disculpa de tous les mauvais bruits qu'on faisait contre lui. Innocent II ayant reconnu l'innocence de Raoul, lui donna, pour preuve de la justification, le droit d'officier pontificalement avec la mître et la crosse.

Incendie 1147.

Il y eut une cruelle famine en 1146. Le comte Thibault et l'abbé Raoul s'épuisèrent en aumônes pour soulager les misérables, et l'année suivante, en 1147, pour surcroît de malheur, le monastère de Lagny fut réduit en cendres. Raoul assista à la vérification des reliques de sainte Geneviève ; mais lorsqu'il projetait de réédifier le monastère, la mort l'enleva à ses frères.

Godfroy, abbé.

L'abbé Raoul fut remplacé par Godfroy, élu par le conseil de saint Bernard, qui en avait parlé avec éloge au comte Thibault. Ce comte admirait dans ce nouvel abbé une âme élevée, un esprit solide, un courage mâle, du zèle pour la justice et le bon ordre, et se félicitait d'avoir con-

tribué à le faire élire. Il lui fournit de quoi rebâtir son monastère; mais à peine les bâtiments furent-ils achevés, que leur auguste restaurateur mourut en 1152. Le comte fut enterré dans l'église de l'abbaye avec pompe et magnificence. On mit sur son tombeau une tombe de porphyre rehaussée de quatre pilastres de marbre garnis de lames d'argent. Elle est aujourd'hui dans le sanctuaire du nouveau chœur du côté de l'évangile. Henri, son fils, comte de Troyes, du consentement de Mathilde, sa mère, de Thibault, comte de Blois, d'Etienne et de Guillaume, ses frères, donna en reconnaissance au monastère vingt muids de vin pour ses obsèques et l'anniversaire de son père. Cet anniversaire se célèbre encore tous les ans dans l'Octave de l'Epiphanie. Tous les curés du comté de Lagny et les principaux officiers de justice de l'abbaye doivent y assister. Celui qui enseignait pour lors les sciences dans l'abbaye, tant aux religieux qu'aux séculiers, était un savant nommé Hugues Fort; il paraît qu'on y avait toujours été fort attentif à y entretenir une école.

Le même comte Henri donna en 1154 une ordonnance qui fixait à dix jours la durée des foires de Lagny, et pourvoyait par la même ordonnance à la liberté et à la sûreté des marchands, ainsi qu'aux droits des religieux. Raoul de Vermandois, comte de Péronne, nourrissait depuis quinze ans une haine secrète contre l'abbaye de Lagny, sur le soupçon que l'abbé Raoul avait conseillé au comte Thibault de se déclarer contre le divorce qu'il méditait de faire avec sa femme, et de le faire excommunier par le pape. Lorsque le comte Thibault fut mort, il fit éclater son ressentiment en ravageant les terres de l'abbaye et en vexant les vassaux. Il commettait ses violences d'autant plus librement, qu'il ne craignait point que le comte Henri épousât la querelle de son père, parce qu'il était lui-même brouillé avec l'abbé et les moines. L'abbé n'espérant point de justice, alla à Rome et y porta ses plaintes au pape Adrien IV, qui lui donna une bulle qui confirma son monastère dans ses biens et possessions, et qui portait anathème contre quiconque oserait le troubler dans ceux dont il jouissait. Le motif du différend entre le comte Henri et l'abbé Godfroy venait de ce que le comte voulait élever une tour dans la ville de Lagny en faveur de la commune qu'il tenta d'y introduire. L'abbé s'y opposa fortement comme à l'érection d'un tribunal qui

anéantissait la justice. On s'aigrit de part et d'autre, en sorte que l'abbaye éprouva bientôt dans le plus illustre de ses bienfaiteurs, le plus animé de ses ennemis. Le comte reprenait ce qu'il avait donné au monastère, le distribuait à ses officiers et abandonnait le reste au pillage de ses soldats. L'abbé partit pour aller à Rome ; le pape, à qui il exposa ce qui se passait, nomma pour commissaires les archevêques de Sens et de Reims, en leur enjoignant de mettre les terres du comte en interdit. Mais ces prélats agirent avec plus de modération et moyennèrent la paix de l'abbé avec le comte, d'autant plus facilement que les communes furent supprimées en France en 1156.

La ville de Lagny fut brûlée en 1157 et l'abbaye fut fort endommagée. La conduite de l'abbé Godfroy n'étant point régulière, l'assemblée générale du clergé de la province de Reims le dénonça au pape Adrien IV. Ce pape envoya une commission à Alain, évêque d'Auxerre, et à Thibault, évêque de Paris, pour faire des informations juridiques; mais l'abbé de Lagny, homme des plus rusés, avait trouvé moyen d'obtenir du même pape des lettres postérieures à celles des commissaires, qui leur défendait d'inquiéter par aucun jugement, ni en aucune manière, comme fils, l'abbé de Lagny. Adrien (de l'Eglise romaine) mourut peu après ; le Saint-Siége vaqua près de deux ans; l'abbé Godfroy continua la vie licencieuse.

Enfin les abbés du royaume renouvelèrent leurs plaintes en 1160 auprès du pape Alexandre III. Les commissaires nommés par ce pape instruisirent le procés de Godfroy et portèrent contre lui une sentence de déposition. Il se retira en 1162.

Hugues Ier, abbé.

On lui substitua sur-le-champ Hugues Ier, qui fut à peine un an abbé.

Hugues II, abbé.

Il eut pour successeur un moine de l'abbaye de Tyron, nommé aussi Hugues, de la maison des comtes de Champagne, fils de Thibault et frère du comte Henry. Ce dernier, en faveur de cette élection, fit plusieurs dons considérables à l'abbaye; le nouvel abbé réforma les abus, rétablit l'ordre et mourut en 1171.

Garin, abbé.

On élut, à la place de Hugues II, Garin qui, soit par une générosité mal entendue, ou par défaut de fermeté, aliéna et laissa usurper plusieurs biens du monastère ; l'archevêque de Sens et les évêques de Paris et de Meaux en portèrent des plaintes au pape qui menaça l'abbé de l'excommunier, s'il continuait de disperser les biens de la commune. Ce fut Garin qui obtint d'Alexandre III la bulle de canonisation de saint Thibault sur les actes de la vie et des miracles de ce saint qu'il lui envoya. Le corps saint fut rapporté à l'abbaye, où la cérémonie de la canonisation se fit le 1er juillet de l'an 1175. Cet abbé se démit de sa dignité abbatiale et finit ses jours à Vanves, terre dépendante de l'abbaye.

Josselin, abbé.

Josselin ou Gosselin lui succéda et fut béni le 11 des Calendes de novembre 1177. Il était frère de l'abbé Geoffroy. Il obtint, en 1178, du pape Alexandre III, un bref où sont décrits et confirmés tous les droits et les biens de l'abbaye. Il y est fait mention de Forcy, Thorigny, Lesches, Vanves, Conches, Violaines, Charbonnières, Corbin, Courtalin, Saint-Denis-du-Part, des bois du Breuil et de Chigny, des chapelles de Saint-Laurent et de Vincent-de-Laitre, du moulin de Becherel, du droit de pêche dans la Marne, depuis la pointe de l'île jusqu'à l'autre bout. Le pape Luce III donna alors la bulle en faveur de l'ordre de Saint-Benoît, pour exempter les monastères de l'ordinaire : il confirma, par une autre bulle, les droits de minage dans les foires et marchés, de présentation aux cures et de la soumission des curés, comme aussi d'enterrer dans l'église de l'abbaye ceux qui y choisiraient leur sépulture, soit citoyens, soit étrangers.

Incendie.

Le 3 août 1184, un incendie plus terrible que les précédents, consuma le monastère et presque toute la ville.

Coadjuteur.

L'abbé Josselin en fut tellement frappé, que devenu incapable de gouverner par lui-même, on lui donna pour coadjuteur Jean Britel. Josselin se retira à Saint-Germain-des-Prés, où il mourut en 1188.

Humbert, abbé.

Après sa mort, l'élection ne tomba point sur son vice-gérant, mais sur Humbert, professeur de Saint-Denis en France, et prieur de Lagny sous l'abbé Raoul. Il ne vécut pas une année entière depuis la nomination. La chronique ne marque son successeur qu'en 1193.

Jean Britel, abbé.

Jean Britel, qui lui succéda, fit revenir au monastère plusieurs bien aliénés ; il s'accomoda avec Philippe de Nanteuil au sujet de la forêt de Droiselles ; aidé par les libéralités de Thibault V dit le jeune, comte palatin de Troyes, il fit réédifier l'église et consacrer le 6 des calendes de septembre, par Odon, évêque de Paris. Les seigneurs de Montgeay firent des dons à l'abbaye de Lagny. Le seigneur de Nanteuil est établi en ce lieu avoué duquel monastère (possédait à Droiselles) moyennant certaine cession qu'on lui fit des biens de l'Abbaye. Le même traité fut renouvelé en 1263 par les fils de Philippe de Nanteuil, Jean et Thibaut, ecclésiastiques, par Guy, leur frère aîné, et Isabelle, leur sœur.

Le pape Innocent III donna une bulle confirmative de tous les biens de l'abbaye de Saint-Pierre de Lagny. Cette bulle entre dans un détail.

On voit que le monastère succédait à tous les biens des étrangers qui mouraient intestats ou sans héritiers, qu'il prenait chez chaque boucher, moyennant un denier, deux livres de viande tous les dimanches, mardis et mercredis de l'année et aux fêtes annuelle de Pâques, Pentecôte, Toussaints et Noël, qu'il pouvait faire pêcher dans la rivière de Marne, aux douvres de Pomponne depuis le 1er mars jusqu'au 15 avril, et tous les dimanches de l'année depuis le coucher du soleil jusqu'au coucher du mardi, moyennant trois pains de communauté et une pinte de vin qu'on donnait toutes les fois qu'on pêchait au Mayeur de Pomponne et aux pêcheurs, et dix harengs.

Thibaut V ratifia en 1193 le don de 20 muids de vin fait à l'abbaye du temps de l'abbé Garin, et en 1200 il confirma la concession que le comte Henri, son père, lui avait faite de tous les droits qu'il avait sur la terre de Lerches.

B. H.

A Suivre.

LA CHAMPAGNE A L'ACADEMIE FRANÇAISE

I

Nicolas PERROT D'ABLANCOURT*

—

IV

ARRIEN ET XÉNOPHON
1646-1648.

—

Pendant que d'Ablancourt travaillait à la traduction de Tacite, dit Patru, « il fut contraint de quitter Paris pour aller dans la province veiller sur son bien qui n'étoit pas grand et que la guerre diminuoit tous les jours. Il rompit donc son ménage et se retira avec sa sœur dans sa terre d'Ablancourt, où jusqu'à sa mort, il est toujours demeuré. »

Il nous est difficile de fixer d'une manière précise la date de ce changement de résidence car les trois volumes de Tacite ayant paru successivement en 1640, 1644 et 1651, cela laisse la question très-indécise ; la guerre dont parle Patru paraît cependant devoir s'interprêter par la Fronde. Quoiqu'il en soit, ce fut pour notre académicien qui avait certainement atteint la quarantaine un changement complet d'existence. Dans les commencements de sa retraite à la campagne, d'Ablancourt, rapporte son ami, venait assez souvent passer l'hiver à Paris, logeant chez le secrétaire du roi Saguez, le plus ancien de ses amis de la province. Mais bientôt il abandonna Paris tout-à-fait et n'y vint plus que pour faire imprimer ses ouvrages : « la foule, les bouës et les embarras de cette grande ville luy déplaisoient : il disoit même que l'air n'en étoit pas bon pour sa santé, mais à dire vrai l'amour de la solitude et le désir de se donner tout en-

* Voir les 1er, 2e, 3e livraisons, Tome Ier de la *Revue de Champagne et de Brie.*

tier à ses livres lui donnèrent du dégoust pour le plus aimable séjour du monde. Il ne quittoit donc plus la campagne que pour l'impression de ses œuvres. Alors il prit le logis de M. Conrart qui souhaitoit avec passion de l'avoir chez luy. Ainsi pendant douze ou quinze ans M. d'Ablancourt n'eut point à Paris d'autre hoste que cet hoste si généreux. Il trouvoit en lui non-seulement une conversation agréable, mais encore un bon conseil pour toutes les difficultés dont toutes les traductions sont toujours pleines[1]. »

Ce fut donc à sa terre d'Ablancourt et à Vitry où il passait habituellement l'hiver « travaillant au-dessus d'un four chez un patissier[2], » que Nicolas Perrot composa les nombreuses traductions qui devaient illustrer le reste de sa carrière. Ce fut d'abord au grec qu'il s'adressa ; et pour complaire au prince de Condé qui l'honorait de sa protection il porta son attention sur les écrivains qui s'étaient surtout occupés d'opérations militaires. Arrien et Xénophon sortirent bientôt brillants et fiers de son riche arsenal.

La physionomie littéraire d'Arrien est fort originale. Philosophe, historien, géographe, ce disciple d'Epictète à qui l'empereur Adrien avait confié le gouvernement de Cappadoce et qui réunissait les talents d'un bon administrateur aux connaissances d'un excellent général d'armée, s'était proposé Xénophon pour modèle. Son œuvre est en quelque sorte parallèle à celle de son prédécesseur. Xénophon avait rédigé les *dicts* de Socrate, Arrien écrivit ceux d'Epictète. Xénophon avait publié sept livres de l'expédition de Cyrus qui fonda la grandeur de la Perse ; Arrien composa sept livres sur l'expédition d'Alexandre qui détruisit cet empire. Xénophon avait traité de la Tactique et de la chasse, Arrien traita de la Chasse et de la Tactique et ses Bithiniques sont imitiées des Helléniques de son rival[3]. Dans cette œuvre complèxe, d'Ablancourt choisit les sept livres des *expéditions d'Alexandre*, la meilleure histoire qui existe de ce prince, et surtout précieuse au point de vue stratégique, car elle fut composée à l'aide des relations originales aujourd'hui perdues de plusieurs des compagnons d'armes du roi de Macédoine. La version qu'en avait publiée Claude Witart en 1581 était complètement oubliée ; et l'opportunité d'une nouvelle

1. Patru. *OEuvres*, 588-589.
2. Menagiana.
3. Voyez pour plus de détails. *Biog. Univ.* Art. Arrien par Clavier.

traduction était très-suffisamment indiquée par l'état de conflagration perpétuelle dans lequel se trouvait l'Europe à cette époque.

Le volume de Perrot parut en 1646[1], dédié à Mgr le duc d'Anguien.

Monseigneur, disait d'Ablancourt dans son épître préliminaire, à qui peut-on mieux dédier les guerres d'Alexandre qu'à Alexandre ? c'est-à-dire à un jeune conquérant dont toutes les campagnes ne sont qu'une suite continuelle de victoires et de conquêtes ? qui à l'âge de vingt ans a gagné des batailles, forcé des retranchements, pris des villes et, ce qui est plus considérable, soustenu l'estat chancelant dans l'esclipse de son prince... les miracles ne se rencontrent que dans les gestes du duc d'Anguien et d'Alexandre..,

On comprend sans peine combien le jeune prince dût être flatté d'une pareille comparaison : il lut avec un plaisir extrême la traduction qui lui était offerte, nous apprend Patru, et il s'étonna fort qu'un homme qui n'avait jamais vu les armées pût si bien parler de la guerre. C'est que d'Ablancourt s'était donné beaucoup de peine pour cette traduction presque toute entière technique, et n'avait rien négligé pour la rendre aussi parfaite que possible. Il avait lu tous les auteurs anciens et modernes qui ont traité de l'art militaire ; « et quand il se trouvoit avec des officiers d'armée qui alloient et venoient par la campagne et qu'il connaissoit pour la plupart il les questionnoit sur les termes et sur les choses de ce pénible métier ; mais son principal consultant à cet égard ce fut M. du Plessis Besançon qui dans le temps que M. d'Ablancourt traduisoit Arrien estoit à Vitry par ordre du roy pour fortifier la ville. Il consultoit aussi le baron de Moulins qui estoit un de ses meilleurs amis[2]. On sçait combien ces deux hommes estoient instruits de la science de la guerre et tous deux estimoient infiniment la science de M. d'Ablancourt[3]. »

1. Il fut réimprimé en 1651 et 1661 in-8. Nous en connaissons aussi une édition de 1664 sous ce titre « *les Guerres d'Alexandre* par Arrien de la traduction de Nicolas Perrot sieur d'Ablancourt. Sa vie tirée du Grec de Plutarque et ses apophtegmes de la mesme traduction. » A Paris, chez Thomas Jolly, 1661, in-8.

2. Scipion de Beziau, baron de Molins et vicomte de Nanteuil, champenois et original fieffé. Voir son *historiette* par Tallemant des Réaux qui confirme ainsi le récit de Patru ; « A propos de cela M. d'Ablancourt dit que c'est de luy qu'il a appris tous les termes de la guerre et toutes les marches et cela luy a furieusement servi dans ses traductions. M. Fabert dit que c'est ce qu'il y trouve de plus admirable. » Tallemant IV. 41.

3. Patru, p. 590.

Quant à la forme du livre, il suffit de relire ce que nous avons dit du Tacite et de citer ce passage de l'avertissement : « je ne répéteray point ici ce que j'ay déjà dit dans mes autres traductions que mon dessein n'est pas de rendre toutes les paroles de mon autheur mais de n'oublier aucune circonstance ou particularité remarquable. Il est difficile de faire un habit à la mode d'un autre fait à l'antique sans y changer quelque chose. » Nous ne remarquerons qu'une particularité en dehors de la copieuse moisson de notes et de remarques inédites rejetées à la fin du livre, c'est un quatrain placé sous le portrait d'Alexandre qui décore le frontispice. Les vers n'étant pas signés, il est naturel de les attribuer à notre académicien lui-même dont nous avons déjà cité quelques essais poétiques :

On chercheroit en vain son pareil aujourd'huy ;
Son courage emporta tous les prix de la guerre;
Mais quoyque sa valeur conquist toute la terre
Il n'en eust que sept pieds sous luy.

Les brillantes qualités et les défauts contestés du Tacite se retrouvaient dans ce nouvel ouvrage[1] et c'est en donner une idée très-suffisante ; mais nous devons ajouter qu'il fut l'occasion d'un trait d'histoire littéraire assez remarquable. Vaugelas travaillait depuis longtemps à une version de Quinte-Curce et l'avait presque terminée lorsque parut l'Arrien de d'Ablancourt. Il fut tellement séduit par l'élégante précision du traducteur qu'il supprima immédiatement son premier travail et qu'il refit tout son Quinte-Curce sur ce modèle, abondonnant enfin le style diffus de Coëffeteau dont il avait été jusque-là l'admirateur passionné et l'imitateur jusque dans ses défauts. Patru affirme avoir vu écrit de la main de Vaugelas sur le manuscrit de l'histoire d'Alexandre « qu'il avoit réformé et corrigé son ouvrage sur l'Arrien de M. d'Ablancourt, qui pour le style historique n'a personne à son avis qui le surpasse, tant il est clair et débarrassé, élégant et court, » ce qui est un secret, ajoute la préface du Quinte-Curce, pour empescher qu'un style ne

1. Le critique Leclerc discutant au 2e volume de sa *Bibl. Universelle* le sens d'un passage obscur d'Arrien au sujet de l'ancien canal du Pallacopes compare les traductions de Gronovius, de Vossius et de Perrot, et démontre que ce dernier a retranché et ajouté pour trouver un sens dans les paroles d'Arrien. *Biblioth. Univ.* 1686, II, 420.

soit languissant et à quoi il faut travailler sur toutes choses si l'on veut plaire au lecteur.

Balzac fut avec Vaugelas l'un des admirateurs les plus passionnés de la nouvelle traduction. Il écrivait à Chapelain le 22 octobre 1646 :

Monsieur... il est encore plus vray que je ne saurois assez estimer le dernier historien d'Alexandre. Les autres traducteurs suivent leur auteur et sont ses valets. Celuy-ci mène et conduit le sien, il se sert hardiment de la raison parce qu'il s'en sert en maître ; son jugement va viste, mais il va droit et quand il change ou remue le texte *il ne gaste pas, il améliore la chose*. Il est plustôt économe que dissipateur du bien d'autruy ; l'épistre à M. le duc d'Anguien me plaist si fort que *je voudrois l'avoir faite*, moy qui suis grand épistolier de France, et vous ne sauriez croire combien j'ayme ce courage et cette noblesse de stile sous cette audace et cette bravoure pourveu que le bon sens en ayt la direction[1].

Il est impossible de rien souhaiter de plus net ni de plus caractéristique : je voudrais l'avoir faite, moi qui suis grand épistolier de France ! — Que peut-on demander davantage ?

Patru nous apprend encore au sujet de la traduction des guerres d'Alexandre quelques détails biographiques fort curieux sur son ami. A l'origine de ses travaux, dit-il, d'Ablancourt n'avait pas d'autre conseil que lui-même, (Patru).

Mais depuis qu'il connut M. Conrart et M. Chapelain, il prit aussi leurs avis, mais surtout de M. Conrart avec lequel il revoyoit tous ses ouvrages et d'autant plus volontiers que ne scachant ni grec ni latin il lui donnoit moins de peine. Car lorsqu'il venoit à Paris pour faire imprimer, il avoit toujours haste de s'en retourner et par cette raison quand on lui faisoit des difficultés, il s'en défendoit avec beaucoup de chaleur et comme en colère parce que ces difficultés lui donnoient à travailler et reculoient par conséquent son retour ; et cette humeur le gagna si fort que vers la fin de ses jours et dans ses dernières traductions, il ne consultoit ou du moins il ne croyoit plus personne. Ce n'estoit en lui ni présomption, ni vanité, ce n'estoit que promptitude et une envie précipitée de se décharger de son fardeau. Car du reste quand son livre estoit imprimé, il recevoit librement tous les avis qu'on lui donnoit, pressoit mesme ses amis de lui en donner pour s'en servir à la 2e édition ; et à ce propos il est bon de rapporter une particularité assez notable. Il avoit jusqu'alors repassé tous ses ouvrages avec M. Patru : mais depuis son Arrien qu'*ils examinèrent ensemble d'un bout à l'autre en huit ou dix après-dinées*, il a fait

1. Lettre de Balzac à Chapelain publiée par M. Tamizey de La Roque. *Doc. in. sur l'histoire de France. Mélanges*, Paris. Imp. nat. 1873, p. 387.

toutes les premières impressions de ses livres sans lui en rien communiquer parce qu'il le tourmentoit trop[1].

Quels solides amis que ceux du XVIIe siècle, qui consentaient à pâlir pendant dix jours de suite sur les épreuves des ouvrages de leurs rivaux ! Aussi de cette collaboration des deux éminents prosateurs, sortit un ouvrage modèle ; et puisque Vaugelas le proclamant chef-d'œuvre résolut de le suivre pas-à-pas, nous pouvons accepter son arrêt en toute confiance.

Deux ans après la publication des Expéditions d'Alexandre, et dans le premier mois de l'année 1648, un nouveau succès signala les travaux de notre académicien : la traduction de *la retraite des dix-mille* de Xénophon. Ce récit d'un si dramatique intérêt composé par un témoin oculaire et l'un des plus anciens historiens connus vint mettre le sceau à la réputation littéraire de Nicolas d'Ablancourt.

Un mot seulement sur le sujet de nostre très-cher, écrivait Balzac à Conrart le 25 avril. Sa traduction seroit incomparable s'il n'avoit rien mis au-devant d'elle. Mais sa préface est si belle qu'elle efface les plus belles choses qui luy peuvent estre comparées. Qu'il me plaist, Monsieur, de faire si bien l'honneur de la France et que je lui sçay bon gré des offices qu'il rend à Paris aux honnestes gens d'Athènes ! Ce ne sont pas des marques d'infériorité ni des devoirs de sujétion, ce sont des effets de courtoisie. Ce sont des actes de pure hospitalité. La loy de la gratitude voudroit qu'on luy rendit la pareille en Grèce, mais j'ajoute que le Grec le plus pur et le plus attique ne seroit pas indignement employé à l'explication de son François. Je vais plus avant, et le dis comme je le pense, s'il se pouvoit faire que M. d'Ablancourt eust vécu du temps du jeune Cyrus et que Xénophon vescust aujourd'huy, les préfaces de Monsieur d'Ablancourt mériteroient d'être traduites par Xénophon[2]...

Voilà certes un magnifique éloge et malgré l'exagération habituelle de Balzac lorsqu'il s'agit de louer ses amis, nous devons reconnaître qu'il était mérité. La courte préface placée par d'Ablancourt en tête du Xénophon est sans contredit l'un des meilleurs morceaux de prose française de cette époque ; et nous n'hésitons pas à la reproduire ici tout entière pour donner une idée nette du style simple, élégant et

1. Patru, 593.

2. *Lettres de feu M. de Balzac à M. Conrart.* Paris. Billaine 1677, in-12, p. 32-33. Ce même fragment a été reproduit dans la *dissertation* ou diverses remarques sur divers escrits imprimée à la suite du *Socrate chrestien.* Arnheim, 1676, p. 10

précis de notre auteur dans une petite œuvre complète et bien pondérée. Ces fragments devraient être classiques :

Comme les meilleures lois ont besoin d'être renouvelées, il semble qu'il est nécessaire de temps en temps de remettre en usage les bons livres et qu'on rend par là plus de services au public que lorsqu'on en fait de nouveaux qui n'ont ni la force, ni l'autorité, ni l'élégance des anciens et qui ne disent souvent que la même chose. D'ailleurs les actions illustres ne peuvent être trop publiées pour exciter la postérité à en faire de semblables. C'est ce qui m'a obligé de traduire en nostre langue cet ouvrage qui est un des plus beaux de toute l'antiquité soit qu'on ait égard à sa forme ou à sa matière, car pour le sujet dont il traite, y a-t-il rien de plus noble dans tous les siècles ? Dix mille Grecs qui avoient suivi le jeune Cyrus dans l'entreprise d'Asie ont assez de courage après sa mort pour vouloir continuer la guerre, et par une si hardie résolution contraignent le roy de Perse à leur envoyer demander la paix et à leur fournir des vivres. Il taille en pièces leurs officiers sous prétexte d'une entrevue, mais ils ne perdent point cœur pour cela ; et quoiqu'éloignés de sept cents lieues de la Grèce ils se retirent devant une armée innombrable n'ayant ni cavalerie ny gens de trait, et après avoir traversé de grandes plaines, grimpent par des rochers inaccessibles et vont passer l'Euphrate et le Tigre à sa source, d'où ils retournent en leur païs par le Pont-Euxin. Voilà le sujet de cette histoire. Maintenant si l'on veut considérer la façon dont elle est escrite ; on verra qu'il n'y a rien de plus agréable, ny de plus fidèle. L'exactitude est si grande que l'auteur descend jusqu'aux moindres particularités, de sorte qu'on ne pense pas lire une histoire mais faire un voyage où l'on compte tous les gistes et toutes les hostelleries ; ce qui a fait dire à un grand conquérant qu'il ne connaissoit que Xénophon d'historien. Pour l'agrément il est répandu partout, mais il paroît principalement en ce point qu'il récite les choses ordinaires d'une façon qui ne l'est pas, et ménage si bien l'esprit du lecteur qu'il ne s'ennuie point dans le récit des petites choses, et trouve sa satisfaction dans les grandes. Quant à la vérité on la voit reluire dans toutes les pages et je puis dire qu'il n'y a point d'histoire plus véritable dans toute l'antiquité, quoiqu'il en ait peu de plus anciennes; car quel historien nous reste-t-il avant Xénophon à qui l'on puisse ajouter foy que Thucidide? D'ailleurs il ne parle ici que des choses qu'il a faites et dont il a été témoin oculaire. Toutes ses paroles et ses actions ne sont qu'une exhortation perpétuelle à l'honneur et à la vertu ; et c'est un chrestien qui a été cinq cens ans avant le christianisme, religieux jusqu'au scrupule et qui refuse le commandement général parce que les sacrifices y sont contraires. Je passerois plus outre dans ses louanges s'il y avoit de plus beau panégyrique des grands hommes que leurs actions; mais il a fait luy-mesme son éloge dans ce livre, car ce n'est pas tant la retraite des Dix-Mille que la sienne, non-seulement parce qu'il a toujours commandé l'arrière-garde qui est la place la plus honorable dans une retraite, mais parce

qu'il a été la cause principale du salut de toute l'armée ; car ce fut luy qui releva le courage et les espérances des soldats et des officiers dans la consternation où ils se trouvèrent après le meurtre des généraux ; action la plus mémorable qui se lise dans cette histoire puisqu'il ne s'y trouve point d'exploit militaire bien illustre et que sa plus grande gloire consiste dans cette résolution. Il n'est donc pas seulement l'auteur, il est le héros de cet ouvrage qu'on peut nommer à bon droit le roman véritable, tant pour la beauté que pour la fidélité de ses avantures, et qui a cela de commun avec les autres que le principal personnage n'y est heureux qu'au dernier feuillet. Après cette fameuse retraite, il servit Agésilaüs en Asie et se trouva avec lui à la bataille de Coronée d'où il se retira à Scyllante qui appartenoit aux Lacédémoniens, parce qu'il fut banny d'Athènes pour avoir suivi le party de Cyrus. Il vécut là dans l'étude de la philosophie composant divers traités de morale et de politique avec l'histoire de son païs et se divertissant dans l'entretien de ses amis et dans les plaisirs de la chasse ; mais quand l'empire des Lacédénomiens fut abattu par Epaminondas, il se retira à Corinthe après la prise de Scyllante et y mourut âgé de quatre-vingt-dix ans. C'est de luy qu'on dit que, sacrifiant, comme on luy eust apporté la nouvelle de la mort de son fils, il osta le chapeau de fleurs qu'il avoit sur la teste, mais qu'il le remit après avoir appris qu'il étoit mort en homme de cœur; et ce fut ce généreux fils qui tua Epaminondas à la bataille de Mantinée. Pour les témoignages des Anciens touchant Xénophon et ses ouvrages qui ont été l'étude et l'admiration des plus grands hommes, on les verra à la fin du livre avec d'autres considérations sur ce sujet ; et pour les libertés que j'ay prises dans ma traduction elles seront justifiées dans les remarques[1]...

La traduction de Perrot est en effet suivie d'un fort grand nombre de notes très-érudites dans lesquels il discute le sens propre du texte grec et explique pourquoi il a dû préférer en certains cas une locution ou plus élégante ou mieux appropriée au sujet d'après le génie de la langue française. Ce livre du reste tient exactement toutes les promesses de la préface. C'est son meilleur éloge.

1. *La Retraite des dix-Mille de Xénophon ou l'expédition de Cyrus contre Axtaxercès* avec des Remarques, de la traduction de Nicolas Perrot, sieur d'Ablancourt. Paris. Barbin et David, 1706, in. 12. Préface.

La première édition en est de 1648, in-8, nous en connaissons une autre de 1665.

VII

LES COMMENTAIRES DE CÉSAR. — LA FRONDE. — LETTRES INÉDITES.

1648-1652

—

De toutes les traductions de Perrot d'Ablancourt la plus connue ou pour mieux dire, la plus populaire, est celle des *Commentaires de César*, qu'il acheva pendant les troubles de la Première Fronde, car elle parut pour la première fois en 1650[1]. Nous ne voulons pas fatiguer le lecteur en donnant ici la bibliographie complète de ses nombreuses éditions, à laquelle nous pourrions consacrer plusieurs pages : disons seulement que réimprimée à Paris dès l'année 1652, elle y reparut en 1665, pour renaître à Amsterdam en 1678 et en 1708[2]. Dans le cours du XVIIIe siècle, divers éditeurs la reproduisirent en retouchant quelques passages défectueux, notamment l'abbé Le Mascrier en 1755 et en 1768, et de Wailly en 1767, 1776 et 1786. Enfin presque de nos jours, en 1810, le P. Loriquet l'a encore rééditée en ajoutant ses corrections à celles de ses prédécesseurs ; en sorte qu'on peut dire que pendant près de deux siècles entiers, aucun traducteur n'a osé s'attaquer directement à l'œuvre du grand capitaine ; c'est toujours le travail de Nicolas Perrot, plus ou moins retouché qui a fourni le fonds de toutes les publications ; et son nom se trouve désormais attaché d'une manière inséparable à celui du conquérant Romain. Cela seul suffirait, en dépit des inexactitudes calculées de la traduction originale et des nombreuses corrections qu'elle a fini par subir, pour justifier la valeur du style et de la méthode de l'académicien champenois[3]. Les succès persistants sont

1. Un volume in-4°.

2. Nous possédons une très-jolie édition de Paris, Lebreton, 1714 en 2 vol. in-12. — Robert Saguin vers 1500 et Blaise de Vigenère dans le courant du XVIe siècle avaient déjà traduit les Commentaires, mais leurs versions étaient complètement tombées dans l'oubli.

3. D'Ablancourt termine ainsi la préface qui suit son Epître dédicatoire; « Je ne répète point icy ce que j'ay remarqué dans mes autres traductions, que pour leur donner les grâces de notre langue, j'abrège quelquefois les endroits qui seroient trop languissans, évite des répétitions inutiles, rends obliques des harangues directes, rejette en marge des noms propres, comme j'ay fait souvent icy, pour ne point embarrasser le texte de termes incon-

la caractéristique la plus certaine du mérite des œuvres et des hommes.

D'Ablancourt avait dédié sa traduction au prince de Condé que la seconde Fronde n'avait pas encore transformé en Espagnol, en ennemi de son roi et de son pays. Monseigneur, lui disait-il, comme autrefois à l'occasion d'Arrien :

Après avoir jetté les yeux de toutes parts, je n'ay trouvé personne qui fût digne de César qu'Alexandre ; c'est pourquoi je m'adresse à Vostre Altesse, comme à l'image vivante de ce Héros que César a révéré toute sa vie et de qui la gloire luy a donné de la jalousie jusqu'à luy faire verser des larmes. C'est le désir d'égaler ses grands exploits qui l'a porté à subjuguer tant de belliqueuses nations et à se saisir de l'Empire qui ne pouvoit demeurer sans conducteur, non plus qu'un navire sans pilote...

Il faut avouer que c'était là un exemple dangereux à montrer au prince plein de fougue et d'ambition qui ne devait pas tarder à prendre une part active à nos discordes civiles et même à faire cause commune avec les troupes étrangères. Aussi, après s'être longtemps étendu sur l'éloge de César, « envoyé du ciel pour affranchir l'univers, » d'Ablancourt a-t-il grand soin de terminer ainsi son panégyrique :

Je n'ajouteray qu'une chose à vostre gloire ; c'est qu'à l'âge d'Alexandre, vous avez la prudence et la conduite de César ; au lieu que la jeunesse de celui-ci a esté inquiète et turbulente, et qu'il ne s'est pas fait un parti dans la république dont il n'ait esté ou dont on ne l'ait accusé d'estre, Cela ternit autant le lustre de ses vertus, comme il relève l'éclat des vostres ; puisque non-seulement vous n'avez jamais esté auteur d'aucune faction dans l'Etat, mais vous avez relâché mesme de vos intérests, quand il en a esté besoin, pour ne point émouvoir de guerre civile. Poursuivez, grand Prince, dans cette carrière, et ajoutez à la gloire de vos conquestes, celle de terminer tous nos différends, pour recevoir les bénédictions du ciel et les acclamations des peuples. Ce doit estre le but et l'accomplissement de tous vos desseins ; c'est la plus haute gloire où vous puissiez aspirer ; c'est l'intérest de Vostre sang qui est le plus illustre de l'Univers, et ce sont les vœux de tous les gens de bien, et ceux que fait tous les jours pour Vostre Altesse, Monseigneur, etc...

Hélas ! ces vœux ne se réalisèrent pas. Le prince de Condé devint pendant la seconde Fronde l'un des adversaires

nus ou inutiles, après en avoir trouvé d'autres plus généraux et plus commodes pour m'exprimer... » Malheureusement, plus d'Ablancourt avançait en âge et en succès, plus il exagérait dans ce sens le défaut de son système.

les plus ardents de la Régente et de Mazarin : au lieu de revenir au roi comme Turenne, il s'en détacha complètement, et Perrot d'Ablancourt vit par lui-même les funestes résultats de la science militaire du grand capitaine égaré. Quand M. le Prince vint en armes à Sainte-Menehould, rapporte Patru, on crut qu'il alloit tourner tête contre Vitry. La ville était tout ouverte ; le peu de défenses qu'on y avait exécutées, l'avait plustôt affaiblie que fortifiée, tellement qu'elle se pouvait facilement emporter sans coup férir. « M. d'Ablancourt sans considérer un si visible péril, s'y jetta, dans la pensée que par la faveur qu'il avoit auprès de ce grand Prince, il pourroit sauver ou toute la ville, ou du moins la plupart des honnestes gens. » L'armée de Condé s'éloigna fort heureusement, et Perrot n'eut pas l'occasion de s'exposer plus avant pour ses concitoyens ; mais ce trait démontre qu'il avait le courage à la hauteur des grands dévouements ; et que pour un simple homme de lettres, il savait payer de sa personne comme s'il avait fait profession de tenir au lieu d'une plume une épée[1]. Du reste, ajoute Patru, « il avoit beaucoup de tendresse pour ses amis, et ses amis en avoient beaucoup pour lui. » C'était en un mot un caractère franc, chevaleresque et loyal, dont les brusqueries et les écarts n'offusquaient personne, parce qu'on savait le cœur bon et généreux.

1. A propos de la Fronde nous ne devons pas omettre de signaler ici le rôle que jouèrent pendant cette période de troubles, les cousins de notre champenois. Le rôle des taxes des maisons des parlementaires infidèles en février 1649, porte : « — La terre de St-Dié près Blois et la ferme de Cauvigny près Beauvais, appartenant au sieur Perrot, cy-devant president aux enquêtes, 4,000 livres. — La terre de Malmaison appartenant au sieur Perrot, cy-devant conseiller en ladite cour, 3,000 livres. » Jean Perrot, le président aux enquêtes dont nous avons parlé au commencement de cette étude, fut zélé frondeur en 1649, mais il rentra dans le parti du roi en 1652 et devint l'un des membres du Parlement de Pontoise. On lit dans la Mazarinade intitulée *le Parlement burlesque de Pontoise* :

Perrot président aux enquêtes,
Plus bête que ne sont les betes,
A commis cette lâcheté
Pour n'avoir eu la prévosté.
Et depuis qu'il a mis sa fille
En maletotière famille,
A qui rien donner il n'a pu,
C'est ainsi qu'il s'est corrompu.

Dans *le Mercure de la Cour*, il n'est pas mieux traité. Pour les présidents, fait-on dire par Bautru au Cardinal, Le Coigneux et Perrot seront les deux épaules, parce que ce sont deux bons soutiens de justice, et s'il y y a quelques coups à recevoir, ils sont capables de les porter... »

D'Ablancourt était venu s'établir chez Conrart pour suivre l'impression des *Commentaires*[1] ; et depuis cette époque, il passa près du secrétaire de l'Académie plusieurs mois chaque année, surveillant avec lui les rééditions de ses œuvres. Les lettres de Balzac à Conrart font souvent mention de lui pendant cette période :

Je suis bien glorieux du souvenir de M. d'Ablancourt, écrivait le Grand Epistolier, le 7 octobre 1649, et vous prie, Monsieur, de le vouloir asseurer qu'il n'a point un plus passionné serviteur que moy. J'attens le César qu'il nous promet : mais la belle chose que ce seroit qu'un Tite Livre de sa version ! Il me semble que Cicéron parle en quelque lieu de la nudité des Commentaires de César. Ce sont les Décades de Tite Livre qui sont pleines d'ornemens, qui sont des magasins de richesses, et qui donneroient lieu à toute l'éloquence de nostre amy[2]...

Et quatre ans plus tard :

— Du 29 Décembre 1653. — Je vous félicite de la bonne compagnie qui vous est venüe depuis quelque temps. Pourveu que la goutte ne fust qu'un repos forcé, j'aimerois mieux avoir la goutte et avoir M. d'Ablancourt, que d'estre guéry de la goutte et estre esloigné de luy. Comme nous sçavez, je suis son partisan passionné, et son très-humble serviteur. Vous me ferez bien, s'il vous plaist, la faveur de l'en asseurer, et de vous souvenir quelque fois de moy dans vos belles et délicieuses conversations. Si j'avois un peu plus de force que je n'en ay, j'ajouterois icy certaines choses qui me viennent en l'esprit sur le sujet de cet homme illustre qui fait un si grand honneur à nostre siècle et en qui se rencontre

Tanto vigor di mente e di parole ;

1. On le trouve aussi vers cette époque à Chantilly, chez Madame la princesse, en compagnie de Mme de Longueville. Sarrasin, invitant Mme de Montausier à les rejoindre, de la part des princesses, lui disait :

Conteray-je dans cet écrit
Les plaisirs innocens que gouste notre esprit ?
Diray-je qu'Ablancourt, Calprenède et Corneille
C'est à dire vulgairement
Les Vers, l'Histoire, le Romant,
Nous divertissent à merveille
Et que nos entretiens n'ont rien que de charmant.

2. *Lettres de feu M. de Balzac à M. Conrart*. Paris. 1677, p. 41. — On lit du 10 décembre 1650 : « Vous jugerez, Monsieur, de mes divers jugemens avec vostre excellent hoste M. D'Ablancourt à qui je baise mille fois les mains et que je voudrois bien tenir ici ou à Balzac, avec vous, l'été prochain. » *Ibid.* 81. — Voir encore les lettres de Balzac à Chapelain publiées par M. Tamizey de Larroque, p. 105, 120, 128, 142, 286, 260, 290, 332, 389.

Mais il ne m'est pas permis de me contenter là-dessus : et comme les secrets de mon cœur ne vous sont pas moins connus que les vertus de nostre excellent amy, dites luy, mon très-cher, pour vous et pour moy, tout ce que vous pensez de luy : car ce sera asseurément ce que je pense moy-mesme. Mais n'oubliez pas ce souhait par où je finis l'article qui le concerne, et que je ne fais pas moins pour la gloire de la France que pour la sienne :

Quanto egli puo, tanto voler osasse[1]

A la fin de l'année 1659 nous trouvons notre académicien installé à la maison de campagne de Conrart à Atys, et préparant chez cet ami sincère, sous les frais ombrages des vertes terrasses qui dominaient les bords de la Seine, la traduction des *Dialogues de Lucien*. Il ne l'avait entreprise que sur les vives instances du secrétaire perpétuel de l'Académie : et pendant fort longtemps il avait hésité à prendre cette résolution, à cause de la difficulté toute spéciale qu'il y avait à rendre les railleries grecques en français. Il s'y décida pourtant, et Patru, bon juge en ces matières, mais trop partial pour son ami, assure que cette traduction est une des plus heureuses qu'il ait faites, « car la copie égale l'original. » Nous verrons bientôt ce qu'il faut penser de ce magnifique éloge. Mais avant d'aborder ce sujet, nous donnerons ici quelques lettres écrites d'Atys par Perrot à divers personnages et dont Conrart conserva les brouillons dans ses inépuisables portefeuilles aujourd'hui déposés à la bibliothèque de l'Arsenal. Nous avons tout lieu de les croire inédites, ce qui leur donne un plus vif intérêt.

La première n'est qu'un billet de délicate politesse adressé au savant abbé qui cherchait à le convertir une seconde fois au catholicisme et ne lui épargnait sur ce point ni lettres, ni discussions orales :

I. — De M. d'Ablancourt à M. Le Roy, abbé de Haute-Fontaine. — D'Atys le 30 Aoust 1659. — Monsieur, ayant appris de M. Conrart que vous luy demandez une de ses lettres pour venir me voir, je vous en envoye une des miennes. Car quoy qu'il ayt fort pouvoir sur moy, je ne croy pas qu'il y ait de meilleure recommandation auprès de moy que moy-mesme. Mais je vous veux bien dire que du lieu où vous estes jusqu'à Ablancourt, il n'y a pas cinq ou six lieux comme vous avez creu, mais quarante ou cinquante. Il est vray que par

1. Lettres de Balzac à Conrart, p. 277.

Ablancourt je n'entens pas le lieu, mais la personne qui est maintenant chez M. Conrart en sa belle maison d'Atys, où il jouit de la douceur de sa conversation et regrette la vostre. Je ne vous dis point laquelle luy seroit plus agréable, mais je vous en prens tous deux pour juges, car je sçay bien que vous ne vous accorderez jamais là-dessus, et je suis bien ayse que le procès n'en soit jamais décidé. Cela n'empeschera pas que je ne sois très-grand admirateur de vostre vertu, aussi bien que de la sienne, et plus que personne, vostre..., etc[1].

Deux jours après il s'adresse à l'un des premiers érudits de la Hollande.

II. — M. D'Ablancourt à M. Spanheim, gouverneur de M. le prince palatin. — D'Atys le 1er septembre 1659. — Monsieur, quoy que je me dispense le plus que je peux d'écrire des lettres[2], à cause que je croy que ce vain amusement consume les plus belles heures de nostre vie, et qu'on se trouve à la fin accablé de ce commerce, pour peu qu'on le veuille entretenir, je ne puis m'empescher néantmoins de mettre la main à la plume pour vous remercier du beau livre que vous m'avez envoyé, et je craindrois qu'on ne me soupçonnast ou de mépris ou de quelque ingratitude qui sont des vices dont je suis très-éloigné, si je tardois plus longtemps à vous en rendre grâces très-humbles. Véritablement, Monsieur, je me suis estonné plus d'une fois de vous voir parler si bien françois en un endroit où l'on le parle si mal; car pour vostre éloquence, c'est en quelque sorte le partage de vostre famille, et le fils de M. Spanheim ne pouvoit estre que très-éloquent[3]. Vous l'avez bien montré dans vostre dernier livre du *Vicariat de l'Empire*, qui estoit un sujet aussy délicat qu'il s'en peut traiter, et où vostre stile coule avec tant de force et de véhémence qu'il entraisne mesme ceux qui n'ont pas esté de vostre sentiment. C'est ce que je vous ay bien voulu tesmoigner moy-mesme après l'avoir déclaré à M. Conrart, et vous asseurer que je suis, etc[4].

Enfin il écrivait le 4 Septembre à Chapelain au sujet de sa dispute avec Ménage :

1. Bibl. de l'Arsenal. MM. Conrart : Collection in-fol. XI, 1267.

2. C'est sans doute pour cela qu'on en rencontre si peu dans les collections d'autographes.

3. Le père de Spanheim (1600-1649) fut un des plus célèbres théologiens protestants du XVIIe siècle. Il mourut à Leyde laissant sept enfants, dont l'aîné Ezéchiel, le correspondant de D'Ablancourt, né à Genève, le 7 décembre 1629, fut l'un des plus illustres philologues de son temps. A seize ans, Ezechiel publiait des thèses latines sur les caractères hébreux ; et l'électeur palatin Charles Louis le nomma en 1652 gouverneur de son fils unique. Il devint une autorité sur le droit public d'Allemagne, fut employé dans diverses négociations, et mourut en 1710, ambassadeur du roi de Prusse à Londres. Il fut inhumé à Westminster.

4. Bibl. de l'Arsenal, *loc. cit.*

III. — Monsieur, j'ay appris de M. Conrart ce que M. Ménage a dit de moy, sur quoy je n'ay rien à dire sinon que je n'aurois garde de vous condamner sans vous oüir ; que je ne condamnerois pas de la sorte un inconnu, et à plus forte raison une personne pour qui j'ay une estime très-particulière. Il est bien vray qu'après avoir oüi ses raisons, je le jugeay innocent ; mais j'ay toujours oüi dire qu'il faut estre mauvais advocat pour estre condamné en son plaidoyer ; et comme il me vouloit faire juge de vostre différent, je luy dis que j'avois appris d'un ancien, qu'il ne faloit jamais estre juge entre ses amis, parce qu'on estoit asseuré d'en perdre l'un et qu'il vaudroit mieux juger la cause de ses ennemis pour gagner celuy en faveur de qui l'on prononceroit. Voilà en peu de mots comme se passa nostre entretien : et il est trop généreux pour le nier si nous en venons à un éclaircissement. J'ay esté bien ayse de vous rendre compte de cela, pour me justifier auprès de vous, et vous asseurer que je suis plus que personne du monde, vostre, etc[1].

Toute cette correspondance présente dans sa forme et dans son esprit, une désinvolture peu commune alors parmi les gens de lettres, qui affectaient dans leurs moindres billets les expressions, les métaphores et les tournures de phrases des salons précieux. C'est bien là le style épistolaire qui convient à un académicien spirituel, élégant et poli. Il y règne, comme on disait au XVIIe siècle, un caractère général « d'honnesteté, » qui séduit dès le premier abord : Heureux mélange de grâce et de naturel[2], de franchise et de délicatesse, de précision et de liberté. La correspondance de Perrot d'Ablancourt est à peine connue : elle mériterait de l'être davantage ; et nous faisons appel à tous les collectionneurs qui possèdent dans leurs portefeuilles des lettres de ce prosateur émérite, pour arriver à constituer un recueil qui présenterait sous un jour tout nouveau sa physionomie littéraire. On reconnait bien là

1. Bibl. de l'Arsenal, *loc. cit.*

2. Il y a cependant une certaine affectation, dans la lettre que nous avons citée, à l'abbé de Hautefontaine. A ce propos nous devons remarquer que si la clef du *Dictionnaire des précieuses* de Somaize indique un Perrot pour le personnage de *Polidor*, ce ne peut être notre académicien. Voici en effet le portrait de ce personnage précieux : « Polidor est un jeune homme d'esprit et de mérite, qui a fait des galanteries en vers et en prose, entre autres un dialogue estimé dans toutes les ruelles, et le portrait d'Iris, qui est un des plus beaux qui aient esté faits, et que Quirinus (Quinault) s'est longtemps attribué, ne faisant pas difficulté de publier chez des princes qu'il en estoit l'autheur, et mesme d'en donner des copies ; mais en cela je le loue d'avoir au moins une fois en sa vie connu les belles choses... » Il ne peut évidemment s'agir ici que d'un neveu de d'Ablancourt.

l'écrivain primesautier à la parole agréable et facile, dont nous avons déjà dit, après Pellisson, « qu'il auroit esté à souhaiter qu'il eust tousjours eu un greffier à ses costez, pour écrire tout ce qu'il disoit... »

Dans le style de ses traductions, on peut saisir quelques traces d'un travail assidu ; et nous savons que d'Ablancourt appliquait à peu près pour ses livres le fameux précepte :

Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage,

longtemps avant que Boileau l'eût ainsi formulé. Un jour que Richelet était allé voir Arnauld d'Andilly à Pomponne, la conversation tomba sur la manière dont les auteurs travaillaient : Arnauld, sachant que son savant visiteur connaissait particulièrement Nicolas Perrot, lui demanda combien de fois son ami retouchait ses ouvrages avant de les livrer à l'impression. — Six fois, répondit Richelet. — Et moi, reprit Arnauld, j'ai repris dix fois l'histoire de Joseph [1].

Malgré cette attention minutieuse à polir ses tours de phrase, ou plutôt à cause même de cette attention, on sent quelquefois l'apprêt dans les périodes destinées au public par notre académicien. Dans ses lettres, au contraire, domine une franchise d'allure que Madame de Sévigné devait plus tard acclimater parmi nous, et que peu d'écrivains, tant ils étaient absorbés par la recherche de l'expression ou de l'antithèse, soupçonnaient au milieu du XVIIe siècle. Nous saluons en Nicolas Perrot l'un des maîtres du style épistolaire de cette époque : et pour compléter son portrait littéraire à cette période de son histoire, apogée de sa réputation, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire intégralement le rapport dressé sur lui par Chapelain en 1662, lorsque Colbert demanda au prince de la critique de ce temps, de lui signaler les écrivains dignes d'être pensionnés par le roi :

Il est de tous nos Ecrivains en prose celui qui a le style le plus dégagé, plus ferme, plus résolu, plus naturel. Son génie est sublime, et quoiqu'il soit sans comparaison le meilleur de nos traducteurs, c'est dommage qu'il se soit réduit à un employ si fort au-dessous de luy ; car il a de la force de son chef, de l'éloquence, de la doctrine, et n'est pas faible dans le raisonnement. S'il avoit voulu entreprendre une Histoire, il n'y a que son peu de pratique des affaires du monde qui l'eût pu empescher de la faire très-bonne ; car il a acquis souverainement l'art de la bonne narration, par tant d'historiens du premier

1. Bayle, Dictionnaire critique, I, 387.

rang qu'il a rendus avec applaudissement dans sa langue ; et il ne seroit nouveau ni dans les harangues, ni dans les matières de guerre; enfin c'est le seul de nos bons ouvriers que je connois, qui pourroit s'acquitter éminemment de cette sorte de travail, s'il avoit de bons mémoires, et qu'il fust plus instruit des intérêts de l'Europe présens et passez ; car encore qu'il ait bonne opinion de lui, et avec justice, comme il n'est point vain et que la raison le ramène quand elle lui est montrée, il recevroit les avis qu'on lui donneroit[1].

Chapelain ne savait pas juger ses propres ouvrages : mais il avait la critique très-judicieuse et fort sûre à l'égard de ceux des autres. Lorsque Colbert eut recours aux lumières de son expérience, personne alors n'était plus compétent en matière de littérature, et le choix des pensionnés justifia complètement la confiance du ministre. Ce jugement sur d'Ablancourt se ressent peut être un peu de l'amitié des deux écrivains ; mais on peut y souscrire sans grandes réserves et c'est un des principaux titres de notre champenois au souvenir de la postérité.

René Kerviler.

A Suivre.

1. Mém. de littérature tirés des mss. de Chapelain. Paris, 1726.

L'EXPOSITION DE REIMS*

(*Suite*).

L'EXPOSITION RÉTROSPECTIVE.

Au pied de la cathédrale et comme sous sa protection se dresse le palais dans lequel tant de rois ont reçu les hommages enthousiastes, entendu les acclamations joyeuses et vu se presser autour de leurs personnes sacrées le peuple, les grands de la nation, les corps de l'État, cette noble famille enfin dont ils étaient les pères et les chefs. L'ombre des tours de Notre-Dame s'étend ainsi qu'un manteau sur ce palais dont la grande salle aux ogives sculptées, au cintre étoilé, aux solives dorées, reste comme un spécimen précieux de l'architecture du moyen-âge. Ici tout parle du passé, les portraits des rois sacrés à Reims, ceux des évêques qui ont versé l'huile sainte sur leur front, ces portes aux panneaux couverts de ferrures, cette cheminée monumentale fleurdelisée, ces écussons royaux, ces fenêtres aux verres de couleur enchâssés dans des losanges de plomb. L'histoire y déroule des scènes grandioses; la France a passé là dans la personne de ses souverains.

Quel tableau! quel enseignement! La gloire, la joie, l'ivresse d'un peuple, les espérances, les projets de grandeur ont eu ces lieux pour témoins muets. Le flot sans cesse renouvelé des générations a heurté ces murs; rois et peuples ont vécu, grandi, et sont allés s'étendre dans la tombe où ils reposent comme repose à l'ombre de la cathédrale, dans sa majestueuse immobilité, le palais qui a vu tant de choses si grandes.

C'est dans cette salle immense restée célèbre sous le nom de Salle de l'Archevêché, Salle des Rois, Salle du Tau[1], dans les appartements royaux qui s'ouvrent sur elle, dans la chapelle du palais, perle mignonne attachée à la ceinture de la cathédrale, que l'Exposition rétrospective a étalé des richesses

* Voir le numéro de la *Revue* du mois d'Août, Tome Ier.

1. Tronçon d'un monument disparu.

de toutes sortes. Nul écrin ne convenait mieux à cette collection précieuse. Ce monument du passé donnait asile aux riches épaves échappées au naufrage du temps. Le cadre était grandiose, le tableau merveilleux. Pour se faire une idée même imparfaite des œuvres contenues dans un Musée, il faut avoir un catalogue complet et en faire sa lecture habituelle. Lorsqu'on possèdera son catalogue, on saura bien que telle œuvre est de tel maître et de telle époque, tel débris détaché de tel monument, mais on ne saura rien de plus. L'historique des objets exposés ne sera pas complet, et l'on ne verra pas s'élargir beaucoup le domaine des connaissances acquises et transmises d'âge en âge. Il faut pourtant nous contenter des moyens bien faibles mis à notre disposition pour essayer de faire participer le lecteur aux émotions éprouvées à la vue des innombrables objets précieux rassemblés dans le palais archiépiscopal.

La ville de Reims avec son musée, la cathédrale avec son trésor, l'Hôtel-Dieu, les grands établissements, ont apporté leur contingent aux riches collections particulières. Les tableaux ont occupé une place considérable à l'Exposition ; ils ont causé à nombre de personnes une agréable et réelle surprise ; combien peu, en effet, connaissent nos musées et les œuvres de maîtres suspendues aux murs de nos églises.

L'école d'Italie est représentée au Musée de Reims par plusieurs toiles dont quelques-unes, exposées au palais archiépiscopal, sont d'auteurs inconnus, comme le *saint Jacques* et le *Saint Pierre*, vieux tableau du XVe siècle, de l'école de Ferrare, sur fond d'or, ainsi que la plupart des tableaux de cette époque, et une *Adoration des bergers* (XVIe siècle) ; une autre *Adoration des bergers*, par Caravage ; la *Vierge* (XVIe siècle) par Il Conegliano (Jean Baptiste Cima) ; le *Sommeil de Jésus*, par Luini da Luino Bernardino (XVIIe siècle) ; la *Sainte Face*, par Louis Carrache, de Bologne ; le *Départ de Tobie*, la *Vierge*, l'*Enfant Jésus* et *Saint Jean-Baptiste*, par Guido Reni ; la *Nymphe Echo*, par Mola Francesco ; l'*Orage*, par Le Gaspre, avaient été mis par le musée à la disposition des organisateurs de l'exposition.

L'Ecole française nous a paru plus largement représentée, Les Clouet, les Poussin, Mignard, les deux Coypel, Lefèvre, Jouvenet, Santerre, Rigaud, Van Loo, Challe, etc., s'y rencontraient à chaque pas.

Signalons le *Tryptique*, le *Christ et la Vierge*, à genoux, avec portraits de famille, ceux des donateurs, sans doute, selon

l'usage du temps. Ce tableau, dont on ne connaît pas l'auteur, remonte probablement au XVe siècle. Signalons encore quelques portraits : le marquis de Louvois, par Mignard, qui a peint tant de personnages célèbres; Louis XV, par Rigaud, peintre du roi.

Dans le genre allégorique et mythologique, il faut citer : *Silène et la nymphe Églé*, par Antoine Coypel.

Mais à côté de ces pages historiques, il en est d'autres auxquelles s'attache un intérêt non moins grand, ce sont celles des peintres rémois dont nous parlerons plus loin, œuvres qui honorent un musée et assurent à leurs auteurs une place marquée à côté des grands maîtres.

Parmi les peintres de l'Ecole flamande dont le musée a prêté les œuvres à l'exposition, on lisait les noms connus des Frans-Floris, des Franck, des van Balen, des David Teniers, des François Hals, des van der Werf, Hans Holbein, etc. Si le musée de Reims n'est pas un des plus riches, du moins est-il un des plus intéressants de province. Des gouaches et des dessins de Nanteuil, de van der Meulen, de Macquart, de Lallemant complétaient cette collection d'œuvres diverses, d'époques et d'écoles différentes et assignaient au musée de la cité rémoise une place à part à l'exposition rétrospective.

Ne quittons pas les tableaux sans parler de la *Salomé*, attribuée à Blœmaret, appartenant à M. Pouigt; un *Chevalier de Jérusalem*, auteur inconnu, appartenant à M. Max Sutaine.

La collection de M. Th. Petit Jean, de Reims, était l'une des plus complètes par le nombre de tableaux de maîtres qu'elle renfermait, parmi lesquels il faut citer les *Sept péchés capitaux*, tableau allégorique attribué à van Maas (XVIIe siècle), la *Mort d'Epaminondas*, esquisse à l'huile de David; *Ecce homo*, par Jaussens, d'Anvers (XVIe siècle); le *Crucifiement*, d'après van Dyck; le portrait d'un Montmorency; le grand tableau mythologique : *Une nymphe blessée*, emportée par un jeune homme et un vieillard; des Brauwes, des Camille de Vos, des Paglia, des van Huysman, des specimens enfin des différentes écoles Italienne, Hollandaise, Flamande, Française; des portraits, des sujets allégoriques, mythologiques, religieux, batailles, paysages, intérieurs, la plus grande partie appartenant aux XVe XVIe et XVIIe siècle.

La collection de M. Petitjean comprenait encore plusieurs peintures sur cuivre, des meubles de prix en chêne sculpté,

époque Louis XIV, des flambeaux, des armes, fusils, tromblons, pistolets et quantité de vases, verres, plats d'argent ciselés, garnitures de table, salières, groupes en porcelaine tels que celui de l'*Amour présentant des flèches à Diane endormie*, modelé par Melchior, la *Ravaudeuse*, en pâte dure, par Nidervillers, des brûle-parfums, des fontaines à thé, des porte-bijoux, des veilleuses, etc.

Parmi les tableaux des grands peintres du XVe au XVIIIe siècle, exposés dans le palais archiépiscopal et appartenant aux collections particulières, il faut citer encore le *Saint Bruno* sur son lit de mort, par Philippe de Champagne, à M. l'abbé Maille ; l'*Adoration des Mages*, sur bois, à M. Abelé de Muller; le *Christ et saint Jean-Baptiste*, tableau sur panneaux en trois parties, don de la famille Colbert à l'église de Saint-André ; le *Siége de Rhodes*, tableau sur bois du XVe siècle, des plus curieux et des plus riches en détails , à M. le baron d'Avesnes; le tableau gothique la *Vierge*, sur fond d'or, attribué à Giottino (XIVe siècle); le *Crucifiment*, d'après van Eyck, appartenant à M. l'abbé Cerf, chanoine de la cathétrale ; le *Buveur et le fumeur*, par David Teniers, à M. le comte de Chabrillan ; la *Reine de Saba devant Salomon*, par Seb. Franck, à M. Eugène Cliquot; plusieurs tableaux appartenant à M. Daire, de Sedan, et attribués à Wouvermans, à Carrache, à Mignard, à Greuze ; une très-belle aquarelle, le portrait de Mme Tallien, princesse de Chimay, par elle-même, *Adam et Ève*, tableau de Santerre (XVIIe siècle), à M. R. Geoffroy de Villeneuve ; un paysage, par Arthur Rolin (peintre rémois), et le portrait du même peintre Rolin par Jean-Hubert Rève, son maître, à M. Ch. Givelet; quelques toiles très-anciennes et très-originales appartenant à l'Hôtel-Dieu; la *Portraicture des Apôtres*, l'*Histoire de sainte Suzanne*, la *Piscine probatique*, ayant servi de décor au temps des mystères de la passion.

Arrêtons-nous un instant devant le *Christ en croix* attribué au Guide. Ce tableau appartient à l'église Saint-Jacques; il avait été acheté par Mgr Le Tellier, pour orner la chapelle du palais archiépiscopal. S'il n'est du Guide, il est digne d'en être. L'effet qu'il produit est saisissant; le Christ en croix a l'air de se détacher de la toile, il ressort sur le fond tourmenté du tableau, il émerge des ténèbres dans lesquelles sa mort vient de plonger la terre.

Un autre tableau du Guide décorait aussi les murs de l'exposition : l'*Esclave de Néron* donnant la mort à sa fille; cette

composition, aux tons sombres, au milieu desquels ressortent en clair les figures, est également d'un fort grand effet. Ce tableau appartient à M. le docteur Bienfait. Nous ne pouvons parler de tous les tableaux d'un prix inestimable que leurs propriétaires nous ont mis à même d'admirer. Nous en passons à regret. Citons cependant le *Saint Jérôme* de l'église Saint-Maurice, et un tableau très-précieux appartenant à la même église : l'*Ancien et le Nouveau Testament*, toile symbolique avec texte grec.

N'oublions pas une série de têtes par Lucas Kranack, aussi vivantes de tons et de coloris que le jour où elles furent fixées sur la toile par le pinceau du célèbre artiste.

Les peintres rémois : Chappe, Périn, Boba, Rolin, Hellart, Jean Martin, et Nicolas Wibault, ce dernier de Château-Porcien (Ardennes), étaient représentés par quelques toiles qui assurent à ces artistes Champenois un rang envié à côté des illustrations connues du monde entier : tels sont les tableaux de fleurs de Chappe, le portrait de M. Savoye, président de la Chambre de Commerce, par Périn, avec cette légende :

Du commerce en nos murs, la lumière et l'honneur,
Il prodigua pour lui son savoir et son zèle,
Des vertus, des talents, des qualités du cœur,
Chaque instant de sa vie offre un parfait modèle.

(PÉRIN, peintre, 1809).

Le *Christ* et le portrait de P. C. Cliquot, maître des bombardiers, par Boba; *Vulcain, Vénus et l'Amour*, par Ph. Millereau ; *Louis XIII* enfant, par Martin jeune (1615). Le portrait de L. M. Graillet, greffier du Conseil, par Hellart ; des portraits par Lallemant, par Clermont (dit Canif); un *Saint Jean Baptiste*, le *Dégustateur*, par Arthur Rolin, à M. A. Givelet, les tablerux des deux Chappes, *le portrait de Louis XIV*, par Nicolas Dubois, celui de Mme Doyen, plus moderne, par Nicolas Perseval, etc., etc., indiquent assez combien était prospère la république des arts autrefois, avant cette ardeur de centralisation dont sont dévorés les artistes, les littérateurs, aussi bien que les politiques de nos jours.

L'église Saint-Rémi, parmi une grande quantité d'objets des plus anciens et des plus beaux, a exposé quelques tableaux : *La consécration de l'église Saint-Rémi*, par Léon IX, avec costumes du XVIIe siècle, suivant l'usage du temps dans lequel il a été fait ; le *Magnificat*, de Perceval, peintre rémois ;

le miracle de saint Rémi, tapisserie très-ancienne, donnée par le cardinal Robert de Lenoncourt, en 1531; des chasubles, des chappes de différentes époques, des croix, un haut de crosse du XIIIe siècle, trouvé en 1872 près du tombeau de saint Rémi; des émaux, au nombre de trente, provenant de l'église Saint-Thimothée et composés en 1663 par J. Landin, de Limoges. Le fini de ces émaux est remarquable ainsi que le coloris; ils représentent la vie de saint Timothée, celle de saint Maur et de leurs compagnons, martyrisés à Reims en l'an 179; enfin, des évangéliaires manuscrits, aux couvercles garnis de cuivre repoussé, des canons d'autel (style Louis XIII), des parchemins, etc., ajoutaient à la valeur de cette collection.

Le trésor de la cathédrale se compose de tableaux, de tapisseries remarquables, d'objets d'or et d'argent enrichis de pierreries, tels que vases, calices, saints-ciboires, burettes; de chasubles et de surplis, de dentelles d'un prix inestimable. Puisque nous parlons de tableaux, citons la *Nativité*, attribuée au Tintoret et le *Christ aux Anges* de Thaddeo Zuccharo; ces deux admirables pages proviennent du cardinal de Lorraine; la *Manne dans le désert* (attribuée au Poussin); le *lavement des pieds*, par Bertin. Devant le *Christ aux Anges*, de Zuccharo, qui habituellement orne un des transepts de Notre-Dame, le visiteur s'arrête rempli d'une émotion indéfinissable. Rien ne peut rendre cette harmonie des formes, cette force du relief, cette beauté des types, le ton des chairs, le reflet des flambeaux que tiennent les anges. Lorsqu'un rayon de soleil, glissant à travers les vitraux du magnifique édifice, qui le garde, vient s'arrêter sur cette tête de Christ, sur ce corps abandonné aux bras des anges radieux qui le soutiennent, l'effet est magique; les anges deviennent vivants, les flammes s'agitent, le corps du Christ semble se détacher de la toile. Cette œuvre est un poëme que pourraient envier les plus riches collections du monde et qui suffirait seul à attirer à la cathédrale les visiteurs enthousiastes; les Hollandais cacheraient ce tableau sous un voile et ne le montreraient qu'aux solennités ainsi qu'ils le font pour certaines toiles d'un mérite indiscutable. La cathédrale le livre tous les jours à l'admiration des fidèles. Combien en connaissent le prix[1]?

1. Thaddeo Zuccharo, peintre italien qui naquit en 1529 et mourut en 1566, avait fait ce tableau pour le cardinal Farnèse. A la mort de Farnèse, le cardinal de Lorraine l'acheta et le donna à l'église de Reims. En 1793, dit M. l'abbé Cerf dans son bel ouvrage sur Notre-Dame, « la cathédrale

Les tapisseries suspendues aux murailles de Notre-Dame mériteraient un examen spécial; nous ne pouvons leur consacrer que quelques lignes, nous renvoyons le lecteur à plusieurs ouvrages de premier ordre qui doivent trouver place dans toute bibliothèque d'érudit, en Champagne: le livres de M. L. Paris, *Les toiles peintes*; la monographie de la cathédrale, par M. l'abbé Tourneur, vicaire-général; les deux volumes sur Notre-Dame de M. l'abbé Cerf, chanoine, et le petit volume de M. Loriquet, conservateur de la bibliothèque de Reims, qui traite spécialement des tapisseries. M. Loriquet donne des descriptions exactes et détaillées de ces merveilleuses pages dans lesquelles sont reproduites les scènes principales de notre vieille histoire nationale.

De tout temps, les murs des édifices religieux à Reims ont été ornés de tapisseries. Les rues, aux jours de sacre, se revêtaient elles-mêmes de ces belles parures. Grégoire de Tours raconte que le cortége qui accompagnait le roi Clovis le jour de son baptême, passa dans des rues ombragées par des toiles peintes et que les églises étaient ornées des tentures les plus riches. Les rois faisaient toujours don d'objets précieux à la cathédrale dans laquelle ils avaient été sacrés. Ils lui laissaient en outre, les tapis qui avaient servi à la décoration de l'église. Parmi ces tapisseries, quelques-unes figuraient à l'Exposition : la *Présentation au Temple*, la *Nativité de la Sainte Vierge, les Cantiques*. Ces tapisseries proviennent des six données à la cathédrale, par le cardinal de Lorraine, le 2 novembre 1570; des dix-huit données par l'archevêque Henri de Lorraine ; des quatorze données par Robert de Lenoncourt, en 1530, etc.

Les tapisseries du *grand roi Clovis* étaient au nombre de six. Elles furent données par le cardinal de Lorraine, le 2 décembre 1573. Elles ont été fabriquées, très-vraisemblablement sous le règne de Charles le Téméraire, duc de Bour-

devenue magasin à fourrages ou temple de la Raison, ne dut point conserver les toiles religieuses qui rappelaient les mystères du christianisme; les profanations exercées à Reims eurent du retentissement même à la tribune de la Convention : « A Reims, s'écria l'abbé Grégoire, on a mutilé un tom-« beau d'un beau travail et précipité d'une hauteur de vingt pieds un tableau « de Thaddeo Zuccharo; le cadre a été brisé et la toile dégradée a été trou-« vée dernièrement sur les marches d'un escalier. »

Réparé en 1843, aux frais de la Fabrique, par M. Landry, le *Christ aux Anges*, après avoir figuré à l'exposition rétrospective, a repris sa place à la cathédrale.

gogne. Les tapisseries que l'on voit à Berne, sont de la même époque comme elles ont la même provenance. Charles le Téméraire qui en possédaient beaucoup et de fort belles, en abandonna une partie sur les champs de bataille de Granson et de Morat. Les six sur lesquelles était reproduite l'histoire du roi Clovis devinrent, par la mort de Charles le Téméraire, la propriété de sa fille, Marie de Bourgogne, qui les apporta avec son héritage à la maison d'Autriche, d'où elles passèrent ensuite à Charles-Quint. Elles faisaient partie du bagage de ce prince et furent trouvées dans le camp qu'il abandonna en levant le siége de Metz, après avoir perdu dans la boue et par les maladies, la moitié de son armée. Devenues la propriété des ducs de Lorraine, elles furent plus tard données à la cathédrale de Reims comme nous l'avons déjà dit. Des six, il nous en reste une; le temps a eu raison des autres et les a dévorées lambeau par lambeau. Elle représente le couronnement du roi Clovis, la bataille et la prise de Soissons.

« On ne sait, dit M. L. Paris, dans son livre *les Toiles peintes*, ce qu'on doit le plus admirer de l'originalité des figures, de la forme et de la somptuosité des vêtements, du brillant et de la variété des armures, de l'éclat et de la vivacité des couleurs, ou bien de la vie et du mouvement dont l'artiste a su animer sa composition. »

Les chasubles chargées d'or et de pierreries n'étaient pas l'un des moindres sujets de curiosité de l'exposition de l'archevêché. Quelques-unes remontent au XIIIe siècle et sont en drap d'or, découpé, décoré de perles fines. Parmi les plus belles, il faut citer la magnifique chasuble du sacre de Louis XIII à l'orfroi en drap d'or broché ; de Louis XIV à l'orfroi, en tapisserie faite à l'aiguille, en soie rehaussée d'or ; la chasuble de Mgr Letellier, l'une des plus anciennes et des plus estimées, pesant dix-huit kilogrammes, chargée d'or, avec médaillon représentant saint Remi recevant la Sainte-Ampoule ; la chasuble de Louis XVI, enrichie de perles fines, une autre du XVIe siècle en velours florentin. Il ne faut pas oublier les mentels, les bourses, les dentelles et le dais du sacre de Louis XVI, etc.

Le trésor en objets du culte, comprend une quantité prodigieuse de vases, calices, encensoirs, plats, patènes, ostensoirs, reliquaires; parmi les objets exposés, mentionnons tout d'abord le calice de saint Remi, fait avec l'or du vase historique de

Soissons. Il est en or pur relevé d'émaux cloisonnés, et orné de pierres précieuses de toute forme. Conservé à la cathédrale jusqu'en 1792, il fut à cette époque enlevé et transporté à Paris, et fut placé plus tard dans le musée des antiques. Ce n'est qu'en 1861, à la suite d'une visite de Napoléon III à la cathédrale, qu'il fut restitué au trésor (consulter à ce sujet l'histoire de Notre-Dame, par M. l'abbé Cerf). Le reliquaire de saint Pierre et saint Paul du XIVe siècle, le reliquaire de la sainte Epine, contenant une épine de la couronne de Jésus-Christ; le Saint-Sépulcre, reliquaire de très-grand prix donné par Henri II le jour de son sacre, un autre reliquaire de Henri II également, la nef de Sainte-Ursule et des onze mille vierges; des croix en cristal, des calices et burettes en vermeil gravés aux armes de la famille de la Salle, objets d'une grande richesse et d'une grande originalité remplissaient avec beaucoup d'autres, les vitrines mises à la disposition du chapitre de la cathédrale, et par les souvenirs qui s'y attachent, par leur beauté et la délicatesse de leurs ciselures, formaient une des plus précieuses collections qui soit au monde.

La bibliothèque de l'archevêché a exposé plusieurs manuscrits et livres rares, sur l'église de Reims ; un nouveau testament en hébreu ; les statuts de l'ordre du Saint-Esprit ; la règle de saint François, vieux volume qui, au moyen-âge, restait fixé à une chaîne conservée encore aujourd'hui ; la Bible de Sedan, etc.

La Bibliothèque de Reims si riche en manuscrits et livres de toute sorte, n'a exposé qu'une très-faible partie de ses précieuses collections ; chroniques, coutumes, livres d'heures, l'histoire de Reims, par Anquetil, la loi salique, par Guil-Postel, manuscrit in-12, de 1552, une édition des œuvres d'Horace, de Johannès Pine, très-rare aujourd'hui, les coutumes de Reims, par Buridan (1665], etc.

La quantité d'objets de toute sorte, montres, bijoux, tabatières, colliers, médaillons, bagues, porcelaines, faïences, émaux, miniatures, etc., était telle que nous n'en pouvons tenter le dénombrement.

Plusieurs meubles, tels que commodes, fauteuils, canapés, chaises, consoles, bibliothèques, horloges, chiffonnières, médaillers, secrétaires, pupitres, glaces appartenant à M. l'abbé Allart, aumônier de l'Hôtel-Dieu, à MM. Bauche, Bulteau-Jupin, Henry Goulet, (une très-jolie commode Louis XIV avec

cuivres pleins), MM. les comte de Chabrillan, Charles Contant, Victor Diancourt maire de Reims, Ch. Givelet, etc., méritent une mention spéciale. N'oublions pas surtout le mignon et délicat secrétaire en ébène et cuivre de M. Robillard ; ce joli petit meuble rempli de tiroirs secrets, de cachettes, de serrures, que ne laissent pas deviner les grilles si fines de cuivre, dentelées et ciselées qui les couvrent, a appartenu à la reine Marie-Antoinette. Il est un des spécimens les plus élégants de l'art de la serrurerie à secret et des meubles coquets des boudoirs de cette époque.

Dans les vitrines, une foule de bijoux, montres, bracelets et miniatures, parmi lesquelles il n'était pas rare de rencontrer des Latour, des Watteau, des Boucher, des Isabey, faisaient diversion avec les vieux cuivres, les vieux bronzes, les fragments de statues, les débris de toute sorte, précieux restes des monastères détruits, des églises renversées, des châteaux abattus, venus de tous les coins de la Champagne pour en raconter l'histoire. Les lourdes parures d'autrefois, les bijoux gothiques, les ornements plus riches et plus délicats des derniers siècles, les tabatières à portraits, les étuis ciselés, les magnifiques pièces d'orfévrerie en argent massif, les services complets de table des siècles passés, conservés avec soin jusqu'à ce jour dans l'intérieur des familles, apparaissaient aux regards avec le double attrait de la beauté et de la vieillesse.

M. A. Dauphinot, président du bureau d'organisation de l'Exposition rétrospective, et auquel on doit des éloges pour le zèle avec lequel il a donné ses soins intelligents à cette difficile et délicate entreprise, occupait également une place importante comme exposant. Les gravures de Fiquet, celles de De Launay, un manuscrit sur parchemin, des coffrets, médaillons avec camées, etc., que M. A. Dauphinot a exposés, méritaient d'être signalés. Citons aussi M. Desmoulin et ses terres cuites renaissance, représentant le jugement de Salomon, ses jardinières en vieux Saxe, ses théières en vieux Chine, ses éventails, bracelets, broches Louis XV, bagues, un charmant petit médaillon avec des cheveux, une miniature grisaille (portrait du dauphin Louis XVII) des miniatures de Charlotte Corday, de Marat, de Robespierre, des montres, tabatières ; etc. M. Eudel, de Nantes, et sa riche vitrine d'objets en argent massif, or, vermeil et fer forgé : M. Fanart et sa jolie collection de miniatures par Perin-Dumont, Perin-Devesle : M. Gerbault et ses faïences, ses vieux Rouen, ses porcelaines d'Arras :

M. Ch. Givelet et ses montres, ses reliquaires, ses candélabres, ses potiches et ses pendules : M. Henriot-Delamotte et ses miniatures, par Isabey, ses bonbonnières et médaillons : Mme Irroy et ses collections de bijoux, boucles, bracelets, montres ornées de pierreries très-précieuses et de diamants : M. Leconte, banquier à Châlons-sur-Marne et sa coquette exposition de boîtes de toutes formes, émaillées incrustées d'or et d'argent, avec miniatures dans lesquelles se trouvent les portraits de Mme Elisabeth, de Sophie Arnould, de la princesse de Lamballe, etc. Mme veuve Pommery et sa volumineuse et belle collection de faïences, porcelaines, figurines en pâte, plats, vases, groupes, fontaines, potiches, etc., enfin des objets divers, anciens, remarquables à plus d'un titre, donnaient à cette partie de l'Exposition, l'air d'un immense bazar consacré aux arts appliqués aux usages ordinaires de la vie, le tout d'une valeur incalculable et dont on ne peut se faire qu'une faible idée.

N'oublions pas les collections d'armes du Japon des XVIIe et XVIIIe siècles de M. Gérard, de Vitry-les-Reims ; les armes et les costumes de guerre des chefs Indiens, de M. Charles Heidsieck ; la collection des plus complètes et des plus intéressantes, de M. Vauthier-Brunet, de Vitry-le-François, comprenant depuis l'arbalète, l'arquebuse à mèche, jusqu'au fusil moderne, des épées, poignards, pistolets, etc., incrustés de nacre, enrichis de dorures, ciselés et fouillés aux crosses.

La chapelle du palais était réservée aux collections des temps préhistoriques et des époques gauloise, gallo-romaine, mérovingienne, etc.

Depuis quelque temps les fouilles sont nombreuses en Champagne, mais elles sont loin encore d'être en rapport avec le sol si riche dans lequel elles sont pratiquées. Parmi les découvertes précieuses de ces derniers temps, il faut citer celles qui ont été faites par M. Morel, de Châlons, à Somme-Bionne, telles que : le gaulois inhumé sur son char avec les objets lui ayant appartenu, l'épée, le fourreau en bronze, les lances, les ornements de ceinture, l'anneau d'or, etc. Les ferrements du char existent encore ; on voit les cercles des roues en fer, les extrémités des essieux. Dans le terrain du cimetière gaulois de Marson (Marne), les fouilles ont mis à jour les restes d'un guerrier, et dans le cercueil, ou plutôt dans les fragments du cercueil de bois, on a trouvé l'épée, le poignard, un vase en

terre contenant un os de gigot, des anneaux, un umbo de bouclier, etc. A Tours-sur-Marne, dans les grottes à puits funéraires, des débris de l'âge de pierre, tels que haches et couteaux en silex, pointes de lances, vases de terre cuite, ont été trouvés en assez grand nombre.

Mais c'est dans les cimetières gaulois que la récolte est vraiment abondante. Des vases, quelques-uns de forme originale, ont été exposés par M. Morel au nombre de cent seize; ils viennent des cimetières de Connantre, Courtisols, Prosne, Marson, Bussy-le-Château, la Croix-en-Champagne, Somme-Bionne, Gourganson, le Mesnil, Saint-Remi-sur-Bussy et Somsois. Enfin des têtes de morts, gauloises, trouvées dans les cimetières de Marson et de Bussy et antérieures à l'ère chrétienne, des quantités de boucles, de torques, de fibules, de colliers de bronze, d'anneaux, de styles à écrire, d'aiguilles, d'épingles à cheveux, d'outils de toute sorte, de clés, de coffrets, de vases, de coupes, appartenant aux époques gauloise, mérovingienne, gallo-romaine, témoignent de l'activité de M. Morel à faire fouiller sans relâche les cimetières. Villers-le-Sec, Wargemoulin, Plichancourt, Vanneaules-Dames, Vernancourt, Saint-Loup, Coolus, etc., etc., ont fourni un important contingent d'épées, casques, chars, armes, débris de vases et d'objets de toilette.

Généralement ces objets sont en bronze, cependant il y en a une certaine quantité en or et en argent. Le musée du Louvre possède un casque, en or, trouvé à Anfreville.

Un cercueil de plomb et son couvercle, de 90 cent. de longueur sur 30 cent. de largeur, renfermant les restes d'un enfant, une bouteille en terre, une pièce de monnaie du règne des Antonins, a été trouvé à Clairmarais près Reims, le tout appartient à l'époque gallo-romaine et fait partie de la même collection.

Dans la collection consacrée à l'âge de bronze, nous avons remarqué un grand nombre d'épées à deux tranchants, plusieurs petites statuettes, anneaux, bagues provenant des fouilles de Courtavant (Aube), des sépultures de Bussy-le-Château, de Courtisols, de Heiltz-l'Evêque, renfermant des colliers, une couronne trouvée sur la tête d'un mort, des vases, des urnes, des jattes en terre rouge, des lampes en terre. Enfin différents échantillons de la pierre polie, complètent cette collection la plus riche que nous possédions et qui n'a pas

coûté moins de vingt années de recherches et de fouilles à M. Morel. M. Morel a, le 21 avril 1876, été nommé officier d'Académie, après la dernière réunion des sociétés savantes à la Sorbonne. C'est la juste récompense de ses longs travaux.

La collection des objets d'art et de curiosité et celle des temps préhistoriques et des époque gauloise, gallo-romaine, du musée de Reims, dont est conservateur-adjoint M. Duquenelle, n'offraient pas un moindre intérêt. Le nom de M. Duquenelle est synonyme de patience, de science, de travail. Il possède la plus complète collection de médailles et de mounaies qui soit dans notre région. Rien dans ses classifications n'est livré au hasard. Il n'admet dans ses collections que des échantillons choisis, des spécimens contrôlés. Aussi ne se lassait-on pas de regarder les objets exposés dans les vitrines sur lesquelles était inscrit son nom.

Dans les collections du musée de Reims, livrées à ses soins, on remarquait des urnes en marbre blanc, des statuettes, des cuivres anciennement émaillés, des chapiteaux en albâtre provenant du tombeau de saint Remi ; des amphores, des fragments du célèbre candélabre à sept branches, de six mètres de hauteur sur cinq mètres de largeur, que l'on conservait autrefois à saint Remi (1) ; des bronzes antiques, un coffret en ivoire qui passe pour avoir renfermé le suaire de saint Remy après la translation faite par Hincmar, des statuettes en bronze de Diane, d'Apollon, de Minerve, des coupes et des vases étrusques, des lampes, des terres cuites, enfin une collection de monnaies de bronze et de cuivre, d'or et d'argent, des émaux trés-curieux, parmi lesquels il faut citer les *huit Sibylles*, émaux de Léonard Limousin,

Dans la collection particulière de M. Duquenelle, nous trouvons aussi des émaux de grand prix ; saint François-Xavier, saint Vincent-de-Paul, par Baptiste Nouaillier, de Limoges ; saint Louis, roi de France, etc. Dans la riche collection de monnaies dont nous parlions tout à l'heure, les cartons contenant les monnaies consulaires, monnaies impériales en or, argent et bronze offraient aux numismates un vaste sujet d'études. Des vases en terre de Samos, des urnes dont quelques-unes

1. Ce candélabre est en bronze de Chypre ou de Corinthe ; on le plaçait à l'endroit où fut enterrée la reine Frédéronne, femme de Charles le Simple. — « L'Europe, dit Pluche, n'a peut-être pas un ouvrage de ce genre, qui réunisse plus de légèreté et de grandeur que ce candélabre à sept branches, dont le prix parut digne de la censure de Saint-Bernard.

renferment des monnaies de ATISIOS RÉMOS, ont été trouvés à Reims il y a peu de temps; un choix varié de verreries, barillets, coupes, verres, bouteilles, fioles de toutes formes et de toutes grandeurs, des épingles à cheveux dont quatre garnies en or et en ivoire, des objets de toilette en quantité considérable, des statuettes, etc., formaient une des plus précieuses expositions qu'il nous a été donné d'admirer.

M. Auguste Nicaise, président de la Société académique de la Marne, possède une riche collection d'échantillons des époques de la pierre polie tels que haches polies ou préparées pour le polissage, marteaux, couteaux provenant de l'Yonne et de l'Aube; de la pierre taillée tels que pointes, grattoirs, ossements d'animaux provenant des fouilles de Saint-Acheul le Moustier, des terrains d'alluvions, de la Seine, de Preuilly (Indre-et-Loire), etc.; de l'époque du Renne tels que perçoirs en os, coquillages, ossements, débris de repas trouvés dans les grottes de Menton, dans les cavernes et abris sous roche du Périgord; des flèches, des harpons, des pointes de flèches provenant de l'Amérique du Nord, de l'Irlande, de la Suisse. Tours-sur-Marne, la grotte de Saron, le Danemarck et la Nouvelle-Zélande ont fourni plusieurs beaux specimens de l'époque de la pierre polie.

Quelques objets tels que des haches brisées, des casse-tête, des dards, des nuclei, des pointes de flèches en silex provenant de Luthernay (Marne), et exposés par M. Arnoult-Baltart méritent aussi d'être mentionnés.

N'oublions pas la collection de fibules, d'épingles en os et en ivoire, de clés, de bracelets de bronze, de bagues, de vases dont un très-original, en verre, trouvé à Reims dans les terrains avoisinant le chemin de fer et représentant une sorte de bocal, au ventre renflé, sur lequel des têtes de lions sont appliquées et comme enchâssées, des monnaies gauloises en bronze; etc. tel est le fruit des patientes et laborieuses recherches de M. Blavat-Deleulle, de Reims.

M. Fourdrignier, de Suippes, a recueilli de nombreux débris de char dont quelques-uns très-intéressants, tels que les cercles des roues, l'essieu et les moyeux en bronze doré qui retenaient l'essieu. Ces moyeux sont composés chacun de deux lames de bronze juxtaposées et disposées pour la rotation. Il reste quelques fragments de bois à ces objets; autant qu'on peut en juger, c'est du bois d'orme. Une sorte de boîte

placée aux extrémités de l'essieu empêchait les roues de s'échapper ou d'abandonner leur position verticale.

M. Counhaye (de Suippes), n'avait exposé que quelques objets tels que bracelets, fibules et colliers, un petit lion en bronze émaillé, quatre disques avec boutons et pandeloques, des lances, épées, poignards, des vases ornés de dessins (le tout attribué à l'époque gauloise). Mais presque tous ces objets se recommandent par le soin avec lequel ils ont été choisis ; ils sont bien conservés et fort intéressants.

Nous aurions encore beaucoup à dire sur cette exposition rétrospective. C'est un sujet qu'on ne peut épuiser en une fois, mais nous devons nous borner à ces quelques aperçus. Nous avons vu ce que peut produire dans notre Champagne la décentralisation artistique ; souhaitons que ces expositions soient fréquentes ou plutôt souhaitons qu'une sorte d'exposition permanente, de musée libre, toujours ouvert, s'enrichissant de dons et de legs des possesseurs de collections précieuses dans tous les genres, se fonde dans notre région. Nos artistes, nos littérateurs, nos savants profiteraient ainsi de ces merveilles des siècles passés, qu'il n'est pas toujours aisé de pouvoir contempler de près. Le niveau des arts, des sciences et des lettres s'élèverait sans doute, et l'on ne pourrait que s'en féliciter.

BRUNET DE BOYER.

LES PRINCES DE GUISE

LEUR ROLE, LEUR MISSION AU XVIe SIÈCLE.

Ce n'est qu'en tremblant que nous abordons ce redoutable sujet. Les Guises, ces hommes éminents par le savoir et la vaillance, exaltés par les uns, dénigrés par les autres, objet de l'admiration de ceux-ci, comme de la haine de ceux-là, ont été si diversement et si contradictoirement jugés, qu'il semble de prime abord hardi, téméraire d'oser asseoir un jugement sur leurs personnes et sur leurs œuvres. Nous allons cependant en faire l'essai, mû par des sentiments de foi et de patriotisme, et usant de la liberté accordée à chacun d'exprimer ses convictions ; mais nous le ferons avec sincérité, impartialité, en nous basant sur les faits et en tenant à la main le flambeau de l'histoire.

Le XVIe siècle fut une des époques les plus agitées de notre histoire nationale. Par suite de la réforme protestante et des doctrines audacieuses formulées par ces fougueux novateurs, les questions religieuses et politiques, mises en cause, s'enchevêtrent et se confondent ; pour saisir le fil conducteur, au milieu de cet obscur dédale, il faut s'élever au dessus des partis, lire la devise inscrite sur leur drapeau respectif, voir le mobile qui les pousse en avant, ainsi que la fin qu'ils veulent atteindre.

En ce siècle profondément troublé, nous voyons donc la France en proie à la guerre civile, et la dynastie régnante s'abîmer elle-même au sein de ces horreurs. Deux grands sentiments se mêlent à toutes ces luttes effroyables, le sentiment de la religion et le sentiment de la patrie. « La religion, dit M. « Drioux, déplore tous ces monstrueux excès, mais aux yeux « de tout esprit sérieux, elle n'en est pas responsable, puis- « qu'elle ne fut jamais invoquée que comme un prétexte pour « cacher l'ambition des factieux. La patrie eut aussi à gémir « sur toutes les scènes dont elle fut le théâtre, mais ce qui peut « la consoler dans son malheur, c'est que la postérité impar- « tiale a dû faire tomber toute son indignation sur une femme « qui n'était Française ni de cœur, ni d'origine ; le génie

« machiavélique de Catherine de Médicis est seul ici en cause « et c'est pour cette reine venue d'Italie que l'histoire doit ré- « server toutes ses flétrissures[1]. »

Trois partis, moitié politiques, moitié religieux, se partageaient alors l'influence à la cour de François II. Ils avaient à leur tête les trois familles principales de France : les Bourbons, les Montmorency, les princes de la maison de Lorraine. Antoine de Bourbon, roi de Navarre, époux de Jeanne d'Albret et père de Henri IV, flotta d'abord entre la foi de Charlemagne et de saint Louis et les doctrines subversives d'un moine apostat, puis, entraîné par sa femme, il donna son appui à la réforme; mais, Louis de Bourbon, prince de Condé et l'amiral de Coligny furent surtout les chefs ardents du parti luthérien et calviniste en France Les princes de Lorraine de leur côté, s'étaient donné pour mission de maintenir, à tout prix, la foi de leurs pères, la religion catholique dans leur patrie. Le clergé, les parlements, la masse de la nation les appuyaient de toute l'énergie de leur attachement à l'antique croyance. Les Montmorency, parti mixte, voulaient rétablir la paix entre les deux autres. Cette illustre famille, la gloire de la France et de l'Église, était recommandable par sa fidélité héréditaire à Dieu et à la patrie. Mais ce parti s'effaça bientôt et finit par s'allier avec la puissante maison de Lorraine.

Dans cette situation « Catherine de Médicis, dit M. Darras, « dont la maxime favorite était *de diviser pour régner*, et qui « redoutait également les deux partis, celui des Guises ou des « catholiques à cause de son influence gouvernementale, celui « des huguenots à cause de ses fureurs, se plaça entre eux « avec l'intention déclarée de tenir la balance égale, mais dans « le dessein de les détruire l'un par l'autre. Cette politique « fausse, mais qu'elle croyait profonde, eut pour résultat de « les fortifier tous les deux, d'allumer la guerre civile, et de « ruiner l'autorité royale[2]. »

Notre intention n'est pas d'entrer dans tous les détails de cette lutte sanglante, nous n'avons d'autre but que de mettre au jour, en lumière, le rôle et la mission des Guises, seigneurs de Joinville et maîtres de nos contrées. A cet effet, nous allons d'abord tracer sommairement leur histoire, démontrer qu'ils furent les sauveurs de la France et de ses traditions catholiques ; ensuite, nous porterons sur ces princes notre appréciation, comme conséquence péremptoire des faits établis.

1. M. l'abbé Drioux, histoire de France, page 361. Paris 1867.
2. Darras, histoire générale de l'Eglise, tôme 4, page 189.

Le premier, qui porta le nom de duc de Guise, fut Claude DE LORRAINE ; il est le père de cette illustre et vaillante lignée connue dans l'histoire de France, où elle joua un si grand rôle, sous le nom de DUCS DE GUISE.

Claude, âgé de 16 ans, épousa, en 1513, Antoinette de Bourbon, grande tante du roi Henri IV. Cet homme, au port majestueux et à la taille élevée, se distingua, âgé seulement de 18 ans, à la bataille de Marignan (1515), où il reçut vingt-deux blessures et fut laissé pour mort. Il revint à la vie comme par miracle. Plus tard, s'étant encore couvert de gloire en maints combats, il reçut les éloges du parlement. Aussi bon chrétien que brave guerrier, il dota plusieurs églises, fonda des couvents et des hôpitaux, secourut largement les pauvres et les orphelins Il eut douze enfants, tous célèbres dans l'histoire. « Ce duc, dit M. Jules Fériel, aimé du roi Louis XII, sut aussi mériter les faveurs de François Ier, qui érigea pour lui la terre de Guise en duché-pairie, l'an 1528[1]. »

Parmi ses fils, signalons : Louis DE GUISE qui devint évêque de Troyes, puis d'Albi, de Sens et de Metz, fut nommé cardinal et eut le titre d'abbé de Saint-Urbain[2]. Il mourut en 1578.

Charles DE GUISE, qui fut surnommé le *grand cardinal*. Il passa sur les sièges épiscopaux de Metz, de Toul, de Verdun, de Thérouanne; devint archevêque de Narbonne et de Reims, fut abbé de Montier-en-Der, de Saint-Denis, de Fécamp et de Cluny ; conservateur de l'université, ministre d'Etat, ayant la haute direction du trésor du roi ; en 1547, le pape Paul III le récompensa de ses services en l'honorant de la pourpre romaine. Au colloque de Poissy, il se fit remarquer par son éloquence et confondit le fameux Théodore de Bèze.

Il brilla davantage encore au Concile de Trente où il foudroya par une logique invincible les erreurs des protestants; là, il défendit si chaudement les droits du royaume de France contre le pouvoir du Saint-Siége, que Paul V, dans sa frayeur, l'appelait : *le pape d'au-delà des monts*. A la suite des Conférences de ce grand homme, « le roi de Navarre, dit M. Darras, « témoin du peu de bonne foi des ministres calvinistes, se dé- « tacha de leur parti et, renonçant à ses opinions hérétiques,

1. J Fériel, magistrat, histoire de Joinville, page 113, édition 1835.
2. Abbaye de Bénédictins, près de Joinville (Haute-Marne).

« se joignit au triumvirat[1]. » Afin d'étouffer l'erreur calviniste et maintenir la foi catholique dans sa patrie, animé d'un zèle excessif, il eut l'idée d'établir l'Inquisition. « Mais, dit Collin, « la courageuse opposition du chancelier de L'Hospital et du « Parlement de Paris l'en empêcha[2]. » Homme d'esprit et fort lettré, il fonda des académies à Pont-à-Mousson et à Reims. Il mourut en 1574, âgé de 49 ans. « Sous la sage et habile « administration de ce grand homme, dit le chanoine Lacourt, « dans ses mémoires, la ville de Reims changea de face ; la « politesse s'y introduisit, les mœurs s'y réformèrent, la science « et les lettres fleurirent et la ville s'embellit. »

L'aîné des douze enfants de Claude de Lorraine, fut François de Guise ; il succéda à son père et devint le premier prince de Joinville ; il naquit à Bar-le-Duc le 17 février 1519. Prince aimable, vaillant guerrier, grand homme d'État, François de Guise possédait toutes les qualités d'un héros. Voulant lui donner une preuve éclatante de sa faveur, le roi Henri II érigea, au mois d'avril 1551, la terre ducale de Joinville en principauté et y rattacha plusieurs terres voisines : Doulevant, Eclaron, Roche, Sailly, etc. (arrondissement de Wassy). Pour remercier son souverain, ce prince fit la conquête de Toul, Metz et Verdun, en 1552, et l'année suivante, assiégé dans Metz par l'armée de Charles-Quint qui voulait en reprendre possession, il tua en 45 jours trente mille hommes à ce terrible ennemi de la France et le força à lever le siége. Après ce beau triomphe, il répondit au général espagnol qui lui réclamait un prisonnier son esclave : « Général, un homme est libre quand il a mis le pied sur les terres de France ! » François de Guise montre par cette sublime réponse que la noblesse du sentiment égalait chez lui le génie militaire. Hélas ! ces belles provinces, si brillamment conquises, viennent de nous être enlevées, à la suite d'une guerre atroce. En face de ce démembrement de la France, les cendres de François de Guise durent frémir dans la tombe. Oh ! que n'avions-nous sa vaillante épée !

En 1558, ce héros enleva aux Anglais en une seule semaine la ville de Calais, *réputée imprenable* ; il achevait ainsi la complète délivrance de la France, si merveilleusement entreprise et conduite par la vierge de la Champagne, l'immortelle Jeanne d'Arc. En quinze jours, François de Guise reprend également

1. Darras, hist. génér. de l'Eglise, tôme 4, p. 190.
2. Collin. — Tablettes historiques de Joinville, page 70.

Thionville aux Espagnols. C'est ainsi que sa vigoureuse épée frappait à coups redoublés les plus implacables ennemis de son pays. Dans son enthousiasme, le Parlement lui décerna le titre glorieux de *Conservateur de la patrie*. Ce titre a été enregistré et conservé pieusement dans l'histoire de France.

Jaloux de tant de gloire, ses ennemis du dedans ourdirent contre lui la fameuse conjuration d'Amboise, 15 mars 1560; mais la trame fut déjouée et le crédit du prince ne fit qu'augmenter. Aigris de voir leur complot avorté, les chefs protestants cherchèrent l'occasion de se venger. En voyant leur attitude provocatrice, le prince de Guise s'associa avec le connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André; ils formèrent ainsi un triumvirat redoutable pour la défense des principes religieux et sociaux. Ce fut là le principe de la Ligue qui, plus tard, deviendra plus puissante. Les Condé et les Coligny s'unirent contre eux. Les conflits entre les deux partis ne se firent pas longtemps attendre. Lors du passage du prince de Guise à Wassy, 1er mars 1562, il y eut une rixe violente, dont les ennemis des Guises ont fait un épouvantable massacre.

En face de ces hostilités fratricides, gouvernant à la place de son fils Charles IX en bas âge, Catherine de Médicis, oubliant son titre et sa dignité de reine catholique, favorisa les réformés pour abaisser les Guises dont la gloire lui portait ombrage. Cette politique basse, anti-nationale provoqua la guerre civile. François de Guise, après avoir conquis des villes sur les Anglais et les Espagnols, dût tirer sa glorieuse épée et s'en servir contre des Français révoltés contre la religion et la patrie. Il prit ainsi aux protestants Blois, Bourges, Rouen, et défit le prince de Condé à Dreux. Vainqueur, il offrit à son rival moitié de sa tente et moitié de son lit; François dormit toute la nuit d'un calme et profond sommeil à côté de son ennemi stupéfait de tant d'héroïsme.

On raconte que, faisant le siége de Rouen, un protestant chercha à l'assassiner. François fit venir l'assassin et lui dit : « Quel motif as-tu de m'en vouloir? T'ai-je jamais fait du mal? « Qui peut te porter à un aussi lâche attentat? » — « Ma reli- « gion, répondit le protestant, dont vous êtes le plus terrible « adversaire. » — « Eh bien, dit le duc, si ta religion te con- « seille de m'ôter la vie, la mienne m'engage, au contraire, à « te pardonner ton crime; vois donc quelle est la meilleure?»

Et il renvoya l'assassin. — En souvenir de ce beau trait, Voltaire, dans Alzire, acte V, met les mêmes paroles dans la bouche de Gusman :

> Des Dieux que nous servons connais la différence :
> Le tien a commandé le meurtre et la vengeance,
> Et le mien, quand ton bras vient de m'assassiner,
> M'ordonne de te plaindre et de te pardonner.

Les protestants ne tinrent pas compte de cette magnanimité. En effet, pendant le siége d'Orléans, François reçut à l'épaule droite un coup de pistolet que lui tira un gentilhomme protestant, Poltrot de Méré, auquel le duc de Guise avait sauvé la vie lors de la conjuration d'Amboise. — Les balles étaient empoisonnées. L'assassin arrêté déclara qu'il avait Coligny pour principal complice. Le prince de Guise pardonna à son meurtrier, se prépara chrétiennement à paraître devant Dieu et mourut à 44 ans, en 1563, regretté de ses soldats et de toute la France.

Ainsi périt « le plus grand homme, le plus vaillant capitaine « de son siècle, de l'aveu même de ses ennemis, » dit le célèbre historien de Thou. « Le pardon qu'il avait voulu accor- « der à Poltrot, dit M. Darras, ne fut point ratifié par la cour. « L'assassin interrogé chargea Coligny, au service duquel il « était ; l'amiral entreprit de se défendre, mais les deux apolo- « gies qu'il publia ne réussirent pas à laver sa mémoire de cette infamie [1]. »

Henri de Guise, né en 1550, remplaça son père dans la principauté de Joinville. « A cette époque, dit Balzac en par- « lant de ce prince, la France était folle de cet homme-là ; son « portrait était partout. On vit des Assemblées se rendre en « un instant à sa bonne mine ; il n'y avait point de cœur qui « pût tenir contre ce visage ; il persuadait avant que d'ouvrir « la bouche. »

En effet, Henri de Lorraine réunissait toutes les qualités que peut posséder un homme. Sa taille élevée, ses traits nobles sa démarche grave, son sourire agréable, son front large et son œil vif le rendaient imposant. Son caractère généreux et intrépide lui gagna les nobles et les soldats. Agé de 19 ans, il fit des prodiges de valeur à la bataille de Jarnac, en 1569 ; le prince de Condé y trouva la mort. L'autre chef des réformés.

1. Darras. Histoire générale de l'Église, tome 4, p. 192.

l'amiral de Coligny, fut tué dans le massacre de la Saint-Barthélemy, en 1572. En 1575, Henri de Guise battit les *Reitres* devant Château-Thierry ; dans le feu de l'action, il fut blessé au visage, et depuis on le surnomma le *Balafré*.

Ce prince, par sa fidélité aux idées religieuses et nationales que toute sa famille avait toujours défendues avec un si admirable dévouement, « plut à tout le monde, dit M. Drioux, et « arriva au point d'être le maître de toute la France. »

Le roi Henri III fut jaloux de cet ascendant du duc de Guise et, au lieu de se servir de son génie, il aima mieux chercher l'occasion de l'étouffer. Aux états-généraux de Blois, le roi de France eut la faiblesse de trop accorder aux Huguenots, de les combler de richesses et d'honneurs. C'était pour la royauté l'aveu d'une défaite, et, en même temps, c'était sacrifier l'unité religieuse dans la nation française.

Les catholiques, effrayés à bon droit à la vue de ces concessions faites par un roi pusillanime, commencèrent à craindre sérieusement pour leur foi et pour l'honneur du royaume. Ils s'assemblèrent et s'engagèrent à tout sacrifier pour défendre ce qu'ils avaient de plus cher et de plus précieux, leurs croyances religieuses. C'est alors que la *Ligue* se forma, en 1577. Les Guises naturellement devinrent l'âme de cette puissante association.

Mais la *Ligue* ne fut signée et complètement organisée qu'en 1585, le 2 janvier, dans une chambre du célèbre château de Joinville. Henri de Guise et Charles de Mayenne, son frère, y représentaient la France ; Jean-Baptiste de Tassy, chevalier de Saint-Jacques et dom Jean Morée, y étaient au nom de l'Espagne ; enfin, le cardinal de Bourbon y était représenté par François de Menneville.

A dater de cette époque, il y eut des succès et des revers de part et d'autre. Le Balafré, dont le génie était à la hauteur de la cause qu'il défendait, remporta enfin sur les *Reitres* deux brillantes victoires, à Vimori et à Auneau, et les obligea à quitter le royaume et à regagner les pays d'Allemagne, d'où ils étaient venus pour grossir les rangs de leurs coréligionnaires de France. Dès lors, nos contrées étaient purgées de ces révoltés d'outre-Rhin. L'Europe catholique applaudit aux signalés succès du prince Henri. Le peuple français, dans son enthousiasme pour le Balafré, le comparait à David et s'écriait : « Saül en a tué mille et David dix mille. »

La gloire de la maison de Guise était dès lors arrivée à son apogée. Enivré ainsi de sa haute puissance, on prétend que Henri de Guise entrevit la couronne et le sceptre de France et qu'il travailla à gravir les marches du trône. Le roi fut effrayé de l'ascendant de son rival et, pour s'en défaire, il se décida à l'immoler. A la suite d'odieuses intrigues, l'illustre Guise se rendit chez le roi et, aux avertissements qu'il recevait sur les dangers dont il était menacé, il se contenta de répondre : « On n'oserait ! » On osa, car, à peine fut-il engagé dans le long et obscur corridor du château royal de Blois, près du cabinet de Henri III, qu'il fut assailli par des assassins qui le percèrent de vingt coups de poignard. Il culbuta ses bourreaux, s'écria : « Eh ! mes amis ! Mon Dieu, ayez pitié de moi ! » puis il alla expirer sur le lit du roi, ou il courut se jeter et qu'il inonda de son sang. C'était en 1588 ; le Balafré n'avait que 38 ans.

Voltaire, pour peindre la puissance du prince Henri de Guise et la lâcheté du roi, a dit :

> Le roi dont il ravit l'autorité suprême,
> Le souffrit lâchement et s'en vengea de même.

Un courtisan, occupé à fouiller le duc, s'aperçut qu'il respirait encore : « Monsieur, lui cria-t-il, cependant, qu'il vous « reste encore un peu de vie, demandez pardon à Dieu et au « roi. » — « C'était, dit un illustre écrivain, le roi qui aurait « dû demander pardon à Dieu et au duc ; Henri de Guise expi- « rant le lui aurait accordé[1]. »

Le lendemain, son frère Louis II de Lorraine, archevêque de Reims et cardinal, fut également assassiné à coups de hallebarde. Sachant le sort qui lui était réservé, il avait passé la nuit en prières, avec l'archevêque de Lyon qui le confessa. Quand on vint le chercher, il se présenta, s'agenouilla et dit aux bourreaux : « Faites votre commission. » Et ils la firent brutalement. Le roi Henri III eut voulu faire exterminer toute la famille des Guises, mais le duc de Mayenne lui échappa.

Mais il est écrit que le sang appelle le sang. « Jacques Clé- « ment, dit Chateaubriant, fera tomber le roi Henri III, « comme le roi vient de faire tomber Henri de Guise. »

Après la mort tragique du Balafré, son frère, le duc de Mayenne, le remplaça à la tête des ligueurs. « Comme

1. J. Fériel. Histoire de Joinville, p. 133.

« Henri III n'avait pas d'enfants, dit M. Drioux, le trône « revenait naturellement au roi de Navarre, Henri de Bourbon. « Comme il était hérétique, les catholiques avaient juré de ne « jamais le reconnaître. Ainsi, aux yeux du peuple, la *Ligue* « conservait avant tout son caractère religieux et national, et « elle n'était considérée que comme une défense de la foi et « des traditions du royaume[1]. »

Ce qui prouve la justesse des paroles qu'on vient de lire, c'est que le duc de Mayenne ne déposa son épée que quand le roi Henri IV, abjurant le protestantisme, se fut déclaré catholique, en 1593. Dès lors, la foi était sauvée et triomphante, l'ancienne monarchie était relevée avec tout son prestige et tous ses droits, la mission des Guises était remplie et la *Ligue*, n'ayant plus de raison d'être, cessa d'exister et l'alliance des ligueurs fut dissoute.

Que le lecteur nous pardonne si nous nous appesantissons sur cette question ; ce grand fait historique a occupé une si large place au XVIe siècle, a joué un rôle si important dans nos contrées en particulier, qu'il mérite bien de fixer notre attention et d'exciter notre critique.

La *Ligue* a été diversement jugée. La passion, trop souvent, en a fait le point de mire d'injustes attaques. M. Guizot n'a pas craint de dire que, sans elle, la France eut été hérétique. Après un tel aveu, on doit être pénétré de la plus vive reconnaissance envers cette illustre famille de Guise, qui eut l'intelligence et le courage de combattre l'erreur nouvelle, pour maintenir dans sa force et dans sa pureté la foi de nos pères, qui était la foi de la France et de l'Europe. Il ne faut pas s'étonner des luttes héroïques, sanglantes, cruelles même que l'histoire de notre patrie nous présente à cette époque ; pour les comprendre, il suffit de savoir que les croyances constituent tout ce qu'il y a de plus intime et de plus délicat dans les consciences. Vouloir y toucher, c'est vouloir ébranler les masses ; la France entière nous l'a prouvé dans cette solennelle circonstance.

Honneur donc et reconnaissance aux princes de Guise, les seigneurs de nos contrées et les héros illustres de notre patrie, les protecteurs et les défenseurs intrépides de nos croyances et de nos traditions !

1. Drioux. Histoire de France, p. 380.

Dans ces luttes, à la vérité, il y eut de nombreuses victimes et beaucoup de sang versé ; nous le déplorons autant que qui que ce soit. Il faut faire ici la part de la politique et des passions humaines surexcitées. L'ambition, la colère, la soif de la vengeance ont envenimé cette prise d'armes. Au reste, et c'est un fait acquis à l'histoire, l'Eglise à condamné les excès des *Ligueurs* et a rejeté avec horreur cette fausse maxime que la politique humaine a plus d'une fois invoquée : la fin justifie les moyens.

Un mot encore avant de clore cet article.

On a reproché aux Guises d'avoir ambitionné la couronne. Ce reproche paraît tomber devant la conduite de ces princes. Ils refusèrent de reconnaître Henri IV, comme nous l'avons déjà dit, tant que ce prince resta hugnenot ; mais, aussitôt que le *Béarnais* eut abjuré l'erreur, et se fut déclaré catholique, ils le reconnurent pour roi, se soumirent à lui et furent, dans la suite, les défenseurs de son trône.

Mais supposons, comme l'ont avancé quelques historiens, que les princes de Guise aient profité de la *Ligue* pour pouvoir escalader les marches du trône, qu'ils aient couvert du manteau de la religion leur ambition, dont le but était de mettre sur leur front la couronne et dans leur main le sceptre de France ; en étaient ils indignes ? Alliés au sang royal, François et Henri de Guise, qui ont éloigné de nous l'hérésie par de nobles exploits, banni l'étranger du sein de la patrie, pris des villes, conquis des provinces, étonné l'Europe par leur intelligence et leur bravoure, de tels hommes n'auraient-ils pas mieux représenté la France que ce roi lâche et étourdi, Henri III, qui, au milieu des dangers que courait son royaume, se livrait sans honte à la débauche, et s'amusait au fond de son palais avec ses mignons, ses chiens, ses singes et ses perroquets ?...

Nous laissons le lecteur juge.....

L'abbé Ch. DIDIER,

Curé de Dommartin-le-Saint-Père (Haute-Marne), membre de la Société historique et archéologique de Langres, rédacteur de la *Semaine religieuse* du diocèse.

UNE FAMILLE CHAMPENOISE

DE 1477 A 1727.

La vie de Guillaume son frère est plus guerrière. Il se bat en Flandre, en Italie, en Catalogne. Louis XIV le fait capitaine au régiment d'Anjou par brevet du 20 août 1721. Il devient lieutenant-colonel en 1684, mais couvert de blessures, il lui faut renoncer à la guerre et le roi le fait lieutenant au gouvernement de Vitry, le 12 août 1694. Seigneur de Faremont, il avait épousé Marguerite Billault qui lui donna deux fils Pierre et Guillaume. Le second, nous dit le manuscrit, était colonel au régiment du Soissonnais en 1724, et le premier, seigneur de Faremont comme son père ; celui-ci épousa, le 6 novembre 1724, Marie Duchemin, fille du lieutenant-général de police de Saint-Dizier et de Mlle Bontemps.

Pour Louis, quatrième fils de Jean et de Louise de Cousa, nous copions le manuscrit :

Ledit Louis est né à Vitry, le 31 octobre 1644 et il est décédé au même Vitry, le 16 octobre 1717. Il avait embrassé l'état ecclésiastique et fut fait prêtre le 28 mars 1672, et le 23 septembre 1678, Louis XIV le nomma à un canonicat en l'église Notre-Dame de Vitry, où il est mort et inhumé dans le caveau de la chapelle St Jérôme dans l'église Nôtre-Dame du dit Vitry, laquelle chapelle a été batie par les soins et les deniers de Jérôme Bugnot son frère aîné et érigée sous le titre de St Jérôme son patron pour appartenir dans la suite des temps à la famille des Bugnot, suivant l'acte que MM. les membres du conseil de fabrique de ladite Eglise lui ont passé le 22 décembre 1675 ; mais par suite d'un mécontentement contre sa famille, il rendit à sa mort la dite chapelle à la fabrique de la dite Eglise, ce qui obligea le dit Louis Bugnot son père de la racheter 1,000 livres tant pour en jouir pendant sa vie que pour en disposer après sa mort au profit de un ou de plusieurs de ses frères et neveux, suivant l'acte qui lui en a été passé par MM. du Conseil de fabrique le 24 septembre 1701.

Le manuscrit donne ensuite la copie d'un long testament qui fonde aussi à *perpétuité*.

Parmi les dispositions, nous remarquons les suivantes :

MM. les marguillers de l'Eglise seront tenus de faire célébrer à *perpétuité* et toujours tous les ans le jour de St Louis, à *six heures du soir précises*, un salut avec exposition du très Saint Sacrement de l'autel, avec les mêmes prières qui se chantent au salut du premier jeudi de chaque mois, fondé par M. Livet, doyen, et ensuite du salut au *de profundis* par les corristes *(sic)*, et ensuite la collecte *pro sacerdote et fidelium* par M. le curé à qui il sera payé pour toutes choses 3 livres 4 sols.

..... Mon dit légataire universel ou ses héritiers seront obligés d'employer la somme de 1579 livres après avoir acquitté les legs de mon présent testament, à la décoration de la chapelle de St Jérôme. Premièrement en deux colonnes de marbre jaspé de même hauteur et grosseur que celles de pierre qui y sont, en trois cadres de même matière, l'un pour tenir la place de celui de la niche où se trouve la figure de St Jérôme, cintré haut et bas comme celui de pierre, avec un sceptre royal et la main de justice croisés dans le milieu du cintre d'en bas du dessous de la niche...

Le testateur entre ensuite dans de nombreux détails de construction et d'acquisition : le calice du prix de 500 livres, les burettes de 125 livres, une cuvette de 59 livres. Il entend, du fond de sa tombe, surveiller et donner des ordres.

Le cinquième fils de Jean Bugnot et de Louise de Cousa se nommait Robert ; à 15 ans, il s'enrôlait dans le régiment de Lorraine, où il fut fait lieutenant et porte-drapeau. En 1669, il est de l'expédition qui va défendre Candie contre les Turcs. Blessé d'un éclat de bombe, il meurt le 2 juillet, et, pour rendre hommage à son courage, les Grecs l'enterrent dans le chœur d'une chapelle.

Enfin Pierre, le dernier garçon de cette nombreuse famille était né à Vitry le 27 mai 1653. Cornette au régiment de Vexin, il reçut de Louis XIV, le 30 avril 1680 le commandement d'une compagnie au régiment d'Anjou. Retiré du service en 1685, il épousa cette année même Marie Forby, devint en 1690 conseiller d'honneur au baillage de Vitry et mourut le 3 septembre 1707. Son corps fut déposé dans le caveau de la chapelle Saint-Jérôme.

Il laissait un fils nommé Pierre, dont le manuscrit ne parle que pour rappeler qu'il épousa, le 21 février 1715, Marie-Anne Coppée, fille de Michel Coppée et d'Elisabeth Legoux ; il en eut onze enfants dont on se contente de citer les noms.

Ici s'arrête, dit le manuscrit, la branche aînée des Bugnot, revenons aux descendants de Charles, quatrième fils de Hugues. Le

premier fils de Charles se nommait Charles comme son père. Il était né à Saint-Dizier, le 13 janvier 1619 ; il prit l'habit religieux en l'abbaye de Saint-Remy de Reims en 1636 et y mourut le 9 janvier 1654*.

François, le second fils, né à Saint-Dizier le 13 mars 1621, fut marié à Nicolle Maulouët, fille du bailly d'Ancerville. Il mourut étant officier du grenier à sel de Saint-Dizier, le 21 octobre 1686, laissant postérité dont nous parlerons en son temps.

Etienne, troisième fils de Charles, est né à Saint-Dizier le 25 décembre 1622. Il prit de bonne heure le parti des armes et fut fait enseigne dans la compagnie de Mortepaye qui était au château de Saint-Dizier. Il alla servir en Flandre et Piémont en qualité de capitaine, dans le régiment de M. le marquis de Tavannes, et s'étant trouvé dans les siéges les plus considérables, y ayant même été blessé, le roy lui donna le commandement de Fredebourg qui est une petite ville dans le pays et archevêché de Trèves et le fit ensuite gentilhomme ordinaire de sa chambre ; il avait épousé en premières noces Jeanne du Buisson, dont il eut un fils Etienne ; et la dite dame du Buisson étant décédée le 4 mai 1675, il prit pour seconde femme Rose Remy, duquel mariage sont nés Jean et Pierre Bugnot qui demeurent proche Saint-Dizier.

Enfin André, le quatrième fils de Charles, né à Saint-Dizier, le 15 mars 1627, fut fait lieutenant-colonel au régiment d'Oquincour *(sic)*. Etant un jour venu au pays, il alla voir sa famille, monté sur un cheval polonais qui le renversa sur un escalier de pierre, ce qui pensa l'étouffer au même moment. Mais étant revenu de son évanouissement, il se fit conduire chez Etienne, son frère, où il mourut le 10 mai 1663. Son corps fut transporté à Saint-Dizier pour y être inhumé près de ceux de ses ancêtres. Comme sa vie a été remplie de belles actions dans l'armée et après sa mort suivie d'événements surprenants, on en a imprimé un abrégé en 1665, à Orléans, chez François Boyer, au cloître Ste Croix, par les soins d'Etienne, son frère, lequel abrégé a été dédié à M. de Vassas, abbé de St Mémin**.

Maintenant reprenons la postérité de François Bugnot et de Nicolle Maulouët.

Ce fut en premier François, officier au grenier à sel de St-Dizier et décédé le 1er juillet 1721.

* Il est nommé Gabriel dans l'*Histoire littéraire de la Congrégation Saint-Maur ;* par Dom Tassin qui le dit mort à Bernay, en Normandie, le 21 septembre 1673.

** Le volume est intitulé : Histoire récente pour servir de preuves à la vérité du Purgatoire... Avec un abrégé de la vie et de la mort du sieur André Bugnot, colonel d'infanterie, par Estienne Bugnot. *Orléans*, F. Boyer, 1665. In-2. *(Note du Comité de rédaction)*.

Puis en second, Louis, né le 10 décembre 1653 Louis XIV envoya le dit Louis Bugnot en 1687, à Alais, ville qui est dans le Bas Languedoc, pour instruire les nouveaux convertis où il est demeuré six ans, comme il paraît par l'attestation que M. Baral, curé du Vigan, lui a donnée le 18 mai 1693. Ayant été fait prêtre depuis son retour, le 16 juin 1696, il desservit le prieuré d'Ylmois *(sic)* où il demeura sept ans et de là s'établit à Vitry, où il décéda et fut inhumé dans la chapelle St Jérôme le 11 septembre 1727.

Pour le troisième fils, Claude, étant officier d'infanterie, il décéda à Paris le 23 août 1726.

Et c'est là tout sur la seconde branche des Bugnot.

Ce manuscrit nous avait intéressé. N'est-il pas curieux de suivre, pendant trois siècles, une de ces familles de noblesse provinciale, se donnant à Dieu et au roi, vivant d'un patrimoine souvent modeste, puisque le testament de Nicolas Bugnot établit un revenu de 1,300 livres de rente? On nait au pays de ses pères, on se bat, on se marie, et l'on meurt pour être inhumé encore dans la terre où dorment les aïeux. On ne demande pas la richesse aux spéculations hasardeuses; huit, dix, douze enfants vivent autour du père et de la mère sans avoir ces tentatives de luxe qui créent le malaise de notre temps. Il y a là une grande leçon dont notre orgueil devrait profiter.

A. DE BESANCENET.

BIBLIOGRAPHIE

Le Chancelier Pierre Séguier, Seigneur de Villemaur (Aube), second protecteur de l'Académie française. Etudes sur sa vie privée, politique et littéraire, et sur le groupe académique de ses familiers et commensaux ; par René Kerviler, ancien élève de l'Ecole polytechnique. *Deuxième édition.* Paris : Didier, un fort vol. in-18, prix : 5 fr.

Quelques mois à peine se sont écoulés depuis la publication de l'ouvrage de M. Kerviler, et nous n'avons plus aujourd'hui qu'à constater un succès. M. le secrétaire perpétuel de l'Académie française l'a cité avec éloge dans son dernier rapport sur les concours annuels ; et M. le ministre de l'instruction publique a fait distribuer cette savante étude à toutes nos grandes bibliothèques : c'était justice. On y retrouve, en effet, l'érudition sûre et abondante qui distingue plusieurs ouvrages de ces temps-ci, la *Vie de Corneille*, par Taschereau, entre autres ; celle de Mme de Sévigné, par Walkenaër ; les études sur Henri IV, de M. Poirson ; celles sur Louvois, de M. Camille Rousset, et celles du philosophe Cousin sur les Dames de la Fronde.

M. Kerviler n'omet, d'ailleurs, aucun des traits qui peuvent mettre en saillie ces personnages. Les anecdotes, et parfois de charmantes, animent son récit. Nous recommandons celle sur la cloche des Chartreux. La rencontre d'Henri IV et de la mère du chancelier n'est pas moins piquante. Henri apercevant un jour la belle Mme Seguier, priant, sans livre d'Heures, à l'église, lui envoie poliment le sien, un fort beau livre. Mme Seguier refuse. Peu de jours après, le roi se présente chez elle et veut, sans doute, lui baiser les mains, car Mme Seguier prétexte qu'elles sont sales et sort pour aller les laver. Elle ne revint pas.

Cette noble contemporaine de Gabrielle d'Estrées se nommait Marie Tudert, et elle fait, à coup sûr, honneur au Poitou, où son nom est toujours dignement porté. Un membre de cette famille était archevêque de Reims au XVe siècle. Sa sœur était Mme de Berulle, la mère du cardinal. Le jeune Séguier ne trouva donc autour de lui que de pieux exemples et de fortes leçons. Ajoutons qu'une de ses sœurs était carmélite à Pontoise, et que cette sœur qui écrivait à Anne d'Autriche, « *en son petit patois* auquel, dit-elle, la reyne est accoutumée et le souffre, » fut, toute sa vie, sa conseillère. Parfois même, elle le protégea et sut éloigner de lui les disgrâces.

Appelé au faîte des honneurs par Richelieu, il y fut maintenu par Anne d'Autriche, contre laquelle, cependant, il avait instruit un procès, à Troyes, celui dans lequel fut impliqué le chevalier de Jars ; il y

fut également maintenu par Mazarin, puis par Louis XIV ; il conserva sa place entre Colbertet Fouquet; présida ensuite la Chambre de justice, qui condamna ce dernier, comme il avait présidé, vingt ans auparavant, la commission qui avait condamné Cinq-Mars et Thou ; et, après avoir été ainsi en butte, pendant trente-huit ans, à toutes les jalousies et à bien des rancunes, il a laissé une mémoire où l'opposition se fait sentir, il est vrai, a côté de la louange, mais où elle n'est ni haineuse ni passionnée, où elle ne va jamais, comme la louange, jusqu'au superlatif.

Ne peut-on pas conclure de cette modération de l'attaque et de cet entrain de l'éloge, que le chancelier porta, jusque dans ses plus pénibles fonctions, cet esprit de droiture que lui souhaitait sa sœur. Il eut ses vanités, ses préventions ; il ne sut pas toujours éviter les positions fausses, mais il sut être intègre toujours et modéré le plus souvent, honneur insigne dans un temps où les passions les plus vives étaient en jeu. Il fut ambitieux, mais, suivant la remarque très-juste et très-spirituelle de M. Kerviller, ambitieux du second rang, ce qui n'offusque jamais ceux qui tiennent le premier. « Richelieu, Mazarin, Colbert, dit notre auteur, étaient la tête agissante, Séguier était le bras laborieux qui mettait à exécution, avec la fidélité la plus scrupuleuse, les ordres partis d'en haut. »

L'étude sur Séguier est suivie, dans le livre de M. Kerviler, d'une étude des plus curieuses sur le groupe d'académiciens qui vivait des bienfaits du chancelier, et l'on peut dire même à sa table, car nul Mécène ne fut plus empressé et plus généreux. Séguier avait pour secrétaire le chalonnais P. Lignage, auteur d'une traduction de Senèque: Il avait ajouté deux splendides galeries, l'une sur l'autre, à l'ancien palais du duc de Montpensier, qui était devenu le sien, afin d'y recevoir les livres et les manuscrits qu'il faisait rechercher par toute l'Europe. Vouet avait orné ces galeries des chefs-d'œuvre de son pinceau. Il avait également orné la chapelle, car Séguier avait sa chapelle comme le roi, et ses chambellans aussi comme le roi. Ces chambellans, c'étaient ses bibliothécaires, et les savants, les érudits qu'il pensionnait, les deux Cureau de la Chambre, l'abbé Habert de Cerisy, Jacques Esprit, qui parlait par maximes comme La Rochefoucauld et avec La Rochefoucauld, les deux avocats Priézac, Jean Balledens, etc. Quels noms ! direz-vous. Eh bien ! lisez les pages que M. Kerviler leur consacre ; il les connaît comme s'il avait vécu avec eux à l'hôtel Séguier ; il sait leurs mœurs, leurs idées, il analyse leurs ouvrages, et nous sommes tout surpris de nous trouver dans une société, non-seulement d'hommes d'esprit, mais d'hommes célèbres, dont les ouvrages eurent de nombreuses éditions, ce qui est toujours à considérer, surtout au XVIIe siècle.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

— Chatellenie (La) suzeraine d'Oisery. Son terrier, ses coutumes, son histoire d'après les archives de la commune, du département de Seine-et-Marne et les autres sources historiques, par F. Labour, conseiller-général. *Dammartin*, 1876. In-8 de 166 pages, avec frontispice de L. Martin et tableau. 7 fr.

Illustré de blasons, ce beau volume est moins une histoire qu'une esquisse générale de la condition sociale des habitants et de l'état des fiefs seigneuriaux d'Oisery. On rencontre dans l'armorial local les noms des De Barres, d'Ivry, d'Alègre, de Pontchartain et de Bourbon-Conty. Les trente-deux fiefs du terroir, soigneusement indiqués ainsi qu'un état de la propriété religieuse et foncière, forment le principal intérêt de ce volume d'une bonne exécution typographique.

— Eloge historique d'Anne de Montmorency, duc et pair, maréchal, grand-maître, connétable de France et premier ministre de François Ier et de Henri II. Discours qui a obtenu l'accessit au jugement de l'Académie de La Rochelle ; par Madame de Chateauregnault (Anne-Pérard). *Paris*, 1876. In-8 de XXII, 122 pages.

Réimpression de l'édition de 1783 tiré à petit nombre. Le connétable de Montmorency était seigneur de Béthon (Marne).

— Géographie de la France par voie de communication ; par H. Courtois. Chemins de fer de l'Est et de l'Alsace. *Toulouse*, 1876. In-12 de 477 pages et cartes.

— Jeanne d'Arc, récits d'un preux chevalier, chronique française du XVe siècle ; par de Montrond, 11e édition. *Lille*. In-8 de 167 pages.

— Petit indicateur commercial de Saint-Dizier. 1876. In-18 de 95 pages.

— Procès-verbal de ce qui s'est passé à Chaalons relativement au départ du Roi vers la frontière, à son arrestation à Varennes, a son retour pour Paris et à son séjour à Chaalons 1876. Petit in-8 de 55 pages.

Publié sur le document original, ce document ajoute une page curieuse à l'histoire intime de la Révolution française et rectifie beaucoup d'assertions erronnées des historiens locaux. Dans l'avertissement, daté du 21 Juin, anniversaire de la fuite royale, l'éditeur, M. Charles Gillet expose brièvement les désastreuses conséquences de l'insuccès du départ de Louis XVI dont le passage à l'étranger eût oté à la coalition tout prétexte de guerre. Il constate, avec raison, la

bonne foi des masses qui, inféodant le pays avec le représentant du pouvoir exécutif croyaient alors tout perdu quand le départ du roi eût au contraire tout sauvé.

— Les Soixante quatre plantes utiles aux gens du monde. Par Hariot, pharmacien à Méry-sur-Seine. *Troyes*. In-8 de 96 pages. 50 c.

Il a été tiré de cet opuscule 20 exemplaires sur papier vergé et 3 sur Chine.

— Un prêtre. Episode de 1870. Poësie, par E. Rhoden de Sedan, 1876. In-8 de 21 pages.

— Variétés historiques sur le Rémois et le Châlonnais. Par E. de Barthélemy. 1876 In-8 de 81 pages.

— Bulletin de la Société centrale de l'Yonne pour l'encouragement de l'agriculture. 19e année. 1875. In-8 de xv, 165 pages.

— Cazin, sa vie et ses éditions, par un cazinophile. (Ch. Brissart). *Châlons*, imp. Martin, 1876. In-16 de 266 pages. 10 fr.

Papier de chine. 30 fr.

Réimpression de l'édition de 1863 tirée à 150 exemplaires.

— Napoli, ou le Sanson moderne. *Laurate* (f). Reims, imp. Matot-Braine. Lith. in-fol. 50 c.

— Dixains réalistes ; par divers auteurs. *Meaux*. 1876. In-8 oblong de 54 pages.

— Bazeilles. *Sedan*, 1876. In-12 de 53 p. Extrait du *Courrier des Ardennes*.

— Etudes sur le baillage de Vermandois et siége présidial de Laon, par Combier, président du tribunal civil. *Paris*, 1876, 3e et dernière partie. In-8, p. 413 à 745.

La généralité de Reims était comprise dans le baillage de Vermandois.

— Histoire de Marie Stuart, reine de France et d'Ecosse, par J. A. Petit. *Bar-le-Duc*, 1876, 2 vol. in-8 br. 12 fr.

Marie Stuart était dame souveraine d'Epernay, Saint-Dizier, Vitry-le-François, etc.

— France (La) protestante. Deuxième édition. Première partie. *Paris*, 1876. In-8. 5 fr.

Le premier fascicule de ce livre magistral publié sous la direction de M. H. Bordier, de la Bibliothèque Nationale renferme bon nombre de notices nouvelles et complète la plupart des articles déjà publiés dans la première édition. Nous remarquons les noms suivants pour la Champagne et la Brie.

André, de Troyes. — Anguenet, pasteur de Vitry-en-Perthois. — Anognier, de Meaux. — Anselin, de Troyes. — Arnault, de Vassy. Aubert, de Vassy. — Aubert, de Loizy-en-Brie. — Aubert, de Sedan. — Aubertin, né à Vitry-le-François. — Aubery, de Nanteuil, près

Meaux. — Aubery, à Troyes. — Claude Aubery. — Abraham, de Langres. — D'Aceau, en Brie, près de Provins. — Adille, d'Attigny. — Aignon, pasteur, à Chaumont. — Anne de Troyes. — Albaume, de Provins. — Albaume, de Saint-Florent, près Sainte-Menehould. — Allard, de Sedan. — Allemagne, ministre à Meaux et Sézinne. — Les Alphées de Saint-Maurice, pasteurs à Sedan, Troyes, Ay et Chaltrait. — Amand, de Sedan.

— Marché (Le) couvert à Châlons. Foires et Marchés. La place Godart. Embellissements de la ville. La Halle, par E. Le Roy. *Châlons-sur-Marne*, 1876. In-8 de 104 pages.

— Mes loisirs. Poësies champenoises, par P. Violard d'Ay. *Epernay*. In-8 de 66 pages. 1 fr.

Coquettement imprimé, ce livre se recommande aux curieux par une saveur toute champenoise. Dans ce recueil inspiré par la Muse Vigneronne, le jus doré des coteaux agéens occupe la place d'honneur et fournit le thème de couplets agréables et de bon aloi. N'est-ce pas à la vigne, n'est-ce pas au bénédictin Pérignon que l'auteur doit l'inspiration capricieuse de ses chants?

Aussi rencontrons-nous dans ce livre, d'utiles préceptes sur la culture des vignes, sur le proverbe moqueur des champenois, sur Noë. Mais, ce qui distingue entre les poètes populaires, le poëte viticulteur, c'est la couleur locale de ses vers empreints d'une philosophie sereine. Il faut avoir beaucoup ressenti pour conserver l'intégrité de ses impressions premières et M. Violart semble avoir résumé dans son livre les sensations intimes qu'il éprouva dans les phases diverses de sa carrière viticole.

— Recherches historiques sur la juridiction des officiaux, sur les officialités dans le diocèse de Sens, par P. Salmon. *Auxerre*, 1876. In-8 de 22 pages.

Extrait du *Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne.*

— Statuts de la Société symphonique de Sainte-Cécile. *Epernay*, 1876. In-12 de 15 pages.

— Apparitions libératrices. Panégyrique de Jeanne d'Arc, prononcé dans la cathédrale d'Orléans, le 8 mai 1876, par l'abbé Hulst. *Orléans*, 1876. In-8 de 40 pages.

— A ma bonne ville de Reims. Souvenir des fêtes de 1876, par Gallois, médecin à Rilly-la-Montagne. *Reims*, 1876. In-8 de 42 pages. 60 c.

Poësie publiée sous le pseudonyme *Jean de la Vesle.*

— Prælectiones theologiæ dogmatice ad clericos seminarii Lingonensis ; a Francisco Perriot presbytero. Tractatus tertio. De Ecclesia. *Lingonis*, 1876. In-8 de VIII, 514 pages.

NÉCROLOGIES

Thuriot de la Rosière (Alexis-Eugène), fils du célèbre conventionnel qui présidait la Convention Nationale le 9 Thermidor, est décédé à Connantre (Marne), le 30 Aout dernier.

Né aux Tuileries, près Sézanne (Marne) le 10 Décembre 1807 il suivit son père exilé en Belgique sous la Restauration et ne prit part aux affa res publiques qu'après la révolution de Juillet. Secrétaire de légation à Berne (1831), au Brésil (1833), à La Haye (1838), il fut en 1842 chargé d'une mission temporaire en Espagne. Premier secrétaire d'ambassade à Turin en 1843, il était chargé d'affaires à Rome l'année suivante et retournait au Brésil comme ministre plénipotentiaire en 1846.

La révolution de Février le trouva ministre au Mexique ou son court passage laissa dans la colonie française une trace durable. Lorsque M. de Lamartine se trouvait aux affaires étrangères, il fit venir A. Thuriot et lui demanda ce qu'il désirait : *Rien*, répondit celui-ci, et sur l'observation que lui fit le ministre qu'avec le nom qu'il portait il pouvait prétendre aux postes les plus élevés. *Je n'ai pas eu les préjudices de mon nom sous la monarchie, il n'y aurait pas d'honnêteté à moi a en accaparer le bénéfice sous la République*, reprit le fils de l'ancien conventionnel ; *l'affection que me portait le duc d'Orléans est un souvenir que je veux respecter.*

Il posa sa candidature dans le département de la Marne pour l'Assemblée Législative en Mai 1849, en provoquant la création d'un arrondissement à Sézanne. Elu député par 36,230 suffrages il siégea au côté droit de l'Assemblée ou il prit plusieurs fois la parole, notamment sur l'expédition projetée contre la République romaine.

Le 2 Décembre arriva, M. de La Rosière n'avait pas plus de goût pour le despotisme d'un seul que pour la tyrannie de la multitude : il rentra dans la vie privée, et cette fois pour toujours.

Il aurait été regrettable qu'un esprit de cette valeur restât inactif. Le baron James de Rothschild, qui se connaissait en hommes, regarda avec raison comme une bonne fortune de pouvoir l'attacher à la grande et difficile affaire des chemins de fer Lombards. Il apporta dans ces occupations nouvelles pour lui les facultés dont il avait donné des preuves multipliées dans la vie politique : un esprit net, un jugement sûr et une droiture absolue.

Il ne chercha jamais (ce qui n'eût pas été un crime) à se servir de sa situation au milieu du monde des grandes affaires pour augmenter sa fortune. Content d'une aisance honorable, qui lui permettait de se donner les jouissances de l'esprit, les seules dont il fît vraiment cas,

il partageait le temps que lui laissaient ses occupations entre ses amis, ses livres, quelques objets d'art, quelques tableaux, peu nombreux, mais bien choisis, dont il s'était entouré.

Parmi les anciens serviteurs de la monarchie constitutionnelle, il était de ceux qui avaient le mieux compris la nécessité d'un rapprochement entre les deux branches de la maison de Bourbon, et qui étaient d'avis de tout faire pour arriver à ce résultat si désirable, sans cependant se dissimuler que les difficultés seraient grandes. Il applaudit, par conséquent, à la démarche faite par M. le comte de Paris au mois d'août 1873 ; et lorsqu'une partie des fruits de la démarche dont il s'agit se trouva compromis par les évènements qui la suivirent, il ressentit avec douleur l'échec de cette généreuse tentative.

Atteint d'une incurable et douloureuse maladie, M. de la Rosière se vit perdu et se prépara à la mort avec un courage dépourvu de toute forfanterie. Il y a quelques semaines, il avait quitté Paris, après avoir serré une dernière fois la main de ses amis, et s'était fait transporter Champagne, son pays natal. C'est là qu'est mort ce galant homme, ce politique judicieux et distingué, auquel il n'a manqué que de meilleures occasions et un temps plus favorable pour jouer un rôle vraiment important dans les affaires de son pays.

* * *

Boisseau (Louise-Emilie), épouse de M. Werlé, ancien député de la Marne, est décédée à Reims, le 19 Août dans sa 61e année.

Madame Werlé laisse une mémoire chère aux pauvres quelle visitait et secourait avec une discrétion vraiment évangélique et tous les journaux ont été unanimes à regretter cette femme de bien qui ne voulait rester étrangère à aucune des bonnes œuvres de la cité.

Selon ses derniers vœux, le jour de sa mort a été consacré par d'abondantes aumônes distribuées aux pauvres de la ville.

* * *

David (Emile-Louis), né à Charleville le 1er juillet 1839, est décédé prématurément dans sa ville natale le 19 Août dernier. Membre du Conseil Municipal il a pris une part des plus active aux améliorations accomplies dans ces temps derniers à Charleville, ou son expérience précoce était très-appréciée.

* * *

Gaillot (Jean-Baptiste-Sylas), docteur-médecin, né dans le département des Ardennes, est décédé à Reims, le 27 Août dans sa 52e année.

Fils de ses œuvres, M. Gaillot, avait fait des études tardives ; mais soutenu par une énergie peu commune il était arrivé à tenir un rang honorable dans le corps de la médecine locale. Il employait les rares loisirs de sa profession au culte des Muses et a laissé entre-autres écrits un recueil de poësies sur les événements de 1870-71, publié sous le pseudonyme de *Liber*.

CHRONIQUE

Le mémoire suivant a été découvert chez un épicier ardennais, dans un lot considérable de *minutes* et de lettres adressées en 1788 au contrôleur général du commerce. Il fait aujourd'hui partie de la collection de M. J. B. Brincourt.

MÉMOIRE

« La Manufacture royale à Sedan faisoit anciennement un commerce très-avantageux de ses draps en Portugal ; la préférence qu'on leur donnoit excitat bientôt la jalousie des autres nations, de l'Angleterre surtout qui sollicitat et obtint cette branche de commerce conjoinctement avec la Hollande, à l'exclusion de la France.

Privés de cette ressource, les entrepreneurs de la Manufacture à Sedan se retournerent du côté du Nord, y envoyèrent des voyageurs et y trouvèrent des débouchés qui les consolérent de la perte de ceux qu'ils avoient en Portugal.

« Mais cette consolation fut de courte durée ; des banqueroutes en Russie, la difficulté des recouvremens, des deffenses de la part de l'Empereur d'introduire en Allemagne des draps de France, tout y reduisit le commerce à très-peu de chose.

« Les entrepreneurs crurent se dédommager en Italie et en Espagne, le boulversement de la Sicile, occasionné par les tremblemens de terre, fit changer tout à coup la face des affaires dans toute l'Italie, suspensions de payemens, faillites, droits imposés par le Pape même depuis environ un an et sans distinction, tout contribua à la chute du commerce, tout derangeat les spéculations des entrepreneurs.

« Plus heureux en Espagne, ils y portèrent toute leur attention, ils y établirent un commerce solide ; la perfection de leurs draps en fit demander en quantité, malgré les droits énormes dont on les chargeat, tant à l'entrée qu'à la sortie du royaume, pour les Indes Espagnolles.

« Mais bientôt les magazins regorgèrent, on suspendit les commissions, le commerce se reduisit en Espagne à quelques envois modiques et en France à presque rien depuis l'introduction des draps anglois autorisée par le traité de commerce.

Cet engorgement est passé à Sedan, les entrepreneurs se sont trouvés surchargés de draps, tant chez eux que dans leurs entrepôts en Espagne.

« Cette surcharge les a forcé à supprimer grand nombre de métiers, à renvoyer une infinité d'ouvriers et à réduire par là des familles entières de la ville et des campagnes à la plus extrême misère.

« Quoique premières victimes, les entrepreneurs se sont cotisés pour procurer aux plus malheureux un premier secours, ils en ont

ensuite sollicité et obtenu un second, trés-faible à la vérité, mais qui a fait espérer au moins qu'on pourroit se dispenser d'en demander un nouveau si les commissions en Espagne augmentoient la consommation.

« Mais loin de pouvoir avoir cette espérance, les entrepreneurs voient avec douleur la manufacture toucher à son déclin si le Gouvernement différe de s'occuper des moyens de la conserver.

« Ce déclin est annoncé par des deffenses que le Roy d'Espagne vient de faire de laisser sortir de ses États, pour ses possessions aux Indes, aucune draperie de France; de manière que tous les draps de Sedan qui sont en dépôt ou en route pour Cadix et autres ports d'Espagne sont dans le cas de rester pour le compte des entrepreneurs; ce qui leur présente déjà la perspective la plus effrayante pour leurs fortunes.

« Les manufacturiers étrangers du duché de Limbourg acheveront leur ruine, les ouvriers, les chefs d'atteliers de celle de Sedan s'y refugieront, la liberté que les entrepreneurs ont de faire faire toutes espèces de draps indistinctement et de les faire revêtir de quelques noms et marques qu'ils jugent à propos, proffiteront de l'occasion pour y faire imprimer, comme il leur arrive souvent, les noms des entrepreneurs, les plombs et les marques de Sedan pour les vendre comme venans de cette ville.

« Dans ces circonstances, les entrepreneurs de la manufacture royale à Sedan ont recours aux bontés de Sa Majesté et demandent qu'elle daigne faire lever les deffenses du Roy d'Espagne pour les draps de France et retablir la liberté du commerce entre les deux Royaumes.

« Il seroit aussi à désirer qu'elle pût faire supprimer ou diminuer les droits récemment établis sur les draps qui entrent en Italie, et même faire interdire l'entrée en Espagne aux draps provenans des manufactures du duché de Limbourg, comme l'Angleterre est parvenù de le faire en Portugal pour les draps de France. »

CHARDON père, fils et Cie, — LOUIS LABAUCHE et fils, — Pierre et JEAN BARTHELEMY frères, — ÉTIENNE BÉCHET et Cie, — Jean LABAUCHE père, fils et Cie, — Pierre-Jules et M. BECHER frères et Cie, — Louis POUPART, — ROUSSEAU et fils, — Charles BRUYERE et Cie.

* * *

Vandalisme Ardennais.

Le premier janvier 1871 une trombe de feu s'abbatait sur la ville de Mézières. Un effroyable incendie transformant les rues en fournaises, éclairait les remparts jusqu'alors intacts qui avaient été défendus par Bayard, et brisait les verrières de l'église dont le vaisseau en

flammes offrait à l'artillerie allemande un point de mire certain. On pouvait croire au lendemain de ce désastre, devant les ruines amoncelées sous les obus, en présence des ravages causés par les éclats de mitraille dans les nefs de la vieille église, que l'on respecterait ce qui avait échappé au tir systématique des Prussiens. On avait compté sans l'indiférence des édiles civils et religieux pour les souvenirs historiques, et sans la manie des *batisseurs* qui empruntent au XVIIIe siècle ses plus regrettables errements sur la restauration des églises.

Après avoir réédifié la flèche, nettoyé l'intérieur du temple, rétabli un autel provisoire, on s'est occupé de la réfection du dallage travail fort bien exécuté, mais, et c'est ici que commence l'acte de vandalisme, au lieu d'encastrer dans la muraille les pierres tombales éparses dans l'église, on les a jetées à la rue et brisées.

Plusieurs d'entre-elles sont encore aujourd'hui mutilées, sur le seuil du grand portail. Nous en avons remarqué une de 1585 ainsi qu'une autre portant une épitaphe gothique, que son état de malpropreté empêche de déchiffrer. Une autre déjà écrétée en clapit menace d'avoir le même sort : nous nous hâtons d'en donner la disposition textuelle.

ICY REPOSENT LES CORPS DE HONORABLE
HOMME PIERRE LOMBARD VIVANT COMMISSAIRE
DES MUNITIONS D'ARTILLERIE DES VILLES ET
CITADELLE DE MEZIERES ET CAPITAINE
DE LA COMPAGNIE DE MESSIEURS LES
CHEVALIER DE L'ARQUEBUSE DE LADITTE
VILLE. AAGÉ DE 68 ANS DECEDE LE 7
SEPTEMBRE 1679
ET DAME MARIE DEPARTE SON EPOUSE
AGEE DE 58 ANS, DECEDEE LE 29
NOVEMBRE DE LA MEME ANNEE 1679
ET NICOLLE LOMBARD LEUR FILLE
AGEE DE 52 ANS DECEDEE LE 8 DE
JANVIER 1703
ET ROSE LOMBART LEUR FILLE AAGEE DE 34
ANS DECEDEE LE 18 SEPTEMBRE 1721.

Cette dalle superbe, en pierre noire, d'environ deux mètres, était parfaitement conservée au milieu de l'ancien dallage, et c'est à l'incurie qui a présidée à son transport, qu'il faut attribuer sa cassure et sa prochaine destruction. Nous apprenons, au moment de mettre sous presse, que ces dalles historiques viennent d'être transportées dans un chantier de décombres !...

N'aura-t-on détruit que les dalles funèbres dans la *restauration* de l'église de Mézières ? Nous l'ignorons, mais en présence de pareils

actes on comprend davantage la nécessité d'un inventaire des inscriptions et objets épars dans toutes les églises de France. Libres aux Macériens de jeter à la rue le souvenir de leurs morts, d'arracher des yeux du peuple les témoignages gravés de l'histoire, seuls documents à la portée du plus grand nombre. Quant à nous, nous préférerons toujours le vandalisme aveugle et brutal au vandalisme réfléchi.

HENRI MENU.

* * *

M. Counhaye, de Suippes (Marne), nous adresse la lettre suivante sur ses dernières trouvailles gallo-romaines :

« Le 8 septembre dernier, nous avons découvert une sépulture sur le territoire de Suippes, dans laquelle il y avait un collier ou torque creux et orné, une boucle d'oreille, deux bracelets, le tout en bronze.

« Nous avions retrouvé jusqu'ici quelques crochets en bronze, sans qu'il nous fût possible de leur assigner un emploi, nous avions supposé qu'ils servaient à suspendre l'épée ; mais, dans cette sépulture, nous en avons trouvé un sur la poitrine, et comme la fible ne s'y trouvait pas, nous sommes portés à croire que ce crochet tenait lieu de fibule et la remplacait; du reste l'ornementation du crochet semble autoriser notre opinion.

« Le 22 avril dernier, un char antique fut découvert, au lieu dit Jardinet, à Saint-Jean-sur-Tourbe, canton de Saint-Menehould.

« C'est le troisième retrouvé sur le territoire de ce village. Cette sépulture avait, comme les autres, été violée à une époque qu'il a été impossible jusqu'alors de déterminer ; ce qui restait dans la fosse se composait de deux cercles en fer provenant des roues ; ils avaient une circonférence de trois mètres, sur deux centimètres de largeur et huit millimètres d'épaisseur.

« Ce char est le premier sur lequel il nous a été possible de déterminer l'épaisseur des jantes en considérant la longueur des clous qui ont servi à y fixer le cercle, lesquels, repliés en forme de crochet à leur extrémité, nous donnent pour l'épaisseur de la jante cinq centimètres sept millimètres. Les moyeux étaient garnis de deux crètes en fer ayant une circonférence intérieure de quarante-quatre centimètres et de dix-sept millimètres de largeur; elles forment une saillie ou plutôt une nervure à l'intérieur. L'essieu était en bois et garni de fer à chaque extrémité de façon à y mettre une cheville ou clavette pour retenir les roues. Le plancher du char était fixé sur l'essieu au moyen de fiches en fer longues de vingt-deux centimètres, ayant à chaque extrémité un rivet de un centimètre, ce qui laisse supposer vingt-cinq centimètres y compris le plancher.

Le mobilier funéraire était modeste, il se composait de deux anneaux en bronze, une lance et les débris de trois vases brisés par ceux qui avaient ouvert la sépulture avant nous.

Le nouveau boulevard parisien : boulevard Henri IV, dont les premiers travaux s'exécutent en ce moment, commencera à l'entrée de la rue du Petit Musc à l'angle gauche de laquelle s'élève le palais-masure dit l'Hôtel Fieubet. Le premier propriétaire, conseiller d'état, gravé par le rémois Nanteuil, était d'une originalité rare.

En 1668, il voyageait un jour avec Courtin, ex-ambassadeur de France à Constantinople et marquis de Givry-en-Argonne (Marne), lorsque plusieurs bandits débouchent d'un fourré le pistolet au poing et arrêtent leur carrosse. Mais au lieu de les accoster avec la brutalité farouche des voleurs ordinaires, le chef de la bande y met des procédés et les prie avec infiniment de courtoisie, de vouloir bien leur remettre ce qu'ils ont sur eux d'argent et de bijoux. Comme il n'avait pas à marchander, les voyageurs s'exécutent de bonne grâce et les bandits, après leur avoir souhaité un bon voyage, les laissent continuer leur route.

Alors Courtin, heurtant du coude son compagnon, lui montre d'un air de triomphe et de mystère en même temps, une bourse pleine d'or qu'il avait glissé dans ses chausses et qu'il avait sauvée du naufrage. Mais aussitôt, Fieubet, animé d'une sainte indignation, se précipite à la portière, rappelle les voleurs à grand cris, et ceux-ci reviennent. « Messieurs, leur dit alors le conseiller, à vos manières polies, j'ai vu que vous êtes d'honnêtes brigands, croyant galamment les gens sur parole ; or, mon compagnon vous a escroqués et je rougirais d'être son complice. Fouillez-le avec soin et vous ne perdrez pas vos peines. »

La bourse fut facilement retrouvée, car Courtin stupéfait la tenait encore à la main.

Le récit de cette aventure eut un succès de fou rire à la cour de Louis XIV.

Le boulevard écorne une partie de la caserne des Célestins établie sur une partie de l'église et de l'ancien cloître, ou l'abbé de l'Epée, chanoine de Troyes, avait installé en 1785 les cours éducateurs des sourds-et-muets, imités de la méthode importée en France par l'israëlite portugais Péreire.

Après avoir franchi la rue Castel, le boulevard Henri IV traverse l'emplacement jadis occupé par l'hotel de Saint-Paul, et les jardins de l'hôtel Zamet, ex-cordonnier de Lucques, enrichi par Henri IV. C'est chez lui que se trouvait la maîtresse royale, Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort (Aube) lorsqu'elle mourut subitement (1599) empoisonnée dit-on par Zamet, son premier amant.

* * *

Restauration de la flèche de l'Eglise d'Orbais (Marne). — En 1869 une polémique assez vive a été engagée dans les journaux de la Marne au sujet d'un monumenent historique dont les restaurations avaient altéré le caractère. M. Louis Courajod réclama par la voie de

la presse contre la diminution qu'on avait fait subir à la flèche d'Orbais. Il eut gain de cause et les proportions originelles furent rendues au monument qu'il affectionnait ; mais il n'obtint satisfaction que pour la forme. Malheureusement, pour retrouver les dimensions primitives, on fut obligé de recourir à une surélévation inusitée de la croix qui couronnait la flèche. Cette croix, depuis quelques années, oscille d'une manière tellement inquiétante que la commission des Monuments historiques vient d'en ordonner la consolidation et la restauration Cette fois, on n'a rien à craindre. L'artiste chargé de conduire les travaux est M. Selmersheim, le savant architecte du diocèse de Troyes, bien connu en Champagne par ses excellents dessins de notre belle église de Saint-Urbain.

L'église d'Orbais est un délicieux édifice gothique qui a été beaucoup trop abandonné. Il faut espérer que le département de la Marne et l'Etat se décideront à restaurer ce monument comme il le mérite.

* * *

Le patriotisme avec lequel la Champagne concoure aux dépenses qu'entraînent les travaux de casernement militaires nécessités par la perte de l'Alsace et de la Lorraine ne se dément pas.

Châlons-sur-Marne vient de verser pour cet objet 870,000 francs ; Chaumont, 335,000 et Troyes, 135,000 ; Ensemble un total de 1,340,000 francs

* * *

Un jugement du tribunal civil de première instance de la Seine, en date du 22 janvier dernier, a déclaré expropriés pour cause d'utilité publique les immeubles ou portions d'immeubles nécessaires à l'élargissement de la section comprise entre la rue Saint-Jacques et le boulevard Saint-Michel.

Les maisons destinées à tomber sous le marteau des démolisseurs et dont plusieurs sont déjà à terre, portent, sur la rue Soufflot, les numéros 17, 19, 21 et 21 bis ; rue Paillet, 17, 19, 21 et 23 ; rue Saint-Jacques, 170 et 172.

La rue Soufflot, dont les travaux de viabilité vont être poussés avec la plus grande célérité, sous la direction d'un habile ingénieur des ponts-et-chaussées, M. Saint-Ange Allard, sera sans contredit l'une des plus belles voies publiques de la rive gauche, Bordée de chaque côté d'élégantes maisons, elle a pour limite : au levant, le Panthéon ; au couchant, le jardin du Luxembourg et la grande artère du boulevard Saint-Michel qui conduit à la Seine.

L'emplacement de la rue Soufflot était occupé, sous les Romains, par des fabriques de poteries, pour lesquelles on a découvert des puits d'une grande profondeur, où l'on a retrouvé des fours et des vases nombreux ; il fut ensuite couvert de vignes et, plus tard, par les

maisons et jardins dépendant de la célèbre abbaye de Sainte-Geneviève, fondée en 508, par Clovis et la reine Clotilde, sa femme.

Jacques-Germain Soufflot naquit à Irancy, près d'Auxerre, en 1714. Dès son enfance il s'attachait aux pas des maçons, des charpentiers, et tombait en extase devant leurs grossiers chefs-d'œuvre, comme plus tard, lorsque son génie fut développé, il admire les monuments de la Grèce et de l'Italie.

Les plans du Panthéon mirent le sceau à la réputation de Soufflot, mais lui suscitèrent tant d'inimitiés, de rivalités et de tracasseries, que les dernières années de sa vie en furent empoisonnées. Dans les instants de loisir que lui laissait sa passion dominante, le célèbre architecte s'occupait de peinture, de sculpture et de littérature. Il composa lui-même son épitaphe, qu'il semble adresser à ses détracteurs :

Pour maître dans son art, il n'eut que la nature,
Il aima qu'au talent on joignit la droiture.
Plus d'un rival jaloux qui fut son ennemi,
S'il eût connu son cœur, eût été son ami

Soufflot, mort à Paris, le 29 août 1781, a été inhumé dans les caveaux du monument qui a illustré son nom.

* * *

On s'occupe de la reconstruction de l'église de Bazeilles en y annexant une crypte où seront déposés les ossements de nos soldats.

* * *

On vient de terminer complètement à Châlons la chapelle de l'Adoration perpétuelle qui est un chef-d'œuvre du style roman.

* * *

Le 27 août, on a posé à Thuisy, près de Reims, la première pierre d'une église qui sera édifiée dans le style ogival.

* * *

Dans sa séance du 29 août, le Conseil Général de la Marne a voté la concession d'une subvention pour la restauration du porche de l'église de Champfleury, près Reims, monument intéressant du XIIIe siècle. Il a également souscrit à l'ouvrage de M. Morel sur les *Cimetières gallo-romains de la Marne.*

* * *

Le jeudi 31 août, en fouillant deux brouettées de terre, appelées vulgairement du *crayat*, dans un champ appartenant à M. Patrent-Bradefer, bourrelier à Marcilly-le-Hayer, un manouvrier de cette commune, le sieur Vincent père, dit le Cambusier, mit à découvert, à 80 centimètres seulement de profondeur, une tête de mort. Cette

fouille avait été pratiquée sur le talus, du côté droit du chemin de la Vanne, à mi-côte, lieu dit les Fossés-Blancs. Ce chemin, refait à neuf, il y a sept ou huit ans environ, s'appelle depuis un temps immémorial le Chemin-des-Romains. Lors de la réfection du chemin on trouva au même endroit plusieurs tombes renfermant des squelettes et des vases cinéraires. Le champ de M. Bradefer est situé à 200 mètres environ plus loin que le pont du lavoir placé entre Marcilly et le Mothoy. La belle pierre druidique de Marcilly, élevée au-dessus de la ferme de Gaillard, en est séparée par le chemin, dont elle est distancée de 300 mètres environ.

En continuant cette fouille ces derniers jours, le sieur Vincent, dit le Cambusier, ainsi qu'il s'y attendait, a trouvé le complèment entier du squelette, dont il avait précédemment découvert la tête. Le mort était couché sur le dos, la tête au couchant et tournée légèrement du côté droit, et les pieds au levant. Cette tombe était placée parallèlement en ligne avec les autres tombes découvertes il y a quelques années. Il est à présumer que si l'on poursuivait ces fouilles, on trouverait encore d'autres tombes.

Le long de la jambe droite du squelette, étaient déposés un reste de vase mutilé, des débris de diverses poteries romaines, de nuances différentes et de pâtes variées, ce qui donne à supposer qu'il y avait des pots de plusieurs formes et de différentes fabriques. On a trouvé également près de ce squelette, de gros clous en fer corrodés par la rouille, rendus très-friables, se réduisant en poussière rouge, à la moindre pression, — et un bouton d'une forme très-originale. Si nous sommes bien informé, cette fouille et la description minutieuse des objets découverts, seront l'objet d'une note et d'un envoi qui seront prochainement adressés à la Société académique de l'Aube.

* * *

Comment on écrivait l'histoire de la Champagne au XVIIIe siècle. — « Gaucher, Seigneur de Châtillon, connétable de France sous six Rois. Il mourut âgé de quatre-vingts ans, l'année d'après la bataille que gagna Philippe de Valois à Montcassel, l'an 1783, au gain de laquelle le Connétable avait beaucoup contribué. Ce portrait étoit le meilleur de ceux que Vouët avoit peints pour la galerie du Palais-Royal. Le Peintre avait exprimé avec beaucoup de succès la qualité de *Gaucher* qui étoit naturelle à ce seigneur. Toutes ses attitudes étoient gauches, mais en même temps si aisées, qu'on voyoit bien qu'elles étoient naturelles. Tout ce qui manquoit à un si beau portrait étoit une tête originale ; car celle qu'on voit est de l'imagination du peintre. » *(Dictionn. historiq. de la ville de Paris*, par Hurtaut et Magny, tome III, p. 734).

* * *

On a beaucoup remarqué à la dernière exposition rétrospective de Reims une intéressante pièce de céramique tirée de la collection de

M. Poterlet, d'Epernay. C'est une aigière dont l'anse est formée par une délicieuse figure de femme. Cette pièce est signée : Sigisbert 1799. elle a été gravée dans la *Gazette des Beaux-Arts* pour illustrer le compte-rendu publié dans cette *Revue* par M. Alfred Dacel. Sigisbert n'est pas un inconnu comme on l'a trop vite supposé. Voici ce que feu Bellier de la Chavignerie en a dit dans ses *Artistes français du XVIII siècle oubliés ou dédaignés* :

« Michel (Sigisbert-François) plus connu sous le nom de *Sigisbert* naquit à Nancy, paroisse Saint-Sébastien ; il mourut célibataire à Paris, le 21 mai 1811, âgé de 83 ans ; il était fils de Thomas Michel et d'Anne Adam et frère aîné de Claude-François Michel, dit Clodion. Sigisbert était sculpteur du roi de Prusse ; il succéda à Adam en cette qualité (1764) ; il quitta Berlin en 1770, après avoir exécuté divers travaux, notamment une *statue de Mars* pour Sans-Souci ; il eut des difficultés avec le roi de Prusse au sujet de la rémunération de ses ouvrages et les *Archives de l'art français* (Documents, tome Ier, p. 177-180), ont imprimé une requête du sculpteur qui explique toute cette affaire. Sigisbert était membre de l'académie de Saint-Luc. Il a exposé en 1774 *le Temple des Grâces;* il a figuré aux salons du Louvre de 1791, 1793, 1799 et 1800, etc., etc. »

* * *

On achève la démolition rue des Consuls, à Reims, de l'hotel Ruinart de Brimont. Edifié au XVIe siècle par les Joyeuses, comtes de Grandpré (Ardennes). Cet hotel, dont une partie a été représentée par le graveur Edme Moreau sur une vue de l'Hotel-de-Ville, possédait encore des plaques de cheminées aux armes de ses premiers possesseurs.

* * *

Un nouveau cimetière a été inauguré à Cormicy (Marne), le 29 août dernier. Ce fait, assez rare dans les communes, avait attiré une foule considérable qui visita l'ancien cimetière ou l'on remarque plusieurs épitaphes intéressant l'histoire locale.

* * *

La ville de Sedan a célébré le 1er Septembre dernier le lamentable anniversaire de 1870. Un service funèbre avait réuni autour du catafalque les autorités du département, parmi lesquelles on remarquait MM. les généraux et le corps des officiers de la place, les sénateurs, députés, membres des tribunaux, etc.

* * *

Les embellissements de la place Flodoard, à Epernay (Marne), touchent à leur terme et l'emplacement de l'ancienne église paroissiale et conventuelle est aujourd'hui repavé et sablé. Les historiens rapportent que la partie du chœur réservée au Minimes et celle à l'usage des pa-

roissiens étaient désignées par une inscription tumulaire enclavée dans la muraille, mais tous ont négligé d'en donner le texte que nous reproduisons d'après l'original, en pierre noire, conservé dans le jardin d'un particulier :

Cy gist honble home Jehan
Biache marchât demeurt
a Epernay. Aagé de 61 ans
qui décéda le 15e Septembre
1607
Et Marie Thiriet sa femme
Aagé de 71 ans qui décéda
le 6 Juin 1623 prîes dieu po.
eux

L'inscription gravée en lettres onciales fortement mélangées de gothique est surmonté d'écussons de... chargé d'un fer de flèche de deux grappes de raisins et de deux étoiles en pointes. Celui de la femme est de... au chevron de... chargé des deux grappes de raisins en chef et du fer de flèche en pointes.

* * *

L'édilité parisienne vient de décider que la fontaine Grenelle-Saint-Germain, de Bouchardon, Chaumontois, serait démontée et replacée à l'intersection du boulevard d'Enfer et de la rue du Bac.

* * *

On lit, dans le *Journal de la Société d'Archéologie et du Comité du Musée Lorrain*, 20e Année, 7e Numéro, Octobre 1871, le passage suivant qui démontre la valeur d'une toile possédée par le Musée de Reims :

« La lettre suivante a été adressée à un de nos confrères :

« Paris, 23 mai 1870.

« Monsieur,

« L'intérêt que vous portez à tout ce qui touche à l'histoire de la Lorraine me fait croire que vous apprendrez avec plaisir qu'il existe à Reims un beau portrait, jusqu'ici inconnu, d'un personnage lorrain considérable.

« Le Conservateur de la bibliothèque de Reims, M. Loriquet, me fit l'honneur, il y a quelques mois, de m'envoyer la photographie d'un tableau du musée de cette ville portant le n° 7. C'est un portrait de gentilhomme en costume Louis XIII, peint, suivant une inscription fixée sur le tableau, *en 1631, alors que le modèle avait 34 ans.* M. Loriquet avait cherché vainement parmi les notabilités champenoises, contemporaines de cette peinture, à qui attribuer le portrait qu'elle nous retrace et voulait bien me consulter sur l'attribution qui me semblerait la plus probable. Croyant d'abord, comme lui, voir dans ce tableau une illustration *française* du règne de Louis XIII, je

partageai l'embarras du savant conservateur, et il me fut impossible de concilier les données de l'inscription avec l'état civil des diverses personnes dont j'essayai de retrouver les traits dans la peinture. Mais un fait, sur lequel M. Loriquet appela particulièrement mon attention, me mit sur la voie de la vérité. Le personnage inconnu ne portait pas l'ordre du Saint-Esprit ; ce qui paraît extraordinaire pour un seigneur en apparence d'aussi grande race, de mine et d'allures si françaises. N'y avait-il pas alors en France de purs et excellents Français à qui il ne manquait que le nom ? Je fus donc amené à penser aux Lorrains. Le costume du prince est, en outre, exactement celui que porte votre Deruet dans l'estampe de son ami Callot. Je consultai une généalogie de la famille de Lorraine et j'y trouvai immédiatement un personnage, Henri de Lorraine, marquis de Mouy, qui, né en 1596 *avait justement 34 ans en 1631*. C'est celui qui, en 1633, défendit Nancy contre les Français et ne rendit la ville que sur les ordres du duc. Ne serait-ce pas là notre original ? Les probabilités devenaient très-grandes et se sont changées en certitude quand j'ai rapproché de la photographie communiquée le beau portrait que le graveur Nanteuil nous a laissé du défenseur de la Lorraine.

« Le n° 7 du Musée de Reims est, à n'en pas douter, le portrait de Henri de Lorraine, marquis de Mouy.

« On connaît donc aujourd'hui trois portraits authentiques de ce personnage : 1° le portrait du Musée de Reims, à l'âge de 34 ans ; 2° le portrait gravé par Nanteuil où le prince a de 40 à 50 ans ; 3° le portrait gravé par N. Pitau, dans lequel Henri de Lorraine paraît avoir de 50 à 60 ans. C'est donc un portrait de plus et ce n'est pas le moins précieux des trois. »

« Veuillez agréer, etc. « Louis Courajod. »

* * *

Reims voit travailler en ce moment dans toutes ses églises. On pose des vitraux à Saint-Jacques.

A Notre-Dame une armée d'ouvriers cimente tout l'extérieur. On vient de poser dans la chapelle du Sacré-Cœur un riche autel en bronze doré.

A Saint-Remy deux verrières sont consacrées à la légende du patron, au portail : une consacrée à St-Nicolas dans la chapelle St-Joseph. Elles sortent des atetiers de M. Bulteau.

A Saint-André, on pose un bel autel de Notre-Dame-des-Malades, avec un rétable orné de bas-relief dû au zèle de M. H. Mennesson.

* * *

On lit dans la *Défense Nationale* du 21 Septembre dernier que le grand-père du président de la République J.-B. de Mac-Mahon, docteur-médecin, fut reçu à la Faculté de médecine de Reims, le 4 Août 1739.

Le Secrétaire Gérant,
Léon Frémont.

NUMISMATIQUE RÉMOISE

Lettre à Monsieur Anatole de Barthélemy.

Dans le courant de l'année précédente, examinant avec M. de Ponton d'Amécourt quelques cartons de sa riche collection, avec l'espoir d'y rencontrer de nouveaux triens appartenant au Barrois, il me fut soumis un tiers de sou d'or qui attira mon attention. La singularité de la légende, dont je ne pouvais m'expliquer le sens exact, et la présence des lettres A R inscrites dans le champ m'inspirant quelques doutes sur l'attribution proposée, je mis à profit l'autorisation qui m'était grâcieusement accordée, et je pris de ce triens une empreinte fidèle, afin de l'étudier dans mes moments de loisir. Je comptais beaucoup, je l'avoue, sur le hasard, pour me faire découvrir le mot de l'énigme qu'il me présentait, et pour m'éclairer sur la valeur véritable des légendes inscrites sur cette monnaie.

Mis en défaut dans mes premières recherches par les lettres A R, dans lesquelles je croyais reconnaître les initiales d'une désignation géographique, et ne remarquant pas l'analogie frappante de ce triens avec celui des monnaies au nom de Garibertus, lesquelles présentent au droit une tête casquée exactement conforme [1], je cherchais bien loin la solution de ce problème. Le nom du monétaire Betto, que l'on rencontre sur quelques triens de Reims, de Meaux, de Soissons, de Senlis, aurait pourtant dû me servir de guide et me révéler la voie à suivre dans cette recherche, lorsque M. Gariel, en me communiquant un triens de sa collection, vint mettre fin à mon indécision. La comparaison des deux pièces soumises à mon examen ne laissait aucun doute sur leur attribution ; j'avais sous les yeux deux triens appartenant à la province de Reims.

Une telle découverte, mon cher Monsieur, devant vous

1. Voir les nos 4, 5, 6 de la planche II de mon Essai sur la numismatique rémoise.

paraître intéressante, je m'empresse, en vous la communiquant, de vous exposer tout au long les raisons qui me font enlever à la Provence et à l'Auvergne toute une série de monnaies mérovingiennes, classées jusqu'à ce jour à ces deux provinces, pour en enrichir la numismatique champenoise, dont vous vous occupez avec tant d'ardeur.

SANTI REMI VICO = Tête casquée tournée à droite.

℞ = ✠ BETTO MONE PRACCI, entre deux grenetis. Dans le champ les lettres A R, puis au-dessous A T. Or bas. Poids 1g 30. — Cabinet national.

Connu depuis longtemps, ce triens avait été donné au bourg de Saint-Remy, en Provence, et cette attribution ne reposant en réalité sur aucune base sérieuse, s'est perpétuée jusqu'à ce jour sans éveiller le moindre doute dans l'esprit des numismatistes qui l'ont reproduite. Claude de Boze[1] en expliquait ainsi les légendes : ANTIREMI VI COS, Antiremius vice comes. BETTO MONE PR AC CI. Betto monetarius provinciæ AC civitatis ARelATensis.

Une telle interprétation, par son invraisemblance, ne saurait se soutenir ; aussi l'auteur lui-même en comprenait tellement la fragilité qu'il s'empressait de déclarer que la légende du droit pouvait être également lue : *Sancti Remi vico* ; quant à celle du revers, il paraît n'avoir éprouvé aucun doute.

La confiance de Claude de Boze, dans l'explication de la légende du revers : *provinciæ arelatensis*, n'a point été partagée par Lelewel ; ce savant n'admit point la proposition émise par Claude de Boze et repoussa l'interprétation *vice comes* et *provinciæ*. Toutefois, n'ayant point connu cette pièce en nature, Lelewel acceptait son attribution en faveur de Saint-Remy en Provence ; les lettres A R, inscrites dans le champ du revers, légitimaient selon lui cette classification, et, par la même raison, il donnait à la province d'Arles le triens SCI ΔIONISI, actuellement accordé par tous les numismatistes à Saint-Denis, près Paris, et sur lequel se retrouvent les mêmes initiales.

1. *Histoire de l'Académie des Inscriptions*, t. Ier, p. 286.

Dans son travail sur les monétaires mérovingiens, Conbrouse a publié, pl. 1, nº 20, un dessin très-incorrect de cette monnaie *Santi Remi vico* qu'il attribuait dubitativement à l'Auvergne; puis, sans aucune raison à l'appui de sa classification, cet amateur décrivait, pl. V, nº 14, comme appartenant à Saint-Remy en Provence le triens suivant, variété peu différente de celui décrit précédemment et qu'il devient incontestablement impossible de ne point accorder à une même localité.

SANTI REMI VICO. Tête casquée tournée à droite.

℞ = ✠ BE... MONE PRI, entre deux grénetis. Dans le champ A R, puis au-dessous une barre.

Or. Poids inconnu. — Ancienne collection de M. de Saulcy.

Le droit, on le voit, est identique; au revers les lettres AT ont disparu pour faire place à une barre sous les initiales A R; mais si on lit PRI au lieu de PRAECI, il est évident que cette lecture ne saurait entraîner une attribution différente. Quoique variés dans leur exécution, ces deux triens sont incontestablement des produits sortis d'un même atelier; je dois y joindre le suivant.

SANTI REMI VICO. Tête casquée tournée à droite.

℞ = ✠ BETTO MONE PR, entre deux grenetis. Dans le champ A R, au-dessus les lettres A T.

Or. Poids 1g 250. — Collection de M. de Ponton d'Amécourt.

Ici les lettres A T ont repris leur place sous les initiales A R. La finale de la légende du revers offre seule une forme différente : PRAECI, qui sur la pièce précédente avait par contraction donné PRI, présente seulement sur celle-ci les deux premières lettres de ce mot, dont je reconnais ne pouvoir comprendre la valeur. Rien dans l'ensemble du type ne s'est

modifié sensiblement ; je constate sur ces trois triens un style invariable. Au droit une tête casquée, au revers les initiales A R occupant tout le champ et rappelant dans leur exécution le type d'un tiers de sou d'or décrit par Conbrouse, pl. 1, que je reproduis ici d'après l'exemplaire du Cabinet National.

Sans légende. Tête casquée tournée à droite, type des Garibertus.

℞ = Dans le champ AR, puis, entre deux grenetis, occupant la place de la légende, trois annelets groupés sur une même ligne et répétés quatre fois.

Or bas. Poids 1g 10.

J'ignore l'origine de ce type à la tête casquée, type qu'en dehors de la province rémoise je ne rencontre nulle part sur les monnaies mérovingiennes. L'artiste graveur du coin se serait-il inspiré de pièces gauloises de l'époque de la conquête sur lesquelles apparaît une tête casquée? de celle-ci par exemple?

Je retrouve ce type sur plusieurs deniers d'argent classés à la région nord-est de la France.

En accordant au bourg de Saint-Remy en Provence les monnaies à la légende *Santi Remi vico*, il est bien évident que, dans cette attribution, il n'a été tenu aucun compte du style de ces pièces ; la présence des lettres initiales A R inscrites dans le champ du revers, doit seule avoir pu suggérer une telle classification. Si par leur exécution ces triens s'étaient

rapprochés des types en usage dans le midi de la France, j'aurais compris la proposition acceptée par Lelewel, mais il n'en est rien; leur style est étranger à cette région et l'antique ville de *Glanum*, qui à cette époque avait dû perdre sa dénomination primitive pour adopter celle de Saint-Remy, ne saurait, selon mon opinion, réclamer ces triens.

L'apparition des lettres A R sur quantité de monnaies frappées dans l'étendue du pays des Arvernes, et la fréquence dans cette province de localités du nom de Saint-Remy, pouvaieni engager les numismatistes à chercher de ce côté une attribution pour les triens *Santi Remi vico*, mais là, non plus qu'en Provence, le type n'autorise une semblable classification.

Si sur les triens précédents la présence des lettres A R a été la cause évidente de l'erreur dans laquelle on est demeuré jusqu'à ce jour, ceux qui me restent à vous décrire fourniront une preuve indiscutable en faveur de mon attribution. Sur la monnaie suivante, le type du droit se maintient, en subissant, il est vrai, une légère modification, mais au revers les initiales qui occupaient tout le champ ont disparu pour faire place à un type nouveau, celui de la croix haussée sur un globe, que l'on retrouve sur les monnaies de Reims [1].

✠ VICO SANTI REMIDI[2]. Tète casquée tournée à droite

℞ = ✠ LETO MONEDARIVS entre deux grènetis. Dans le champ, croix haussée sur un globe et accostée des lettres AH.

Or. — Collection de M. Gariel.

1. Voir le n° 14 de la pl. 1 de mon *Essai sur la numismatique rémoise*, ainsi que les n°s 1 et 2 du supplément publié, en 1867, dans la Revue numismatique.

2. On trouve le nom de saint Remy écrit Remigius et Remedius. Suivant Flodoard, si le nom de Remigius lui fut donné par ordre de Dieu, pour indiquer qu'il devait par sa doctrine, ainsi que par une rame puissante, diriger l'Eglise et la conduire au port du salut, on lisait aussi dans de vieux écrits qu'il porta le nom de Remedius, appellation grandement justifiée par ses mérites et ses œuvres : « Nomen illi digne divina imponitur jussione Remigius. Remedium tamen eum fuisse vocatum in veteribus quibusdam reperitur scriptis (Hist. lib. 1. chap. X) ». Communication de M. Loriquet, bibliothécaire de Reims.

En présence de ce magnifique exemplaire, l'incertitude ne saurait subsister; il ne s'agit plus de maintenir l'attribution faite en faveur de Saint-Remy en Provence, ni d'en chercher une autre en Auvergne; cette monnaie appartient à la province rémoise, et, là seulement, il convient de chercher une localité du nom de Saint-Remy à laquelle on puisse l'accorder.

Si le type du revers vous laissait le moindre doute, veuillez mon cher Monsieur, le comparer à celui du triens suivant, dont je dois également la connaissance à M. Gariel.

REMVS CIVIETATE. Tête casquée tournée à droite.

℞ = ✠ **FILMARVS MONETA.** Dans le champ, croix haussée sur un globe entouré de perles et accosté des lettres **AN** [1].

Or.

Cette pièce, dont l'attribution est indiscutable, fournit, je crois, dans la question présente, un argument sérieux en faveur de mon système de classification. Ici apparaît en légende le nom de la cité de Reims. Les lettres A N qui accompagnent la croix sont identiques à celles inscrites sur le triens précédent, on y retrouve la tête casquée, la même croix, une semblable exécution de la lettre A; aussi est-ce en m'appuyant sur l'ensemble de ces observations que je me crois fondé à conclure que les triens *Santi Remi vico* et *vico Santi Remidi* appartiennent à la province rémoise et doivent être définitivement accordés à une localité du nom de Saint-Remy, située dans cette région.

La question numismatique étant résolue, je vais, pour déterminer le lieu auquel ces monnaies doivent être attribuées, recourir aux documents historiques.

Si dans la province d'Auvergne les localités du nom de Saint-Remy se rencontrent fréquemment, elles ne sont pas moins

1. Je ne puis expliquer ici la présence des lettres A N, cela m'entraînerait trop loin de mon sujet. Je le ferai sous peu dans un travail que j'ai entrepris sur les lettres initiales inscrites dans le champ des monnaies mérovingiennes.

nombreuses dans l'étendue de l'ancien diocèse de Reims ; cela se comprend facilement. La vénération dont le saint archevêque de Reims jouissait dans ce pays avait fait placer sous son invocation quantité d'églises, de chapelles et d'oratoires qui ont conservé son nom, aussi deviendrait-il assez difficile, sans consulter les archives, de découvrir la localité appelée autrefois Saint-Remy, à laquelle il est permis d'attribuer les triens en question. Pour résoudre ce problème, je commence par éliminer de cette longue liste tous les lieux dits qui, en raison de leur peu d'importance au moyen-âge, ne me paraissent point avoir eu la qualité de *vicus* au VIIe siècle, et m'attache uniquement à discuter les raisons qui peuvent militer en faveur de *Saint-Remy* près Reims, *Saint-Remy-sous-Broyes*, dans le canton de Sézanne ; *Saint-Remy-en-Bouzemont*, *Saint-Remy-lès-Bussy*, du canton de Dommartin ; *Saint-Remy*, du canton de Novion, dans le département des Ardennes, appelé *Vieil-Saint-Remy*.

L'abbaye de SAINT-REMY, près Reims, fondée par le saint, sur l'emplacement de la chapelle de Saint-Christophe, est désignée sous le nom de *Vicus Sancti Remigii* dans la Polyptyque de Reims, au temps d'Hervé (900-922). L'église Saint-Timothée, suivant ce document, était située dans le bourg de Saint-Remy : « *in vico sancti Remigii est ecclesia in honore sancti Timothei dedicata.*[1] » Mais bientôt cette dénomination de *vicus* ne persiste point ; elle est remplacée dans les documents postérieurs par celle de *burgum*, en 1107 [2] ; *suburbium quod burgum vocant ; quod capello sancti Remigii sub est*, en 1109[3] ; *burgum Sancti Remigii*, dans le Polyptyque de Reims[4]. Ainsi le bourg de Saint-Rémy, localité complètement détachée de la ville de Reims, à laquelle il fut seulement réuni au moyen-âge, ayant porté primitivement le titre de *vicus*, on serait tenté de lui accorder les triens à la légende *Santi Remi vico*. Mais alors pourquoi le qualificatif *vicus* y serait-il inscrit quand la dénomination *ecclesia* ou *monasterium* devait leur être appliquée de préférence ? Angers nous offre la forme *Andecavi ecclesie* ; cette formule en usage sur les monnaies des églises, vous la signalez, mon cher Monsieur, sur d'autres triens frappés pour Bordeaux, Limoges,

1. Page 7.
2. Varin, *Arch. administratives de Reims*, tome I, page 256.
3. Varin, *Arch. administratives de Reims*, tome I, page 259.
4. Page 167.

Poitiers et Sens[1]; je la retrouve sur une monnaie de Toulouse : *Tholosa fit = M.....no monet ecl;* il faudrait donc admettre que le monnayeur chargé de convertir en espèces les revenus de l'abbaye de Saint-Remy de Reims, n'aurait point pris le soin d'indiquer le nom de cette abbaye sous la formule *Sancti Remi ecclesiæ* ou *monasterii*, et y aurait inscrit celui du bourg qui s'était élevé autour de l'édifice consacré à Saint-Remy et sur ses dépendances. Ne pouvant admettre cette explication, je crois devoir chercher une attribution plus conforme aux habitudes de l'époque.

L'abbaye de Saint-Remy ayant possédé autrefois l'église de Saint-Remy en Provence, ne serait-il pas supposable qu'un monnayeur rémois, envoyé dans ce pays, y aurait frappé des triens portant au droit la tête casquée des monnaies de Garibertus, et au revers les lettres A R, initiales de la cité d'Arles, de laquelle dépendait Saint-Rémy. Si séduisante qu'elle soit en apparence, cette hypothèse ne peut se soutenir dès qu'on recourt aux documents historiques.

Par son testament, saint Remy avait donné à son église plusieurs domaines qu'il possédait en Provence : « *et eas quas in Provincia concessit Benedictus quidam...*[2] », mais rien dans ce document n'indique que le lieu dit Saint-Rémy ait jamais fait partie des biens appartenant à l'archevêque de Reims et cédés par lui à son église; nulle part il n'est fait mention de *Glanum*, comme ayant été la propriété de ce saint personnage, et il serait fort intéressant, pour le sujet actuel, de pouvoir préciser l'époque exacte à laquelle cette antique cité perdit son nom pour prendre celui du patron de sa principale église.

Dans son histoire de Reims, Flodoard rappelle que l'archevêque Hincmar, soucieux des intérêts de son temporel, entretenait une correspondance active avec tous ceux qui, par leur position, étaient en état de veiller à ce que les biens dépendants de son Eglise ne souffrissent aucun dommage[3]; il cite deux lettres relatives aux domaines situés en Provence, l'une dans laquelle il recommande à Berthe, femme de Gérard, comte de

1. M. A. de Barthélemy. *Liste des noms de lieux inscrits sur les monnaies mérovingiennes*, page 9.

2. Varin. *Arch. administr. de Reims*, t. Ier, p. 7.

3. L'église de Reims possédait également des biens en Auvergne, dans le Limousin, dans le Poitou. Voir au l. III, chap. XX une lettre d'Hincmar à Pépin, roi d'Aquitaine.

Provence, d'intercéder activement auprès de son époux, en faveur de ces biens dont il avait la garde et l'administration[1], l'autre adressée à Pierre, son fidèle, relativement à la gérance de ces mêmes biens[2].

Ces lettres que Flodoard a eues sous les yeux sont malheureusement perdues, elles ne laissent aucun doute sur la transmission à l'abbaye de Saint-Remy, comme à l'église de Reims, des biens situés en Provence, cédés par le saint archevêque ; mais nulle part il n'y est fait mention de l'église de Saint-Remy. Je dois à l'obligeance de M. Loriquet les renseignements suivants.

« Le premier titre qui mentionne les droits de l'Eglise de Reims sur celle de Saint-Remy en Provence, ne remonte pas au-delà de l'année 1100. A cette date Azenaire, abbé de Saint-Remy de Reims, apprenant qu'il y avait dans ce pays une église dédiée à Saint-Remy, et qu'il était possible d'y placer quelques moines, obtint de l'évêque d'Avignon la cession de cette église avec ses dépendances, dîmes et revenus, en retour d'une rente annuelle[3], mais les termes de cette concession : « *Ecclesiam Sancti Remigii cum capella, cimeterio, oblationibus... omnibusque ad eam pertinentibus,* » n'indiquent point en quel lieu cette église était située et ne rappellent aucun souvenir de la donation des biens laissés en ce pays par saint *Remy*. La bulle du pape Calixte II (novembre 1119), ne précise pas davantage : « *in episcopatu Avenionensi alodia sancti Remigii cum ecclesiis et possessionibus suis* »[4]. En 1331, le pape Jean XXII enleva ce prieuré à Saint-Remy de Reims et dès lors tout lien fut rompu entre les deux maisons. »

Ainsi les documents historiques et le style de ces monnaies établissent d'une façon irréfutable que l'attribution proposée en faveur de Saint-Remy en Provence ne saurait être maintenue.

Saint-Remy-en-Bousemont, appelé *Sanctus Remigius*, en 1135, puis *Saint-Remi* vers 1222, enfin *villa de Bosemont, domus de Sancto Remigio*, vers 1252, ne paraît point davantage un lieu auquel on doive s'arrêter ; la qualité de *villa*, qui lui est donnée au XIIIe siècle, indique qu'en raison de son peu

1. (Item Berthæ uxori Gerardi comitis pro rebus ecclesiæ sibi commissæ in provincia sitis), l. III, chap. XXVII.
2. Petro fideli suo, l. III, chap. XXVIII.
3. Gall. christ, t. II. Instr. coll. 299.
4. Dom Marlot, t. II. page 271.

d'importance à cette époque, cette localité ne pouvait avoir été primitivement un *vicus*.

Saint-Remy-lès-Bussy, désigné en 1179 sous la dénomination de *Sanctus-Remigius*, *Saint-Remi*, *Seint-Remi*, vers 1222, puis *Sanctus Remigius villa* 1244, doit être écarté dans la question présente en raison de la qualité de *villa* qui lui est donnée. Je mets également de côté Saint-Remy-sous-Broyes désigné *Sanctus Remigius*, dès 1131, qui ne me paraît pas avoir jamais été un *vicus* au temps des Mérovingiens ; à aucune époque, en effet, cette localité n'a été qualifiée ni *vicus* ni *villa*.

Il reste donc à savoir si le village de Vieil-Saint-Remy (Adennes) pourrait être le lieu indiqué par la légende inscrite sur les triens que je viens de décrire.

Saint Remy, dans son testament, laisse pour la nourriture de ceux qui étaient attachés au service de Dieu, dans l'église où il serait enseveli, le domaine de Vic, qui lui appartenait en propre : « *et in alimoniis ibidem Deo militantium vicus ex proprio, in Portensi*, dans le Porcien. » Ainsi, dès le milieu du vi^e siècle, la localité appelée depuis Saint-Remy était désignée sous le nom propre de *Vicus*.

Dans le Polyptyque de Saint-Remy[1], il est dit : « *de cetero in ipsa præfata villa Vico habetur ecclesia in honore Sancti Remigii dedicata* ». Guérard, à qui on doit la connaissance de ce précieux document, n'indique point quel pouvait être le nom moderne de ce lieu appelé *Vicus* ; mais M. Aug. Longnon à qui je dois la communication de quelques pages manuscrites détachées de son *Dictionnaire topographique du département de la Marne*, a démontré dans son excellent travail sur les *pagi* du diocèse de Reims, que cette localité ne pouvait être que Vieil-Saint-Rémy, désigné *Vicus Sancti Remigii* en 1089[2], *Vieu-Saint-Remy*, en 1400[3], *Vicq-Saint-Remy* en 1584, et appelé depuis par Dom Marlot *Vic-Saint-Remy*.

Cette localité, chef-lieu d'un des fiscs de l'abbaye de Saint-Rémy, au xe siècle, devait être très-importante et beaucoup plus considérable que tous celles de la région, puisqu'il est désigné dans le Polyptyque sous la simple dénomination de

1. XX. 1. 74
2. Varin. *Arch. adminintr. de la ville de Reims*. T. 1. P. 240.
3. Arch. de Reims, fonds de Saint-Remy, liasse 176.

Vicus, sans autre qualification géographique. L'énumération des manses dont se composait cette importante possession de l'abbaye, la nomenclature des personnes qui les occupaient, des hommes libres, des affranchis de diverses catégories et des serfs qui y vivaient, enfin la liste des revenus qui s'y percevaient ne remplissent pas moins de vingt-six colonnes du Polyptyque. Les manses y étaient au nombre de soixante-dix et le chiffre des habitants, supérieur à celui de la population actuelle, s'élevait à douze cents, ainsi que me le fait remarquer M. Loriquet.

En proposant l'attribution de ces triens à Vieil-Saint-Rémy, localité placée sur une voie antique que l'on dit romaine, je crois être dans la vérité. Dans la dénomination de *Vicus*, précédant celle de *Sancti Remidi*, on doit reconnaître non le qualificatif indiquant l'importance de la localité, mais bien le nom de la localité elle-même désigné dans les documents historiques sous le nom pur et simple de *Vicus*. Quant au complément de la légende, *Sancti Remidi*, elle s'explique naturellement; c'est une affirmation que le lieu pour lequel ces triens avaient été frappés était la localité du nom de *Vicus*, dont l'église venait d'être placée sous le vocable de Saint-Remy et qui, jusqu'à nos jours, a retenu le nom de Vieil-Saint-Remy, altération de *Vicus Sancti Remigii*.

REMS FITV. — Buste tourné à droite.

℞ = FELCHARIVS. Victoire vue de face.

Tiers de sou d'or poids 1g 250, communiqué par M. A. de Barthélemy.

Cette pièce me paraît la plus ancienne de toutes celles que j'ai publiées; elle appartient incontestablement aux premières années du monnayage mérovingien. Son type étant une dégénérescence de la monnaie impériale, elle doit suivre de peu d'années l'époque de Théodebert.

Quant à la légende du droit REMS pour REMIS, je ne crois pas qu'elle puisse nuire, à mon attribution.

RIWVS CIVITVS Buste à droite, la tête ornée d'une couronne de perles.

℞ = IODVMI + IONETA. Grénetis intérieur; croix cantonnée de quatre globules, dont deux sont reliés par un arc de cercle.

Tiers de sou d'or. Poids 1g 200.

En attirant mon attention sur ce triens de sa collection, M. de Ponton d'Amécourt proposait de le classer à Reims; je crois en effet cette attribution acceptable.

Il n'existe aucune analogie entre le type de cette pièce et ceux des triens rémois que j'ai eu l'occasion d'étudier; cependant, en examinant celui-ci au point de vue de l'exécution du coin, on demeure convaincu que le graveur, peu soucieux de rendre les légendes intelligibles, s'était préoccupé avant tout de reproduire ce que son imagination lui faisait voir dans le modèle qu'il avait à copier. Dans la légende du droit les lettres sont bien à leur place, mais plusieurs sont renversées et l'M est privé d'un jambage sans lequel le mot principal devient indéchiffrable. Il est trop d'exemples sur les triens de lettres mal disposées ou informes, pour que le peu d'ordre régnant sur celui-ci, soit un obstacle à son attribution à Reims; j'y lis RIMVS CIVITAS.

Quant à l'explication de la légende du revers elle ne présentera aucune difficulté, si l'on veut bien se rendre compte de la valeur des lettres I. En effet, ces signes, car il ne faut point les nommer autrement, sont en réalité dus à la fantaisie du graveur, qui voulait sans doute représenter une croix montée sur un socle à large base, orné lui-même d'une petite croix[1]. Si

1. La croix posée sur un large socle se remarque principalement sur les monnaies de *Choae*, Huy sur Meuse, Quant au signe I qui commence la légende, il fait opposition à ceux placés de chaque côté de la croisette; cette fantaisie était dans le goût des graveurs de l'époque. Ne voit-on pas un O inutile dans les légendes O CAINOC O, Chinon? O AVDOLENO O MONETARIO? et dont la présence est due à une disposition imaginée par l'ouvrier dans un but de symétrie qui change la physionomie de la légende. Ce fait assez fréquent se remarque également sur une fibule trouvée dans le cimetière mérovingien de Liverdun en 1873 EIDITXVCIƎ. — Voir à ce sujet les comptes-rendus de la Société de numismatique. 1873, p. 167.

donc on les supprime, puisqu'ils n'appartiennent pas à la légende, on obtiendra ODV MONETA pour *monetarius*, c'est-à-dire le nom d'un monétaire jusqu'alors inconnu.

Les graveurs rémois ayant fait souvent emploi de l'V pour l'O, dans MVNEA, MVNETA abréviation de MONETARIVS, FILOMAROS pour FILVMARVS, si le graveur du triens ci-dessus avait indifféremment fait usage de l'une ou l'autre de ces lettres, on aurait alors la forme ancienne du nom d'Eudes ODO.

Ayant lu dans le dernier volume de la Revue belge, la communication faite par M. Picqué, à la Société royale de numismatique, d'un triens inédit appartenant au pays de Reims, je sollicitais aussitôt de l'obligeance bien connue de M. R. Chalon une empreinte de cette pièce et l'autorisation de la publier dans le travail que j'avais en préparation. Par courrier je recevais sur papier d'étain un cliché qui me permettait de reproduire en métal cet exemplaire unique, et toute liberté m'étant gracieusement accordée, je suis heureux de pouvoir en donner la description et un dessin fidèle.

EX PAGO REMIS, Tête à droite ornée d'un bandeau de perles.

℟ = ARIVALDO MI. Petite croix cantonnée de quatre points qui, ainsi que ceux des grénetis intérieur et extérieur, paraissent formés à l'aide d'un poinçon triangulaire.

Tiers de sou d'or. Poids 1 g 25.

Collection de la bibliothèque de Bruxelles.

Tout dans ce triens est nouveau pour moi, type de la face, forme de la légende, nom du monétaire, exécution de la croix du revers ; rien ne rappelle le style des monnaies de la province rémoise et, sans l'inscription en toutes lettres du nom du pays, il serait impossible de supposer que ce tiers de sou d'or puisse appartenir à la ville de Reims.

Ce qui m'avait frappé tout d'abord, en voyant l'annonce d'une pièce mérovingienne à la légende EX PAGO REMIS, était précisément cette forme insolite, complètement incon-

nue sur les monnaies, rappelant par sa singularité celles de *in officina justic*, *de officina Maret*, *de Sede pastorum*, *de Sede legis*. Reims qui, sur les monnaies de cette époque, est désigné *Remis civitas*, *Civet*, mais plus souvent sans le titre de cité, *Remus* ou *Rimus fit*, *fitur ou cuso*, aurait reçu sur ce triens une dénomination nouvelle, si on accepte que, sous la forme *ex pago remis*, le monétaire a voulu désigner la ville de Reims, en employant le mot *pagus* pour celui de *civitas*. Quant au nom du monétaire Arivaldus il était jusqu'alors demeuré inconnu non-seulement sur les monnaies de la province de Reims, mais encore sur celles du nord de la France. Pour le retrouver il faut descendre jusqu'en Auvergne, à Riom : ARIVALDO-RIOMO ; en Poitou, où l'on rencontre ARIBALDO-PECTAVIS CIVI et dans la province de Vienne, qui fait connaître ARVALDVS VIENNA.

La légende *ex pago remis* n'est point une preuve nouvelle à invoquer à l'appui de l'existence du *pagus remensis* au VIe siècle ; Grégoire de Tours en parle dans le récit de sa visite au roi Childebert, en 591 : « *Iter per pagum Remensem agressi sumus.* » Elle peut cependant n'être point sans intérêt pour l'étude des divisions géographiques à cette époque.

Si le mot *pagus* inscrit sur ce triens, est ici un équivalent au sens de *civitas* ville, et qu'il faille traduire ainsi la légende, mon observation devient nulle et son emploi sur cette monnaie ne saurait intéresser qu'au seul point de vue numismatique. Mais si, au contraire, on admet que *ex pago remis* signifie la ville de Reims et son territoire, cette forme acquiert une valeur tout autre et présente une importance réelle pour l'étude de la géographie de l'époque mérovingienne [1].

Monsieur Aug. Longnon, à qui j'ai soumis mes doutes à cet égard, croit que la légende *ex pago remis*, équivalent de *in pago remis*, ne saurait indiquer le territoire de la ville de Reims ; le mot *pagus* employé pour celui de *civitas* ne signifierait plus l'étendue de l'antique territoire occupé autrefois par les *Remi*, au temps de l'époque gallo-romaine, et présenterait ici le sens que l'on accorde de nos jours au mot *pays*. Ne dit-on pas encore un homme du *pays*, le *pays* voisin, pour désigner un homme de la localité, une commune voisine ? De plus il m'objectait avec juste raison que si le monétaire avait

1. Voir à ce sujet dans les *Études sur le Pagi du Diocèse de Reims*, p. 11, la réfutation de la théorie proposée par Guérard.

voulu indiquer le *pagus remensis* il aurait employé la forme adjective.

Telles sont les explications que je crois devoir donner sur cette pièce intéressante, cependant la lecture que je propose d'après M. Picqué n'est point la seule qu'il soit possible d'admettre. Quoique la pièce de la Bibliothèque de Bruxelles soit dans un bon état de conservation, la partie au dessous de la tête laisse à désirer ; la forme de l'I est assez vague et l'intervalle existant entre les deux lettres M et S du mot *Remis* permet de supposer l'inscription d'une autre lettre. Si donc on peut accepter en cet endroit l'existence des lettres E N on obtiendra la forme nouvelle ✠ PAGO REMENSE, lecture que vous proposez et qui, modifiant mes diverses hypothèses, rendra la légende de ce triens encore plus intelligible.

Les petits deniers d'argent appelés saigas paraissent être une monnaie de transition entre le tiers de sou d'or fort altéré des dernières années de l'époque mérovingienne et le denier carolingien. Ceux que l'on rencontre dans les provinces Nord-Est se distinguent assez facilement, mais leur mutisme, que vient parfois interrompre une lettre initiale, ne permet point de les attribuer d'une façon certaine à un atelier déterminé; cependant certains caractères généraux peuvent faciliter leur classement par région.

Ayant eu communication d'un curieux denier d'argent, trouvé à Reims, sur lequel j'ai cru reconnaître le mot REMO, il m'a paru nécessaire, avant de proposer cette lecture, d'en comparer le type avec ceux des saigas, qui devaient détruire ou confirmer cette hypothèse. Voici, mon cher Monsieur, le résultat de mon examen.

Le monogramme d'Ebroin (659-681) doit être le prototype de quantité de petits deniers d'argent, avec ou sans légende, qui précèdent de peu d'années l'avènement de Pépin (752-768). Le grand Є, dans les bras duquel est inscrit le complément du nom BRO-INO, surmonté d'une croix et accosté à gauche et à droite d'un groupe de trois globules, devient un ornement caractéristique.

Je le rencontre sur un denier d'argent ayant au revers les trois lettres ƎSB, ainsi que sur quantité de saigas dont le type, rapidement altéré par l'ignorance ou le caprice des graveurs, n'eût bientôt plus aucune signification, et sur lesquels la lettre Є, complétement dénaturée, ne présente aucune valeur.

Cette transformation ne se borne point seulement à la lettre initiale, elle s'étend sur le type tout entier. Pendant quelque temps, la croix se maintient sans altération, les deux groupes de globules se conservent intacts et à leur place ; mais peu à peu ceux-ci se répandent dans le champ, leur nombre diminue, et, insensible ment le type primitif ∴ ❀ ∴ de la monnaie d'Ebroin finit par disparaître.

Cette croisette accostée de globules, qui se remarque également au dessus de la lettre A, l'une des plus fréquemment employées sur les saigas, se conserve avec plus ou moins d'altération jusqu'à ce que, par suite de l'amoindrissement du flan, la lettre initiale absorbe le champ tout entier. On remarque enfin la croix au-dessus des initiales de Marseille et sur quantité de monogrammes plus ou moins compréhensibles.

Collection de M. Paul Contant de Reims. Poids 0 g 090.

Sur le denier découvert à Reims, la croisette se retrouve telle qu'elle apparaît sur le denier d'Ebroin ; même forme, même nombre de globules ; le monogamme qu'elle surmonte est des plus complet et sa fabrication soignée permet de lui assigner comme date d'émission les dernières années du VIIIe siècle.

Quant au revers présentant deux A ou deux V, opposés et entrelacés, je ne chercherai point à l'expliquer. Ce type se rencontre sur plusieurs saigas appartenant aux provinces Nord-Est de la France mérovingienne et ressemble au monogramme inscrit sur un denier découvert en Hollande, où figurent les lettres S P.. *Sanctus Petrus?*

Ainsi qu'à l'ornement bizarre d'une autre monnaie, tour-

vée également dans le même pays, et sur laquelle est représentée la lettre T. Ces deux deniers publiés par M. Rethaan Macaré, en 1856, ne paraissent avoir donné naissance au type inscrit au revers du denier découvert à Reims.

Pour obtenir les lettres qui doivent justifier mon attribution, en procédant par dislocation, le monogramme donne ЯΛE d'où ressortent dans toute leur valeur les lettres R et E, plus un Λ qui serait sans explication. Mais si on décompose cette lettre par le procédé indiqué, on obtient MO et par conséquent toutes les lettres du mot REMO.

Dans mon Essai sur la numismatique rémoise, j'avais classé au règne de Charles-le-Simple un denier de la collection de M. Saubinet, sur lequel figure au revers un croissant ou oméga dans les bras de la croix [1]; je n'admettais pas alors les raisons qui avaient pu vous engager à enlever cette pièce à la série carolingienne pour en faire un produit purement épiscopal [2]. Aujourd'hui, reconnaissant les nombreuses erreurs commises dans ce premier travail, je m'empresse de rectifier cette attribution et crois devoir accepter que le type carolingien immobilisé dans quantité de localités avait dû être utilisé par les grands feudataires de la couronne qui avaient droit de battre monnaie.

Quoique les noms de ces grands vassaux ne soient point inscrits sur les produits de leurs ateliers, ce n'est point, je le crois, une raison pour les leur refuser. En mettant à profit la concession qui leur avait été faite, ils avaient tout intérêt à ne point modifier le type carolingien; la prédilection du peuple pour la monnaie au monogramme dont la forme lui était familière, et parfois aussi les termes de l'acte lui-même [3] leur en faisaient une obligation.

Selon Leblanc, le roi Louis IV, d'Outremer, aurait accordé, en 940, à Artald, archevêque de Reims, le droit de battre monnaie. Cette concession fut-elle bien réelle? je ne saurais l'affirmer, il n'en existe aucune trace dans les Archives et le chroniqueur Flodoard, qui le premier rapporte ce fait, ne cite point le texte de cet acte de libéralité dont il aurait été si important de connaître les termes. Toutefois malgré l'absence de cette charte qui, sans doute, devait déterminer la forme de

1. Page 37. Pl. III, n° 7.
2. Revue numismatique 1860. P. 138. Pl. VII, n° 3.
3. Voir la charte de 865 en faveur de l'évêque de Châlons-sur-Marne.

la monnaie rémoise, je crois que, dès le milieu du xe siècle, les archevêques de Reims mis en possession de l'atelier de cette ville durent y continuer la fabrication pour leur propre compte, qu'ils émirent des espèces au type royal et que, sans inscrire leurs noms dans les légendes, ils prirent soin de désigner par une lettre, par un signe, les produits de leur fabrication.

Dès l'année 977, il est parlé de la monnaie rémoise dans un acte conclu entre Herbert et le chapitre de Reims, au sujet de la ville d'Epernay que celui-ci abandonnait à titre viager au comte de Champagne. Il y est dit : *Et pro respectu annuatim persolveret libram unam denariorum remensis monetæ festivis tate Sancti Remigii Kalendis octobris in diebus tantum vitæ suæ, seclusis uxore sua et infantibus cunctisque haeredibus-suis* [1].

Or dans cet acte il ne saurait être question de la monnaie royale frappée à Reims, elle n'eût pas été désignée *moneta remensis* et comme Varin, à qui je dois la connaissance de ce document, n'élève aucun doute sur l'authenticité de cette charte, on doit accepter que la monnaie archiépiscopale existait dès le milieu du xe siècle.

Les premières espèces connues, frappées au nom d'un archevêque de Reims remontant à Guy de Châtillon (1033-1055), ne peut-on pas admettre qu'antérieurement à ce prélat il avait été émis des monnaies frappées par ses prédécesseurs. C'est pourquoi je vais rechercher si, parmi les pièces au type carolingien immobilisé dans cet atelier, il ne serait point possible d'en attribuer quelques-unes aux archevêques qui se succédèrent de 940 à 1033.

En examinant attentivement les monnaies au monogramme appartenant aux dernières années de l'époque carolingienne, on remarque un affaiblissement dans le titre, une diminution dans le poids, une altération générale dans le style, indices certains de la période de décadence. Ce ne sont plus des produits du monnayage royal proprement dit, et il devient facile de reconnaître dans l'immobilisation du type au monogramme une preuve évidente de l'abandon fait par le souverain du droit de frapper monnaie au profit d'un vassal, ou de l'usurpation des droits régaliens par un seigneur dont la puissance contrebalançait le pouvoir royal.

En faveur depuis deux siècles près d'un peuple habitué à

1. Archives administratives de la ville de Reims. Varin. 1 vol. p. 91.

voir le monogramme de CAROLVS occuper le champ de la monnaie, ce type se maintint à sa place par la force d'habitude. Les premiers rois capétiens, Henri à Senlis et Philippe à Etampes, l'adoptèrent sur les espèces frappées à leurs noms; et Hugues Capet qui, avant son avénement au trône, avait comme duc de France, inscrit son nom et son titre HVGO DVX sur les deniers qu'il faisait fabriquer à Senlis, vit rétablir sur les produits émis par Henri, évêque de Beauvais, le monogramme carolingien dont le type se continua dans cet atelier épiscopal jusqu'à la fin du XIIe siècle.

Richard, duc de Normandie (943-996), à Rouen, Thibaut le Tricheur (941-978), à Chinon, Guillaume d'Auvergne, à Brioude, donnent place sur leurs monnaies au monogramme carolingien. Foulques d'Anjou (987-1040) le contrefait sur ses produits en inscrivant dans la légende GRATIA DEI COMES; enfin on le retrouve à Metz sur les monnaies de Germanie (900-912), en Lorraine, sur celles de Henri l'Oiseleur (928-936) et d'Othon le Grand (936-962), puis sur quantité de deniers dont le style dégénéré et le métal altéré accusent évidemment une épopue postérieure aux temps carolingiens.

Ainsi, dès le xe siècle, le monogramme de CAROLVS n'est plus une preuve que les produits à ce type, appartiennent à un prince de ce nom; déjà Eudes de France, de 887 à 898, frappant monnaie à Angers, inscrivait son nom dans la légende ODO EST REX, tout en conservant dans le champ le monogramme carolingien. On voit également les monogrammes d'Eudes et de Raoul, acceptés par quantité d'ateliers seigneuriaux, s'immobiliser et arriver, par suite de l'altération que les graveurs leur faisaient subir, à former des types particuliers, complètement distincts de ceux dont ils tiraient leur origine. Dès lors à cette époque le monogramme carolingien avait perdu sa signification; il n'était plus qu'une marque monétaire à laquelle le peuple accordait sa confiance et qu'il était bon de respecter.

En étudiant les monnaies de la seconde race au point de vue du style en général, j'ai été amené en prendre en considération les différentes transformations que la croix avait eu à subir dans les dernières années de la période carolingienne, et pendant lesquelles le revers des espèces royales sensiblement modifié n'offre plus le caractère qu'il avait si longtemps conservé; plus on avance vers la fin du xe siècle, plus on remarque des altérations dans la représentation de la croix.

Dans l'origine, libre de tout signe étranger, la croix occupait seule le champ du revers, mais peu à peu un globule apparut dans un des cantons, puis deux, puis quatre et dès lors elle ne garda plus sa physionomie primitive. Des croisettes, des croissants ou oméga, des lettres enfin signalèrent leur apparition sur les produits d'un métal altéré dont le style indique la fin du xe siècle ; il semble que plus le champ est envahi, plus on approche du xie siècle, époque à laquelle le monnayage devait se transformer complètement sous la puissance des premiers rois Capétiens.

C'est sans doute par ces raisons, que M. de Longpérier attribuait à Louis d'Outremer un denier de Reims, au revers duquel une croisette et un globule cantonnent la croix [1] ; j'ai cru devoir classer au même prince, d'après son avis, un autre denier de la collection Saubinet offrant au revers une croisette et un oméga [2], puis enfin une rare monnaie de la collection Rousseau, présentant une croix ornée de deux globules et de deux croissants ou oméga [3].

Ce qui existait pour la monnaie de Reims n'était point une exception ; on remarque, en effet, sur les deniers au monogramme de Raoul, frappés à Beauvais, deux S dans les cantons de la croix ; sur les produits de l'atelier d'Etampes, au nom de Louis V deux alpha, etc., exemples qui furent suivis par Philippe Ier, dont les monnaies présentent deux croissants ou oméga, à Senlis ; l'alpha et l'oméga, puis ensuite les deux S à Etampes.

La présence de la lettre A, isolée entre les branches de la croix sur deux monnaies au monogramme carolingien frappées à Reims, et que je rencontre pour la première fois, m'a suggéré, en raison de l'altération de leur type, l'idée de rechercher si la lettre A ne serait point l'initiale du nom de l'archevêque Artald, qui occupait le siége de Reims de 932 à 941, puis de 946 à 961, ou celle de ses successeurs Adalbéron et Arnould, qui vécurent de 970 à 1021.

Je dois avouer que mes recherches pour retrouver sur les monnaies de cette époque, l'initiale d'un nom d'homme, dans la lettre isolée dans les cantons de la croix sont de-

1. Revue numismatique. 1840. Page 335.

2. Essai sur la numismatique rémoise. Page 37. Pl. III, n° 7.

3. Notice des monnaies françaises de la collection Rousseau, n° 542, Pl. III.

meurées infructueuses. L'S que l'on rencontre sur quelques deniers carolingiens paraît être le résultat de la dégénérescence de l'oméga, ou selon une opinion généralement acceptée, l'indice de *Signum*. Cependant si je n'ai pu découvrir de preuves à l'appui de ma proposition, je dois vous faire remarquer que sur quantité de monnaies appartenant au xe siècle, les lettres qui occupent tout le champ de la face ne demeurant point sans explication acceptable, je puis croire avec quelque raison que la lettre A inscrite dans les cantons de la croix, au revers des monnaies suivantes, peut avoir désigné Artald, Adalbéron ou Arnould, archevêques de Reims. Ne voit-on pas la lettre H, initiale du nom de Hugues le Noir, duc bénéficiaire, sur les monnaies de Mâcon, vers 936 ; l'R, première lettre de ROT : BER : TS, Robert, roi de France (996-1031), sur un denier de la même ville [1] ; l'S, initiale de Sedon, archevêque de Vienne, vers 946, sur les espèces au nom de St-Maurice de Vienne [2] ?

Mais peut-être, mon cher Monsieur, m'objecterez-vous que sur les deniers rémois cette lettre n'avait d'autre valeur que celle de l'alpha sur les monnaies capétiennes, lesquelles présentent en effet l'alpha et l'oméga suspendus aux branches de la croix. Cet argument ne saurait modifier mon opinion ; la lettre A dont je signale l'apparition sur les monnaies de Reims ne peut être le symbole de l'Eternel, je préfère y reconnaître l'initiale du nom du prélat qui l'avait fait inscrire sur les produits émis dans l'atelier de cette ville.

Il est fort regrettable que la charte de concession du droit de battre monnaie, donnée à Artald par Louis IV, soit demeurée inconnue ; peut-être aurait-elle pu nous édifier sur la valeur de cette donation. Indiquait-elle le type auquel la monnaie rémoise dévait être frappée ? Assignait-elle à l'archevêque tout ou partie des bénéfices de la fabrication ? enfin le prélat avait-il le droit de faire dans la monnaie tel changement qu'il lui plaisait sans l'assentiment royal ? Ce sont autant de questions que je m'adresse sans pouvoir les résoudre d'une façon complète ; toujours est-il que Artald et ses successeurs immédiats durent mettre à profit la concession qui leur était faite, en continuant la monnaie royale telle qu'elle était auparavant frappée dans l'atelier de Reims. En accordant cette autorisa-

1. Revue numismatique 1860. Monnaies de Mâcon, par M. Ch. Robert.

2. Notice sur des monnaies de Mâcon, par M. J. Charvet. On retrouve plus tard ces initiales sur les monnaies de Savary de Mauléon, de Gaston de Foix, etc.

tion le prince avait vraisemblablement pour but de reconnaître les services rendus ou de s'attacher un prélat influent, dont il augmentait les revenus en lui accordant les bénéfices qui résultaient de la fabrication des monnaies. Si les archevêques Artald, Adalbéron et Arnould, continuèrent à employer le type carolingien immobilisé dans leur atelier, ils purent, sans altérer la confiance qu'inspiraient les produits frappés à ce type, faire inscrire la première lettre de leurs noms dans les cantons de la croix.

En résumé, que le droit de frapper monnaie ait été concédé par le roi ou usurpé par un vassal puissant, on doit accepter que les premières espèces seigneuriales furent une continuation ou, pour mieux dire, une copie servile de la monnaie royale jusqu'à ce que le type, qu'un intérêt bien compris avait fait conserver, tombât en désuétude. Seulement alors on adopta une exécution différente qui devait les faire distinguer entre elles, contituer un caractère particulier à chaque seigneurie et donner naissance au monnayage féodal.

Dans les premiers temps, les prélats, se conformant sans doute aux termes de la concession qui leur avait été faite, durent émettre des produits identiques à la monnaie royale ; plus tard, quelques-uns inscrivirent leurs noms et celui du roi dans la légende ; c'est ce que l'on remarque à Laon, à Beauvais, à Metz et à Verdun. Quant aux grands vassaux, en continuant dans leur usurpation à utiliser le type carolingien, ils obéissaient plutôt à un calcul intéressé qu'à la crainte de s'attirer la colère d'un souverain impuissant à réprimer leurs empiètements sur les prérogatives royales, et Thibaut le Tricheur, comte de Blois et de Champagne, après avoir imité la monnaie carolingienne au monogramme, la modifia bientôt, en remplaçant la légende GRATIA DEI REX par son nom et son titre TETBALDVS COMES, sur les espèces frappées dans ses ateliers de Chartres et de Beaugency.

Monogramme de KAROLVS, en légende entre deux grénetis ✠ GRATIA D⁻I DEX.

℟ = Croix cantonnée d'un A. Entre deux grénetis ✠ REMIS CIVITAS.

Denier d'argent, belle conservation. Poids 1g65,
Collection de M. A. de Barthélémy.

Traces du monogramme carolingien ; entre deux grénetis ✠ GRATIA...RII

℟ = Croix cantonnée d'un A ; entre deux grénetis ✠ .EMIS CIVITAS

Obole d'argent, mauvaise conservation. Poids 0g73.

Cette pièce trouvée à Reims m'a été communiquée par mon ami M. Duquenelle, entre les mains de qui elle se trouve encore aujourd'hui,

ODO REX inscrit en légende circulaire autour d'un point central ; entre deux grénetis ✠ GRATIA .I REX

℟ = Croix ; entre deux grénetis : ✠ REMIS CIVITAS.

Denier d'argent. Communiqué par M. A. de Barthélemy.

Les monnaies du roi Eudes frappées à Reims étant fort rares, j'ai cru devoir reproduire cette variété intéressante qui diffère de celle publiée dans mon Essai, d'après un dessin de Lelewel.

J'abandonne, mon cher Monsieur, cette trop longue dissertation à votre bienveillante critique, m'estimant très-heureux si, mettant à profit les conseils et les encouragements que vous avez bien voulu m'accorder, j'ai pu éclairer un point encore indécis de la numismatique rémoise.

Veuillez, mon cher Monsieur, agréer l'expression sincère de ma profonde gratitude,

L. MAXE-WERLY.

1er septembre 1875.

COLBERT ET SON TEMPS[1]

LA SOCIÉTÉ ET LA VIE AU XVIIe SIÈCLE

La noblesse intrigante, turbulente et souvent révoltée sous Mazarin, était soumise. Les plus indomptés des grands, Condé lui-même, s'étaient faits courtisans. Il ne s'agissait plus de s'emparer du pouvoir et des honneurs les armes à la main ; mais d'obtenir des grades et des faveurs, sinon par des services, du moins à force de flatterie, de complaisance et de servilité. A Richelieu il avait fallu du fer pour dompter la noblesse, à Louis XIV il ne fallut que de l'or pour l'asservir.

Le grand roi cependant, suivant en cela les traditions de ses ancêtres, préférait employer les hommes de moyenne condition : les premières charges de la magistrature et de l'administration furent occupées par des bourgeois ; toute l'influence politique fut aux mains de ceux-ci.

Ainsi une noblesse limitée aux emplois militaires et qui se perdait dans la prodigalité et dans le luxe ; une bourgeoisie active, ambitieuse, qui, enrichie déjà dans les offices, grandissait encore dans l'industrie et le commerce; enfin les dernières classes de la nation, méprisées, souvent écrasées, et, presque toujours délaissées : tel était le tableau de la Société dès les premières années du règne effectif de Louis XIV.

Après la mort de Mazarin, il s'était produit une véritable explosion de luxe que rien ne put enrayer.

Les réglements somptuaires, nous l'avons vu, ne produisirent pas grand effet ; le droit de porter des habits ornés de galons d'or et d'argent fut le prix de la faveur royale et s'octroya par brevets. La noblesse, excitée d'ailleurs par l'exemple du roi, se ruina en fêtes, en costumes, en carosses ; ruinée, elle fit des dettes, rarement payées, il est vrai ; le jeu devint un

1. Sous ce titre, notre compatriote, M. Alfred Neymarck, doit faire paraître prochainement un important travail : le chapitre que nous publions aujourd'hui est extrait du second volume de cet ouvrage, actuellement sous presse.

véritable fléau ; les mœurs s'en ressentirent profondément ; la « filouterie », et la plus vile, se glissa jusque dans les plus grandes familles. Une licence sans frein se déchaîna et ni les rigueurs de l'étiquette à outrance, ni la majesté plus extérieure que réelle de la cour, ne suffirent à sauver au moins les apparences. La vérité est que la galanterie la moins avouable se dissimulait à peine en présence du roi.

Les plus considérables n'étaient point, dans cette contagion, les plus épargnés :

« Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés. »

Que dire des Nevers, des Lauzun, de tant d'autres aussi bien ou même mieux nés? Que dire des fils même de Colbert? de Seignelay, de d'Ormoy, affolés de cette fièvre de plaisirs?

Que dire aussi des femmes? Et ici, il faudrait commencer la série par les favorites du maître. Nous n'en parlerions pas, si, de ces larges taches qui souillèrent la splendeur du grand siècle, quelques éclaboussures n'avaient point jailli jusqu'à la face du rigide et austère ministre. Colbert lui-même fut, sinon atteint, tout au moins effleuré par la honte du temps. Plus profonde est notre admiration pour lui, plus complète aussi doit être notre impartialité ; il nous faut bien reconnaître que la grande figure du réformateur de la justice pâlit quelque peu en présence des faits que les documents authentiques nous révèlent.

Il est certain que Colbert, secondé par sa femme, favorisa à deux reprises la délivrance de Mlle de La Vallière. En 1663, celle-ci mit au monde, secrètement, à l'hôtel Brion, près du Palais-Royal, un premier enfant ; les gens qui, en cette occasion, assistèrent Mlle de La Vallière, lui furent donnés par la femme du contrôleur-général ; il en fut de même en 1665, dans une circonstance identique. Enfin, Colbert dut s'entremettre, sur la prière du roi, pour ramener auprès de son amant la favorite, réfugiée à Chaillot.

Mlle de La Vallière, quelles qu'aient été ses fautes, a trouvé grâce devant l'histoire, et la sœur Louise de la Miséricorde a tout fait pardonner à la maîtresse du roi. Mais on ne saurait excuser l'intervention de Colbert en de telles affaires, et si ces complaisances s'expliquent, rien ne les justifie. On doit être ici d'autant plus sévère pour le confident du roi que plusieurs années auparavant le confident de Mazarin avait accepté de son protecteur une mission non moins étrange. Il s'était alors

chargé de faire surveiller Mme de Pomereu, maîtresse du cardinal de Retz [1].

On a de Colbert un rapport autographe, daté du 11 septembre 1656, sur les faits et gestes de cette femme pendant cinq jours consécutifs.

Il n'est pas douteux qu'après avoir prêté les bons offices que l'on sait à Mlle de La Vallière, Colbert se montra en toute circonstance fort empressé envers Mme de Montespan; des témoignages nombreux le démontrent et l'on sait, d'ailleurs, que ce fut par l'entremise de Mme de Montespan que se fit le mariage du duc de Mortemart avec la troisième fille de Colbert.

En juin 1674, tandis que Louis XIV était au camp de Dôle, M. de Montespan vint à Paris; il avait un procès pour réglements d'intérêts avec sa femme, et, paraît-il, la dot de cette dernière était en jeu. Le procès était un bon prétexte pour rester dans la capitale, et M. de Montespan savait à n'en point douter que son séjour à Paris ne devait être rien moins qu'agréable au roi. Colbert qui le savait aussi se hâta d'avertir son maître. L'émotion fut vive certainement, car Louis intima à Colbert l'ordre de presser le procès de telle sorte que M. de Montespan ne pût se prévaloir du soin de ses affaires pour rester à Paris.

Colbert obéit avec empressement, et, le 17 juin 1674, il put écrire au roi :

« J'ay vu M. de Feuillet sur le sujet de madame de Montespan ainsy que Votre Majesté me l'a ordonné par son billet du 13 de ce mois, que j'ay reçu ce matin.

« Il m'a assuré que M. de Montespan avoit donné les mains à tout, que la procédure estoit déjà fort avancée et qu'elle estoit en état de ne recevoir aucune difficulté. »

Un an après, en juin 1675, Louis XIV est au camp de Calais; il écrit à Colbert :

« Madame de Montespan m'a mandé que *vous vous acquittez fort bien* de ce que je vous ay ordonné, et que vous luy demandez toujours si elle veut quelque chose. *Continuez à le faire toujours.*

1. Qui n'était cardinal que depuis un an et ne pouvait rentrer en France.

2. Chez Colbert.

« Elle me mande aussy qu'elle a esté à Sceaux[1], où elle a passé agréablement la soirée ; je luy ay conseillé d'aller un jour à Dampierre, et je l'ay assurée que Madame de Chevreuse et Madame Colbert l'y recevraient de bon cœur. Je seray très ayse qu'elle s'amuse à quelques choses, et celles-là sont très-propres à la divertir et conformes à ce que je désire ; je suis bien ayse de vous le faire sçavoir, afin que vous apportiez les facilités en ce qui dépendra de vous à ce qui la pourra amuser[7]. »

Assurément, tout cela n'est pas bien édifiant, et l'on ne reconnaît guère à ces traits le père rigoureux qui interdisait à son fils « les amourettes et les autres fautes qui flétrissent un homme pour la vie. »

Tout ce que l'on peut dire à la décharge de Colbert, c'est que la morale, singulièrement élastique du temps, passait facilement condamnation sur ces complaisances.

Napoléon Ier fait observer dans un chapitre de son Mémorial que les femmes de sa noblesse nouvelle ne se prêtaient pas volontiers, envers l'Impératrice, aux offices qui sentaient leur domesticité, tandis que les femmes d'une race ancienne et illustre les remplissaient non seulement sans répugnance mais encore avec empressement. L'observation de l'Empereur, fort exacte assurément, marque bien qu'à la cour des rois la pratique constante s'était formulée en principe : la qualité du souverain anoblissait toutes les actions faites pour lui complaire : se rendre coupable pour le Roi, c'était seulement bien servir.

Telle est sans doute l'unique justification de Colbert. Il convient d'ajouter cependant que là se bornent les reproches auxquels ses mœurs privées ont pu donner lieu, et qu'on n'a à relever contre lui que deux ou trois insinuations banales qui n'ont aucun fondement sérieux.

Sur ce chapitre de la morale de cour, nous aurions beaucoup à dire. Nous n'avons parlé que des amours royales. Combien d'autres aventures nous offrirait la vie des plus hautes princesses du temps : que d'anecdotes galantes, que de secrets

1. Madame Colbert elle-même paraît avoir été au mieux avec Madame de Montespan. Un certain Louis Petit, attaché aux travaux de Versailles, écrit en ces termes à Colbert, le 6 décembre 1673 :

« Madame de Montespan m'a, ce matin, chargé de dire à Monseigneur qu'elle souhaitait fort d'avoir de l'eau dans ses nouvelles cuisines, et mesme en a depuis parlé à Madame Colbert pour le dire à Monseigneur. »

mille fois contés il nous faudrait répéter une mille et unième fois. Mais descendons un peu.

Voici une jeune fille de quatorze ans, riche héritière, orpheline, d'une noble famille de Lorraine, Sidonia de Lenoncourt. A cet âge si tendre, un ordre de Louis XIV la tire d'un couvent d'Orléans, afin de la marier à Maulevrier, un des frères de Colbert. Malheureusement, ou heureusement pour Maulevrier, il se trouve que cette enfant, qui ne l'aime point et ne se soucie pas de l'épouser, recèle plus de ruse en sa petite cervelle que n'en ont déployé les plus habiles frondeuses. Elle fait tant et si bien qu'elle défait le projet de mariage, sans doute préparé par le ministre du roi. Elle préfère à ce Maulevrier un neveu du maréchal de Villeroy, le marquis de Courcelles, parce que celui-ci s'engage à ne jamais la mener à la campagne, à ne jamais l'éloigner de la cour ; c'était la fiancée qui avait posé elle-même cette condition *sine quâ non*. Dès le lendemain de la cérémonie, elle savait déjà qu'elle ne pouvait aimer son mari ; huit jours après elle le détestait. « Je crus, dit-elle, qu'il y allait de ma gloire de ne point paraître entêtée d'un homme que personne n'estimait, et je donnai un si libre cours à mon aversion pour lui, qu'en un mois toute la France en fut informée. Je ne savais pas encore que haïr son mari et pouvoir en aimer un autre n'est presque que la même chose. Dans cette erreur, beaucoup de gens prirent la peine de me le dire. »

De telles dispositions pouvaient faire présager l'avenir. Mal vue des Colbert qu'elle avait dédaignés, elle eût pu trouver une compensation dans la faveur de M. de Louvois. Elle s'en fit remarquer ; mais quelques jours encore suffirent pour la faire revenir du désir de lui plaire. Elle se prit alors à aimer le marquis de Villeroy ; puis, d'aventures en aventures, de vicissitudes en vicissitudes, s'exila, noua diverses intrigues, partout séduisante, infidèle à tous, et finit enfin, assez tristement, à l'âge de trente-quatre ans. Selon le mot heureux de Sainte-Beuve, à qui elle fournit le modèle d'un de ses plus charmants portraits, elle fut la Manon Lescaut du XVIIe siècle.

Comme on va vite sur cette pente glissante de la galanterie et de la démoralisation au XVIIe siècle ! Nous voici déjà un peu plus bas que cette spirituelle mais trop légère Madame d'Aulnoy dons nous avons parlé. Descendons, descendons encore et

nous toucherons au crime : nous rencontrerons la fille de Dreux-d'Aubray le lieutenant-civil, la sombre marquise de Brinvilliers.

Résumons nous : sous Louis XIV, la noblesse eut de la grandeur, de la splendeur surtout, du courage toujours, du patriotisme dans les dernières épreuves ; mais elle n'eut ni morale, ni dignité, ni probité : elle n'eut point même, du moins le plus souvent, cette délicatesse qui est à la vertu ce que la politesse est à la vraie affection. Elle eut cependant le charme, et à un tel point, que l'esprit et les grâces des hommes de ce temps nous aveuglent sur leurs actions. Il faut beaucoup leur pardonner peut-être, il faut beaucoup oublier aussi ; mais non pas au point d'être injuste pour ceux qui, n'ayant ni les mêmes vices, ni les mêmes encouragements à rester dans le bien, y restèrent cependant, et formèrent, en fin de compte, le noyau de cette nouvelle France qui, parmi tant de folies, déploya tant d'amour du bien public et de la patrie.

La bourgeoisie du XVIIe siècle échappe-t-elle à tous les reproches auxquels la noblesse du temps s'est exposée? On a dit qu'elle en avait tous les vices sans en avoir les qualités. Disons qu'elle en eut quelques vices, toutes les qualités et qu'elle y ajouta les siennes propres. Sans doute elle donna au siècle sa foule de traitants éhontés, de concussionnaires, de prévaricateurs. Mais de même que servir le roi en ses amours n'était point faire métier d'entremetteur, de même voler le roi n'était point voler. Et la morale, à ce point de vue, ne s'est pas beaucoup modifiée ; en plein XIXe siècle, constatons-le avec tristesse, c'est une conviction presque générale que tromper l'Etat, lui soustraire ce qui lui est légitimement dû, est une action sans conséquence et qui ne porte aucune atteinte à l'honorabilité. Sans doute la bourgeoisie de La Fronde et de Mazarin nous donne Fouquet et sa meute de concussionnaires; mais elle nous donne aussi toute une génération d'hommes dévoués, purs autant qu'on pouvait l'être en ce temps, probes, désintéressés, et dont plusieurs n'ont pas même été effleurés par le soupçon.

Colbert certainement représente complètement ce que fut cette bourgeoisie du grand siècle; mais s'il nous était permis de nous prononcer en cette grave question, le vrai type en serait ce terrible Pussort, l'oncle de Colbert, ce « féroce », ce « fagot d'épines » toujours à la tête des plus grandes affaires du

royaume. Ce conseiller bourru, dur, rigide, implacable, amoureux de ses charges, les exerçant avec autant de conviction que de brutalité, au demeurant le meilleur homme du monde.

Nous avons vu comment Colbert, Pussort et les leurs sont parvenus. Il n'est pas sans intérêt de savoir comment un humble bourgeois, dépourvu de tous les mérites et de toutes les qualités qui font les hommes d'Etat, pouvait arriver. Nous en prendrons un presque au hasard.

Celui que nous choisissons s'appelait, tout d'abord, François Quentin.

François Quentin n'était que simple barbier-étuviste, lorsqu'il eût, paraît-il, occasion de rendre au roi, alors dans toute la force de la jeunesse, un de ces services qu'un homme de plaisir n'oublie jamais. Un jour Louis, fatigué, épuisé, se remit entre les mains de François Quentin, qui sut rendre à ses muscles leur force et leur souplesse.

Louis sut reconnaître et au-delà ce que valaient de si bons offices. Bientôt François Quentin, revêtu d'une charge de barbier-valet de chambre du roi (22 décembre 1670), fut attaché à sa personne, et après l'achat d'un petit fief put se faire appeler : M. Quentin de La Vienne. Sa charge de valet de Chambre lui donnait le titre d'écuyer. On ne le nomma plus Quentin, il est vrai; mais, quoi qu'il fît, sa noblesse, de fraîche date et de singulière origine, n'entra pas tout de suite dans le respect du monde, et l'on se contenta de l'appeler « La Vienne » tout court.

Il y avait huit charges de barbiers-valets de chambre du roi. Quentin ou La Vienne, qui n'en avait qu'une, fit des économies, et, au fur et à mesure que son épargne s'accrut, acheta trois autres de ces charges (1676). Il se trouva alors si bien pourvu qu'il pût, chaque jour de chaque quartier, approcher le roi. Celui-ci lui accorda une confiance presque égale à celle qu'autrefois Louis XI avait témoignée à Olivier-le-Dain.

Le crédit de François Quentin de La Vienne grandit encore le jour où il put dire que les perruques qu'il peignait sur la tête de son maître étaient de la façon de son frère Jean Quentin, c'est à dire d'une façon nouvelle et tout à fait distinguée.

Jean Quentin avait, en effet, inventé des perruques perfectionnées « faites au mestier [1] ». Grâce à l'intervention de François Quentin de La Vienne, il obtint du roi un privilége qui l'autorisait à *faire et débiter seul* de ces fameuses perruques.

Ce privilége souleva une très-sérieuse et très-longue querelle. La corporation des barbiers-perruquiers-étuvistes protesta, ses jurés s'opposèrent à l'enregistrement du privilége. Le parlement troublé hésite et temporise. La Vienne intervient sans doute auprès du roi, à cette heure favorable où les barbiers sont écoutés, Louis en parle à Colbert, puis Colbert à Seignelay, et celui-ci invite M. de Harlay a faire « enregistrer ledit privilége sans s'arrêter à ladite opposition. » Nonobstant cette mise en demeure, le parlement ne croit pas devoir se prononcer aussi légèrement sur une question de cette importance et... l'affaire traîne un an. Nouvel ordre de Colbert, nouvelle lettre de Seignelay : enfin on enregistre. Les deux cents barbiers-perruquiers-étuvistes, dont la corporation avait été réorganisée en 1674, et qui avaient payé fort cher leur droit exclusif d'exercer, n'eurent qu'à s'incliner ; mais craignant pour leurs perruques moins perfectionnées une concurrence désastreuse, ils se montrèrent disposés à traiter du privilége de Jean Quentin. Un contrat fut dressé. La discorde régnait dans le camp des barbiers et vingt-quatre d'entre eux s'opposèrent à la conclusion du marché. La Vienne parla sans doute de nouveau au roi et cette fois ce fut Colbert en personne qui, écrivant au procureur-général du Parlement, l'invita à faire enregistrer l'acte en dépit des vingt-quatre récalcitrants [2]. Les Quentin furent satisfaits.

Jean Quentin, poussé par François, fit fortune ; il avait, lui aussi une des charge de barbier-valet de chambre et une autre, de porte-manteau du roi, il se défit de ces honorables emplois et devint seigneur haut justicier de Villiers-sur-Orge, avec divers priviléges, tous très-flatteurs ; l'un de ses fils fut plus tard *baron de* Champlost.

François Quentin, plus riche et mieux en cour, alla plus loin que le frère qu'il protégeait. Il était, dit Saint-Simon, « gros, noir, frais, de bonne mine, gardoit encore la moustache comme le vieux Villars, mais rustre et très-volontiers

1. Cé'tait la coiffe seule qui se faisait au métier.
2. Bibl. nat. Mss. St-Germ. Harlay, n° 367-4, p. 127.

brutal, pair et compagnon avec tout le monde parce qu'il n'en savoit point davantage, car il n'étoit point glorieux et n'avoit d'impertinent que l'écorce. Il étoit honnête homme, ni méchant, ni malfaisant, bonhomme et serviable. »

Ceci est un éloge à la Saint-Simon, qui ne pardonne pas sans doute à ce rustre serviable de l'avoir approché et peut-être de l'avoir « servi », car de qui Saint-Simon ne se serait-il pas servi?

Toujours est-il que, lorsqu'il mourut, François Quentin n'était plus seulement « Sr de La Vienne »; il est dans son acte mortuaire qualifié « *chevalier*, MARQUIS de Champcenetz, conseiller du Roy en ses conseils et premier valet de chambre de Sa Majesté. »

Son fils fut marquis de Champcenetz et ses deux filles étaient l'une comtesse de Denouville, l'autre marquise de Deuteville.

François Quentin de La Vienne de Champcenetz, avait eu bien entendu, le soin de se donner des armoiries aussi belles que possible. Il portait « d'azur à trois pommes de pin d'or, deux en chef, une en pointe, accolé d'azur à la licorne adextrée d'argent, accompagné de deux macles d'argent en chef et d'un melon en pointe du même métal. « Ce diable de melon gâte tout! » s'écrie finement un érudit[1] auquel nous avons emprunté es principales lignes de ce portrait. Ce melon est de trop sans doute, mais enfin, on le voit, rien n'a manqué au bonheur de ce barbier-marquis.

C'est ainsi que les familles s'élèvent. Étonnez-vous après cela des sarcasmes de Molière sur les marquis, sur Arnolphe qui s'est fait appeler de La Souche, et sur ce Gros-Pierre.

« Qui n'ayant pour tout bien qu'un seul quartier de terre
« Y fit tout alentour faire un fossé bourbeux
« Et de monsieur de l'Isle en prit le nom pompeux.

En somme, laissant en dehors les gens de finances promptement corrompus, ce que la bourgeoisie parvenue apportait à la cour, c'était sa brusquerie, sa franchise et son honnêteté. Elle y apportait bien aussi, comme dit Saint-Simon, quelque impertinence, mais seulement parce qu'elle était vaniteuse et... « qu'elle n'en savait pas plus long. »

1. M. Jal. Diction. critique de biographie et d'histoire, p. 1014.

Quant au luxe, les bourgeois illustres le connurent, et le plus raffiné ; ils se formèrent le goût à l'exemple de ce Colbert qui fut leur vrai maître en toutes choses ; qu'il nous suffise de rappeler ce qu'étaient en 1684 les hôtels des Lambert, de Bretonvilliers, de Jabach, des Titon et de tant d'autres qui rivalisaient de splendeur avec les plus grands princes.

Quant à la petite bourgeoisie, elle prenait leçon de ses chefs : travaillait, tâchait de s'enrichir dans le commerce et l'industrie, puis achetait de petites charges et de petites terres pour que ses fils pussent sortir de sa condition.

Plus bas dans l'échelle sociale, c'est la misère, même avec le travail, et de plus c'est l'impossibilité de s'élever. Les corporations sont fermées à l'ouvrier habile qui ne peut devenir maître. L'émancipation de la classe laborieuse n'est pas même soupçonnée. On ne voit plus que des manœuvres et des gagne-deniers.

Telle est la société en général et particulièrement la société parisienne au XVIIe siécle, à la mort de Colbert.

§ II

Comment cette société existait-elle, subsistait-elle dans ce Paris « plein d'or et de misère », quel était son train quotidien, son ordinaire enfin? Il semble que ce soit une question à laquelle il soit facile de répondre. Les mémoires du temps sont nombreux et à défaut de mémoires on a les gazettes : *le Mercure galant, la Gazette de Leyde*. Les mémoires abondent en détails précieux ; les gazettes sont prolixes. Il suffit d'y puiser, croit-on. La vérité est que ni mémoires ni gazettes ne nous donnent même un seul et unique élément qui nous permette d'apprécier ce que pouvait être la vie matérielle du temps. On a bien les comptes de la maison du roi, mais quoi ? ce sont des comptes royaux, pour une maison, une vie royale, et ce n'est point là l'existence de tout le monde. Ce qu'il faudrait avoir, ce sont les comptes journaliers de chacun : du noble, du bourgeois riche, de l'artisan aisé, du pauvre. Que ne paierait-on pas le livre de dépenses de Mme de Sévigné, par exemple, qui fut une femme presque toute d'intérieur, ou celui de Mme Colbert, cette bourgeoise parvenue, si vaillante que le grand ministre l'appelait « son lieutenant » ? Qui ne voudrait lire, et cela dans le seul intérêt de l'histoire, le carnet de la baronne d'Aulnoy, cette spirituelle déclassée, celui de

« Mlle Quentin », la femme de ce marquis de Champcenetz dont nous parlions tout à l'heure? Qui ne voudrait savoir ce que dépensait la femme de Molière et celle de Racine, « cette Champmeslé qu'il aima tant »? Et, sans de si hautes curiosités, que de révélations ne contiendraient pas les menus registres des plus minces boutiquiers du temps? Ces minuties sont d'un tel prix pour l'historien que, lorsque nous rencontrons dans quelque ancien ouvrage un de ces détails que l'auteur a donné par hasard et sans s'en soucier, le prix du blé, par exemple, c'est une merveille que nous accueillons avec joie et que nous saluons avec empressement.

Ainsi les mémoires se taisent sur les choses de la vie quotidienne et les gazettes sont muettes, comment suppléer à ce silence? Il faut, pour cela, descendre dans les bas-fonds de la librairie du temps; s'adresser aux almanachs, aux Bottin de l'époque, à ces livres où l'annonce et la réclame payées fleurissaient tout comme aujourd'hui. Ce voyage n'a rien de relevé, mais il n'en est pas moins agréable et piquant, tout rempli d'enseignements. Au point de vue historique, il offre, outre le pittoresque, un intérêt considérable : nous aurons occasion de contrôler en route cette vérité déjà acquise et démontrée que la valeur relative de l'argent était à cette époque cinq fois plus forte qu'aujourd'hui, c'est à dire que, dans le Paris tel que l'avait laissé Colbert, on avait pour une somme déterminée cinq fois plus des choses nécessaires à la vie qu'on n'en aurait aujourd'hui. Il faut bien entendre qu'il ne s'agit pas ici des choses de luxe, dont le prix varie suivant la mode et l'engouement; il semble même que le prix de ces objets et de tout ce qui constitue le superflu se soit élevé dans une proportion moindre que celui des choses indispensables.

Nous avons vu qu'une des préoccupations de Colbert avait été de diminuer le nombre des carrosses dans Paris. Mais, par carrosses il entendait ces voitures luxueuses, couvertes d'or, que le riche bourgeois anobli, par l'achat d'un petit fief, se hâtait d'offrir à « mademoiselle » son épouse [1]. Colbert ne visait que le luxe, et l'embarras de la circulation dans Paris ne paraît pas l'avoir jamais inquiété, puisqu'il favorisa l'établissement de diverses stations de voitures à l'usage de tous dans l'intérieur de la ville.

Les carrosses dorés, on le sait, n'étaient permis qu'aux

1. Les femmes de bourgeois s'appelaient, quoique bien légitimement mariées : « Mademoiselle. »

princes, ambassadeurs et grands seigneurs étrangers. Ces hauts personnages en trouvaient, lorsqu'ils n'avaient pu se faire suivre de leur train, chez un certain Champot, rue de Seine, chez Ferrat, rue des Boucheries, chez d'Alençon et la veuve Chavanon, rue Mazarine : ces braves gens en avaient, paraît-il, de superbes.

Ceux qui n'avaient point le droit, ou qui n'éprouvaient pas le besoin, d'avoir des dorures à leur carrosse, trouvaient des carrosses « de remise » (le mot est de l'époque et nous l'avons gardé) qui se louaient au jour ou au mois. Il y en avait « pour toutes les fortunes » et on les trouvait rue des Vieux-Augustins, rue Neuve-des-Petits-Champs, rue Gît-le-Cœur, rue des Grands-Augustins, rue Mazarine, rue de Bussy. Il est bon de noter qu'on ne louait qu'à l'heure ou au jour et qu'il n'est nulle part question de « la course ». Sans doute on traitait, pour les petits parcours, de gré à gré avec l'entrepreneur ou le cocher.

Pour « l'heure », nous savons exactement le prix de la location. En tout temps, à tout instant du jour, on trouvait des « calèches attelées » sur le quai des Augustins, place du Palais-Royal, à la Croix du Tiroüer (ou du Trahoir), rue de la Ferronnerie, rue Mazarine et rue Saint-Antoine (devant les Jésuites [1]).

Ce qu'étaient ces « calèches attelées », nous l'ignorons, mais nous le soupçonnons facilement ; de « calèches » elles ne devaient avoir que le nom. Toujours est-il qu'elles coutaient vingt sols par heure : ce serait environ la valeur de cinq francs d'aujourd'hui.

Pour les moindres trajets, pour les menues visites qu'on ne devait point faire à pied, on avait sa chaise, et, quand on ne l'avait point, on en louait une.

Les stations de voitures et celles de chaises étaient aux mêmes lieux [2] ; cependant on trouvait de ces dernières dans divers autres carrefours et places. Celles à deux porteurs coûtaient un écu par demi-journée. Il y avait aussi des chaises roulantes et à ressort qui étaient traînées par un seul homme. Celles-là ne coûtaient qu'un écu pour toute la journée ou dix sols à l'heure.

1. Où est aujourd'hui le lycée Charlemagne.
2. Abraham du Pradel, *le livre commode*, Paris 1691, p. 51.

Il y avait encore une autre sorte de chaises dites « soufflets » ; mais comment elles étaient faites, c'est ce que nous serions bien embarrassés de dire ; toujours est-il que les unes et les autres se fabriquaient au faubourg Saint-Antoine.

Enfin, tous les dimanches et fêtes et aussi tous les mercredis et samedis, on trouvait, à la porte Saint-Denis des charrettes couvertes (ce que nous appelons des tapissières) qui conduisaient les Parisiens aux villages voisins, où ils allaient s'ébattre : Auteuil où demeuraient les poètes ; Vanves, où l'on faisait de si bon beurre ; Vincennes, où était « le sérail des bêtes » ; Meudon, où l'on se souvenait encore du trop joyeux curé.

A ce propos, qu'on nous permette de faire remarquer ici combien est grande la force de l'habitude et des traditions : les moins jeunes d'entre nous ont encore pu connaître ces tapissières et ces « coucous » stationnés à cette même porte Saint-Denis. C'étaient ces humbles véhicules qui conduisaient nos pères à Romainville, à Noisy, à Vincennes, à Saint-Denis. Ces modestes entreprises n'ont disparu que depuis trente ans à peine.

Nous serions incomplets, dans cette nomenclature du système de la locomotion parisienne, si nous ne mentionnions un essai heureux d'omnibus tenté par Pascal, mais avec un trop petit nombre de places, qu'il fallut augmenter. Presque à la même époque, Leibnitz invente, sans qu'on sache au juste en quoi consistait l'invention, des diligences rapides faisant en moitié moins de temps le même trajet que les autres.

Quant aux messageries, dont l'industrie était encore dans l'enfance, elles occupaient un espace relativement fort restreint : on ne voyageait guère et c'était une affaire grave qu'une excursion en province. Ces voitures se trouvaient en quelque sorte ramassées dans le quartier Saint-Honoré, et, de l'autre côté de l'eau, rue de la Harpe, rue Contrescarpe[1], rue Mazarine, rue Saint-André-des-Arcs, rue Serpente, rue Saint-Victor.

Pour parfaire ce tableau de la circulation dans Paris, il nous faudrait parler de la mule de M. Tomès qui allait « premièrement tout contre l'arsenal, de l'arsenal au faubourg Saint-Germain, du faubourg Saint-Germain au fond du Marais, du

1. Aujourd'hui rue Maget.

fond du Marais à la porte Saint-Honoré, de la porte Saint-Honoré au faubourg Saint-Jacques, du faubourg Saint-Jacques à la porte Richelieu et de la porte Richelieu à la place Royale »[1]. Il y a aussi le cheval de Guenault, qui fait tout ce chemin et « va encore à Rueil voir un malade, » cette fameuse bête qui éclaboussait l'irritable Boileau. Mais l'on ne sortait guère plus monté à cette époque : il y a lieu de croire que ce n'était pas de fort bon goût, et l'on ne voyait à cheval que les médecins, les soldats et les laquais. On ne lit point, en effet, dans les comédies du temps, qu'aucun de leurs personnages ait dû quitter l'étrier pour entretenir un fâcheux ; mais on a le témoignage d'Acaste[2] sur Damon le raisonneur,

« Qui l'a, ne vous déplaise,
Une heure au grand soleil, tenu hors de sa chaise. »

Ainsi le carrosse confortable, l'humble calèche, la dure « charrette couverte », la chaise, roulante ou non, tels sont les véhicules que l'on voit, au temps de Colbert, circuler, dans la ville, soit pour les affaires et les visites, soit pour les plaisirs.

Il y avait encore, il est bon d'en parler, un autre moyen de locomotion pour les promenades. « On trouve, dit le « Bottin »[3] de l'époque, qu'il faut fréquemment consulter, on trouve en tous temps, aux environs du pont Royal, des bateletts couverts qui conduisent où l'on veut à la descente de la rivière. » Faut-il conclure de là qu'ils ne conduisaient pas où l'on voulait à la montée de cette rivière ? Non, assurément ; mais il en coûtait sans doute un peu plus. On s'en allait en aval, au Point-du-Jour, à Auteuil, à Sèvres ; on s'en allait en amont à Charenton et au-delà ; mais, sans monter si haut, on s'arrêtait à la Grenouillère, où étaient les chantiers de bois et aussi un certain Lognon , à l'enseigne du Milieu du Monde, et qui était renommé pour ses matelottes.

Ces bateaux et ce traiteur nous font entrer de plain-pied dans une question qui ne fut sans doute pas la moindre de celles qu'eut à résoudre l'habile La Reynie : l'alimentation de Paris, de ce Paris qui se soulève dès qu'il a faim.

« On trouve, dit Abraham du Pradel, des auberges réglées, dans presque tous les quartiers de Paris, où l'on mange plus

1. *L'amour Médecin*, Acte II, Scène III.
2. *Le Misanthrope*, Acte II, Scène V.
3. Abraham du Pradel, p. 51. — 1691.

ou moins somptueusement selon la dépense que l'on y fait. Dans quelques-unes on ne paie que dix sols par repas ; mais il y en a d'autres à 15, à 20, à 30 et même à 40 sols. »

Ainsi, pour cet homme du temps, c'est presque un étonnement qu'il y ait des auberges réglées, c'est à-dire tenant table d'hôtes à prix fixe, où l'on puisse dépenser jusqu'à 40 sols. Ce repas admirable de 40 sols est donc celui des riches, des gourmets, des délicats ; ce serait, aujourd'hui, un dîner d'environ dix francs.

Il y avait certainement des traiteurs chez lesquels la dépense allait au-delà. C'étaient ceux qui étaient renommés pour les dîners fins, ceux que hantaient les marquis à perruque blonde, les seigneurs en bonne fortune. On connaît leurs noms et leurs adresses peu dignes sans doute de passer à la postérité : Clossier, à la Gerbe d'Or, rue Gervais-Laurent ; Blanne, à la Galère, rue de la Savaterie ; Tessier, au Coin Saint-Paul ; Cheret, rue des Prouvaires ; Bedoré, au Petit-Panier, rue Tirechape. On ne peut s'empêcher de sourire à cette nomenclature et en songeant qu'il s'est donné de galants « cadeaux »[1] rue Tirechape.

Les fameux repas à 40 sols cités plus haut, se prenaient surtout à l'hôtel de Mantoue, rue Montmartre, chez un sieur de la Motte, dont l'établissement était sans doute en grande réputation.

On dînait pour trente sols (plus de sept francs d'aujourd'hui) à l'hôtel de Châteaurieux, rue Saint-André, et au petit hôtel de Luynes, rue Gît-le-Cœur.

On dînait pour vingt sols, au Petit-Saint-Jean, dans cette même rue Gît-le-Cœur ; chez Vilain, rue des Lavandières, à la Galère ; rue Saint-Denis, à la Croix-de-Fer ; rue St-Martin, au Pressoir-d'Or.

Il y avait quantité d'hôtels où le repas coûtait quinze sols : citons l'Hôtel-Couronné, rue de Savoye ; le Petit-Trianon, rue Tiquetonne ; la Samaritaine, rue de la Rose.

Presque partout on trouvait à dîner copieusement pour dix sols ; certaines auberges avaient même trois tables différentes, selon la dépense des clients : à trente sols, à vingt sols, à quinze sols.

Ce sont encore là des repas pour les gens jouissant d'une certaine aisance.

1. *Cadeau* était alors synonyme de festin, de repas élégant et riche.

Les personnes moins fortunées trouvaient dans tous les quartiers de Paris de petites auberges où l'on donnait « à suffisance, » pour *cinq sols*, de la soupe, de la viande, du pain et de la bière.

Ce repas à cinq sols n'était pas encore celui du pauvre. La viande, hélas, n'entrait que bien rarement dans le menu du travailleur, et l'on se rappelle encore le temps ou nos ouvriers n'en mangeaient que bien rarement. L'auteur auquel nous empruntons ces renseignements se contente de dire que c'était là l'ordinaire des gens « de très-médiocre dépense. »

Quant aux cabarets, on pense bien qu'ils n'étaient pas rares. Nous savons, d'ailleurs, que les plus grands personnages ne dédaignaient pas de les hanter ; il y avait certainement des cabarets de bon ton : celui du fameux Crenet d'abord, à l'enseigne si célèbre de la Pomme-de-Pin, et qui était situé rue de la Juiverie, près du pont Notre-Dame, vis-à-vis l'église de la Madeleine. Crenet était un personnage ; il est qualifié, dans certains actes : l'un des douze anciens marchands privilégiés suivant la cour. Crenet a été maltraité, injustement, assure-t-on, par Boileau ; celui-ci se montra moins sévère pour un autre cabaretier qui n'eut pas moins de réputation : Boussingault. On n'a pas oublié ces vers :

« J'ai quatorze bouteilles
« D'un vin vieux... Boussingault n'en a point de pareilles. »

Boussingault, était lui aussi, un des douze marchands privilégiés, cependant nous ne nous serions point arrêté à son nom s'il ne se recommandait à nous par une particularité honorable pour lui. Colbert protégeait Boussingault et lui portait assez d'intérêt pour signer, ainsi que sa femme et Colbert d'Ormoy, son jeune fils [1], au contrat de mariage de la fille du marchand de vins.

Citons encore, parmi les meilleurs cabarets, ceux où allaient se divertir les nouveaux mariés et leur suite au sortir de l'église : c'étaient ceux du Petit-Paris, rue de la Verrerie ; des Bons-Enfants, près le Palais-Royal ; de la Croix-Blanche, rue aux Ours ; de la Petite-Épousée, au cloître St-Jean-en-Grève; de la Galère, rue de Seine ; celui du sieur Hory, près la porte Saint-Denis ; celui du Cormier, rue des Fossés-Saint-Germain.

1. Colbert d'Ormoy n'avait encore que dix-sept ans et exerçait déjà la charge de surintendant des bâtiments en survivance.

Non loin de ce dernier s'ouvrait déjà la boutique du fameux Procope, dont la renommée devint universelle et qui débitait du café, chose nouvelle. Cette boutique, qui portait pour enseigne : « Au Saint-Suaire de Turin » (singulier titre), fut hantée pendant près de deux siècles par les hommes les plus illustres. Sa réputation ne s'est éteinte que de nos jours. Quant au café, en dépit d'un mot qu'on attribue à Madame de Sévigné, qu'elle a peut-être dit mais qu'elle n'a probablement pas écrit, le café n'a pas plus passé que Racine. Ajoutons que le café se débitait en graine ou en poudre chez trois épiciers distingués : Chaillou, rue de l'Arbre-Sec; de Rère, rue Dauphine, et Regnault, au Jeu-de-Metz.

Tout ce qui pouvait flatter les palais délicats se trouvait facilement ; l'important était de connaître les bons endroits. « Le sieur Huré, dit du Pradel, marchand de melons, en qui l'on peut avoir toute confiance, *en payant un bon melon ce qu'il vaut*, a tous les ans sa boutique à l'entrée de la place Dauphine. » Un de ses confrères se trouvait un peu plus loin rue Dauphine. Il y avait des spécialités en renom : on prenait les truffes rue Serpente, au messager de Toulouse ; du boudin blanc excellent chez Boursin, traiteur, au Mont-Sainte-Catherine, près la place des Victoires ; des biscuits délicieux enveloppés dans une satire de l'abbé Cottin, chez le fameux Mignot, qui était aussi traiteur. Les élégantes, qui allaient se promener au cours de Vincennes, s'arrêtaient en passant au Coin-Saint-Paul, rue Saint-Antoine, chez un certain Fléchemet qui débitait les fines brioches. Les confiseurs étaient dans la rue des Lombards et dans la rue St-André-des-Arcs.

Nous aurons tout dit sur cette question d'alimentation lorsque nous aurons ajouté que, pour se procurer un cuisinier, il fallait aller à un bureau particulier d'adresses qui était à la Grève.

On trouvait des domestiques au Palais, sur les degrés de la vieille cour et près de la petite porte, ou encore au Marché-Neuf, devant Saint-Germain-le-Vieil. Les servantes, les nourrices se tenaient rue de la Vannerie et rue du Crucifix-Saint-Jacques.

Toutes les préoccupations de la vie quotidienne appelleraient un pareil travail, une pareille recherche : le vêtement, la chaussure, le chauffage, les soins de la toilette, ceux de la santé, tous les besoins du corps et de l'esprit, et les dépenses

qu'ils entraînent, tels sont les divers sujets que nous eussions voulu traiter à fond. Malheureusement le défaut de renseignements complets nous oblige à nous limiter et nous sommes bien obligé de nous borner au peu que nous savons. Si peu nombreux cependant que soient les éléments que nous avons pu rassembler, ils offrent encore assez de certitude et de précision pour que nous ne croyons pas devoir les négliger.

On sait jusqu'à quel point fut poussé, sous Louis XIV, la splendeur du costume et il ne nous paraît pas inutile d'insister sur la valeur ruineuse de vêtements dont le prix pouvait varier à l'infini. Ce n'était pas chose nouvelle après tout de voir, sur les épaules des grands seigneurs et de leurs femmes, leurs prés, leurs vignes et leurs moulins transformés en accoutrements éclatants. Cependant il n'est pas indifférent de savoir que nos folies ne sont pas beaucoup plus coupables que celles de nos aïeux. Les élégantes du grand siècle, tout comme les nôtres, et imitant d'ailleurs en cela leurs grands mères du XVIe siècle, se faisaient habiller par des hommes. On connaît les « Worth, » qui se sont illustrés sous le Roi-Soleil. C'étaient un certain Regnaud qui demeurait devant l'hôtel d'Aligre, un sieur Villeneuve, près de la place des Victoires ; Lallemand, rue St-Martin ; Le Brun, Le Maire et Bonjuste, tous trois rue de Grenelle, enfin Chalandat, rue de l'Arbre-Sec.

Les plus distingués tailleurs qui habillaient le beau monde étaient Hourdault, tailleur ordinaire du corps du Roy, rue de la Monnaie, vis-à-vis l'hôtel des Monnaies, situé alors dans la rue Saint-Germain-l'Auxerrois ; Barois, autre tailleur du Roy, rue Saint-Honoré ; Francisques, tailleur de Monsieur, au Palais-Royal ; Dupuis et Mindy, aussi tailleurs de Monsieur, et qui tenaient boutique l'un rue Neuve-des-Petits-Champs, l'autre devant l'hôtel d'Aligre, à l'enseigne de l'Escouvette. Citons encore et seulement pour mémoire un certain Baraillon, tailleur ordinaire des ballets du Roi, qui fut costumier de la troupe de Molière et épousa, croyons-nous, une sœur de Mademoiselle de Brie, la celèbre Agnès de l'Ecole des femmes.

Mais laissons ces tailleurs de luxe ; les bourgeois riches avaient eux aussi leurs tailleurs attitrés, plus humbles sans aucun doute. Les gens moins aisés et qui, à ce titre, doivent nous paraître plus intéressants, trouvaient, pour être toujours vêtus d'une façon convenable, de singulières facilités. Ils se

mettaient en quelque sorte en pension, pour le costume, chez un fripier quelconque ; celui-ci se chargeait moyennant une certaine somme de fournir à leurs toilettes. Voici en effet une mention qui nous révèle cette particularité :

« Le sieur Fournerat, marchand fripier sous les piliers des Halles, entretient *bourgeoisement* et *honnêtement*[1] d'habits pour quatre pistoles par an. »

Ainsi, on allait chez le sieur Fournerat, et moyennant un abonnement de quatre pistoles, cet honorable commerçant s'engageait à vous vêtir toute l'année sans que vous eussiez désormais à vous occuper de votre costume. Rien, on le voit, n'était plus commode, et l'on doit trouver que le prix n'était pas exagéré. Il est douteux que cette heureuse combinaison se pratique aujourd'hui. Il va sans dire que, tout comme à présent, on trouvait des habits à louer à la journée.

Il est bon d'observer que la main-d'œuvre des tailleurs n'était pas fort élevée, puisque nous voyons, par un ordre de payer délivré à un sieur Mouret, tailleur de la garde-robe de Louis XIV, que la dépense du Roi pour les façons de ses habits n'excédait pas 450 livres pour neuf mois de l'année, soit 600 livres pour l'année entière.

Après avoir cité les noms des principaux tailleurs et montré comment se résolvait la question du vêtement, on nous permettra sans doute de dire quelques mots de la chaussure.

Les cordonniers étaient nombreux à Paris ; la plupart demeuraient sur la rive gauche de la Seine ; les plus habiles étaient sans doute ceux qui chaussaient les élégantes du temps : princesses, duchesses et marquises. Parmi ces derniers, on citait un sieur Reveneau, qui demeurait rue des Cordeliers, Vernon et Gaborry, rue des Fossés-Saint-Germain ; Couteaux, même rue, et celui-ci est sans doute un parent de ce Couteaux, son voisin, que nous connaissons sous le nom de Procope ; il y avait encore Bisbot, rue Dauphine, Sulphour, rue Saint-Séverin. Nous devons une mention particulière à un certain des Noyers qui, lui, demeurait rue Sainte-Anne, non loin de l'hôtel de Lulli ; nous connaissons son prix ; il ne chaussait sans doute que des femmes de qualité ou des bourgeoises peu prodigues, puisque en son temps il passait pour faire non point des chaussures de luxe, mais simplement des souliers « d'une grande propreté. » Il les faisait payer un

1. Honnêtement veut dire ici convenablement.

louis d'or ; ce qui donnent lieu de supposer que les chaussures fines étaient relativement fort chères. Quant aux souliers d'hommes, et nous ne voulons parler ici que des souliers sérieux, des souliers de fatigue, leur prix était de moitié moindre, et nous savons qu'un sieur Le Poitevin, qui tenait boutique rue Mazarine, en fabriquait de très-solides « résistant fort à l'eau », et les vendait un demi louis d'or. Donnons en passant un souvenir à un artisan domicilié rue des Noyers, qui ne manqua ni de mérite ni de réputation dans sa compagnie; il eut l'honneur de chausser M. Arouet, père de Voltaire, et eut lui-même pour fils un poète célèbre. Ce cordonnier s'appelait Nicolas Rousseau, de qui sortit Jean-Baptiste.

Les boutiques des maîtres cordonnniers, eussent-ils de grands poètes pour fils, n'étaient sans doute pas fort réjouissantes à l'œil. Il n'en était certainement pas de même de celles des deux cents barbiers-baigneurs-étuvistes et perruquiers « réservés pour Sa Majesté ». Ces modestes artistes, dont la corporation avait été organisée par Colbert en 1674, et qui durent payer 1,800 livres chacun leur monopole exclusif, ces barbiers, disons-nous, avaient seuls le privilége de faire peindre leur boutique en couleur bleue-de-ciel et de faire semer, sur ce champ, des fleurs de lys d'or sans nombre [1].

Nous savons déjà que quelques-uns d'entre eux étaient des personnages et faisaient souche de bons gentilshommes. D'autres, plus humbles, mais qui ne s'en croyaient pas moins dignes, sans doute, surent acheter ou usurper la noblesse. Il y eut un barbier du Roi, nommé Réty, qui s'appela *de* Villeneuve ; un autre, ayant boutique rue de l'Arbre-Sec, était sieur *d'*Achery; on trouve encore un *du* Pont et un *des* Noyers, tous deux rue de Richelieu, un *d'*Angerville, près du Palais-Royal, un *de la* Roze, un *du* Bois, rue Saint-André, un *du* Perron, rue Vieille-du-Temple, un *du* Mont, galerie des Innocents. Lamour, ce fameux Lamour, que le *Lutrin* a rendu célèbre, voulut, lui aussi, tâter de la particule, il s'appela *de* Lamour et anoblit ainsi tous les siens.

La plupart non-seulement « faisaient le poil », mais encore tenaient perruques et en général « tous ouvrages de cheveux.». Le plus connu, après ces Quentin dont nous avons dit la fortune, était un certain Binet, qui faisait les perruques du Roi. Sa boutique située rue Neuve-des-Petits-Champs était

1. Jal, *Dictionnaire critique*, p. 108.

fort achalandée, et la vogue de Binet, fut telle qu'on lui doit, paraît-il, un des mots les plus pittoresques du vocabulaire parisien, mot si fréquemment répété dans les rues qu'il est au moins inutile de lui donner ici une place.

Les dames de bon ton, les délicates qui ne se souciaient point d'initier un vulgaire barbier aux mystères de leur chevelure, se confiaient à des coiffeuses. Il en était de fort renommées : « Mesdemoiselles » Canilliat, place du Palais-Royal, *d'*Angerville, devant le même palais, *de* Gomberville, rue des Bons-Enfants, Le Brun, au Palais, Poitier, près les Quinze-Vingts : toutes femmes de perruquiers.

Quelques barbiers tenaient des bains; eux seuls en avaient le droit, d'ailleurs, et nous savons que, chez le sieur du Bois, les dames étaient baignées par « Mademoiselle du Bois, son épouse. »

Est-il besoin d'ajouter que tous les artifices en usage aujourd'hui étaient alors en grande faveur? Qu'il nous suffise de dire que le commerce des cheveux « en gros et en détail » était assez considérable; nous connaissons deux notables marchands de cheveux du temps : l'un qui se nommait Pelé demeurait rue Saint-André, l'autre, un sieur Vincent, avait son officine au quai des Augustins. A cet égard, nos aïeules du XVIIe siècle n'auraient, si elles revenaient au jour, rien à reprocher à leurs dignes petites filles. Celles-ci pourraient leur demander ce qu'elles allaient faire rue Dauphine, au bout du Pont-Neuf. chez un certain Lejeune, à l'enseigne du *Plus expert.* Ce Lejeune, en effet, qui passait pour un très-habile opérateur, nettoyait et blanchissait les dents « en perfection » ; son art ne se bornait pas là : il en remettait d'artificielles et cela « fort proprement », dit un contemporain. Non loin de ce dentiste précieux demeurait le sieur Le Quin qui, lui, faisait des yeux en émail pour les borgnes ; un autre de ses confrères, Hubin, demeurait rue Saint-Martin.

Aucun des raffinements de la toilette n'était, d'ailleurs, négligé. Les femmes rehaussaient leur teint en sa mettant des mouches, et non pas elles seules : les galantins, les jeunes « blondins » ne s'en faisaient pas faute : trois ou quatre mouches placées en divers endroits du visage leur séiaient à merveille; on achetait les mieux préparées rue Saint-Denis, à la Perle des Mouches.

Et que de parfums, que d'onguents, que d'essences ! Eau céleste, eau d'ange, eau d'Amaranthe, eau de roses, eau de Cordoue ! « M. Guillery, rue de la Tabletterie, dit du Pradel, fait venir des eaux de Cordoue, de Portugal.

Les fines essences de Rome et de Gênes se trouvaient chez un sieur Adam, courrier de cabinet pour le Roy, qui demeurait devant la barrière Saint-Honoré. On était fort curieux de ces parfums, et Colbert lui-même (qui se fût attendu à le trouver en cette affaire), Colbert en faisait venir à grands frais.

Le 19 août 1672, il écrit de Saint-Germain au sieur Pronti, à Rome :

« Sur la demande que vous faites, si les petites cassettes dans lesquelles vous mettez les huiles et essences que je vous ay demandées seront simples ou peintes en miniature, je vous prie de m'en envoyer de l'une et de l'autre façon avec le prix de tout, afin que je puisse vous faire sçavoir ensuite ce que vous aurez à m'envoyer. Je vous recommande surtout que les odeurs soient excellentes ; et pour cela, prenez toutes les précautions possibles pour empescher que les parfumeurs vous trompent. . . . . .

« Il n'est pas nécessaire que personne sçache que je vous donne ces commissions. »

Pour qui Colbert achetait-il ces huiles, ces parfums ? Etait-ce pour lui ? En ce cas, pourquoi demandait-il le secret ? Mystère ! Cependant il n'est peut-être pas inutile de rappeler qu'en 1672, Madame de Montespan était en pleine faveur. Il se pourrait que Colbert ait cru devoir, par d'aimables prévenances, se gagner l'esprit de la favorite.

Pronti, chargé de cette commission, envoya d'abord quelques échantillons. Le 11 novembre Colbert lui écrivait :

« J'ay trouvé une bonne partie des essais des essences que vous m'avez envoyée fort bonne, et pour l'autre, elle n'estoit pas de la mesme qualité.

« A l'égard des gants, ceux de Frangipane sont fort bien parfumés ; mais pour ceux de Néroli, je vous prie de n'en point envoyer. »

Le grand Colbert prenant parti pour les gants de Frangipane, contre les gants de Néroli : on croit rêver !

Toujours est-il que la chose devait être grave ; car voyant que la commande définitive faite au sieur Pronti ne lui était pas livrée, plein d'impatience, il se fâche tout rouge, et écrit, de sa bonne encre, une lettre sévère, à Arnoul, intendant des galères, à Marseille (16 mars 1673) :

« On a apporté à mon logis, de vostre part, deux caisses fort grandes, dans l'une desquelles il y avoit quelques morceaux de congélations tout rompus et tout fracassés...

« Comme je n'entends point de nouvelles d'une caisse d'eau de fleurs d'oranges et d'odeurs de Rome qui vous a esté envoyée par le sieur Pronti, je dois vous dire que presque tout ce qui vient de Provence se trouve ou inutile ou perdu par le défaut de lettres de voitures ou d'avis exacts que vous ne me donnez point, et que, nonobstant votre exactitude ordinaire, je trouve de très-grands désordres dans tout ce que vous envoyez. Si vous ne pouvez pas en prendre soin, donnez ordre à quelque personne intelligente de prendre garde à tout ce qui me sera adressé, et surtout expliquez-moy ce que peut estre devenue la caisse de Rome qui vous a esté adressée il y a plus de quatre mois et que vous avez reçue, suivant ce que vous m'avez écrit. »

Voilà, certes, une affaire de conséquence pour un peu de parfumerie, et l'intendant des galères de Marseille dut singulièrement maudire les fameux gants de Frangipane. Colbert les reçut-il, et Madame de Montespan en agréa-t-elle l'hommage ? C'est sans doute ce que la postérité ignorera toujours. On avouera cependant qu'il eût été fâcheux de perdre ce trait inattendu de la vie d'un ministre qui ne fut rien moins que galant.

Cette grave question des parfums qui intéressait les puissants de ce monde touchait de fort près à la médecine du temps. Parmi les essences alors recherchées pour la toilette il en était une qui, la faculté aidant, était devenue une sorte de panacée universelle ; c'était la célèbre « eau rouge de la Reine de Hongrie. »

Madame de Sévigné, malade d'un rhumatisme, n'écrivait-elle pas à sa fille le 2 septembre 1676 :

« J'avois auprès de moi, mon joli médecin [1] qui me consolait beaucoup ; il ne me dit pas une parole qu'en italien ; il me

1. Un certain Domenico Ammonio.

conta, pendant l'opération, mille choses divertissantes. C'est lui qui m'a conseillé de mettre mes mains dans la vendange, et puis une gorge de veau (!), et s'il en est encore besoin, de la moelle de cerf (!!) et de l'eau de la Reine de Hongrie. »

C'est là, donné par une main exquise entre toutes, un assez bon échantillon de la médecine du XVIIe siècle.

Cette eau de la Reine de Hongrie était donc considérée comme un antidote presque souverain. Mais les bains de vendange étaient aussi fort à la mode et, à ce moment, guérissaient encore, du moins si nous en croyons un très-piquant billet que nous ne pouvons nous défendre de citer. Il est de la duchesse de Péquigny et adressé à Colbert :

Triel (près Poissy), 30 septembre 1660.

« Puisque vous me l'ordonnez, je vous diray que comme j'étois à mon quatrième bain de ma vendange, me portant bien, le cinquième jour, qui fut hier, je me fis apporter ma vendange pour y mettre mon bras ; mais je fus bien attrapée, car je me trouvay si extrêmement étourdie qu'il m'arriva tous les accidents qui arrivent aux plus vilains ivrognes.

« Pardonnez-moy la liberté que je prends de vous mander une telle chose. M'estant reposée aujourd'huy, je me porte aussy bien que j'aie jamais fait. Je commence à sentir beaucoup plus de force à mes jambes, j'espère que quatre jours que je donneray à prendre du marc me donneront la liberté de vous aller assurer moy-mesme de toutes les extrêmes reconnaissances que j'ay de toutes les bontés que vous avez pour moy. »

Ainsi, d'après le témoignage de deux des femmes les plus spirituelles du temps, les ordonnances de leurs médecins avaient du bon. Elle était pourtant bien étrange cette médecine du XVIIe siècle. Toutes les plaisanteries de Molière sont pâles auprès de la réalité ; déjà les « gorges de veau » et les « moelles de cerf » de Madame de Sévigné laissent bien loin derrière elles le « pain trempé dans du vin » et presque aussi les « deux drachmes de *matrimonium* en pilules » du bon Sganarelle, et les Tomès, les Desfonandrès, les Macroton sont des portraits flattés. Ce serait laisser une large lacune dans ce tableau de la vie et de la société au temps de Colbert, que de ne point donner au moins un aperçu de cette Faculté qui s'entendait à bien vivre en vous faisant mourir selon les règles ; ce sujet rentre pleinement dans notre cadre et nous devons d'autant moins le

négliger qu'après avoir appris ce que valaient les choses de la vie, il est bon d'apprendre ce qu'il en coûtait pour la conserver... ou pour la perdre.

Il y aurait beaucoup à dire sur Guenault [1], celui-là même qui éclaboussait Boileau dont on connaît d'ailleurs ces deux vers :

« Il compterait plutôt combien dans un printemps,
« Guenault et l'antimoine ont fait mourir de gens. »

Le malicieux Guy Patin [2], Antoine d'Aquin, que Bussy-Rabutin appelle le petit d'Aquin, Marin et François de la Chambre, Antoine Vallot et Fagon, les célébrités médicales du temps, ont peut être eu aussi bien des erreurs dangereuses à se reprocher. Nous pardonnerons à Guy Patin, en faveur de son esprit, à François de la Chambre, parce qu'il fut un botaniste distingué, à Fagon, tant attaqué, en faveur de Fontenelle qui s'est porté garant de son mérite ; nous passerons même à Guenault son vin émétique qui bien employé rendit plus d'un service, et nous serons encore indulgents pour Helvétius [3] qui, dès l'âge de vingt ans, pouvait tuer légalement nos pères, mais qui leur apportait l'ipecacuanha. L'esprit de recherche qui paraît avoir animé ces illustres praticiens leur fait trouver grâce auprès de la postérité. Mais que dire du commun des docteurs d'alors? Que dire de ceux qui, s'intitulant encore médecins spagiriques, ordonnaient, au grand profit des apothicaires, de ces remèdes bizarres, dans la composition desquels entraient le fiel de coq, la poudre de vipères, la mousse de crâne humain, l'esprit de tête humaine, le cœur de lièvre, le sang de dragon, etc.? Et il faut songer que c'était là la pratique ordinaire.

De ces redoutables médecins, les réclames du temps nous ont révélé un type curieux, dont la connaissance nous édifiera. Ce docteur, qui s'appelait M. de Blegny, occupait une position assez élevée. Par ce maître du genre on jugera des disciples.

M. de Blegny était médecin du Roi, mais non pas médecin soignant sa personne ; ses annonces disaient qu'il l'était « pour la publication des nouvelles découvertes. » Il avait fondé à Pincourt, ou comme nous disons aujourd'hui Popincourt, un

1. Premier médecin de la Reyne, mort en 1667.

2. Mort en 1672.

3. Le grand-père de l'auteur de l'*Esprit*, ce livre fastidieux dont la valeur philosophique fut tant surfaite.

jardin médicinal, sorte de concurrence au Jàrdin des Plantes. Il y faisait cultiver les végétaux dont il composait ses électuaires. Il avait eu l'adresse d'attirer chez lui la Société royale de médecine qui y tenait ses séances et donnait un certain vernis scientifique à l'établissement. Ce Blegny avait établi là, en effet, une maison de santé où, bien entendu, on ne séjournait pas pour rien ; nous dirons les prix tout à l'heure. Il avait monté un laboratoire pour la préparation des panacées, des élixirs, de tous les « grands remèdes » de la médecine. Là aussi il avait des baignoires sèches et des étuves vaporeuses de son invention pour le traitement des rhumatisés et des paralytiques. Dieu sait ce qu'il y avait et ce qu'il n'y avait pas dans ce capharnaüm de Pincourt : jusqu'à une maison d'accouchements.

Tout près de sa maison de santé, où n'étaient admises que les personnes atteintes de maladies ordinaires, il y en avait une autre pour les traitements compliqués, pour « ces grands remèdes » qu'il préparait lui-même.

Ses pensionnaires étaient, c'est la réclame qui s'exprime ainsi, agréablement logés, exactement traités, et *libéralement* nourris.

Maintenant voici le tarif :

Pour les fièvres, les pleurésies, et en général toutes les maladies courantes qui demandent un régime exact, c'est un écu par jour, ou même, avec une nourriture moins *libérale* sans doute, quarante sols seulement.

Mais si l'on a des affections extraordinaires, si l'on veut les « grands remèdes », ah! alors, c'est différent! Pour les grands remèdes, c'est quatre livres par jour. Quant aux hernies, leur guérison infaillible, sans appareils ni breuvage, ne coûte pas plus cher et elle se fait au jardin médicinal même.

Le docteur de Blegny était un homme actif. On le trouvait à Pincourt avant neuf heures du matin et après six heures du soir. Dans l'intervalle on devait, pour le consulter, aller chez son fils, apothicaire du Roy, à l'entrée de la rue Guénégaud, première porte cochère, à droite, à côté du petit hôtel de Conti, et cela tous les jours ouvrables. Les dimanches et fêtes même, les de Blegny ne chômaient pas : l'officine de la rue Guénégaud restait ouverte de 8 heures du matin à midi.

On comprend que le Blegny, l'apothicaire, devait prospérer : il avait naturellement pour chalands tous les clients du Blegny le médecin. Le père ordonnait et préparait les dro-

gues ; le fils les vendait. Ce qu'étaient ces drogues, on le soupçonne, et ici nous entrons dans le plus pur pathos du charlatanisme : le mercure d'or, les grains balsamiques (contre toute pourriture intérieure), la conserve balsamique, l'emplâtre *philosophique* (?), l'essence végétale, l'eau générale, la crême de perles, le baume apoplectique d'Angleterre, l'eau impériale. Puis un remède merveilleux, un trésor celui-là : l'*antidote universel*, efficace (nous citons textuellement) contre « toutes les maladies des pauvres gens et des bestiaux. » Cette assimilation des bêtes et des humains affligés détonne tristement dans cette ridicule nomenclature : cruelle égalité qui révèle bien ce qu'il faudra encore de progrès pour que les malheureux, les humbles, les déshérités de ce monde soient enfin traités comme des hommes libres.

Ne restons point sur cette mauvaise impression ; ajoutons un simple détail qui en révèle plus, sur les médecins et les apothicaires les mieux posés du temps, que nous n'en saurions dire. Blegny fils vendait le fameux orviétan original d'Italie « dont la dispensation lui avait été communiquée par le *signor Hieronimo Cei, dernier héritier du secret.* » Ce signor Cei, dernier héritier de l'Orviétan, confiant sa recette à l'apothicaire, n'est-ce pas un chef-d'œuvre ?

S'étonnera-t-on ensuite d'apprendre qu'un autre apothicaire du Roi, le sieur de Rouvière, établi près de Saint-Roch, débitait « une préparation *publique* (!) et *judiciaire* (!!) de la thériaque d'Andromachus avec un applaudissement général [1] ? Qu'on vienne maintenant fulminer contre les annonces plus ou moins étranges qui s'étalent à la quatrième page de nos journaux !

A ce tableau de la médecine et de la pharmacie du XVIIe siècle, il manque un dernier trait ; il n'est peut être pas inutile de dire à quel prix on pouvait venir au monde plus ou moins régulièrement dans ce grand chaos parisien. Les dames de province dont le cas était embarrassant, et qui venaient à Paris faire leurs couches, pouvaient entrer comme pensionnaires, moyennant un écu par jour, chez « la Directrice en chef honoraire et perpétuelle des jurées-sages-femmes, qui demeurait, elle aussi, au jardin médicinal de Pincourt. »

Il en coûtait, on le reconnaît, assez cher pour se faire traiter dans ces cavernes du charlatanisme légal. Que restait-il donc au pauvre ? L'Hôtel-Dieu pour les malades ; l'hôpital général

1. Abraham du Pradel, *Livre commode*. Bibl. Nat. 1691.

pour les malheureux infirmes. Ainsi parfois, trop souvent hélas, le spectacle magique de ce grand siècle si éclatant s'assombrit et la vue s'ouvre sur un abîme.

Quels étaient donc les plaisirs de ce pauvre si déshérité? Mon Dieu, il n'en avait guère : les cabarets, les jeux de paume, les parades du Pont-Neuf et de la Foire ; c'était là à peu près ses seuls divertissements peu faits pour le moraliser. Que pouvait devenir l'ouvrier, et comment pouvait s'augmenter son salaire, quand les corporations n'offraient qu'un travail limité et un asservissement sans issue. Une misère supportable était tout ce que pouvait espérer l'humble journalier, « que l'on ruinait en fêtes », et que Colbert s'efforça du moins de soulager en réduisant le nombre des jours chômés. Ce qu'il y avait de plus heureux et de plus insouciant au milieu de ce peuple, c'était le laquais ou le soldat. Pour ces derniers encore, comme pour le bourgeois, pouvait s'ouvrir la porte des théâtres. Un aperçu du prix des places sur les grandes scènes du temps suffira à donner une idée du public qui pouvait y pénétrer.

A la Comédie Française [1], les places sur la scène coûtaient 5 livres 10 sols, celles des loges 4 livres, celles de l'amphithéâtre 3 livres, celles des loges hautes 1 livre 10 sols, celles des loges du troisième rang et celles du parterre 15 sols.

A l'Opéra, ou Académie Royale de musique [2], les places des premières loges coûtaient un louis d'or, celles des secondes loges un demi louis, celles du second amphithéâtre et du parterre trente sols. A la porte de ce dernier théâtre on vendait les *libretti* et les partitions. Les premiers se vendaient trente sols, les secondes un louis d'or, reliées en basane, douze livres dix sols seulement reliées en veau.

Fermons ici cette étude déjà trop longue. D'ailleurs, nous avons à peu près embrassé l'ensemble de la vie quotidienne au XVIIe siècle. Nous connaissons Paris et ses rues, son administration, et ses habitants : nobles, bourgeois, artisans, pauvres hères ; nous savons comment ils subsistaient, comment ils souffraient ; nous avons vu leurs mœurs, leurs costumes, leur luxe, leurs plaisirs, leurs besoins, leurs dépenses. Tout cela n'a sans doute pas l'intérêt des grands faits historiques, mais nous croyons qu'un tel examen permet d'apercevoir plus clairement et sous un vrai jour une époque dont les splendeurs des premières années et les profondes tristesses de la fin nous aveuglent également.

ALFRED NEYMARCK.

1. Archives de la Comédie, Registre des Recettes, année 1672.
2. Année 1691.

DÉCOUVERTE D'ANCIENNES SÉPULTURES

PRÈS L'ÉGLISE DE SAINT-JEAN

A TROYES.

Un des numéros de la fin de septembre du journal *le Progrès National*, publié à Troyes, contient l'article qui suit :

On pratique en ce moment dans la rue du Petit-Cimetière-Saint-Jean, contre l'église de ce nom, des fouilles pour l'établissement d'un urinoir.

Hier vendredi, on a mis à découvert dans cette rue, qui a 27 m. 50 de longueur, à l'extrémité joignant la rue Molé, un caveau construit en craie et bien conservé, s'étendant de 6 mètres sous la rue du Petit-Cimetière-Saint-Jean et de 2 mètres sous la place de l'Hôtel-de-Ville. Sa largeur est de 2 mètres 30 et sa hauteur de 4 mètres environ.

Ce caveau contient jetés pêle-mêle, à peu près 150 cercueils dont la plupart renferment des enfants. Il avait deux ouvertures, une à chaque extrémité. Le bois des cercueils est humide et compressible et, exposé à l'air pendant quelques jours, il se réduirait en poussière. Plusieurs cercueils de grandes personnes sont déposés au pied de l'escalier du côté de la rue du Petit-Cimetière-Saint-Jean.

Aucun de ces cercueils n'étant recouvert de terre, l'état de désordre dans lequel ils se trouvent peut faire penser qu'après avoir déposé les premières bières avec l'intention de les recouvrir plus tard, les personnes chargées de ce travail en auront été empêchées par les émanations putrides des premièrs corps non enterrés. Cette accumulation de cercueils n'est pas expliquée. On trouvera sans doute quelques documents qui en indiqueront la raison.

Il résulte de l'examen attentif de ce caveau qu'il n'a pu avoir d'autres entrées que celles indiquées ci-dessus.

Les documents qui donnent la raison de la découverte de ce grand nombre de cercueils d'enfants dans cette cave existent en effet, ils se trouvent au dépôt de nos Archives départementales à Troyes.

Dès les temps les plus anciens, on le sait, les fidèles regardaient comme un grand honneur d'être inhumés dans l'inté-

rieur d'une église et comme un précieux bienfait de reposer « dans la terre sainte » comme il était dit alors, pour y attendre sous l'œil même de Dieu, leur bienheureuse résurection. Dans l'église de Saint-Jean-au-Marché de Troyes, cet usage était en pleine vigueur. Cependant l'examen des plus anciens comptes de la fabrique, les quels remontent à l'année 1441, et d'autres documents, relatifs à des transactions et réglements intervenus avec l'abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains, fait remarquer que le nombre des personnes adultes inhumées dans l'intérieur de l'église devait être limité. La paroisse avait alors une grande étendue. Les églises de Saint-Pantaléon et de Saint-Nicolas n'étaient que des oratoires, par suite la population était considérable et l'enceinte de l'église ne pouvait suffire pour offrir à tous les paroissiens le lieu où ils dormiraient leur dernier sommeil. Aussi dans la première moitié du XVe siècle, les inhumations du plus grand nombre des personnes adultes se faisoient au cimetière commun qui était établi devant l'église de Saint-Jacques-aux-Nonnains (sur l'emplacement de la Halle aux blés et sur la place de la Préfecture).

Le privilège de l'inhumation dans l'intérieur de l'église semble réservé aux prêtres, aux bienfaiteurs et surtout aux enfants dont le nombre semble considérable en comparaison de celui des grands corps qui étaient admis à bénéficier de ce privilège. De préférence, la place dans le lieu saint ne devait-elle pas être réservée à la dépouills mortelle de ces chers enfants, de ces nouveaux anges qui remontaient au ciel dans toute la pureté de leur innocence baptismale ? Cependant pour l'inhumation des enfants un droit était payé. Ce droit au milieu du XVe siècle était de II sols VI deniers, qui pouvaient représenter de nos jours une somme de 3 à 4 francs.

Quelque restreintes aient été les limites imposées à ces inhumations, elles étaient tellement nombreuses que le sol de l'église en fut considérablement ehaussé, ce qui explique l'enterrement actuel des bases des piliers qui appartiennent aux plus anciennes constructions, à celles du XIVe siècle. Pour arrêter l'exhaussement du sol on était dans l'usage à diverses époques d'enlever des terres ; ainsi dans l'un des comptes de la fabrique, de 1513-1514, on voit qu'une certaine somme est paiée pour « de la terre sainte prinse en la dite « église et menée à Nostre-Dame à plusieurs fois. »

Lorsqu'en 1517 ou 1518 on voulut donner à l'église de Saint-Jean un développement que sa nombreuse population rendait nécessaire et que l'on fit l'acquisition de plusieurs maisons et terrains « par devers la Belle Croix » c'est-à-dire au levant du côté de l'hotel de ville, lorsqu'en 1519 on commença à jeter les fondations du grand chœur actuel, des collateraux et des autels du Ciboire (celui de la communion) et de Notre-Dame, au chevet de l'édifice, on remarque la construction d'une cave ou réparation d'une cave déjà construite et dépendant peut-être des maisons précédemment achetées. Cette cave semble être celle qui vient d'être découverte, puisque l'existence d'aucune cave n'est connue de ce côté dans l'intérieur de l'église et qu'elle se trouve à l'extérieur précisément du côté où des maisons avaient été achetées, c'est-à-dire du côté de la rue Molé, sous laquelle cette cave fait saillie.

En 1573, les travaux du grand chœur et de ses collatéreaux étaient presque terminés, le Conseil de fabrique eut la pensée d'utiliser cette cave, d'en faire un cimetière. Pour se donner plus d'espace ou peut-être même pour pouvoir aborder plus facilement à cette cave par l'ancienne rue Moyenne, aujourd'hui rue Urbain IV, les marguilliers obtinrent l'autorisation de faire l'achat « de plusieurs maisons voisines de l'église pour y faire un cimetière. » La démolition des maisons achetées a dû rendre régulier l'espace qui se trouve derrière le chevet de l'église et qui forme aujourd'hui la rue appelée *rue du Petit-Cimetière-Saint-Jean.*

Les deux portes latérales de l'église, celles que l'on voit encore aujourd'hui rue Urbain IV et rue Molé étaient trop éloignées de ce nouveau cimetière pour que l'usage en fut facile et commode ; on y avisa par l'ouverture d'une porte. Nous lisons dans les comptes de la fabrique de 1591 à 1592 cette mention : « Paié le 14 mars 1592 à Gerard Faulchot, « masson de l'église Monsieur Sainct Pierre de Troyes [1], pour « 58 journées qu'il a travaillé a l'ouverture qui a esté faicte de « l'église pour entrer en la place derrière de la dite église. » On lit encore cette autre mention : « Paié au menuisier pour avoir fait la porte de gros bois qu'il a convenu faire en l'ouverture de la muraille qui a esté faicte vers le revestière (sacristie) pour entrer en la place de derrière l'église » il est

1. Gérard Faulchot, maître maçon ou pour mieux dire architecte à Troyes, dirigeait alors à la cathédrale de Troyes, les travaux de construction de la partie supérieure de la tour Saint-Pierre.

ajouté « du côté de la Belle Croix. » On voit encore dans la muraille, qui aujourd'hui forme le chevet de l'église, une ouverture, fermée de maçonnerie, qui a du être une porte. Bien que l'emploi de 58 journées de travail pour une porte d'aussi petite dimension soit bien considérable, l'ouverture dont on vient de parler semble bien être celle dont on voit encore la trace dans la rue du Petit-Cimetière : nous avons peine à croire que l'on ait voulu parler de la grande porte latérale ouvrant sur la rue Molé et qui a été fermée il y a quelques années.

Les travaux d'appropriation de la place en question pour un cimetière devaient être terminés, lorsque le 13 avril 1597, suivant une inscription qui est gravée sur une pierre incrustée dans le milieu de la grande muraille du chevet de l'église, ce cimetière fut béni « par notre reverend père en Dieu Messire « Jehan Le Meignen, evesque de Digne[1]. »

Nous ne saurions dire si après cette consécration on ne fit usage pour cimetière que de la cave dont nous avons parlé et si le surplus du terrain longeant le chevet de l'église servait à d'autres inhumations. Ce qui est présumable c'est qu'au commencement du XVIIIe siècle on ne faisait des inhumations que dans la cave. Car on lit gravée sur la muraille du chevet de l'église une double inscription portant que par ordonnance de police de 1706, » il était défendu de déposer des ordures dans ce cimetière. » Ainsi l'accès de ce cimetière était donc permis au public et les grilles en fer qui avaient été placées aux deux extrémitées de cette place n'étaient donc pas constamment fermées. Ces grilles ne furent enlevées que dans l'année 1812.

Nonobstant la création de cette annexe l'on continuait d'inhumer dans l'intérieur de l'église et ce malgré les plaintes nombreuses que soulevait cet usage. L'existence de ces foyers de putréfaction au milieu des populations agglomérées et les sérieuses atteintes qui en souffrait la salubrité publique, rendaient ces plaintes aussi énergiques que légitimes. Dans une requête adressée à Monseigneur Bossuet, éveque de Troyes,

1. Jean Le Meignen avait alors résigné ses fonctions épiscopales, il avait en 1597 un successeur sur le siège de Digne. (*Gallia Christ. Nov. III* col. 1132, 1133). Dans le catalogue des évêques de ce diocèse il est prénommé Henri ; mais il est énoncé dans ce catalogue que dans divers documents il porte le prénom de Jean et qu'il est également nommé Le Meignon ou le Mignon.

on signalait non-seulement les dangers des sépultures ainsi faites dans l'église résultant de l'énorme quantité de corps qui y étaient déposés, mais encore leur inconvenance, par la difficulté ou l'on se trouvait d'ouvrir des fosses, sans exhumer en même temps des corps presqu'entiers et dont les chaires n'étaient point consommées. Aussi ce fut pour répondre à ces plaintes que par ordonnance du 19 janvier 1737, Monseigneur Bossuet, après avoir vivement insisté pour que les paroissiens de Saint-Jean se fissent inhumer au cimetière commun, fixa à 30 livres le droit d'inhumation dans l'église et à 2 livres le droit d'ouverture de la cave du petit cimetière qui servira dorénavant à la sépulture des enfants. Cette ordonnance, après avoir été homologuée, fut publiée et placardée dans la ville.

La présence des 150 cercueils d'enfants trouvés dans le caveau de la rue du Petit-Cimetière-Saint-Jean s'explique facilement. Pourquoi plusieurs cercueils de grandes personnes s'y sont-ils rencontrés ? Nous pensons que lors des jours néfastes que nos pères on traversés dans la première révolution on a rejeté, sans ordre, quelques grands corps qui etoient déposés dans les caveaux de l'intérieur de l'église. Nous ne pouvons sur ce dernier point donner aucune indication précise, mais nous croyons avoir suffisamment expliqué ce qu'il y avait d'inconnu dans la découverte qui vient d'être faite et ainsi avoir satisfait à la légitime curiosité qu'elle avait éveillée.

LÉON PIGEOTTE.

NOTE

SUR

LES ÉGLISES, CHAPELLES & PRIEURÉ DE NOGENT

(Haute-Marne)

Nogent, aujourd'hui simple chef-lieu de canton du département de la Haute-Marne, n'a pas joué dans l'histoire de la France un rôle fort important; son histoire particulière n'en offre pas moins un certain intérêt.

« D'abord soumis à la domination romaine, qui a laissé sur son sol des traces de passage, Nogent devint, sous la deuxième race, une forteresse féodale ; puis sous les comtes de Champagne et plus tard après sa réunion à la France, une ville forte, dans laquelle les grands événements qui agitèrent si fortement la France pendant les XIVe, XVe, XVIe siècles, la guerre des Anglais et la Ligue, eurent leur retentissement. Puis la forteresse a fait place à la ville industrielle [1]. »

Actuellement, en effet, Nogent fabrique de la coutellerie, et la somme de ses produits s'élève chaque année à cinq ou six millions de francs.

Nogent fut autrefois le siége d'une prévôté, dont dépendaient plus de soixantes paroisses, censes ou écarts, qui ressortissaient au bailliage de Chaumont. En outre, il y avait un *prieuré*, dépendant de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon ; c'est ce prieuré qui fait l'objet de notre étude.

Avant la Révolution, Nogent avait, comme de nos jours, deux églises : l'une, *Saint-Germain*, à Nogent-le-Bas ; l'autre, *Saint-Jean*, à Nogent-le-Haut ; la première était l'église-mère ; la seconde, la succursale, tout en étant, elle aussi, paroissiale. L'église-mère était desservie par un curé ; un vicaire, résidant à Nogent-le-Haut, le remplaçait à Saint-Jean.

1. Pistollet de Saint-Ferjeux, *Notice sur Nogent*, 1848.

Chacune de ces églises renfermait des chapelles particulières ; celles de Saint-Jean seules étaient bénéficiales et avaient des titulaires.

A Saint-Germain, il y avait la chapelle *Saint-Blaise* et celle de la *Vierge ;* à Saint-Jean, la chapelle *Saint-Antoine* et celle de *Notre-Dame-la-Blanche.*

Un des historiens de Nogent affirme que Saint-Antoine est de date postérieure à l'église Saint-Jean ; nous ne partageons pas son opinion. En effet, si on consulte les titres anciens, on trouve que l'église de Nogent-le-Haut doit son origine à la chapelle castrale du château, dédiée précisément à Saint-Antoine. Tous ceux qui ont conservé un souvenir exact de notre ancienne église, se rappellent qu'une chapelle située vers le milieu du côté sud de la nef, se trouvait en contre-bas de la toiture de l'église et en dehors de l'alignement extérieur. Dans cette chapelle on voyait un confessionnal adossé contre la paroi du mur ouest, et, en face, se dressait une statue de la Vierge tenant l'Enfant-Jésus. Quoique cette statue représentât Notre-Dame-la-Blanche, nous croyons que la chapelle, de construction très-massive, était celle de l'ancien château. Le mur contre lequel s'appuyait le confessionnal, présentait visiblement la trace d'une ouverture en plein-cintre, murée postérieurement. C'était par cette porte que les hôtes du château pénétraient dans l'édifice pour assister aux offices. Lorsque au XIIIe siècle, on construisit une chapelle pour les habitants de la colonie établie près du château, le mur sud du nouvel édifice dut s'élever dans le prolongement de la paroi nord de la chapelle seigneuriale, et, la partie mitoyenne renversée, le seigneur put entendre la messe sans cependant se trouver en contact avec le public.

Cette origine de l'église Saint-Jean, tout étrange qu'elle puisse paraître, n'en doit pas moins être admise. Ce fut une source féconde de procès entre les habitants de Nogent-le-Haut et le curé de Nogent-le-Bas. Au siècle dernier notamment, les habitants de Nogent-le-Haut, invoquant l'habitude depuis 1500, affirmaient que Saint-Jean, quoique succursale, était église paroissiale. L'opinion contraire était soutenue par le curé, qui s'appuyait sur ce que : « Saint-Jean n'était originairement que la chapelle castrale, et que, loin d'être paroissiale, cette chapelle n'était même pas succursale, puisqu'il était défendu au chapelain du château de faire aucune fonction

curiale dans sa chapelle : ce qui résulte d'un titre de 1131 et d'une bulle du pape en 1177 [1]. »

Les habitants obtinrent gain de cause, il est vrai, mais on jugea en se basant sur l'habitude et l'on n'essaya pas de suspecter la véracité des allégations du curé. C'est ainsi que, jusqu'en 1789, Nogent eut deux églises paroissiales, dont l'une, celle du Haut, était succursale de celle du Bas.

La double paroisse de Nogent formait un bénéfice ecclésiastique, dit *Prieuré de Saint-Germain de Nogent*, dépendant de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon. Dans l'origine, le *prieur* résidait à Nogent-le-Bas et remplissait les fonctions de *curé*, mais, dans la suite, il se fit remplacer par un prêtre auquel il délégua ses pouvoirs, moyennant l'abandon de certains droits et de certains revenus. Ce prêtre nouveau fut appelé *vicaire*, puis *vicaire perpétuel*, conformément aux décisions du Concile de Trente ; dès cette époque on voit un vicaire à Nogent-le-Haut. Enfin, on prit l'habitude de désigner le vicaire perpétuel sous le titre de curé, dont il remplissait toutes les fonctions ; mais le prieur, qui paraissait très-rarement dans son prieuré, protesta contre cette usurpation de titre, et, pour établir sa supériorité, se fit appeler *prieur-curé-primitif* et força son ancien vicaire d'ajouter à son nom de *curé* celui de *vicaire perpétuel*.

Si les deux églises de Nogent dépendaient du prieur, les deux chapelles bénéficiales, Saint-Antoine et Notre-Dame-la-Blanche, échappaient à son autorité. Elles ont toujours eu leurs chapelains particuliers et indépendants, nommés par les fondateurs des chapelles ou par leurs héritiers. L'évêque lui-même, dispensateur suprême des églises et des chapelles de son diocèse, ne pouvait que délivrer les lettres de provision des titulaires de ces chapelles, dont les fondateurs s'étaient réservé la collation et le patronage.

Le prieuré de Saint-Germain de Nogent était d'origine fort ancienne. La *Chronique de Grancey* en attribue faussement la fondation aux seigneurs de Nogent. Le P. Vignier, l'abbé de Mangin et l'Annuaire de 1809 la font remonter à la fin du Xe siècle, mais ils ne citent aucune preuve à l'appui de leur opinion. Du reste, les archives de la Haute-Marne possèdent

1. Cette citation vient appuyer notre opinion que l'église Saint-Jean n'existait pas en 1104. Nous développerons cette opinion plus loin.

encore la charte de fondation ; cette charte est sans date, il est vrai, mais M. Jolibois fixe, d'une manière précise, à 1104, l'époque de sa rédaction.

Cette charte n'est pas, à proprement parler, la charte de fondation du prieuré ; elle n'est que la cause de la formation de ce prieuré. Bien des auteurs ont cité cette charte, quelques-uns même en ont reproduit un texte rempli de fautes ; nous croyons donc utile de donner une transcription que nous avons soigneusement collationnée avec l'original ; puis nous examinerons cette charte au point de vue de l'interprétation de quelques passages. Auparavant, disons comment et quand cette charte fut rédigée.

En 1104, un concile était tenu à Troyes, dans la cathédrale ; la plupart des hauts dignitaires de l'Eglise de France, parmi lesquels Robert de Bourgogne, évêque de Langres, étaient venus y assister. Après la clôture de l'assemblée, l'évêque de Langres, accompagné de Hugues, comte de Champagne, rentra dans son diocèse. Ces deux seigneurs vinrent aussitôt faire le siége de Nogent. Avec eux se trouvait Hugues, chapelain de Jarenton, abbé de Saint-Bénigne de Dijon. L'abbaye de Saint-Bénigne était une des plus importantes de ce diocèse; son église abbatiale, aujourd'hui cathédrale de Dijon, atteste combien furent abondantes les richesses accumulées au sein du monastère par la pieuse libéralité des fidèles. C'est à cette abbaye que Robert donna, pendant le siége de Nogent, tout ce qui devait former le prieuré de Saint-Germain de Nogent :

Ego Robertus, dei gracia Lingonensis episcopus, dedi Deo et sancto Benigno, divionensis ecclesie patrono, capellam de Nojant et ecclesias et cetera omnia que pertinent ad eamdem capellam. Et quia dominus Hugo, comes Trecasinus, presens aderat quando hanc donationem feci, dedit mihi idem comes, in testimonium hujus donationis, hunc nummum qui hic dependet ut per ipsum donationem facerem et ecclesie Divionensi transmitterem. Hoc autem factum est eo tempore quo castrum Nojant obsederam. Itaque nummum de manu comitis accipiens, domno Hugoni, capellano domni Jarentonis abbatis Divionensis, tradidi; et, per eum, Divionensi ecclesie donum de capella prefata et de ecclesiis et ceteris ad earum pertinentibus transmisi ; et in testimonium hujus donationis nummus iste huic carte appensus est quum per ipsum donatio ipsa facta est, laudantibus archidiaconis Varnerio Fulcone et Pontio et Duranno Runche canonico. Ego Robertus, Lingonensis episcopus, hanc cartam scribere jussi et sigillo meo confirmare feci. Si quis vero hanc nostre donationis sentiam sciens obviare presumpserit,

divini se reum judicii sciat et nisi resipuerit perpetuo se anathemate dampnatum cognoscat[1].

Les historiens qui ont parlé de cette charte se sont accordés à dire que l'évêque de Langres fit don à l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon de la chapelle de Nogent (celle du château), et des églises de Nogent (Saint-Germain de Nogent-le-Bas et Saint-Jean de Nogent-le-Haut).

Il résulte d'abord de la lecture des premières lignes de ce document, qu'il y avait à Nogent une chapelle. Où était-elle située? Trois opinions sont en présence.

1° Faut-il admettre, comme on l'a prétendu, que l'évêque Robert a voulu désigner la chapelle du château? Nous ne le pensons pas, et pour cause. Comment, en effet, se ferait-il que l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon eût conservé des prieurs à Nogent jusqu'à la Révolution, et que, aussi loin qu'on puisse remonter, les documents concernant la chapelle du château de Nogent, dédiée à Saint-Antoine, nous la montrent à la collation et au patronage du roi de France? Il doit être hors de doute que nos premiers seigneurs choisissaient eux-mêmes leurs chapelains; après la prise du château en 1234, les comtes de Champagne, s'étant substitués aux droits des seigneurs de Nogent, conservèrent la collation et le patronage de la chapelle, et, après eux, les rois de France héritèrent de ces droits. Il faut donc chercher autre part la *capella* désignée dans la charte;

2° Il y avait à Nogent, en 1789, une chapelle dédiée à Notre-Dame-la-Blanche. Ce ne peut être à elle que la charte fait allusion, car Notre-Dame fut fondée par la famille d'Amboise lorsque, dans le XV° siècle, elle acquit la seigneurie de Biesles[2];

3° Il n'est pas davantage admissible que le terme *capella* s'applique à l'église Saint-Jean primitivement simple chapelle construite près des murs du château; car Saint-Jean fut, jusqu'au commencement de ce siècle, une succursale, une annexe de Saint-Germain de Nogent-le-Bas; du reste, en 1104, Saint-Jean de Nogent-le-Haut n'existait pas encore. Mais, dira-

1. Cette possession de l'abbaye de Saint-Bénigne étant fort éloignée de Dijon, un moine de l'ordre fut délégué à Nogent comme mandataire de l'abbé; il eut charge d'âmes. C'est ainsi que fut fondé le *prieuré-cure* de Nogent L'opinion qui fait remonter cette fondation à la fin du X° siècle est donc erronée.

2. Village distant de Nogent de 9 kilomètres.

t-on, il est évident que le grand portail de l'ancienne église Saint-Jean datait de la période où le plein-cintre était encore en faveur. Nous sommes loin de le nier ; c'est ce portail lui-même qui permettra de fixer avec certitude l'époque où l'on bâtit l'édifice religieux. Cette porte, tournée vers l'ouest, large et basse, présentait trois tores concentriques, portés sur trois colonnes surmontées de chapiteaux ornés de palmettes, de crochets, etc. L'un des tores, celui du milieu, était orné de palmettes. Il est indubitable, pour nous, qui avons en ce moment sous les yeux le dessin exact de ce portail, que cette construction date du commencement du XIIIe siècle.

En considérant, en effet, les églises du Bassigny, on remarque qu'elles se ressemblent toutes dans leurs traits principaux ; elles tendent toutes à reproduire un type idéal, dont la réalisation se trouvait à Cîteaux. Or, ce fut la construction de l'église abbatiale de Morimond [1] qui fit pénétrer ce type dans notre contrée, et, comme cette église fut commencée en 1230 et achevée vers 1251, il faut admettre que la chapelle Saint-Jean de Nogent-le-Haut est postérieure à 1230.

En résumé nous venons de prouver que le terme *capella* ne peut s'appliquer ni à la chapelle Saint-Antoine du château, ni à la chapelle Notre-Dame-la-Blanche, et que l'église Saint-Jean n'existait pas en 1104.

Mais nous n'avons fait que rejeter les opinions émises ; il nous reste à expliquer ce qu'était, en 1104, cette *capella*.

Nous rappellerons que le premier édifice religieux élevé à Nogent-le-Bas, fut une petite chapelle, qui pouvait, en 1104, avoir été agrandie, par suite de l'accroissement de la population, mais qui n'en conservait pas moins son nom de chapelle ; c'est cet édifice qui est désigné dans la charte sous le nom de *capella de Nojant*.

Il est donc désormais acquis que les mots *capella de Nojant* s'appliquent à Saint-Germain. Mais comment expliquer *ecclesias?* Tout d'abord, nous ferons remarquer que c'était une opinion bien hasardée que d'y voir les deux églises actuelles. Si cela eût été, pourquoi aurait-on écrit *capellam de Nojant et ecclesias*, et non *capellam et ecclesias de Nojant*? Peut-être a-t-on voulu exprimer que les *ecclesiæ*, comme les *cetera omnia*, dépendaient de la *capella*. Mais qui eût empêché d'ajouter

1. Abbé Dubois, *Histoire de Morimond*.

après *ecclesias* les deux mots *ejusdem loci*, cette formule si habituelle dans les chartes de cette époque ? Chacun sait que le moyen-âge n'était pas avare des formules déterminatives : *ejusdem loci*, *supradictus*, *predictus*, *prefatus*, etc.

L'interprétation du mot *ecclesia* ne présente d'ailleurs aucune difficulté. Que signifie-t-il en effet ? On le traduit d'habitude par l'*église*, mais ce mot français a deux significations bien distinctes : tantôt, mot collectif, il désigne la réunion des fidèles ; tantôt, et plus généralement, il désigne l'édifice consacré au culte. Cette distinction n'existe-t-elle pas dans le latin, et au moyen-âge n'y avait-il pas encore une autre acception de ce terme ? Recourons à Ducange.

Cet auteur, après avoir dit que *ecclesia* vient d'un mot grec, presque identique, signifiant *assemblée*, ajoute :

Ita vocem hanc græcam sumi passim notum est; sed postea pro loco ipso in quo congregationes fiunt, usurpari cœpit, proinde pro templo seu æde sacra publico pietatis exercitio et cultui divino destinata in quam convenit fidelium cætus.

Les deux acceptions françaises existaient donc en latin, et nous savons de plus que la première est antérieure à la seconde.

Nous pourrions parfaitement borner là nos recherches, et traduire ainsi le passage de la charte :

« Je donne la chapelle de Nogent (Saint-Germain) et les églises (les fidèles qui dépendent de cette chapelle), et toutes les autres choses qui dépendent de cette chapelle... » .

Mais cette traduction ne nous satisfait pas encore. Ducange s'est d'ailleurs chargé de nous donner une troisième acception du terme latin, qui n'est, à proprement parler, qu'un dérivé de celle ci-dessus. En effet, t. III, p. 6, verbo *ecclesiæ*, on lit :

Ecclesiarum nomine *fere semper* intelliguntur *decimæ Ecclesiasticæ cœteræquæ obventiones* quæ ex jure Curionibus debentur.

Ducange est catégorique : lorsque le mot latin *ecclesia* est employé *au pluriel*, il faut *presque toujours* entendre par cette expression les *dîmes ecclésiastiques* et *autres droits curiaux*.

L'évêque de Langres a donc donné à Saint-Bénigne de Dijon :

Capellam de Nojant « la chapelle de Nogent. » Il n'y a

pas de confusion possible, cette chapelle est celle de Saint-Germain de Nogent-le-Bas. Comme elle était seule, on ne l'a pas autrement désignée.

Et ecclesias : « les droits curiaux, dîmes, etc., attachés à la possession de cette chapelle. »

Et cetera omnia que pertinent ad eamdem capellam : « tous les autres droits ou biens, sans aucune exeception, qui dépendent de cette chapelle.

Telle est la seule interprétation, nous ne dirons pas admissible, mais possible. A ceux qui pourraient conserver quelques doutes, nous opposons une autorité irréfutable. Ducange appuie la dernière explication donnée du terme *ecclesia* de ce passage d'une charte de 1122, de Louis VI, roi de France : « Tradidi Monacho..... donum *ecclesiarum* et decimarum ad ipsum locum pertinentium. » Si l'on compare ce texte à celui de notre charte, antérieure à celle-ci de vingt ans à peine, cette quasi identité lève tous les doutes.

Toute cette discussion nous conduit à un autre résultat d'un certain intérêt ; elle nous permet de déterminer en quelque l'étendue de Nogent en 1104 :

Il faut nous résigner à ne pas voir dans Nogent une ville, déjà formée de deux parties peuplées et possédant chacune leur église ;

Nogent-le-Haut n'existait pas encore ou commençait à peine à se former ;

Nogent-le-Bas, enfin, humble petit village, possédait une église, encore désignée sous le nom de chapelle ; et sur le sommet de la montagne ne s'élevaient peut-être que les hautes murailles de la forteresse féodale, renfermant l'autre édifice religieux, la chapelle Saint-Antoine du château.

Arthur Daguin.

LA CHAMPAGNE A L'ACADEMIE FRANÇAISE

I

Nicolas PERROT D'ABLANCOURT*

—

VIII

LUCIEN. — THUCYDIDE. — LES APROPHTEGMES DES ANCIENS. — FAVEURS ROYALES. (1660-1664).

—

La traduction des dialogues de Lucien préparée chez Conrart parut en 1660, à la fois sous l'imposant costume de l'in-4° et sous l'habit plus modeste de l'in-12, avec une importante dédicace au secrétaire perpétuel de l'académie. Il semble à la lecture de cette épître, que d'Ablancourt atteint déjà de la terrible maladie qui devait bientôt l'emporter, la gravelle, ait senti dès lors ses forces décroître de jour en jour et la fin de sa carrière approcher à pas certains : il indique en effet cette traduction comme le terme de ses travaux : ses prévisions ne devaient heureusement se réaliser que dans un avenir assez éloigné pour lui permettre de reprendre plusieurs fois encore la plume et le harnais de correcteur.

Monsieur, disait-il à Conrart, comme les choses retournent à leur principe et finissent ordinairement par où elles ont commencé, il estoit juste de consacrer la fin de mes traductions à celuy qui en avait eu les prémices ; et Minutius Félix ayant donné naissance à nôtre amitié, Lucien en devoit faire comme l'accomplissement. D'ailleurs, il faloit mètre au frontispice de cet ouvrage, un nom qui bannit toute la mauvaise opinion que l'on en pourroit avoir ; et que le libertinage de cet auteur fut effacé par la vertu de Monsieur Conrart. Ajoutez à cela, que ce livre ne pouvoit honnêtement paroître en public sous d'autres auspices que de celuy de qui les soins ont tant contribué à sa production, et de qui les bons avis font maintenant

* Voir les 1er, 2e, 3e, 4e livraisons, tome Ier de la *Revue de Champagne et de Brie.*

qu'il se montre au jour en un estat plus parfait. Ce n'est donc pas tant icy un présent, qu'un acte de reconnoissance; encore est-ce une reconnoissance intéressée, puisqu'elle mandie la protection de celuy qu'elle reconnoit pour son bienfaiteur. Et véritablement, Monsieur, *puisque c'est vous principalement qui m'avez fait entreprendre cette version*, vous devez avoir part au blâme ou à la louange qui en pourra revenir; outre qu'elle trouvera assez de monstres à combattre pour chercher un protecteur. Mais afin que vous ne me puissiez reprocher de vous avoir engagé témérairement dans une querelle dont vous vous fussiez fort bien passé, je veux vous donner des armes pour vous défendre, et pour nous mètre tous deux à couvert de la calomnie...

On sait en effet qu'on peut largement appliquer à l'auteur des *Dialogues des Morts*, en passant du latin au grec, ce vers devenu proverbe qui prétend que

Le latin dans les mots brave l'honnêteté.

Aussi sa traduction est-elle une œuvre particulièrement délicate. Lucien était de Samosate, capitale de la Comagène : son père qui n'avait pas de fortune, voulut lui faire apprendre un métier, mais cet essai n'ayant pas réussi, le jeune homme, sur l'avis d'un songe qui est rapporté au début de son ouvrage, se jeta dans la carrière des lettres : il nous apprend lui-même qu'il embrassa la profession d'avocat, et qu'ayant eu bientôt en horreur les crialleries et les autres vices du barreau, il eut recours à la philosophie, comme à un sûr asile. Ses écrits démontrent que ce n'était en somme qu'un rhéteur fort sceptique qui faisait profession d'éloquence et composait des déclamations et des harangues sur divers sujets. Il vécut quatre-vingt-dix ans, et l'empereur Marc Aurèle qui le tenait en grande estime le créa son intendant en Egypte. Suidas veut qu'il ait été déchiré par les chiens, mais c'est aparamment, dit Nicolas Perrot qui lui consacre plusieurs pages de biographie, une calomnie pour se venger de ce qu'il n'a pas plus épargné dans ses railleries les premiers chrétiens que les autres :

Mais on ne peut nier, ajoute-t-il, que ce ne soit un des plus beaux esprits de son siècle, qui a partout de la mignardise et de l'agréement, avec une humeur gaye et enjouée, et cette *urbanité attique*, que nous appellerions en nostre langue une raillerie fine et délicate, sans parler de la netteté et de la pureté de son stile, jointes à son élégance et à sa politesse. De le trouve seulement un peu grossier dans les choses de l'amour, soit que cela se doive imputer au génie de son temps, ou au sien ; mais lorsqu'il en veut parler, il sort des bornes

de l'honnêteté, et tombe incontinent dans le sale, ce qui est plutôt la marque d'un esprit débauché que galant. Il a cela aussi des déclamateurs, qu'il veut tout dire, et qu'il ne finit pas toujours où il faut, qui est un vice qui vient de trop d'esprit et de sçavoir..... Il ne faut donc pas trouver étrange que je l'aye traduit, à l'exemple de plusieurs personnes doctes qui ont fait des versions latines, les uns d'un dialogue, les autres d'un autre ; et je suis d'autant moins blamable que j'ai retranché ce qu'il y avoit de plus sale et adouci en quelques endroits ce qui estoit trop libre..... laissant seulement les opinions tout entières.

Du reste, comme la plupart des choses qui sont icy ne sont que des gentillesses et des railleries, qui sont diverses dans toutes les langues, on n'en pouvoit faire de traduction régulière. Il y a même des pièces qui n'ont pû se traduire du tout, comme celle du *Jugement des voyelles* et deux ou trois autres semblables, qui consistent dans la propriété des termes grecs, et qui ne seroient pas entendües hors de là..... En somme, il s'agit icy de galanterie et non pas d'érudition. Il a donc falu changer tout cela pour faire quelque chose d'agréable ; autrement ce ne seroit pas Lucien, et ce qui plait en sa langue ne seroit pas supportable en la nôtre. D'ailleurs, comme dans les beaux visages il y a toujours quelque chose qu'on voudroit qui n'y fût pas ; aussi dans les meilleurs auteurs il y a des endroits qu'il faut retoucher ou éclaircir, particulièrement quand les choses ne sont faites que pour le plaisir, car alors on ne peut soûfrir le moindre défaut : et pour peu qu'on manque de délicatesse, au lieu de divertir on ennuye. Je ne m'attache donc pas toujours *aux paroles ni aux pensées* de cet auteur ; et demeurant dans son but, j'agence les choses à nostre air et à nostre façon. Les divers tems veulent non-seulement des paroles, mais des pensées différentes, et les Ambassadeurs ont coustume de s'habiller à la mode du pays où on les envoie, de peur d'estre ridicules à ceux à qui ils tâchent de plaire...

Habemus confitentem reum. Qui y a-t-il besoin d'ajouter à des déclarations si nettes et si peu dissimulées ? Voici bien l'exagération du système poussée à ses plus extrêmes limites et l'on ne peut pas dire qu'il y ait surprise : d'Ablancourt agissait ainsi en pleine connaissance de cause et dans l'entière maturité de ses talents : c'est le couronnement de l'œuvre ; mais il est impossible d'appeler ce nouvel ouvrage une traduction, et le spirituel académicien a beau s'évertuer dans la longue préface dont nous n'avons pu citer que les fragments les plus caractéristiques, à démontrer que son travail est beaucoup supérieur à une traduction, nous n'avons plus en réalité qu'une simple imitation de l'auteur grec. Les lecteurs contemporains ne se méprirent nullement sur ce caractère ; et l'on crut sur parole les déclara-

tions si peu déguisées de la préface. Aussi cette version de Lucien si éloignée de l'original grec fut-elle appelée bientôt, et d'un commun accord, *le Lucien d'Ablancourt*. On la considéra, dit un des plus éminents critiques de ce temps, comme une espèce d'original, comme une imitation libre, en un mot, camme un Lucien réformé du XVIIe siècle, ou qui aurait pris sa naissance en France[1]. Il est certain que si le Lucien de Samosate avait pu revenir au monde en l'an de grâce 1660, il eût eu quelque peine à se reconnaître et à se retrouver dans le livre de Nicolas Perrot ; mais il nous semble pourtant qu'il n'eût pas eu grand sujet de se plaindre, d'avoir été, suivant les expressions du *Parnasse réformé* de Guéret, « mutilé dans ses parties deshonnêtes quoiqu'il eût passé par des mains délicates ; » ni d'accuser la nouvelle traduction « d'avoir voulu faire un peu trop la prude, de n'avoir pu souffrir quelques endroits chatouilleux, et d'avoir supprimé par les traits d'une plume chaste et chatouilleuse ce que les écrivains lascifs comme Martial, Pétrone ou Catulle, appellent les parties nobles de leurs ouvrages[2]. » En dépit des expressions assez gauloises qui émaillent les lettres de Madame de Sévigné ou les comédies de Molière, le XVIIe siècle au moment de l'apogée du règne de Louis XIV n'eût en effet pas consenti à laisser résonner à ses oreilles bien des expressions que seules les pires époques des règnes corrompus de François Ier ou de Henri III eussent entendu sans protester. Nous ne pouvons blâmer d'Ablancourt d'avoir sacrifié ces parasites honteux dans l'œuvre de Lucien : mais partout ailleurs il a dépassé le but; et pour ne pas citer les vers d'Homère que l'auteur allègue à tous propos « et qui seroient maintenant des pedanteries, » pour avoir supprimé quantité « de vieilles fables trop rebattues, de proverbes, d'exemples et de comparaisons surannées, qui feroient à présent un effet tout contraire à son dessein, » il a complètement enlevé la couleur locale des dialogues qui ont ainsi perdu leur caractère le plus distinctif et le plus franc. Nous avons là une œuvre française et fort agréable à la lecture ; mais ce n'est plus Lucien qui parle, c'est d'Ablancourt métamorphosé en rhéteur et

1. Baillet. Jugemens des savans. II. 131.

2. Guéret. Le parnasse réformé, p. 19, 20.

discourant sur les Dieux, sur la morale ou sur la philosophie[2].

Ainsi que l'avoue Nicolas Perrot lui même, l'un des morceaux les plus transformés est le « *Dialogue des lettres de l'Alphabet ou l'usage et la grammaire parlent.* » Ce chapitre fort curieux nous prouve même que l'Académicien avait fait école car il n'est pas de sa main propre, et il porte en sous titre : « par *M. de Frémont, neveu du traducteur.* » Or Lucien n'avait parlé que du *Jugement des voyelles* et tout l'alphabet est ici scalpé sous nos yeux.

Si le jugement des voyelles avoit pû se rendre en nostre langue avec toutes ses naïvetés et ses grâces, dit un avis préliminaire, on n'auroit pas entrepris cet ouvrage ; mais comme c'est une pièce pleine de jeux d'esprit, dont la rencontre ne consiste que dans les mots, il a esté impossible de luy donner un sens en Français gardant celuy de l'auteur. Tout ce qu'on a pû faire ça esté de profiter de son invention, et pour avoir plus de matière de s'égayer, on a fait parler toutes les lettres de l'alphabet l'une après l'autre, devant l'Usage et la Grammaire, dont l'un est comme le Juge, et l'autre comme l'Avocat Général. Du reste, cette galanterie n'est pas inutile, car on y peut aprendre plusieurs choses très-curieuses, touchant l'orthographe et la prononciation...

Rien de plus curieux, en effet, que cette débauche d'esprit. Chaque lettre vient à son tour exhaler d'une façon fort piquante ses plaintes contre ses voisines : la grammaire soutient ses irrégularités avec beaucoup d'insistance ; et l'usage

1. Ce qu'il y a d'incontestable c'est que le Lucien d'Ablancourt eut un énorme succès, car ses réimpressions furent très-nombreuses. Nous pouvons citer, outre l'édition originale in-4° de 1660, les éditions suivantes :

Paris.	Thomas Jolly,	1663, 2 vol. in-8°.
—	—	1664, 2 vol. pet. in-12.
—	Billaine,	1674, 3 vol. in-12.
Amsterdam.	P. Mortier,	1697, 2 vol. in-12.
—		1700, 2 vol. in-8° fig.
—		1712, 2 vol. in-12 fig.

Nous devons ajouter ici une particularité curieuse. Nous avons vu que d'Ablancourt avait cessé depuis la publication d'Arrien, de revoir ses manuscrits avec Patru avant l'impression, parce que son ami le tourmentait trop. « Il en usa encore ainsi pour son Lucien, nous apprend le célèbre avocat, mais lorsqu'il fut imprimé et qu'on l'eut donné au public il pria ce cher ami de le revoir. Ce cher ami le revit et lui envoya ses remarques : il les passa presque toutes ; et pour celles dont il n'estoit pas d'accord, il s'en rapporta à M. Conrart ou à M. Chapelain. M. Patru les prit tous deux, et tous ensemble ils réglèrent toutes les difficultés : tellement que la *seconde édition qui s'est faite sur ces observations* est beaucoup plus correcte que la première. » Patru, p. 593. Cette collaboration justifie fort bien le succès de l'ouvrage.

prononce des sentences définitives dont quelques-unes sont ingénieuses :

Nous ordonnons que l'A sera maintenu dans tous ses droits, et qu'il luy sera permis de se joindre à l'I pour faire un E, tandis que l'E se joindra à l'M et à l'N pour faire un A..... Défendons à l'A d'aler plus de compagnie si ce n'est dans Chaalons et ne lui laissons que les D*a*mes sans toucher les D*e*moiselles.

Ou encore :

Il est ordonné au C de s'accompagner d'une cédille partout où il en sera besoin, sur peine de mettre l'S en sa place. Le Q jouira paisiblement du Zodia*que* et de l'Afri*que*. Mais défense à lui de se montrer en public, quoy qu'on ne le veuille pas bannir de la république.

Une des lettres les plus intrigantes est l'E : il y a une véritable ligue formée contre elle par toutes les autres, et son interrogatoire est fort original. Sa défense excite de violents murmures et nous y remarquons cet incident assez plaisamment rencontré :

En cet endroit les voyelles faisoient un tel bruit pour interrompre l'E, que n'eût esté que l'S et le T se mettant ensemble, firent ST, Elles ne vouloient pas se taire : car toutes les autres consonnes n'osoient parler sans leur permission...

On réimprime aujourd'hui quantité de plaquettes et d'opuscules dont pas une, à coup sûr, n'est à la fois aussi instructi et aussi amusant. Nous signalons tout particulièrement celui-ci aux amateurs de vieux neuf : Mais on s'imaginera peut-être assez difficilement que c'est par de tels travaux que Frémont prétendait à la carrière diplomatique. Quelques mois à peine, en effet, après la publication de la traduction de Lucien, il fut nommé ministre plénipotentiaire au Portugal où il resta près de deux ans, et les mémoires qu'il donna plus tard sur son séjour à la cour de Lisbonne montrent qu'il possédait toutes les qualités requises chez un excellent négociateur.

René Kerviler.

A suivre.

L'ABBAYE ROYALE DE SAINT-PIERRE

DE LAGNY.

Ce prince étant mort, Blanche, son épouse, continua sa protection au monastère, comme il parut en 1202. Ses prévots de Meaux et de Quincy ayant donné atteinte aux libertés de l'abbaye, elle voulut satisfaire elle-même pour cette faute en venant au chapitre et donnant son anneau aux religieux, à l'exemple de Marie, comtesse de Troyes qui, pour une semblable injustice avait été condamnée à perdre son anneau pour la réparer. Blanche donna encore à l'abbé, en 1209, une reconnaissance par laquelle elle déclarait que les 1000 livres qu'il lui payait tous les ans étaient un don gratuit et non une dette.

En 1203, Gaucher de Châtillon, seigneur de Montgeay donna à l'église de Lagny la forêt ou le bois de Breuil et trois ans après, du consentement d'Elisabeth, son épouse, il renonça à toutes les redevances que ses ancêtres avaient perçues à Damard.

On voit par un mémoire de recettes que le produit des foires de Lagny monta en 1212 à 10,000 livres. La comtesse Blanche et Guillaume de Garlande accordèrent une exemption du droit de champart pour les terres que l'abbaye possédait sur le territoire de Villaines ou Violaines. L'abbé Jean Britel, après une administration de près de vingt-huit, ou au moins de vingt-et-un ans, mourut plein de jours et de mérites en 1215.

Jean Fort, abbé.

Jean Fort, qui fut pourvu de la dignité d'abbé, ne le survécut que de quelques mois.

Odoin, abbé.

Odoin ne présida pas deux années entières après celui-ci.

Albert, abbé.

En 1217 ou 1218, selon la manière de compter, Albert ou

Aubert fut décoré du titre d'abbé, mais il n'en jouit que l'espace de cinq années.

Geoffroy de Brégy, abbé.

Geoffroy de Brégy d'une noble famille de Brie, fut élu abbé en 1223. Cette élection fut agréée du comte Thibaut VI, qui se contenta en faveur du nouvel abbé de 100 livres au lieu de 1000 livres que l'abbaye lui payait tous les ans au jour de la Purification pour son droit de gîte. Il convint que c'était aux comtes de Champagne et non aux religieux à payer les gages des gardes conservateurs des foires, que toutes les personnes attachées au service du monastère, tant dans la ville que dans les terres de la comté, seraient exemptes de toutes exactions, de pailles, d'ost, de chevauchées, de tonlieu. Le pape Honoré III, confirma, par une bulle de l'an 1227, toutes les immunités, biens et droits de l'abbaye de Lagny. L'abbé Geoffroy mourut en 1233 ou 1234.

Martin, abbé.

Les moines de Lagny, prévoyant qu'à la mort de Geoffroy il y aurait de la division pour lui donner un successeur, s'adressèrent à Guillaume, évêque de Paris, et lui déférèrent, pour cette fois seulement leur droit d'élection, dont il leur donna acte, ainsi que son archidiacre; Guillaume élut Martin, moine de Saint-Martin-des-Champs, homme connu par sa vertu et son érudition. Les religieux de Saint-Vast d'Arras, ayant connu son mérite, l'enlevèrent de Lagny et le firent leur abbé. L'éloge qu'en font MM. de Sainte-Marthe est inscrit dans le Nécrologue de Corbie.

Guillaume, abbé.

Guillaume succéda à l'abbé Martin. Il fit, en 1238, une transaction avec Philippe de Nanteuil. Le nom de cet abbé se trouve encore dans un accord fait en 1243 avec les marchands, pour les entrées dans la ville pendant les foires; la taxe de chaque espèce de marchandise est fixée. On ne voit pas distinctement quel fut le successeur de Guillaume.

Pierre, abbé.

Un bail de l'an 1276 est signé par Pierre, abbé de Lagny. On peut supposer qu'il remplaça l'abbé Guillaume. Le

monastère se soutenait alors par la protection de Thibaut VII, et de Henri, son fils, comtes de Champagne et de Brie et rois de Navarre. Ce Thibaut toucha en 1253 les 100 livres stipulées pour le droit de gîte ; mais il déclara, comme avait fait la comtesse Blanche, son aïeule, qu'il les recevait en don et non comme une dette. Henri céda cette somme à maître Jean de Paris, chanoine de Saint-Etienne de Troyes. (C'est ce docteur dont on garde à Saint-Victor de Paris, les ouvrages manuscrits qui ont fait naître de grandes contestations sur la matière de l'Eucharisties.

Jean-Baptiste, abbé.

L'abbé simplement dit Jean-Baptiste, sans surnon, que la chronique marque en 1310, était de Paris. Homme de bonnes mœurs, Boniface VIII lui accorda deux bulles en confirmation des anciens droits de l'abbaye et en réhabilitation de ceux qu'elle avait perdus.

Rainaud, abbé.

Rainaud ou Renaud, prieur du monastère, fut le successeur de Jean-Baptiste. La fin de cet abbé, qui fut enterré dans le chapitre auprès de son prédécesseur, ne nous est pas plus connue que l'élection de

Jean de Cravelles, abbé.

Jean de Cravelles ou de Kadrelles. On ne sait auquel des deux on doit faire honneur de l'éducation de Pierre d'Orgemont, celui des citoyens de Lagny qui a le plus illustré sa patrie. Ce Pierre d'Orgemont, fils d'un bourgeois de la ville, apprit la grammaire dans le monastère ; il alla ensuite à Paris où il fit bientôt connaître son mérite qui l'éleva en peu de temps aux plus hautes dignités. Le roi Philippe de Valois lui donna un office de conseiller au parlement de Paris, il fut ensuite maître des requêtes de l'hôtel, deuxième président au parlement et chancelier du Dauphiné, et le roi Charles V le fit chancelier de France. En 1380, son grand âge l'obligea de remettre les sceaux au roi. Il vécut depuis en personne privée jusqu'en 1389, qu'il mourut et fut enterré dans l'église de la Couture-Sainte-Catherine.

Il avait épousé Jeanne de Voisines dont il eut Pierre d'Orgemont, évêque de Thérouanne, puis évêque de Paris, mort en 1409 ; Amaury, seigneur de Chantilly et de Montgeay, Guillaume, grand-maître des eaux et forêts, dont la

postérité a duré jusqu'à Guillemette d'Orgemont, épouse de François des Ursins, marquis de Traînel, laquelle est enterrée aux Augustins de Lagny. Nicolas d'Orgemont fut son quatrième fils qui entra dans le clergé et fut en même temps chanoine de Notre-Dame de Paris, archidiacre d'Amiens, prévôt ou doyen de Saint-Martin de Tours, chanoine de Saint-Germain-l'Auxerrois, de Champeaux en Brie et de Péronne, auditeur en la chambre des comptes et conseiller clerc au parlement de Paris. Ayant trempé dans une conspiration contre le roi en faveur du duc de Bourgogne, il fut arrêté et déclaré coupable de haute trahison. Après avoir assisté au supplice de Robert de Belloy, drapier et de Renault Maillet, prêtre et curé, qui furent décapités aux halles, il fut mené au Châtelet et, le soir, délivré à l'évêque de Paris ; de là il fut conduit à la Bastille où son procès lui fut fait par les juges ecclésiastiques. Le conseil du Roi l'avait déjà privé de tous offices royaux, et condamné à une amende de 80,000 écus ; par sentence du chapitre, il fut privé de tous ses bénéfices et condamné à une prison perpétuelle au pain et à l'eau. Il fut tiré de la Bastille, rasé et coiffé d'une mître de papier, et mené au parvis de Notre-Dame où il fut prêché publiquement de dessus un échafaud, en présence du chapitre et d'une multitude infinie de peuple, puis conduit à Mehun-sur-Loire, où il mourut en prions.

Le pape Jean XXII ratifia à l'abbé de Caurelles la remise de l'once d'or faite par Alexandre III. André de Caurelles, ancien chanoine de Saint-Nicolas d'Amiens et chapelain du Roi s'était retiré dans le monastère de Lagny, auprès de son frère qui en était abbé, pour y vivre dans la solitude et la pénitence. Il mourut peu après. Jean suivit de près son frère dans la tombe.

Simon, abbé.

L'administration du monastère fut donnée à Simon, des comtes d'Amiens, qui après avoir possédé longtemps le comté de Mantes, s'était fait moine dans le prieuré de Saint-Nicaise de Meulan.

B. H.

A Suivre.

UN RÉTABLE CHAMPENOIS EN ANGLETERRE

Le Musée de South-Kensington, à Londres, possède (n° 4413-57) un rétable en pierre d'origine française.

On voit, par l'inscription que porte la vitrine où il est renfermé, qu'il provient de Troyes et qu'il a été acheté par le Musée 211 livres, soit 5,275 fr.

Cette œuvre fort remarquable du quinzième siècle se compose de trois compartiments séparés.

Celui du centre a environ 2 mètres de hauteur, 1 de largeur et 25 centimètres de profondeur.

Le sujet de sa partie supérieure est une *Annonciation* avec tous les détails traditionnels.

Dans sa partie inférieure, qui est d'égale dimension à celle-ci, il représente, au premier plan, et en haut relief, *Jésus mourant sur la croix*.

Un soldat à cheval, en costume français du XVe siècle (costume adopté pour tous les personnages du rétable), lui perce le côté; un soldat à pied soutient la lance par le milieu.

A droite et à gauche sont les deux larrons. Leurs bras sont repliés par dessus la traverse de la croix et y sont fixés par des cordes, ainsi qu'il se voit sur les anciens tableaux; un soldat brise les jambes du larron de gauche avec une masse d'armes.

Au pied de la croix est la Madeleine debout.

Près d'elle un groupe de quatre personnages. La sainte Vierge renversée, à genoux et soutenue par deux saintes femmes et par saint Jean.

Devant la croix et la regardant, se tient le donateur, à genoux, en costume de chœur de chanoine.

Au-dessous de lui, un soldat terrasse un autre soldat et lui transperce le cou avec une large épée.

Le fonds de ce tableau est occupé par des bas-reliefs qui représentent : l'un, un *Ecce Homo*; l'autre, une Descente de Croix, avec toutes les dispositions qu'on retrouve dans plusieurs tableaux des XVe et XVIe siècles. Les sujets de ces bas-reliefs sont à peu près au quart de grandeur du sujet principal qui vient d'être décrit.

Des piliers d'architecture gothique forment le cadre de ce compartiment et sont eux-mêmes revêtus de très-petits bas-reliefs figurant des épisodes de l'ancien et du nouveau testament.

Les deux autres compartiments ont environ un mètre carré et la même épaisseur que le compartiment précité. Ils ont dû être toujours placés comme ils le sont aujourd'hui pour compléter le rétable.

Dans les trois compartiments, les personnages des premier et deuxième plan sont de même grandeur, en même relief, et ils portent tous des costumes du XVe siècle. Il est très-probable qu'ils ont été exécutés par le même artiste.

La disposition des deux compartiments latéraux diffèrent pourtant de celles du premier par cette particularité. L'un et l'autre sont séparés en deux travées par des piliers (ces piliers sont surmontés d'écus blasonnés) et forment ainsi chacun deux tableaux distincts.[1]

Les sujets principaux du compartiment latéral de gauche représentent, au premier plan et en haut-relief : l'un, Jésus portant sa croix avec l'aide d'un soldat, et de Simon le Cyrénéen ; l'autre, Jésus flagellé par deux soldats.

Au fonds, des scènes de la Passion ; en bas-relief : Judas livrant le Sauveur ; Jésus envoyé d'Hérode à Pilate ; Jésus moqué et souffleté.

Dans le compartiment latéral de droite, on voit, d'un côté, au premier plan et en haut-relief : la mise au tombeau par les Saintes Femmes, saint Jean, Joseph d'Arimathie et Nicodème ; au fonds, plusieurs bas-reliefs, entr'autres : les Saintes Femmes arrivant au Tombeau.

Dans l'autre division de ce compartiment, au premier plan et en haut-relief : Jésus sortant du tombeau en présence de trois soldats étonnés, l'un, laissant tember son arbalète à ses pieds ; le second ayant à la main une épée nue, et le troisième une masse d'armes. Au fonds, bas-relief représentant Madeleine avec le Jardinier ; Jésus apparaissant aux Saintes Femmes. Jésus descendu aux Enfers et entouré d'Adam, d'Ève et d'Abel.

L'encadrement des compartiments latéraux est comme dans le compartiment principal, revêtu de petits bas-reliefs.

Ce rétable, qui est très-bien conservé, ne se distingue pas seulement par ses nombreux détails. C'est mieux qu'un travail de patience, c'est une œuvre exécutée avec grand soin et talent. Elle est remarquable par le savant arrangement des scènes et l'expression donnée à chaque personnage.

Ce rétable ne repassera jamais la Manche. Il serait à souhaiter qu'on pût en rapporter au moins dans le pays une reproduction gravée ou photographiée.

Eugène Perrier.

1. La description des blasons permettrait, peut-être, de retrouver le nom du chanoine donateur du rétable et, peut-être, celui de l'artiste : Le Dominiquain ou Gentil ? (*Note du Comité de rédaction*).

LES ARCHIVES DES ACTES DE L'ÉTAT-CIVIL

DE

CHALONS-SUR-MARNE*

109. Le 5 janvier 1620 b. Louise f. de Pierre Jourdain et de Bonaventure Raffelin.

110. Le 29 janvier 1620 Anne f. de Pierre Lallemant S. de Lestrée et de Aymée de Champagne. P. Jehan Lallemant. M. Anne de St-Didier.

111. Le 22 février 1620 b. André f. de André Parvillez et de Marguerite Havetel.

112. Le 12 mars 1620 b. Magdeleine f. de Claude de Lestre et de Magdeleine de St-Martin.

113. Le 13 mars 1620 b. Claude f. de Claude Gorlier et de Perrette Lanisson.

114. Le 15 mars 1620 b. Marie f. de Oudart Marlot et de Marguerite Bury. P. Artus Tallon.

115. Le 22 juillet 1620 b. Claude f. de Pierre du Molinet et de Claude de l'Hospital. P. Nicolas Cuissotte S. de Bierges. M. Marie du Molinet.

116. Le 5 septembre 1620 b. Jehan f. de Jehan le Duc, conseiller et de Marie Baugier. P. Jehan Baugier. M. Marguerite Collet.

117. Le 7 octobre 1620 b. Pierre f. de Pierre Clozier et de Anne Marlot. P. Pierre d'Origny. M. Philippe Clozier.

118. Le 26 octobre 1620 b. Pierre f. de Claude Colbert et de Magdeleine Thierron. P. Pierre Darras M. Jacquette Colbert.

119. Le 26 novembre 1620 b. Marie f. de Louis Linage et de Marie de Mengin. P. Pierre Linage, trésorier M. Jeanne Chenu.

120. Le 2 febvrier 1621 b. Marie f. de Nicolas Raffelin et de Perrette Linage. M. Blanche de Bar.

121. Le 3 febvrier 1621 b. Marguerite f. de Louis Deya et de Catherine de Bar.

122. Le 11 mars 1621 b. Nicolas f. de Pierre Chedel et de Nicolle Gargan. P. Nicolas Deu. M. Jehanne de Pinteville.

123. Le 18 avril 1621 b. Anne f. de Nicolas Gargan et de Marie Hannequin.

* Voir la troisième livraison, tome Ier de la *Revue de Champagne et de Brie.*

124. Le 22 avril 1621 b. Nicolas f. de Pierre Hannequin et de Loyse Godet. P. Nicolas Hannequin.

125. Le 23 juin 1261 b. Jehanne f. de Nicolas Varrin et de Marguerite Deu. P. Pierre Chastillon.

126. Le 18 juillet 1621 b. François f. de Charles Cuissotte et de Magdeleine Dubois.

127. Le 21 juillet 1621 b. Magdeleine f. de Pierre Lallement et de Claude Duboys. P. Michel Chastillon. M. Jehanne Chastillon.

128. Le 7 août 1621 b. Pierre f. de N. Pierre Linage et de demoiselle Nicolle Déya. P. Philippe Linage S. de Villers.

129. Le 11 août 1621 b. Magdeleine f. de Loys Deu et de Jehanne d'Alfeston. P. Jehan de Pinteville. M. Magdeleine Tartier.

130. Le 15 aoust 1621 b. Magdeleine f. de Oudard Marlot et de Magdeleine Burry.

131. Le 20 septembre 1621 b. Loyse f. de Claude Gorlier et de Perrette Lanisson. P. Hugues Chastillon, Ingenieur du Roy de France. M. Marie Gorlier.

132. Le 25 septembre 1621 b. Jehan, f. de Adrien de France et de Anne Nent. P. Jehan de France.

133. Le 3 octobre 1621 b. Anne f. de Pierre Deya est de Louyse François. P. Jacques Truc, Procureur du Roy. M. Helène François.

134. Le 22 octobre 1621 b. Catherine f. de Pierre Chastillon et de Loyse Ytam. P. M. Jehan Ytam. M. Catherine Ytam.

135. Le 4 novembre 1621 b Guillaume f. de Jean de Pinteville et de Perrette de Bar. P. Guillaume de Bar. M. Perrette Dommangin sa femme.

136. Le 22 janvier 1622 b. Jehan f. de Jehan Seneuze et de Claude Blanchart.

137. Le dernier jour de janvier 1622 b. Margueritte f. de Louys Collet et de Françoise Linage. P. Nicolas de Bar. M Marguerite Billet.

138. Le 28 febvrier 1622 b. Pierre f. de Jehan Lasson et de Marie Maupin. P. Pierre Chastillon. M. Marie Husson.

139. Le 6 mars 1622 b. Jean f. de Guillaume Havetel et de Perrette Chastillon.

140. Le 17 may 1622 b. Claude f. de Pierre Chastillon et de Françoyse Jourdain

141. Le 26 juillet 1622 b. Robert f. de Nicolas de Lestre et de Claude Vaillant. P. Nicolas de Lestre Laisné. M. demoiselle Ysabel du Val, femme de Monsieur de Monstreau.

142. Le 10 aoust 1622 b. Anne f. de Pierre Lallement et de Claude Dubois.

143. Le 15 aoust 1622 b. Marie f. de N. h. Pierre Lallemant et de Damoyselle Aymée de Champagne.

144. Le 18 aoust 1622 b. Pierre f. de Pierre Jourdain et de Bonne Raffelin. P. Pierre Chastillon. M. Françoise Jourdain.

145. Le 27 aoust 1622 b. Marie f. de M. Louys Deya et de Catherine de Bar. P. Pierre de Bar. M. Marie Deya.

146. Le 29 septembre 1622 b. Louyse f. de Pierre du Molinet et de demoiselle Claude de l'Hospital.

147. Le 1er octobre 1622 b. Marie f. de Loys Linage et de Marie Dommangin. P. Pierre le Gorlier. M. Magdeleine Braulx.

148. Le 2 octobre 1622 b. Loyse f. de Cosme Braulx, seigneur de Mairy, et de demoiselle Héleine de Cardon. P. Monsr Charles de Cardon, baron d'Anglure. M. Madame Loyse Braulx Dame de Geresme.

149. Le 5 décembre 1622 b. Jehan f. de Claude Gargan et de Marie Hennequin. P. Jehan le Duc, conseiller. M. Marie Baugier, sa femme.

150. Le 22 décembre 1622 b. Pierre f. de N. h. Pierre Linage Sgr de Jonchery et de demoiselle Nicole Deya.

151. Le 7 janvier 1623 b. Magdeleine f. de Nicolas Varin et de Marguerite Deu. P. Nicolas Braulx Esleu pour le Roy. M. Marie Magdeleine Petit.

152. Le 16 janvier 1623 b. Jehanne f. de N. h. Jehan de Montbeton, vicomte et seigr d'Espoix, et de demoiselle Louyse le Gorlier. P. Geoffroy le Gorlier. M. Jehanne de Joybert,

153. Le 28 febvrier 1623 b. Anne f. de Pierre Clozier et de Anne Marlot. P. Oudard Marlot. M. Magdeleine Burry.

154. Le 5 apvril 1623 b. Marguerite f. de Jehan le Duc et de Marie Baugier. P. Pierre Clozier. M. Nicole Josseteau.

155. Le 12 apvril 1623 b. Marie f. de Louys Collet et de Françoise Linage. P. Claude Linage. M. Magdeleine Baugier.

156. Le 16 apvril 1623 b. Marie f. de Hierosme de Pinteville et de Jehanne le Thuillier. P. M. Claude de Pinteville. M. Anne Langault et Anne Truc.

157. Le 7 may 1623 b. Jean f. de Jean Ytam et de Anne Gorlier. P. Pierre Chastillon. M. Louyse Ytam.

158. Le 13 may 1623 b. Marie f. de Adrian Parvillez et de Claude Havetel.

159. Le 16 juin 1623 b. Jehan f. de Jehan Fremyn et de Anne Platel. P. Jehan Lasson.

160. Le 5 juillet 1623 b. Perrette f. de Denis de Villers et de Jehanne Dotel. P. Jacques Godet.

161. Le 17 juillet 1623 b. Catherine f. d'Anthoine Parvillez et de Marguerite Havetel.

162. Le 5 aoust 1623 b. Pierre f. de M. Jacques Husson et de Anne Deu. P. Pierre Bailly, Escuyer, S. de Bellechère. M. Symonne Frémyn.

163. Le 27 aoust 1623 b. Marie f. de Nicolas Raffelin et de Perrette Havetel. P. Guillaume de Laistre. M. demoiselle Marie de Laistre.

164. Le 1er septembre 1623 b. Claude f. de Nicolas de Poix et de Claude Bouccart.

165. Le 17 septembre 1623 b. Anthoine f. de M Philippe Tallon et de Anne de Burry. P. Anthoine Caillet. M. Nicole Marlot.

166. Le 22 septembre 1623 b. Claude f. de Claude Gorlier et de Perrette Lanisson. P. André Lallement. M. Claude du Courty.

167. Le 17 novembre 1623 b. Claude f. de Nicolas Dubois et de Nicole Moine. P. Claude Moine. M. Marie de Lestre.

168. Le 4 décembre 1623 b. Barbe f. de Pierre Lallement et de Claude Dubois.

169. Le 14 décembre 1623 b. Aymée f. de Pierre Lallement, Escuyer S. de Lestrée et de dlle Aymée de Champagne. P. Anthoine du Bois, Prestre, Religieux de St-Pierre. M. Marie de Pinteville.

170. Le 9 janvier 1624 b. Claude f. de Pierre Linage et de Nicole Deya.

171. Le dernier febvrier 1624 b. Jacques f. de Claude Gargan et de Marie Hennequin. P. Jacques Linage.

172. Le 17 mars 1624 b. Louis f. de Jehan Grossart et de Louyse Rocquet. P. Pierre des Forges, M. Anne d'Origny.

173. Le 19 mars 1624 b. Jehanne f. de Nicolas Paillot et de Jehanne le Goix. P. Michel Jourdain. M. Marie Braulx.

174. Le 24 mars 1624 b. Magdeleine f. de Charles Cuissotte et de Magdeleine Dubois.

175. Le 28 mars 1624 b. André f. de François Collet et de Michelle Raffelin. P. André Jourdain. M. Marie Dommartin.

176. Le 11 may 1624 b. Pierre Ignace f. de N. h. Cosme Braux, Sgr de Mairy sur Marne et de dlle de Cardon. P. Pierre Braulx Sgr de Florent. M. dlle Marie Braulx.

177. Le 18 may 1624 b. Marie f. de Pierre du Molinet et de dlle Marie de l'Hospital.

178. Le 8 juin 1624 b. Philbert f. de Philbert Godet et de Louyse Beschefer.

179. Le 22 aoust 1624 b. Jehan f. de Jehan de Pinteville et de Claude Deu. P. Jehan de Pinteville Esleu. M. Perrette Deu.

180. Le 26 aoust 1624 b. Nicolas f. de Nicolas Gargan et d'Augustine Langault. P. Jacques Langault. M. Claude Aubertin.

181. Le 20 septembre 1624 b. Françoise f. de Jacques Deu et de Anne Jourdain. P. Pierre Deu.

182. Le 6 octobre 1624 b. Bonne f. de Claude Coulon et de Claude le Soyeur. P. Charles Clement Sgr de l'Espine. M. Bonne le Braulx.

183. Le 4 novembre 1624 b. Katherine f. de Adrien Parvillez et de Claude Havetel. P. Pierre Chastillon. M. Catherine Bigot.

184. Le 8 novembre 1624 b. Magdeleine f. de Louys Collet et de Nicole Marlot.

185. Le 1er décembre 1624 b. Nicolas f. de Nicolas Hannequin et de Claude Pillon.

186. Le 12 janvier 1625 b. René f. de N. h. Pierre de Monchy et de dlle Jehanne Chedez. P. René de Monchy. M. dlle Charlotte de Ligny.

187. Le 26 febvrier 1625 b. Hierosme f. de Jehan le Duc et de Marie Baugier.

188. Le 15 mars 1625 b. Marie f. de Jehan Lestache et de Marie Caillet.

189. Le 22 mars 1625 b. Jehan f. de Jehan Givry et de Perrette Deu. P. Pierre Givry.

190. Le 25 mars 1625 b. Louys f. de Pierre Lallement et de Claude Dubois. P. Douys Chastillon.

191. Le 12 juin 1625 b. Louys f. de Louys Deya et de Catherine de Bar. P. Edme Horguelin. M. Blanche de Bar.

192. Le 17 juillet 1625 b. Claude f. de Pierre Clozier le jeune. P. N. h. Claude de Bar. M. Suzanne le Duc, sa femme.

193. Le 11 septembre 1625 b. Nicolas f. de Nicolas Oury et de Françoise Maugerat. P. Nicolas Josseteau.

194. Le 20 septembre 1625 b. Anne f. de Noel Roussel et de Anne d'Origny. P. Pierre Deu. M. Françoise Jacobé.

195. Le 14 octobre 1625 b. Pierre f. de Jehan Ytam et de Anne Gorlier.

196. Le 26 décembre 1625 b. Louyse f. de Jehan Comeny et de Louyse Seneuze. P. Artus Talon. M. Louise Ytam.

197. Le 8 janvier 1626 b. Jean f. de M. Philippe Talon et de Anne de Burry. P. Jehan Guillaume chanoine de St-Etienne. M. Anne de Bar.

198. Le 6 apvril 1626 b. Perrette f. de Claude de Lestre et de Magdeleine de St-Martin. P. Pierre Lallement S. de Lestrez. M. Mlle Edmée de Champagne.

199. Le 11 apvril 1626 b. Nicolas f. de Artus Guillaume, trésorier du Roy nostre Sire et de dlle Marie de Lestre. P. M. Nicolas Guillaume.

200. Le 26 apvril 1626 b. Louyse f. de N. h. Jehan de Camusat et de Louyse Lhuillier. P. François de Camusat.

201. Le 5 juillet 1626 b. Claude fille de Jehan de Pinteville et de Claude Deu. P. Claude Lasson. M. Claude de Nesle.

202. Le 22 septembre 1626 b. Marie f. de Pierre Linage le jeune et de Nicole Deya.

203. Le 16 novembre 1626 b. Philippe f. de N. h. Philippe François et de d^lle Marie Rogée. P. N. h. Claude François, Sgr de Chauffourt.

204. Le 22 novembre 1626 b. Claude fille de Claude Gargan et de Marie Hennequin.

205. Le 23 novembre 1626 b. Anne f. de Michel le Febure et de Anne Lallement.

206. Le 13 mars 1627 b. Claude fils de Claude Rapinat et de Anne Chastillon. P. Pierre Bilcart. M. Heleine Chastillon.

207. Le 13 juin 1627 b. Jean f. de Jean le Duc et de dame Marie Baugier.

208. Le 25 juin 1627 b. Louyse f. de François Deu et de Claude de Nesle. P. Pierre Givry. M. Louyse Varin.

209. Le 18 juillet 1627 b. François f. de Adrien Parvillez et de Claude Havetel.

210. Le 11 aoust 1627 b. Marie f. de Pierre Lallement et de Claude du Bois.

211. Le 15 aoust 1627 b. Pierre f. d'Adrien des Portes et de Marie Cachet. P. Pierre Chapelet. M. Magdeleine du Molinet.

212. Le 3 septembre 1627 b. Jacques f. de Pierre Jourdain et de Bonadventure Raffelin. P. Jacques Deu

213. Le 9 septembre 1627 b. François f. de Pierre Lallemant et de Aymée de Champagne. P. Jehan de Pinteville, Esleu en l'élection de Chaalons. M. Louyse femme de M. Jehan Grossart.

214. Le 21 septembre 1627 b. Claude fille de Estienne de France et de Michelle le Blanc. P. Louys Horguelin.

215. Le 8 octobre 1627 b. Marguerite f. de Jehan Comeny et de Louyse Seneuze. P. Jehan Jacobé.

216. Le 10 octobre 1627 b. Nicolas f. de Jehan Givry et de Perrette Deu. P. Nicolas Josseteau.

217. Le 11 janvier 1628 b. Claude fils de Louys Martin et de Claude la Guille. P. N. h. Claude Cuissotte, Sgr de Gizaucourt. M. d^lle Braule.

218. Le dernier janvier 1628 b. Jehanne f. de Pierre Clozier le jeune et de Anne Marlot. P. Anthoine Frizon de Reims. M. Jehanne de Clèves demeurant à Reims.

219. Le 23 febvrier 1628 b. Claude fils de Jehan Pinteville et de Claude Deu.

220. Le 5 mars 1628 b. Philippe f. de Guillaume Coulon et de Perrette Virly. P. N. h. Philippe Linage, trésorier de France. M. d^lle Bonne de Braulx.

Cte David de Riocour.

à suivre.

BIBLIOGRAPHIE

VERIEN-LA-BOUSSOLE, sa vie et son temps, ou un siècle de l'histoire de Saint-Julien-du-Sault, par *Jean Emmanuel* CRÉDÉ. (Joigny, in-8°, 1875.

Saint-Julien-du-Sault est une petite ville du département de l'Yonne, c'est le chef-lieu d'un canton de l'arrondissement de Joigny; son territoire produit des vins assez renommés. *Julien Martin* Verien, à la mémoire duquel est consacré le petit volume dont l'examen fait l'objet de cet article, était né à Saint-Julien-du-Sault, le 28 juillet 1756; il y est mort le 12 mars 1853, âgé de 96 ans et quelques mois, et laissant après lui soixante-sept enfants et petits-enfants vivants. Cette longue existence s'est écoulée presque toute entière à Saint-Julien-du-Sault. Julien Verien, pendant près d'un siècle, a été mêlé à la plupart des événements qui se sont accomplis dans le pays; « Il eût ainsi, « écrit son petit-fils, M. Crédé, ce privilége, si c'en est un, de vivre « dans deux mondes : un demi-siècle sous l'ancien régime et un demi- « siècle au milieu d'une société qui fait l'essai plus ou moins heureux « d'institutions nouvelles. »

Julien Verien était né dans une position très-modeste; dans la famille de son père, on était tonnelier depuis bien des générations, et sa mère, Colombe Perrier, appartenait à une famille de tixiers « qui, « de toute ancienneté faisaient courir sur le métier la navette garnie « du fil des ménagères. » Le tonnelier et la fille du tixier en toile n'étaient pas riches en se mariant; si on consulte leur contrat de mariage, « on sent que ces gens-là n'épousent pas une dot, ils se marient pour « l'amour et estime réciproque qu'ils ont l'un pour l'autre, depuis « longtemps; ils fondent une famille. »

« La famille Verien était pieuse et nombreuse; « Julien y reçut » « les premiers, les meilleurs et les plus durables enseignements. » Il fréquenta ensuite les leçons du magister, car « l'instruction populaire « n'était pas alors aussi négligée qu'on a l'habitude de le croire..... « l'instruction des plus pauvres n'était pas délaissée. »

Jusqu'en 1789, « Julien Verien vit dans la foule, de la vie ordinaire « des paysans, vie frugale, entravée, dure, mais cependant moins « excessivement laborieuse et sombre qu'aujourd'hui. »

« Chose remarquable et incontestable, dit M. Crédé, l'homme de « ces temps, avec sa nombreuse famille et ses charges de toutes sortes, « n'était pas à beaucoup près aussi obsédé, aussi absorbé que nous « par les soins de l'existence matérielle; le luxe et le lucre ne l'altèrent « pas comme nous : ignorant la multitude de nos désirs et l'âpreté de

« nos appétits, il n'est courbé sous le travail ni aussi bas ni aussi « perpétuellement que le paysan de nos jours. Est-il plus pauvre? — « peut-être! mais certainement il est moins attaché à la glèbe, moins « esclave. »

C'est d'après les notes laissées par son grand-père que parle M. Crédé, ce sont les souvenirs, les impressions personnelles de Julien Verien qu'il nous donne. « Ils n'étaient pas tout roses en effet, ces « jours du bon vieux temps; » mais Julien Verien s'empresse d'ajouter : c'est la croyance « qu'on a eu tort non pas de répudier, ce que « les institutions avaient de mauvais, mais de rejeter du même coup « ce qu'elles avaient de bon. »

« C'est ainsi qu'on a atteint la religion et la famille; pivots des « royaumes aussi bien que des républiques; c'est ainsi qu'on a mis « sur le guéret, où elles sèchent depuis quatre-vingts ans : et la tem- « pérance, qui crée les fortes races et le respect qui fait les nations « disciplinées, et le patriotisme qui les rend invincibles, et les grandes « traditions, patrimoine de gloire et d'honneur, qui assurent avec la « stabilité le véritable progrès. »

Julien Verien fut de bonne heure accoutumé aux durs travaux; tout en battant les tonneaux, tout en maniant la pioche ou en servant les couvreurs, il ne négligeait aucune occasion de s'instruire. Son père l'utilisait dans toutes les circonstances; à l'occasion des diverses occupations de Julien pendant sa jeunesse, son biographe nous initie aux mœurs et usages du pays à cette époque; il nous conduit au four banal, nous fait assister aux délibérations de la *Communauté des habitants*, à la perception des impôts, au paiement des droits sur la vendange, à l'acquittement des redevances féodales.

« Les mœurs populaires sont simples et bonnes, on jouit beaucoup « de peu; la vie, quoique dure, paraît moins triste que de nos jours. « L'homme est moins isolé : ce mal qui désagrège notre société et en « fera bientôt une poussière, l'égoïsme, n'a pas encore pénétré les « mœurs »

« Le centre de *la communauté*, la maison-commune d'alors, c'est « l'église et en particulier la grande nef. »

« C'est dans l'église que se rassemblent les habitants convoqués au « son de la cloche; c'est là que nous les voyons traiter toutes les af- « faires locales...

« Et l'on est tout surpris de l'indépendance avec laquelle délibèrent « ces assemblées paroissiales : Nulle trace dans leurs procès-verbaux « de l'ingérence d'un pouvoir étranger, ni civil, ni ecclésiastique. »

« La communauté a d'ailleurs la libre disposition de ses revenus. »

« La communauté, en un mot, semble une fille majeure; elle a « même toutes les allures d'une petite République dont l'église est le « forum. »

« On avait donc de la liberté avant la Révolution. »

On festine tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, et « dans ces agapes « où règne une franche cordialité, on oublie un peu les amertumes « de la vie. »

« Le *Benedicite* précède le repas, les *Grâces* le suivent, comme « aussi la prière est dite en commun autour du foyer, autel domes- « tique que décore le crucifix. Le plus jeune des enfants la récite, « c'est Julien... »

« Chaque dimanche, pères, mères, enfants et serviteurs assistent à « la messe paroissiale ; on ne s'apercevra pas à la fin de l'année, « comme on le croit aujourd'hui, de ces journées perdues. »

Julien Verien n'avait pas encore sept ans quand il perdit sa mère ; après un séjour de quelques années à Paris pour se perfectionner dans son état de tonnelier, il vint se marier à Saint-Julien. Tout en faisant des tonneaux et en bêchant ses vignes, il était devenu géomètre par la seule force de son application à l'étude : à ses travaux d'artisan, il joignait l'arpentage, « son habileté à manier le graphomètre « et la boussole frappa même à ce point ses contemporains qu'ils « marièrent à son nom celui de ce dernier instrument. Ils ne l'appe- « lèrent plus que Vérien-la-Boussole. »

Sa vie modeste, obscure, mais laborieuse se passa ainsi jusqu'à la Révolution ; à partir de 1789, la vie publique absorba la vie privée et Verien prit une part active aux nombreux événements qui se sont passés dans la commune de Saint-Julien. Cette dernière période de sa vie forme la seconde partie de notre volume. Julien Verien fut successivement appelé aux emplois les plus délicats dans ces temps difficiles ; par sa sagesse, par sa modération et son habileté, il sut préserver la commune et ses habitants des excès révolutionnaires. Il recueillit chez lui M. Poncy, le dernier chantre et chanoine du chapitre de Saint-Julien-du-Sault.

« M. Poncy est d'ailleurs le modèle des bons prêtres, nous dit « M. Verien avec tous ses contemporains ; c'est l'homme de Dieu par « excellence ; quand il ne peut plus dire la messe à l'église, il y va « encore pour prier ; quand il en trouve les portes closes, il s'age- « nouille sur le seuil. Il administre les sacrements chez lui et pas une « voix n'ose s'élever pour le dénoncer. Sa charité, sa foi et sa pauvre « vieille *roquelaude* lui servent de *certificat de civisme.* »

Si Verien suivit le mouvement de la Révolution et consentit à se mettre à la tête de l'administration de la commune, ce fut « pour « tempérer dans l'application des décrets dont les rigueurs draco- « niennes eussent encore été exagérées par des fonctionnaires moins « sages et moins dignes. C'est grâce à lui sans doute que la Révolu- « tion a pu passer à Saint-Julien sans laisser la moindre tache de « sang. »

La notice biographique de Verien-la-Boussole est une œuvre de piété filiale, elle a été inspirée à M. Crédé par « deux affections égale-

« ment chères à chacun de nous, à savoir : l'amour du sol natal et « l'amour de la famille qui inspire le respect du passé. »

Dans notre longue analyse de ce petit volume, nous lui avons fait de nombreux emprunts; nous y avons été entraînés malgré nous par ce caractère si bien dessiné de sincérité et de loyauté qui se manifeste à chaque page, et par une appréciation juste des événements et des hommes. La vérité historique est si souvent méconnue et si singulièrement défigurée de nos jours; nous avons été heureux de la trouver exprimée en termes exacts et instructifs.

En lisant le livre de M. Crédé, on éprouve un sentiment de douce satisfaction, le cœur se réjouit des sentiments d'un homme honnête et chrétien exprimés avec une parfaite convenance, et après cette lecture on se dit avec l'auteur :

« Cherchez donc aujourd'hui dans un village un homme de la « trempe de M. Verien; trouvez un cultivateur ou un artisan exer- « çant avec goût la profession de son père, élevant une nombreuse « famille, s'occupant avec désintéressement des affaires publiques et « ayant encore du loisir pour étudier : nommez un tonnelier, qui « prenne plaisir, sans négliger son livre de messe, à converser avec « Galilée, Pascal, Buffon, etc. »

L'ouvrage de M. Crédé n'a été imprimé qu'à un nombre restreint d'exemplaires, il ne se trouve pas dans le commerce, nous le regrettons, car il mérite d'être connu et répandu.

A la fin du volume, on trouve des notes et pièces justificatives, la plupart fort intéressantes pour l'histoire du temps où a vécu Verien-la-Boussole, et tirées de ses papiers. Un document précieux termine le volume, c'est un tableau donnant, de 1800 à 1850, inclusivement, le relevé par année, avec indication du prix, de la quantité et de la qualité, des récoltes du vignoble de Saint-Julien-du-Sault.

BRIFAUT.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

— Almanach de l'Atelier pour le département de la Marne. 1877. Paris, imp. Goupy. Châlons, 25, rue Saint-Nicaise. In-16 de LXXII. 116 pages.

— Almanach du Laboureur et du Vigneron, 1877, pour le département de la Marne. Paris, imp. Goupy. Châlons, 25, rue St-Nicaise. In-16 de LXXII, 116 pages.

— Anne de Montmorency, (Seigneur de Bethon), par C. Beaumont. *Limoges*, 1876. In-12 de 124 p. et gravures.

— Archéologie (L') devant l'histoire de l'art. Discours prononcé le 23 Août 1876, par M. A. Nicaise, président de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne. *Châlons-sur-Marne*, 1876. In-8 de 14 p

— Commune (La) de Revigny et ses environs. Notices géographiques et historiques. *Bar-le-Duc*, 1876. In-18 de 117 p.

— Culture (La) de la betterave à sucre. *Troyes*, 1876. In-8 de 30 pages.

— Etudes paléoethnologiques, par A. Nicaise. *Tours*, 1876, in-8 de 22 p.

— Forts (Carte des) de Langres, Reims, environs de Metz et de Dijon. *Paris*, lith. Lemercier.

Publiée pour l'Ecole d'application de Fontainebleau.

— Géographie du département de la Marne, suivie d'un précis de géographie générale de la France, par M. Poinsignon, inspecteur d'académie. Quatrième édition. *Châlons*. In-12 de 218 p.

— Guerre de 1870-71. Les secours aux blessés après la bataille de Sedan, avec documents officiels à l'appui ; par le docteur Merche, 3e édition. *Bruxelles*, 1876. In-12 de 447 p.

— Jeanne d'Arc, poëme en vingt-quatre chants, par A. Guillemin. Illustrations de Pauquet. *Périgueux*. 1876. In-8 de 96 p.

— La Conversion de la rente cinq pour cent, par A. Neymarck (de Châlons). *Paris*. In-8 de 48 p.

— La Madone des Prés, au territoire de Saint-André, par l'abbé Et. Georges. *Troyes*, 1876. In-8 de 24 p. et planches.

— Margut, Fromy et Saint-Valfroy, par l'abbé Hamon, curé de Margut. *Reims*, imp. Gény, 1876, In-8 de 171 p.

— Notice descriptive et historique sur le théâtre de Troyes, par A. Thévenot. *Troyes*, 1876. In-8 de 11 p. avec figures.

— Notice sur la découverte et la restauration d'une mosaïque de

l'époque gallo-romaine, trouvée à Paisy-Cosdon, canton d'Aix-en-Othe, département de l'Aube, par Fléchey. *Troyes*. 1876. In-8 de 10 pages.

Extrait du *Bulletin des architectes du département de l'Aube.*

— Nouveau traité méthodique de l'addition, suivi de la clef des connaissances utiles, par P. C. Hénny. *Reims*, 1876, In-8 de 184 pages.

— Prælectiones theologiœ dogmaticæ ad clericos seminarii Lingonensi, a Fr. Perriot presbytero, Tractatus quartus. De Deo. *Lingoni*, typ. Dupont, 1876. In-8 de 438 p.

— Prêtre (Le) catholique. Discours prononcé à Saint-Dizier, le 3 juillet 1876, à la première messe de l'abbé Minot, par l'abbé V. Mourot. *Paris*, 1876. In-8 de 14 p.

— Statuta Synodalia diocesis Remensis revisa et emendata, nec non quod pleraque conciliorum decretis romanium que pontificum constitutionibus anta atque roborata, in Synodali conventu diebus, 19, 20, 21 septembris anno 1876. *Reims*, typ. Gény. In-8 de VIII, — 656 p. 5 fr. 50

— Travaux de l'Académie nationale de Reims, 56e volume. Année 1873-74. In-8 de 408 p.

— Trépanation (De la) préhistorique, par J. de Baye. Gr. in-8 de 30 p. avec vignettes.

— Vie de Saint-Valfroy. Notice historique sur la restauration du pèlerinage. par V. Tourneur. 2e édition. 1376. In-12.

— Arts (Les) et les artistes dans l'ancienne capitale de la Champagne. 1250-1680, par Assier. Peintres-verriers, peintre, architectes, tailleurs d'images, menuisiers-sculpteurs, facteurs d'orgues, fondeurs et orfèvres, etc. 1876. 2 vol. in-12 br. 4 fr.

Do. Le même grand papier, 6 fr.

Ce deuxième tirage renferme quelques additions et rectifications.

— Oraison funèbre de Mademoiselle Françoise-Marie-Jeanne-Marguerite de La Rochefoucauld. *Montmirail*. In-8.

NÉCROLOGIES

Nous devons mentionner là mort de M. Charles Guignard; né à Chaumont. M. Charles Guignard, connu surtout sous le nom de *l'Amphaon*, était membre de la Société dès gens de Lettres. Quoique simple commissionnaire en vins, il était littérateur et poète à ses jours. Nous avons de lui outre un journal mensuel *l'Amphaon journal*, *un Voyage en Bretagne* et une Succession *ratée*, deux livres tout récents.

Charles Guignard est mort à Chaumont des suites d'une chûte qu'il avait faite à Reims. C'était surtout un homme de grand cœur et aimant beaucoup ses amis, toujours disposé à leur être utile et agréable. Il avait débuté dans le commerce à Langres et n'avait été heureux, croyons-nous. Dans cette ville, se réunissaient chaque soir. tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre des amis, hommes d'esprit qui avaient fondé une Société inconnue pour beaucoup : *la Gaie Beuverie*. Nous avons eu entre les mains les procès-verbaux de la Société de *la Gaie Beuverie*, Charles Guignard qui nous l'avait confié nous avait, connaissant notre passion de collectionneur, défendu de les copier. Je voudrais bien que ce recueil ne fut pas perdu. Il contient des chansonnettes, des pièces de vers, des bons mots de ceux qui faisaient partie de cette Société humoristique et peu buveuse, malgré son titre. Il y avait dans *la Gaie Beuverie* des hommes qui se sont fait un nom. Charles Guignard était certes l'un des meilleurs au point de vue du cœur et l'un des plus sympathiques,

J. Carnandet.

* *
*

Pinon (Michel-Félix), ancien journaliste, auteur plagiaire, ancien membre de l'Académie de Reims, est décédé dans cette ville, le 12 octobre dernier, âgé de 72 ans. Il a publié quelques chansons et divers rapports et études insérés dans les mémoires de l'Académie de Reims,

CHRONIQUE

M. le garde des sceaux, ministre des cultes, vient d'adresser aux évêques la lettre-circulaire suivante :

« Monseigneur,

« Un de mes prédécesseurs au ministère des cultes a décidé, sur le rapport de M. le directeur des beaux-arts, qu'un inventaire général des richesses artistiques de la France serait dressé par les soins ou sous la surveillance d'une commission institutuée à cet effet. Cet inventaire devait comporter trois grandes divisions : les peintures et dessins, les sculptures, les objets d'art qui ne rentrent pas dans ces deux premières classes, et notamment les émaux, l'orfévrerie, les vitraux, les meubles sculptés et les tissus précieux.

« Ce vaste travail, disait M. de Chennevières dans son rapport, « qui mettrait en lumière les inestimables trésors de nos collections « nationales, de nos musées, de nos églises et de nos monuments « publics, offrirait aux artistes et aux érudits du monde entier le « répertoire des peintures, sculptures, curiosités de toutes sortes qui, « depuis le moyen-âge jusqu'à nos jours, se sont accumulées dans « notre pays et en ont fait, avec l'Italie et les Flandres, la terre « privilégiée des arts. La France, elle-même, ignore ses richesses ; « l'inventaire qui les lui révèlera rehaussera singulièrement aux yeux « de l'étranger, l'éclat de notre nation. »

« J'ajouterai, monseigneur, que la rédaction d'un semblable inventaire assurera la conservation des monuments précieux et fera sortir de l'oubli des œuvres remarquables qui n'ont pas été appréciés jusqu'à ce jour à leur véritable valeur. Ce grand travail est aujourd'hui commencé ; l'inventaire des monuments civils de nos provinces est en cours de publication, et grâce aux instructions de S. Em. le cardinal Guibert, ainsi qu'aux dispositions prises par MM. les curés de Paris, l'étude des églises de cette grande ville est terminée et sous presse ; Votre Grandeur trouvera même, dans les documents joints à cette circulaire, l'inventaire de l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois. La direction des beaux-arts se propose d'entreprendre immédiatement l'examen et la description des objets d'art conservés dans les cathédrales, églises et chapelles des autres diocèses, et elle désire que je demande à Votre Grandeur de vouloir bien concourir à cette entreprise nationale, soit en facilitant les recherches des membres de la commission, soit en suivant l'exemple de NN. SS. les évêques de Nîmes, Tarentaise et Coutances, qui ont fait préparer, par MM les curés et desservants, ou par les architectes et artistes de leur diocèse,

une série de monographie que les inspecteurs des beaux-arts n'ont eu qu'à réviser.

« Dans la pensée que Votre Grandeur accueillera favorablement cette ouverture, j'ai l'honneur de lui envoyer divers documents qui lui permettront d'apprécier l'œuvre que je signale à sa bienveillante attention, et d'adresser des instructions précises à son clergé. Les plus importantes de ces pièces pourraient être imprimées utilement dans une de ces revues diocésaines qui recoivent les communications des secrétariats des évêchés et qui s'occupent souvent, avec succès, de l'archéologie et de l'histoire locale.

« Agréez, monseigneur, l'assurance de ma haute considération.

Le président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

J. Dufaure.

* * *

La note communiquée aux journaux sur les travaux d'inventaires d'archives départementales en cours de publication, note que nous avons reproduite, renfermait plusieurs erreurs. Ainsi c'est l'inventaire des archives de Mézières, et nom de Rocroi, qui a été publié par l'archiviste départemental M. Sénemaud qui a déjà publié dans le cours de cette année six feuilles de l'inventaire général.

* * *

Une souscription pour la réimpression du livre de Claude Buirette sur l'*Histoire de la ville de Sainte-Ménhould et de ses environs*, est ouverte dans toutes les librairies du département de la Marne. L'ouvrage, considérablement augmenté d'après les manuscrits de l'auteur, formera deux volumes in-8, avec illustrations de C. Caillet. Le prix de la souscription pour les deux volumes et l'album est fixé à sept francs.

* * *

Le mariage de Marie Stuart, dame d'Epernay, Saint-Dizier et Vitry-le-François a l'Académie. — M. Ch. Giraud a signalé à l'attention de ses confrères académiciens, dans un mémoire fort intéressant, l'existence de deux documents qui sont de nature à jeter un nouveau jour sur les négociations entre l'Ecosse et la France, qui aboutirent au mariage de Marie Stuart avec François II. Le premier de ces documents est intitulé : *Requeste et pièces pour milord comte d'Aran, touchant la restitution du duché de Chatellerault* (Paris, 1685) ; le second a pour titre : *Requeste pour milord comte de Salkirk* (Paris, 1713).

Pour expliquer ces documents, M. Giraud remonte à leur origine et rappelle la communauté séculaire d'intérêts et d'alliance qui avait jadis uni la France et l'Ecosse contre leur ennemi commun, l'Angleterre, dont l'ambition poursuivait à la fois l'assimilation politique de l'Ecosse et la conservation en France des grands fiefs réunis par les

Plantagenet à la couronne britannique. Les Stuarts étaient restés défenseurs obstinés de la nationalité écossaise ; ils trouvèrent dans les Valois des alliés énergiques contre les prétentions des Plantagenet et des Tudor.

L'Angleterre n'épargna rien pour affaiblir l'Ecosse, en y fomentant les haines et les rivalités entre les grandes familles, en mettant à profit la série malheureuse de minorités royales qui se succédèrent à Holyrood pendant près d'un siècle. La Réforme suscita une nouvelle cause de discorde plus puissante encore. Les Stuart inclinèrent pour le catholicisme et cherchèrent un point d'appui à la cour de France, Jacques V rompit avec Henri VIII et épousa d'abord la fille de François Ier, puis Marie de Lorraine, fille de Claude de Guise. C'est de cette union que naquit Marie Stuart, en 1542. Jacques mourut huit jours après la naissance de cette enfant, laissant le royaume dans une grande confusion.

Un membre de la famille des Hamilton, le comte d'Arran, catholique, mais modéré à l'égard des protestants, fut nommé régent. La petite reine au berceau était une proie que les passions se disputaient déjà. Henri VIII et François Ier, qui convoitaient tous deux cette alliance pour leurs héritiers respectifs, menacèrent tour à tour de faire enlever l'enfant royal. Le comte d'Arran penchait d'abord du côté des Anglais, mais une émeute violente, qui éclata à Edimbourg, le rappela au respect du sentiment national ; il rompit avec Henri VIII se réconcilia avec Marie de Lorraine et s'abandonna à la politique française.

Sur ces entrefaites, Henri VIII et François Ier moururent à quelques semaines d'intervalle (28 janvier et 30 mars 1547). Des négociations avaient été déjà entamées avec le régent d'Ecosse. Le 30 janvier un traité fut signé à Châtillon, traité dont aucun historien n'a fait mention jusqu'ici. Le comte d'Arran s'engageait à réunir les Etats du pays d'Ecosse pour obtenir leur consentement au mariage de leur reine avec François, fils du Dauphin Henri ; il s'obligeait à remettre aux mains du roi de France la jeune reine et quelques-unes des plus fortes places du royaume. En échange, le roi de France promettait au comte d'Arran le titre de duc, alors fort ambitionné et inconnu en Ecosse, et de plus un duché territorial, rapportant 12,000 livres de rente, revenu considérable pour l'époque.

Henri II et les Guise poursuivirent activement l'exécution du traité de Châtillon. Une expédition française fut dirigée sur l'Ecosse, sous les ordres d'Essé de Montalembert, puis de M. de Thermes, Le consentement des lords fut obtenu (1548) ; non-seulement Marie devait être fiancée au fils du roi, mais encore être élevée à la cour de France. Un brevet de Henri II, du 5 février 1548, octroyait au comte d'Arran le duché de Châtellerault, les appartenances et dépendances... lui promettant de le faire valoir douze mille livres de rentes annuelles. Le comte fut, en outre, nommé chevalier du roi.

Le parti anglais ne restait pas inactif ; il s'appliquait à mettre en défiance le régent contre nous ; il fallut pour le rassurer de nouvelles lettres-patentes (5 avril 1548), par lesquelles Henri II s'engageait à laisser au comte d'Arran, sa vie durant, le gouvernement de l'Ecosse. Déjouées de ce côté, les menées, du parti anglais cherchèrent à éveiller dans le cœur du régent des inquiétudes pour l'avenir de son fils et à lui inspirer la pensée de garder pour ce fils même la main de la royale orpheline. De nouvelles lettres-patentes (28 avril 1548) promirent à Jacques Hamilton pour son fils aîné la main de la fille aînée du duc de Montpensier. Cette dernière difficulté levée, on se décida à brusquer le dénoûment. Marie fut brusquement transportée à Dumbarton, où Villegagnon vint la prendre à son bord pour la conduire à Brest par le canal Saint-Gervais, tandis que les croiseurs anglais épiaient son passage dans la mer du Nord.

Le mariage promis au fils du comte d'Arran n'eut pas lieu, mais le régent prit possession du duché de Chatellerault et en jouit paisiblement pendant dix ans. Il perdit bientôt par sa faiblesse son pouvoir en Ecosse, et la France ne fit rien pour le lui conserver. Son fils embrassa ouvertement la cause de la réforme, ouvrit le duché comme un refuge aux huguenots persécutés, et fit si bien que, sous le règne même de François II et de Marie Stuart, la cour mit la main sur les revenus, tout en respectant le titre. Les Hamilton réclamèrent à plusieurs reprises contre ce qu'ils considéraient comme une spoliation imméritée ou du moins révocable. Ils obtinrent de temps à autre quelques satisfactions, notamment, en 1616, une pension qui leur fut continuée par Louis XIV. Sur les instances de la reine Anne, il intervint au traité d'Utrecht une clause en leur faveur qui promettait d'opérer la liquidation des revenus confisqués, ce qui ne fut point exécuté. Le titre a été ravivé par un décret de 1866 en faveur de la maison de Douglas, substituée par succession aux honneurs de la branche aînée des descendants de l'ancien régent d'Ecosse.

* * *

La nation des Vandales en 1876. — Si j'en crois les protocoles de chancellerie, S. M. Christian IX, roi de Danemark, est aussi roi des Vandales, qui l'écussonnent en un quartier de ses armes : *de gueules, au dragon ailé et couronné d'or?* En conséquence, j'ai l'honneur de lui rendre compte qu'un joli détachement de ses trop célèbres sujets, déguisés pour le bon motif en fabriciens, opère, cette présente année 1876, en l'église Notre-Dame de Mézières. Feu Genséric les aurait décorés tous, et à bon droit.

Ils viennent, en effet, de détruire tout le dallage de pierres tombales, qui constituait à lui seul, et dans le meilleur état de conservation, l'histoire épigraphique de ce chef-lieu des Ardennes. On s'y promenait, dans Notre-Dame, sur les grands et les petits ; on y foulait aux pieds les Choiseul, les Villelongue, les Chastillon, les d'Ivory, les Maillart, comme cette pauvre femme de la « cistadelle » pour laquelle

on ne sonna point (1596). Je suis allé aux observations. — Le balai des loueurs de chaises est la cause de tout le mal ; et puisqu'il ne s'accommodait point de quelques reliefs, bien adoucis, cependant, on s'est mis à casser d'énormes et puissantes dalles de marbre noir, pour carreler presque toute la surface en pierre tendre de dix centimètres d'épaisseur. Ah! j'oubliais : on a dispensé le seul maréchal de Saint-Paul du niveau égalitaire; les autres ne comptent, désormais *ignoti*, ils dorment là-dessous... Mais c'est si blanc, si virginal, avec un chemin de croix tout neuf autour, et un maître-autel non moins neuf au fond, qu'une demi-douzaine de filles mûres se pâment de ravissement, tout comme vos Vandales, ô roi Christian IX!

H. DE S.
(*L'Intermédiaire*).

*
* *

QUELLE FUT LA FIN DU CORDONNIER SIMON? — Je n'ai pu le lire sans surprise, dans le dernier numéro du *Polybiblion*, les récits qui font naître le cordonnier Simon dans deux villages de la Haute-Marne, et qui, après l'avoir soustrait à la guillotine en 1794, le font mourir en 1830, soit à l'hôpital, soit dans une rivière. Les documents officiels qui concernent cet odieux personnage sont trop précis et trop concordants pour qu'il soit possible d'accorder foi à ces traditions locales.

En effet, la liste des mises hors la loi du 10 thermidor porte, sous le n° 13 : ANTOINE SIMON, *cinquante-huit ans, né à Troyes, département de l'Aube, cordonnier, ex-membre du Conseil général de la Commune, demeurant à Paris, rue Marat, n° 32*. Cette désignation est reproduite textuellement dans l'acte de décés de Simon, qui a été publié par M. Jal dans son *Dictionnaire critique* (p. 1136). Cet acte, signé par le chanteur Trial, en qualité d'officier municipal, vise le jugement du Tribunal révolutionnaire et le procès-verbal d'exécution du 10 therminor.

Comme le jugement, il indique qu'Antoine Simon était âgé de cinquante-huit ans, et qu'il était né à Troyes. Or, en se reportant aux registres des paroisses de cette ville, en 1735 et en 1736, on y trouve mentionnés les baptêmes de deux Antoine Simon ; le premier, né le 5 juillet 1735, sur la paroisse Saint-Jacques ; le second, baptisé le 21 octobre 1736, sur la paroisse Saint-Denis. Ce dernier était fils d'un boucher et avait eu un boucher pour parrain.

L'opinion la plus accréditée cependant est que le geôlier de Louis XVII était né en 1735, bien que cette date se rapporte moins bien que l'autre à l'âge de cinquante-huit ans qui lui est assigné en 1794 ; mais les actes du Tribunal révolutionnaire n'ont pas toujours une précision complète, et, dans la liste même où figure Simon. Robespierre, né en 1758, est porté comme ayant trente-cinq ans, tandis qu'il en avait trente-six accomplis.

Voici l'extrait des registres de la paroisse Saint-Jacques de Troyes qui concerne Antoine Simon.

« Le 7 juillet de l'année 1735, a été baptizé, étant né le 5, Antoine, fils de M. Pierre Simon, cuisinier et de Magdeleine Nior, son épouse; il a eu pour parein, M. Antoine Préau, prêtre curé de Moussey, pour mareine Françoise Denisy, veuve de M. Gabriel Nior, maître menuisier qui ont signé avec nous — Préot, curé de Moussey — Françoise Denisy — Pierre Simon — Tassin, curé. »

Je ferais remarquer, en terminant, que Simon n'est point désigné dans les actes officiels sous les prénoms de Jean-Baptiste, que lui attribue l'auteur de la *Haute-Marne ancienne et moderne*, et qu'il n'avait pu naître en 1754, puisqu'il avait environ cinquante-huit ans en 1794.

Albert Babeau.

*
* *

Ce que deviennent les vieux Missels. — Nous tirons de notre collection d'autographes, la lettre suivante adressée à M. Hubert, bibliothécaire de Troyes, par le curé de Ricey-Haute-Rive :

« Monsieur,

« L'église de Ricey-Haute-Rive possède cinq gros volumes in-folio, contenant l'office divin à l'usage de Rome avec les additions du rit Langrois ; ils sont en beau parchemin et dorés, tel que cela se pratiquait il y a deux ou trois cents ans ; ils ont été faits en 1568. Ces livres étant inutiles, les fabriciens sont dans la disposition de les vendre, quelqu'un nous a procuré la faculté d'en envoyer à Dijon chez un libraire qui nous en donne un fort bon prix, j'étais disposé à passer la négociation avec ce libraire, lorsque je vis dernièrement une circulaire de M. le Ministre aux Préfets, où il leur recommande la recherche de ce qui peut être curieux dans les églises, il est même question des manuscrits qui pourraient être recueillis pour une bibliothèque publique. Si on nous offrait un aussi bon prix qu'à Dijon, nous préférerions les vendre à la Bibliothèque de Troyes. Comme vous êtes bibliothécaire, je vous prie Monsieur, de m'informer si l'administration est désireuse de posséder ces livres, nous pourrons vous en envoyer un pour que vous en fassiez l'estimation. Vous pensez bien que nous les vendrons à ceux qui nous offrirons le plus haut prix, notre fabrique n'est pas riche, et la vente de ces livres pourra lui être très-utile. C'est dans l'intérêt de la fabrique que je viens aujourd'hui solliciter votre obligeance et votre zèle pour le bien de l'église.

Recevez, etc.

A. Simonot,
Curé desservant les Riceys-Haute-Rive.

10 janvier 1835.

Pour copie conforme :

Le Bibliophile,
Benjamin.

Nous nous demandons si ces précieux manuscrits ont été acquis par la ville de Troyes, ou si c'est le libraire de Dijon qui les achetés pour les revendre.

M. Petit-Guillaumot vient de faire une intéressante découverte de monnaies à Montchawor, près de Bourbonne-les-Bains. Il s'agit de six pièces d'or d'une rare conservation : deux écus à la couronne de Charles VI, une médaille de Louis, duc de Bavière (mort en 1347), aux armes, une autre du même avec l'effigie de Saint-Pierre, une autre de Raoul, évêque de Maëstricht et un salut de Henri, roi d'Angleterre et de France. M. Lacordaire, bibliothécaire de la ville de Bourbonne, en a donné une bonne description dans le *Journal de Saint-Dizier*.

* * *

M. Jules Denis, de Suippes, en labourant au mont de Souain, a découvert un denier en argent, de Lothaire, frappé à Reims. Cette pièce est décrite dans le travail de M. Maxe-Werly, sur la numismatique rémoise, planche III. n° 10.

* * *

On annonce la très-prochaine publication d'un travail de MM. de Bouteiller et de Braux sur la généalogie de Jeanne d'Arc, continuée jusqu'à nos jours pour toutes les branches collatérales.

* * *

On vient de retrouver le cachet de Justice de l'abbaye d'Avenay à Vadenay. Il est blasonné de gueules à la croix ancrée d'argent chargée de quatre roses d'or. Un cachet aux armes de la maison de Joybert a été rencontré dans la même trouvaille.

* * *

On signale dans la collection de M. Soullié, juge de paix à Ecury-sur-Coole, un curieux sceau de l'abbaye de Saint-Sauveur-de-Vertus. Il est blasonné d'azur, aux premier et quatrième de mufles de... aux deuxièmes et troisièmes de trois écrevisses de... avec cette légende STEP. BOVCHER EPS. CORISO, ABB. SC. SALVAT. DE VIRTVTO.

Le Secrétaire Gérant,
Léon Frémont.

LE RECRUTEMENT TERRITORIAL

SOUS L'ANCIEN RÉGIME

ÉTUDE SUR LA MILICE

DANS LA CHAMPAGNE MÉRIDIONALE

I

Institution des Milices

Depuis l'institution des armées permanentes, les princes qui ont régné sur la France ont cherché à renforcer leurs troupes actives par la création de réserves territoriales. Charles VII établit les francs-archers : Louis XIV et ses successeurs organisèrent les milices. Le recrutement de ces milices s'opéra, dès Louis XIV, par le tirage au sort ; sous ce rapport et sous quelques autres, il servit de transition entre le système qui fut usité au dix-septième siècle et celui qui a prévalu de nos jours.

Au moyen-âge, le service militaire avait été demandé aux roturiers comme aux nobles. Plus tard, les armées se formèrent par des enrôlements volontaires ; si ces enrôlements étaient insuffisants, l'Etat faisait appel à des troupes étrangères qui, entrées à la solde de la France, se montraient dignes de combattre sous ses drapeaux ; enfin, si la nécessité ou la prudence l'exigeaient, il avait recours au recrutement territorial.

Le premier essai de ce genre fut tenté par Charles VII, lorsqu'il organisa les francs-archers. Les officiers du roi désignaient dans chaque village l'homme « le plus droit et aisé pour l'exercice de l'arc, sans avoir esgard ni faveur à la richesse et aux requestes que l'on pourroit sur ce faire [1]. » Le franc-archer, exempt de la plupart des

1. Ordonnance du 28 avril 1448. Boutaric, *Institutions militaires de la France*, 318. Isambert, *Anciennes lois françaises*, IX, 169.

impositions, devait être entretenu, armé et soldé aux frais des habitants du village. Dans l'intervalle des exercices et des expéditions, il demeurait dans ses foyers, et se livrait aux travaux agricoles. Mais ces soldats, bien qu'assujettis à des revues périodiques, étaient mal exercés et peu aguerris. Réorganisés à diverses reprises, enrégimentés en légions sous François Ier, ils restèrent inhabiles et indisciplinés. On finit par ne plus les employer dans les expéditions importantes. Sous Charles VIII, ils avaient cessé d'être choisis par les officiers royaux; ils furent désignés par les habitants « parmi les contribuables de la moyenne échelle, » c'est-à-dire qui n'étaient ni riches, ni pauvres.

Au dix-septième siècle, le droit de porter les armes était pour les possesseurs de fiefs, nobles ou non nobles, un privilége et un devoir. Aussi étaient-ils assujettis, sous le titre de ban et d'arrière-ban, à une sorte de levée en masse, qui avait lieu, pour un temps déterminé et restreint, toutes les fois que les besoins de l'Etat le requéraient. Le ban et l'arrière-ban furent souvent convoqués jusqu'à la fin du dix-septième siècle; mais les résultats stériles et même nuisibles qu'ils produisirent finirent par y faire renoncer.

La suppression du ban et de l'arrière-ban suivit de près l'établissement des milices. Cette institution inaugurait un principe nouveau; celui du service militaire territorial et forcé, exclusivement imposé aux classes inférieures. La noblesse et la richesse n'impliquaient plus désormais l'obligation du service; elles en conféraient l'exemption. L'aristocratie renonçait aux devoirs qui avaient été la raison d'être de ses privilèges, tandis que le citoyen pauvre acquérait le droit de porter les armes. Pour être choisi, le milicien n'eût pas besoin, comme le franc-archer, de payer une contribution « de moyenne échelle; » l'aptitude physique lui fut seule demandée; s'il était célibataire, s'il avait plus de vingt ans et moins de quarante, le suffrage de ses concitoyens, et bientôt le sort, put en faire un soldat.

C'est en 1688, au moment où pour la seconde fois la guerre était déclarée à la Hollande, que Louis XIV jugea nécessaire de créer des régiments de milice destinés à la garde des places fortes. Ces régiments furent licenciés après la paix de Ryswick; mais le recrutement par le sort fut conservé, et les hommes qu'il prenait furent incorporés soit dans des bataillons attachés aux régiments, soit dans

l'armée active. Sous la minorité de Louis XV, ces milices ne furent appelées qu'en 1719; elles furent rétablies en 1726 avec une organisation qui leur donna véritablement le caractère de réserve territoriale. Le Roi voulait « avoir toujours sur pied, disait-il, un corps de milice qui, s'exerçant pendant la paix au maniement des armes, sans déranger les travaux qu'exige l'agriculture, ni sortir des provinces, pût être prêt à marcher sur les frontières pour en augmenter les forces dans les besoins les plus pressants de l'Etat [1]. » Tour à tour augmentées et réduites, modifiées en 1765 et 1771, suspendues en 1775, les milices furent reconstituées en 1778, avec le nom de régiments provinciaux. Depuis cette époque, elles fonctionnèrent régulièrement jusqu'à la Révolution [2]. Le nombre des hommes que leur recrutement absorbait était très-peu considérable; le service qu'ils faisaient pendant la paix était souvent plus nominal que réel; cependant, au dix-huitième siècle, on s'en plaignait en termes passionnés. L'étude du recrutement et du service de la milice dans la Champagne méridionale peut faire connaître quelles charges réelles elle imposait aux populations, et jusqu'à quel point les plaintes qu'elle suscitait étaient fondées.

II

Le Recensement

L'inégalité et la contrainte, tels étaient les deux grands griefs que soulevait le recrutement de la milice. L'inégalité ne portait pas seulement sur les hommes assujettis au sort ou exempts du tirage. Longtemps elle exista entre les villes et les campagnes, et même entre les provinces. Au début, les campagnes supportaient toutes les charges du recrutement; les villes importantes n'en étaient pas atteintes.

Les inégalités, les plus choquantes à première vue, avaient souvent leur raison d'être sous l'ancien régime. La plupart des châteaux avaient été démantelés, et les habitants des villages n'étaient plus astreints à les garder. Beaucoup de villes au contraire avaient conservé leurs murailles; et si les bourgeois ne formaient plus comme au seizième siècle des bataillons nombreux et formidables, ils figuraient encore

1. Préambule de l'ordonnance du 25 février 1726.

2. Boutaric, liv. VI, ch. IV. — Louis Susane, *Histoire de l'ancienne infanterie française*, VII, 280 et suiv.

dans les cadres d'une milice urbaine. La plupart des villes de Champagne avaient eu de ces milices; elles subsistèrent à Troyes et à Reims jusqu'à la Révolution. Les bourgeois qui en faisaient partie gardaient les portes et les remparts; lorsque les circonstances l'exigeaient, ils se rendaient aux incendies, faisaient des patrouilles, veillaient sur les prisonniers de guerre [1]. En 1690, les capitaines de la milice bourgeoise de Troyes convoquent les habitants et les suppôts de leurs compagnies; ceux-ci sont tenus de se réunir à l'Hôtel de Ville, avec armes, épées, mousquets à mèche allumée; là, ils reçoivent l'ordre de partir pour aller chercher à Arcis quinze cents prisonniers faits par le duc de Luxembourg à la bataille de Fleurus [2]. Les soldats de cette milice assistaient au *Te Deum*, aux entrées de souverains, de princes et de personnages considérables [3]; ils se rendaient aux cérémonies funèbres, vêtus de noir, enseignes voilées et tambours drapés. Auxiliaires de la municipalité, leurs officiers aidaient aux recensements; ils faisaient, avec l'aide d'un couvreur, la visite des cheminées de leur quartier [4]. Si les milices bourgeoises avaient perdu une partie de leur importance, leur existence n'en était pas moins pour les villes un privilége auquel elles étaient attachées, et ce privilége les dispensa primitivement du tirage au sort de la milice.

Cela est si vrai que, six ans après l'établissement de cette milice, un édit spécifia les attributions des milices bourgeoises et rendit vénales et héréditaires les fonctions des officiers qui, jusqu'alors, avaient été élus soit par les habitants, soit par les maires et échevins. Ces officiers devaient assembler, au moins quatre fois par an, les bourgeois de leur quartier, qui se trouvaient en état de porter les armes, depuis dix-huit ans jusqu'à soixante [5].

Le recensement des habitants en état de porter les armes pouvait se faire par le rôle des impositions. En 1548, 3,500 personnes environ figuraient sur le registre d'une contribution qui fut levée par la ville de Troyes [6]. C'est

1 *Réglement de police militaire pour la ville de Troyes*... à Troyes, 1675.

2 Ordonnance municipale du 25 juillet 1690. Placard.

3 Note sur les milices bourgeoises de Champagne, 1773. Arch. de l'Aube, G. 1060.

4 Ord. mun. du 12 janvier 1688. Placard.

5 Edit de Mars 1694. *Anc lois françaises*, XX, 219.

6 Archives municipales de Troyes, F. 232.

à peu près le nombre des habitants armés en 1554 [1]. Un rôle de 1569 divise les habitants en gardes et en dizaines; dans les dizaines sont compris les indigents qui ne sont pas atteints par l'impôt et les gens malaisés qui paient une contribution minime [2]. Les exemptions ne sont pas conférées aux classes privilégiées; les prêtres eux-mêmes sont astreints au service de guet et de garde; ils essaient, il est vrai, de résister, mais l'échevinage en appelle à la justice, et les membres du clergé sont contraints de prendre part avec leurs concitoyens à la garde des portes [3].

Si l'on peut s'expliquer jusqu'à un certain point le privilége des villes, il serait plus difficile de justifier l'inégalité qui fut établie à l'origine entre les villages les plus considérables et les villages les moins peuplés. Chaque communauté rurale devait en principe fournir un milicien ; mais si le nombre des soldats demandés à la province excédait le nombre des communautés, les communautés les moins peuplées étaient exemptes. En 1726, on les réunit aux autres pour le tirage. Mais les petites villes et les bourgs, quelque fut le chiffre de leur population, ne fournirent longtemps qu'un milicien. Bar-sur-Aube, sur 177 jeunes gens, en fournit un seul, comme Vendeuvre sur 55 et Vitry-le-Crois sur 41. En 1779, cette répartition trop inégale fut atténuée [4]. Mais il restait d'autres singularités. L'élection de Troyes, dont la population était à peu près double de celle de l'élection de Bar-sur-Aube, ne donnait même pas un nombre égal de miliciens [5]. Le contingent des provinces était aussi variable; celles des frontières fournissaient plus de bataillons ou de régiments que celles du centre; on n'avait pas égard

1 Le manuscrit de Semilliard (III, 145) en compte 3875. Sous Louis XIII, la milice de la ville aurait été de 4,000 hommes, celle des faubourgs de 3,000. (Courtalon, *Topographie historique*, I, 181).

2 Arch. mun. de Troyes, F. 237.

3 Un compte de la ville de Troyes de 1526 porte : « ... au secrétaire de mons. le Gouverneur pour avoir expédié lettres missives addictans à messrs de la dicte ville de Troyes, par lesquelles le dit seigneur déclaire qu'il entend que messrs du clergé facent guet et porte quant les autres de la dicte ville le feront. » — Arch. mun. A A. 42, 1.

4 Bar-sur-Aube fournit alors 3 soldats, Vendeuvre 2. (*Inventaire sommaire des archives de l'Aube*, C. 264 et 265).

5 L'élection de Troyes, sur 108,768 âmes, fournit 333 miliciens ; l'élection de Bar-sur-Aube, 340, sur 62,964 habitants.

au chiffre de la population, mais à l'aptitude militaire que l'on supposait à leurs habitants [1].

Le recensement n'avait pas besoin d'être fait avec précision pour arriver à de pareils résultats. Sous Louis XIV, il s'opérait d'une manière sommaire. Le dimanche, à la sortie de la messe, le syndic ou le marguillier nommait à haute voix tous les célibataires de la paroisse, dont la taille atteignait au moins cinq pieds de hauteur, et qui se trouvaient « en état de bien servir ; » les habitants étaient présents ; ils pouvaient faire des additions ou des rectifications à la liste des hommes, parmi lesquels le suffrage et bientôt le sort devait désigner le milicien. Lorsque l'élection était usitée, il était interdit aux habitants de le choisir en dehors de cette liste. On n'admit pas qu'un homme étranger à la communauté put s'engager, moyennant le paiement d'une somme d'argent, à faire le service militaire qui était demandé à l'un des habitants du village [2].

Sous Louis XV, les recensements se firent avec plus de régularité, surtout lorsque les villes furent soumises au recrutement de la milice. Les habitants, réunis par le maire en assemblée générale, nommaient des préposés, chargés d'aller de maison en maison inscrire toutes les personnes qui étaient en état de porter les armes, de seize à quarante ans. Ils devaient inscrire, particulièrement dans les villes, les petits marchands, les artisans, ainsi que leurs fils, les garçons, compagnons et apprentis de tous métiers, manouvriers et fils de manouvriers, fils et domestiques de laboureurs et autres personnes non privilégiées, « et généralement tous les gens de métier, de travail, portefaix et autres, garçons de boutique et apprentis, comme aussi tous les vagabonds et gens sans aveu [3]. » C'était indiquer que le recrutement devait se faire précisément dans les classes inférieures qu'au seizième siècle on regardait comme moins capables que les autres de défendre la cité. En agissant ainsi, on leur faisait sentir à la fois leur force et leur infériorité ; leur force, en montrant

1 En 1760, la Champagne, qui compte environ 812,000 habitants, fournit cinq bataillons ; l'Auvergne, avec 680,000 h. et le Limousin, avec 646,000, n'en fournissent chacun que deux.

2 *Anciennes lois françaises*, XX, 68, 70, 378.

3 Mandement de l'intendant de Champagne pour parvenir au dénombrement général des hommes propres à porter les armes. 25 novembre 1742. — Arch. mun. de Troyes, B B, 12, 1.

qu'on avait besoin d'elles ; leur infériorité, en leur imposant une charge dont les classes supérieures étaient exemptes.

On reconnut cependant que c'était trop avilir le métier des armes que d'y astreindre les mendiants, les vagabonds et les gens sans aveu. Plusieurs ordonnances interdirent de les admettre dans la milice [1]. Il en resta cependant jusqu'à la Révolution; ils désertaient trop souvent, et les communautés étaient obligées de les remplacer à leurs frais [2].

En 1743, le recensement se fit à Troyes, dans chaque quartier, par les échevins et conseillers de ville [3]; plus tard, par le lieutenant et les sergents de chaque compagnie de milice bourgeoise [4]. Ils inscrivaient les noms sur des tableaux à colonnes, où ils notaient les motifs d'exemption. Le maire et les échevins arrêtaient les listes ainsi dressées ; et quelquefois cette opération, qui se faisait en public, amenait des protestations et du tumulte [5].

Dans les campagnes, le recensement était plus facile. Il se fit toujours, à haute voix, à la sortie de l'église, en assemblée générale des habitants; mais on prescrivait la présence du juge, du curé et des quatre principaux habitants, sous peine de 500 liv. d'amende contre les maires ou syndics [6]. Le rôle exact de tous les célibataires et des veufs sans enfants de la communauté, après avoir été rédigé, devait être certifié par les syndics, marguilliers ou députés des paroisses, qui le faisaient parvenir à l'intendant.

C'était l'intendant qui était chargé de toutes les mesures à prendre pour le recrutement de la milice. Les baillis, qui avaient la mission de lever le ban et l'arrière-ban, furent réduits désormais à leurs fonctions judiciaires. L'intendant et les administrations communales remplissent les fonctions que les préfets et les municipalités rempliront plus tard, en allant chercher dans la population civile les hommes que réclame le service militaire.

Albert Babeau.

1 Notamment l'ordonnance, de 1774. *Anc. lois*, XXIII, 89.

2 Cahier de Cresantignes, art. 10. Arch. de l'Aube, B. 16.

3 Délibér. municipale du 5 septembre 1743. Arch. mun. A 51.

4 Les archives de Troyes renferment ces tableaux de 1766 à 1773, Série B. B. 12, 2.

5 Lettre du subdélégué, du 17 mars 1766. « Le maire et les échevins, écrit-il, ont eu un peu de tapage en faisant les listes... Le peuple ici est mutin. » Arch. de l'Aube, C. 1062.

6 Mandement de l'intendant de Champagne, Rouillé d'Orfeuil, 1er mars 1767. Arch. de l'Aube, C. 1060.

DOCUMENTS INÉDITS

MÉMOIRES DE JEAN FOULQUART

Procureur de l'Échevinage à Reims

1479 — 1499

Voici ce que Varin dans son introduction aux *Archives de la ville de Reims*, publiées dans la collection des documents inédits de l'Histoire de France, écrit au sujet de l'auteur des Mémoires dont nous publions pour la première fois les importants extraits suivants :

Foulquart, notaire apostolique et impérial, était déjà clerc ou procureur de l'Echevinage en 1478, lorsqu'il dressa l'inventaire des papiers du sacre, et l'était encore, en 1485, lorsqu'il fit l'inventaire des archives de l'Echevinage. Il prit part aux violents démêlés qu'eut l'archevêque Pierre de Laval avec Raulin Cochinart, capitaine de la ville, créature de Louis XI et l'un de ses agents les plus dévoués. Foulquart fut le partisan déclaré de Cochinart ; et lorsque la mort de Louis XI laissa celui-ci sans appui, Pierre de Laval poursuivit non-seulement l'homme puissant déchu, mais l'humble bourgeois qui s'était mêlé à leurs querelles. Heureusement la protection de M. de Vendôme, que Foulquart obtint par l'intermédiaire de J. Michiel, médecin du roi, vint arrêter les poursuites de l'archevêque : notre historien en fut quitte pour une grosse somme d'argent ; il pût vaquer désormais aux occupations de sa charge et se ménager des loisirs pour nous transmettre sur l'ancien favori de Louis XI des documents du plus haut intérêt. Ses mémoires formaient un volume de 556 feuillets portant pour titre : *Faits de la ville de Rheims pendant XX ans* (de 1479 à 1499. Ce manuscrit, d'après une note du chanoine Lacour au P. Lelong (Bib. hist. de la France, nº 34,231), était au XVIIIe siècle dans le cabinet de M. Jérôme L'Espagnol, élu à Reims. Nous ne savons ce qu'est devenu l'original, mais nous en avons retrouvé des extraits qui comprennent ce qu'il renfermait de plus intéressant, c'est-à-dire, outre l'histoire de Cochinart et les interrogatoires qu'il avait subi, quoiqu'aveugle, sous le régne de Charles VIII, des notices étendues sur le sacre de ce même roi, et sur l'incendie de la cathédrale arrivé le 24 juillet 1481.

Ces extraits, faits par Lacour, chanoine de la cathédrale de Reims, et curieux émérite du dernier siècle, sont conservés à la Bibliothèque nationale dans le VIIe volume de Reims (Manuscrits) de la collection dite : *Topographie de Champagne*. Nous la reproduisons textuellement.

E. B.

Extraicts faicts d'un gros manuel ou Journal faict par Jehan Foulquart, procureur scindicq des habitans de Reims, contenant les faicts de la ville de Reims durant le temps de sa charge de procureur quy a commencé le 1er jour de mars 1479 avant Pasques.

Thomas Cauchon, escuyer, s^r du Godart, estoit lieutenant du capitaine en l'assemblée qui fut faicte ledit 1er jours de mars.

Et en une aultre assemblée quy fut faicte le 7e dudict moys est faict mention de Jehan Cauchon, le jeune, lequel comme lieutenant fit ladicte assemblée : faict observer qu'on subdéléguoit ung lieutenant en l'absence du lieutenant du cappitayne, et ledict Cauchon étoit subdélégué.

Ledict Foulquart fut requérir à MM. du Chapitre et vicaires de M. de Reims de faire procession générale le dimanche XIIe dudict moys pour prier Dieu pour le roy, ce qui lui fut accordé, et alla ladicte procession aux Augustins et fut pryé Mr Gérard Le Grand, docteur en théologie, par ledict Foulquart pour prescher en icelle procession et remontrer au peuple les affaires du Roy et sa bonne affection de les délyvrer d'oppression ladicte année à l'ayde de Dieu et de la Vierge Marie, afin aussy de l'exhorter voulontiers subvenir au roy et porter patiemment les charges et au surplus prier pour le roy et pour la paix, ce que ledict Gerard accorda et fit.

On peult remarquer par ledict manuel que le peuple estoit lors démesurément chargé de tailles et de gens de guerre.

En une aultre assemblée faicte le XIIIe dudict mois, Philippe de Bezannes est nommé lieutenant : c'estoit comme lieutenant du bailli de Vermandois.

Le mercredy XIVe jour de mars 1480 fut tenue l'assemblée des habitants au lieu du Chappitre par Thomas Cauchon, escuyer, s^r du Godart, lieutenant de Raoul Cochinart, cappitaine de Reims, pour la renovation des officiers de ladicte ville et furent tous continués.

En l'an 1480, au mois de juing, le siége étant mis devant Ivoy par le roy, il fut mandé aux habitans de Reims de fournir et envoyer des munitions de vyvres pour ladicte année, à quoy les habitans de Reims voulant satisfaire furent faict plusieurs billets,

tant aux gens d'Eglise comme aux aultres pour en fournir, dont plusieurs chanoines furent mal contents et assemblèrent leur chappitre, et au saillir d'iceluy Daniel Ogier, l'un d'iceulx, dict à Jehan Foulquart, procureur des habitans, qu'il estoit plus traistre qu'il n'estoit grand, et dict outre que sy le chappitre le vouloit croire qu'ils ne feroient jamais appointement avec la ville nie eschevinage.

Le vendredy 16e dudict mois de juing, Philippe de Bezannes avec ledict Foulquart allèrent audict chappitre, auquel ledict Philippe présent, Denys le Bouteiller, notaire royal, fit commandement de par le Roy nostre sire, aux chanoines illecq assemblés en grand nombre et capitulant, le doyen président, qu'ils fournissent le taux qu'il leur avoit esté baillé par ledict Philippe, en leur remonstrant la grande nécessité qu'il y avoit audict camp, leur signifiant qu'à leur refus, ils en escrivirent au roy, à M. le gouverneur et à M. de Belleville, et en seroient pugnys, à quoy ledict Daniel Ogier, l'ung desdicts chanoines, respondit que ce n'estoit pas à eulx à faire de leur donner leur taux et qu'ils avoient aussi grande puissance de l'ordonner aux habitants, comme lesdicts habitants à eulx et que la commission s'adressoit aussi bien à eux comme aux dicts habitans, et n'estoient tenus d'y obéir. Par quoy leur fut de rechef réitéré ledict commandement par le sr de Bezanne, et lors ung desdicts chanoines nommés M. Jacques de Thuisy respondit que ledict Philippe faisoit son debvoir et à eulx estoit d'y fournir et faire le plaisir du Roy et que MM. du chappitre en feroient entre eulx tellement qu'on ne les en sauroit reprendre, dont fut requis acte.

Le dimanche 18e, Collesson de Sury et Nicolas Le Febvre, qui avoient charge des vyvres envoyés en l'armée, retournèrent de devant Ivoy et rapportèrent certificat et descharge du prévost des maréchaux, Beauval, de 120 quet de pain et 150 quet de vin, et rapportèrent l'effet du procureur du roy de Mousson de la prise dudict Yvoy et de la démolition d'icelle.

Raoul Cochinart, cappitayne de Reims, ayant mandé à Thomas du Godart, son lieutenant et au chappitre de Reims pour faire pourvoir Jehan Cochinart, son fils, chanoine de Reims et prévost de Monfaulcon, de la cure de S. Jacques, lorsqu'elle seroit vacquante, Mre Pierre de Pertes, chantre de Reims et curé de S. Jacques estant trépassé, ledict du Godart, Jehan Garnot et Jehan Foulquart furent en chappitre le 12e de septembre 1481 demander ladicte cure pour ledict Cochinart.

Et ce mesme jour arriva en la ville Guillaume Cochinart, eschanson du Roy, fils dudict cappitayne.

Le vendredy 14e dudict moys, lesdicts du Godart et Foulquart furent derechef au chappitre demander ladicte cure qui leur fut accordée.

Le mardi 11e octobre, ledict Jehan Cochinart print possession de la dicte cure de S. Jacques et le mit en possession Mre Pierre Flaminion, doyen de la crestienté.

Le dimanche 28e janvier 1480, ledict Jehan Foulquart fit faire le service en la paroisse de St Hilaire de la feste Mr Saint Charlemaine, Mre Jehan Clergé, chanoine de Reims et de St Symphorien dict la messe, et MM. les vicaires et d'aultres chantres furent à la chanter.

Et après disnèrent en la maison dudit Foulquart, c'est à savoir en sa petite chambre ceulx qui ensuivent : M. l'Evesque de Dyonise, suffragant; M. le Doyen de Reims; Mre Jehan de Vaulx; frère Guérin, gardien des Cordeliers ; Messire Gerard Ragebois, chanoine de Reims ; ledict Mre Jehan Clerget et Mre Nicolas Frizon, licencié en droit, advocat, cousin dudict Foulquart ; à la table ronde à la cuisine, Messires Jacques La Tour, Nicole Destrez, Gille de Cuchery, Jehan Petit, Pierre Petit, Jehan maistre des enfants, Jehan, son compagnon, Germain Carlier, Pons Perard, Jehan Veron, Symon de Cernay, Jehan Piton. Et depuis, en sa petite chambre, Mre Aubry La Court, Messire Nicole Frizon, Adam Dur, Jehan Fassin, Laurette, fille dudict Foulquart, Charlemaigne et Jehan, ses enfants, et ledict Foulquart. — Et à la table ronde, Thiery Moreau, Perette sa femme, le clerc de M. le suffragant, Nicolas Frizon et sa chambrière, et ainsi à la feste M. Saint Charlemaigne ledit Foulquart fut luy 32e, dont il y avait 19 prêtres.

Le 25 juin 1481, l'intention du roy étoit de faire partout son royaume un poids, une mesure, une aulne et une monnoie.

La ville de Reims à qui l'on demandoit avis, répond aux Généraux sur le fait des monnoies étrangères qu'il est à propos de permettre le cours des dites monnoies pour le prix de leur valeur et tel autre prix qu'on leur baillera.

Ceux deux de Chaalons opinent que pour retirer la monnoie dans ce royaulme, on lui baillera haut prix.

Le lundy 24e juillet 1481, environ entre 11 heures et 12 heures on prit à sonner au feu en l'église de Reims et étoit le feu qui étoit pris au clocher de plomb de la grande esglise de Notre-Dame par ung fourneau à fondre que les maistres gouverneurs de ladicte esglise avoient fait faire audict clocher pour ouvrer en iceluy ; lequel fourneau n'estoit pas de suffisante espesseur, et y couva le feu depuis le jour précédent jusques à ladicte heure que les ouvriers jettoient du plomb en l'hostel Me Jehan Bourguet, et avoient laissé leur dict ouvrage et ledict fourneau sans garde; et ne peut estre le feu rescoux parce que, du commencement, on ne peut entrer ni approcher par les huis qui estoient fermées, et ne se peurent rompre assez tost, et fondoit déjà le plomb sur les gens quand on y vouloit approcher, et sy dit l'on, que les chanoines ne voulurent souffrir abattre ledict clocher pour saulver le sur-

plus, pourquoy iceluy clocher et toute la couverture d'icelle église qui estoit la plus belle et la plus riche de ce royaulme, fut toute arse et brûlée, nonobstant quelque deffense qu'on y feist. A laquelle furent plusieurs blessés et en danger de mort, et on a sauvé à grand peine les deux tours; quy fut le plus piteux feu qui jamais fut pour église. Les reliquaires et biens de ladicte église furent transportés et saulvés par les bonnes gens; mais il y eut onze cloches fondues audit clocher, et sy fut la table d'or du grand autel en grand péril parce que les diz chanoines ne voulurent souffrir la transporter. Avec l'ayde de Dieu les habitants séculiers y furent bien propices.

Environ les six heures après midy fut tenue une assemblée de toute sorte de gens en l'eschevinage par Thomas Cauchon du Godart, lieutenant, ou fut conclud d'envoyer en toute diligence vers le roy pour l'advertir dudict feu et en excuser ladicte ville; et pour y aller furent nommés Me Nicole Le Membret et Pierre Boullet et remonstrer que les diz habitants n'ont aucune garde ny autorité en ladite église et que les chanoines d'icelle l'avoient seuls et non aultres; et fut ainsi pourveu à la garde la ville et de ladicte église.

Environ les 9 heures du soir, le feu se print à s'évertuer sur ladicte église par le gros marrien qui y estoit et y convint mettre plus grande garde; et, à ladicte heure, ceulx de ladite église firent procession selon l'ordre de l'ascension en laquelle Me Guillaume Cauchon, chanoine de Reims, fort bon prestre, porta la vraye croix, et y avoit du peuple merveilleusement en grande dévotion portant torches, cierges et chandélles ardens.

Cedict jour, les chanoines avoient faict sonner leurs cloches et faict feste d'ung arrest qu'ils avoient eu contre l'eschevinage de Reims pour une pierre de la porte du cloistre, et vint un exécuteur contraindre les eschevins pour l'amende de 60 livres parisis.

Le mercredy 25, Jehan de Reims fut nommé au lieu de Nicole Le Membret pour aller vers le roy.

Le jeudy 26e dudit mois, en une assemblée de l'eschevinage par M. le lieutenant du Godart, MM. de l'Eglise vinrent remercier les habitants du bon ayde qu'ils avoient faict à l'Eglise et requérir qu'on voulut ordonner gens d'entre eulx pour conduire avec les leurs les ouvrages qui y sont à faire, et qu'on les vouloit ayder à recouvrer des matières. Sur quoy fut conclud que M. le bailly de Reims, Jehan Souldant, Guillaume de l'Hospital, eschevins, les deux maistres des ouvrages, M. de Romnaigne, Me Jehan Cauchon l'aisnel, Me Jehan Cauchon le jeune et Jacques Cauchon auroient charge d'entendre auxdicts ouvrages, ayder à les conduire et conseiller et sy auront toutte puissance de terminer le procès contre lesdicts du chappitre tant de la ville que de l'Eschevinage: en fin de laquelle assemblée iceulx du chapitre s'excusèrent de la charge

qu'on leur avoit baillé d'avoir faict sonner les cloches pour l'arrest contre l'eschevinage et certifièrent qui en avoit esté pour ung obit perpétuel d'ancienne fondation.

Le samedy 28e, Messieurs du chappitre demandèrent à M. le lieutenant une tombe de marbre quy avoit esté prise par le capitaine à Saint-Bernard pour la mettre devant le grand autel au lieu des rompues ; ce qui fut accordé, et Me Jehan Cauchon le jeune qui l'avoit en garde déchargé.

Le dimanche 29e au matin fut faict une procession générale faisant le tour ordinaire et rentra en l'église par le petit portail à sénestre pour cause du bois qui estoit en la nef et y furent portées les châsses qui s'ensuyvent : premier la châsse de S. Eutrope, après celle de S. Nicaise son frère ; après celle de S. Calixte en martyre, après celle de S. Rigobert, après celle des reliquaires de Notre Dame et derrière la grande ymage du saint Laict Notre-Dame, et les deux anges. M. l'évesque de Dionize, suffragant de M. de Reims, fist une belle et dévote prédication au palais, mais il fut contrainct de cesser pour la pluye, et en s'en retournant à la grande messe qui fut dicte et célébrée devant le sainct Laict et en sa chapelle.

Le 4e jour d'aoust, MM. de l'Eglise de Reims recommencèrent à chanter et disent les vespres au cueur où depuis le feu on n'avoit faict aucun service.

Le dimanche 12e fut célébrée la fête de roy pour la conquête de Normandie et alla la procession à Saint-Remy où M. l'Evêque fist un notable sermon.

Le samedy 25e dudict moys, M. le doyen et M. Jehan de Reims retournèrent de devant le roy, et après vespres firent leur rapport en chapitre, par lequel en effect ils dirent que la veille de l'Assomption ils présentèrent les lettres au Roy, quy comme ils avoient sceu, avoit esté de prime face fort troublé du feu de l'église, et néanmoins qu'il avoit dit qu'il y feroit du bien, et qu'il la falloit refaire, et en avoit grande compassion : tous les seigneurs d'entour luy et Mme de Beaujeu sa fille, qui fort les ayda et en passant par Amboise, M. le Daulphin dict que s'il avoit de l'argent, il en donneroit volontiers, et dict ledict Foulquart comme il avoit sceu que le Roy en sa colère avoit dict que s'il faisoit son debvoir, il mettroit de bons moynes à Notre-Dame et en chasseroit les chanoynes.

Le mercredy 27e mars 1481, environ huit heures du matin furent veus deux soleils radieux au ciel, et ce jour mourut la duchesse d'Austriche, fille du duc de Bourgogne.

Les cloches furent fondues, la ville prêta au chapitre 1008 livres de métail le lundi 27 aoust ; le chapitre en donna une reconnaissance à la ville.

Le dimanche 28 janvier fut la feste Saint-Charlemagne dont je fis faire le service en l'église Saint-Hilaire, on dit la messe M. Jehan Clerget, chanoine de Reims et MM. les vicaires et d'autres chantres furent à la chanter.

Le 1er d'avril 1482, un chevaucheur d'écurie du roi aporta les lettres de MM. de Saint-Remy pour dire une messe pour lui, en priant Dieu, N. D. et Saint-Remy, à qui fut apportée la sainte Ampoule, et au prieur de Corbeny pour savoir que ledict sire avoit à faire pour la décharge de sa conscience touchant les malades d'écrouelles, pour ce qu'il avoit mal au bras droit et ne pouvoit faire le signe de la croix sur les dicts malades.

Le 9e fut fait procession pour le Roi et pour les biens de la terre à la Pompelle et y prêcha M. Jehan Devaux.

Le dimanche 14e du mois d'Apvril 1482, Henriette, femme de Jehan Coquault, fille de M. Henry Le Membré, trespassa de la maladie de l'oultrageux et vilain cas en elle perpétrée par ledict Jacques *sic*, son mari, et par ung sien frère nommé Person Coquault, qui comme on disoit publiquement l'avoient devant la my-caresme, s'est assavoir le lundy précédent, arse et brûlée par derrière fort vilainement, et la jetta dedans le feu, les pieds et mains liés ; et dict ledict Foulquart que s'estoit une honneste et bonne femme, comme il croyoit et qu'il en estoit apparu en ce qui ly faisant ledict mal et à sa mort ne crya jamais que Jésus et Confession.

On a deschiré du manuel dudict Foulquart tout ce quy y estoit registré depuis le 8e jour de mars 1483 jusqu'au mercredy d'après les Brandons 10e de mars de ladicte année avant Pasques, où pouvoit estre traitée de la mort du roy Louys et de l'institution de Charles de la Ramée à la charge de cappitayne de ladicte ville.

Le mercredy après les brandons 10e de mars 1483, au lieu du chappitre fut tenu par Mre Jehan Cauchon le jeune, lieutenant de Charles de la Ramée, cappitaine dudict Reims, assemblée généralle des habitants d'icelle ville de tous estats en grand nombre, en laquelle il exposa soy-mesme la cause estre pour pourveoir aux offices de ladicte ville, tant de la lieutenance qu'il avoit exercée, comme de la procuration et aultres offices au bon plaisir desdicts habitants selon le droit qu'il avoient de ce faire en la louable coutume et ancienne observance de leurs prédécesseurs quy ainssy l'avoient toujours faict à pareil jour. Après laquelle exposition, ledict lieutenant dict que les officiers de l'an précédent se partireroient d'illecq et lesdicts habitants entre eulx pourvoiroient aux dictes offices ; mais tantost après que luy et lesdicts officiers furent départys, lesdicts habitants conclurent entre eulx de procéder par voye de scrutin à ladicte provision d'offices et dict qu'il y avoit de grandes brigues touchant les offices de lieutenant, procureur et recepveur auxquels plusieurs tendoient ; et furent rappelés avec eulx lesdicts lieutenants et officiers, et ce faict furent entre lesdicts

habitants pris et esleus pour recepvoir les scrutins : Mres Jehan Doulx Amy, escolatre de l'église de Reims, Guillaume Cocquillart, procureur de l'archevesque, et Nicolas Grossomes, eschevin, auxquels fut baillé pour notaire d'iceluy scrutin Jehan Labasse, notaire royal, quy firent le serment par devant Philippe de Bezanne, lieutenant du bailli de Vermandois, d'eulx y conduire prudemment et en faire bon raport et procédèrent après à recueillir les voix desdicts habitants sur tous lesdictes offices ; en quoy faisant ils furent bien deux heures, et rapportèrent ledict Mre Jehan Cauchon le jeune estre eslu lieutenant, Jehan Foulquart, procureur d'icelle ville et habitants, Jehan Garnot, recepveur des denyers communs, Jehan Moet et Jehan Choilly, maistres des œuvres, Jehan Lescot et Thomas Jacquemin, maistres de l'artillerye, Jehan Pussot, greffier du conseil, Jehan Richier et Anthoine Debondy, sergents de la forteresse de ladicte ville, et fit ledict Pussot en tel cas requis, et Mre Jehan de Thuisy et Jehan Bourguet, commissaires et juges sur le faict des aydes octroyées par le roy auxdicts habitans pour les parements et fortifications de la dicte ville, comme ils avoient esté du règne du roy Loys trespassé.

Après ladicte eslection lesdicts officiers allèrent disner et avec eulx plusieurs gens de bien en l'hostel de Jehan le Gay l'aisnel, au petit Saint-Hilaire et despensèrent 76 sols à rabattre sur les gages desdicts officiers.

Le jeudi xie jour du mois de mars 1483 fut marchandé par les députés de MM. du chappitre de Reims à un nommé Me Colard Le Moyne, charpentier demeurant à Cambray, de faire toute la charpenterye de la nef du beffroy, du clochier des quatre fioles (*sic*), du chevet et des croisées et des clocheteaux quy y seront dessus ladicte esglise de Reims, selon le gect et patron par luy sur ce faict et déclaration par luy faicte aussy, et bailla par escrit, et en deubt avoir 7000 livres et 12 pièces de vin, 4 muids de grains, les deux parts seigle et l'autre avoyne, bon et honneste logis pour luy et pour sa famille durant le temps de l'ouvrage ; et se doit estre pour ledict temps quitte et exempt de toute taille et emprunt pour le roy, de guet et garde des portes, et luy debvoir estre baillé l'argent en telle manière, c'est à savoir en faisant ladicte nef et pour icelle 2000 livres, et en faisant le beffroy, le clochier et les quatre phioles, 2600 livres, et en faisant le chevet, croisées et clocheteaux, pour ce 2400 livres.

Il y a apparence que ledict Le Moyne n'acheva pas l'ouvrage par luy entrepris, puis que l'on voit par l'article suivant (*sic*), qu'il y a eu marché avec aultre pour achever ladicte ouvrage et fortifier et relever celle quy avoit esté faicte par ledict Le Moyne.

Le 28e mars 1484, mon frère Raoulin Fouquart, revint de Chatel en Porcien qui me dit que M. de Rohan y étoit et s'étoit échappé des prisons du duc de Bretagne par les gras jours derniers passés,

esquelles il avoit esté détenu pour cinq ans ou environ, et la première journée de son portement pour se sauver chevaucha 40 lieues sans débrider et jusqu'à ce qu'il fut venu en France.

Au mois d'avril dudict aux nouvelles vinrent au moins bruit que le Roy avait donné à l'église de Reims, pour la réparation d'icelle, tel et semblable aide que souloit avoir été levé par les greniers de ce royaume à S. Aignan d'Orléans.

Les blanches monnoies et noires furent criées à certain prix de par le Roy à son de trompe et défenses faites à grandes peines de les prendre, ne mettre autrement que selon ledit prix.

Le 16e d'apvril Mre Jehan de Clerget revint de la quête de Flandres où il a été pour N. D. de Reims.

Le 14e jour d'apvril 1484, ledict Foulquart estant à Laon, renouvelle le serment de notaire royal au bailliage de Vermandois à la forme de ceux de Laon.

Le jeudy 22e apvril 1484 fut conclu au buffet de l'eschevinage que MM. les eschevins emploiroient leur salaire de visitation en appréciation des héritages contribuables au sacre et aultres charges, en achapt de migraine pour eulx vestir d'une parure et faire honneur au roy à son entrée et à son sacre, et s'y en feroient avoir à leur clerc et à leurs sergents d'aultre auteur.

Le 29e dudict mois MM. les eschevins députèrent et esleurent Mre Jehan Chardon et Guillaume Cocquillart, avec les conseillers, pour faire les articles et mémoriaulx de ce quy est à dire, remontrer et requérir au roy à son joyeulx advénement et à son sacre et autres pour adviser de tout ce qui est à faire.

En assemblée générale tenue au Chappitre le 25e dudict mois fut conclud que pour tous les faits du sacre et des regards MM. les eschevins et 12 hommes dont messieurs esleurent le 4 et lesdicts eschevins les 8 et auront toutte cherge et puissance.

Le 26e, MM. les eschevins esleurent MM. Jehan Chardon, Jehan Cauchon l'aisnel, Jehan Cauchon le jeune, Jehan de Reims, Henry Le Membré, Guillaume Cocquillart, Guillaume Canechette et Jehan Blampignon.

MM. les eschevins achetterent de Guillaume le Vergeur 12 aulnes de pain de Damas pour faire le pallium pour porter sur le roy au pris de 41 sols pour aulne.

Il fut conclud que M. le doyen feroit la proposition devant le roy en son entrée selon les articles qui luy seroient baillés par escript, et à son grand refus, Mre Jacques de Thuisy, et à son refus Mre Jehan Cauchon le jeune, lieutenant du cappitayne.

Et pour saluer M. de Reims et les quatre princes et seigneurs fut dict que M. le bailly serait prié de ce faire, ou tel autre que Remy Cauchon, Cocquillart et Foulquart advisèront.

A suivre.

LE JOURNALISME A TROYES*

Après les deux Restaurations, il était impossible que le parti bonapartiste vaincu n'essayât pas de relever la tête et de réagir contre le pied puissant qui le foulait. Publier à Paris même une feuille qui se fît l'organe du mécontentement des uns, des aspirations ambitieuses des autres, c'était difficile sous l'œil d'une police vigilante à qui les antécédents avaient appris à se tenir sur ses gardes. Déjà des essais avaient été tentés, mais inutilement ; tous ils avaient tourné contre leurs auteurs, et l'exemple du *Nain jaune*, dont le procès était encore dans toutes les mémoires, n'était guère de nature à encourager de nouvelles tentatives. Cependant un libraire de Lyon, Robert Babeuf, fils du fameux démagogue de la dernière révolution, entreprit de créer un journal bonapartiste qui serait rédigé dans le même esprit que le *Nain jaune*, et qui s'appellerait le *Nain tricolore*, du nom de sa couverture aux trois couleurs politiques ; son but était de saper par sa base la royauté des Bourbons, de soulever contre eux les passions populaires et d'arriver à les renverser au bénéfice de l'empire déchu.

Mais il fallait à Babeuf des associés ; d'abord un imprimeur de province ; ensuite un libraire de Paris, chargé de la distribution et de la mise en circulation ; enfin des collaborateurs pour la rédaction. Troyes, qui n'était ni trop éloigné, ni trop rapproché de Paris, fut choisi comme le siége des opérations premières. Babeuf s'aboucha avec M. Stanislas Bouquot, imprimeur à Troyes, récemment privé de l'impression du *Journal de l'Aube*, et qui était muni d'un matériel et d'un personnel suffisant pour mener à bonne fin l'entreprise. Il devait correspondre sous le nom de Leconstant avec Babeuf qui prenait celui de Dafort. Le *Nain tricolore, ou journal politique des arts, des sciences et de la littérature*, tiré à 1,000 exemplaires, devait être expédié à Paris, en ballots, par les Messageries, et adressé à Laurent Beaupré, libraire du Palais-Royal. Là, un service de distribution clandestine était organisé pour porter chaque numéro à domicile. — Babeuf avait pour collaborateurs

* Voir la livraison 4e, page 235.

de rédaction, Dufey (de l'Yonne), avocat, et le prince polonais Lenowick, colonel, qui suivit Napoléon dans les guerres de l'empire.

Telle fut l'organisation du *Nain tricolore*. Le premier numéro, imprimé à Troyes pendant la nuit, parut fin janvier 1816. Voici quelle en était la composition : L'article avant-propos, intitulé : *Les rédacteurs au peuple français !* était une provocation au renversement de la dynastie et au rétablissement du pouvoir bonapartiste. — Venaient ensuite des *Tablettes politiques*, une *Chronique littéraire* et des *Anecdotes*. Transporté à Paris, en ballots, par les Messageries, comme c'était convenu, le journal arriva sans encombre, c'est-à-dire, sans avoir éveillé les soupçons de la police. Il fut distribué clandestinement, mais pas assez pour qu'un numéro ne tombât entre des mains ennemies. En effet, les matériaux du deuxième numéro étaient envoyés à l'imprimerie, lorsque le 28 février la police fit une descente chez M. Bouquot, et saisit tous les articles en préparation. Le gouvernement de Louis XVIII fit traduire les rédacteurs, l'imprimeur et les éditeurs du *Nain tricolore* à la cour d'assises de la Seine, le 11 juin 1816. Ils furent tous condamnés, malgré une défense éloquente, à la déportation perpétuelle. Il ne fut permis à M. Bouquot de rentrer en France qu'en 1820.

Voici l'exorde du réquisitoire prononcé contre les accusés par M. l'avocat général, chargé de soutenir la prévention. C'est au point de vue de la forme qu'il est curieux :

« Messieurs, le *Nain tricolore* a paru, tenant sa généalogie à la main; il est fils et héritier en ligne directe du *Nain jaune*. Plus richement vêtu que son père, il se montre brillant de trois couleurs, et déjà ses opinions politiques sont indiquées par son habit.

« Heureux petit livre, qui sera plein d'esprit sans doute, si l'esprit est héréditaire ; et si par hasard il n'en avait pas, qu'il soit méchant, il sera encore plus sûr de réussir. Tout auteur de libelle qui ne sait pas faire d'esprit, a toujours le secret du venin; il ne s'agit pas de décomposer, d'extraire de chaque chose ce qu'elle contient de mauvais. Les procédés par lesquels l'abeille obtient les sucs les plus doux, sont ceux de l'insecte littéraire pour obtenir les poisons les plus violents.

« Quand il ne s'agit que d'esprit, de gaieté plus ou moins

fine, même de méchanceté (car un libelle doit être méchant, ou il ne serait pas libelle), on peut dire : « Laissez faire, « laissez passer ; il n'y aura pas de blessure grave, la piqûre « de nos insectes d'Europe ne fait pas mourir. » Pourquoi d'ailleurs s'occuper de ces feuilles légères ? Elles tombent, comme celles des arbres, quand le moment de leur chute est arrivé ; la révolution est à son hiver : il n'y aura plus de printemps, plus de mois de mai pour elle. Paix à tous ! donnez des passeports aux *Nains* de toute couleur ; ne voyez-vous pas que tout reste à leur portée ? Leurs bannières ne s'élèvent pas bien haut, et même en courant à toutes jambes, ils ne vont pas bien loin.

« Voilà ce qu'il faudrait dire en tout temps ; mais on ne peut pas le dire en toute matière. La mythologie nous apprend qu'une petite boîte a renfermé tous les maux qui se sont répandus sur la terre ; on peut donc recéler dans un petit livre des germes de désordre qu'il ne faut pas laisser échapper. Ce n'est pas dans son esprit que le *Nain* est accusé : ici la preuve manquerait à l'accusation. On a dit cent fois — et cela est très-vrai — qu'il ne faut pas d'esprit pour être méchant ; mais ce qui accuse l'auteur de ce libelle, ce qui l'accuse devant la justice, ce sont des principes politiques détestables ; des provocations directes et formelles au renversement du gouvernement légitime, au rétablissement d'un pouvoir usurpateur ; ce sont des imputations odieuses, calomnieuses, infâmes contre la personne du roi[1]... »

Quoique le *Nain tricolore* n'ait pas fourni une longue carrière, on voit qu'il a fait assez de bruit autour de lui pour mériter des détails que ne comporte aucune des autres publications politiques ou littéraires du même genre. L'apparition du *Nain tricolore* est, du reste, le point de départ des journaux conservateurs qui vont, dès cette époque, se dévouer au régime existant pour le soutenir contre les attaques des ennemis de tout gouvernement, quel qu'il soit. En effet, un mois et demi après la condamnation du *Nain tricolore*, fut fondée à Troyes la *Gazette du département de l'Aube*. Son premier numéro parut chez Gobelet, le 20 avril 1816, avec ces deux mots pour devise : *Vérité*. — *Impartialité*. Y fut-elle toujours fidèle pendant sa carrière de deux années — car elle ne vécut que

1. *Moniteur universel*, mardi 11 juin et mercredi 12 juin 1816.

deux ans — les uns disent oui, les autres, non, suivant le point de vue politique où chacun se place.

Cette *Gazette*, vraiment digne de son nom pour la variété des matières dont elle s'occupait, fut le premier journal politique, littéraire et administratif qui ouvrait la marche au journalisme moderne. Elle paraissait toutes les semaines une fois ; mais les abonnés n'étaient pas nombreux. A cette époque, chaque citoyen ne s'intéressait pas encore comme aujourd'hui aux affaires de son pays, encore moins à celles de l'étranger ; aussi, malgré la proposition de l'éditeur du journal de paraître une fois de plus par semaine, à la demande de plusieurs abonnés, la souscription ouverte à cet effet ne put aboutir. Les frais d'un journal aussi bien monté que la *Gazette de l'Aube* étaient même trop considérables pour lui permettre de vivre bien longtemps. On ne fut donc pas surpris de lire en tête du numéro du 11 avril 1818 : « Les dépenses faites jusqu'à ce jour pour soutenir l'établissement de cette feuille n'étant pas couvertes de moitié, nous avons l'honneur de prévenir MM. les abonnés que nous devons suspendre la publication. Nous les remercions de la confiance qu'ils ont bien voulu nous témoigner, et aussitôt que les affaires le permettront pour annoncer la troisième année, nous nous ferons un devoir de les prévenir par un nouveau prospectus. »

C'était le billet de mort de la *Gazette*.

Après la *Gazette du département de l'Aube*, morte d'inanition, comme nous l'avons dit, c'est-à-dire faute d'abonnés suffisants, nous ne voyons point d'autre organe politique surgir à Troyes avant l'année 1820. Sans doute, le besoin d'un journal ne se faisait point encore sentir, puisqu'on avait laissé mourir la *Gazette;* cependant on commença à comprendre qu'une population tout entière ne pouvait rester en dehors de toute vie politique, claquemurée dans son enceinte de bois et de pierre, sans s'occuper de ce qui se passait dans le monde extérieur. Telle avait été déjà la pensée du créateur de l'infortunée *Gazette ;* telle fut celle du fondateur d'une nouvelle feuille qui prit le nom de *Journal politique du département de l'Aube, annonces judiciaires et autres*. Le cadre, le format, tout devait bientôt être élargi, et le journal, tel que nous le comprenons aujourd'hui, était définitivement créé.

Ce fut donc en janvier 1820 que parut le premier numéro du *Journal politique de l'Aube*, sous la direction de M. Cartier-

Vinchon, qui en était le fondateur. Il prit d'abord le plus grand format connu jusqu'alors, je veux dire l'in-4°, et parut deux fois par semaine, le jeudi et le dimanche. On voit que la périodicité ne variait guère et que la vie politique à cette époque ne demandait pas des aliments aussi substantiels et aussi fréquemment répétés qu'aujourd'hui. Cependant un an et demi s'était à peine écoulé, que l'on fit l'essai du format petit in-folio, le jeudi 23 août 1821 : pourtant quelques numéros, jusqu'au 24 octobre de la même année, parurent encore en in-4°. On continua ainsi pendant plusieurs années, cherchant, chaque jour à apporter quelque amélioration, lorsque, le 14 septembre 1826, par suite de changement de rédaction, le journal s'appela *Journal politique, commercial et littéraire du département de l'Aube*. M. Jules Béliard, dont le nom est resté longtemps connu et aimé à Troyes, avait remplacé M. Cartier-Vinchon.

Les intérêts commerciaux qui, jusqu'alors, n'avaient été représentés que par quelques annonces, quelques avis, quelques insertions d'affiches, prirent place dès lors à côté des questions politiques et furent traités par des plumes spéciales qui venaient apporter leur concours à la rédaction. Bientôt les colonnes du journal furent insuffisantes pour donner place à tous les articles. D'un autre côté, on commençait à trouver que deux jours par semaine ne pouvaient plus contenter la curiosité des abonnés; que certaines nouvelles avaient vieilli en attendant le jour de l'apparition du journal. On résolut donc de paraître trois fois, les dimanches, mercredis et vendredis, à partir du 23 septembre 1827. La révolution de 1830 trouva le *Journal de l'Aube* avec les idées libérales du moment. Déjà, depuis plusieurs années, la rédaction avait passé dans les rangs de l'opposition, réclamant en faveur de la liberté de la presse des lois moins intempestives et plus larges. Après la révolution, le *Journal de l'Aube* redevint conservateur, le nouveau régime étant le résultat et le triomphe des opinions qu'il avait émises dans les dernières années de la Restauration.

Au commencement de 1831, nous le voyons s'appeler, sans grand changement du reste, au fond, *Journal de l'Aube, politique, commercial et littéraire, annonces judiciaires et avis divers*. Comme l'indique son titre, il n'y avait guère de neuf dans la composition du journal que l'adjonction des *Annonces*

judiciaires, morceau important à la vérité, et pour le propriétaire, et pour le lecteur; pour le propriétaire du journal, il lui assure pour ainsi dire l'existence : pour le lecteur, il le met au courant de toutes les actions judiciaires dont il n'était informé, auparavant, que lorsqu'il était directement partie intéressée. C'était donc, sans grande apparence, une amélioration sensible dans la facture d'un journal, et, depuis ce moment, l'insertion des *annonces judiciaires* fut une question de vie ou de mort pour ce genre de publication. On comprend dès lors pourquoi le monopole de ces annonces, en faveur des journaux privilégiés de l'empire, a été combattu pendant dix-huit ans, non-seulement comme injuste, mais comme nuisible aux intérêts des citoyens, puisque souvent les journaux privilégiés ne jouissaient pas de la plus grande publicité, qualité essentielle requise pour les *Annonces*.

Il restait encore une question qui devait entrer dans la composition du journal et qui, jusqu'alors, avait été laissée de côté : c'était la question agricole. Et pourtant dans notre pays, c'était méconnaître un côté important de nos intérêts que de négliger l'intérêt de l'agriculture. Le *Journal de l'Aube* le comprit; le 2 octobre 1831, nouvelle modification du titre : *Journal de l'Aube, politique, commercial, agricole et littéraire, annonces judiciaires et avis divers*. Une vignette en tête représente les armes de Troyes; au-dessus se trouve le millésime de 1830 dans une auréole, avec un dessin de la ville de Troyes en arrière-plan, et, à gauche du titre, des *Ephémérides*.

Le 2 décembre 1831, le journal paraît tous les deux jours : on voit qu'il devenait de plus en plus prospère; le nombre des abonnés augmentait chaque jour, et l'on allait arriver bientôt à l'apogée du succès.

En effet, le 22 avril 1832, le *Journal de l'Aube* paraît tous les jours, le lundi excepté; seulement la vignette et les éphémérides furent supprimés. La périodicité quotidienne ne fut qu'un essai d'abord; car dans la même année 1832, sous le titre de *Journal de l'Aube, Echo de la Champagne*, il ne parut que tous les deux jours, pour reprendre enfin sa quotidienneté qu'il garda jusqu'au 6 octobre 1833. Décidément, c'était trop lourd pour le journal de paraître tous les jours; malgré le grand nombre des abonnés, ce n'était cependant pas suffisant pour la multitude des frais. A partir de cette époque, il ne

parut plus que tous les deux jours, et poursuivit sa carrière sans autres incidents qu'une polémique presque incessante avec le *Progressif*, dont je vous parlerai plus tard, et qui tenait depuis l'avènement de Louis-Philippe, le rôle de journal d'opposition, rôle rempli par le *Journal de l'Aube* sous le règne de Charles X.

Un changement important dans l'existence du *Journal de l'Aube* fut le départ de M. Béliard qui le rédigeait depuis le 14 septembre 1826. Tout en restant conservateur, M. Béliard ne voulait point flatter le pouvoir. Les opinions émises par lui avec sincérité dans certains articles, furent regardées comme trop hardies et trop avancées : elles effarouchèrent les propriétaires ; telle fut la raison pour laquelle M. Béliard, le 24 octobre 1835, quitta la rédaction du *Journal de l'Aube* pour créer le *Propagateur*. Un avocat, M. Pradoux, le remplaça, mais non avec le même talent. Malgré tout, le *Journal de l'Aube* avait le pied dans l'étrier, comme on dit, et les attaques quotidiennes auxquelles il était en butte de la part du *Propagateur*, n'arrêtèrent point sa marche. Une nouvelle force même lui fut donnée un instant par la fusion du *Progressif de l'Aube* avec lui, le 2 avril 1836 ; car, à partir de cette époque, nous le voyons paraître cinq fois par semaine, les mardi, mercredi, jeudi, samedi et dimanche. Mais ce n'était qu'un succès factice, une force temporaire et transitoire qui devait galvaniser son existence pour quelques années encore.

Le mal qui travaillait le *Journal de l'Aube*, c'était la faiblesse de ses rédacteurs, bientôt usés par la lutte. Ainsi, du 23 novembre 1837, jour où M. Pradoux quitta la rédaction, jusqu'au 14 octobre 1839, trois rédacteurs se succédèrent, MM. Eugène Bareste, Théodore Bayle et Ferdinand Guillon. Ils avaient quitté petit à petit le rôle du journal conservateur pour entrer dans l'opposition. La partie n'était plus tenable et les propriétaires du *Journal de l'Aube* le comprirent. Du reste la ligne politique qui séparait le *Journal de l'Aube* de celle du *Propagateur* s'était effacée depuis quelque temps. Aussi, le 14 octobre 1839, le premier cessa de paraître et se fondit dans le *Propagateur*. Un autre organe conservateur, l'*Aube*, — qu'il ne faut pas confondre avec le *Journal de l'Aube* — venait de surgir : il n'y avait donc plus de place pour deux journaux de l'opposition. — Mais revenons sur nos pas, après avoir seulement cité le nom de l'*Impartial, journal politique, scientifique, d'économie sociale et d'annonces du départe-*

ment de l'Aube et des principales villes de la Champagne, dont je ne connais que le *Prospectus* signé : Girault de Saint-Fargeau, principal rédacteur, et qui devait paraître, dans le courant de janvier 1830, trois fois par semaine, les mardis, jeudis et dimanches.

Le Progressif, journal de l'Aube, représenta à Troyes l'opposition radicale, qui, jusqu'à cette époque, n'avait pas d'organe particulier. L'opposition modérée elle-même n'en avait plus, depuis que le *Journal de l'Aube* était devenu conservateur par l'avènement au trône de Louis-Philippe, que Lafayette avait appelé la *meilleure des Républiques*. Ce fut donc le 11 septembre 1831 que le *Progressif* fut fondé à Troyes par actions : il paraissait tous les deux jours, ayant pour rédacteur en chef un écrivain du nom de Saint-Amant. Deux mois plus tard, le 1er novembre 1831, le titre ne paraît pas assez explicite ; on le modifie ainsi : *Le Progressif, journal politique, d'économie sociale et d'annonces du département de l'Aube*. Comme tout ce qui est nouveau, le journal radical eut d'abord une assez grande vogue ; grâce aussi à une polémique ardente avec son confrère le *Journal de l'Aube*, vaillamment rédigé comme je l'ai dit, par M. Béliard. Les colonnes, quoique du format in-folio, furent reconnues insuffisantes ; aussi le 3 janvier 1832, on prit un format plus grand.

La nouvelle modification apportée au titre du journal, deux mois après, le 29 mars 1832, ne semble répondre à aucun nouveau besoin. En effet, on ne voit pas grande différence entre l'ancien titre et celui-ci : *Le Progressif de l'Aube, journal politique, d'économie sociale et d'Annonces*. Rien non plus dans la rédaction ne paraît changé à ce qui existait antérieurement. Il est probable que l'observation en fut faite à l'administration du journal, car le numéro suivant du 31 mars s'appelle : *Le Progressif de l'Aube, journal politique, littéraire, commercial et d'annonces*. On s'explique alors la modification par l'adjonction de deux branches nouvelles, la littérature et le commerce, auxquelles il était resté jusqu'alors étranger. Ce fut comme une nouvelle source de prospérité ouverte pour la feuille radicale ; le succès fut tel que l'assemblée des actionnaires résolut de la faire paraître tous les jours. Le 17 avril de cette même année 1832, le *Progressif* parut tous les jours, le lundi excepté, et l'on revint au premier format in-folio.

Plus de deux ans se passèrent sans que le *Progressif* subît d'autre changement qu'une simplification de titre et une pé-

riodicité un peu moins grande, car, à partir de 1834, il ne paraît plus que tous les deux jours. Les abonnés diminuaient, et il ne fallut rien moins que la fusion du *Constitutionnel de l'Aube*, dont je vous dirai un mot tout à l'heure, pour le remettre un instant à flot, le 10 janvier 1835. A cette date, Saint-Amant quitta la rédaction et fut remplacé par M. Reymond, rédacteur du *Constitutionnel*, qui venait de fusionner. Le journal porta alors le titre de : *Le Progressif, journal constitutionnel de l'Aube*. Mais le nouveau rédacteur n'était pas à la hauteur de sa tâche ; aussi fut-il remplacé, six mois après, par M. Camille Cardonne, qui, malgré un talent plus réel que son prédécesseur, ne put arrêter le *Progressif* sur le penchant de sa chute. En effet, le 2 avril 1836, ne pouvant plus vivre de sa vie propre, il liquida et se fondit dans le *Journal de l'Aube*, d'une opinion plus modérée, quoique se trouvant toujours dans les rangs de l'opposition.

Un mot seulement du *Constitutionnel de l'Aube* qui n'eut pas une vie bien longue. Ce journal, créé par M. Bouquot, imprimeur-libraire à Troyes, en 1834, comme conservateur, paraissait tous les jours. Pourquoi n'eut-il qu'une année à peine d'existence ? Voilà un point d'interrogation auquel je ne saurais répondre. Et pourtant ce n'était pas le talent d'écrivain qui manquait à son premier rédacteur, M. Victor Jaillant, que la génération de 1830 a bien connu et apprécié à Troyes. L'auteur de *Le Prêtre et la Juive* était parfaitement capable de lancer un journal et de lui donner cette vie d'expansion, sans laquelle toute œuvre périodique est condamnée à mourir. Malheureusement M. Jaillant avait une santé déplorable, et bientôt sa mort, causée par une phthisie pulmonaire, l'enleva aux destinées du journal qu'il était appelé à soutenir. Ajoutez à cela qu'il fut mal remplacé par M. Reymond, que nous avons jugé plus haut comme incapable de diriger une feuille politique, et on aura le mot de la fin prématurée du *Constitutionnel de l'Aube*, appelé à un avenir plus heureux.

J'ai dit plus haut comment, au mois de décembre 1835, M. Jules Béliard quitta la rédaction du *Journal de l'Aube* pour fonder le *Propagateur*, premier du nom. Ce journal donna son premier numéro les 13 et 14 décembre 1835. On se demande, en le voyant, pourquoi il porte en tête X^e^ année au lieu de Ire année? Voici le mot de l'énigme. Comme l'année 1835 était la Xe de la rédaction de M. Béliard, celui-ci regarda son nouveau journal comme la continuation du *Journal de l'Aube*. On se rap-

pelle involontairement ici les historiens qui nomment l'année 1814, la 20e du règne de Louis XVIII, au lieu de dire la première.

Le Propagateur, journal de l'Aube et de la Champagne, faisant suite à la rédaction du Journal de l'Aube, écho de la Champagne : tel fut le long et premier titre d'une feuille qui, pendant seize ans, soutint, avec des fortunes diverses, l'opinion des libéraux plus ou moins avancés de notre département. Il parut d'abord cinq fois par semaine, soutenant d'une main ferme le drapeau de l'opinion, lorsque le 5 septembre 1838, M. Béliard quitta la ville de Troyes pour se rendre à Paris. Le 23 du même mois il fut remplacé par M. Charles Desperrières.

Le nouveau rédacteur du *Propagateur* ne montra guère moins de talent que son prédécesseur. Du reste il allait avoir à lutter avec un adversaire sérieux, en 1839, je veux dire le journal l'*Aube*, qui compte aujourd'hui quarante ans d'existence, et qui a jeté dans le pays les plus profondes racines. Mais n'anticipons pas. Disons seulement qu'à la naissance de l'*Aube*, en 1839, le *Propagateur* comprit tout de suite à quel antagoniste il allait avoir affaire. D'abord, le 14 octobre 1839, pour pouvoir lutter avec avantage contre son nouvel ennemi, il paraît tous les jours, le dimanche excepté, s'appelant, par suite de la fusion du *Journal de l'Aube : Le Propagateur, journal de l'Aube, écho de la Champagne*. Cependant il s'aperçoit bientôt que ses frais sont trop considérables, et il borne sa périodicité à cinq fois par semaine.

La lutte finit par fatiguer ; le même rédacteur ne peut rester constamment sur la brèche : aussi les rédacteurs se suivent, mais ils se ressemblent heureusement pour le journal. Le 1er novembre 1840, M. Charles Blanc, devenu depuis directeur des Beaux-Arts, de 1848 à 1852, succède à M. Desperrières. Chaque jour la lutte s'accentue ; pas de numéro sans une attaque ou sans une réponse. Une année à peine s'était écoulée, que M. Béraud, l'auteur de l'*Histoire des comtes de Champagne*, en deux volumes, succédait à M. Charles Blanc. Même ardeur, même activité. En moins d'une année, M. Béraud était usé. Ce fut M. Amédée Aufauvre qui le remplaça, le 9 octobre 1842.

Avec M. Amédée Aufauvre, j'arrive à la plus belle période du *Propagateur*. Tout d'abord le nouveau lutteur, plein de verve et de jeunesse, frappe d'estoc et de taille, sans se rendre

bien compte de ses coups : il manquait souvent de la prudence et de la sagesse que déployaient ses adversaires, et il arriva que la victoire ne se rangea pas toujours de son côté. Mais, petit à petit, il se raffermit sur ses étriers, et bientôt il fut difficile de le désarçonner. Doué de qualités plus brillantes que solides, il était né journaliste, et je ne crains pas d'affirmer que nul à Troyes, après quelques années de la triture du métier, ne put lui être opposé. C'est ce qui explique comment, pendant six années consécutives, il put, tenir tête à ses adversaires.

Je le répète, la plus belle période de l'existence du *Propagateur* s'étend de 1842 à 1848, alors que M. Amédée Aufauvre en était le rédacteur. La lutte était alors très-ardente, et l'opposition radicale gagnait chaque jour du terrain. Une innovation importante — qui réussit depuis pour certains journaux — fut tentée par l'administration du *Propagateur*. Sur certaines réclamations faites en faveur des lecteurs de la campagne, qui n'ont pas toujours, vu l'exigence de leurs travaux, le temps de lire un journal presque quotidien, il fut décidé que deux éditions de périodicité différente seraient données, l'une de cinq numéros et l'autre de trois numéros par semaine, pendant toute la durée des moissons et de la vendange. On condensait, dans les trois numéros de l'édition rurale, les articles les plus importants de l'autre édition. Cette innovation eut lieu du 1er juillet 1845 au 15 octobre suivant ; puis le *Propagateur* reprit son cours de périodicité unique de cinq numéros par semaine.

La révolution du 28 février 1848 arriva, amenant le triomphe des idées politiques prêchées par le *Propagateur*. Son succès était désormais consacré. Grâce à sa rédaction pleine de vie et de chaleur, grâce aussi à l'abolition du timbre qui pesait si lourdement sur les journaux, et que le gouvernement provisoire fit disparaître, le 8 mars suivant, le *Propagateur* parut tous les jours, excepté le dimanche. Mais ce qui était arrivé au *Journal de l'Aube* de M. Béliard, devenu conservateur à l'avènement de Louis-Philippe, arriva au *Propagateur*, devenu conservateur sous la République de 1848. On trouva qu'il approuvait trop toutes les mesures du gouvernement provisoire et qu'il fermait les yeux sur les fautes du nouveau pouvoir. Et puis, en France, le besoin de faire de l'opposition plus ou moins systématique, la soif de réformes jugées trop radicales par le pouvoir existant, amena à Troyes la création d'un nouvel

organe plus avancé que le *Propagateur* : je veux dire le *Progrès de l'Aube, journal démocratique.*

Ce fut pour créer le *Progrès* que M. Aufauvre, à la sollicitation d'une fraction des républicains de l'Aube, quitta la rédaction du *Propagateur*, le 5 avril 1848. On choisit, pour le remplacer — et il était difficile de lui opposer un lutteur plus vigoureux — M. Louis Ulbach, de Troyes, qui, depuis, fournit une brillante carrière dans le monde des lettres, soit comme directeur de l'ancienne *Revue de Paris*, soit comme romancier, soit enfin comme publiciste. Tout le monde connaît aujourd'hui le rédacteur de la *Cloche*, toujours vaillant sur la brèche, inébranlable à l'heure du péril, aussi incorruptible, aussi ferme dans ses opinions sous l'Empire que sous la Commune ; les amendes, la prison n'ont pu le faire dévier de la ligne qu'il s'est tracée et qu'il croit la bonne : on peut ne pas partager ses idées, on ne peut lui refuser son estime.

Ce fut donc M. Louis Ulbach qui fut appelé à rédiger le *Propagateur* après M. Amédée Aufauvre, le 6 avril 1848. Il faisait alors ses premières armes comme publiciste. Il apporta à sa tâche toute l'ardeur d'un jeune homme, et surtout la conviction dont il ne s'est jamais départi. Seulement il n'avait pas, au début, cette légèreté, cette facilité, cette désinvolture dégagée, ce style à facettes, en un mot, que possédait son prédécesseur. Il lui fallait se façonner à la lutte, étudier les passes et arriver à ne point trop se découvrir par excès de témérité. Dire qu'il arriva bientôt à tenir ferme l'épée de la discussion, à la manier avec habileté et faire repentir ses adversaires de leurs coups, c'est faire l'histoire de ses succès toujours grandissants et justifier le choix que fit alors de lui, comme rédacteur l'administration du *Propagateur*.

Le 6 mai 1848, le *Propagateur* reçut la succession de la *Sentinelle républicaine de l'Aube*. Il continua à représenter les idées du gouvernement républicain qui avait succédé au gouvernement provisoire. Seul, il avait à lutter contre l'*Aube*, un rude antagoniste à cette époque, dirigé par M. Magister, et dont les attaques quotidiennes tenaient constamment en haleine les deux journaux de la république. Mais cette lutte même aguerrit M. Ulbach, et, au bout de quelques mois, il était de taille à soutenir le choc, à parer les coups de ses adversaires et même à leur en porter de redoutables. Le 1er mars 1849, la vogue du *Propagateur* était telle, que ce journal, quoique déjà quotidien, sentit la nécessité d'élargir encore ses

colonnes. Son format fut donc agrandi, sans que l'intérêt des articles politiques et de sa polémique diminuât en quelque chose. Sa situation prospère resta la même jusqu'au 1er août 1850. Déjà, à cette époque, le souffle de la réaction se faisait vivement sentir; on pressentait que Louis-Napoléon Bonaparte allait rétablir l'Empire. Quelques fautes commises par des républicains trop ardents avaient servi de prétexte pour renverser un gouvernement dont, disait-on, la France ne voulait pas.

Le *Propagateur*, malgré son courage, malgré le talent incontesté de son rédacteur, commençait à baisser; le nombre de ses abonnés diminuait. Le 1er août 1850, il ne parut plus que cinq fois par semaine jusqu'au jour de sa mort forcée, arrivée le 19 décembre 1851 : son dernier numéro porte 18 et 19 décembre. Je dis : *mort forcée;* en effet, depuis qu'il ne paraissait plus que cinq fois, le nombre de ses abonnés, qui n'augmentait ni ne diminuait plus, suffisait pour le faire vivre. Après avoir un instant débordé au-delà des limites que peut ambitionner l'opposition, il était revenu à des proportions qui promettaient une existence de longue durée, si une main étrangère n'était arrivée pour détourner à son profit les canaux qui l'alimentaient.

Voici, en quelques mots, le récit de cette lamentable histoire :

Au mois de décembre 1851, Troyes était en état de siége : on préparait déjà l'Empire. Le *Propagateur*, sorti victorieux une première fois d'un procès de presse par un acquittement solennel, venait d'être poursuivi une seconde fois. Les républicains qui le soutenaient s'étaient formés en comité pour organiser la résistance, lorsqu'on apprit que les scellés étaient mis sur les presses et sur le bureau du journal. Cette fois, il ne s'agissait pas de lui faire un procès; l'administration trouvait plus naturel de s'emparer d'un journal tout établi, ayant son personnel, son imprimerie, ses abonnés. En effet, qui fut étonné le lendemain en se réveillant? Ce fut toute la population troyenne, qui apprit que le *Propagateur* de la veille s'appellerait désormais le *Napoléonien;* les abonnés surtout furent stupéfaits en recevant, sous la bande qui portait leur nom, un journal qui ne pouvait représenter leurs opinions.

Le préfet de l'Aube alla plus loin. Il essaya même d'attirer à lui le rédacteur, M. Ulbach, lui promettant les faveurs de l'administration. Ce fut une belle occasion pour celui-ci de témoigner de la fermeté de ses convictions ; il resta incorrup-

tible, et c'est ainsi que finit le *Propagateur*, premier du nom.

Depuis que le *Journal de l'Aube*, devenu conservateur après 1830, s'était fondu dans le *Propagateur*, et par conséquent était passé avec armes et bagages dans les rangs de l'opposition, Troyes n'avait plus d'organe conservateur. Plusieurs citoyens, voyant chaque jour des attaques dirigées contre le gouvernement existant, et craignant que les principes d'une opposition devenue trop radicale, ne vinssent à faire sombrer un pouvoir qu'ils affectionnaient, fondèrent en 1839, un journal destiné à défendre l'ordre et la liberté, c'est-à-dire la Charte de 1830 qui en était, selon eux, comme l'incarnation. Ainsi, développer les principes d'ordre, de modération, de progrès pacifique, de vraie liberté : tel fut, en quelques mots, le programme de la nouvelle feuille qui s'appela : L'Aube, *journal des intérêts de la Champagne*. Fut-elle toujours fidèle à son programme ? Je ne crains pas de l'affirmer. Ce fut, du reste, le journal qui sembla répondre le mieux aux idées et aux besoins de la population, puisque, malgré vents et marées, à travers les tempêtes révolutionnaires, malgré surtout dix-huit ans d'un empire qui ne chercha qu'à l'écraser par tous les moyens dont il pouvait disposer, amendes, procès, vexations de toutes sortes, il est encore aujourd'hui debout et mieux portant que jamais, avec ses quarante années, sans reproches dans son passé, sans défaillances politiques dans une aussi longue existence.

Le premier numéro de l'*Aube* parut le 11 novembre 1839. Son rédacteur en chef, M. Théodore Bayle, qui avait, sinon l'érudition de son fameux homonyme, au moins quelque chose de sa verve caustique, se dressa aussitôt l'arme au poing, en face de son antagoniste, le *Propagateur*, qu'il était destiné à combattre chaque jour, pied à pied, et qui ne lui laissait guère le temps de respirer. Ce fut une lutte incessante où les deux adversaires remportèrent tour à tour les honneurs du combat. Vieux déjà de quatre années, le *Propagateur* possédait les étriers et il n'était pas facile de les lui faire vider. L'*Aube*, heureusement, avait un second pour la soutenir en selle, c'était M. Ferdinand Guillon. Aussi, lorsque sept mois après, tout meurtri des coups reçus dans la lutte, M. Bayle se retira, M. Guillon fut là tout près pour le remplacer : *Uno avulso non deficit alter*.

Ce fut le 22 juin 1842 que M. Ferdinand Guillon tint seul la plume de rédacteur en chef. Mais il s'était fortifié en parta-

geant avec M. Bayle les fatigues d'une polémique sans trève. On le voit donc fournir une carrière de deux années environ, tenant haut et ferme le drapeau des conservateurs. Mais on s'use vite à ce métier; qu'est-ce, en effet, que deux ans d'existence ?

Le 3 avril 1842, M. Pernot remplaça M. Guillon. Aussi solide que son prédécesseur, toujours à la brèche comme lui, il dura encore moins de temps, car nous le voyons disparaître un an après, le 27 mai 1843. Pendant six semaines, le journal l'*Aube* porta le deuil, pour ainsi dire, de M. Pernot, en ne le remplaçant pas immédiatement. Le 8 juillet suivant seulement, le *premier Troyes* est signé : Maurice Saint-Aguet. Mais ce rédacteur ne fit que passer. Le 7 août suivant, M. Isidore Vien le remplaça.

Le *Propagateur*, rédigé alors par M. Amédée Aufauvre, était à ce moment, comme nous l'avons vu plus haut, à la belle époque de son existence. M. Isidore Vien eut donc fort à faire pour lutter avec le jeune et ardent rédacteur du *Propagateur*. Cependant il sut rester à la hauteur de sa mission jusqu'au 12 mars 1845, époque à laquelle il alla rédiger le *Journal de Reims*. Après lui, nouvel interrègne. Il semble que personne n'ose plus, ostensiblement du moins, présenter sa poitrine aux coups sans cesse portés par la partie adverse. Et pourtant la rédaction de l'*Aube* reste ferme et énergique. Quelle était donc la main inconnue qui dirigeait la ligne politique de ce journal ? On apprit un jour qu'un professeur d'histoire au collége de Troyes, pour se reposer un instant des fatigues de l'enseignement, s'était jeté dans l'arène politique, sans se douter peut-être que les fatigues ne seraient ainsi que déplacées. Ici commence la grande et belle période du journal l'*Aube*.

Pendant plusieurs mois; le nom du rédacteur anonyme de l'*Aube* resta caché à ses lecteurs. La révolution du 24 février 1848 avait éclaté ; des articles bien écrits, sagement raisonnés étaient venus rassurer les populations ébranlées par les nouvelles secousses politiques. Quel était l'auteur de ces remarquables articles ? La réponse fut donnée quelques jours après, le 6 mars, quand on vit au bas du premier-Troyes : J. Magister. Déjà M. Magister s'était fait connaître à Troyes non-seulement par les livres classiques qu'il avait composés, mais encore par des travaux littéraires justement estimés et

appréciés. On s'expliqua alors le talent qui présidait depuis quelque temps à la rédaction de l'*Aube*, et l'on salua de ses sympathies celui qui venait de jeter bas la visière dont il s'était jusque-là voilé le visage. La République, à sa naissance allait faire des fautes, ou plutôt quelques républicains allaient, sous son nom, faire du despotisme et de l'arbitraire. M. Magister ne laissa passer aucune iniquité, aucun abus sans le flageller de sa plume qui avait quelque chose du fouet de Némésis.

Une périodicité de quatre fois par semaine ne pouvait plus suffire à la polémique du jour. Le 7 août 1848, l'*Aube* parut tous les jours, le lundi excepté. Le nombre des abonnés était doublé. De cette époque au 4 mars 1852, c'est-à-dire pendant quatre années entières, le succès du journal ne se démentit pas. Après le Gouvernement provisoire, la présidence de Louis-Napoléon Bonaparte, regardée à la fin de 1848 comme une sauvegarde contre l'anarchie, trouva dans l'*Aube* et dans son rédacteur un appui loyal ; évolution bien naturelle en ces jours de bouleversements, où l'on voyait à chaque instant de mauvais citoyens se cacher derrière la République pour amener l'émeute et de désordre ! Mais si M. Magister fut un partisan convaincu de la présidence de Louis-Napoléon Bonaparte contre le général Cavaignac, il n'en fut jamais le flatteur complaisant. Ne voulant pas plus le despotisme d'en haut que celui d'en bas, il ne ménageait pas ses avertissements fréquents au pouvoir, qui marchait vers l'absolutisme. Le rôle de l'*Aube*, du 25 février 1848 au 2 décembre 1851, fut donc de soutenir à Troyes la cause de l'ordre et de la liberté.

Fatigué de la lutte, M. Magister quitta la rédaction de l'*Aube* pour être nommé censeur au lycée de Chaumont, le 3 juin 1852. Depuis le 4 mars de la même année, le journal avait repris son ancienne périodicité, c'est-à-dire ne paraissait plus que quatre fois : lundi, mardi, jeudi et samedi. — Après le départ de M. Magister, M. Hippolyte Bonnemain fut appelé à le remplacer ; mais sa signature ne figure pour la première fois que le 7 octobre 1852. A partir de ce moment, l'*Aube* abandonnant la lutte à outrance, se contenta de vivre, chose qui eût été difficile alors pour un journal d'opposition, si ce journal n'avait pas eu pour lui les sympathies d'une portion notable de la population. Mais la partie intelligente de ses abonnés lui resta toujours, ce qui lui permit d'exister pendant les dix-huit années de l'Empire.

Durant cette période, la direction de l'*Aube* fut successivement confiée à M. Bonnemain qui mourut en 1854 ; — plus tard à M. Raby, qui confia à M. Amédée Aufauvre la partie locale, et qui sut diriger le journal avec la plus sage et la plus habile prudence ; — plus tard enfin, de 1857 à 1870, à l'auteur de ce travail.

J'arrête ici l'historique du journal l'*Aube*, puisque je me suis imposé pour limite l'année 1870. Je vais reprendre celui des journaux qui ont existé pendant la période que je viens de raconter.

Tandis que le journal l'*Aube*, dans toute la vigueur de sa jeunesse, soutenait chaque jour une polémique ardente avec le *Propagateur*, on vit s'élever pour la première fois à Troyes, un journal d'un genre tout nouveau, une véritable œuvre de fantaisie, où le personnel de l'administration, la gérance, la propriété, la rédaction, se résumaient en deux individus qui comptaient sur le concours et la collaboration sympathique de quelques amis. Créer un organe indépendant, reproduisant avec franchise, impartialité, toutes les réclamations, tous les avis relatifs aux arts et aux artistes, leur élever une espèce de tribune où leur voix pût continuellement se faire entendre, quelle que fût la position des personnes contre lesquelles elle devait réclamer, faire ressortir d'une manière spéciale les [illegible] expositions de peinture et de dessin, la bibliographie artistique : tel était en quelques mots le programme de la nouvelle feuille hebdomadaire, qui prit le nom de La Silhouette, *journal artistique et littéraire de l'Aube.*

Les deux hommes qui se mirent à la tête de cette publication avaient été presque inconnus jusque-là. Le premier, M. Emile Collet, lithographe, avait à peine produit quelques dessins, quelques caricatures, où l'on remarquait cependant une facilité qui pouvait faire présager un certain avenir : le fameux Cham n'avait pas commencé autrement ; car j'oubliais de le dire, à défaut de question essentiellement d'art à traiter, nos deux novateurs devaient reproduire par le dessin et par la plume une foule de types, de caractères troyens. La troisième page du journal était consacrée à une lithographie de ce genre, à l'instar du *Charivari*, leur modèle. M. Collet était donc chargé de cette partie ; le texte était fourni par M. Amédée Aufauvre, qui commença ainsi sa carrière littéraire, depuis si brillante et si

remarquée, quoique renfermée presque exclusivement dans les limites de son pays natal.

Ce fut le 20 septembre 1840 que parut le premier numéro. La planche lithographiée devait naturellement reproduire la *Silhouette* distribuant *à chacun la sienne*. On y reconnaît sous un portrait chargé, mais toutefois ressemblant, la figure d'une foule de troyens, une vingtaine au moins, que leurs occupations ou leurs fonctions mettaient plus en relief que les autres. On attendait avec impatience chaque dimanche, jour où paraissait la *Silhouette*, pour y trouver quelque bonne caricature; on s'arrachait les numéros, et quoiqu'ils fussent tirés encore en assez grand nombre, il était impossible de satisfaire tous les curieux. Malgré ce succès, qui cependant ne dépassait pas les limites de la ville, il arriva qu'un jour, en faisant sa caisse, M. Collet trouva que la *Silhouette*, au lieu de l'avoir emplie, n'avait fait que la vider; les frais de la planche lithographiée surtout étaient trop considérables, si bien qu'au bout de treize semaines — nombre fatal! — le journal avait cessé de vivre; créé le 20 septembre 1840, il tombait le 13 décembre suivant — encore un 13! — au sein même de sa gloire. Treize numéros forment la collection de la *Silhouette*, qu'il serait difficile, sinon impossible de se procurer aujourd'hui, si quelques amateurs n'avaient pris soin de les réunir.

Parmi les meilleurs types troyens donnés par la *Silhouette*, je ne puis m'empêcher de signaler le portrait du fameux *Cocher*, une des célébrités de nos rues, portrait dû au crayon de notre compatriote et ami, Charles Fichot, qui a si bien fait son chemin depuis comme dessinateur, à Paris. Un amateur mélomane s'est donné la peine de noter au-dessous, en musique, le boniment de notre marchand de vin ambulant: c'est d'une telle exactitude, que je crois l'entendre encore, après trente années de distance. — Et le maître d'école des Noës? est-il bien croqué, au moment où il consomme avec le paysan un de ces prêts à la petite semaine pour lesquels il avait quelquefois maille à partir avec dame Justice? Il me faudrait les citer tous, si je voulais mentionner tous les dessins réussis. Quant au texte, il se sent de la verdeur et de l'inexpérience de la jeunesse; il faut attendre encore quelques années avant que M. Amédée Aufauvre donne ce qu'il promet. C'est en rédigeant le *Propagateur*, qu'il a formé son style à la correction qui lui manquait d'abord. La *Silhouette* n'a été pour lui que la veille d'une passe d'armes.

Il y avait encore un nouveau genre de publication périodique qui n'avait point été tenté à Troyes : je veux parler d'une *Revue* paraissant une fois par mois. Le premier essai qui en fut fait prit le nom de *Revue encyclopédique de la Champagne, journal mensuel, politique, scientifique, artistique, littéraire, industriel, agricole et commercial.* Voilà un titre bien long, bien ambitieux, bien emphatique :

..... Mais qu'en sort-il souvent?
Du vent.

Hélas ! ce fut précisément l'histoire de la *Revue* trop *encyclopédique*, qui trop embrassa et mal étreignit. Son directeur, M. Guérin, natif de Plancy — je crois — eut beau mettre dans son prospectus qu'il avait pour collaborateurs une société de savants et de littérateurs, il ne parvint à persuader que son éditeur. Malgré tout, la *Revue* vécut un an et quelques mois, mais en mangeant de l'argent, comme on dit. Là encore, le débouché était trop restreint, quoique l'on s'adressât à toute la Champagne. Toute la Champagne ne répondit pas : Reims, Mézières, Sedan, Charleville s'aperçurent bientôt qu'elles étaient trop désintéressées et que la Champagne de la *Revue* se bornait presque exclusivement à la Champagne méridionale. Les quelques abonnements du nord, de l'est et de l'ouest de cette province cessèrent, et la publication, enserrée dans des limites trop étroites, fut étouffée après un an d'existence. Elle était née en 1845.

Un journal s'adressant à toute la Champagne aurait-il plus de chances de vie qu'une *Revue?* Telle est la question que se posa, un an après, en 1847, M. Alexandre Assier, de Troyes. Il crut l'avoir résolue affirmativement en fondant, le 8 septembre 1847, la *Presse de Champagne, journal politique, littéraire, historique, agricole, industriel, commercial...* Encore un titre trop long. — Il paraissait deux fois par semaine, le jeudi et le dimanche. Quelques articles politiques signés : Timoléon, dûs à la plume de M. l'abbé Fabre, chanoine titulaire de Troyes, firent d'abord sensation. Mais bientôt le voisinage trop absorbant de l'*Aube* et du *Propagateur*, et la naissance du journal la *Paix* raréfièrent l'air respirable. La *Presse* essaya vainement de reparaître trois fois, du 21 décembre 1847 au 16 mars 1848, les abonnés n'arrivèrent pas davantage. Par un dernier effort, le 6 mars 1848, elle parut quatre fois, les lundi, mercredi, vendredi et samedi. Peine inutile ! le 4 mai 1848, la *Presse de Champagne* avait vécu, exhalant son dernier soupir dans son 85e et dernier numéro.

Quatre journaux à Troyes, c'était trop à la fois pour répondre aux besoins de la population troyenne et à celle du département. Voilà pourquoi la *Presse de Champagne* avait voulu, par son titre, intéresser toute la province. Mais comme le titre seul ne suffisait pas pour amener des abonnés, ceux-ci firent la sourde oreille, et la *Presse* fut obligée de mourir, laissant la place à un nouvel organe qui s'était créé un mois environ après elle.

Le premier organe de l'opinion religieuse fut créé à Troyes, par M. Anner-André, imprimeur, sous le nom de *La Paix, journal de l'Aube, de l'Yonne et de la Haute-Marne*. Que venaient faire ici l'Yonne et la Haute-Marne, plutôt que la Marne, l'Aisne ou tout autre département? On se le demande d'autant mieux qu'il n'est pas plus question dans la rédaction ordinaire du journal des deux départements mis en vedette que des autres. *La Paix* paraissait trois fois par semaine, le mardi, le jeudi et le samedi; son premier numéro est du 1er octobre 1847. Il devait paraître le 1er juillet. Un prospectus lui avait d'abord donné pour titre: *La Paix, journal religieux, politique, littéraire, administratif et commercial du département de l'Aube*. Pourquoi le changea-t-il si promptement, sans en avoir fait l'essai? C'est ce qu'on n'a jamais pu savoir. Je retrouve dans son rédacteur en chef, M Reymond des Ménars, l'ancien rédacteur du *Progressif* et du *Constitutionnel de l'Aube*, rédacteur de passage et de peu de talent, qui, du reste, n'avait pas porté bonheur aux feuilles à la rédaction desquelles il avait travaillé.

Pour tenir tête à trois adversaires de la force de l'*Aube*, du *Propagateur* et du *Progrès de l'Aube*, qui venait de naître, — je ne parle pas de la *Voix du Peuple* — il aurait fallu une plume vaillante, énergique et impartiale. Aucune de ces qualités n'appartenait à M. Reymond des Ménars, de sa nature cassant, bilieux, maladroit, et prêtant à chaque instant le défaut de la cuirasse à l'arme de ses antagonistes. La *Paix*, qui pouvait saluer l'avenir d'un air victorieux, du haut de sa liste d'abonnés, étayée qu'elle était de nombreuses sympathies, vit bientôt diminuer le chiffre des adhérents qui étaient venus se ranger sous son drapeau. Petit à petit le vide se fit à ses côtés, et il lui fallut, pour retarder sa mort de quelques mois, faire des efforts surhumains de volonté, des sacrifices d'argent considérables. Elle vécut donc, ou plutôt elle végéta quatre ans et demi, et le mois d'avril 1852 vit mourir son dernier numéro.

Les révolutions sont comme des ondées puissantes qui font éclore les feuilles politiques. Cependant la révolution de 1830 avait été stérile sur ce point dans notre département ; celle de 1848 fit naître à côté de l'*Aube*, du *Propagateur*, de la *Paix* et de la *Presse de Champagne*, trois autres journaux politiques : la *Voix du Peuple*, la *Sentinelle républicaine de l'Aube* et le *Progrès de l'Aube*. — Nous ne parlons pas d'une feuille hebdomadaire intitulée : *L'Echo des Patriotes démocrates*, fondée par le mesmérien Rovère, et qui ne fit que passer. — Voilà donc sept journaux bien comptés sur un sol qui ne peut en nourrir que deux ; aussi nous les verrons tomber tous, les uns après les autres, laissant à peine une trace de leur passage. Qui se rappelle, en effet, aujourd'hui, la *Voix du Peuple, organe des intérêts républicains, journal de la Société des Amis du peuple ?* Ce fut un produit de la fièvre du moment, une espèce d'éruption sanguine qui ne dura même pas un mois. Huit numéros parurent du 15 mars au 8 avril 1848, les mercredi et samedi de chaque semaine. Le premier numéro seul est du format in-4° ; les autres sont petit in-folio. Le rédacteur en chef était le citoyen Larive, voyageur en liquides.

Le diapason de la *Voix du Peuple* n'était pas un diapason normal. La violence de langage, l'injure distribuée à tous les citoyens, même aux républicains qui n'étaient pas assez ultra-radicaux, se disputent les pages de la feuille démocratissime. Cependant, il faut bien le dire, certaines individualités ambitieuses qui voulaient quand même arriver à la députation, qui, sous tous les régimes, arboraient le drapeau du moment pour en envelopper leur personnalité tapageuse, trouvèrent dans les colonnes de la *Voix du Peuple* le châtiment que méritaient leurs incessantes palinodies. Cette partie de la mission que s'était donnée l'organe populaire fut donc utile à la veille des élections pour la Constituante : elle contribua à écarter pour le moment quelques-uns de ceux qui ne recherchent dans la représentation nationale que l'intérêt de leur ambition et de leur égoïsme.

Le véritable organe républicain, celui qui, à Troyes, réflétait l'opinion de la république honnête et modérée, comme on disait alors, fut *La Sentinelle républicaine de l'Aube, journal de Troyes*. Ce journal fut fondé par l'ancien comité de l'opposition dans le département de l'Aube, dont M. Vaudé, architecte, était le président, et M. Théophile Boutiot, le rédacteur-gérant.

Son but était de préparer des élections vraiment républicaines, mais en même temps d'éclairer l'opinion sur les hommes de désordre qui discréditent la République en se plaçant sous son drapeau, et la rendent ainsi responsable des excès commis sous son nom. Il n'en a paru que 44 numéros, du 15 mars au 5 mai 1848. A cette époque, voyant sa mission terminée, et marchant à peu près sur la même ligne politique que le *Propagateur*, la *Sentinelle* se fondit dans ce dernier journal. Elle n'eut point, à proprement parler de rédacteur en chef; la plupart des actionnaires, bien posés dans la ville, concouraient a sa rédaction en envoyant chaque jour des articles.

Nous avons vu que M. Amédée Aufauvre avait quitté, en 1842, la rédaction du *Propagateur*; c'était pour fonder un nouvel organe démocratique, d'une couleur plus foncée que celui-ci, tenant le milieu entre la *Voix du Peuple*, qui venait de mourir, et le *Propagateur* que la fraction avancée jugeait trop pâle. Le 18 mai 1848, parut donc un prospectus qui annonçait l'apparition du *Progressif. journal démocratique du département de l'Aube*, paraissant le mardi, le jeudi et le samedi de chaque semaine. Mais des intérêts particuliers se rattachant à la propriété de ce dernier titre, on le changea en celui-ci : *Le Progrès de l'Aube, journal démocratique.* Il donna son premier numéro le 15 juin suivant, dans le format in-folio carré. M. Aufauvre y porta le talent dont nous avons parlé, habitué à la lutte de chaque jour et devenu plus habile encore par suite de ses qualités natives qui ne demandaient qu'à grandir par l'exercice. Certaine fraction tranquille et modérée de la population de Troyes regrettait seulement de voir le jeune écrivain mettre sa plume au service d'une cause qui n'aboutissait en définitive qu'à soulever l'émeute dans la rue contre tout pouvoir constitué, même le pouvoir républicain.

Paraître trois fois à une époque où les idées en ébullition ne demandent qu'à se répandre fréquemment dans le public ; ne correspondre avec ses abonnés que de deux jours l'un et même moins, lorsque à chaque instant les questions politiques surgissaient, demandant une prompte solution, c'était trop peu, et le nouveau rédacteur le comprit aussitôt. Au lieu de ne paraître que trois fois par semaine, comme l'avait indiqué le prospectus, il parut tous les jours, excepté le dimanche, en demi-numéros et en numéros entiers, de deux jours l'un, jusqu'au 26 juin 1848. A partir de cette époque, il parut cinq fois par semaine régulièrement. De plus, le 15 octobre suivant, il

agrandit son format. Nous le voyons marcher ainsi jusqu'au 20 juin 1850, apportant dans sa polémique une ardeur toujours renaissante, mais qui n'était pas toujours en harmonie avec les lois qui régissaient la presse. De là ces difficultés avec l'administration préfectorale, difficultés qui finirent par forcer à la retraite M. Amédée Aufauvre, et engagèrent le *Progrès* à fusionner avec le *Propagateur*, le 20 juin 1850. Restaient sur le champ de bataille l'*Aube*, le *Propagateur* et la *Paix*.

On sait comment le *Propagateur* avait été immolé au profit du *Napoléonien ;* voyons l'histoire de celui-ci.

La naissance du *Napoléonien, journal des intérêts de la Champagne*, ne ressemble en rien à celle des autres journaux. Comme eux, il n'eut pas les difficultés du présent, les angoisses de l'avenir. Pour lui, point de commencements difficiles, point de vagissements dans son berceau. La fée de la politique officielle vint sourire à ses premiers mots, et pour cadeau de joyeux avènement, lui donna le privilège exclusif des *annonces judiciaires*. Il n'avait donc que la peine de se laisser vivre, l'heureux nouveau-né, installé qu'il fut, dès ses premiers jours, dans les meubles d'un devancier que l'on chassait de chez lui pour faire place au nouvel arrivant. J'ai dit, en effet, comment le *Propagateur*, après douze années d'une vie prospère, alors que ses nombreux et sympathiques abonnés lui assuraient un avenir certain, s'était vu dépouillé un beau jour, par l'autorité préfectorale, du bénéfice de l'existence, au profit d'un intrus, d'un favori qui ne devait ouvrir la bouche que pour la louange et l'approbation.

Voilà donc le *Napoléonien* bien et dûment installé dans les meubles du *Propagateur*, disposant de sa liste d'abonnés et se servant même de ses bandes d'adresse pour en envelopper sa feuille. Plusieurs abonnés au *Propagateur* — il faut bien le dire — renvoyèrent le journal qui s'imposait ; mais la plupart, soit indifférence, soit pusillanimité, le reçurent, et le tour fut joué ! Un petit procédé encore pour doter la feuille officielle d'un revenu certain, ce fut de prescrire aux communes du département de l'Aube un abonnement d'office, soit 447 abonnements à 32 fr., ce qui fait quatorze mille et quelques cents fr.

Le nom de *Napoléonien* ne lui avait pas été donné sans réflexion. Créé le 29 décembre 1851 par M. Cardon, alors imprimeur à Troyes, et prédécesseur de M. Brunard, qui pressentait dès cette époque la fortune future de Louis-Napoléon Bonaparte, il fut placé sous le patronage de celui-ci, qui ne devait pas at-

tendre un an pour échanger son titre de Président de la République contre celui d'Empereur. Le *Napoléonien*, du reste, justifia les espérances que l'on avait conçues de lui. Chaque jour un dithyrambe nouveau composé à la gloire de celui qui sauvait tous les jours la France de l'anarchie, préparait les esprits à recevoir un maître, renouvelant ainsi la morale de la fable où le bon La Fontaine nous montre privé de sa liberté : *le Cheval s'étant voulu venger du Cerf*. Le coup d'Etat arriva ; le *Napoléonien* jugea que tout était pour le mieux ; l'Empire fut proclamé et, à partir de ce moment, le journal privilégié et plus favorisé que jamais, n'eut plus qu'à vivre en paix des rentes que lui faisaient ses protecteurs.

D'abord le *Napoléonien* parut cinq fois par semaine. Qui le rédigea les premiers jours de son existence ? Je pense que c'était M. Alfred de Meiheurat ; en tous cas, le nom de celui-ci ne paraît que le 13 janvier 1852, et encore ne fit-il que passer. Nous le voyons disparu quelques jours après, le 31 du même mois. M. Bordot le remplaça.

Il avait le style facile, la plume élégante. Il ne se contenta pas de servir la cause bonapartiste et de préparer les voies à l'avènement au trône impérial par ses articles de chaque jour en faveur du Président, il voulut réchauffer l'enthousiasme et entourer comme d'une auréole la légende napoléonienne, en composant un drame historique : *Les Marie-Louise ou la Champagne en* 1814. Cette pièce fut représentée pour la première fois sur le théâtre de Troyes, le 2 décembre 1852. Pas n'est besoin de dire que le drame du crû eut plus de succès qu'il n'en méritait littérairement parlant ; mais il arrivait à son jour, c'était le plus important.

Malgré les qualités réelles de M. Bordot comme écrivain, il cessa de rédiger le journal le 27 septembre 1853. Son successeur, M. Hilaire Bonafous, ne fut qu'une étoile filante de premier ordre. En effet, le 29 du mois suivant, il cédait la place à M. Antonin Boudin. Le passage de celui-ci à la rédaction du *Napoléonien* fut celui d'une nébuleuse : rien de plus pâle que sa prose officielle, du 20 novembre 1853 au 17 juillet 1854. Il n'était pas bien difficile de le remplacer, et cependant plus d'un mois se passa sans qu'on lui connût de successeur. Cependant, le 23 août 1854, M. Albert Blanquet prit la plume de la rédaction.

Quelques jours après le départ de M. Albert Blanquet, que son dévouement habile avait fait appeler au bout d'un an,

par le Gouvernement à un poste de confiance, la rédaction fut confié à M. Duranton : c'était le 29 juillet 1855.

Ce fut une période de calme pour le *Napoléonien*, qui ne fut jamais en des mains plus honnêtes jusqu'au 31 mars 1857. M. Alfred Dufour d'Astaffort continua cette période de dignité et de convenance du 7 avril 1857 au 17 novembre 1859. Le jeune rédacteur, sans sortir toutefois de la ligne qui lui était imposée, sut conserver son indépendance d'écrivain jusqu'au jour où il ne lui parut plus possible de soutenir le pouvoir au détriment de sa conscience. Ce jour-là, il quitta la rédaction, et l'administration eut recours à M. Albert Maurin.

Sous la direction très mouvementée de M. Maurin le *Napoléonien* subit, dans son titre, les modifications qui résument son histoire ; à la fin de 1869, il devint LE PROGRÈS NATIONAL NAPOLÉONIEN, puis, peu après le 4 septembre 1870, *Le Progrès National* tout court. Son propriétaire, deux mois après, fut assez heureux pour vendre sa feuille à une société d'actionnaires qui la transformèrent en journal religieux.

Ici nous nous arrêtons : le 4 septembre est la limite que j'ai posée à cette étude sur le journalisme à Troyes. Je reviens sur mes pas pour reprendre l'histoire des journaux que j'ai laissés de côté.

M. Aufauvre avait quitté, en 1848, la rédaction du *Propagateur ;* mais son intelligence, ses connaissances variées, auxquelles on ne saurait reprocher peut-être qu'un peu de solidité, ne pouvaient le laisser longtemps en dehors du journalisme dont il était comme une incarnation vivante. Mais, cette fois, la politique qui lui avait joué bien des mauvais tours, devait rester étrangère à la publication qu'il projetait, et le 14 décembre 1852, on vit paraître à Troyes un nouveau journal intitulé : *L'Industriel de Troyes et du département de l'Aube, journal manufacturier, — administratif, — judiciaire, — littéraire et d'annonces.*

Ce titre promettait beaucoup ; on se demandait si le rédacteur en chef gérant, à côté duquel on n'apercevait aucun collaborateur, pourrait faire face aux exigences multiples de son programme. Il est vrai que le journal ne paraissait qu'une fois par semaine, et que M. Aufauvre avait le temps de rassembler les matériaux de son numéro hebdomadaire. Disons donc que la nouvelle feuille tint à peu près tout ce qu'elle avait

promis, et que, dans les 56 numéros qui en forment la collection, l'histoire de l'industrie à Troyes peut trouver des renseignements qu'on chercherait vainement ailleurs.

Rien ne pouvait donc faire prévoir la fin de l'*Industriel*, lorsque le 4 janvier 1854, par suite de difficultés avec l'administration préfectorale, le journal parut pour la dernière fois. Le lecteur qui avait goûté ce genre de publication, en regretta vivement l'interruption ; mais sous la législation de la presse telle qu'elle existait à cette époque, il était difficile à un journal de subsister contre la volonté de ceux qui le voyaient d'un mauvais œil. Un article, un mot, une interprétation même dans le sens politique, suffisait et au-delà pour amener la suppression d'une feuille politique ou non politique qui déplaisait. C'était le cas de l'*Industriel*.

M. Amédée Aufauvre ne se tint pas cependant pour *occis*, comme on disait du temps de Rabelais. L'*Industriel* était mort : vive l'*Industriel* ou, pour parler plus juste, le *Journal de Troyes, commercial, — manufacturier, — agricole, — judiciaire, — littéraire et d'annonces*, qui le remplaça immédiatemont. C'était un simple changement de titre. L'*Industriel* avait cessé le 4 janvier ; huit jours après, le 11, paraissait le premier numéro du *Journal de Troyes*. Il n'y avait donc point eu d'interruption dons le service des abonnés. Mais les préfets de l'Empire n'entendaient pas qu'on les jouât ainsi : ils voulaient la mort sans résurrection de l'*Industriel*, ou plutôt ils voulaient briser la plume dans la main de M. Aufauvre qui les gênait, sinon en matière politique, au moins en matière administrative, et le 15 janvier 1854, le *Journal de Troyes* publiait son quatrième mais dernier numéro : il était supprimé.

Plusieurs années se passèrent avant que M. Aufauvre reparût sur la scène du journalisme qu'on lui avait rendue impossible. Il fut chargé, à la vérité, vers 1859, de la direction d'un journal littéraire, le *Magasin catholique*, imprimé d'abord à Plancy, plus tard à Troyes, chez M. Anner-André, et enfin à Arras, si je ne me trompe ; mais il se contentait d'y donner des nouvelles et des articles purement littéraires. Nous le retrouvons à Troyes, en 1860, collaborant avec M. Dufour d'Astaffort, à l'*Exposition de Troyes illustrée, journal du concours régional des départements de l'Est et de l'Exposition de Troyes*, format in-4°, jésus, gravures sur bois. Cette publication eut le succès qu'elle méritait. Elle donna des notices intéressantes sur les différentes parties des concours, des comptes-rendus

bien complets des fêtes qui furent données à cette occasion, le tout accompagné de dessins dus aux crayons de plusieurs de nos compatriotes. Elle forme un beau volume de 132 pages, plus un numéro prospectus de 8 pages. Une *Table* détaillée indique la part prise par chaque rédacteur et par chaque dessinateur dans la publication.

Depuis longtemps le besoin se faisait sentir, à Troyes, d'un journal spécialement consacré aux intérêts de l'agriculture. De tous côtés l'on se plaignait de ce que les journaux de la localité, trop absorbés par la politique, ne trouvaient pas dans leurs colonnes une place suffisante à donner aux questions agricoles dignes d'être traitées. Nous avons bien vu l'*Industriel* de M. A. Aufauvre accorder dans son programme une place honorable à l'agriculture, et trouver pour cette *nourricière* de la France, comme disait Sully, des accents convaincus et persuasifs. Mais ces accents étaient noyés dans une mer d'intérêts se heurtant les uns les autres. Il fallait un organe particulier venant à un moment donné s'occuper exclusivement des travaux de la campagne, distribuer des conseils utiles à chaque saison, combattre les erreurs et les préjugés, et forcer la routine à quitter ses voies usées pour laisser la place au progrès de chaque jour.

Telle fut la pensée qui présida à la création de la *Revue agricole du département de l'Aube*. Cette fois, on ne pouvait avoir un directeur plus au courant des choses de l'agriculture que M. Dosseur. Aussi ses *Causeries* en particulier étaient-elles lues avec le plus vif intérêt, aussitôt qu'elles paraissaient, le 1er et le 15 de chaque mois. La *Revue* commença avec le 1er juillet 1862. Comme tout ce qui est nouveau, elle eut un succès qui se maintint pendant trois années. Mais, bientôt, sur la demande des départements de la région, et désireux de s'étendre sur une plus grande surface, le directeur crut qu'il était de l'intérêt de la *Revue* de ne pas la laisser renfermée dans les limites d'un département. C'était une noble ambition, mais qui ne fut pas récompensée comme elle le méritait.

A partir du 1er juillet 1865, la *Revue* s'intitula donc : *Revue agricole régionale des départements de l'Aube, les Ardennes, la Côte-d'Or, la Marne, la Haute-Marne, la Meuse et l'Yonne*. M. Dosseur, son directeur, se multiplia pour ainsi dire, dans le but de donner à son œuvre le souffle nécessaire pour fournir la carrière qu'elle était appelée à parcourir. Seul,

beaucoup trop seul, il supportait tout le poids de l'entreprise, et le jour était marqué où il devait succomber sous ce poids. Ajoutez à ce labeur incessant la diminution successive des abonnements et vous aurez la raison de la chûte d'une *Revue* que l'on regrette, qui rendait certainement des services, et qui ne pouvait avoir un plus brillant rédacteur. — Le 15 décembre 1869 termina l'existence de la *Revue agricole* ; elle avait vécu sept ans et demi.

L'année 1862 a vu naître à Troyes un journal d'annonces sous le titre suivant : L'*Annonciateur commercial et industriel du département de l'Aube*, publié et distribué par les soins de M. Laffrat et de M. A. Henry ; on le tirait à 3,000 exemplaires distribués gratuitement. Publicité mutuelle, telle était sa devise. Plus de circulaires, tel était son but. L'*Annonciateur* devait être « un recueil où vendeurs et acheteurs auraient à venir puiser les renseignements qui leur seraient *agréables*. » On ne pouvait rien de mieux ; eh bien ! croirait-on que dans une ville industrielle et commerciale pareille feuille ne réussit pas ? On dira peut-être que ses fondateurs furent mal inspirés en imprimant sur papier jaune leur troisième feuille d'essai, parce que les feuilles jaunes tombent toujours. En effet ce fut la dernière ; et pourtant M. Laffrat s'était mis en frais de bouts rimés au profit des commerçants et industriels qui l'honoraient de sa confiance. Dès le premier numéro du 15 mars 1862, on lit en épigraphe le quatrain suivant :

Aide-toi, commerçant, et le ciel t'aidera,
En acceptant notre offre en toute confiance.
La mutualité toujours triomphera ;
L'économie enfin sera ta récompense.

Malgré un programme si alléchant et si poétique, l'*Annonciateur*, qui paraissait mensuellement, ne fournit qu'une carrière de trois mois. Son troisième numéro, daté du 20 mai, ne faisait point pressentir qu'il fut le dernier, malgré sa couleur de mauvais augure.

Mais déjà la verve poétique, dépensée dans les deux premiers numéros semblait tarie, car je ne trouve plus de réclame rimée. Peut-être aussi les annonces se prêtaient-elles moins à la tournure du vers ou inspiraient-elles moins le publiciste émérite. Une bizarrerie bien marquée dans cette éphémère publication ! Les trois seuls numéros qui la composent portent tous le numéro 1 ; le deuxième ajoute *supplément* ; et le troisième, 2e *supplément*. A ce compte, toute

l'année aurait porté le n° 1 avec une série indéfinie de suppléments. Ceci dit pour les amateurs qui voudraient faire la collection et qui pourraient croire que le n° 1 fait supposer le n° 2. — MM. Laffrat et Henry ne l'entendaient pas ainsi. Je fais grâce ici des couplets-réclames de l'*Annonciateur*, lesquels ne sont plus de notre époque à la vérité, mais qui cependant ne manquaient pas d'originalité. J'ai cité l'épigraphe rimée du titre ; voici une idée des couplets-réclames : j'en prends un au hasard.

AUX ENFANTS D'ÉDOUARD

C'est de l'histoire : ici la chose est sûre ;
C'est un fabricant marchand de chaussure.
On y chausse rouliers et pied mignon
Comme celui de petite Cendrillon.

AUX ENFANTS D'ÉDOUARD

En veau et en satin, souliers et bottines,
Castor et vernis, marchandises fines.
Pour que le magasin soit complet,
On trouve encore grand choix de corsets.

Tous les couplets sont à peu près dans ce goût ; la poésie n'a rien à y voir, retournons à nos journaux.

Le premier que je rencontre a pris naissance en 1863. Depuis longtemps, l'opinion religieuse à Troyes réclamait un organe à la place de celui qu'il avait perdu, en 1852, par la disparition du journal la *Paix* ; mais l'insuffisance des abonnements, et plus encore la difficulté dans le choix d'un bon rédacteur en empêchait la création. Le premier essai n'avait pas assez bien réussi pour qu'on en tentât un nouveau sans plus de chances de succès. On voulut donc, à défaut de journal religieux et politique, une espèce de *Semaine religieuse*, à l'image de celles qui existent dans d'autres diocèses. Telle fut la raison d'être de la *Revue catholique*, paraissant d'abord le samedi de chaque semaine, puis plus tard le jeudi. Son premier numéro est du 30 mai 1863 ; son directeur-gérant, M. Auguste Guignard, libraire. — Elle existe encore aujourd'hui et accomplit par conséquent sa quatorzième année.

Rédigée dans un esprit ultramontain, la *Revue catholique* ne plut pas aux gallicans, De là la création d'une autre semaine religieuse sous le nom de *Bulletin religieux et littéraire*, paraissant à Troyes, le jeudi de chaque semaine. Son premier numéro porte la date du jeudi 22 décembre 1864. Son rédacteur principal était M. l'abbé Dauphin, chanoine honoraire de

l'église de Troyes, secrétaire particulier de Mgr Cœur, ancien aumônier de l'école normale et second aumônier du Lycée. D'autres membres du jeune clergé, remarquables par leur intelligence étaient ses collaborateurs. Le nouveau concurrent de la *Revue*, ne tarda pas à partager avec elle le nombre des abonnés, et à marcher au moins son égal dans la voie du succès. Créé du reste avec l'autorisation diocésaine, le *Bulletin* vivait en paix avec son aînée, lorsqu'un jour le démon de la jalousie vint mordre au cœur la *Revue catholique*.

Que se passa-t-il alors ?... les passions sont encore aujourd'hui trop vivaces pour que je raconte en détail les malheurs du pauvre *Bulletin*. C'est l'éternelle histoire du pot de terre contre le pot de fer. On craignit un conflit possible un jour ou l'autre entre les deux *Semaines religieuses*; on redoutait les allures libérales du *Bulletin*; il pouvait, à un moment donné être une cause d'embarras... Bref, on le supprima. Réclamations, prières, appel au droit commun, rien ne put fléchir les rigueurs de la censure, et le 21 décembre 1865, juste un an après sa création, au moment où il venait d'inaugurer sa deuxième année par la publication de son premier numéro, le rédacteur-fondateur, M. l'abbé Dauphin se vit forcé d'abandonner une entreprise à laquelle il tenait comme à un droit. Depuis quelques mois déjà tous ses colloborateurs s'étaient retirés sur ordre.

Une année s'était écoulée, lorsque le jeudi 20 décembre 1866, les anciens abonnés du *Bulletin* furent étonnés de recevoir les *Nouvelles religieuses et littéraires*, paraissant à Troyes le jeudi de chaque semaine. M. l'abbé Dauphin en précisait le but par le paragraphe de son avis aux abonnés : « Puissent les *Nouvelles religieuses*, en ce moment où la presse anti-chrétienne se multiplie et se popularise, devenir parmi nous, grâce à la liberté du dévoûment, sous l'œil impartial et juste de l'autorité épiscopale, un journal vraiment littéraire, scientifique et philosophique, afin que notre œuvre soit utile, acceptable, digne d'encouragement et de sympathie. » Huit jours après on attendait le second numéro ; mais de nouvelles difficultés avaient surgi et il manqua à sa date.

Cette fois on croyait bien que c'en était fini ; mais le jeudi 10 janvier 1867 les *Nouvelles* réapparurent : M. l'abbé Dauphin s'était retiré pour laisser la place à son frère M. M.-H. Dauphin. — Treize semaines se passèrent à travers mille embarras. Enfin, le jeudi 4 avril, on lisait au bas de

la première page du journal cet *avis* aux abonnés : « Pour nous rendre aux désirs de Mgr l'Évêque et à la résolution de M. l'abbé Dauphin, nous déclarons suspendre la publication des *Nouvelles.* » Ainsi finit, mais non sans quelques soubresauts, l'histoire du *Bulletin* transformé en *Nouvelles religieuses.* En effet, le dimanche 12 janvier 1868, sous le titre simple de *Nouvelles*, parut un numéro de quatre pages, où M. l'abbé Dauphin prouvait que ses *Nouvelles religieuses* avaient été bénies par le pape, en compagnie des autres *Semaines religieuses*, et terminait par une prière à son évêque de lever les mesures prises contre elles. Efforts inutiles ! Tout était fini, et le fondateur du *Bulletin* termina sa lutte prolongée par la publication d'une *Lettre à notre Saint Père le pape Pie IX, concernant les* NOUVELLES *qui se publient à Troyes le jeudi de chaque semaine*, lettre suivie d'une note relative au recours canonique des *Nouvelles religieuses et littéraires* et d'une *supplique* dans laquelle l'administration diocésaine de Troyes expose ses doutes au Saint-Siége sur la question des journaux religieux.

Je ne citerai que pour mémoire, en terminant, l'existenoe, pendant quelques mois, d'une petite feuille hebdomadaire satirique ou plutôt à scandale. J'ai nommé le *Furet Troyen*, dont le rédacteur-gérant, l'homme de paille, comme on dit, était un sieur Gustave Carré. Les attaques personnelles, souvent calomnieuses, toujours diffamatoires que renfermait chaque numéro hebdomadaire, ne pouvaient manquer de le faire tomber ; les noms fantaisistes donnés aux personnages attaqués étaient trop transparents pour ne pas laisser voir clairement l'individu pris à parti. Aussi, après plusieurs procès en police correctionnelle, malgré quelques soubresauts d'existence, malgré la nouvelle appellation de *Charivari Troyen*, la petite feuille à sensation avait vécu. Née le 13 septembre 1868, elle mourait une première fois le 3 juillet 1869 ; puis reprenant le 28 juillet 1872, elle disparaissait six semaines après, le 1er septembre de la même année. Le nom de *Charivari Troyen* qu'elle porta du 5 février au 18 mars 1876 ne fit que galvaniser une existence de sept semaines. Le *Casque à mèche*, qui fut une espèce de trait d'union du *Furet* au *Charivari*, du 9 mars au 18 mai 1873, n'eut pas une meilleure chance.

J'ai fini cette étude sur le journalisme à Troyes, que je ne voulais pas poursuivre au-delà de l'année 1870. D'autres diront plus tard ce qu'il est devenu depuis.

EMILE SOCARD.

DE QUELQUES FAMILLES ANCIENNES DE LANGRES

PAR LE P. VIGNIER

Bégat. — Nicolas Bégat, advocat du roy à Chastillon-sur-Seine, eut de Françoise Agneau, son épouse, plusieurs enfants. Le premier fut Edme Bégat, conseiller au Parlement de Bourgogne en 1547, lequel d'Anne Genevois eut François, homme d'armes du comte de Vaudemont, duquel et d'Isabeau Charpy vint François Bégat II, lieutenant-général au bailliage d'Auxonne, qui espousa Maria Petit, dont, etc.; le second, Claude Bégat fut capitaine (*alias* lieutenant) à la garde des clefs de Langres, controleur en l'eslection et grand-maistre des ports (places?) de Champagne et de Brie, décédé le 8 septembre 1563, laissant de Marguerite Genevois, Didière Bégat, femme de Simon Bardoux, trésorier de la reine Elizabeth femme du roy Charles IX. Le troisième, Jehan-Agneau Bégat, président au Parlement de Dijon en 1571 et lequel portait de *sable à la croix engreslée d'argent, cantonnée de deux étoiles de mesme*, qui est Bégat ; *la croix chargée en cœur d'un escu d'azur au chevron d'or accompagné de trois roses de mesme,* qui est d'Agneau, dont par adoption il prit le surnom et les armes, ainsi qu'escrit Paillot en son *Parlement de Bourgogne.* Il espousa Michelle Coutant et en eut Jean, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon et de Saulx-le-Duc, et Anne femme de Jean Fyot, conseiller au Parlement de Dijon. 4° Il y eut une fille, Edmonde Bégat, mariée à Etienne Rémond. Il resta quelqu'un de cette race, qui n'est pas accomodé comme ces ancestres, ayeux de ceux-cy, riche et d'ancienne noblesse, desquels je parleray encore d'autre part.

Du Bois et Bourgoing. — N... Bourgoing eut trois enfants : le premier fut Nicolas, le second, Catherine, femme de Pierre de Sacquenay, le troisième, Estienne qui espousa en premières noces Claude ou Claudine de Vergy, dite de Richecourt, fille de Jehan bastard de Vergy, dont il eut Chrestiennot et Catherinne; Chrestiennot Bourgoing espousa Antoinette Du Bois, puis Claude Chabut. 2° Estienne

Bourgoing prit à femme Catherine de Mauléon, dont il eut Estiennette Bourgoing, femme de Jehan Du Bois seigneur de La Rochette, dont Estienne, Gaspard, Melchior, Jehan et Chrestien ou Chrestiennot Du Bois. Il donna (sic) pour armes aux Du Bois *d'azur au sautoir d'argent, au chef d'or chargé de trois billettes de sable,* et aux Bourgoing *d'or à une fasca d'argent accompagnée de trois roses de gueules;* mais j'ay remarqué à Isomes, près de Montsaugeon, où sont les épitaphes et sépultures d'Etienne Bourgoing, qualifié escuyer, qui trespassa le 12 d'april de l'an 1541 ; de Claude Vergy, sa première femme, décédée en 1505; item, de Chestien Bourgoing, escuyer, seigneur de Doulencourt, Juvaret, Grénant et Isomes, décédé le 22 mai 1552, que leurs armes sont de *gueules à trois bezans d'argent,* sans fasce ny roses ; et quelques mémoires portent qu'Etiennette Bourgoing eut un frère, nommé Victor, marié en Champagne, du côté de Bar-sur-Aube. Quant aux Du Bois, les titres de la maison portent que Henry Du Bois, escuyer, seigneur de La Rochette et d'Aisilly, épousa en premières noces Guillemette de Sacquenay l'an 1520 ; et en eut Jean et Didier, Guillemette et Catherine ; en secondes, Jeanne de Malarmont, dame de Renève, et en troisièmes, Guillemette de Fagne, décédée l'an 1569, ainsy que porte l'épitaphe qui est sur sa tombe en l'église de Sacquenay. Jean Du Bois, seigneur de La Rochette, etc., épousa l'an 1551 Estiennette de Bourgoing et en eut Melchior Du Bois, seigneur de Barjon, d'Isome, etc., vivant en 1640, etc. Il y a une autre maison de noblesse en Nivernois, appelée semblablement Bourgoing. « Et les Bourgoing ayant pour armes d'azur à la croix ancrée d'or, « dit le père de Varennes. »

Bourrelier. — Jehan Bourrelier, frère de Renaud, premier mary de Jehanne Sirejehan, espousa Jacquette de la Barre et en eut François, Colette et autres enfants. Il en reste à Langres qui viennent de ceux-cy, ou bien de Nicolas, mary de Jehanne Du Bois, père d'Antoine, père de Nicolas II, qui de Jacquette Plusbel ont plusieurs enfants, savoir : Antoine II, mary de Bonne de Sancey ; Edme, époux de Louise Gentot; Jehan, advocat ; Richard; Marguerite, femme de Gilles Petit, etc. Il y a encore des Bourrelier à Dijon, issus peut-estre de Guillaume Bourrelier, sieur de Givry, procureur fiscal de Bourgogne en 1425, au rapport de Paillot.

Boursault. — Guillaume Boursault, originaire d'Auxois, fut père de Guy, advocat à Langres, lequel de Jehanne Allard eut plusieurs enfants : le premier Gilles, mary de Marguerite de Giry et père de Pierre; 2° Antoine qui de Marie Gastebois eut Philippe, enquesteur à Dijon, mary d'Anne de Vaucouleur, et Guillemette; 3° Nicolas, père de Gillar, d'Antoine, etc.

Bouvot. — Antoine Bouvot, lieutenant du bailly de Langres, eut de Guillemette Genevois, entre autres enfants, deux fils : Anselme et Antoine II. Anselme Bouvot, seigneur de Rozoy, advocat du roy à Chaumont, espousa Marguerite Le Gruyer, fille d'Alexandre Le Grùyer et en eut : 1° Alexandre Bouvot, marié à M. de Grand; 2° Edmonde Bouvot, espouse de Claude Balavoine, seigneur de Vaudes (?); 3° Guillemette, femme de Pierre..., seigneur de Mareilles; 4° Claude ou Claudine, alliée au seigneur d'Aunay. Antoine second, lieutenant-général à Langres, puis en l'élection, fut deux fois marié : 1° il épousa Marguerite Petit dont il eut : Antoine troisième du nom, archidiacre de Langres; Claude, advocat, marié à Claire et Gabrielle; la seconde femme d'Antoine II fut Marguerite Le Vain, qui était veuve de Dominique de Bar, sénéchal de La Motte et il en eut : 1° Henry, président en l'élection, conjoint avec Marguerite Bourrelier; 2° Claire, femme de J.-B. Garnier, élu à Langres; 3° Marguerite, femme de Claude de Thisac, sieur de Rochière. Bernarde Bouvot, sœur d'Ancelme et d'Antoine II, espousa Jean des Barres, advocat à Dijon, fils de Bénigne et père d'Ancelme, de Guillemette, etc. Mais il faut remonter bien plus haut et aller à l'origine de cette maison des Bouvot qui vient de Bar-sur-Seine et a quelque chose d'illustre. Guyot Bouvot, seigneur de Récourt, de Polisot, de Basseul, de Blangis, de Forfilières en partie, etc., comparut comme seigneur de Forfilières à la revue de la noblesse du bailliage de Chaumont en 1470, et était bailly à Bar-sur-Seine ès années 1473-1481, etc. Il eut un frère nommé Simon Bouvot, seigneur de l'autre partie de Forfilières dont les hoirs comparurent avec leur oncle à cette convocation de noblesse de 1470; et encore apparemment un autre frère nommé Jehan, dont il est parlé comme défunt en un titre de l'an 1517, duquel seront descendus les Bouvot de Chastillon-sur-Seine, en grand nombre et de fort différentes conditions; comme ils peuvent tous estre sortis de Jehan Bouvot, maistre des

comptes de Bourgogne en 1425. Guyot eut probablement pour épouse la fille de Jehan, seigneur de Lantaige et autres lieux et de Jehanne de Feligny, puisque Pierre de S. Julien en ses *Mélanges* donne à Jean de Lantaige pour enfants Guyot Bouvot dict de Lantaige, Guillaume qu'il fait seigneur de Teligny, Jehan qu'il dit avoir été seigneur de Latrecey, Simon dont il ne marque rien, Marguerite et Catherine : en quoy, il s'est équivoqué peut-être volontairement, sautant un degré de génération et feignant que ce Guyot Bouvot Ier du nom fut un gros et riche bourgeois, parain de Guyot second, dit Lentaige, lequel il fit son héritier à condition qu'il porterait son nom et son surnom. Il s'imagina que ce surnom de Bouvot déshonorerait les maisons de Balleure, de Damas et autres auxquelles il était allié, s'il ne le supprimait, n'étant pas le seul qui se soit figuré que tels surnoms n'étaient point surnoms de gentilshommes, comme si Pot, Bouton, Le Bœuf, Le Loup, Leport et autres des grands seigneurs étaient en apparence plus nobles que Bouvot, Boucher et autres semblables. Guyot donc, second du nom, vraiment fut fils et non filleul de Guyot Bouvot Ier et petit-fils de Jean seigneur de Lantaige et emporta les terres de Polisot, de Busseul ou Busseu (et non pas Basseu comme l'a écrit le sieur de St-Julien, lequel s'en avoue descendu), de Récourt, etc. Il ne porta du commencement, sçavoir ez années 1484, etc., que la qualité de maître des eaux et forêts de la comté de Bar-sur-Seine, bien que cette charge fut alors considérable et propre d'un homme d'épée ; mais, depuis, il fut bailly comme son père ez années 1493-1505 etc. Il y a titre comme l'an 1499, il rendit au roy Louis XI les foy et hommage des terres et seigneuries qu'il possédait, esnoncées de cette façon : « Belaon (autrement Belan) et Thorres (ou Thourray) au baillage de La Montagne (qui est celui de Chastillon-sur-Seine), Villecomte au bailliage de Dijon, Bassault (ou Basseu) et Polisot au bailliage de Bar-sur-Seine, Avrecourt, Récourt, Forfilières au bailliage de Chaumont. » Il avoit encore jouy de Percey-les-Longeau en la prévosté de Langres, qu'il échangea contre ce que Robert de Sarrabruche et Marie d'Amboise son épouse avait à Palesot, par acte du 4 de février 1472, ou Guyot se qualifie de noble seigneur et Robert de noble et puissant seigneur, l'un pourtant n'estant guère plus puissant que l'autre. Le sieur de St-Julien donne à Guyot de Lantaige pour épouse

Pernette de Cicon et pour enfants Gérard et Marguerite de Lantaige dame de Dommarien, femme de Gérard de Drée, seigneur d'Aisy, de Varennes-les-Chalon, etc. Gérard de Lantage, seigneur de Belaon et autres lieux, épousa, dit-il, Françoise de Toisy, et en eut Jacques père de Jean, tous du surnom de Lantaige, et Jeanne femme de Claude de St-Julien où il s'arrêta. Il y a titre comme ce Gérard de Lantaige était seigneur d'Avrecourt en partie, en 1508. Guyot Bouvot second, dit de Lantaige, eut un frère nommé Simon, maître des eaux et forêts de Bar-sur-Seine, après lui en 1502, et duquel je ne crois point que Philibert, chanoine de Langres, et Hugues Bouvot soient sortis, parcequ'ils n'avaient pas pris comme lui le surnom de Lantage. Je tiens plutôt pour certain que ces deux derniers ont été fils d'un autre Simon, frère de Guyot Ier, aux grands biens duquel ils n'ont point eu de part. Ce Philibert, ecclésiastique, acheta de ses deniers une partie de la seigneurie de Rosay, à trois lieues de Langres, du ressort pourtant de Chaumont, et Hugues Bouvot, son frère, fut père d'Antoine et d'un autre Hugues Bouvot, second du nom, qui fut chanoine et acquit par eschange une autre portion de Rosay en 1517, le tout justifié par titres. Antoine fut premier lieutenant-général à Bar-sur-Seine en 1514, puis à Langres, son frère l'ayant tiré près de soy, et l'alliance qu'il prit avec Guillemette Genevois qui fut sa femme, l'ayant obligé à s'y habituer. De luy et de Guillemette advinrent, comme dessus a été dit, Ancelme, Antoine second, Bernarde, Didière et Anne. Didière fut mariée à Andrieu Monginot dont sont venus les messieurs Monginot, de Chaumont, et Anne épousa Christophe Noirot; Antoine, second fils fut, lieutenant du bailly, puis bailly de Langres en 1560, etc., et son frère Ancelme eut deux parts de la terre de Rosay en 1557, venues de leurs oncles. Le reste de cette généalogie est entre les mains de M. le président de Rosay et de M. Piétrequin, lieutenant particulier à Langres, et a été produit en 1663 par Madame de Coigneux, descendue des Bouvot, pour faire recevoir ses fils chevaliers de Malte. Ce reste porte que Antoine Bouvot second épousa Marguerite Petit et en eut Antoine III, archidiacre et chanoine de Langres, et Claude Bouvot qui de N... Martin eut Marguerite Bouvot, femme de M. Arminot, sieur de Beauregard et N... Bouvot mariée à M. Girard, bailly de...

Chabut. — Guillaume Chabut, escuyer, seigneur de Rivière, de Percey, de Coublanc en partie, etc., bailly de Langres entre l'an 1498 et 1500. Il portait pour armes *un escu d'hermine avec un lambel de trois pendants de gueules.* Je ne sais s'il prétendait être issu de la maison de la province de Bretagne. Je le crois plutôt descendu d'un Guy Chabuz, nommé aussi Chabut qui fut père de Ponce, seigneur de St-Loup près de Langres, qui eut pour femme Ermyne et deux fils Jehan et Guibert avec une fille nommée Elizabeth, fit du bien à l'abbaye de Bussière, diocèse d'Autun, en 1131. Il eut de Colette Allard, sa femme, plusieurs fils dont l'aîné fut Guillaume II, chanoine de Langres, qui fit diverses fondations en l'église St-Martin; le second Jehan Chabut, élu à Langres, qui épousa Claire Thierry; le troisième, Pierre, seigneur de Rivière, Percey, etc., élu à Langres, mary d'Agnès Thierry dont il eut un fils et deux filles : l'une fut Anne, femme de Thiébault Legoux, escuyer, saigneur de Velpelle et de Gurgy, maître des comptes, trésorier et conseiller, advocat général au Parlement de Dijon, tous issus de Perceval Legoux poitevin, frère de René sieur de Velpelle, élu à Langres; l'autre, Claude Chabut, dame de Coublant, fut trois fois mariée : 1° à Chrestien ou Chrestiennot Bourgoing, seigneur de Doulencourt, de Grenant, etc., décédé en 1552, dont il a été parlé ci-dessus; 2° à Jean de Bronsseval, seigneur de Jonty, Ravières, etc., capitaine et gouverneur du château de Dijon, fils de Philippe seigneur des dits lieux et petit-fils de Jehan de Bousseval, escuyer, seigneur de Nuiz-sous-Ravières, de Villers-le-Hault, etc., et de noble demoiselle Françoise Vignier, dame de Villiers-sur-Suize, etc.; 3° à Pétrau dit Pétrarque du Blé, seigneur de Cormatin, ayeul du marquis d'Uxelles, nommé en mourant maréchal de France, décédé le 19 mars de l'an 1586. Le fils de Pierre Chabut fut Prudent Chabut, trésorier de France en Bourgogne, seigneur de Rivière, de Percey, etc., qui fit bâtir à Langres en la rue de Champeau la grande maison que l'on a depuis appelée *La Fontaine.* Il épousa en premières noces Marguerite de Cirey, dont il n'eut pas d'enfants; en secondes...; mauvais ménager de ses biens, l'aîné Jean, seigneur de Rivière qu'il vendit à M. le conseiller Girard, fut trois ou quatre fois marié : 1° à Anne de Rinel, fille de Claude fils de Jehan, escuyer, seigneur de Jourquenay et sœur de Martin de Rinel, sur qui cette terre fut vendue au premier président

d'Hémery; deux autres fois à femmes qui n'étaient pas de condition, dont deux fils, Didier, de la Compagnie de Jésus en 1568, et Jean Chabut. Le fils puisné de Prudent fut Richard, seigneur de Percey, etc., lequel de... laissa un fils nommé Jean, seigneur de Percey, etc., et qui de Nicole Logerot a laissé fils et filles, savoir : Jehan II, portant les armes pour le roy *en cette présente année* 1664, et Eléonore Chabut de Percey, veuve de Claude de Plaine, seigneurs de Fourcherans, etc. Prudent Chabut, en son temps lieutenant pour le roy à la garde des clefs et trésorier de France, fit en 1589 diverses belles fondations en l'église St-Martin de Langres, où était sa chapelle spécialement en l'honneur de St-Yres et de St-Prudent, son patron.

Charpy. — Jean Charpy, portant *d'azur à la bande d'or, accompagnée de deux moutons d'argent*, laissa deux fils : Laurent, père de Marguerite et Guy avec trois filles, savoir : Marie, femme de Monginot Genevois, Marguerite espouse de Jehan Gastebois, et Henriette mariée à Gerard Vernerot, sieur de Mornay, bailly de Champlitte. Guy eut d'Isabeau d'Arbois Guillaume, Barthélemy et Bonne Charpy. Guillaume épousa Lucotte de Molins et en eut Antoine, Simon et Guy second; Antoine eut de Marie Milot Simon, Claire et autres enfants; Guy II épousa Jacquette de Chastillon et en eut plusieurs enfants, sçavoir : Guillaume, advocat à Langres, puis lieutenant particulier à Bar-sur-Seine (dont nous avons parlé au commencement de ces généalogies) ; Guyette femme de François Gentot; Claude, femme de Jean Vignard; Isabeau, mariée : 1° a François Bégat, mentionné cy-dessus, 2° à Edme Turquet, conseiller à Langres en 1590 et dont Anne, femme de N. Godart (Le dit Turquet épousa en secondes noces Oudette Boittotte, d'où Agnès ou Anne Turquet, bailly de Montsaugeon, père de Jean-Baptiste décédé en 1662 bailly du même lieu, de Jeanne femme de Bernard Vacher, et de Françoise, épouse de Nicolas Demongeot; le dit Jean-Baptiste a laissé d'Anne Girault sa femme trois fils : Agnus II, Edme et Bernard); et enfin Marie Charpy, femme de Pierre Simon.

A suivre.

LA CHAMPAGNE A L'ACADEMIE FRANÇAISE

I

Nicolas PERROT D'ABLANCOURT*

—

Privé de son aide, Nicolas Perrot garda près de lui son jeune frère dont il fit un secrétaire intime et un collaborateur assidu pendant le reste de sa carrière. Le jeune homme était à bonne école, et surtout laborieuse, car deux ans ne s'étaient pas écoulés depuis l'apparition du Lucien que son oncle publia la traduction de *l'histoire de Thucydide, de la guerre du Péloponèse continuée par Xénophon*, ouvrage qui parut en un beau volume in-folio, chez Augustin Courtié au commencement de l'année 1662, et qui supplanta complètement la traduction que Claude de Seyssél avait donnée de l'historien grec en 1555[1]. Il est dédié au roi, sans doute d'après le conseil de Chapelain qui avait voulu bien disposer Colbert en faveur de son ami :

Sire, dit Perrot, voicy deux illustres étrangers qui ont appris votre langue pour avoir l'honneur de vous entretenir. Et véritablement, ils ne sont pas indignes d'approcher de V. M.; car outre qu'ils ont toute l'antiquité pour caution de leur mérite, ils aiment à dire la vérité comme vous aimez à l'entendre, et les rois ne la peuvent apprendre que des morts, parce que les autres la leur déguisent. Ils sont tous deux d'une ville qui a enseigné la première aux hommes les sciences et la politesse. Ils ont eu tous deux des emplois considérables ; l'un a commandé des armées, l'autre cette fameuse retraite qui tira dix mille grecs du fond de l'Asie... etc. Mais laissons faire leur éloge à ceux qui auront la curiosité de les lire ; il est temps

1. Autre édition chez Thomas Jolly, in-f., 1663. — Il y en a une de 1662 en 2 vol. in-12, signée d'Amst. Louis et Daniel Elzevier, mais elle n'a pas vu le jour en Hollande : elle a été imprimée à Grenoble ainsi que le constatent les caractères et surtout les fleurons particuliers aux éditions grenobloises de la même époque. — Nous avons une édition de Thomas Jolly, 1671, 2 vol. in-12. — Il y en a une autre du même éditeur, 1672, 3 vol. in-12.

* Voir les 1re, 2e, 3e, 4e, 5e livraisons, tome Ier de la *Revue de Champagne et de Brie*.

désormais de parler d'un roy qui donne tant à parler à tout le monde ; d'un roi qui, à vingt-trois ans donne audience aux ambassadeurs, écoute les plaintes de ses sujets, reçoit leurs demandes et y répond, vacque aux affaires de sa Maison aussi bien qu'à celles de l'Estat, et fait lui-mesme la charge de ses ministres bien loin de leur laisser faire la sienne, etc.

Et d'Ablancourt entonne avec enthousiasme l'hymne qui conduisait aux pensions. Mais nous ne nous arrêterons pas davantage sur cet accès lyrique, non plus que sur la savante préface qui le suit et qui ne nous apprendrait rien de bien nouveau sur le système formel de notre académicien[1]. Nous y constaterons seulement qu'il déclare « avoir consulté sur quelques difficultez M. Lefèvre de Saumur,

1. Nous nous bornerons au sujet du Thucydide, à citer cette curieuse lettre écrite vers 1661 à D'Ablancourt par M. Lantin, conseiller au Parlement de Dijon, et dans laquelle on rencontre des détails sur la manière dont notre auteur réunissait les documents nécessaires à ses travaux. L'avocat au Parlement de Bourgogne, Michault, nous l'a conservée dans ses précieux *Mélanges historiques et philologiques*.

« Je suis bien aise, écrivait M. Lantin, que vous vous soyés avisé le premier de retrancher de nos lettres, Monsieur et votre très humble serviteur. La liberté de l'usage moderne n'a point encore banni de notre province l'ancienne cérémonie dont j'avois peine à me désaccoutumer, quoiqu'elle m'ait semblé toujours incommode, quand ce ne seroit que pour la peine qu'il y a de mesurer la juste distance entre *Monsieur* et ce qui suit, en quoi ma géométrie se trouve quelquefois embarrassée ; et je pense souvent à ce que dit M. de Launoy, docteur en théologie, qui trouve aussi ridicule ce grand espace qu'on laisse en écrivant aux personnes de qualité, entre *Monsieur* et le mot suivant, que si en parlant, après avoir dit Monsieur, on faisoit une longue pause pour faire honneur à celui à qui on parle. J'apprens avec joie que M. de Frémont trouve en sa frontière de quoi s'occuper à son gré et à l'avantage de ses amis. Je lui souhaite des emplois encore plus grands et plus dignes de son mérite ; mais non point tant qu'il n'ait le loisir de songer à mon conclave, dont je voudrois bien que vous eussiez le divertissement, et ensuite mes amis de cette ville qui ont envie de le voir. Pour *Thucydide*, je pourrai bien dans quelque temps vous faire tenir une version italienne que j'en ai, et une françoise autre que celle de Seyssel. Il y en a une angloise qui est celle de cet illustre Hobbès dont je traduis maintenant un ouvrage, ainsi que je vous ai écrit. Je ferai en sorte d'avoir cette traduction qui, suivant ce que je pense, doit être meilleure que toutes les autres qu'on a veues jusqu'à présent ; car il est très habile homme. J'entens assez l'Anglois pour la lire avec plaisir, et reconnoître s'il aura mieux rencontré que Laurent Valle, l'interprète latin, qui n'a pas bien traduit le passage de la page 133 du liv. 4, ce qui a donné la peine de chercher une chose qui ne se trouve point, ce que c'est que *Naves Thalamiæ*. Il ne faut point entendre ce mot *Thalamion* des navires, mais des rameurs qui sont au banc le plus bas et le plus proche de la mer, etc. » (*Mélanges* de Michaut. Paris, 1754. I, 358-360).

dont l'érudition est connue de tout le monde » et qu'il lève de plus en plus haut l'étendard de la traduction libre : il ne veut pas livrer un *Thucydule ridicule*, et il affirme nettement que les traducteurs trop scrupuleux « pour un corps vivant ne donnent qu'une carcasse et font un monstre d'un miracle. Semblables à ces docteurs de la loi dont il est parlé dans l'Evangile, qui l'observoient en des bagatelles, et laissoient là la charité et les autres vertus plus pénibles ; mais il vaut mieux estre infidelle dans les petites choses pour estre plus fidelle dans les grandes. » Voilà, ajoute-t-il en faisant allusion à la Nouvelle Allégorique de Furetière dont nous avons cité des fragments, « voilà ce que j'avois à dire pour la défense des traducteurs un peu libres, *dont on m'a fait marcher à la teste*, et qu'une personne docte semble avoir pris à tâche de condamner tout nouvellement. »

En dépit de sa protestation, chef d'école il était réellement et chef d'école il demeura ; mais il ne lui restait plus qu'une courte carrière à parcourir : et le dernier ouvrage qu'il donna de son vivant désarma la critique, car sa nature même permettait à l'auteur plus de licence. C'est un petit volume fort curieux pour lequel il obtint privilége royal le 26 juillet 1663, ce qui prouve son ardeur infatigable, et qui, bien qu'achevé d'imprimer le 31 octobre de la même année, porte la date de 1664. Cela s'appelle : Les *apophtegmes des anciens, tirés de Plutarque, de Diogène Laërce, d'Elien, d'Athenée, de Stobée, de Macrobe et de quelques autres ;* et l'on trouve toujours relié à la suite la traduction des *Stratagesmes de Frontin, avec un petit traité de la bataille des Romains* [1].

L'apophtegme qu'on peut appeler un bon mot en notre langue, quoique sa signification s'étende un peu plus loin dans la sienne, est, dit Perrot dans sa préface, un sentiment vif et court sur quelque sujet ou une réponse prompte et aiguë qui cause le ris ou l'admiration. De là naist la grande distinction des apophtegmes en ceux qui sont gracieux ou sentencieux, et en ceux qui sont purement plaisans, que j'ai observé à dessein, parce que le mélange du sérieux et du ridicule a quelque chose de monstrueux qui choque la bienséance. Mais comme l'on est composé de deux parties qui n'ont rien de commun que leur assemblage, et qu'elles ont souvent besoin de récréations différentes, on pourra avoir recours aux plaisans, lors-

1. Paris, Thomas Jolly. 1664. In-4 et in-12. Deux paginations et deux titres séparés.

qu'on voudra se divertir, comme on se sert d'intermèdes dans les tragédies pour délasser l'esprit qui est trop tendu dans l'héroïque...

Voilà le sujet du livre bien défini : nous n'avons pas besoin d'autre indication ; mais il est un passage de la préface qui a une telle saveur littéraire que nous ne saurions le passer sous silence :

J'ai pris pour fondement de cet ouvrage, dit encore Perrot, les apophtegmes de Plutarque et de Diogène Laërce comme Henry Estienne nous les a donnés ; mais je n'ay pas laissé d'en ajouter une infinité d'autres de ceux qu'Erasme a recueillis et que Lycosthène a redigez par chapitres. Toutefois je n'ay suivi ni l'ordre de l'un qui estoit confus, ni celuy de l'autre qui sentoit trop le collége. *L'esprit se plaist à voltiger deçà et delà sur les fleurs comme les abeilles, sans s'arrester trop longtemps sur chacune, et il en compose le miel qu'il distribue ensuite dans ses cellules*, où chaque chose se trouve en sa place, sans que personne s'en mesle, et où elle se rencontre dans l'occasion. On diroit qu'il est jaloux de sa gloire, et qu'it se fâche qu'on luy veuille tailler, s'il faut ainsi dire, ses morceaux, el qu'on luy veuille prescrire un autre ordre que le sien.

D'Ablancourt réussit de cette façon à produire un ouvrage à la fois très instructif et fort agréable à la lecture ; tous ces traits d'esprit, de générosité ou de mœurs caractéristiques forment un ensemble piquant, dont chaque morceau est encore relevé par les courtes remarques dont le traducteur l'a sobrement accompagné. On a là, condensée en quelques centaines de pages, la quintessence de la morale et de l'histoire des grands hommes et des peuples de l'antiquité ; le style en est vif et naturel, et le traducteur s'est attaché scrupuleusement à remplir l'engagement qu'il avait pris dans son introduction de sacrifier partout en cet ouvrage la vérité à la beauté, suivant le proverbe italien *si non e vero è ben trovato*, « c'est pourquoy l'on ne s'y pique pas d'une fidélité trop scrupuleuse. » Nous devons en dire presque autant de la traduction des *Stratagèmes de Frontin*, qui ne sont à proprement parler qu'une collection d'apophtegmes ou d'anecdotes antiques plus particulièrement consacrés à l'art militaire et méthodiquement disposés en trois séries de chapitres concernant tout ce qui se fait avant, pendant et après la bataille.

A la fin de ce volume, une petite étude d'une trentaine de pages attire spécialement l'atteution ; c'est un des rares fragments qui nous restent de d'Ablancourt travaillant sur son propre terrain sans emprunter le champ d'autrui :

dissertation savante et bien conduite qui lui eût certainement donné une place à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres si elle avait existé à cette époque. Cela s'appelle *De la bataille des Romains*, et forme un petit traité d'histoire militaire ancienne qui résume toutes les recherches de l'auteur à la suite des expéditions de Xénophon, de César et d'Alexandre. D'Ablancourt ne le présentait, avec sa modestie habituelle, que comme un appendice destiné à servir de commentaire à quelques chapitres de Frontin qu'il eût été difficile de bien comprendre sans ce secours. Mais son mémoire a une portée beaucoup plus considérable, et quoiqu'il eût « appréhendé de parler de ces matières après tant de personnes doctes qui n'y ont pas réussi, » telles que Saumaise et Vossius dont il critiqua fort habilement l'opinion, il put se rendre cette justice qu'il avait réussi à présenter très clairement un sujet jusqu'alors fort embrouillé par les auteurs qui avaient confondu sans y songer l'ordre des temps. Ce serait un morceau à reproduire intégralement, de même que la dissertation sur l'immortalité de l'âme, dans un recueil des œuvres choisies de notre champenois ; il mérite cet honneur et nous ne doutons pas qu'il ne l'obtienne quelque jour. Malgré la sécheresse apparente du sujet, car il n'est question que de manipules, de turmes, de centuries, de cornes et de noms d'armes de toute espèce, d'Ablancourt a réussi, par son style alerte et dégagé à lui donner un attrait tout spécial : marque incontestable d'un talent littéraire de premier ordre, qui transforme avec art, aux yeux du voyageur charmé, en prairies riantes et fertiles des landes arides et désolées.

Le volume comprenant tous ces opuscules était dédié au roi lui-même : et nous apprenons par une lettre de Chapelain à Colbert que l'occasion de cette dédicace fut la pension que Louis XIV avait accordée à d'Ablancourt sur la proposition du controleur-général, et sans que notre auteur l'eut sollicitée, à la suite du rapport sur les gens de lettres que lui avait soumis le Père de la Pucelle. Nous avons vu précédemment quel éloge Chapelain avait fait de son ami ; le 14 juin 1663, il écrivait à Colbert :

Monseigneur, dans le doute d'avoir l'honneur de vous voir aujourd'huy chez vous, j'employe encore l'escriture pour accompagner le remerciement que vous fait M. d'Ablancourt de la grâce que vous lui

avez procurée. Il me mande sur ce que je l'avois exhorté à tesmoigner sa gratitude au roy par un ouvrage, qu'il en a un tout prest qui pourra plaire à Sa Majesté, qui est un recueil considérable des Apophtegmes des anciens, de son choix et de sa traduction, au-devant duquel il mettra une epistre dédictatoire, où il essayera de satisfaire à son obligation pour les justes loüanges qui luy sont deues : et je me promets de son génie que le tout vous contentera...

D'Ablancourt saisit en effet sa meilleure plume pour adresser au roi l'expression de sa vive reconnaissance :

Sire, disait-il, on ne pouvoit sans injustice, refuser à Vostre Majesté le Livre que je luy présente ; puisque des deux pièces qui la composent, la pramière a esté faite par César, et l'on a fait la seconde pour Trajan ; mais la première s'estant perdue, les soins de Plutarque nous ont rendu ce que l'injure du temps nous avoit volé. Ce sont donc icy les délices de deux grands monarques, aussi bien que le travail de deux écrivains très célèbres, dont l'un a vieilli dans les sciences et l'autre dans les emplois de la guerre, tous deux à la cour de cet empereur à qui ils ont dédié leurs ouvrages. Leur dignité a répondu à leur mérite. Le premier a été le précepteur de ce prince ; le second estoit consul et général des armées ; et le présent qu'ils nous ont fait ne dément point des titres si relevez. Car c'est ce qu'il y a de plus beau et de plus illustre dans toute l'antiquité, tant pour les lettres que pour les armes ; c'est véritablement l'entretien d'un roy, puisqu'on y fait parler des roys. Vostre Majesté se reconnoistra avec plaisir dans des héros que l'on révère depuis tant de siècles, et apprendra mieux icy ce qu'ils ont esté que dans l'histoire, parce que la fortune, comme dit Plutarque, a part à leurs actions et qu'elle n'en a point à leurs sentimens. Les expressions en sont nobles et hardies, les pensées fortes et généreuses, le stile court et pressé, tel que celui des souverains, qui n'aiment ni à faire de longs discours ni à les entendre. S'il y a donc quelque défaut, c'est que les beautez s'y trouvent trop entassées, et qu'il se faut ménager dans la lecture pour ne se point souler d'une viande trop nourrissante. En un mot, c'est un corps tout plein d'yeux et un ciel tout semé d'astres, etc.

Puis arrivant à la pension royale dont il avait été honoré, d'Ablancourt ajoutait :

Cet ouvrage donc estoit deu à Vostre Majesté par toutes sortes de raisone, et particulièrement par celle de la reconnoissance. A qui est-ce qu'un sujet peut mieux consacrer le fruit de ses veilles qu'à son Prince ? et celui qui a receu un bienfait qu'à son bienfaiteur ? Un ancien a dit qu'il y avoit des grans dont il aimoit mieux les faveurs et d'autres dont il aimoit mieux le jugement avec lequel ils les dispensoient. C'est qu'il y en a qui prodiguent leurs trésors et qui font des largesses inconsidérées, tandis que ceux qui en savent mieux user distribuent leurs grâces avec choix et mesure. Aux premiers, il n'y a rien de considérable que le don ; aux autres, c'est ce qui l'est

le moins. Vos libéralités, Sire, sont judicieuses : c'est l'estime qui les donne, comme elles donnent l'estime. Vos présens communiquent quelque chose de vostre gloire, et l'on se persuade qu'on a du mérite quand on a part au souvenir d'un monarque qui est encore plus grand par sa vertu que par sa fortune...

Ne crions pas trop à l'adulation : ce langage était de mise au XVIIe siècle : et dans l'espèce il était dicté par la reconnaissance.

Il est bon d'ajouter, du reste, qu'avant cette époque, et malgré ses diverses dédicaces, Nicolas Perrot n'avait de sa vie rien reçu de qui que ce soit, quoiqu'il eût joui, remarque Patru, qui insiste sur ce désintéresement, de « la bienveillance et de l'estime de personnes de très haute qualité. L'or et l'argent ne lui estoient rien. Il aimoit la vérité sur toutes choses et jamais il ne fut une plus belle âme [1]. »

Mais, comme le chevaleresque Gombault qui refusait tout argent s'il ne sortait pas des coffres du roi, d'Ablancourt pouvait accepter les libéralités du souverain dont il faillit même devenir historiographe. L'abbé d'Olivet rapporte, d'après les lettres manuscrites de Chapelain que, lorsque le contrôleur-général Colbert se fit donner, par l'auteur de la *Pucelle* et par Costar des mémoires sur les gens de lettres, son principal dessein était de voir en quel genre chacun pouvait travailler à la gloire du roi. Or, ajoute-t-il, M. d'Ablancourt fut jugé le plus propre de tous à bien écrire l'histoire de ce grand prince. Il accepta la proposition qui lui en fut faite par l'ordre de Colbert, avec une pension de mille écus. Il allait venir à Paris et s'y établir pour être à portée de recevoir les instructions dont il aurait besoin. Mais Colbert, lorsqu'il en rendit compte au roi, ayant dit à S. M. que d'Ablancourt était protestant, tout fut rompu. « Je ne veux point, dit le roi, d'un historien qui soit d'une autre religion que moi, ajoutant néanmoins qu'à l'égard de sa pension, puisque cet écrivain avoit du mérite d'ailleurs, il entendoit qu'elle lui fut payée [2]. »

1. Patru, Œuvres, p. 597.
2. D'Olivet. Notes à Pellisson. I. 288-289.

René KERVILER.

A suivre.

LES ARCHIVES DES ACTES DE L'ÉTAT-CIVIL

DE

CHALONS-SUR-MARNE *

221. Le 10 mars 1628 b. Marie f. de Jehan Ytam et de Anne Gorlier. P. Pierre Ytam, advocat du Roy. M. Marie Gorlier.

222. Le 11 apvril 1628 b. Claude fils de Pierre de Chastillon le Jeune de Blanche Linage. P. Claude de Bar. M. Marie Chastillon.

223 Le 6 juin 1628 b. Noël f. de M. Philippe Talon et de Anne de Burry. P. Noël Roussel, Prévost en Garde. M. Anne d'Origny.

224. Le 26 juin 1638 b. Pierre f. de M. Louys Deya, et de Catherine de Bar. P. Pierre Deya, recepveur des tailles en l'élection de Chaalons. M. d^lle^ Nicole d'Hault, femme de M. Halan, dem^t^ à Troyes.

225. Le 17 juillet 1628 b. Jehan f. de Noël Roussel, prevost en garde et de Anne d'Origny. P. Jacques Beschefer, cons^er^ à St^e^-Manehould. M. Jehanne d'Origny, sa femme.

226. Le 27 juillet 1628 b. Nicalas f. de Pierre Linage, Sg^r^ de Jonchery et de Nicole Deya. P. N. h. Pierre Braulx, Sg^r^ de Forton. M. Bonne Braulx, sa sœur.

227. Le 8 aoust 1628 b. Pierre f. d'Artus Jehan Guillaume, trésorier de France et de d^lle^ Marie de Lestre. P. N. h. Pierre Guillaume Vuidame de Chaalons. M. d^lle^ Claire l'Espagnol, sa femme.

228. Le 10 septembre 1628 b. Marie f. de Claude Clément et de Anthoinette Raulin.

229. Le 22 octobre 1628 b. Philippe fils de Hugues Chastillon et de Philippe Clozier. P. Pierre Clozier l'aîné. M. d^lle^ Jehanne le Duc.

230. Le 26 octobre 1628 b. Jehan f. de Claude Collet et d'Anthoinette, sa femme. P. Jehan Mauclerc. M. Jehanne Pinteville.

231. Le 25 novembre 1628 b. Marie f. de M. Anthoine Caillet, Bailly de Chaalons et de Catherine Horguelin.

232. Le 6 janvier 1629 b. Louys f. de François Deu et de Claude de Nesle. P. Louys Deu le jeune. M. Perrette Raffelin, sa femme.

* Voir les troisième et cinquième livraisons, tome Ier de la *Revue de Champagne et de Brie*.

233. Le 8 febvrier 1629 b. Louys f. de Pierre Lallemant et de Aymée de Champagne. P. N. h. Louis Lallemant, abbé de Notre-Dame de Vertus. M. Anne Lallemant.

234. Le 20 febvrier 1639 b. Ambroise f. de Pierre Lallement et de Claude Dubois. P. Ambroise Dubois, prestre chanoine de N. D. de Chaalons. M. Heleine Chastillon.

235. Le 13 mars 1629, b. Pierre f. de Jehan Pinteville et de Claude Deu.

236. Le 20 aoust 1629 b. Jehanne f. de M. Jehan le Duc, conser et de Marie Baugier.

237. Le 28 aoust 1629 b. Marie f. de Pierre de St-Martin et d'Estiennette Royer.

238. Le 10 octobre 1629 b. Anne f. de M. le trésorier Guillaume et de dlle Marie de Laistre. P. Nicolas du Boys. M. dlle Anne de Laistre.

239. Le dernier octobre 1629 b. Nicolas f. de Jacques Deu et de Anne Jourdain. P. Nicolas Deu. M. Marie Lallement.

240. Le 19 novembre 1629 b. Philippe f. de N. h Philippe François et de dlle Marie Roger.

241. Le 6 décembre 1629 b. Nicolas f. de Pierre Chastillon le jeune et de Blaize Linage.

242. Le 20 décembre 1629 b. Jeanne f. de N. h. Claude Linage et de Charlotte Noël. P. Claude Labbé. M. Jehanne de Pinteville.

243. Le 14 mars 1630 b. Françoise fille de Claude François et de Françoise de Loustre. P. Thierry Faguier. M. Marie de Morillon.

244. Le 5 may 1630 b. Claude fille de M. Hierosme Bugnot, Esleu en cette ville et de Louyse Ytam. P. Jehan de Pinteville. M. dlle Claude du Molinet.

245. Le 5 may 1630 b. Jacques f. de N. h. Jacques Dommengin et de Marie Horguelin.

246. Le 21 may 1630 b. Jeanne f. de N. h. René Gorlier et de Magdeleine Dommengin. P. Geoffroy le Gorlier, lieutenant de ville. M. Jehanne de Joybert, femme dud. Gorlier, lieutenant.

247. Le 3 juin 1630, fut apporté sur les fonts de baptême Edme f. de N. h. Jehan Mauclerc, et de dlle Françoyse le Myre, pour luy administrer les cérémonies de Ste Eglise, après avoir esté baptisé en la maison dud. Mauclerc. P. Edme le Myre son grand père. M. dlle Agnès Cuissotte.

248. Le 6 juin 1630 b. Daniel f. de Pierre Clozier le jeune et de Anne Marlot. P. Hugues Chastillon, topographe du Roy. M. Blanche de Bar.

249. Le 17 juillet 1630 b. Marie f. de Michel le Febure et de Anne Lallement.

250. Le 17 juillet 1630 b. Claude fille de Louys Deya et de Catherine de Bar. P. Charles Paillot. M. Claude Lignage.

251. Le 12 aoust 1630 b. Marie f. de Pierre Lignage et de d^lle Marie Deya.

252, Le 10 septembre 1630 b. François f. de Noël Roussel, Prévost en garde et de Anne d'Origny.

253. Le 1er novembre 1630 b. Jehan f. de M. le Trésorier Guillaume et de d^lle Marie de Laistre. P. M. Jehan de Nettancourt, maréchal des camps et armées du Roy nostre sire, gouverneur de cette ville de Chaalons. M. d^lle Heleine Cuissotte.

254. Le 28 novembre 1630 b. Sébastien. f. de N. h. Claude Linage Sgr de Rozay et de d^lle Charlotte de Noël.

255. Le 5 janvier 1631 b. Perrette f. de Jehan de Pinteville et de Claude Deu.

256. Le 13 janvier 1631 b. Charles f. de M. Philippe Talon, bailly du Chapitre et de Anne de Bury.

257. Le 26 janvier 1631 b. Jehanne f. de Hugues Chastillon Sgr de Contault, ingénieur du Roy en Champagne et de Philippe Clozier. P. Pierre Chastillon son frère. M. Anne Marlot.

258. Le 8 febvrier 1631 b. Jehan f. Jehan Mauclerc et de Françoise le Myre. P. N. h. Thomas Braulx, abbé de Moyremont.

259. Le 22 febvrier 1631 b. Marguerite f. de M. Hugues de Hautetail et de Jehanne Eustache. P. Louis Deya. M. Marguerite Cuissotte.

260. Le 30 mars 1631 b. Marguerite f. de Jehan Lestache et de Marie Caillet.

261. Le 30 mars 1631 b. Claude fils de N. h. Philippe François Thresorier du Roy nostre Sire et de d^lle Marie Roget.

262. Et le mesme jour b. Louys f. des susnommés.

263. Le 9 may 1631 b. Loyse f. de Jehan Linage Sgr de Morains et de Marie-Magdeleine Ytam. P. Nicolas Linage M. Louyse du Molinet.

264. Le 3 juillet 1631 b. Magdeleine f. de Pierre de St Martin e d'Estiennette Royer.

265. Le 6 juillet 1631 b. Magdeleine f. de N. h. Michel Hannequin e de Françoise Passart. P. N. h. Michel Passart.

266, Le 28 aoust 1631 b. Perrette f. de Louys Deu le jeune et de Perrette Raffelin.

267. Le 5 octobre 1631 b. Jacques f. de Pierre Lallemant et de Aymée de Champagne.

268. Le 23 octobre 1631 b. Jacques f. de François Deu et de Claude de Nesle.

Cte David de Riocour.

A suivre.

L'ABBAYE ROYALE DE SAINT-PIERRE

DE LAGNY*.

Adéodat, abbé.

L'abbé qui suivit Simon est nommé Adéodat, qui fut chéri de Philippe de Valois qui lui fit quelques donations. Jean de Chalon, comte d'Auxerre et seigneur, voulut en 1342 disputer à l'église de Lagny toute justice sur la Marne, mais ayant reconnu le droit des religieux légitime, il leur en abandonna le libre exercice par accord.

Girard de Ligny, bailli de Champagne, en 1345.

En l'an 1348 et la suivante, Lagny fut affligé d'une grande mortalité causée par une maladie épidémique passée d'Italie en France où elle fit d'étranges ravages. Le roi Jean est fait prisonnier. Le roi de Navarre arme contre le Dauphin, la reine Jeanne travaille à réconcilier son fils avec son neveu. Elle ménage une conférence, le 19 juillet 1358, près de Vitry-sur-Seine ; on y parle de paix et les conditions en sont règlées dans l'abbaye de Lagny où se tient l'assemblée. Cette paix ne dure pas et les hostilités recommencent. Les brigandages s'étendent jusque dans la Brie par une faction nommée la *Jacquerie*, qui était une espèce de ligue de paysans contre la noblesse ; ils commirent des cruautés inouïes à Lagny et dans toute la province.

Le roi d'Angleterre, indigné du refus que les états du royaume faisaient de ratifier le traité qu'il avait fait avec le roi Jean qu'il tenait prisonnier, fit avancer des troupes en Champagne. Le Dauphin trop faible pour rester à son armée la lui abandonna. Les troupes ennemies s'avancent proche Paris ; un détachement vient fondre sur Lagny et la surprend.

Après l'avoir pillée et saccagée, les Anglais y laissèrent pour gouverneur un officier de leur nation nommé Pierre de La Crique, homme fier, avare et cruel, qui s'empara de tous les biens de la ville et de l'abbaye.

* Voir les 3e, 4e et 5e livraisons, tome Ier, de la *Revue de Champagne et de Brie.*

1360.

Les grains, vins et fruits manquèrent cette année. L'abbé Adéodat ayant cependant gagné les bonnes grâces de Pierre de la Crique, ce gouverneur fit jetter les fondements d'une nouvelle église qui aurait été l'une des plus belles du royaume si l'ouvrage avait été conduit à la perfection.

Le roi Charles V, touché des pertes qu'avait fait l'abbaye, lui fit plusieurs remises, et, en 1377, dans l'assemblée des Grands Jours de Troyes, il termina le grand procès qui durait depuis plus de cinquante ans entre l'abbaye et les gardes conservateurs des foires qui exigeaient des religieux, comme une dette, une tasse de vermeil ; les parties furent mises hors de cour et de procès.

Adéodat ne survécut pas de beaucoup à Charles V. Il mourut en 1385.

Pierre de Bray, abbé.

On lui donna pour successeur Pierre de Bray, natif de Sens, homme de ressources, qui sut seconder Pierre de la Crique dans son magnifique dessein. Comme cet abbé et le seigneur anglais portaient le nom de Pierre, il disait agréablement qu'il ne fallait que deux pierres pour finir le vaste édifice de l'église de l'abbaye. Mais malheureusement, lorsque les murs et les pilliers du chœur n'étaient qu'aux deuxièmes croisées, Pierre de La Crique mourut et fut enterré dans l'ancienne nef.

Jean du Moulin, bailly de Lagny en 1394.
Jean de la Porte, bailly en 1398.

Le roi Charles VI tombe en frénésie, les ducs de Bourgogne et d'Orléans se disputent Lagny, et tous les environs ont beaucoup à souffrir des divisions du duc de Bourgogne avec le comte d'Armagnac. Ce duc fit un séjour de six semaines à Lagny, d'où il ne remporta que le nom de « Jean de Lagny qui n'a point de hâte, » ce qui est passé en proverbe pour les habitants de cette ville, dont on dit, « gens de Lagny qui n'ont pas hâte. » Pierre de Bray mourut la veille de Saint Jean-Baptiste en 1423, après s'être rendu recommandable par sa vertu, son savoir et sa probité.

Lambert Mangol, abbé.

Le 27 septembre, on élut à la place Lambert de Mangol

d'une famille de robe de Paris. Il était religieux de Lagny et prieur de Varennes. Il paraît qu'il ne fut pas plus d'un mois abbé.

Guillaume de Conty, abbé.

Dès le 13 novembre de la même année, on lui substitua Guillaume de Conty, moine de Corbie, prieur de N. D. de Chey ; il fit travailler à la continuation de la nouvelle église, entreprise souvent renouvelée par Pierre de Bray, et toujours interrompue par le malheur des guerres.

Charles VII et Henri V étant morts en 1422, le Dauphin sous le nom de Charles VII et le fils du roi d'Angleterre sous le nom de Henri VII, sont tous deux proclamés roi de France par leur parti, ce qui rallume la guerre par tout le royaume. Plusieurs villes et bourgs, enclavés dans la vicomté de Paris et le baillage de Melun, ne savaient à qui s'adresser pour faire vider leur procès, parce que Paris et Melun étaient devenus des pays ennemis. Le Roi commit et établit le Grand bailly de Champagne pour leur juge. Ce bailly ne pouvant tenir son siége à Meaux occupé par les Anglais, établit son tribunal dans Lagny. Ayant reconnu au préalable que la justice de la ville appartenait pleinement et entièrement à l'abbaye. La ville de Lagny envoie des députés au roi Charles VII, qui était à Saint-Denis, pour lui rendre ses hommages, ce fut le 29 août 1429. Le Roi, considérant que Lagny était la seule bonne ville qu'il eut aux environs de Paris, y transporta la prévôté de sa capitale, et nomma pour chef de cette justice Louis de Marcognel, qui devait y faire les mêmes fonctions qu'il aurait faites au Chatelet, tant pour la forme des jugements que pour l'usage des sceaux. Le chevalier de Marcognel pria donc les religieux de Lagny de lui prêter terre et lieu à Lagny pour y exercer son office, mais ce fut avec protestation de sa part qu'il n'enfreindrait en rien les libertés et la juridiction de l'abbaye.

Charles VII, n'ayant pas réussi à l'attaque de Paris, le 8 septembre 1429, vient le 12 à Lagny avec la Pucelle d'Orléans ; il y laissa une partie de ses troupes, sous le commandement d'Ambroise de Loré, brave chevalier qui tint ferme contre l'armée des anglais qui fit le blocus de la ville ; ce que la Pucelle ayant appris, elle quitta le roi qu'elle accompagnait dans la Champagne et le Gâtinois,

accourut au secours de Lagny, livra bataille aux Anglais dans la prairie de Vair et les obligea de s'éloigner.

Compiègne étant extrêmement pressé, le seigneur de Flavy, gouverneur de la ville, demanda du secours; le chevalier de Loré d'une part, et le comte de Vendosme d'une autre, lui envoyèrent leurs meilleures troupes qui firent lever le siége; mais ce qui sauva Compiègne perdit Lagny.

Le duc de Belfort, régent du royaume pour Henri VI, qui s'était jeté dans la Champagne et la Brie, ayant appris que la garnison de Lagny avait été affaiblie, vint camper devant la ville et s'assura de la rivière de Marne. Sur le bruit qui se répandit de l'approche de l'armée du duc de Belfort, l'abbé Guillaume envoya une partie de ses religieux à Paris, dans leur hôtel de refuge, avec les principales pièces de leurs trésors et de leurs chartriers. Le roi instruit de l'attachement des bourgeois de Lagny à son service, leur témoigna combien il était satisfait de leur généreuse résistance et les exempta pendant dix ans de toutes tailles, aides et subsides. Les horreurs du siége de la ville de Lagny furent suivies d'une maladie épidémique qui commença dès le mois de mars 1433, et dura jusqu'en 1434. Les Anglais restèrent près de trois ans autour de Lagny et y exercèrent continuellement des actes d'hostilité, ce qui fut cause que les marchands n'osant plus venir à la ville, les foires furent interrompues et n'ont jamais été rétablies dans leur premier éclat. En mémoire de la retraite des Anglais, les bourgeois de Lagny firent vœu d'entretenir une lampe ardente devant l'image de la Sainte-Vierge. Le roi Charles VII, pour dédommager l'abbaye des pertes qu'elle avait souffertes, lui fit quelques remises.

Guillaume de Conty ne jouit pas longtemps de ces bienfaits du Roi.

Philippe Charpentier, abbé.

Dom Philippe Charpentier, dépositaire de la maison, homme d'une grande capacité le remplaça; c'est à lui qu'on est redevable du grand cartulaire qui fut achevé l'an 1530. Le nom de l'abbé Charpentier ne paraît plus que dans un bail passé l'an 1470. Les renversements que firent depuis les calvinistes dans l'abbaye ont ôté la connaissance du jour et de l'année du décès de l'abbé Charpentier. On ne voit point son successeur nommé avant 1485, qui paraît

avoir été un jeune homme, puisqu'il étudiait en l'Université en 1471. On ignore son nom et ses qualités. Il fit saisir, en 1474, tous les revenus de la terre de Croissy, parce que la veuve de Guillaume Juvénal des Ursins et ses héritiers n'avaient pas rendu à l'abbaye les foi et hommages de cette terre. Il les reçut de Jean Juvénal en 1476. Après cet abbé, l'abbaye tomba en commande.

Urbain Ier de Fiesque, abbé commendataire.

Le premier qui la posséda en qualité d'abbé commendataire fut Urbain de Fiesque, des comtes de Lavaigne, génois d'origine, 9e cardinal et 100e évêque de la famille. Il était évêque de Fréjus. Le cardinal Nicolas de Fiesque, son oncle, archevêque d'Embrun, évêque de Toulon et archevêque de Ravenne, avait fait son neveu coadjuteur de Ravenne, mais le neveu mourut avant son oncle vers l'an 1501.

Auger de Brie, abbé.

Le successeur d'Urbain de Fiesque fut Auger de Brie, protonotaire apostolique ; il établit Jean Basile, prieur du monastère, son vicaire général en son absence. Il fut jaloux des droits de la dignité et fit revivre celui que l'abbé avait à titre de joyeux avénement de pouvoir donner des lettres de maîtrise dans chaque métier à un sujet de son choix.

René de Brie, abbé.

Aussitôt que les religieux eurent appris la mort d'Auger de Brie, arrivée en 1504, ils s'assemblèrent en chapitre et élurent, par voie de suffrage, pour abbé, dom Jean Basile, leur prieur. Cette élection fut contestée par René de Brie, neveu d'Auger, qui se mit en possession de l'abbaye en vertu des lettres expectatives qu'il avait obtenues de Rome pour ce bénéfice. Dom Basile lui céda l'Abbaye moyennant une pension et le titre de vicaire général.

B. H.

A suivre.

NOTE

SUR L'EMPLACEMENT PRIMITIF DU VILLAGE ET DE LA PAROISSE

DE BRAUX-SAINT-PÈRE

MAINTENANT

HAMEAU DE BRAUX-LE-COMTE

Canton de Chavanges (Aube)

Nous croyons que Braux-Saint-Père avant 1114 était sur le Ravet, sur le finage actuel d'Aulnay, au nord-est, près d'un tertre de fin qui se trouve dans ces parages et qui limite les finages de Braux et d'Aulnay.

I.

Le village de Braux-Saint-Père, ainsi nommé parcequ'il appartenait à l'abbaye de Montiérender dédiée à saint Pierre, est appelée le 5 mai 845 *villa Brah*[1], et le 6 février 854 *villa Braus*[2].

Le privilège de Charles-le-Chauve accordé à l'abbaye de Montiérender le 5 mai 845 désigne ainsi le village et la paroisse de Braux-Saint-Père :

Villa Brah cum mansis XXVIII et basilica propria[3].

1. Privilège de Charles-le-Chauve. — *Cartul de Montiérender* t. 1, fol. 15 v°.
2. Privilège de Charles-le-Chauve, *Ibid.* fol. 19 r°. Au XIIe siècle, nous trouvons les deux formes latines *Brajolus*, avant 1121, (Arch. de l'Aube, fonds de la Maison-Dieu de Rosnay) ; et *Braucus S. Petri*, en 1185 (Archiv. de la Haute-Marne, fonds de Montiérender.) Les formes indiquées dans le *Dictionnaire topographique du départem de l'Aube* : *Braux*, 1149 ; *Braous*, 1208 ; *Braos* 1221 ; *Braox*, 1223, se rapportent à Braux, canton de Châteauvillain (Haute-Marne).
3. *Cartul. de Montiérender* t. Ier, fol. 15 v°.

Ce village avec son église, ses manses et tous ses revenus, est porté en ces termes au n° 7 du *Polyptyque* de l'abbaye de Montiérender, document dont la rédaction primitive est antérieure au XIe siècle :

« Habent in Brah mansum indominicatum I cum terra arabili ad « medietatem CCC modii. Prata ad carra de feno X. Ecclesia I cum « mansis V, exeunt solidi V; et cabali pastum aut solidos V. « Molendinum I ad tertiam partem. Aspiciunt ibi mansa ingenilia « XXVII et dimidium, equibus VIII qui solvunt unus quisque in « pastione de avena modium I; de lignari carrum I aut denarios III; « in tertio anno pedituram in curte et in prato; scindelas L; carropera « atque manopera; pullos III cum ovis XV; pro ambasciatico IIII « partem carri in leugis XL aut denarios V. Facit dies XXX in « monasterio et XXX in ipsa villa; caplim VIII diebus in curte. De « aratura jornales II, corvada II, beneficia II. Faciunt vuaitas. « Reddunt ista VIII mansa et dimidium modios XLI et dimidium de « ordeo. Cetera mansa solvunt ut supra, absque ordeo. Est ibi sella I, « unde exeunt denarii IIII et pulli IIII cum ovis. Solvunt de cavalitio « solidos XXX [1]. »

Pour comprendre ce texte, l'importance du village de Braux-Saint-Père avant le XIIe siècle, et les revenus qu'en tirait l'abbaye de Montiérender, il faut lire le travail de Bon Guérard sur le *Polyptyque de l'abbé Irminon*.

II.

Dans tous les documents antérieurs au XIIe siècle, le village de Braux-Saint-Père est constamment désigné *super fluvium Brah* [2] sur la *Brah* ou la *Braus*. Ce ruisseau a donné son nom au hameau où il prend sa source, La Brau (hameau de Chavanges) ; et aussi à deux autres villages placés sur son cours, Braux-le-Comte, dit vulgairement La Grande-Braux, et Braux-Saint-Père, dit vulgairement La Petite-Braux. Ce ruisseau, nommé la *Brah* avant le XIIe siècle, s'appelle maintenant le Ravet : de La Brau, il passe à Pars, à Braux (La Grande et La Petite), à Aulnay, et va se jeter dans l'Aube à l'entrée du village de Brillecourt [3].

1. *Ibid.*, t. 1 fol. 120 7°.

2. Camusat. *Promptuar.* Fol. 82 v°, charte du 6 septembre 971.

3. D'après le *Dictionnaire topograph. du départem. de l'Aube*, un des anciens noms du Ravet serait *Brau*, nom qu'on trouve dans une charte de 1159 ; mais le ruisseau dit *Brau*, désigné dans cette charte de la Chapelle-aux-Planches, coule sur le finage d'Outines (Marne) et n'est pas notre ancien *Brah* ou *Brau* de l'Aube.

III.

Le 3 mai 1114, Hugues, comte de Champagne, déclare que, prenant en mains les intérêts de l'abbaye de Montiérender contre Erard, comte de Brienne, « il a transporté « le village de Braux *du lieu où il était à celui où il est « maintenant... dans le comté de Rosnay...* afin de le « soustraire à certains droits d'avouerie que des seigneurs « secondaires exerçaient sur les habitants [1]. » En 1114, le village de Braux, appartenant à l'abbaye de Montiérender, a donc *été transporté* près du village de Braux, appartenant au comte de Champagne ; et ces deux villages juxta-posés sont réunis en 1114, sur le Ravet (qui est l'ancien *Brah* ou *Braus*) dans le comté de Rosnay, nouvellement acquis par le comte de Champagne. Depuis 1114 les deux villages de Braux n'ont pas changé de place. Mais où faudrait-il chercher l'emplacement primitif de Braux-Saint-Père ?

IV.

Le village de Braux-Saint-Père qui fut transporté en 1112 près de Braux-le-Comte était auparavant, et dès l'an 845, sur un autre point du Ravet, dans le comté de Brienne, *villa Brah in comitatu Brigonenensi super fluvium Brah* [2]. Mais avant de déterminer le premier emplacement de Braux-Saint-Père sur le Ravet, il est nécessaire de rechercher où se trouvait sur ce ruisseau la limite réciproque des comtés de Brienne et de Rosnay; or la charte de 1112 désigne Braux dans le comté de Rosnay, *in comitatu Rosnacensi*, et une charte de Charles-le-Chauve de l'an 856 place Aulnay, village voisin de Braux, dans le comté de Brienne, *villa Alnidi Breonensis comitatus* [3]. La limite des comtés de

1. In comitatu Rosnacensi quedam villa ejusdem ecclesie (Monasterii Dervensis) sita est, quam, ut a quibusdam qui se advocatos dicebant, injusta exactione liberam redderem, rogatus a domino abbate Rogero, a loco in quo erat in eo in quo nunc est deportari feci, ita liberam reddidi ut nullus... *Cartul. de Montiérender*, t. 1, fol. 101 r°. Cette charte fut confirmée par le roi Charles VI, au mois de février 1391 (v. st.). On conserve, aux archives de la Haute-Marne, l'original de cette charte dont le sceau pendait à des lacs de soie rose et verte. (Archiv. de la Haute-Marne).

2. *Cartul. de Montiérender*, charte du 6 septembre 971, t. I, fol. 28 r°.

3. *Ibid.* t. I, fol. 22 r°. Dans ces parages le comté de Brienne s'étendait même jusqu'à Coclois, *Cortis Claudia* (Camusat, *Promptuar.* fol. 20 r°).

Brienne et de Rosnay, en 1112, se place donc entre les villages de Braux et d'Aulnay, et très-probablement elle est marquée par le vieux tertre de fin, à cent mètres environ de Braux-Saint-Père, délimitant actuellement encore, sur un point, les finages de Braux et d'Aulnay. C'est certainement sur le Ravet, entre le tertre de fin en question et le village d'Aulnay, dans l'ancien comté de Brienne, qu'il faut fixer l'emplacement primitif de Braux-Saint-Père. En effet, dans l'ancienne circonscription du comté de Brienne, l'abbaye de Montiérender ne posséda de terrains considérables que sur ce point du Ravet; on doit donc chercher l'ancien emplacement de Braux-Saint-Père sur ces terrains de dotation primitive possédés par l'abbaye de Montiérender d'âge en âge jusqu'à la Révolution.

L'Abbé Ch. Lalore,
Membre de plusieurs Sociétés savantes.

NÉCROLOGIE

Le 13 septembre dernier, s'est éteinte une vie dont la plus grande partie s'est passée au sein de la ville de Troyes, et qui intéresse à ce point de vue de notre histoire locale.

M. l'abbé Pierre-Louis Lejeune, né à Troyes, le 22 juillet 1795, est mort à Montrouge, où il s'était retiré, le 13 septembre; il était par conséquent dans sa 81e année.

Après avoir fait ses humanités avec succès, et subi avec distinction ses examens de théologie, M. l'abbé Lejeune dont les aptitudes comme administrateur et comme directeur furent bientôt soupçonnées, fut appelé par l'archevêque de Sens, le 1er octobre 1819, à la tête de son séminaire. Mais il ne devait pas y rester longtemps. L'administration diocésaine jalouse de le posséder, et ne voulant pas laisser ses voisins posséder un talent dont elle pouvait s'enrichir, l'appela, juste un an plus tard, le 1er octobre 1820, à la direction du Petit Séminaire de Troyes. Pourquoi, l'année suivante, toujours à la même date, 1er octobre 1821, quitta-t-il son poste pour devenir curé de Moussey et bineur de Buchères? Pourquoi deux ans plus tard, le 1er octobre 1823, reprit-il la direction du Petit Séminaire? Deux questions auxquelles nous ne saurions répondre. Nous constatons.

Nommé chanoine honoraire, le 9 octobre 1824, l'abbé Lejeune fut appelé le 31 juillet 1825 à la cure de Piney, où il ne resta pas même un an; car nous le trouvons secrétaire de l'évêché le 1er juillet 1826. Il resta trois années dans ce nouveau poste, après lesquelles il fut nommé curé d'Estissac et bineur de Thuisy, 15 juillet 1829. Le 9 mai 1831, Mgr de Séguin des Hons le nomme chanoine titulaire, et deux mois après, le 1er juillet 1831, le place pour la troisième fois à la tête de son petit séminaire où il reste jusqu'en 1842. Démissionnaire de son canonicat, le 7 juillet de cette année il se retire à Paris comme chapelain des Bénédictines du Saint-Sacrement.

Mais l'activité de M. l'abbé Lejeune ne pouvait s'éteindre entre les murs d'une communauté. Nous le voyons reparaître en 1843 dans le diocèse de Nevers, où Mgr Dufètre, qui l'avait connu et apprécié à Troyes, le nomme chanoine titulaire de la cathédrale et son vicaire-général honoraire.

Près de vingt années s'écoulèrent jusqu'au moment où l'abbé Lejeune sentant ses forces le trahir, et les années s'apésantir sur ses épaules, résigna ses fonctions et se retira à Montrouge. C'est là que la mort vint le trouver, il y a quelques semaines.

La vie de l'abbé Lejeune, traversée par des difficultés que nous n'avons pas à juger, fut utile au diocèse de Troyes, et n'eût-elle à son avoir que les onze années de son supériorat au Petit Séminaire, elle mériterait encore les hommages de la reconnaissance de son pays.

EMILE SOCARD.

* * *

M. le chevalier Henri-Roger GOUGENOT DES MOUSSEAUX, né à Coulommiers, en 1805, est mort le 5 octobre. Esprit élevé, cœur généreux, sa vie s'est partagée entre les études les plus sérieuses et les plus approfondies, et l'exercice d'une charité sans bornes. Nous indiquerons parmi ses productions : *L'Émancipation aux colonies françaises, état actuel des colonies*, etc. (1844, in-8); — *Le Monde avant le Christ. Influence de la religion dans les États, ou séparation et harmonie entre les institutions religieuses et les institutions politiques* (1845, in-8); — *Des prolétaires. Nécessité et moyens d'améliorer leur sort*, par l'auteur *du Monde avant le Christ* (1847, in-8); — *Dieu et les dieux, ou un voyageur chrétien devant les objets des cultes anciens, les traditions et la fable. Monographie des pierres Dieu et de leurs transformations* (1854, in-8); — *Essai généalogique sur la maison de Saint-Phalle, d'après les monuments et d'après les titres existant encore en 1860 dans des dépôts et dans des chartriers, Notice sur un grand nombre de maisons, et digressions épisodiques sur des titres, mœurs, usages et contumes des temps* (1860, in-8); — *Les Médiateurs et les moyens de la magie. Les Hallucinations et les savants. Le Fantôme humain et le principe vital* (1863, in-8); — *Les hauts phénomènes de la magie, précédés du spiritisme antique* (1864, in-8); — *La Magie au dix-neuvième siècle, ses agents, ses vérités, ses mensonges, précédée de quelques lettres adressées à l'auteur* (1860, in-8; 2e édit., 1864); — *Mœurs pratiques des démons et des esprits visiteurs du spiritisme ancien et moderne*, nouvelle édition (Paris, 1865, in-8).

* * *

M. Valentin (Nicolas), curé de Neuvizy (Ardennes), est décédé le 1er novembre dernier, âgé de 58 ans.

Ancien curé de Montigny-sur-Vesle (Marne), M. Valentin a publié dans ce premier poste une *Notice sur mademoiselle Elisa Gervais*. — *Notice sur le R. P. Thiérard, missionnaire*. — *Notice sur la vie et la mort édifiante de douze associées*. Son travail historique et descriptif sur les monuments civils et religieux du canton de Fismes a été couronné par l'Académie nationale de Reims. On doit encore à l'abbé Valentin une *Histoire de l'abbaye d'Omont* et celle du pèlerinage de Neuvizy. Il laisse en manuscrit l'*Histoire de Montigny-sur-Vesle*.

*
* *

La ville de Reims a perdu le 9 novembre dernier un de ses meilleurs citoyens en la personne de M. Albert Marteau, né à Heutrégiville (Marne) en 1820.

Son père, dit l'acte de naissance, était *tisseur de profession*; mais ce père, simple ouvrier, aidé d'une épouse dévouée, avait su veiller sur l'éducation de son fils et avait voulu qu'il reçut de l'instruction.

M. Albert Marteau sortit de l'école de son village pour entrer dans une maison de banque ; il fut ensuite employé d'un facteur-commissionnaire, M Gillet-Pannet, auquel il ne cessa de porter un souvenir affectueux et reconnaissant.

M. Gillet-Pannet vit avec peine le départ de ce collaborateur, qui devait ne pas tarder à donner à la branche de commerce du factage et de la commission un essor jusqu'alors inconnu.

En effet, M. Marteau, avec sa grande intelligence, sa droiture à toute épreuve, sa loyauté et sa délicatesse, attira bientôt à lui les affaires et les clients. Sa maison fut la rivale des plus anciennes et les égala si elle ne les dépassa point toutes.

Bientôt les électeurs consulaires l'appelèrent au Tribunal de commerce; nommé suppléant le 6 octobre 1858, il devint, après deux réélections comme suppléant, juge en 1864 et accomplit quatre années de judicature.

Le soin, l'exactitude, la distinction qu'il apporta dans l'exercice de ses fonctions le désignaient pour la présidence, et, le 22 décembre 1869, les électeurs l'appelaient à l'honneur de présider le Tribunal.

Il fut réélu en 1872, et descendit du siége qu'il avait si dignement occupé le 12 mars 1875.

Presque en même temps qu'il entrait au Tribunal, M. Marteau était appelé à la Chambre de commerce, dont il était le vice-président depuis plusieurs années.

Les élections de 1865 firent de M. Marteau un conseiller municipal; c'est peut-être là que M. Marteau, bien qu'il y occupât un rang très distingué, paraissait — qu'on nous pardonne l'expression — inférieur à lui-même. C'est qu'en effet, travailleur infatigable, participant avec ardeur aux travaux des commissions, il ne pouvait se défendre d'apporter, sur quelques points, des idées préconçues et par trop arrêtées que ne doit jamais avoir le véritable administrateur.

Toutefois, comme adjoint dans l'arrondissement qui avait pour chef M. Dauphinot, il rendit de grands services, et se donnant tout entier à une tâche ingrate et non sans péril, il épargna à ses concitoyens bien des tourments pendant l'invasion et l'occupation.

Ce qu'on doit surtout retenir de la vie si noblement remplie de M. Marteau, c'est qu'il fut l'artisan de sa fortune et de sa haute position. Malgré cela, il n'avait rien du parvenu : riche, honoré, envié, il

n'en demeura pas moins à toute heure l'homme modeste, affable et bienveillant des premières années.

Juge et Président, il eut la réputation si justement méritée de magistrat éclairé, intègre, impartial.

Le maire de Reims s'est fait, le jour des funérailles de M. Marteau, l'interprête de la douleur publique dans le discours suivant ;

« Messieurs,

« Il y a dans la vallée de la Suippe, toute peuplée d'usines et de manufactures dont les produits alimentent notre marché, une race d'hommes énergiques, opiniâtres dans le travail, tenaces par la volonté, portant en eux l'intelligence innée des affaires, de laquelle sortent en grand nombre des manufacturiers et des négociants dont quelques-uns occupent une place dans les premiers rangs de l'industrie Rémoise.

« L'homme universellement regretté, qu'une ville entière accompagne à sa dernière demeure, Albert Marteau, était un de ces parvenus du travail; il avait conquis pied à pied, artisan laborieux de sa fortune, sa grande situation au milieu de nous. Il avait gravi d'un pas lent mais sûr chacun des échelons qui, de la condition modeste de petit employé, l'avaient porté à la présidence du Tribunal de commerce et à la vice-présidence de la Chambre.

« Membre depuis dix ans du Conseil municipal, il s'y était fait une place honorable. Il apportait dans nos délibérations son sens droit et pratique. Il avait, dans la manifestation de ses opinions, une sincérité mêlée parfois d'une sorte de brusquerie dont l'expression éclatai comme un jet de lumière dans nos discussions.

« Sa parole n'était pas seulement sincère ; elle était convaincue. Ce homme d'affaires avait une foi; ce commerçant avait un idéal : i croyait à la liberté. C'était d'elle, d'elle seule qu'il attendait les progrès politiques dont ses convictions de concitoyen appelaient la réalisation et les améliorations sociales que son cœur d'homme de bien désirait ardemment pour tous. »

. . . . . .

* * *

La mort a frappé, le 20 novembre, un des hommes les plus distingués de la Champagne : M. le comte de Chevigné vient de s'éteindre à Reims à l'âge de 84 ans. Il était le dernier rejeton d'une des familles les plus honorables et les plus anciennes de la Vendée, cruellement éprouvé par la Révolution. Le comte de Chevigné rentra en France avec Louis XVIII et fut un de ses gardes-du-corps. Il fut toujours le modèle accompli de l'urbanité la plus parfaite. Accessible et bon avec tout le monde, protecteur des lettres et des arts, il emporte avec lui les regrets les plus profonds et la sympathie la plus sincère de tous ceux qui l'ont connu.

En 1830, il devint colonel de la garde nationale de Reims, sa ville d'adoption, et conserva ce poste honorable durant vingt ans, pendant lesquels il rendit d'assez importants services pour mériter la croix de la Légion-d'Honneur. — En 1863, il fut nommé officier.

Durant la guerre de 1870, M. de Chevigné montra une grande fermeté en résistant aux brutalités des Prussiens, qui l'en récompensèrent en le faisant prisonnier malgré son grand âge; placé par les exigences des Allemands entre la perte de sa liberté et la destruction de son magnifique château de Boursault, ou le paiement d'une forte rançon, sa réponse fut toute spartiate par son énergique simplicité : « *Vous êtes les plus forts; faites ce qu'il vous plaira; mais il me* « *reste trop peu de jours à vivre pour les salir par une lâcheté!* » Les Prussiens lui rendirent la liberté, et le château fut respecté.

Parlerons-nous de l'auteur des *Contes rémois;* notre plume est impuissante à dire tout ce que nous en pensons. Doué d'une finesse et d'une subtilité d'esprit des plus rares, il fit paraître ses premiers contes ou plutôt ses premières merveilles en 1836; depuis les éditeurs et les graveurs en renom briguèrent à l'envi l'honneur d'imprimer et d'illustrer ses œuvres. C'est ainsi que successivement Firmin Didot, Hetzel, Claye, Michel Lévy, Jouaust et Lemerre firent paraître sous tous les formats ces ravissantes poésies rehaussées par les burins de Meissonnier, Foulequier-Perlet, Buland, Flameny, Rajon et Adolphe Varin.

A l'égal des œuvres de La Fontaine, les *Contes rémois* sont destinés à orner la bibliothèque de tous les gens de goût. Plus heureux même que La Fontaine, il sut aborder certains sujets délicats sans blesser les susceptibilités, et racheter quelques passages badins qui lui ont échappé par des correctifs des plus fins. C'est ainsi qu'après avoir taxé certains curés de gourmandise, il ajoute :

... Ces curés, ce sont ceux de Boccace;
Bien différents de ceux de mon pays,
Qui sont des saints...

On doit encore à M. de Chevigné plusieurs œuvres littéraires publiées antérieurement aux *Contes rémois;* nous citerons entres autres un poëme sur la chasse et la pêche; des odes anacréontiques, sur le vin de Champagne, sur le vin de Bourgogne et sur le cidre, et quelques opuscules très-remarquables publiés en 1816, qui témoignent de son goût inné pour les lettres.

M. le comte de Chevigné était allié avec une des principales familles de la Champagne; il avait épousé Mlle Clicquot, la fille de Mme veuve Clicquot, dont le nom est connu du monde entier.

Nous ne saurions mieux faire en complétant notre article par l'extrait suivant que nous empruntons à l'*Union bretonne* qui parle en ces termes de la naissance de M. de Chevigné :

« M. Louis-Joseph-Marie de Chevigné est né le 30 janvier 1793, au château de La Glacière, dans la commune de Chavagne, en Vendée.

Sa mère fut jetée en prison au Mans avec la foule des Vendéens que la déroute y avait entassés. Quand la contagion se mit à les dévorer et quand l'autorité vit qu'il ne resterait bientôt plus que des cadavres, elle permit aux habitants du Mans de réclamer les enfants dont ils voudraient se charger.

« Ici a sa place naturelle un épisode que j'emprunte aux belles pages qu'un prêtre des plus distingués, deux fois président de la Société académique de Nantes, a consacrées à M. Urvoy de Saint-Bedan.

« Mlle Duchenêt, sainte fille qui vivait retirée et étrangère aux orages du monde, vint visiter les prisons ; pauvre elle-même et dénuée de toute ressource, elle ne croyait pas pouvoir se charger d'enfant à nourrir. Mais quand elle vit Mme de Chevigné mourante, cette belle jeune mère essayant vainement de réchauffer sur son sein son petit enfant, entourées de ses cinq filles dont quatre étaient déjà des cadavres, elle n'y tint plus ; on ne résiste pas à de tels spectacles. Elle prend dans ses bras l'enfant à la mamelle, emmène la jeune fille, Pélagie, qui avait neuf ans, et promet à la mère de ne pas les abandonner. Celle-ci, d'une main défaillante, passe au cou de sa fille une petite croix précieusement conservée dans la famille, les embrasse l'un et l'autre par un suprême effort, les bénit d'un regard qui s'élève au ciel, et meurt avant même que Mlle Duchenêt soit sortie de la prison.

« Mlle Pélagie de Chevigné épousa M. Urvoy de Saint-Bedan. Le comte Louis s'est marié avec Mlle Clicquot, et possède, avec sa belle-mère, une des plus belles résidences de France, le château de Boursault. Il est lui-même beau-père du comte de Mortemart par le mariage de sa fille avec ce dernier, et ces alliances de noms et de fortune sont l'exquise bienveillance, la courtoisie et le savoir-vivre de cette noble famille. »

Les obsèques de M. de Chevigné ont eu lieu à Reims au milieu d'une foule nombreuse et empressée, accourue de tous les points du département, et notamment de Boursault, où M. de Chevigné avait une résidence princière qu'il habitait une partie de l'année, et où il était très-aimé.

Parmi les notabilités qui marchaient en tête du deuil, nous avons remarqué MM. Werlé ; M. le duc d'Uzès ; M. Diancourt, maire de Reims, et tous les légionnaires rémois venus saluer une dernière fois leur ancien camarade.

R. Bonnedame.

BIBLIOGRAPHIE

Un Officier Royaliste au service de la République, d'après les lettres inédites du général de Dommartin, par Alfred de Besancenet. — Paris, Librairie générale, 1876, 226 p. — 2e édition, in-18.

Il ne s'agit pas ici, comme le titre de l'ouvrage semblerait l'indiquer, d'un personnage presque unique à son époque. En 1792, beaucoup de serviteurs de l'ancienne monarchie, l'auteur lui-même a soin de le rappeler, demeurèrent sous les drapeaux de la République, et y parvinrent aux plus hauts grades. Le corps de l'artillerie, moins que tous les autres, fournit des recrues à l'émigration, et plus d'un officier resté dans ses rangs devait être un des héros de la Grande Armée, témoins Eblé, La Riboisière, Sénarmont.

Le général de Dommartin, leur émule, fournit une moins longue carrière. Né en 1768, il devait mourir à trente ans, comme Joubert et Désaix, frappé sur le grand chemin de la gloire. Il appartenait à une famille originaire de Franche-Comté, établie depuis le seizième siècle en Champagne, près de Joinville. Elève à l'école d'artillerie de Metz, il reçut son brevet d'officier à dix-sept ans, et fut incorporé à la fin de 1785 comme lieutenant à la suite dans le régiment d'Auxonne. A cette date commence sa correspondance avec sa mère, que n'interrompront jamais, ni les distractions de la vie de garnison, ni les hasards de la vie guerrière. Jusqu'en 1789, les ennuis du service, les dettes contractées, les récréations mondaines forment à peu près l'unique objet de ses confidences. A partir de cette époque, il prête malgré lui l'oreille aux bruits du dehors, il s'intéresse aux graves événements dont il est le témoin, il suit les progrès du désordre et de la guerre civile dans l'armée comme dans l'Etat. Autour de lui, quelques officiers mécontents tendent par leurs menées à détruire l'esprit de corps, et derrière eux les sous-officiers et les soldats s'agitent. On leur demande à tous de renouveler leur serment : « Moi militaire, écrit spirituellement Dommartin, je ne connaissais que mon roi, actuellement j'obéis à deux maîtres qui doivent, nous dit-on, faire mon bonheur et celui de mes frères, s'ils sont d'accord ! » L'insurrection de Nancy, l'impunité accordée aux fauteurs de l'insubordination armée, tous ces désordres le navrent; il craint d'être tenté d'émigrer à son tour ; il écrit à la nouvelle de l'arrestation de Louis XVI à Varennes : « Je suis hors de moi ; nous sommes donc tous des poltrons ! Cependant quelle gloire de mourir pour son roi ! » Et cependant le sentiment du devoir militaire l'emportant sur tout le reste : « Il y a aujourd'hui bien du mérite à rester à son poste ; il faut tendre le dos. » Il espère du moins en

revanche offrir bientôt sa poitrine à l'ennemi, et après s'être juré de ne plus lire de journaux ; après avoir donné une dernière pensée à son père expirant loin de lui, il regarde stoïquement vers la frontière, et attend la guerre comme une consolation et une délivrance. Dommartin, tout royaliste qu'il est, appartient aux nouvelles générations militaires ; pour lui la France est là où est le drapeau, tandis que l'émigré qui n'emportait que son épée dans l'exil croyait emporter la patrie avec elle.

La guerre elle-même ne devait pas tout d'abord apporter au jeune officier ces distractions enivrantes dont il avait tant besoin. Envoyé sur le Var, aux frontières du Piémont, il dut, selon ses expressions, être à la fois artilleur, ingénieur, pourvoyeur, magasinier, prévôt de maréchaussée. Passer des revues de munitions, élever des retranchements, instruire des recrues, c'était là une tâche ingrate, à laquelle il se voua tout entier, ne s'en détournant que pour écrire à la « citoyenne » sa mère, des lettres où la politique ne tenait aucune place. La Convention régnait. Quand enfin il peut mettre la main à l'épée, il doit combattre les insurgés d'Avignon et de Toulon. Grièvement blessé au bras et à l'épaule, il a du moins su se faire remarquer et estimer de ses chefs. En l'an II, le jeune lieutenant est déjà devenu général.

La Révolution de Thermidor rendit à sa plume quelque liberté. Sa prompte fortune militaire le charmait, comme un moyen de revoir plus tôt son pays natal et d'y cultiver en paix le champ de ses pères : « Je souffre toujours de mes blessures, écrit-il à sa mère, le 2 ventôse an IV. Les fatigues d'une guerre continuelle, jointes à ces blessures, m'ont rendu vieux à mon âge ; je sens que j'ai besoin de repos..... Si je quitte l'armée, ma tranquillité près de vous me sera chère. Pourtant, je ne vous le cache pas, j'aime la guerre, le grand, le beau métier des armes..... Si je deviens jamais fou, disait-il plus tard, ce sera de l'état militaire. »

Qui ne le fût pas devenu en effet, sous un chef tel que le jeune vainqueur d'Arcole? Dommartin eut le commandement de l'artillerie dans la merveilleuse campagne de 1796 ; et s'il est à regretter que ses lettres deviennent à peu près aussi laconiques que les bulletins de Bonaparte, n'est-il pas curieux de retrouver dans l'une d'elles l'écho et le développement de la célèbre proclamation de Milan[1] : « Je serai heureux, quand je rencontrerai des frères d'armes, de leur entendre dire : « Dommartin commandait le centre à Dego et à Cocheria, la « droite à l'attaque des hauteurs de Ceva, il enfonça le centre ennemi « à Mondovi, etc. »

Après la paix de Campo-Formio, nous retrouvons Dommartin à Paris, sous les ordres d'Augereau. Quand il y arriva, il ne comptait pas y rester, quoiqu'il eût reçu dans la 17e division militaire un emploi cor-

1. .... Vous rentrerez alors dans vos foyers, et vos concitoyens diront en vous montrant : « Il était de l'armée d'Italie. »

respondant à son grade. Augereau lui ayant confié qu'on était sur la trace d'un complot terroriste, il accepta, au cas où il y aurait lutte dans Paris, de prendre le commandement de l'artillerie, et elle était sous ses ordres, prête à marcher, le jour où les survivants de la Terreur firent à leur profit le coup d'Etat du 18 fructidor. M. de Besancenet a passé rapidement sur cette partie de la vie de Dommartin ; toutefois une lettre qu'il cite nous montre que le général, comme beaucoup de ses collègues, était prêt à répéter le mot de Kléber à Barras : « Je tirerai sur vos ennemis s'ils vous attaquent ; mais, en leur faisant face à eux, je vous tournerai le dos, à vous ! »

Peu de temps après, Dommartin, appelé à l'armée d'Egypte, quittait la France et sa mère pour ne plus les revoir. Sa fortune avait grandi jusque-là avec celle de Bonaparte ; et quoique la *Biographie universelle* lui attribue un jugement sévère sur son camarade de Toulon, on peut croire que l'officier royaliste, s'il eût vécu, eût renoncé à ses projets de retraite, et se fût laissé faire, le cas échéant, duc et maréchal de l'Empire. En Orient, il fut mêlé à tous les événements importants. Comme il fut dès lors à peu près privé de toutes relations avec les siens, c'est dans sa correspondance avec le général-en-chef qu'il faut chercher l'histoire de sa dernière campagne. Nommé général de division après la bataille des Pyramides, il réprima la révolte du Caire à l'aide des moyens qui avaient si bien réussi à Bonaparte sur les marches de Saint-Roch. Lors de l'expédition de Syrie, pendant la retraite, il eut la triste mission d'évacuer les pestiférés et de détruire une partie de ses canons. Moins de deux mois après, en se rendant par eau du Caire à Rosette, il était attaqué par les Arabes sur le Nil, et recevait deux blessures sans gravité apparente, auxquelles il succomba presque subitement le 9 juillet 1799. Sa mère, qui avait pu le revoir un instant avant son départ, reçut le 18 brumaire, le jour même de l'avènement de Bonaparte au pouvoir, la fatale nouvelle et, à l'offre d'une pension faite par le gouvernement (M. de Besancenet écrit par erreur sans doute le Directoire), cette femme fière jusque dans sa douleur répondit : « Je remercie les représentants de la nation ; mais je ne puis vivre du sang de mon fils. »

Le général de Dommartin s'était peint tout entier dans les lettres adressées à sa mère, lettres d'où la recherche est absente, mais où se révèlent une âme forte, un cœur aimant, un esprit sage. M. de Besancenet a laissé, tant qu'il l'a pu, la parole à son héros ; au plaisir de briller à côté de lui, l'historien du B. Père Fourier a préféré un mérite qui en vaut bien d'autres ; il a entouré du cadre qui lui convenait, c'est-à-dire du cadre le plus simple et le plus sévère l'image de ce soldat modeste, qui n'eut que deux passions dans sa vie, et les plus légitimes de toutes : sa mère et sa patrie.

Le portrait du général Dommartin a été gravé,

L. Pingaud,
Professeur à la Faculté des lettres de Besançon.

Histoire de la Révolution, par Emm. de Saint-Albin (Librairie Bibliographique, Bibliothèque à 25 cent.)

Le voyage de Louis XVI à Varennes est un événement qui, par ses nombreux incidents, se rattache à l'histoire de Champagne, c'est à ce titre que les notes rectificatives suivantes trouvent place dans notre *Revue*.

Dans le premier volume de l'histoire de la Révolution par M. Emm. de Saint-Albin, nous avons remarqué plusieurs erreurs.

Le passeport au nom de la baronne de Korf dont était munie la famille royale, n'avait pas été délivré par l'ambassadeur de Russie, mais par le Roi et son ministre M. de Montmorin, sur la demande de l'ambassadeur de Russie. (Voir dans l'ouvrage de Bimbenet, le facsimile de ce passeport et Revue des questions historiques, tome 5. — *La Fuite de Louis XVI*, par V. Fournel).

Mais c'est surtout au sujet de Drouet et à l'occasion de l'arrestation du roi que M. de Saint-Albin commet plusieurs erreurs. D'abord Drouet n'était pas le fils du maître de poste, mais le maître de poste en titre à Sainte-Ménehould ; c'était un ancien dragon de Condé. Drouet ne conçut d'abord que des doutes sur l'individualité des voyageurs, il n'avait cru reconnaître que la reine et il ne connaissait pas le roi, c'est seulement après le départ de la voiture et lorsqu'il vit les dragons se disposer à monter à cheval pour escorter la voiture, que ses doutes se tournèrent en certitude. Il ne partit pas cependant immédiatement et de son propre mouvement, mais pour obéir aux ordres qu'il sollicita de la municipalité; et Guillaume employé dans les bureaux du Directoire du district de Sainte-Ménehould lui fut adjoint. (Procès-verbaux de la municipalité de Sainte-Ménehould dans l'ouvrage du docteur Ancelon, *Louis XVI à Varennes*. Claude Buirette, *Histoire de Sainte-Ménehould*, page 544. Victor Fournel, *la Fuite de Louis XVI*. — L'abbé Gabriel, *Louis XVI, le Marquis de Bouillé et Varennes*, page 142).

Dans son ouvrage sur le *Rhin*, Victor Hugo transforme Guillaume en *Billaud;* M. de Fontanges en fait carrément *Billaud-Varennes*, « le même qui a été si connu depuis par ses fureurs dans la Convention. » Cette bévue a été répétée par M. Feuillet de Conches dans ses notes sur la *correspondance de Mme Elisabeth*, page 300, et M. de Saint-Albin la reproduit en ajoutant que c'est par suite de la part qu'il prit à l'arrestation de Louis XVI, que Billaud se fit appeler *Billaud-Varennes*. Dans son rapport à l'Assemblée nationale, Drouet cite les noms des individus qui, à Varennes, l'ont aidé dans sa mission et ne fait aucune mention de Billaud.

Relevons encore une dernière erreur, ce n'est pas à Châlons, mais seulement entre Epernay et Dormans, que les commissaires envoyés par l'Assemblée joignirent la voiture du roi.

Cette petite histoire de la Révolution est d'ailleurs écrite avec un grand esprit d'impartialité, dans un style clair et concis, et les événements y sont présentés sous leur véritable jour et sainement appréciés.

B.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

— L'Almanach de la Champagne et de la Brie, 1877, *Arcis*, (Léon Frémont, in-16 de 184 pages), qui intéresse les départements de l'Aube, Ardennes, Marne, Haute-Marne, Yonne et une partie de l'Aisne, est un recueil de documents historiques très-curieux sants. Il renferme les premiers essais des auteurs locaux et des notices déjà publiées dans des recueils qui ne sont pas accessibles à toutes les bourses. Nous relevons le sommaire de cette publication :

Les Causes célèbres champenoises : La Femme sans nom, drame judiciaire de l'Auxerrois. — La Champagne à la mort du roi Philippe-le-Hardi : Les suzerains des comtes de Champagne et de Brie; domaines des comtes de Champagne, Aisne, Aube, Haute-Marne, Seine-et-Marne, Yonne et Vosges ; vassaux des comtes de Champagne, Aisne, Ardennes, Aube, Côte-d'Or, Doubs, Jura, Marne, Haute-Marne, Haute-Saône, Vosges, Yonne. — Quatre-vingt-dix-neuf moutons et un Champenois font cent bêtes — Troubles à Troyes au XVIe siècles. — Les Croques reliques, poème burlesque intéressant la ville de Châlons. — Le commandant Compagnon, né à Troyes. — Les chasseurs des Ardennes, un héros de dix ans. — Mademoiselle de Salleneuve. — Un maître d'école en 1787. — Sens, sa cathédrale et son Trésor. — Un berger des environs d'Epernay devenu commissaire général. — Le Diable à Langres. — Le rémois Linguet, avocat et journaliste. — Une famille de la Haute-Marne. — Le sénonais Bourienne. — L'exposition de Reims. — La maison natale de Jean Lafontaine à Château-Thierry. — Le séjour de Louis XVI à Châlons. — Foires et marchés de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne, des Ardennes, de Seine-et-Marne et de l'Yonne. 50 c.

— Almanach. — Annuaire historique, administratif et commercial de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes, publié par Matot-Braine, 1877, 19e année. *Reims*, chez l'éditeur, à *Paris*, chez H. Menu, libraire, quai Malaquais, 7. In-12 de 248 pages.

Indépendamment des indications spéciales et annuelles et de la partie technique des foires et marchés, cet almanach renferme une très-grande série d'articles historiques : — Une sorcière à Charleville en 1822. — Un mosaïste champenois, Claude Wallon. — Le canton de Dormans, par Dom A. Noël. — Devises et dictons de quelques compagnies d'arquebusiers. — Sainte-Marthe ou les magneuses de Reims. — Linguet, inventeur du télégraphe électrique. — Fêtes et expositions de Reims, en 1876. — Adrienne Lecouvreur, par P. Braine.

— La vallée de l'Aisne. — Nécrologie. Les tableaux des fonctionnaires publics des trois départements ajoutent encore à l'intérêt de ce volume.

— Almanach de l'atelier pour le département de l'Aube, 1877. *Paris*, librairie Bray. In-16 de XXIV, — 132 pages.

— Almanach de l'atelier pour le département de la Haute-Marne, 1877. *Paris*, librairie Bray. In-16 de IV, — 126 pages.

— Almanach de l'atelier pour le département Seine-et-Marne, 1877, *Paris*, Bray, in-16 de IV, — 116 pages.

— Almanach des bergers pour l'an 1877. *Troyes*, Bertrand. In-32 de 32 pages.

— Almanach du bon hermite pour 1877. *Troyes*, Bertrand. In-32 de 336 pages.

— Almanach du laboureur et du vigneron pour le département de la Haute-Marne, 1877. *Paris*, librairie Bray. In-16 de IV, 126 pages.

— Almanach du laboureur et du vigneron pour le département de Seine-et-Marne, 1877. *Paris*, Bray, in-16 de XI, — 116 pages.

— Almanach du laboureur et du vigneron pour le département de l'Aube, 1877. *Paris*, Bray, in-16 de XXIV, — 132 pages.

— Anne de Montmorency était seigneur de Bethon, (Marne), par C. Beaumont. *Limoges*, 1876. In-12 de 124 pages avec gravures.

— Appareil de sauvetage contre l'incendie. Système Houbart (J.-B.) Manière de s'en servir. *Reims*, imp. Matot, 1871. In-18 de 14 p.

— Atlas cantonal du département de la Marne. — Canton de Montmort. — Canton de Sainte-Ménehould. *Paris*, imp. lith. Monrocq.

— Colbert, ministre de Louis XIV; par Jules Gourdault. 3e édition. *Tours*, 1876. In-12 de 287 pages et gravures.

— Colporteur (Le), nouvel almanach pour l'année 1877 ; par Mathieu Lensberg. 9e anné. *Troyes*, imp. Bertrand. In-32 de 240 pages.

— Courrier (Le), almanach pour 1877. *Bar-sur-Seine*, imp. Saillard. In-32 de 400 pages.

— Diderot et Fréron, documents sur les rivalités littéraires au 18e siècle; publiées avec des notes par E. Charavay, archiviste. *Paris*, Lemerre, 1876. In-8 de 15 pages.

Extrait de la Revue des documents historiques.

— Dieu soit béni, almanach pour l'année 1877. *Bar-sur-Seine*, imp. Saillard. In-12 de 36 pages.

Do. *Troyes*, imp. Bertrand. In-12 de 36 pages.

— Double (Le) almanach journalier pour l'année 1877. *Bar-sur-Seine* et *Troyes*. In-32 de 144 pages.

— Essai sur l'histoire et la généalogie des sires de Joinville — 1008-1386 — accompagné de chartes et documents inédits. Par J. Simonnet, conseiller à la cour de Dijon. *Langres*, 1876. In-8 broché. 7 fr.

— Etude sur la vie et sur l'œuvre de Jean Duvet, dit le Maître à la Licorne, par E. Julien de Laboulaye. *Paris*, imp. Quantin. In-8 de 143 pages, portrait. 6 fr.

— Gros (Le) Bavard Baudot, à Troyes, pour l'année 1877. *Bar-sur-Seine*, imp. Saillard. In-32 de 336 pages.

— L'Arcisien, almanach local édité pour l'arrondissement d'Arcis, 1877. *Arcis*, Léon Frémont, in-16 de 162 pages. — Sommaire : Statistique départementale de l'arrondissement d'Arcis et des communes dudit arrondissement ; Epémérides de l'arrondissement d'Arcis ; Histoire de deux jeumes mariés de 1870 ; Une promenade dans Arcis en 1840 ; Un menu de table au temps rabelaisien ; Lettre du général de Dampierre à Danton ; Notice topographique et historique sur Semoine et Champgrillet ; Un Arcisien chez un bouquiniste ; Effets des lois révolutionnaires des 8 avril et 2 septembre 1792 et 17 septembre 1793, dans l'arrondissement d'Arcis ; Extrait de l'aveu et dénombrement de la châtellenie d'Arcis fait en 1619 ; trois extraits de l'almanach de la ville de Troyes de 1776 : Grandes-Chapelles, Ramerupt, Charmont ; Sur ceux qui bonnement croient ou citent les prédictions des Almanachs ; Variétés. 50 c.

— Légende de la Croix d'après les verrières des églises de Troyes, suivie de vingt-cinq vues et portraits extraits de l'Annuaire de l'Aube. *Chartres*, 1876. In-8 de 16 pages.

— Lettres au Garde des sceaux sur l'inexécution des lois ; par P. Biston, avocat à la Cour d'appel. *Paris*, chez l'auteur, rue de l'Odéon, 13, 1876. In-8 de 31 pages.

Ces lettres sont relatives aux demandes de poursuites faites par l'auteur ; contre les individus attroupés devant son domicile, à Châlons-sur-Marne, les 24 et 25 mai 1869.

— Maison (La) et les souvenirs de Jeanne d'Arc à Domremy ; par J. Weber. *Paris*, 1876. In-16 de 30 p. Extrait du journal *Le Temps*.

— Manuscrits (Les) de l'église Saint Jean-Baptiste de Chaumont, par Carnandet. *Saint-Dizier*, 1876. In-8 de 32 pages.

— Marie-Antoinette et l'intrigue du collier ; par L. Combes. *Saint-Germain-en-Laye*, 1876. In-32 de 125 pages.

— Mathieu Lensblague, le plus menteur de tous les almanachs, 1877. *Bar-sur-Seine*, imp, Saillard. In-16 de 192 pages.

— Monastère de Notre-Dame d'Igny, à Arcis-le-Ponsart, près Fismes (Marne). Souvenir de la Trappe. Suite de 9 emblèmes religieux chromo-lithographiés à Fismes par Doyen. In-18.

— National (Le) almanach pour l'année 1877. *Bar-sur-Seine*, imp. Saillard. In-32 de 200 pages.

— Notice sur les manuscrits de la bibliothèque de Vitry-le-François ; par Hérelle. *Vitry-le-François*, 1876. In-8 de 33 pages.

— Souvenirs de la Trappe de Notre-Dame d'Igny (Marne). — Trappiste en lecture. — Trappiste au travail. Lithographies in-18.

— Récits d'un ménestrel de Reims au XIIIe siècle ; publié pour la Société de l'Histoire de France, par Natalis de Wailly. *Nogent-le-Rotrou*, 1876. In-8 de xxxi, 338 pages. 9 fr.

— Républicain (Le) de la Marne, journal quotidien départemental. Samedi 1er novembre 1876. N° 1. *Administration et rédaction :* place Louis-Philippe, à Epernay. *Imprimerie Dufour et Keller, à Reims*. Prix d'abonnements : Epernay, Reims et Chalons, un an, 18 fr.; Marne et départements limitrophes, un an, 25 fr.

C'est la première fois, croyons-nous, que l'on voit dans le département de la Marne, un journal *quotidien* s'imprimer à Reims, avoir ses bureaux à Epernay (Café de Venise) et son rédacteur en chef, M. Dumay, résider à Châlons-sur-Marne.

— Satyre (La) Ménippée, ou la vertu du Catholicon, selon l'édition *princeps* de 1594. Edition nouvelle avec introduction et éclaircissements par Ch. Read. *Paris*, imp. Jouaust. In-16 de xxiii, 326 pages. 3 fr.

Mignonne et luxueuse édition du chef-d'œuvre de Passerat, Pithou, Gillot, etc. Il a été fait en sus du tirage ordinaire un tirage sur grand papier.

— Supplément à la bibliographie des Mazarinades. Par E. Socard, conservateur de la bibliothèque de Troyes. *Epernay*, imp. Doublat. *Paris*, Henri Menu, libraire-éditeur, 1876. In-8 de 32 pages. 2 fr.

Ce supplément, dressé avec le recueil des Mazarinades en 32 volumes in-4, provenant du président Bouhier, conservé à la bibliothèque de Troyes, ajoute cent deux pièces à la savante *Bibliographie* de feu Moreau, éditée par la Société de l'Histoire de France.

— Troyen (Le), almanach statistique, agricole, littéraire du département de l'Aube. 2e année, 1877. *Châtillon-sur-Seine*, imp. Robert. In-16 de 159 pages.

— Un potentat musical. Papillon de La Ferté, son règne à l'Opéra de 1780 à 1790, d'après ses lettres et ses papiers manuscrits conservés aux archives de l'Etat et à la bibliothèque de la ville de Paris ; par A. Julien. *Paris*, 1876. In-8 de 57 pages. 4 fr.

Papillon de La Ferté était né à Châlons-sur-Marne.

— Véritable (Le) almanach nouveau et prophétique de Pierre de Larivey, astrologue champenois, avec les foires de Provence et du Languedoc pour l'année 1877, 112e année. *Marseille*, in-12 de 24 pages.

CHRONIQUE

Société académique de l'Aube. — Séance du 20 Octobre.

Sont présents : MM. Bacquias, Albert Babeau, Nancey, Jules Ray, Emile Socard, Vauthier, Des Guerrois, Briard, Buxtorf, d'Antessanty, Fontaine, Reynaud-Pillard, Baltet, Deheurle, Gayot, Coffinet, Lalore, Truelle, Pron, Le Brun-Dalbanne, Drouot, Huot et Vaudé.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, le dépouillement de la correspondance amène la lecture d'une lettre de M. Gérost, de Villenauxe, membre associé, qui signale des fouilles à faire dans des *tumuli*, près de Villenauxe. Il s'excuse de ne pouvoir continuer ses recherches sur les cloches, et il envoie un travail sur saint Alban, dont l'examen est confié à M. l'abbé Lalore. — M. Gayot rappelle, à l'occasion de la communication de M. Gérost, que les fouilles faites antérieurement par les soins de la Société, n'ont pas abouti, soit par suite de l'absence d'objets enfouis, soit par la mauvaise volonté de l'administration communale, comme c'est arrivé pour la Croix-la-Beigne, à Sainte-Savine. M. Truelle croit que de nouvelles démarches pourraient être faites avec succès pour obtenir la permission de faire des fouilles dans ce dernier *tumulus*.

Il a été donné à la Société pour son musée :

1° Par M. Gruat-Lyonnet, cultivateur à Belley : 1° Une *clé* ancienne, en fer, trouvée à Bouranton ; — 2° Un *ornement* en cuivre, affectant la forme gothique, et ayant dû servir à un usage civil ou domestique, trouvée à Belley, lieu dit les *Vignes-des-Fontaines*.

2° Par M. Genevois, de Couvignon : Une *médaille romaine*, en bronze, trouvée sur le finage de Saint-Mesmin.

3° Par Mme Dreptin, à Troyes : Une *guipure*, en fil, du XVIe siècle, travail à l'aiguille et au filet, très remarquable par la variété et la perfection de ses dessins.

4° Par M. Levesque, négociant à Traînel : Un *jeton*, frappé sous le règne de Louis XIV et daté de 1679, avec cette légende : *Terras jvbet esse qvietas*.

5° Par M. Félix Quincarlet, à Troyes : Des fragments de *fresques* coloriées, ornées de coquillages, provenant du plafond des Bains-Froids (*Baptisterium*) de l'établissement gallo-romain de Bocénos, près de Carnac (Morbihan).

M. Jules Benoit, agriculteur à Châtres, est nommé membre rési-

dant, section d'agriculture, en remplacement de M. le comte de Launay, décédé.

Une pièce de vers, intitulée : *Jeanne*, idylle, a été envoyée pour le prochain concours de poésie ; elle sera déposée aux archives pour être examinée en temps utile par la section des lettres.

M. le docteur Vauthier, membre résidant, donne lecture d'un rapport sur le *Traité des maladies de la peau*, de M. le docteur Guibout. Il en présente une analyse savante et approfondie et fait apprécier à ses collègues le mérite de cet important ouvrage.

M. Le Brun-Dalbanne, membre résidant, communique à la Société la troisième partie de son travail sur le peintre troyen Mignard. Les extraits, dont il donne lecture, font juger du soin avec lequel il a été été composé, en nous initiant dans les détails de sa vie privée, et en décrivant les œuvres du maître qui peuvent le plus nous intéresser. Ce travail sera suivi d'un catalogue des tableaux de Mignard et accompagné d'une lithographie représentant le portrait de sa fille, que M. de Marciac a bien voulu communiquer à M. Le Brun. — Renvoi à la commission de publication.

M. Vignole, président de la Société d'Apiculture de l'Aube, propriétaire à Beaulieu, commune du Mériot, est élu membre associé.

* * *

La Chronique de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif de Sens. — La Société archéologique de Sens, sous la direction zélée et infatigable de son président, M. Julliot, a entrepris la publication de documents inédits : elle commence cette série par la chronique de Saint-Pierre-le-Vif, rédigée par Geoffroy de Courlon et souvent citée par fragments par tous ceux qui s'occupent de l'histoire du moyen-âge (Sens, Ch. Duchemin, 1876, in-8). — Ce texte, donné d'après un manuscrit de la bibliothèque de Sens, qui a appartenu aux Cordeliers de cette ville, à Fénel, puis au chapitre de la cathédrale, commence avec l'ère chrétienne et continue jusqu'à l'année 1295 ; l'auteur, moine de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre-le-Vif, dut mourir peu après la dernière date du recueil où il notait les principaux événements qui arrivaient à sa connaissance. Le travail de l'éditeur est fait avec un soin scrupuleux ; nous ne lui reprocherons que de n'avoir pas terminé son livre par une table des noms d'hommes et des noms de lieux, si utile à ceux qui ont à faire des recherches dans les documents de cette nature. — Nous faisons des vœux sincères pour que la Société archéologique de Sens continue son œuvre si bien commencée. — A. de B. *(Extr. du Polybiblion).*

* * *

Mme de Pompadour. — Les biographes ne sont pas d'accord sur l'origine de Mme de Pompadour. Voltaire dit qu'elle était la fille d'un fermier de la Ferté-sous-Jouarre, d'autres lui donnent pour père le

boucher de l'hôtel des Invalides, etc. Nous publions une note écrite par un habitant de Langres, à l'époque de la mort de Mme de Pompadour, et qui renferme les détails les plus précis sur la famille de cette favorite. — X.

« Le dimanche des Rameaux, 15 avril 1764, après avoir reçu le Saint viatique, pendant la nuit, et l'extrême onction le matin de ce même dit jour, expira, à sept heures un quart du soir, au château de Versailles, la marquise de Pompadour, dame du palais de la Reine, qui, par brevet, jouissoit des mêmes honneurs à la cour que les duchesses. Elle étoit dans la quarante-troisième année de son âge.

Vers que l'on fit sur cette mort.

« Ci-gît d'Etiolle et Pompadour
« Qui charma la ville et la cour,
« Femme infidèle et maîtresse accomplie,
« L'hymen et l'amour n'ont pas tort,
« Le premier de pleurer sa vie,
« Le second de pleurer sa mort.

« Le nom de famille de cette fameuse favorite étoit Poisson. Elle épousa un Normand, seigneur d'Etiolle et fermier-général. Née d'une abjecte condition, elle porte ses vues jusques sur Roi ; elle y réussit et sa faveur commença en 1745 au mois de février.

« Par sentence du Châtelet, elle fut séparée de son mari de corps et de biens. Collin, procureur, occupa pour elle. Le Roi lui donna alors le marquisat de Pompadour, dans le Limousin, qui étoit la terre de l'illustre maison de Chenac.

« Son père étoit fils de Poisson, tisserand de profession au village de Provenchères, dans le Bassigny, à quatre lieues de Langres et dans ce diocèse. Dans les guerres de 1700, il suivit les vivres en qualité de haut le pied ; il s'y avança, fit une espèce de fortune, et épousa la fille du boucher des Invalides, qui étoit belle et devint fort galante. On a cru que sa fille étoit le fruit de ses amours avec un Paris Montmartel.

« Ce Poisson se trouva, en 1724, impliqué dans l'affaire des bleds, qui excita du tumulte dans Paris par la rareté du pain. Il voulut passer en Angleterre ; mais les intrigues de sa femme le tirèrent du pas critique où il étoit. La maison où il est né à Provenchères existe encore (1764), couverte de chaume, telle qu'elle l'a toujours été.

« Ni lui ni sa fille n'ont jamais méconnu aucun de leurs parents. Mme de Pompadour avait chargé M. Philibert, sindic du diocèse de Langres, d'envoier à M. Collin, devenu son intendant, la liste de tous ses parents, qui étoient ou artisans ou manouvriers. A tous elle a fait du bien, soit dans la finance, soit en dottant plusieurs de ses cousines pour les faire religieuses à Langres.

« Cette femme qui a été plus puissante sous Louis XV que les Sorel sous Charles VII, que les Diane de Poitiers sous Henry II, que

les Gabrielle d'Estrée et les Maintenon sous Henry IV et Louis XIV, avoit visé à la souveraineté de Neufchâtel, si on eut pu en dépouiller le roy de Prusse dans la guerre de 1756. C'étoit le dire. »

L'acte de baptême de Mme de Pompadour était ainsi libellé :

« Du 30 décembre 1721, fut baptisée Jeanne-Antoinette Poisson, *née d'hier*, fille de François Poisson, écuyer de S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans et de Louise-Madelaine de la Motte, son épouse, demeurant rue de Cléry : le parain *(sic)* Jean Paris de Montmartel, écuyer, conseiller, secrétaire du Roy, maison et couronne de France et de ses finances ; la marraine damlle Antoinette-Justine Paris, fille d'Antoine Paris, écuyer. trésorier, receveur général de la province de Dauphiné. (*Signé*) Paris de Montmartel, Poisson. Antoinette-Justine Paris. *(Dictionnaire critique d'histoire et de biographie*, Jal, p. 985, d'après les registres de la paroisse de Saint-Eustache de Paris).

* * *

M. Prieur (Dominique), ancien entrepreneur de travaux à Provins, aujourd'hui domicilié à Paris, a fait hommage à la Bibliothèque communale d'un plan de la chapelle de Soisy, consacrée à Saint-Edme, archevêque de Cantorbéry (1240). Ce plan en coupe et en élévation de la chapelle telle qu'elle existait avant sa démolition et sa reconstruction est dessiné et colorié avec soin par M. Prieur, qui y a joint une notice historique et descriptive du monument restauré.

M. C. Piétrement, ancien vétérinaire de l'armée, a offert à la même Bibliothèque : 1° un exemplaire d'une brochure qu'il vient de publier sous ce titre : *Nouveaux documents sur quelques points de l'histoire du cheval depuis les temps paléontologiques jusqu'à nos jours ;* 2° un numéro de la *Revue archéologique* contenant un travail du même auteur intitulé : *De l'antiquité du cheval dans les états barbaresques.*

M. Fillot, agent-voyer, a fait remettre au Musée de Provins plusieurs monnaies romaines et françaises trouvées par lui à Angers, où de nombreux objets d'antiquités ont déjà été découverts. Parmi les monnaies données par M. Fillot figurent un Antonin et un Marc Aurèle en bronze (moyen module) recouverts d'une magnifique patine verte.

* * *

Cazin. — Un libraire de Paris, M. Corrœnne, vient d'entreprendre sur les petits formats édités au XVIIIe siècle, une étude monographique. La première partie de ce travail comprendra : 1° une Introduction ; 2° Le petit format ; 3° Les diverses collections ; 4° Catalogues de la collection Cazin ; 5° Tableau par séries des catalogues Cazin.

La seconde partie de ces études comprendra l'histoire authentique de la collection Cazin. L'auteur se propose de relever dans cette

étude les erreurs historiques et bibliographiques accumulées dans l'ouvrage de feu Brissart. Il passera en revue les ouvrages que l'on attribue, à tort ou à raison, à des éditeurs divers et parfois clandestins, publiés au nom de Cazin et non portés sur ses catalogues. Les cinq ou six parties de ces études formeront un manuel cazinophile complet, format petit in-18, adopté par le libraire rémois.

*
* *

Statue de Jeanne d'Arc a Paris. — Il est, comme on sait, question de déplacer la statue de Jeanne d'Arc qui décore la Place des Pyramides. Cette statue, œuvres de M. Frémyet, serait reléguée dans un coin sous le prétexte qu'elle choque les yeux des passants.

Nous en sommes bien fâché pour les passants, bien entendu pour ceux qui se disent choqués dans leur sentiment artistique, mais la statue menacée est quoi qu'ils en aient, une œuvre de haute valeur, et nous serions véritablement affligés de la voir disparaître.

Cette pauvre Jeanne d'Arc, qui a été tant de fois remartyrisée par les peintres, les sculpteurs et les musiciens, n'en déplaise à la mémoire de M. Ingres et de la princesse Marie, n'en déplaise aussi à M. Mermet, a trouvé un artiste qui l'a comprise et qui l'a placée — dressée plutôt — vivante sur un lourd cheval de bataille. C'est bien là la Jeanne d'Arc de l'histoire, la Jeanne d'Arc ressuscitée par Michelet, et c'est justement celle-là qu'on voudrait jeter dans un grenier de musée !

Par quoi la remplacera-t-on ? Par une de ces statues en pain d'épice dont l'Ecole des beaux-arts a monopolisé la fabrication?

Nous ne pouvons croire qu'on se décide à faire une sottise qui serait certainement la risée du monde artistique.

(*Courrier de France*).

*
* *

Très prochainent, le jury d'expropriation de la Seine va être saisi d'une grosse affaire ; celle des indemnités à accorder aux expropriés de la troisième fraction du boulevard Saint-Germain.

Parmi les immeubles condamnés à disparaître figurent d'abord tous ceux de la rue Taranne portant des numéros pairs.

Nous y remarquons le n° 2, angle de la rue Saint-Benoît, où Diderot occupait un logement à l'époque où l'impératrice de Russie lui acheta sa bibliothèque.

Près de la rue Saint-Guillaume, la pioche entamera aussi un hôtel qui appartenait à une famille dont la singulière fortune fit jadis beaucoup de bruit.

Un nommé Bidal, très riche marchand de soies du quartier des Bourdonnais, ayant prêté de l'argent à Christine de Suède, celle-ci l'anoblit et le nomma baron d'Asfeld. Le fils de celui-ci, ayant

embrassé la carrière des armes, devint maréchal de France, et comte d'Avaux-le-Châtel — aujourd'hui Asfeld (Ardennes), — malgré sa nullité notoire. Les couplets suivants d'une chanson de l'époque nous apprennent ce qu'on en pensait :

On a bien dit du mal
De Bidal !
C'est pourtant un grand général,
Et son nom couvert de gloire
Sera pla
Sera placé dans l'histoire !
Quand il a quitté le métier
De Gaultier (*marchand de soie de l'époque*),
Pour être commis guerrier,
Chacun le jugea sans peine,
Propre au bât...
Propre au bâton de Turenne.

* * *

Mgr l'archevêque de Reims doit offrir au Pape un cadeau probablement unique en son genre. Il s'agit d'une bibliothèque en bois des Iles renfermant la traduction en 344 langues ou idiomes connus, de la bulle proclamant l'Immaculée-Conception de la Vierge.

Ce travail polyglotte est l'œuvre d'un français . M. Sire, sulpicien.

* * *

Sens. — Une découverte archéologique des plus intéressantes vient d'être faite à Sens, dans le jardin de la maison n° 200, Grande-Rue, habitée par M. Hémar, procureur de la République et appartenant à M. Adrien Hardy. Des ouvriers creusaient un puisard, lorsqu'à 1 m. 60 de profondeur, ils se trouvèrent arrêtés par un massif dont la dûreté attira leur attention.

M. Hémar vit avec surprise un fragment de pavage en mosaïque.

M. Hardy, prévenu aussitôt, donna l'ordre aux ouvriers d'enlever le terrain, de manière à mettre à découvert la suite du dessin dont une faible partie seulement était apparente.

Le déblai opéré, on eut à constater une mosaïque polychrome de la plus grande beauté.

Elle représente deux cerfs affrontés, séparés par un vase d'un gracieux style, duquel s'élance une plante dont ces animaux broutent les feuilles.

Des arbustes se détachent du fond qui est encadré richement par des bordures successives de feuilles de laurier, puis de lignes contournées et enfin d'une large bande de feuillages et de fruits harmonieusement disposés. Cet admirable spécimen de l'art antique a une surface probable de 5 mètres sur 7 mètres.

Les travaux de dégagement continuent. (*Union de Sens*).

* * *

La terre et seigneurie de Broussy-le-Petit en 1779. — Un bail de cette terre et seigneurie fait le 27 décembre 1779 en l'étude de Delestrée, notaire à Châlons, nous fournit sur cette commune, à cette époque, quelques renseignements utiles à recueillir.

La totalité de la terre et seigneurie de Broussy-le-Petit était mouvante du Roi, à cause de son château de Sézanne, situé près les marais de Saint-Gond, dans l'étendue du baillage, élection et grenier à sel de Sézanne, du diocèse de Troyes, de la coutume de Meaux et généralité de Châlons.

Cette terre et seigneurie avait été acquise le 28 juillet 1777, en l'étude de Peudefer, notaire à Châlons, par Baudouin Tirant, écuyer secrétaire du roi, honoraire de messire Armand-Francois Maizières de Maisoncelles, qui en avait rendu l'aveu et dénombrement au Roi, devant les trésoriers de France généraux des finances de Champagne, le 10 juillet 1770.

Voici d'après cet aveu et dénombrement en quoi consistait alors cette terre et seigneurie :

1° La maison seigneuriale, basse-cour, enclos, jardin et accincts;

2° Droit de justice, haute, moyenne et basse, droit de nommer les officiers de la justice et de les destituer;

3° Droit de censive en lad. terre, payable le lendemain de Noël, chaque année, ledit cens portant lods et ventes, vets et devets quand le cas y échoit, suivant la coutume, led. cens de deux deniers par arpent de terre, pré, etc.;

4° Le droit de confiscation, d'hésérence *(sic)* et amendes quand le cas y échoit;

5° Un droit de coutume qui est tel que chaque ménage ou feu dud. lieu doit par chacun an une poule à cause de la maison seigneuriale, le lendemain de Noël;

6° Le droit de four banal dud. Broussy et de Reuvres, mais il n'y a aucuns fours banaux aud. lieu;

7° 90 arpents de terre labourable sur le terroir de Broussy-le-Petit, le surplus étant sur le terroir du Frêne, mouvant de la baronnie de Broyes;

8° Dix à douze arpents de prés et sept arpents d'Aunelles;

9° Un buisson à lapins de deux ou trois arpents;

10° Derrière le château, sur le bord du marais, 20 arpents, 50 perches de prés;

11° Dans le marais, 60 arpents;

12° Le droit de faire champoyer les bestiaux dans led. marais;

13° Le moulin à vent, loué séparément avec trois arpents de terre moyennant 100 livres.

A l'époque de ce bail, la terre et seigneurie de Broussy-le-Petit appartenait à Honoré Tirant, prêtre du diocèse de Châlons, qui l'avait eue dans la succession de son père Baudouin Tirant.

Nous trouvons dans ce bail, entre autres réserves faites par le propriétaire, celles suivantes :

Le château de Broussy avec la tour en dépendant; les jardins, etc.;

Les émondes de tous les bois quelconques, et comme les preneurs ont réclamé leur chauffage, le bailleur est convenu de leur donner à chacun des fagots pour la valeur de 12 livres, ou cette somme à leur choix annuellement;

La chasse du terroir et la pêche des eaux qui sont dans le terroir et domaine de Broussy, comme encore les droits seigneuriaux de Broussy-le-Petit, à l'exception des poules de coutume dues par les habitants.

Enfin ce bail oblige les deux preneurs à prendre chacun un troupeau de 12 bêtes à laine, pour améliorer les terres, et à fournir enfin du bail un rôle rafraichi de nouveaux tenants et aboutissants.

B.

* * *

La ville d'Etampes (Seine-et-Oise) possède dans son Musée un objet d'art assez singulier qui peut présenter quelqu'intérêt pour l'histoire de la ville de Troyes; voici dans quels termes s'exprime sur cet objet le livret du musée :

N° 183. — Picquage à l'aiguille sur papier, représentant la prise de Troyes par les Cosaques. Ouvrage du soldat Gerbault, fait en 1815 et légué par lui à Mérigault, soldat du premier Empire.

(Don de M. A. Pinard. — 1875.)

« Sur ce tableau est représentée une ancienne porte de Troyes. »

* * *

On voit dans l'église de Cheminon, arrondissement de Vitry-le-François (Marne), l'épitaphe suivante gravée sur marbre noir et scellée dans le mur du côté de l'évangile :

« Cy gissent maître *Jean* Martel, vivant marchand, demeurant à Cheminon, procureur fiscal de l'abbaye de N.-D. de Trois-Fontaines, décédé le 24 janvier 1731, âgé de 84 ans et damoiselle *Jeanne* Jacquet, son épouse, décédée le 15 juin 1728, âgée de 70 ans,

« Père et mère de

« Maître *Jean* Martel,

« Prêtre, chanoine honoraire de l'église cathédrale de Meaux en Brie, bachelier de Sorbonne, prieur commandataire de Cluis - Dessus, diocèse de Bourges en Berry et de Villemblésois, diocèse de Toul,

« Décédé le 18 février 1779,

âgé de 77 ans, inhumé le 20 devant la chapelle de la Sainte-Vierge de cette paroisse. »

*
* *

M. Ernest Desjardins fait hommage à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres du premier volume d'un ouvrage intitulé *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine.*

L'auteur s'est proposé tout d'abord de dresser une carte de la Gaule, en se basant sur les textes des historiens anciens et sur les recherches des géologues modernes. On sait que les continents éprouvent des modifications lentes et continues, consistant en affaissements, exhaussements, etc., qui font varier constamment le contour des côtes. M. Desjardins a essayé de rétablir l'état de nos côtes à l'époque romaine. Entre autres choses, il a voulu démontrer que l'emplacement du port que César appelle *Itius* est occupé aujourd'hui par l'un des quartiers sud de la ville de Boulogne-sur-Mer, non loin du bassin de retenue faisant suite à l'arrière-port.

L'auteur à l'intention de reconstituer la géographie de la Gaule romaine, de nous renseigner sur les productions du sol, l'organisation politique et administrative des provinces et des cités, la perception des impôts directs et indirects, les douanes, l'organisation religieuse, les corporations ouvrières, le service des postes, etc. M. Desjardins a mis vingt ans à recueillir les matériaux de cet important ouvrage qui formera quatre volumes.

Certains anthropologistes admettent aujourd'hui qu'au point de vue ethnologique les Français actuels descendent directement des Gaulois et des populations autochtones dont on retrouve les ossements fossiles et les instruments de pierre dans les terrains de l'époque quaternaire. Il est vrai que la civilisation romaine nous a apporté ses lois et coutumes, il est vrai que notre langue est latine ; mais il est permis de douter qu'il en soit de même de toutes nos institutions. L'ouvrage que M. Desjardins est en train de mener à bonne fin nous révèlera peut-être l'origine de certaines coutumes que l'on fait dériver bon gré mal gré du droit romain et de pratiques religieuses que le catholicisme a dû s'approprier en se propageant en Gaule. En nous faisant connaître l'histoire d'une époque sur laquelle nous n'avions que des légendes, l'auteur nous permettra de savoir dans quelle mesure nous avons hérité des institutions administratives, financières et religieuses de nos ancêtres.

Le Secrétaire Gérant,
Léon Frémont.

DC
611
C44R5
t.1

Revue de Champagne et de Brie

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY